



HAL
open science

Une immigration déqualifiée : diplômé.e.s d'études longues à la périphérie des professions supérieures françaises et allemandes

Pauline Vallot

► **To cite this version:**

Pauline Vallot. Une immigration déqualifiée : diplômé.e.s d'études longues à la périphérie des professions supérieures françaises et allemandes. Sociologie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I; Georg-August-Universität (Göttingen, Allemagne), 2020. Français. NNT : 2020PA01E023 . tel-03046596

HAL Id: tel-03046596

<https://theses.hal.science/tel-03046596>

Submitted on 8 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour l'obtention du titre de
Doctoresse en Sociologie et *Doktorin der Sozialwissenschaften* (Dr. disc. pol.)

Préparée dans le cadre d'une cotutelle entre
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
et l'Université Georg-Augustus de Göttingen

Au Centre Européen de Sociologie et de Science politique (UMR 8209) et
dans la Faculté des Sciences Économiques et Sociales (Göttingen)

Une immigration déqualifiée Diplômé·es d'études longues à la périphérie des professions supérieures françaises et allemandes

Pauline VALLOT

Sous la direction d'Anne-Catherine WAGNER et de Silke HANS

Présentée et soutenue publiquement le 9 septembre 2020 (sous réserve)

Devant le jury composé de :

Cris BEAUCHEMIN, directeur de recherche, Ined (président)

Ioana CÎRSTOCEA, chargée de recherche, CNRS/CESSP

Silke HANS, professeure de sociologie à l'Université de Göttingen

Catherine MARRY, directrice de recherche émérite, CNRS/CMH (rapporteuse)

Camille PEUGNY, professeur de sociologie à l'UVSQ (rapporteur)

Anne-Catherine WAGNER, professeure de sociologie à l'Université Paris 1

Remerciements

Me remémorant le travail de thèse qui arrive à son terme, me viennent à l'esprit un enchevêtrement d'échanges, d'amitiés et de solidarités qui ont permis de faire de ce cheminement une aventure collective.

J'adresse mes premiers remerciements à Anne-Catherine Wagner, qui a codirigé cette thèse, pour la grande disponibilité avec laquelle elle m'a accompagnée durant ces années. Ses relectures attentives et ses critiques stimulantes ont considérablement enrichi ce travail et m'ont aidé à en fluidifier l'écriture. Je remercie également Silke Hans, ma codirectrice allemande, pour la confiance qu'elle m'a accordée en rejoignant un projet calibré sur les conventions françaises, ainsi que pour la qualité de ses remarques à distance ou lors de mes séjours à Göttingen. Merci à Alexis Spire pour ses conseils avisés dans le cadre de mon comité de thèse, ainsi qu'à Cris Beauchemin, Ioana Cîrstocea, Catherine Marry et Camille Peugny de me faire l'honneur de participer à mon jury et d'évaluer mon travail.

Je tiens ensuite à remercier les personnes qui ont apporté leur pierre à la récolte du matériau empirique. J'ai été très touchée par la générosité des enquêté-es qui ont accepté de me confier un morceau de leur histoire personnelle. Dans bien des cas, ces rencontres n'auraient pas pu avoir lieu sans l'intervention enthousiaste de membres de mon entourage amical et familial proche ou lointain. Je salue également toutes les petites et grandes mains de la statistique publique française et allemande qui m'ont fourni un matériau quantitatif aussi robuste et que foisonnant d'informations.

J'ai grandement bénéficié des environnements de recherche et d'enseignement traversés au cours de ces années : l'Université Paris 1 et mon laboratoire de rattachement, le CESSP, ainsi que l'Institut d'administration économique et sociale; l'Université de Göttingen et l'*Institut für Soziologie*; le Laboratoire de Sociologie Quantitative du CREST; et enfin le département de sciences sociales de l'ENS. Mon école doctorale parisienne, l'Université franco-allemande (UFA), ainsi que le Labex Tepsis, m'ont par ailleurs permis de financer le semestre et les séjours plus courts passés à Göttingen, les allers-retours sur mon terrain et pour exploiter les fichiers *on-site* du Mikrozensus, et enfin les dépenses liées à la mise à disposition des données statistiques allemandes. Mes remerciements les plus sincères à Martin Ertelt, Jérôme Deauvieu, Julien Duval, Jean-Christophe Fouillé, Nathalie Louni, Maren Meyer, Emilie Pauly, Ivaylo Petev, Jocelyne Pichot, Loïc Sorel, Nadine Razgallah, Barbara Rösel, Nicole Ruster, Simin Wahdat et Diane Zabel pour leur aide matérielle, logistique et administrative.

Pour leurs relectures précises et constructives dans le cadre de divers

événements scientifiques et d'un processus de publication, je remercie Pascal Barbier, Lise Bernard, Aline Courtois, Mathieu Ichou, Cyril Jayet, Jean-François Léger, Dominique Marchetti, Étienne Pénissat, Mirna Safi, Johanna Siméant, Rémi Sinthon, Sorana Toma et Laure de Verdalle. Pour les relectures intermédiaires plus informelles, qui m'ont énormément aidé à améliorer mon manuscrit, je remercie à Pierre Alayrac, Regina Becker, Caroline Bertron, Elsa Boulet, Abigail Bourguignon, Quentin Francou, Julien Gros, Marine Haddad, Vincent Hugoo, Marion Plault, Adrien Primareno, Léa Renard et Lucas Tranchant. Merci aussi aux valeureuses chasseuses et chasseurs de coquilles : Alice G., Alice O., Astrid, Elsa, Florence, Françoise, Grégoire, Jérôme, Juliette, Lucas, Marine D., Marine H., Pierre et Quentin.

Merci aux sociologues de Göttingen, notamment Seyma, Jan-Philip et Coline, pour leur aide dans le décryptage du monde universitaire allemand et pour m'avoir entraînée si chaleureusement aux repas de la Mensa. Merci aux (ex-)doctorant·es du CESSP à Paris, en particulier Myrtille, Abigail et Hélène, qui m'ont guidée et soutenue dans la carrière de doctorante, ainsi qu'à Laure et Miguel pour leur collaboration et leur amitié.

Je salue aussi très chaleureusement les participant·es de l'atelier de suivi de thèse organisé par ma directrice française – Caroline, Adrien, Amadou, Christelle, Vincent, Maxime, Laure, Louise, Anne-Sophie et Marine – qui ont été des appuis incontournables dans ma découverte du monde académique et dans ma réflexion scientifique.

Merci à la « famille » du LSQ, et les discussions regrettées sur les plantes et les insectes en rentrant de la cantine, en particulier Milan, Marie-Paule, Julien, Julie, Marine, Marion, Rémi, Camille, Nicolas, Mathieu, Lucas, Yoann et Raphaël.

Merci à mes camarades de choc de la tour de Tolbiac, chargé·es de TD avec lequel·les j'ai eu la chance de nouer des liens d'entraide et de solidarité : Raphaël, Alban, Sophie, Hamza, Lilian, Guillaume, Gaspard, Clément, Hadrien, Séverine, Moufida, Ana, Mathilde P., Mathilde S., Orianne, Marion.

Merci à tou·tes les usager·ères de la « salle 357 » partagée à l'EHESS, pour les pauses café, le chocolat, le bingo et autres inventions qui ont égayé la période de rédaction, notamment Elsa, Quentin, Florent, Adrien, Océane, Armelle, Mathias, Margaret, Emmanuelle, Marie, Daphné, Déborah, Marianne, Laïs, Shao-fen, Ivan, Eden, Julie, Emmanuelle, Mehdi et Lou.

Mon poste d'enseignante à Jourdan m'a donné la chance de côtoyer quotidiennement les membres du département de sciences sociales de l'ENS. Je salue en particulier mes trois compères de la prép'agreg, Pierre, Anton et Arnaud, ainsi que mes partenaires de CROUS : Angèle, Marine, Léa, Mehdi, Elsa, Mathieu, Syu, Efi, Regina, Amine, Iva, Diana, Olivia, Camille, Julien,

Étienne, Hugo.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui ont rendu mes escapades en Allemagne si plaisantes, des digressions érudites d'Alexandru aux concerts avec Enis, des cinés avec David aux crêpes aux fraises avec Julia et Fritz. Merci bien sûr à Lotte pour les baignades, les soupes à la tomate, les matchs France-Allemagne et pour tout le reste. J'en profite pour adresser ici mes remerciements à Daniel Gros pour les séjours dans sa jolie maison au moment de l'écriture.

Je n'oublie pas bien sûr le soutien précieux de mes ami-es et les festivités en leur compagnie. J'adresse en particulier un clin d'œil sororal à Alice O., Anna, Astrid, Bénédicte, Lucie, Pauline, Soraya et Émilie. Je remercie également la « bande de Vanves » et mes colocataires, dont le regard amusé sur mes pérégrinations de thésarde m'a beaucoup aidé, en particulier Romain P., ainsi que Romain B. et Alice G. qui ont été à mes côtés pendant le bouclage confiné du manuscrit. Une pensée particulière enfin pour Marion qui m'aura épaulée avec humour et générosité d'un bout à l'autre de cette période.

Merci à ma famille élargie qui, de Créteil à Marseille, du Puy à Chambéry, et de Grenoble à Briançon m'a ouvert ses portes et apporté de salutaires bouffées d'air. Mes remerciements les plus profonds à ma mère, pour sa présence, ses encouragements et sa très grande écoute, et à mon père, pour son *coaching* efficace tout au long de ce travail d'endurance, ainsi qu'à Greg et Zaza pour leurs attentions. J'exprime enfin toute ma reconnaissance et mon affection à Quentin, compagnon de route dont la délicatesse et le soutien constant ont rendu cette période plus douce et plus joyeuse. Je te dédie cette thèse et la range dans un carton pour mieux libérer l'espace d'un emménagement à deux.

Avertissements de forme

- Les références bibliographiques sont indiquées en note de bas de page. Seule la première occurrence est exhaustive, les occurrences suivantes sont abrégées (nom de famille, titre) et accompagnées de l'indication « op. cit. »
- Les citations en italique renvoient à des propos rapportés ou aux matériaux analysés. Celles en caractères romans correspondent à des extraits *in extenso* d'ouvrages académiques.
- Sauf mention contraire, les traductions de l'anglais ou de l'allemand vers le français sont de l'autrice. Le texte original est indiqué systématiquement en note de bas de page. Lorsqu'aucune traduction française ne peut rendre les connotations impliquées, le terme original est employé dans le corps du texte en caractère italique.
- Le choix a été fait de restituer en partie la prononciation des enquêtés·es, qui informe sur leur degré de familiarité avec la langue dans laquelle a été réalisée l'entretien. Sauf lorsque celles-ci nuisent à la compréhension, les contractions et hésitations sont donc en général transcrites dans le *verbatim*, parfois au moyen de didascalies. Les termes fortement accentués dans l'intonation sont indiqués en lettres capitales.
- L'usage de l'écriture inclusive vise à clarifier le propos, en distinguant systématiquement le masculin sexué du masculin neutre. En l'absence de convention stabilisée¹, je me suis appuyée sur les suggestions de l'historienne de la littérature Éliane Viennot² (point médian unique et féminisation – si possible audible – des noms de métiers) et sur l'usage académique pour les termes allemands (forme féminisée des substantifs avec un i majuscule).
- Dans la majorité des cas, les résultats statistiques sont présentés sous forme de graphiques légendés afin d'en faciliter la lecture et l'interprétation, et d'indiquer les intervalles de confiance. Le seuil de confiance adopté (90 ou 95 % selon les cas) est précisé dans la légende. Sauf mention contraire, les résultats correspondent aux calculs sur données pondérées.

1. Pour un état des lieux dans le champ académique, voir Mathieu ARBOGAST (2017). *La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : enjeux et modalités pratiques*. Rapp. tech. Institut National d'Études Démographiques.

2. Éliane VIENNOT (2020). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*. Paris, Éditions iXe.

Introduction générale.

Ambivalences d'une immigration cumulant privilèges et facteurs d'exclusion

Je trouve que ça sert à rien ! Quand on est installés en France et qu'on travaille, on vit avec des Français, ça sert à rien d'être étrangère... je trouve que je n'en ai pas besoin quoi. (Elle s'interrompt, puis d'un ton affirmatif) Je pense qu'on n'en a pas besoin. (pause) Je pense que... ça fait encore des... des séparations, des ségrégations, des appartenances. Toutes les appartenances, je n'les aime pas. Personnellement... tout c'qui est appartenance. Même les féministes, je trouve qu'elles n'ont pas raison ! (elle souffle d'agacement)

(Elizabeth Sahadi, 59 ans, pédiatre hospitalière, immigrée libanaise naturalisée française, père pharmacien, mère au foyer)

Lors d'un entretien mené dans l'appartement parisien cossu où elle réside, Elizabeth Sahadi, pédiatre hospitalière franco-libanaise proche de la retraite, exprime sur le ton de l'évidence le peu d'intérêt qu'elle trouve à mettre en avant sa nationalité étrangère en France, soulignant en creux le privilège d'avoir obtenu la naturalisation française. Rejetant les « *appartenances* » au sens large, la citation d'Elizabeth Sahadi fait écho aux logiques de minorisation variées dont les personnes immigrées et diplômées du supérieur peuvent faire l'objet. Le critère de la nationalité est l'un des ressorts de cette mise à l'écart, mais il peut s'articuler à d'autres propriétés sociales, telles que le

genre qu'elle évoque furtivement. La perspective de se revendiquer « *étrangère* » au féminin et donc femme, voire « *féministe* », suscite chez elle rejet et agacement. La discrétion et la neutralité devraient au contraire rester de mise afin d'esquiver les soupçons et d'estomper la distance qui la sépare des attributs des dominants, en particulier ceux des hommes de nationalité française.

Cette stratégie de contournement du stigmat³, ici appliquée aux positions de nationalité ou de genre, peut aussi être activée à propos d'autres dimensions de la vie sociale. Au cours de son récit, l'enquêtée met l'accent sur son éducation francophone dans le cadre familial, sa fréquentation d'établissements scolaires catholiques français au Liban, son engagement dans un parti libanais promouvant la laïcité, concept importée du contexte français. Elle mentionne aussi l'admission de plusieurs de ses neveux au sein de grandes écoles françaises prestigieuses. On comprend que le rapport au pays d'arrivée ne se limite pas à la seule nationalité, mais a trait aux dimensions linguistiques, politiques et religieuses. La façon dont Elizabeth Sahadi met en récit sa trajectoire lui permet d'estomper les stigmates de l'altérité, que son titre de pédiatre en France, obtenu de haute lutte, ne suffit pas à effacer complètement. Cet exemple est une illustration de la fragilité statutaire qui caractérise les immigré-es fortement diplômé-es et originaires de pays périphériques, dont l'appartenance aux classes supérieures du pays d'arrivée ne semble jamais complètement acquise.

Les paroles d'Elizabeth Sahadi expriment avec concision un paradoxe qui a émergé et s'est confirmé tout au long de mon travail, à savoir les difficultés professionnelles rencontrées dans le pays d'arrivée par des personnes diplômées du supérieur. Les obstacles auxquels se heurtent ces personnes offrent un contraste frappant avec les discours d'ouverture sur le monde et les éloges du cosmopolitisme censés caractériser les fractions supérieures diplômées en France et en Allemagne. D'après ces discours, les immigré-es ayant suivi des études longues devraient être admis-es et valorisé-es au sein des classes supérieures, en raison de leurs attributs internationaux. Or les analyses empiriques mettent en évidence de puissants mécanismes de ségréga-

3. Erving GOFFMAN (1975). *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*. Paris, Éditions de Minuit.

tion professionnelle qui sont au désavantage des personnes venues de l'étranger, en particulier lorsqu'elles sont originaires de pays extra-européens.

Ce paradoxe gagne tout particulièrement à être exploré dans le contexte actuel d'une augmentation rapide et continue du niveau d'éducation de la population immigrée. Cela s'explique par des mouvements d'expansion universitaire survenus dans plusieurs pays d'émigration, notamment au Maghreb⁴ et en Europe de l'est⁵. Une autre explication tient au fait que l'émigration apparaît de plus en plus conditionnée à la possession d'un diplôme du supérieur et des ressources associées, si bien que les émigré-es sont souvent plus diplômé-es que la moyenne dans leur pays d'origine⁶. En France, la population immigrée (quel que soit l'âge d'arrivée) présentait un taux de diplômes du supérieur deux fois inférieur à celui de la population générale en 1982. Or au début des années 2000, 12 % des personnes nées à l'étranger et arrivées en France à l'âge adulte ont au moins un niveau Licence contre 9 % des personnes nées en France d'après l'enquête Emploi⁷. Cet écart continue de se creuser ensuite : d'après nos propres analyses, en 2012, 17 % de la population immigrée (arrivée à l'âge adulte) dispose d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+3 contre 12 % de la population générale. En Allemagne, l'écart est plus net encore, atteignant 5 points de pourcentage en 2008 et 7 en 2011, d'après le Micro-recensement⁸. En 2011, d'après nos calculs, 11 % des personnes nées en Allemagne ont un diplôme du tertiaire alors que c'est le cas de 18 % de celles nées à l'étranger. Au début des années 2010, les personnes immigrées sont donc désormais plus nombreuses à avoir validé des études supérieures que le reste de la population, en France comme en Allemagne.

La thèse place au cœur de l'analyse ces personnes immigrées ayant suivi des études supérieures longues et installées en France et en Allemagne du-

4. Sylvie MAZZELLA, éd. (2009b). *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Paris, Éditions Karthala.

5. Ioana CÎRSTOCEA, Dorota DAKOWSKA et Carole SIGMAN (2013). « Les transformations des espaces académiques centre-est-européens depuis 1989 ». In : *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest* 45.1.

6. Mathieu ICHOU, Anne GOUJON et al. (2017). « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine ». In : *Population & Sociétés* 541, p. 1–4.

7. Chloé TAVAN (2005). « Les immigrés en France : une situation qui évolue ». In : *INSEE Première* 1042.

8. Holger SEIBERT et Rüdiger WAPLER (2012). *Zuwanderung nach Deutschland : Aus dem Ausland kommen immer mehr Akademiker*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.

rant la période récente. La « population immigrée » est définie ici de manière à limiter l'hétérogénéité des trajectoires. Sauf mention contraire, elle comprend les personnes nées étrangères à l'étranger qui se sont installées dans le pays d'arrivée à l'âge adulte (18 ans ou plus). Elle n'inclut donc pas les personnes arrivées durant leur enfance (parfois qualifiées de « génération 1.5 » dans la littérature anglo-saxonne), comme c'est le cas dans la définition française conventionnelle. Enfin, elle se centre sur les mobilités réalisées à l'*âge adulte* avec deux cas de figures distincts : 1) les personnes ayant terminé leurs études avant de migrer, 2) celles venues pour compléter leurs études supérieures dans l'un de ces deux pays avant de s'y installer.

Cette population est traversée par une ambivalence entre la possession de ressources scolaires élevées caractéristiques des milieux favorisés, et le maintien d'une distance sociale aux classes supérieures du pays d'arrivée. Parmi les nombreuses dimensions qui participent de cette inclusion incertaine, la sphère professionnelle constitue un terrain privilégié pour l'analyse. Afin d'explorer les inégalités d'emploi et de statut socioprofessionnel, notre approche empirique combine des données diverses, à savoir des enquêtes de la statistique publique française et allemande et des entretiens auprès d'immigré·es diplômé·es du supérieur ayant accédé à une profession supérieure (médecin ou ingénieur·e) en France ou en Allemagne.

Ce travail est enrichi par la perspective comparative adoptée. La mise en regard systématique de matériaux récoltés en France et en Allemagne vise à mettre en évidence les points communs et différences entre deux contextes nationaux d'arrivée. Nous montrons que les discours d'ouverture et d'internationalisation des classes supérieures françaises et allemandes s'accompagnent de mécanismes d'exclusion et de marginalisation persistants de la population immigrée par les fractions diplômées des classes supérieures, mais que ces mécanismes n'opèrent pas de la même façon en France et en Allemagne.

I Les raisons d'un impensé en sociologie de l'immigration

Le cas des diplômé·es du supérieur introduit une dissonance par rapport aux résultats centraux de la sociologie de l'immigration. Ce domaine de recherche s'est historiquement attaché à objectiver les processus d'infériorisation et de mise à l'écart à l'œuvre dans la division du travail et dans les rapports politiques et sociaux, à l'égard de personnes immigrées cumulant les désavantages, y compris dans l'accès aux diplômes. Cela permet de comprendre pourquoi les immigré·es diplômé·es du supérieur ont pu faire l'objet d'un intérêt moindre, malgré l'accroissement numérique rapide de cette population ces deux dernières décennies.

La sociologie de l'immigration en France privilégie une grille de lecture en termes de classes sociales et s'intéresse en priorité aux fractions subalternes de l'espace social, tandis que son homologue allemande adopte plus volontiers une analyse en termes d'intégration depuis les marges de la société en direction de son centre. Etant donné ces contrastes dans les habitudes de recherche, nous proposons de dissocier un premier axe de réflexion davantage nourri par la sociologie française, et un second axe est plus volontiers irrigué par la sociologie allemande.

I.1 Une immigration laborieuse habituellement coupée de l'école

En France, la condition immigrée a donné lieu à un corpus important de travaux qui s'ancrent dans la sociologie des classes populaires, caractérisées par leur distance avec les normes scolaires. La division du travail scientifique qui en a découlé a pu freiner les recherches sur les immigré·es diplômé·es du supérieur. D'abord parce que les terrains de prédilection des historien·nes de la main-d'œuvre immigrée se situent à distance de la culture scolaire. Ensuite parce que les compétences exigées de ces travailleur·es ont fait l'objet d'un processus de naturalisation à l'opposé du processus de consécration symbolique qui caractérise l'apprentissage dans un cadre institutionnel. Ces deux

constats invitent à entreprendre une sociologie du désenclavement des travailleur·ses immigré·es vis-à-vis de la culture scolaire.

I.1.1 Du monde ouvrier à celui de la boutique : une histoire du travail immigré à distance des professions académiques

La concentration historique de la main-d'œuvre étrangère sur les postes les moins qualifiés renforce l'idée d'une population à distance de l'apprentissage professionnel et scolaire. Le développement des études migratoires françaises et allemandes a été étroitement lié à l'analyse du monde ouvrier. Dans leurs travaux respectifs, Gérard Noiriel⁹ et Maryse Tripier¹⁰ montrent en quoi les vagues d'immigration successives en France participent à la dynamique de la classe ouvrière, car elles ont eu pour fonction de combler les manques de main-d'œuvre aux postes les moins qualifiés, à des époques où le problème préoccupe le patronat. De même en Allemagne, l'immigration a pu y être décrite comme constitutive du processus d'industrialisation et de l'émergence d'une classe ouvrière¹¹.

De fait en France, des années 1950 à 1970, les immigré·es occupent principalement des postes d'« ouvriers spécialisés » (OS), plus physiques et répétitifs que ceux des « ouvriers professionnels » (OP) souvent occupés par des hommes français. Pour Abdelmalek Sayad, la condition d'immigré algérien et la position d'« OS » se confondent presque totalement, « au point de devenir interchangeable »¹². À la même époque, une main-d'œuvre marocaine et tunisienne est utilisée pour combler les manques dans les postes les plus physiques au sein d'un tissu de petites entreprises du bassin parisien¹³ ou

9. Gérard NOIRIEL (1988). *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*. Paris, Éditions du Seuil.

10. Maryse TRIPIER (1987). « L'immigration dans la classe ouvrière en France ». Thèse de doct. Université de Nantes.

11. Karl OBERMANN (1972). « Die Arbeitermigrationen in Deutschland im Prozess der Industrialisierung und der Entstehung der Arbeiterklasse in der Zeit von der Gründung bis zur Auflösung des Deutschen Bundes (1815 bis 1867) ». In : *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook* 13.1, p. 135–182.

12. Voir le chapitre « OS à vie » dans Abdelmalek SAYAD (2016 [1999]). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Éditions du Seuil.

13. Anne-Sophie BRUNO (2010). *Les chemins de la mobilité : migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*. Paris, Éditions de l'EHESS.

d'entreprises plus grandes du secteur minier en déclin¹⁴. Cette gestion est étroitement liée à des critères nationaux, mais fonctionne également sur des critères raciaux, comme le montre le cas de l'industrie automobile et le traitement à part fait dans ce secteur aux travailleurs catégorisés comme « nord-africains » et « ibériques »¹⁵.

Enfin, les positions accessibles sans diplômes formels dans le petit commerce, ont historiquement et jusqu'à la période contemporaine, été largement occupées par des immigré-es, seul-es ou en couple. Si cet ancrage dans le monde de la petite entreprise témoigne d'une certaine aisance financière au sein des classes populaires, il s'accompagne d'une distance avec le monde scolaire. Le niveau d'instruction reste modeste pour la plupart des indépendant-es¹⁶. Ce trait s'applique également aux immigré-es, puisque leur niveau d'études est très faible : dans les années 1970, les trois quarts des commerçant-es étranger·ères n'ont aucun diplôme et se posent en « OS du commerce » d'après Dalila Berbagui¹⁷. L'activité indépendante dans le commerce et l'artisanat maintient donc la population immigrée dans des secteurs dont l'accès est rarement conditionné par la possession de diplômes formels.

I.1.2 *Care* et force physique : les compétences non scolaires naturalisées de la main-d'œuvre étrangère

Cette ségrégation professionnelle s'accompagne d'une représentation différenciée des compétences et des apprentissages, dès lors que ceux-ci se rapportent aux travailleurs, et surtout aux travailleuses immigré-es. La naturalisation des savoir-faire est particulièrement prononcée chez les femmes immigrées reléguées à des postes peu qualifiés des mondes ouvriers et do-

14. Antonin PERDONCIN (2018). « Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990) ». Thèse de doct. Université Paris-Saclay.

15. Laure PITTI (2005). « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre ». In : *Histoire & mesure* 20.3/4, p. 69–101.

16. D'après François Gresle, les petit-es patron·nes du Nord de la France en activité en 1970 ont des formations qui sont, pour 90 %, inférieures ou égales au certificat d'études. François GRESLE (1981). *L'univers de la boutique : famille et métier chez les petits patrons du Nord (1920-1975)*. Lille, Presses universitaires de Lille.

17. Dalila BERBAGUI (2006). « Trajectoires de travailleurs indépendants étrangers dans le département du Rhône : mobilités et statuts socioprofessionnels (seconde moitié du XX^e siècle) ». In : *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France XIX^e-XX^e siècles*. Sous la dir. d'Anne-Sophie BRUNO et Claire ZALC. Paris, Éditions Publibook.

mestiques¹⁸. En tant que femmes, leurs compétences acquises dans la sphère familiale, ces qualités dites « naturelles » (patience, dextérité, minutie. . .) sont à la fois repérées et niées par les employeurs. Nancy Green retrace ainsi l'histoire séculaire des ouvrières immigrées de l'habillement en France, qui travaillent souvent à leur domicile dans une industrie marquée par des conditions de travail dégradées¹⁹. Cette naturalisation des compétences peut être interprétée comme l'envers du processus de consécration symbolique que permet le suivi d'une formation qualifiante.

La naturalisation des compétences ne se limite pas aux femmes, mais concerne également les hommes immigrés du fait d'une logique de racialisation des corps au travail, qui s'articule à des normes de genre et de classe relatives aux masculinités populaires. Ces logiques sont à l'œuvre au sein des segments professionnels précaires, comme celui des manœuvres intérimaires d'origine subsaharienne dans le secteur du bâtiment en France, enquêté par Nicolas Jounin²⁰. Les tâches réalisées par les étrangers racisés mettent en jeu leur force physique, leur endurance à la tâche et leur résistance à la douleur, savoir-faire qui ont d'autant plus de chances d'être naturalisés et interprétés comme l'expression d'une virilité innée que les travailleurs sont originaires de pays anciennement colonisés par la France. Ce type de compétences, qui fait en réalité l'objet d'une intériorisation, est donc à l'opposé des compétences acquises dans le cadre scolaire et validées formellement, qui bénéficient d'une reconnaissance sociale beaucoup plus forte.

De façon révélatrice, la dévalorisation sociale ne concerne pas seulement les dispositions acquises dans le cadre domestique, en lien avec la socialisation de genre, ou le rapport au corps intériorisé dans le cadre de tâches physiques. Elle touche aussi parfois aux compétences acquises dans la sphère scolaire, utiles pour l'exécution de certaines tâches, notamment dans les métiers du *care*, mais invisibilisées comme telles. Durant la période contemporaine, les immigrées polonaises sont nombreuses à travailler dans les services à la personne en Allemagne et présentent un niveau d'études élevé et

18. Sylvie SCHWEITZER (2008). « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XX^e siècle ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 29–45.

19. Nancy L. GREEN et Pap NDIAYE (1998). *Du Sentier à la 7e Avenue : la confection et les immigrés Paris-New York, 1880-1980*. Paris, Éditions du Seuil.

20. Nicolas JOUNIN (2014). *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*. Paris, La Découverte.

souvent comparable à celui des femmes et hommes qui les emploient²¹. Pour autant, leur capital culturel ne constitue pas une dimension majeure pour rendre compte des rapports de domination au travail, avant tout structurés par des rapports de genre et de nationalité.

Ainsi, les activités professionnelles occupées par les immigré·es au cours du XX^e siècle sont souvent le reflet de leur niveau d'études faible et renforce l'idée d'une population à distance du monde scolaire. De plus, lorsqu'elles·ils travaillent dans des emplois subalternes, les compétences mises en jeu font l'objet d'une naturalisation qui se décline différemment selon leur position de genre. Ces savoir-faire naturalisés apparaissent à l'opposé des dispositions acquises dans le cadre scolaire, puisqu'ils ne font pas l'objet d'une validation formelle et ne sont pas reconnus comme tels. Tous ces éléments renforcent la prénotion selon laquelle les immigré·es auraient en moyenne un niveau scolaire faible, alors même que ce niveau a rapidement augmenté en France et en Allemagne pour atteindre un niveau comparable à celui du reste de la population.

I.1.3 Un éclairage sur le désenclavement scolaire de la main-d'œuvre immigrée

L'ancrage ancien de la population immigrée dans les classes populaires explique sans doute que les sociologues se soient peu intéressé·es aux immigré·es ayant fait des études longues. Les classes populaires ont historiquement été définies par leur modeste niveau d'instruction, par exemple dans la définition qu'en donne l'historienne Michelle Perrot²². Cela se traduit, dans ces milieux sociaux, par le fait de privilégier l'acquisition de savoir-faire par le geste, la pratique, l'imitation. Or si ces classes restent, à l'époque contemporaine, caractérisées par leur relative distance à la forme écrite et discursive

21. Sigrîd METZ-GÖCKEL, Dobrochna KALWA et A Senganata MÜNST (2009). *Migration als Ressource : Zur Pendelmigration polnischer Frauen in Privathaushalte der Bundesrepublik*. Verlag Barbara Budrich.

22. Michelle PERROT (1979). « Les classes populaires urbaines ». In : *Histoire économique et sociale de la France*. Sous la dir. de Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE. Paris, Presses universitaires de France, p. 454–534.

et aux apprentissages scolaires, Olivier Schwartz²³ met l'accent sur plusieurs mutations récentes, à commencer par l'allongement des scolarités, qui participent à leur « désenclavement » et les rapproche des normes culturelles des classes dominantes.

L'analyse de ce désenclavement scolaire des classes populaires n'a pas réellement son pendant en sociologie de l'immigration. Ce sont en général les enfants d'immigré-es et non leurs parents qui sont au cœur des travaux relatifs à l'allongement des études. En France, on peut citer les ouvrages de Stéphane Beaud au sujet des enfants d'immigré-es qui s'engagent dans des études universitaires malgré leur faible acculturation à cet univers²⁴. Cette question est moins souvent posée pour les immigré-es arrivé-es à l'âge adulte, alors même que l'immigration récente se caractérise par une augmentation rapide du niveau de diplôme. Les travaux sur les immigré-es dits de la « première génération » privilégient de leur côté l'analyse de mondes professionnels peu qualifiés, dominés dans la sphère productive et qui ne mettent pas en jeu des compétences scolaires. Mettre le projecteur sur les plus diplômé-es d'entre elles-eux permet d'envisager leur insertion dans des secteurs d'emploi qui mettent en jeu une plus forte proximité à l'écrit et un rapport plus savant au langage. Il s'agit donc d'une entrée originale sur la question de l'insertion professionnelle en sociologie de l'immigration.

I.2 Une intégration scolaire souvent pensée comme postérieure à la migration

Le paradigme de « l'assimilation » importé des États-Unis imprègne fortement la sociologie de l'immigration en Allemagne, ainsi qu'en France dans une moindre mesure²⁵. Dans son acception classique, l'assimilation ou l'intégration²⁶, renvoie à la « disparition des différences entre les groupes eth-

23. Olivier SCHWARTZ (1998). *La notion de « classes populaires »*. Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

24. Stéphane BEAUD (2002). *80% au bac... et après ? : Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris, La découverte.

25. Pour une présentation de ce champ de recherche tout au long du XX^e siècle, voir Mirna SAFI (2011). « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine ». In : *Sociologie* 2.2, p. 149–164.

26. En France, le terme intégration s'impose progressivement, en raison de l'usage du terme assimilation dans le contexte colonial et donc de sa connotation ethnocentrique. Jen-

niques [et le noyau central], relatives aux spécificités culturelles, aux interactions sociales et aux formes d'identification »²⁷. Les hypothèses qui sous-tendent ce modèle sont en décalage avec le cas particulier des personnes qui ont un niveau de diplôme élevé dès leur arrivée. D'un côté, les immigré-es qui ont réalisé leurs études supérieures à l'étranger peuvent paraître assimilé-es puisqu'elles-ils partagent le même niveau d'études formelles que le noyau central et dominant de la société. D'un autre côté, ce groupe peut sembler inassimilé puisqu'il n'a jamais mis les pieds dans le système scolaire national, et n'en parle peut-être pas la langue. Cette ambiguïté constitue un impensé du paradigme assimilationniste, que nous proposons de déplier et à partir duquel de nouveaux questionnements peuvent émerger.

I.2.1 Des diplômes étrangers mal pris en compte par le paradigme de l'assimilation

Les travaux relatifs aux inégalités scolaires dans la migration partent souvent de l'hypothèse que la réussite scolaire des enfants d'immigré-es, et leur orientation dans des études longues généralistes, seraient le signe d'une intégration sociale dans le pays d'arrivée, au moins sur le plan scolaire²⁸. Reprenant le schéma du paradigme de l'assimilation, les auteur-ices supposent que la réalisation d'études longues par la « deuxième génération » (i.e. les enfants d'immigré-es) matérialiserait leur convergence vers les normes scolaires nationales. Le corollaire de cette hypothèse est que les différents systèmes éducatifs étatiques sont hétérogènes et ne transmettent pas les mêmes normes ou compétences. Les parents immigrés qui ont fait toute leur scolarité dans un autre pays ne peuvent donc pas être « assimilés » au sens où leurs enfants peuvent l'être. Cette perspective est adoptée dans le contexte

nifer BIDET (2013). « Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens. Trajectoires, pratiques, appartenances ». Thèse de doct. Université Louis Lumière Lyon 2, p. 14-15.

27. Citation originale : « Verschinden von Unterschieden zwischen den ethnischen Gruppen in ihren kulturellen Gewohnheiten, sozialen Interaktionen, ihrer Identität, usw. » Silke HANS (2010). *Assimilation oder Segregation? Anpassungsprozesse von Einwanderern in Deutschland*. Wiesbaden, Springer-Verlag, p. 13.

28. Le paradigme de l'assimilation segmentée envisage plusieurs dimensions de l'intégration sociale des groupes immigrés, qui peuvent ne pas coïncider entre elles. Voir Alejandro PORTES et Min ZHOU (1993). « The new second generation : Segmented assimilation and its variants ». In : *The annals of the American academy of political and social science* 530.1, p. 74–96.

des États-Unis²⁹, mais a également pu faire l'objet de travaux appliqués aux cas allemand³⁰ et franco-allemand³¹.

Mais de façon paradoxale, ces mêmes travaux considèrent que le niveau de diplôme des parents immigrés constitue un facteur explicatif de la réussite scolaire des enfants, même lorsque ces diplômes ont été validés dans d'autres systèmes éducatifs. Les modélisations proposées font l'hypothèse que les systèmes éducatifs seraient suffisamment homogènes d'un pays à l'autre pour que les diplômes obtenus à l'étranger soient comparables à ceux du pays d'arrivée.

Le paradigme de l'assimilation scolaire repose donc sur deux hypothèses antagonistes concernant le degré d'hétérogénéité entre systèmes éducatifs nationaux, dont le caractère trop tranché dans un sens ou dans l'autre est contrarié par une réalité en général plus nuancée. Souvent, les ressources acquises dans le pays d'origine peuvent être partiellement transférées dans le pays d'arrivée, avec une déperdition de capital liée au changement de contexte, comme le montre l'enquête de Magdalena Nowicka auprès d'entrepreneur·es diplômé·es du supérieur ayant immigré en Allemagne³². Dans une perspective proche, Niki von Hausen³³ distingue cinq trajectoires idéal-typiques d'intégration des immigré·es diplômé·es du supérieur en Allemagne : 1) mobilité professionnelle ascendante, 2) trajectoire stable en dessous de son niveau de qualification ; 3) trajectoire instable en dessous de son niveau de qualification ; 4) mobilité sociale descendante ; 5) exclusion professionnelle durable³⁴. Enfin,

29. Dans sa revue de littérature, Mirna Safi cite par exemple Charles HIRSCHMAN (2001). « The educational enrollment of immigrant youth : A test of the segmented-assimilation hypothesis ». In : *Demography* 38.3, p. 317–336.

30. HANS, *Assimilation oder Segregation? Anpassungsprozesse von Einwanderern in Deutschland*, op. cit.

31. Ingrid TUCCI (2010). « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? » In : *Revue française de sociologie* 51.1, p. 3–38.

32. Magdalena NOWICKA (2013). « Positioning strategies of Polish entrepreneurs in Germany : Transnationalizing Bourdieu's notion of capital ». In : *International Sociology* 28.1, p. 29–47.

33. Niki VON HAUSEN (2010). « Zum Verlauf der Statuspassage hochqualifizierter BildungsausländerInnen mit nachrangigem Arbeitsmarktzugang in den deutschen Arbeitsmarkt ». In : *Kulturelles Kapital in der Migration*. Sous la dir. de NOHL, ARND-MICHAEL AND SCHITTENHELM, KARIN AND SCHMIDTKE, OLIVER AND WEISS, ANJA. Springer, p. 138–150.

34. Intitulés originaux : 1) *aufsteigender Verlauf*, 2) *stabiler Verlauf unter Qualifikation*, 3) *prekäre Stabilität unter Qualifikationsniveau*, 4) *absteigender Verlauf*, 5) *dauerhaft ausgeschlossen*.

Mathieu Ichou³⁵ propose de distinguer statistiquement les niveaux d'études formels des immigré·es selon le degré de sélectivité du système éducatif dans lequel elles·ils ont été scolarisé·es. Ces différentes techniques ont pour point commun de restituer l'hétérogénéité des diplômes obtenus dans des pays différents, qui peuvent constituer des ressources dans la migration.

I.2.2 Une attention portée aux ressources scolaires pré-migratoires

La sociologie de l'immigration, lorsqu'elle s'interroge sur les titres scolaires validés par les immigré·es, s'expose à l'une des variantes de nationalisme méthodologique défini par Andreas Wimmer et Nina Glick Schiller³⁶, à savoir la « naturalisation » du cadre national de la réflexion. D'après ces auteur·ices, ce biais consiste à :

« prendre systématiquement pour acquis les sociétés délimitées nationalement comme l'unité d'analyse naturelle (. . .). En supposant que les processus à l'intérieur des frontières nationales seraient différents de ceux à l'œuvre en dehors, les sciences sociales n'ont pas laissé de place pour les processus transnationaux et globaux qui connectaient les territoires nationaux. »³⁷

S'interroger sur les ressources pré-migratoires invite à rompre avec ce réflexe, en considérant les parcours scolaires réalisés dans le pays d'origine, qui peuvent conditionner le départ et avoir des effets sur l'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée. On peut envisager des systèmes éducatifs où les normes sociales intériorisées, linguistiques notamment, peuvent être en partie celles d'un autre pays. Nous proposons donc d'enrichir le paradigme classique de l'assimilation, en prêtant davantage attention aux diplômes validés hors du pays d'arrivée, ainsi que les goûts, façons de parler, de se tenir,

35. Mathieu ICHOU (2014). « Who they were there : Immigrants' educational selectivity and their children's educational attainment ». In : *European sociological review* 30.6, p. 750–765.

36. Andreas WIMMER et Nina GLICK SCHILLER (2002). « Methodological nationalism and beyond : nation–state building, migration and the social sciences ». In : *Global networks* 2.4, p. 301–334.

37. *ibid.*, p. 579.

de penser etc. en lien avec cette acculturation scolaire. Il s'agit de s'interroger sur les effets des différents contextes sociaux traversés par les individus au cours de leur trajectoire, comme y invite Abdelmalek Sayad :

« Au lieu de se consacrer à expliquer la situation des émigrés, entièrement et seulement, par l'histoire de leur séjour en France, c'est la relation entre le système des dispositions des émigrés et l'ensemble des mécanismes auxquels ils sont soumis du fait de l'émigration, qui demande à être élucidée. »³⁸

Si l'attention portée aux ressorts de l'émigration n'est pas totalement nouvelle, l'originalité de notre approche tient ici au fait de mettre l'accent sur la dimension scolaire de la socialisation pré-migratoire et de ses implications dans la migration, qui peuvent être différentes selon le pays de destination. Généralement, la scolarisation se traduit par l'apprentissage d'une normalité linguistique, scientifique et parfois religieuse qui fournit aux diplômé·es la maîtrise des modes de vie dominants et le sentiment d'aisance sociale dans le pays d'origine. Ces compétences peuvent être remises en cause lors du franchissement des frontières lié à une migration durable. Dans certains cas au contraire, les études supérieures dans le pays d'origine constituent une expérience socialisatrice qui facilite l'intégration au pays d'arrivée. C'est particulièrement le cas lorsque ce pays de destination exerce une influence culturelle forte sur le pays de départ, en raison de circulations internationales en matière éducative ou du fait d'héritages coloniaux. Prendre en considération les rapports de pouvoir entre pays de départ et d'arrivée transforme le regard sur la scolarité et les études, et permet de les envisager comme des étapes dans l'acculturation aux normes du pays de destination. Se pose alors la question des conditions de possibilité d'une « intégration », au sens classique de l'École de Chicago, entreprise de façon anticipée bien en amont de la migration.

Le cas des diplômé·es du supérieur arrivé·es à l'âge adulte constitue donc un objet original en sociologie de l'immigration. Du fait de l'histoire de ce domaine de recherche, les analyses du travail des immigré·es se sont surtout

38. Abdelmalek SAYAD (1977). « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 15.1, p. 59–79, voir p. 59-60.

déployées à distance du monde scolaire et des professions académiques, tandis que celles qui concernent la scolarité ont principalement porté leurs efforts sur les enfants d'immigré·es. Si cet objet fait émerger de nouvelles problématiques relatives à la migration, il vient aussi bousculer certains résultats établis des théories de la stratification sociale.

II Un cas ambigu pour les théories de la stratification sociale

Nous proposons d'apporter une contribution à la sociologie de la stratification sociale française et allemande, en analysant plus précisément les effets propres de la condition immigrée et de l'appartenance nationale sur l'accès aux professions supérieures. On fait l'hypothèse que certain·es immigré·es peuvent tirer leur épingle du jeu grâce à leur diplôme, mais que la valorisation des ressources scolaires dans le pays d'arrivée ne va pas de soi. Nous dégagons d'abord des éléments concernant les conditions de possibilité d'une valorisation de diplômes obtenus avant la migration, hors du pays d'arrivée. Puis nous présentons les facteurs d'exclusion susceptibles de pénaliser les immigré·es malgré leur titres scolaires.

II.1 Les diplômes comme ressource dans la migration ?

Le diplôme joue désormais un rôle crucial dans les processus de hiérarchisation et de stratification sociale des sociétés contemporaines ouest-européennes³⁹. Loin d'abolir les frontières entre les classes, l'allongement des études s'est accompagné, en France comme en Allemagne, d'une sélectivité sociale persistante dans l'accès aux filières du supérieur les plus prestigieuses⁴⁰. L'expansion et la féminisation de l'enseignement supérieur a conduit au renforcement du rôle de l'École dans le modelage des destinées sociales. De

39. Michael HOUT et Thomas A. DIPRETE (2006). « What we have learned : RC28's contributions to knowledge about social stratification ». In : *Research in social stratification and mobility* 24.1, p. 1–20.

40. Pour la **France** : Marie DURU-BELLAT, Annick KIEFFER et David REIMER (2010). « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France ». In : *Économie et statistique* 433.1, p. 3–22. Pour l'**Allemagne** : Steffen SCHINDLER et David REIMER (2011). « Differentiation and social selectivity in German higher education ». In : *Higher Education* 61.3, p. 261–275.

façon révélatrice, la consécration scolaire est devenue une étape presque incontournable pour accéder aux élites politiques et économiques, que ce soit par la fréquentation des grandes écoles françaises⁴¹, ou par l'obtention d'un doctorat dans le cas allemand⁴². Pour autant, le rôle des diplômes dans l'insertion professionnelle des personnes immigrées a été peu interrogé jusqu'ici. Se pose d'une part la question de leur transférabilité d'un pays à l'autre, et d'autre part celle de la valeur différenciée des titres scolaires selon le pays de formation.

II.1.1 Des capitaux culturels transposables dans le pays d'arrivée

Les diplômes peuvent être appréhendés comme une ressource dans la migration, qui expliquerait que les inégalités de niveau d'études entre immigrés originaires persistent dans le pays d'arrivée. Les approches empiriques portant sur les mobilités privilégiées montrent que les avantages de classe, notamment liés aux études, peuvent être en partie transposés dans le pays d'arrivée. Le caractère symbolique de ces clivages se reflète dans les termes indigènes et savants pour désigner cette migration favorisée. Les termes « étrangers de haut rang »⁴³ ou « expatriés »⁴⁴ semblent alors plus adaptés qu'« immigrés », tant les expériences sociales de la mobilité internationale diffèrent dans ce cas. D'autres travaux, arrimés à des enquêtes en milieu populaire, montrent que la scolarité à l'étranger peut faire l'objet d'une utilisation plus ordinaire.

Diplômes internationaux et cosmopolitisme La sociologie des élites analyse la façon dont certains capitaux culturels peuvent être rentabilisés dans le cadre d'une mobilité internationale. Anne-Catherine Wagner et Bertrand Réau s'inspirent de l'approche bourdieusienne pour spécifier la notion de « ca-

41. Pierre BOURDIEU (1989). *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*. Paris, Éditions de Minuit.

42. Michael HARTMANN et Johannes KOPP (2001). « Elitenselektion durch Bildung oder durch Herkunft? » In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 53.3, p. 436–466.

43. Anne-Catherine WAGNER (1998). *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Paris, Presses universitaires de France.

44. Denis COLOMBI (2016). « Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques.

pital international », forme spécifique de capital culturel qui « se construit à partir de l'ensemble des ressources (...) liées à la familiarité avec plusieurs pays »⁴⁵. Au même moment, Hiroki Igarashi et Hiro Saito⁴⁶ développent une analyse similaire à propos de ce qu'ils nomment un « capital cosmopolite », qu'ils déclinent sous les trois états du capital culturel définis par Pierre Bourdieu : certifié, incorporé, objectivé⁴⁷.

Dans ces différents travaux, la possession du capital cosmopolite est étroitement liée à la possession de diplômes, d'où l'importance du capital culturel à l'état certifié. Les systèmes scolaires contribueraient à l'incorporation de savoir-faire et de savoir-être internationaux, par exemple à travers l'apprentissage des langues étrangères. De plus, l'internationalisation de certains sous-champs de l'enseignement donne lieu à l'émergence de cursus mettant spécifiquement en avant l'acquisition de ces compétences, par exemple les programmes de l'Office international du Baccalauréat de Genève ou les *Masters of Business Administration*. Ainsi, le cosmopolitisme ne se limite pas à une « posture intellectuelle et esthétique d'ouverture sur des expériences culturelles divergentes », selon la définition canonique de l'écologie urbaine de Chicago⁴⁸, mais s'articule plus directement à la position de classe, puisque l'accès à ces diplômes nécessite des ressources culturelles et économiques. Le cosmopolitanisme, en tant que nouvel élément du capital culturel, est bien un « enjeu de luttes pour les positions dominantes dans le monde globalisé »⁴⁹. Notons enfin que ces compétences peuvent être analysées en dehors du cadre théorique bourdieusien et assimilées à un « capital humain international » dont la valeur s'établit sur le marché du travail, selon les principes de la

45. Anne-Catherine WAGNER et Bertrand RÉAU (2015). « Le capital international : un outil d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination ». In : *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*. Sous la dir. de Johanna SIMÉANT. Paris, CNRS Éditions, p. 33–46.

46. Hiroki IGARASHI et Hiro SAITO (2014). « Cosmopolitanism as cultural capital : Exploring the intersection of globalization, education and stratification ». In : *Cultural Sociology* 8.3, p. 222–239.

47. Pierre BOURDIEU (1979b). « Les trois états du capital culturel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 30.1, p. 3–6.

48. Voir p. 239 dans Ulf HANNERZ (1990). « Cosmopolitans and locals in world culture ». In : *Theory, culture & society* 7.2-3, p. 237–251, cité par IGARASHI et SAITO, « Cosmopolitanism as cultural capital : Exploring the intersection of globalization, education and stratification », op. cit.

49. *ibid.*, p. 223.

théorie sociologique du choix rationnel⁵⁰.

Conversion de dispositions scolaires plus ordinaires Hormis les compétences spécifiquement internationales, les dispositions scolaires plus ordinaires acquises avant d’immigrer peuvent faire l’objet d’une valorisation dans le pays d’arrivée, malgré les divergences entre systèmes éducatifs nationaux. Ainsi, Bernard Lahire souligne que :

« les schèmes sociaux mentaux, les formes sociales ou les processus sociaux les plus fondamentaux (e. g. les processus d’objectivation, de codification, de théorisation, de formalisation, de rationalisation, de bureaucratisation, de scolarisation. . .) traversent le plus souvent les langues, les coutumes, les traits culturels propres à des groupes sociaux, surtout lorsque ceux-ci sont nationalement définis. Ainsi, deux êtres sociaux scolarisés dans des sociétés très différentes sous l’angle de leurs traditions nationales culturelles, linguistiques, politiques, religieuses, etc. sont plus proches cognitivement l’un de l’autre que des membres non scolarisés de leurs sociétés respectives. »⁵¹

Ce processus de conversion est particulièrement visible lors des transmissions scolaires intergénérationnelles, comme le montrent les travaux d’Elodie Druez⁵². Ainsi, Sarata, une enquêtée étudiante en école de commerce en France, souligne l’importance de la « culture de l’apprentissage » de son père dans son parcours scolaire, car ce dernier a fait l’école coranique et sait lire l’arabe bien qu’il occupe un emploi peu qualifié en France⁵³. À quelques exceptions près, l’usage des ressources scolaires accumulées avant la migration

50. Jürgen GERHARDS et Silke HANS (2013). « Transnational human capital, education, and social inequality. Analyses of international student exchange ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 42.2, p. 99–117.

51. Bernard LAHIRE (1995). *Tableaux de famille. Échecs et réussites scolaires en milieu populaire*. Paris, Gallimard/Le Seuil, p. 105.

52. Elodie DRUEZ (2016). « Réussite, racisme et discrimination scolaires ». In : *Terrains travaux* 2, p. 21–41.

53. *ibid.*, voir p. 31.

dans la sphère professionnelle a fait l'objet d'une moindre attention que son investissement dans la sphère scolaire. Christelle Avril analyse les femmes immigrées travaillant comme aides à domicile malgré des études supérieures généralistes. Elle montre que les dispositions scolaires incorporées leur permettent de nouer des alliances (avec les familles aisées, les infirmières, et le personnel de l'association qui les emploie) et d'être moins durement exposées aux violences économiques et symboliques associées à leur condition professionnelle⁵⁴.

Pour conclure, l'émergence d'un capital cosmopolite au sein des classes supérieures ne signifie pas que les capitaux culturels accumulés avant d'immigrer soient nécessairement rentables dans le pays d'arrivée. Les positions professionnelles dévalorisées occupées par certain·es diplômé·es en sont l'illustration. Comme le souligne Denis Colombi au sujet des cadres expatrié·es, les compétences glanées au gré des mobilités internationales peuvent être difficiles à valoriser dans la migration, et leur acquisition ne prend parfois sens que si elle est comprise comme un investissement dans le pays d'origine⁵⁵. L'analyse des élites économiques allemandes⁵⁶ ou française⁵⁷ par Michael Hartmann laisse penser que les positions les plus puissantes ne sont que très rarement occupées par des personnes venues de l'étranger. Enfin, la valeur des capitaux scolaires étrangers dépend étroitement de rapports de pouvoir entre systèmes éducatifs à l'échelle internationale, point que l'on s'attache à présent à développer.

II.1.2 Centres et périphéries : des systèmes éducatifs inégaux

La sociologie des certifications scolaires privilégie en général l'échelon national et étatique pour interpréter la valeur des diplômes et leur évolution

54. Christelle AVRIL (2012). « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile. Spécifier une position sociale : quelles opérations de recherche ? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 86–105, voir p. 104).

55. COLOMBI, « Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France », op. cit.

56. HARTMANN et KOPP, « Elitenselektion durch Bildung oder durch Herkunft ? », op. cit.

57. Michael HARTMANN (2011). « Internationalisation et spécificités nationales des élites économiques ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 10–23.

dans le temps. Pour Pierre Bourdieu, la légitimité scolaire est garantie par une autorité étatique qui en assure la valeur symbolique et la convertibilité en dehors de l'école. Dès lors, la remise d'un titre scolaire fait partie de ces rites de consécration qui instituent une différence durable entre individus et produisent autant qu'ils les réaffirment les divisions fondamentales de l'espace social, par une opération de « magie sociale »⁵⁸. Mais en se focalisant sur l'État-nation comme instance de certification scolaire, on s'empêche d'examiner des logiques de hiérarchisation des savoirs et des filières qui relèvent de rapports de pouvoir entre systèmes éducatifs et débordent des frontières nationales.

Plutôt que de considérer les systèmes éducatifs comme des unités nationales indépendantes de production des diplômes, nous les appréhendons comme des systèmes de dépendance réciproque, où certains exercent une domination symbolique sur d'autres. Nous prenons appui pour cela sur les précédentes analyses des circulations de diplômé·es à l'échelle internationale, qui articulent la théorie des « systèmes-mondes » d'Immanuel Wallerstein et la théorie des champs de Pierre Bourdieu⁵⁹. Celles-ci éclairent la façon dont les diplômes peuvent ou non constituer une ressource lors de l'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée.

De manière très générique, un « système-monde » peut être défini comme un « réseau inter-sociétal dans lequel les interactions (échanges commerciaux, conflits armés, intermariages...) sont importants pour la reproduction des structures internes des différentes unités qui le composent et affectent de manière importante les transformations de ces structures locales. »⁶⁰. Dans le domaine universitaire, la géographie des circuits migratoires et l'orientation privilégiée des mobilités étudiantes vers certains pays sont révélatrices des dépendances réciproques. Immanuel Wallerstein⁶¹, à l'origine de ce concept,

58. Pierre BOURDIEU (1982b). « Les rites comme actes d'institution ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 43.1, p. 58–63.

59. Jürgen GERHARDS, Silke HANS et Daniel DREWSKI (2017). « Zentrum und Peripherie im globalen Wissenschaftssystem ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 69.1, p. 131–147 ; Mikael BÖRJESSON (2017). « The global space of international students in 2010 ». In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43.8, p. 1256–1275.

60. Christopher CHASE-DUNN et Peter GRIMES (1995). « World-systems analysis ». In : *Annual review of sociology* 21.1, p. 387–417, voir p. 391.

61. Immanuel WALLERSTEIN (2011). *The modern world-system I : Capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century*. T. 1. University of California Press.

considère que la période moderne se caractérise par un système monde organisé autour d'un centre unique, valable à un instant t mais qui peut varier dans le temps. En matière éducative, certains auteurs admettent de même l'hypothèse d'un centre unique dans le monde académique. Sur la base des flux d'étudiant-es observés à l'échelle internationale, ils situent le centre dans les pays « occidentaux » (Amérique du Nord et Europe de l'Ouest), la semi-périphérie en l'Europe de l'Est et en Asie, et la périphérie en Afrique et au Moyen-Orient⁶².

L'application de la théorie de Bourdieu, fondée sur la notion de « champ » ou d'« espace », à l'échelle internationale fournit des outils conceptuels plus malléables que le système-monde, car elle permet d'envisager la coexistence de plusieurs centres, ayant chacun leurs périphéries. C'est ce que souligne Mikael Börjesson⁶³ dans son analyse des mobilités étudiantes internationales : « Je préfère la notion d'espace [à celle de système-monde] car elle ne présuppose pas qu'il existe un seul système cohérent. »⁶⁴. Cette théorie lui permet de penser les relations de dépendance et rapports de pouvoir entre systèmes éducatifs nationaux.

La comparaison franco-allemande facilite l'analyse des effets produits par ces logiques de dépendance entre systèmes éducatifs à l'échelle internationale. La mise en regard de ces deux pays d'arrivée permet de complexifier l'approche, en distinguant deux « centres » distincts dans la structure verticale du paysage universitaire international. Cela permet d'envisager des logiques d'interdépendance qui coexistent et ne sont pas unifiées à l'échelle mondiale. En effet, la France et l'Allemagne appartiennent à deux « espaces » académiques d'après Mikael Börjesson⁶⁵. Son cadre théorique lui permet de dégager trois espaces internationaux, structurés autour de trois pôles. Le pôle pacifique est organisé selon une logique marchande et par la prédominance de l'anglais. Le pôle franco-ibérique, auquel appartiennent la France et les pays

62. Tse-Mei CHEN et George A. BARNETT (2000). « Research on International Student Flows from a Macro Perspective : A Network Analysis of 1985, 1989, and 1995 ». In : *Higher Education* 39.4, p. 435–453, cité par BÖRJESSON, « The global space of international students in 2010 », op. cit.

63. *ibid.*

64. Texte original : « I prefer the notion of space since it does not presuppose that there actually exists only one coherent system. » *ibid.*, p. 1259.

65. *ibid.*

issus de ses anciennes colonies, répond à une logique coloniale et fonctionne sur les langues partagées entre centres et périphéries du fait de logiques d'influences impériales passées. Enfin le pôle centre-européen, auquel appartient l'Allemagne et les pays d'Europe du nord et de l'est, répond à une logique de proximité et il est régi par l'allemand et les langues slaves. Börgesson ajoute que les pôles franco-ibérique et centre-européen représentent des centres en déclin, moins puissants que le pôle pacifique qui concentre le plus de ressources. Cela explique que leurs aires d'influences respectives se recoupent peu.

Les diplômes peuvent donc certes constituer une ressource dans le pays d'arrivée, mais cela dépend étroitement du contexte de leur acquisition. Contre une représentation égalitaire de la mondialisation, il s'agit de prendre acte des rapports hiérarchiques et de dépendance entre pays de départ et pays d'arrivée, et d'envisager les facteurs d'exclusion auxquels les immigré·es peuvent être exposé·es en France et en Allemagne, malgré leurs titres scolaires.

II.2 Des facteurs d'exclusion persistants

Parmi les facteurs d'exclusion repérables dans la littérature relative aux personnes diplômées du supérieur et en lien avec la migration, on en distinguera trois principaux, qui renvoient respectivement à la nationalité, aux pratiques langagières, et à la racialisation.

II.2.1 Nationalité

Positionner les immigré·es diplômé·es du supérieur conduit à « penser l'espace social comme un espace structuré sur une base nationale et non uniquement sur la base des rapports de classe », comme y invite Gérard Noiriel⁶⁶. Cet historien des classes populaires n'hésite pas à porter son attention aux immigré·es plus doté·es en ressources : « Pour les immigrants issus des classes moyennes et supérieures, qui sont souvent des réfugiés, le déracinement est souvent aggravé par le déclassement professionnel. »⁶⁷. Il montre que, durant

66. Voir p. 49 dans NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, op. cit.

67. *ibid.*, p. 168.

la première moitié du XX^e siècle marquée par un exil politique intra-européen important, des « zones réservées » aux Français-es sont construites comme moyen de canaliser la main-d'œuvre étrangère dans les secteurs ouvriers les plus dévalorisés et les plus pénibles, comme les tâches de manœuvre dans l'agriculture et la construction, ainsi que le travail à la chaîne, dans l'industrie automobile⁶⁸. Ces zones réservées correspondent aux postes de la fonction publique et aux professions libérales, qui sont les domaines de compétence des personnes immigrées ayant suivi des études longues. Cette clôture par le haut des emplois en France constitue un obstacle pour les personnes occupant ce type de profession dans leur pays d'origine, et peut les conduire à intégrer le monde ouvrier, ou des métiers de l'artisanat ou du commerce. À cette époque, les trajectoires descendantes de diplômé-es concernent notamment les aristocrates russes chassé-es par la Révolution d'Octobre, et les personnalités politiques et syndicales antifascistes exilées de l'Italie de Mussolini⁶⁹. Dans l'entre-deux-guerres et surtout sous le III^e Reich, les intellectuel·les allemand·es arrivent en nombre en France. Au sein des professions supérieures du droit et de l'enseignement, seules quelques rares exceptions parviennent à exercer malgré l'exil⁷⁰.

Du côté allemand, les mesures xénophobes concernant l'accès aux professions académiques sont prises avant même la prise de pouvoir par le parti nazi. Sous la République de Weimar, une loi de 1925 visant à lutter contre le « contrôle étranger » (*Überfremdung*) des écoles et universités interdit l'exercice des enseignant·es d'origine juive et fixe des quotas pour les étudiant·es de cette confession, dont une part importante est de nationalité étrangère⁷¹.

Ces exemples historiques illustrent le poids de la nationalité dans l'histoire de la fonction publique et des professions libérales, secteurs d'emploi étroitement encadrés par l'État et ayant vocation à accueillir les strates sociales les plus diplômé-es. Si les réglementations se sont profondément trans-

68. *ibid.*, p. 306.

69. Bruno GROppo (1996). « Entre immigration et exil : les réfugiés politiques italiens dans la France de l'entre-deux-guerres ». In : *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 44.1, p. 27–35.

70. Konrad Hugo JARAUSCH (1990). *The Unfree Professions : German lawyers, teachers, and engineers, 1900-1950*. Oxford, Oxford University Press, p. 148.

71. Notker HAMMERSTEIN (1995). *Antisemitismus und deutsche Universitäten : 1871-1933*. Frankfurt am Main, Campus Verlag.

formées au cours du temps, certaines restrictions de nationalité ont été maintenues jusqu'à la période actuelle. Au tournant des années 2000, Antoine Math et Alexis Spire⁷² estiment qu'en France, près d'un emploi disponible sur trois est soumis à une condition de nationalité. Les professions concernées sont souvent celles auxquelles se destinent les diplômé·es du supérieur, notamment dans les postes de l'enseignement et de la santé dont le poids numérique est important. De même en Allemagne, l'exercice de nombreuses professions libérales est conditionné à des critères de nationalité. C'est le cas par exemple de l'exercice de la médecine, même lorsque les personnes ont étudié en Allemagne⁷³. Le titre de fonctionnaire (*Beamte*) est lui aussi conditionné à de nombreuses restrictions, dont celle de la nationalité, par opposition aux emplois contractuels du secteur public (*Angestellte*).

Enfin, les dispositions concernant les professions réglementées et du secteur public se sont profondément transformées au milieu des années 2000. Depuis 2005, la réglementation relative aux ressortissant·es de l'Union européenne institue le principe d'ouverture généralisée de tous les corps et cadres d'emploi dans la fonction publique, à l'exception des emplois dits de souveraineté, en particulier dans l'armée et la police. La directive européenne de 2005/36/EC instaure l'équivalence des diplômes pour les ressortissant·es d'un pays membre⁷⁴. Ces différentes réglementations marquent un assouplissement sélectif de l'accès aux professions où exercent les diplômé·es du supérieur, avec un clivage entre nationalités communautaires et extracommunautaires. Mais ces modifications législatives ne constituent pas nécessairement une rupture dans la pratique, comme le montre l'exemple des médecins. En France, des mesures dérogatoires et statuts spécifiques permettent dès les années 1980 à un nombre important de médecins étranger·ères d'exercer dans les hôpitaux français⁷⁵. En Allemagne, l'instauration d'une équivalence des diplômes ne facilite que de manière limitée l'immigration de docteur·es est-

72. Antoine MATH et Alexis SPIRE (1999). « Des emplois réservés aux nationaux ? » In : *Informations sociales* 78, p. 50–57.

73. Juliane KLEIN (2016). *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*. Barbara Budrich, p. 27.

74. Les étranger·es extracommunautaires qui ont fait leurs études dans un pays membre ne sont pas concerné·es

75. Marc-Olivier DÉPLAUDE (2011). « Une xénophobie d'État ? Les "médecins étrangers" en France (1945-2006) ». In : *Politix* 3, p. 207–231.

européen-nes, qui doivent traverser des procédures semées d'embûches afin de se procurer un certificat de conformité de leur cursus universitaire, et les autorisations des ordres des médecins fédéraux⁷⁶.

II.2.2 Langue

Outre la nationalité, la langue constitue un « signe de richesse » et « d'autorité »⁷⁷, et participe à la redéfinition de la position sociale au sein du pays de destination. Loin de se limiter à leur fonction de communication, les discours sont les lieux de construction et de négociation de positions puissantes ou dominées. Outre l'affirmation des positions de classe, « le langage joue un rôle actif dans la production et la reproduction d'asymétries de genre »⁷⁸. D'où l'intérêt de renouer avec une analyse de la migration au prisme de la langue et des effets sociaux du bilinguisme en tant que lieu de construction de l'ordre social⁷⁹.

L'attention portée aux ressources linguistiques des immigré-es diplômé-es du supérieur permet de dépasser les représentations qui essentialisent les positions de « dominé » et de « dominant », en montrant les renversements qui peuvent s'opérer, au croisement de plusieurs logiques de pouvoir. En effet, les mobilités internationales créent des situations de trouble linguistique qui peuvent mettre dans l'embarras des individus habituellement dominants dans leurs interactions langagières. Il s'agit de montrer comment les rapports de force linguistiques, déterminés par les origines sociales et scolaires, le genre et la nationalité, peuvent se recomposer dans le pays d'arrivée. Les investissements linguistiques réalisés dans le pays d'origine peuvent se révéler inutiles, tandis que d'autres, qui avaient peu de valeur dans le contexte social d'origine, deviennent soudain de première nécessité. Le désajustement entre les marchés linguistiques dans le pays d'origine et dans le pays d'arri-

76. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit., p. 28.

77. Pierre BOURDIEU (1982a). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard, p. 60.

78. Aneta PAVLENKO (2003). « 'Language of the enemy' : Foreign language education and national identity ». In : *International Journal of Bilingual Education and Bilingualism* 6.5, p. 313–331.

79. Abdelmalek SAYAD (1967). « Bilinguisme et éducation en Algérie ». In : *Education, Développement et Démocratie*. Paris-La Haye, Mouton.

vée donne donc parfois lieu à des retournements de situation imprévus.

La comparaison d'un pays francophone et d'un pays germanophone est particulièrement utile à cette fin. Yvonne Henkelmann⁸⁰, comparant les immigré·es diplômé·es du supérieur (*Akademiker*) en Allemagne et au Québec, rappelle que l'Allemagne accueille peu de migrant·es qui ont appris l'allemand dans le cadre familial ou scolaire avant la migration. Ce fait contraste avec une région comme le Québec ou la France, qui accueille une immigration maghrébine souvent francophone. La sociologue distingue, de façon stylisée, deux types d'obstacle linguistique, qui entravent de manière différente l'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée. Les personnes qui n'ont pas appris la langue officielle peuvent échouer à manier les règles syntaxiques et avoir un bagage lexical insuffisant pour communiquer, et donc pénalisant dans la sphère professionnelle. Les personnes qui maîtrisent davantage la langue du pays d'arrivée sont mieux loties de ce point de vue, mais elles peuvent manquer des « compétences situationnelles » (*Situationskompetenz*) leur permettant d'obtenir la reconnaissance (*Anerkennung*) de leur interlocuteur·ice. Henkelmann mentionne l'accent comme forme de déviance qui peut exposer à des sanctions symboliques, d'intensité variable, associées au fait d'être identifié·e comme « migrant·e » (*MigrantIn*). Dans cette perspective, les obstacles auxquels se heurtent les immigré·es sont l'expression de la domination symbolique exercée par les locuteur·ices de la langue officielle.

Dans le contexte français, Romane Blassel⁸¹ analyse les formes de discrimination dont les enseignant·es-chercheur·es immigré·es font l'expérience en raison de leurs écarts ponctuels aux pratiques linguistiques légitimées dans leur milieu professionnel. Elle montre que cette discrimination s'articule avec des rapports de classe et de race, et propose d'enrichir l'analyse des « processus d'ethnicisation » grâce à l'attention portée à sa dimension linguistique. De même, la chercheuse Kim Jiyoung constate que les questions linguistiques et raciales sont étroitement entremêlées dans le monde académique⁸². Enfin,

80. Yvonne HENKELMANN (2012). *Migration, Sprache und kulturelles Kapital*. Wiesbaden, Springer-Verlag.

81. Romane BLASSEL (2018). « "C'est mignon ton accent, tu viens d'où?". Pour une prise en compte des rapports sociaux dans l'étude des discriminations ». In : *Les cahiers de la LCD* 3, p. 105–124.

82. Ses réflexions ont été présentée dans une communication intitulée « Comment devenir "classable" avant d'être (dé)classée : quand une minoritaire racisée mène une recherche dans un quartier parisien », lors du Congrès de l'Association française de sociologie de 2019

la maîtrise des formes langagières les plus légitimes dans le pays d'arrivée peut participer au processus de « blanchiment » des personnes par ailleurs exposées à des discriminations racistes. La linguiste Suzie Telep⁸³ analyse ce phénomène à travers les variations langagières de migrants d'origine camerounaise à Paris, engagés dans le secteur associatif et qui se distinguent par des ressources scolaires élevées. Cela amène à considérer la race comme une dimension articulée à la question linguistique, mais non réductible à celle-ci.

II.2.3 « Race »

La sociologie de l'immigration accorde une attention croissante aux processus de racialisation qui traversent la société. En France, cette approche a été défrichée par les travaux pionniers de Colette Guillaumin, selon lesquels le fait social de « race » correspond à une « formation imaginaire (...) matériellement efficace en ce que cette catégorisation inscrit la domination dans le corps des individus en désignant leur place de dominé sans désigner, symétriquement, une place au dominant »⁸⁴. Dès lors, la « race » n'a pas de réalité biologique, elle se construit et devient socialement significative au sein des relations sociales et renvoie à un processus inscrit dans des rapports de pouvoir. L'asymétrie de ce rapport de pouvoir s'illustre dans le fait que le privilège de la « blancheur », qui bénéficie aux personnes qui sont conformes au point de référence implicite d'une idéologie raciste, n'est jamais nommé. Cette analyse du racisme comme phénomène non réductible à un reflet des rapports de classe permet d'envisager des formes de « minorisation » que les capitaux scolaires ne suffisent pas à désamorcer.

La possession de ressources scolaires élevées ne prémunie pas contre les comportements racistes et discriminatoires, mais elles modifient la façon dont celles-ci se déploient. Parmi les immigré·es et descendant·es d'immigré·es, les personnes diplômées du supérieur déclarent plus souvent avoir été victimes

à Aix-en-Provence.

83. Suzie TELEP (2018). « "Moi je whitise jamais." Accent, subjectivité et processus d'accommodation langagière en contexte migratoire et postcolonial ». In : *Langage et société* 3, p. 31–49.

84. Colette GUILLAUMIN (1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris-La Haye, Mouton, cité par Delphine NAUDIER et Éric SORIANO (2010). « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie ». In : *Cahiers du genre* 1, p. 193–214.

de comportements racistes que celles qui ont fait des études courtes. Plusieurs types d'explication peut être apporté à ce « paradoxe », soulevé dans des travaux portant sur la France⁸⁵ et sur l'Allemagne⁸⁶.

Ce fait stylisé peut d'abord s'expliquer par le fait que les personnes les plus dotées scolairement ont plus de chance de fréquenter des scènes sociales où les personnes racisées sont habituellement absentes, ce qui rend leur présence d'autant plus visible. En France, Elodie Druez⁸⁷ s'intéresse aux enfants d'immigré·es originaires d'Afrique subsaharienne, en particulier celles et ceux qui ont accédé à des cursus scolaires valorisés et validé un diplôme du supérieur (Bac+3 ou plus). Elle montre que les personnes de ce groupe sont plus nombreuses que les moins diplômé·es à déclarer avoir subi des remarques, propos ou attitudes racistes à l'école, d'après l'enquête Trajectoires et Origines de 2008. Ses entretiens montrent que « le racisme vécu prend de multiples formes : des regards intrigués, apeurés, l'envie de toucher les cheveux, des questions ou blagues déplacés sur l'Afrique, sur les Africain·es ou sur la couleur de peau »⁸⁸. Ce paradoxe s'explique par le fait que les résultats de ces élèves augmentent leurs chances d'intégrer des filières généralistes et de bons établissements et par conséquent de fréquenter une population « blanche » et favorisée, d'où une imbrication entre les logiques de classe et de race.

D'autres explications se rapportent à des biais déclaratifs qui n'opé- raient pas de la même façon selon le niveau de diplôme, d'après le bilan proposé par Jan-Philip Steinmann⁸⁹. Tout d'abord, le degré de conscience politique plus aiguë (*awareness*) conduirait les personnes diplômées à identifier plus aisément des inégalités de traitement dans les situations vécues. De plus, le sentiment de discrimination est mis en lien avec la probabilité d'avoir vécu une mobilité sociale descendante dans la migration, à l'origine d'un sentiment de frustration relative (*relative deprivation*) renforçant l'acuité des personnes concernant ces inégalités. Dans son étude quantitative sur les immigré·es

85. Cris BEAUCHEMIN et al. (2010). « Les discriminations : une question de minorités visibles ». In : *Population et sociétés* 466, p. 1–4.

86. Jan-Philip STEINMANN (2019). « The paradox of integration : why do higher educated new immigrants perceive more discrimination in Germany? » In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 45.9, p. 1377–1400.

87. DRUEZ, « Réussite, racisme et discrimination scolaires », op. cit.

88. *ibid.*, voir p. 33.

89. STEINMANN, « The paradox of integration : why do higher educated new immigrants perceive more discrimination in Germany? », op. cit.

d'origine turque ou polonaise nouvellement arrivées en Allemagne⁹⁰, Steinmann montre que les personnes ayant fait des études supérieures déclarent plus souvent que les autres des traitements discriminatoires liés à leur nationalité, leur religion, leur ethnicité ou leur manière de parler. Cela s'explique certes par des chances plus grandes de fréquenter des personnes allemandes sur le lieu de travail ou de loisir, mais aussi par des biais déclaratifs (*awareness / relative deprivation*) corrélés aux niveau d'éducation.

Enfin, des indicateurs moins soumis aux biais déclaratifs montrent que le phénomène ne se limite pas à un artéfact statistique, comme dans le cas des contrôles d'identité effectués par les agent·es de police. Une enquête collective en Ile-de-France⁹¹ montre que les étudiants racisés sont nettement plus souvent contrôlés que leurs homologues non racisés, indépendamment de leur tenue vestimentaire, temps de transport et fréquence des sorties⁹². Les auteur·ices concluent à l'existence d'une « clientèle policière », qui aurait « son noyau, mais aussi un halo, dont on a trouvé des traces jusque dans la population des étudiants, relativement favorisée du point de vue de ses origines sociales. »⁹³.

Au final, ces travaux suggèrent que les études supérieures, en tant que propriété sociale typique des classes supérieures, peuvent atténuer les traitements discriminatoires liés à la race, et que des effets de distorsion existent dans l'objectivation statistique du phénomène. Mais ils montrent également que la question raciale reste pertinente dans ce cas, et qu'elle doit être prise en considération dans l'analyse des immigré·es, même lorsque leur niveau de diplôme est élevé.

* *

*

Au regard de la littérature, la population immigrée ayant fait des études supérieures occupe donc une *position ambivalente*, qu'il n'est pas aisé de si-

90. *ibid.*

91. Nicolas JOUNIN et al. (2015). « Le faciès du contrôle ». In : *Déviance et société* 39.1, p. 3–29.

92. Chez les étudiantes, les écarts selon la race sont non significatifs.

93. JOUNIN et al., « Le faciès du contrôle », *op. cit.*, voir p. 26.

tuer *a priori* d'un côté ou de l'autre des rapports de domination. D'un côté, la possession de diplômes distingue les immigré·es et leur fournit des ressources partiellement convertibles dans le pays d'arrivée. D'un autre côté, les capitaux scolaires accumulés au cours d'études longues ne prémunissent pas contre certaines formes de relégation professionnelle. Certaines ressources distinctives, comme la nationalité française, la maîtrise des formes langagières légitimes, ou les attributs de la blancheur peuvent leur manquer, de façon temporaire ou durable. Cette ambivalence a constitué un véritable aiguillon toute au long de ma recherche, notamment parce que l'articulation entre la stratification socioprofessionnelle et les dimensions nationale, linguistique et raciale conduit à s'interroger sur des cas d'incohérence statutaire, qui vont à rebours de certains résultats établis en sociologie.

L'analyse des positions sociales équivoques et mélangées de ce groupe vise à mieux connaître cette forme de migration « intermédiaire » (*middling*) à mi-chemin entre les élites transnationales et les migrant·es des pays en développement. D'après David Conradson et Alan Latham⁹⁴, cette migration reste pour l'instant peu étudiée alors qu'elle constitue la majeure partie des déplacements transfrontaliers contemporains. En se penchant sur la fraction la plus diplômée des immigré·es arrivé·es en France et en Allemagne à l'âge adulte, on souhaite également éclairer des phénomènes sociaux plus généraux. Ainsi, dans cette recherche, nous nous demandons dans quelle mesure la population diplômée du supérieur originaire de pays périphériques à la France et à l'Allemagne peut être contrainte dans sa trajectoire migratoire et désavantagée dans sa trajectoire professionnelle, étant donné les rapports de domination qui lient les pays de départ et les pays d'arrivée, et les ressources dont ces personnes disposent. Le but est d'apporter une contribution à la sociologie de la migration d'une part, à la sociologie de la stratification et de la mobilité sociale d'autre part, avec le souci de toujours articuler l'analyse des rapports de pouvoir liés à la migration à ceux qui sont davantage liés à la classe et au genre.

Cette problématique est globalement propice à une réflexion sur les dynamiques sociales qui débordent des cadres nationaux. D'un point de vue mé-

94. David CONRADSON et Alan LATHAM (2005). « Transnational urbanism : attending to everyday practices and mobilities ». In : *Journal of Ethnic and Migration studies* 31.2, p. 227–233.

thodologique, cela signifie qu'il faut se frayer un chemin étroit entre deux écueils symétriquement opposés, que sont le « Charybde » du nationalisme méthodologique et la « Scylla » d'une conception post-nationale de l'identité, pour reprendre la métaphore proposée par Wimmer et Schiller⁹⁵. C'est à partir d'une enquête multi-méthode fondée sur une comparaison franco-allemande que l'on propose de satisfaire cette double exigence.

III Comparer en pratique : données et méthodes

Cette recherche s'inscrit résolument dans une démarche comparative : la France et l'Allemagne y sont comparées en tant que pays d'arrivée d'immigré-es diplômé-es originaires de régions diverses. Nous présentons d'abord la démarche générale de cette perspective comparative et de ses apports. Les données empiriques utilisées pour sa mise en œuvre sont ensuite exposées. On s'interroge ensuite sur la possibilité de mener à bien à comparaison malgré l'hétérogénéité des catégories migratoires françaises et allemandes utilisées dans la statistique publique. Enfin, nous précisons les contours d'un sous-groupe spécifique par son niveau de diplôme et son âge d'arrivée.

III.1 Apports heuristiques de la comparaison

Contrairement aux entreprises de comparaison systématique entre un grand nombre de pays, la comparaison franco-allemande se donne pour objectif de restituer avec précision la façon dont les flux migratoires se structurent autour de deux centres, sans renoncer aux vertus de la description dense. Nous nous détournons d'une analyse des migrations se déployant au niveau mondial, qui expose au risque de ne plus pouvoir distinguer les logiques collectives de l'orientation migratoire, en raison de la masse d'information à traiter. L'effet d'optique qui en résulte peut conduire selon nous à surestimer les dynamiques d'individualisation de migrations internationales contemporaines⁹⁶.

95. WIMMER et GLICK SCHILLER, « Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences », *op. cit.*, voir p. 600.

96. Cette thèse est par exemple défendue par Laurence Roulleau-Berger, qui considère que « les parcours ne cessent de s'individualiser, de se complexifier et de se cosmopolitiser à partir de bifurcations biographiques répétées liées à des contextes incertains. ». Laurence

Nous nous démarquons d'une perspective telle que celle défendue par Ulrich Beck, selon laquelle les mobilités seraient régies par des logiques capitalistes puissantes « affranchi[es] des frontières et de l'État » et agissantes à l'échelle globale, à l'origine d'une tendance à la « cosmopolitisation des biographies »⁹⁷. Nos analyses empiriques, centrées sur l'émigration depuis l'Europe de l'est et le pourtour méditerranéen en direction de deux centres distincts, permettent au contraire de restituer les logiques régionales des phénomènes migratoires. On fait l'hypothèse que cette échelle d'observation, intermédiaire entre le niveau national et le niveau mondial, permet de restituer plus aisément les dimensions politiques, linguistiques, historiques de la migration, qui peuvent coexister avec une logique de marché.

Il est d'autant plus intéressant de comparer la France et de l'Allemagne qu'il s'agit de pays géographiquement proches mais contrastés, en termes d'histoires migratoires et de politiques d'intégration, ainsi que du point de vue de la langue. Des thèses devenues classiques prennent souvent ces deux États comme deux idéaux-types en matière de construction historique de la nation, avec une tradition supposée française et politique (logique assimilationniste de la nation civique) et une tradition supposée allemande et culturelle (logique différentialiste de la nation ethnique). Cette opposition est développée dans les années 1940 par Hans Kohn⁹⁸, à l'origine pour distinguer un nationalisme dit civique en Europe de l'Ouest d'un nationalisme dit ethnique en Europe de l'Est. Cette opposition est ensuite reprise au tournant des années 1990 sous la plume de sociologues comme Dominique Schnapper⁹⁹ ou William Rogers Brubaker¹⁰⁰. Plus récemment, Léa Renard met à l'épreuve du terrain les contrastes franco-allemands concernant la genèse, l'institutionnalisation et les métamorphoses des catégories statistiques de l'altérité¹⁰¹. Loin

ROULLEAU-BERGER (2015). *Migrer au féminin*. Paris, Presses universitaires de France, p. 30.

97. Ulrich BECK et Aurélie DUTHOO (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris, Aubier, p. 29.

98. Hans KOHN (1944). *The idea of nationalism : A study in its origins and background*. New York, The Macmillan Company.

99. Dominique SCHNAPPER (1989). « La nation, les droits de la nationalité et l'Europe ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 5.1, p. 21–32.

100. William Rogers BRUBAKER (1990). « Immigration, citizenship, and the nation-state in France and Germany : A comparative historical analysis ». In : *International sociology* 5.4, p. 379–407.

101. Léa RENARD (2019). « Socio-histoire de l'observation statistique de l'altérité : principes de classification coloniale, nationale et migratoire en France et en Allemagne (1880-

de constituer un obstacle à la comparaison, ces différences nourrissent et stimulent l'analyse. À la suite de Léa Renard, nous proposons une comparaison raisonnée « qui fait la part belle aux spécificités de chaque contexte étudié (...) tout en identifiant des ressemblances structurelles »¹⁰². La méthodologie adoptée s'inscrit dans la lignée d'autres comparaisons franco-allemandes en sociologie de l'immigration, comme les travaux d'Ingrid Tucci¹⁰³ qui prennent appui sur les différences de régimes migratoires et de « conceptions de l'intégration » pour mettre en relief les mécanismes sociaux observés de part et d'autre de la frontière.

La comparaison se fonde en outre sur les savoirs cumulés des précédentes comparaisons de la stratification sociale dans ces deux pays. Positionner les immigré-es diplômé-es du supérieur dans l'espace socioprofessionnel nécessite d'avoir en tête les contrastes nationaux concernant l'articulation entre les systèmes de formation et de production, dans la sphère professionnelle comme dans la sphère domestique. L'analyse sociétale, initiée en France dans les années 1970, part du constat qu'« on a, dans chaque pays, des formes et des processus de socialisation différents. Dès lors, la comparaison internationale des systèmes hiérarchiques ne serait pas adéquate si l'on ne les mettait pas en relation avec l'ensemble des rapports sociaux particuliers qui constituent la trame de toute société. »¹⁰⁴. Plus tard, cette analyse centrée sur la production industrielle et les trajectoires masculines, est complétée par une attention plus grande portée à la division des tâches dans la sphère domestique, et au travail féminin non rémunéré, dans une approche attentive aux rapports sociaux de sexe¹⁰⁵. Au final, nous nous inscrivons dans le sillon de l'analyse sociétale en ce qu'elle « invite à construire de manière décomplexée son enquête », en « se débarrass[ant] de l'idée d'une nécessaire symétrie entre les dispositifs d'enquête » et en considérant que « l'asymétrie éventuelle des

2010) ». Thèse de doct. Université Grenoble Alpes.

102. *ibid.*, p. 53-54.

103. TUCCI, « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale? », *op. cit.*

104. Marc MAURICE, François SELLIER et Jean-Jacques SILVESTRE (1979). « La production de la hiérarchie dans l'entreprise : recherche d'un effet sociétal. Comparaison France-Allemagne ». In : *Revue française de sociologie* 20.2, p. 331-365, voir p. 333.

105. Catherine MARRY et al. (1998). « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 ». In : *Revue française de sociologie* 39.2, p. 353-389.

termes de la comparaison se doit d'être expliquée »¹⁰⁶. Dans cette perspective, une comparaison ne peut être rigoureuse et convaincante qu'à condition de refuser de pousser trop loin la standardisation des cas comparés et de prendre acte de leurs différences qui sont le produit d'une historique propre. Une fois ces précisions faites, il s'agit d'explicitier la manière dont ces principes de comparaison sont concrètement mis en pratique dans la thèse.

III.2 L'articulation de données empiriques hétérogènes

Nous proposons une approche multi-méthode, également appelée « méthode de recherche mixte » (*mixed-method*), articulant des données de la statistique publique et des entretiens ethnographiques. La récolte et l'exploitation de matériaux quantitatifs et qualitatifs se sont déroulées de façon parallèle avec des allers et retours, sans cloisonnement clair des étapes qualitatives et quantitatives. En revanche, la présentation des résultats procède le plus souvent d'une logique séquentielle, où les analyses statistiques, exposées en début de chapitre ou de section, fournissent des hypothèses et un cadre d'analyse qui met en relief le matériau qualitatif et en facilite l'interprétation. L'articulation des matériaux s'inspire donc d'une approche « mezzo » des migrations proposée par Nancy Green, visant à « comprendre l'aspect collectif de l'expérience sans toutefois perdre de vue les acteurs au profit de flux migratoires désincarnés. »¹⁰⁷. La combinaison d'enquêtes statistiques de grande ampleur, se déployant à l'échelle nationale et d'un petit nombre d'entretiens permet d'accéder à l'intimité des personnes et à la complexité de leurs trajectoires, et de tirer parti des apports respectifs de ces matériaux de nature très différente.

III.2.1 Des enquêtes statistiques nationales

Trois enquêtes majeures des systèmes statistiques nationaux sont mobilisées, à savoir le *Mikrozensus* en Allemagne, l'enquête Emploi et l'enquête

106. Annalisa LENDARO (2012). « Revisiter l'analyse sociétale aujourd'hui ». In : *Terrains & travaux* 2, p. 109–124, p. 121.

107. Nancy L. GREEN (1990). « L'histoire comparative et le champ des études migratoires ». In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 45.6, p. 1335–1350, voir p. 1345

Enquêtes sur les forces de travail L'enquête Emploi et le *Mikrozensus* appartiennent à la famille des enquêtes européennes sur la force de travail (*Labor Force Surveys*) et fournissent des données originales sur les professions, l'accès à l'emploi, le chômage, les salaires. Elles comportent aussi des données détaillées sur la formation. Produites par des institutions publiques l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en France, l'Office fédéral statistique (*Statistisches Bundesamt*) en Allemagne, ces enquêtes nationales présentent un triple avantage pour notre objet : en termes d'étendue, d'harmonisation internationale, et de qualité.

Premièrement, le nombre de personnes interrogées dans ces enquêtes est important, ce qui permet de fournir des effectifs nécessaires à des analyses respectant les règles de la statistique inductive. En effet, les immigré·es diplômé·es représentent un pourcentage faible de la population totale et seul un petit nombre d'enquêtes autorisent une analyse séparée de ce groupe. C'est le cas de l'enquête Emploi, deuxième plus grande enquête réalisée en France derrière le recensement, avec un taux de sondage moyen de 1 pour 560, et du *Mikrozensus*, plus grande enquête réalisée en Allemagne, avec un taux de sondage de 1 pour 100. Deuxièmement, les questionnaires des enquêtes sur les forces de travail sont harmonisés à l'échelle européenne. Créés dans les années 1950, l'enquête Emploi et le *Mikrozensus* présentent, à partir des années 1990, un jeu de variables clés standardisées sous l'égide d'Eurostat à des fins de comparaison. Troisièmement, ces deux enquêtes sont reconnues d'intérêt général et sont obligatoires, ce qui garantit leur meilleure représentativité et limite les biais de sélection. Le caractère obligatoire explique que les taux de réponse soient nettement plus élevés que d'autres enquêtes individuelles de la statistique publique : 86 % pour l'enquête Emploi, 97 % pour le *Mikrozensus*.

Malgré l'importance des effectifs de ces deux enquêtes, la petite taille de la population étudiée justifie d'empiler plusieurs vagues successives de ces deux enquêtes, qui sont organisées de manière trimestrielle en France, et annuelle en Allemagne. Les enquêté·es étant interrogé·es plusieurs fois d'affi-

FIGURE 1 – Effectifs non pondérés présents dans les enquêtes statistiques

	Effectif total	Diplômé-es du supérieur	Immigré-es arrivé-es à l'âge adulte	Immigré-es arrivé-es à l'âge adulte et diplômé-es du supérieur
Mikrozensus (scientific-use-files, empilement 2005-2010)	816 700	87 700	50 000 (+ Aussiedler : 18 300)	8 000 (+ Aussiedler : 2 500)
Enquêtes Emploi (empilement 2005-2010)	324 000	35 300	23 300	3 500
Enquête TeO (2008-2009)	21 800	3 800	5 400	1 300

lée, nous avons fait le choix de ne retenir que les premières interrogations et d'agrèger tous les résultats récoltés entre 2005 et 2010. Le choix d'empiler les données récoltées pendant une grosse demi-décennie est le résultat d'un arbitrage entre la nécessité d'avoir un nombre suffisant de personnes correspondant à notre objet d'études, sans agréger des situations trop éloignées dans le temps. Ce choix méthodologique permet aussi d'améliorer la qualité des données, puisque le taux de réponse est meilleur lors de la première interrogation qui a lieu en face-à-face (contrairement aux suivantes réalisées en France par téléphone). En outre, cela évite d'introduire des biais d'attrition qui sont probablement plus élevés au sein de la population immigrée. Les immigré-es ont en effet une probabilité plus forte que le reste de la population de quitter leur logement dans le cadre d'une émigration hors du territoire français¹⁰⁸ ou allemand¹⁰⁹. Les effectifs concernés (non pondérés) sont indiqués dans le tableau de la figure 1.

Malgré les ressemblances, le *Mikrozensus* se distingue par un échan-

108. Louise CARON (2018). « De qui mesure-t-on l'intégration? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France ». In : *Population* 73.3, p. 503–542.

109. Jan-Philip STEINMANN (2018). « One-way or return? Explaining group-specific return intentions of recently arrived Polish and Turkish immigrants in Germany ». In : *Demography* 7.1, p. 1–35.

tillon de taille au moins deux fois supérieure à l'enquête Emploi. Cela s'explique par le fait que cette enquête allemande fait à la fois office de recensement et d'enquête sur l'emploi en Allemagne, alors que deux enquêtes séparées sont menées en France. D'où un investissement financier plus fort, permettant de détailler davantage certaines variables, comme le pays de naissance ou la nationalité d'origine. Outre les fichiers de recherche, accessibles depuis un ordinateur personnel, des informations fortement désagrégées sont fournies par la statistique allemande sans risque de lever l'anonymat des enquêtés. En effet, un jeu de données est accessible selon un protocole strict d'exploitation sur site (*on-site-Nutzung*). J'ai pu utiliser celui-ci lors de trois séjours d'une dizaine de jours dans le centre d'accès sécurisé de Brême¹¹⁰.

L'enquête française Trajectoires et Origines En France, l'enquête française Trajectoires et Origines (TeO) est utilisée pour compléter les informations de l'enquête Emploi relatives au pays de naissance, et les rendre similaires au niveau de précision du *Mikrozensus*. Les réponses à l'enquête TeO ont été récoltées entre septembre 2008 et février 2009 par l'Insee et l'Ined (Institut national des études démographiques) dans le but de compléter les connaissances relatives à la population d'origine immigrée en France, en lien avec les thématiques d'intégration et de discrimination. Le plan de sondage de l'enquête surreprésente les immigré·es, avec un taux de réponse élevé pour une enquête individuelle non obligatoire (61 %). Outre la question du pays d'origine, cette enquête fournit de nombreuses informations concernant les compétences linguistiques, les étapes migratoires intermédiaires entre le pays d'origine et la France, la fréquentation d'établissements français à l'étranger, l'expérience de discriminations et de comportements racistes. Cette enquête se distingue également par le recours à des documents traduits, en cas de difficultés, et — de façon très ponctuelle — à des interprètes (127 enquêtés).

110. Les fichiers pour la recherche (*scientific-use-files*) correspondent à un sous-échantillon de 70 % des données exhaustives sur site. Les coûts d'accès à ces données extrêmement riches (*on-site* et *scientific-use*) sont plus élevés qu'en France, puisqu'il faut être doctorant·e ou salarié·e d'un établissement de recherche allemand, et verser 100 à 500 euros (selon le statut) par vague d'enquête.

Nous ne disposons pas de données allemandes équivalentes à TeO. Le dispositif le plus proche est celui de l' « échantillon migrants » (*Migrantentichprobe*) du panel socio-économique allemand (GSEOP) réalisé en 2013. Mais cet échantillon comprend près de trois fois moins d'immigré-es (de la première génération) que dans l'enquête TeO¹¹¹. Le nombre de diplômé-es du supérieur aurait donc été de quelques centaines, si bien que la solidité des statistiques s'en serait trouvée affaiblie.

Les données quantitatives mobilisées se caractérisent donc par leur complémentarité et leur harmonisation qui renforce la pertinence de la comparaison franco-allemande. Comme pour toutes les enquêtes de la statistique publique, leur récolte répond à des règles d'échantillonnage aléatoire visant à assurer la représentativité de l'échantillon vis-à-vis d'une population plus large. Cela les distingue des entretiens ethnographiques que nous avons menés et traités comme des études de cas.

III.2.2 Entretiens ethnographiques auprès d'une population éparpillée

Au total, 26 entretiens ont été menés (14 en Allemagne, 11 en France) auprès d'immigré-es diplômé-es du supérieur, parmi lesquels une dizaine font l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de cette thèse. L'enjeu de la taille des effectifs, très présent lorsqu'il s'agit d'analyses statistiques, disparaît lors de la constitution d'un corpus d'entretiens. Ce qui compte n'est pas la quantité d'entretiens réalisés mais la finesse de la contextualisation de quelques cas choisis pour leur singularité. La prise de contact avec les enquêté-es ne s'inscrit pas dans un protocole de tirage aléatoire au sein d'une base complète de logements, mais plutôt dans celui d'une entrée sur terrain dépendante de partis pris théoriques et de contraintes pratiques.

La mise à disposition de données statistiques sur notre objet d'étude transforme donc la manière dont les entretiens sont appréhendés, réalisés et analysés. Pensé comme un complément et un éclairage sur les données des enquêtes nationales, le volet qualitatif autorise à se libérer de la tentation d'une

111. Simone BARTSCH et al. (2014). « Leben, lernen, arbeiten - wie es Migranten in Deutschland geht ». In : *IAB Kurzbericht* 21, p. 1-36.

« "campagne" d'entretiens qui fonctionne[rait] comme un substitut à des enquêtes par questionnaires »¹¹². Cette émancipation passe par le refus de tout « implicite quantitatif » ou « quantitatif honteux » dans l'interprétation des entretiens. Cela suppose de ne pas limiter les entretiens à une fonction illustrative, de leur donner une réelle place dans la démonstration, étant donné que ce matériau révèle une partie de la réalité sociale que les statistiques, aussi représentatives soient-elles, sont incapables de quantifier.

Certains entretiens font l'objet d'un travail d'analyse plus approfondi. La sélection opérée répond d'abord au souci de cohérence dans l'articulation avec les données statistiques. Nous nous intéressons plus longuement aux cas limites, c'est-à-dire aux situations ambiguës du point de vue de la position sociale, et des cas qui sont en porte-à-faux par rapport aux faits stylisés dans les données statistiques. Nous privilégions en outre les entretiens longs, souvent de deux ou trois heures et jalonnés de moments d'échanges plus informels autour d'un repas, et de promenades et de moments de sociabilité collective. De plus, des entretiens individuels ont souvent été menés auprès de personnes qui se connaissent, ce qui permet d'éclairer les trajectoires analysées dans la thèse à l'aide d'éléments tirés d'autres entretiens. Au final, nous privilégions la description dense et la contextualisation de ces huit études de cas, dont l'analyse est nourrie par l'observation de l'interaction pendant l'entretien et ne se limite pas au contenu informatif des propos échangés. C'est en ce sens qu'on peut parler d'un usage « ethnographique » des entretiens¹¹³.

Constitution d'un corpus d'entretiens Un obstacle s'est posé lors de la prise de contact, puisque les immigré·es diplômé·es du supérieur se caractérisent par un éparpillement au sein d'un nombre important de groupes professionnels, de niveaux de qualification variables. La recherche des enquêté·es a été guidée par deux logiques : l'utilisation de la statistique publique comme boussole ; la mobilisation de mon réseau personnel (famille, collègues et ami·es). L'un des buts importants des entretiens était d'objectiver des dif-

112. Stéphane BEAUD (1996). « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" ». In : *Politix* 35, p. 226–257, voir p. 232

113. *ibid.*

ficultés professionnelles, plus subtiles et d'un autre ordre que celles mises en évidence dans des statistiques agrégées. C'est pourquoi il est apparu utile de réaliser les entretiens en priorité avec des personnes occupant des positions professionnelles en apparence conforme à leur niveau de diplôme mais qui peuvent s'accompagner de formes de stigmatisation invisibles dans les données quantitatives. Les recherches ont abouti à un corpus d'entretiens qui se décompose en deux groupes : 1) des docteur·es en médecine exerçant (ou ayant exercé) en France ; 2) des ingénieur·es, exerçant principalement dans le secteur aéronautique et installé·es en Allemagne (sauf deux cas qui exercent en France).

Ces deux professions ont été choisies dans l'objectif de détailler les trajectoires de personnes occupant des positions élevées dans l'espace socioprofessionnel, afin de repérer d'éventuelles logiques de marginalisation plus subtiles, invisibles dans les données statistiques agrégées. Il s'agit de développer le cas des personnes qui sont parvenues à occuper des postes correspondant à leur niveau d'études, mais qui peuvent malgré tout se heurter à des obstacles plus discrets dans leur carrière, du fait de leur trajectoire migratoire. Outre le poids numérique des médecins hospitalier·ères, qui en fait une profession emblématique des classes dominantes, ce groupe présente en France une part importante (18 %) d'immigré·es arrivé·es à l'âge adulte (en Allemagne, cette proportion est de 7 %). D'après les données statistiques allemandes¹¹⁴, la profession d'ingénieur aéronautique se distingue par une présence étrangère forte (proche de 15% d'après le *Mikrozensus*), par des niveaux de rémunération moyens plus élevés que dans les autres secteurs de l'ingénierie, comme le génie civil ou la chimie, et une masculinisation presque complète (2 % de femmes seulement). Il s'agit donc d'un rare cas de profession supérieure emblématique du haut de l'espace social et qui pourtant comprend une part importante de personnes venues de l'étranger. D'où l'intérêt de se demander si on retrouve, dans ce cas limite, des formes de mise à l'écart plus discrètes des personnes originaires de pays périphériques.

La prise de contact avec les ingénieur·es a été facilitée par un repérage préalable, dans les statistiques, des secteurs professionnels où je pouvais

114. Les effectifs des enquêtes françaises ne sont pas assez élevés pour effectuer des calculs sur un groupe aussi précis.

concentrer mes efforts et au sein desquels j'avais plus de chances de trouver des enquêté·es. En croisant la profession détaillée et le secteur d'activité, grâce aux données exhaustives du *Mikrozensus* (accessible sur site uniquement), j'ai ainsi pu constater que les ingénieur·es aéronautiques présentaient un groupe atypique où près d'une personne sur cinq avait immigré en Allemagne à l'âge adulte, alors que le taux était proche de 5 % pour les ingénieur·es des autres secteurs. L'observation statistique m'a ensuite donné l'idée de contacter des membres de mon réseau de connaissances éloignées, comme l'une de mes anciennes colocataires allemandes, dont je savais qu'elle connaissait des ingénieurs travaillant sur un site aéronautique proche de sa ville, ou encore un couple rencontré via ma belle-famille, ayant étudié l'ingénierie le secteur des transports. À partir de ces premiers contacts, des chaînes d'enquêté·es correspondant au profil repéré dans les professions supérieures de l'ingénierie se sont constituées grâce à des logiques d'interconnaissance. La majorité de ces entretiens ont été réalisés lors de deux périodes de terrain de quelques semaines en Allemagne, en 2016 et 2017, tandis que deux ingénieurs aéronautiques installés dans le sud de la France ont pu être contactés par téléphone.

Une autre série d'entretiens a été menée avec des médecins exerçant en France et, dans un cas, en Allemagne, principalement en milieu hospitalier. J'avais déjà en tête cette profession, dont le recrutement à l'étranger a été documenté dans divers travaux¹¹⁵ et une opportunité s'est présentée lors de discussions informelles au sujet de ma thèse dans le cadre de rencontres familiales ou amicales. Celles-ci ont débouché sur plusieurs propositions de me mettre en contact avec un·e docteur·e immigré·e. Les médecins forment l'une des seules professions supérieures à disposer à la fois d'un fort poids numérique et d'une proportion importante d'immigré·es, ce qui explique sans doute qu'il fut plus facile de croiser des personnes qui en connaissaient. De plus, les effets d'homophilie et d'homogamie dans les relations amicales et familiales expliquent que l'entrée par mon réseau d'interconnaissance m'ait conduite en

115. En **Allemagne** : KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit. En **France** : Claire HATZFELD, Mathieu BOIDÉ et Alain BAUMELOU (2009). « Professionnels de santé non citoyens européens et/ou à diplôme non communautaire. Leur difficile intégration dans le système français. Cas des médecins et des infirmiers ». In : *Hommes & migrations* 1282, p. 90–100 ; Linda DENOUR et Rémi JUNKER (1999). « Médecins étrangers des hôpitaux publics : une reconnaissance progressive ». In : *Hommes & Migrations* 1221.1, p. 41–55.

priorité vers le haut de l'espace socioprofessionnel. Enfin, la possession de diplômes du supérieur est sans doute plus repérable chez les immigré·es travaillant dans des professions supérieures comme celle de médecin.

Effets de genre dans le rôle d'intermédiaire Les personnes qui ont joué les rôles d'intermédiaires étaient liées à moi la plupart du temps par des « liens faibles » (*weak ties*), selon le terme de Granovetter¹¹⁶ : il s'agit de personnes que je vois rarement (par exemple l'amie d'un collègue rencontrée lors d'un concert, la compagne d'un ami que je n'avais plus revu depuis longtemps, la belle-sœur d'un ami rencontrée à l'occasion d'un mariage, etc.). Le contact avec les enquêté·es s'est fait à l'aide d'une à trois personnes intermédiaires, dont le premier échelon appartient le plus souvent à mon cercle familial, professionnel ou amical élargi. La seule exception concerne l'une des trois ingénieures espagnoles enquêtées en Allemagne, qui est une personne que j'avais rencontrée dans un cadre associatif avant de commencer la thèse.

Par ailleurs, si les personnes interrogées présentent une proportion équilibrée de femmes et d'hommes, la très grande majorité des intermédiaires qui m'y ont menée sont des femmes. Le travail de sociabilité, réalisé de façon prédominante par les femmes, souvent de manière invisible, met en jeu des compétences émotionnelles et langagières (à l'écrit comme à l'oral) facilitant la mise en confiance propice à l'entretien ethnographique. Dans le cadre de mon enquête, les ressources de mes intermédiaires ont largement facilité mon accès au terrain. Dans les rares cas où les intermédiaires sont des hommes, les effets du genre jouent d'une manière différente. Un enquêté rencontré dans un cadre festif a par exemple réussi à convaincre son collègue récalcitrant d'accepter ma proposition d'entretien, mais il entreprend en parallèle de m'inviter à aller boire un verre et me propose de lui rendre visite dans son pays d'origine. La relation d'enquête a donc pu introduire une confusion entre le script propre à l'entretien et un script de séduction, quiproquo très fréquent dans les enquêtes sociologiques¹¹⁷. Un autre homme de mon entourage a pro-

116. Mark GRANOVETTER (1983). « The strength of weak ties : A network theory revisited ». In : *Sociological theory* 1, p. 201–233.

117. Pour une revue de littérature sur ce thème, voir Isabelle CLAIR (2016). « La sexualité dans la relation d'enquête ». In : *Revue française de sociologie* 57.1, p. 45–70.

posé d'organiser un repas afin de me mettre en contact avec l'un de ses amis de longue date, mais ce repas a été préparé à contrecœur par son épouse, qui m'a confié avant l'arrivée des convives qu'elle appréciait peu la compagnie de cet ami de jeunesse.

L'entretien ethnographique comme scène d'observation Le fait d'enquêter en France et en Allemagne a pu avoir des effets variés sur la relation d'entretien. Les entretiens réalisés en français l'ont souvent été avec des personnes familières avec cette langue, ce qui a permis d'y percevoir plus facilement les nuances et connotations du niveau de langue et du lexique. Les entretiens réalisés sur le terrain allemand présentaient l'avantage d'une proximité avec mes enquêté-es du fait de notre statut partagé d'immigré-e, ne maîtrisant pas complètement la langue allemande. Mes hésitations et mon accent, les moments d'entraide pour rechercher un mot, notre amusement partagé concernant certaines maladroites de formulation, sont autant d'éléments qui ont pu mettre à l'aise et faciliter des introspections plus longues des enquêté-es sur les moments de doute et passages à vide dans la trajectoire.

Plus généralement, les entretiens, qu'ils aient été réalisés en français, en anglais ou en allemand, ont constitué un lieu d'observation privilégié du rapport que les enquêtés entretiennent avec une ou plusieurs langues. Les entretiens ne sont pas seulement appréhendés dans leur dimension informative, mais aussi comme un lieu d'objectivation du « capital linguistique » des enquêtés¹¹⁸. Dans cette logique, la manière de parler mais aussi l'engagement du corps de cette action implique révèle et signale quelque chose de la position sociale dans le pays d'arrivée.

Au final, les données mobilisées dans cette enquête se caractérisent par leur diversité. Cette hétérogénéité permet de mieux apprécier les apports propres des données dites quantitatives et qualitatives, et de faire avancer la démonstration sans limiter les enquêtes statistiques à des éléments de cadrage, ni les entretiens ethnographiques à des illustrations. Cette articulation des méthodes coexiste avec une ambition de comparaison franco-allemande. Or, quelle que soit la nature du matériau considéré, se pose la question de la

118. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, op. cit.

définition de la population observée. Ce travail de catégorisation est rendu plus délicat que d'ordinaire, étant données les différentes histoires migratoires et manières de nommer l'altérité en France et en Allemagne.

III.3 Faire avec l'hétérogénéité des catégories migratoires françaises et allemandes

La comparaison de la France et l'Allemagne nécessite de porter attention aux divergences dans la manière de catégoriser la migration, qui se traduit dans le langage savant mais peut aussi imprégner les représentations ordinaires. Il s'agit d'échapper à ce que Franz Schultheis appelle l'« illusion terminologique », conduisant à décrire de fausses similitudes entre faits socioculturels issus de contextes différents¹¹⁹. Par ses opérations de comptage, la statistique publique est productrice de représentations de l'espace national et de sa population, en cohérence avec l'exercice du pouvoir étatique qui la gouverne. La montée en généralité opérée par les enquêtes publiques conduit à des formes de codage très perméables aux catégories juridiques et administratives. De ce fait, « la collecte des données, quelles qu'en soient les justifications avancées, [a], par sa forme même, partie liée avec l'administratif et le juridique, c'est-à-dire avec les formes comptables, réglementaires et légales »¹²⁰.

La population « immigrée » désigne, en France et en Allemagne, un ensemble de personnes qui n'appartiennent pas complètement ou n'ont pas toujours appartenu à la nation au sein de laquelle ils-elles travaillent et résident. Au-delà d'un consensus sur cette définition très abstraite, les définitions plus précises et les représentations du phénomène migratoire ne sont pas les mêmes en France et en Allemagne. Ces asymétries sont bien reflétées dans les catégories utilisées historiquement par les appareils statistiques nationaux pour décrire l'altérité¹²¹.

119. Franz SCHULTHEIS (1989). « Comme par raison-comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle ». In : *Droit et société* 11.1, p. 219–244.

120. Laurent THÉVENOT (1983). « L'économie du codage social ». In : *Critiques de l'économie politique* 23.24, p. 188–222, voir p. 205.

121. Pour une socio-histoire comparée de la statistique de l'immigration en France et en Allemagne, voir RENARD, « Socio-histoire de l'observation statistique de l'altérité : principes

La distinction entre « étrangers » et « Français » d'une part, « *Ausländer* » et « *Deutsche* » de l'autre a en effet été utilisée très tôt dans les modes de comptage de la population¹²². Malgré ce souci commun d'intégrer très tôt la nationalité dans leurs recensements respectifs, la France et l'Allemagne se distinguent par des conditions légales différentes d'accès à la nationalité. Le poids différent accordé au « droit du sol » dans cette définition explique que le pays de naissance ait commencé à faire l'objet d'un enregistrement statistique plus tôt en France qu'en Allemagne. Produits de cette histoire, les enquêtes actuelles réservent une place différente au critère de nationalité dans les deux pays considérés.

Pour délimiter la population immigrée, l'Insee et l'Ined en France se basent sur la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration qui inclut toutes les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France, avec une attention forte portée au pays de naissance. Ainsi l'une des conditions nécessaire pour être considéré comme immigré est d'être né à l'étranger. Au contraire, les enquêtes allemandes se fondent principalement sur le critère de nationalité pour aborder les questions migratoires, si bien que le groupe des *Migranten* comprend également des personnes qui sont nées en Allemagne.

Mais cette caractéristique allemande a connu des infléchissements au cours de la dernière décennie. La réforme du code de la nationalité de 2000 introduit des éléments de droit du sol et apporte des modifications à la définition allemande de l'appartenance nationale. Une variable relative au pays de naissance est introduite dans le *Mikrozensus* en 2005. Ce changement permet de distinguer, au sein des personnes de nationalité étrangère, celles qui sont nées sur le territoire allemand (souvent de parents immigrés) et celles qui ont fait elles-mêmes l'expérience de la migration.

Grâce aux convergences récentes entre France et Allemagne dans les méthodes de codage, nous pouvons définir et identifier la population immigrée de la même manière dans les trois enquêtes statistiques utilisées, à sa-

de classification coloniale, nationale et migratoire en France et en Allemagne (1880-2010) », op. cit.

122. Pour plus de précisions concernant l'histoire du comptage des étrangers, voir concernant la **France** : Patrick SIMON (1998). « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës ». In : *Population* 53.3, p. 541-567 ; concernant l'**Allemagne** : Harald MICHEL (1985). « Volkszählungen in Deutschland ». In : *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook* 26.2, p. 79-92.

voir comme l'ensemble des personnes nées étrangères à l'étranger. La mise à disposition du lieu de naissance en 2005 est l'une des raisons qui justifient de faire commencer la période d'étude à cette date, afin de rendre la comparaison plus rigoureuse.

Précisons enfin que la rigueur de la comparaison franco-allemande passe autant par la construction d'indicateurs similaires, que par le refus de comparer à tout prix terme à terme. Ainsi nous prenons le parti de ne pas gommer l'existence de formes migratoires spécifiques vers la France et l'Allemagne, en lien avec l'histoire de ces deux pays d'arrivée. Le groupe des *Aussiedler*¹²³ est un bon exemple des limites de la standardisation des catégories statistiques entre systèmes nationaux. Ce terme n'a pas d'équivalent en France et renvoie à une population qui a bénéficié de politiques spécifiques de la part de l'État allemand, et qui ne peut donc être assimilée au reste de la population immigrée. Ainsi nous présenterons ce groupe séparément dans les analyses statistiques, lorsque cela ne nuit pas à la comparaison.

Finalement, la comparaison de populations qui ont immigré dans deux pays différents conduit à tirer parti des spécificités des données statistiques nationales, afin d'assurer des bases solides à l'analyse. Si des comparaisons franco-allemandes ont déjà été menées au sujet de l'immigration, le groupe spécifique des immigré·es diplômé·es du supérieur arrivé·es à l'âge adulte permet de renouveler cette approche. Il s'agit à présent de préciser les raisons théoriques de cette délimitation de la population étudiée, ainsi que les possibilités pratiques de l'identifier dans les données.

123. Le terme de *AussiedlerIn* (ou *SpätaussiedlerIn*) désigne les populations germaniques nées sur les anciens territoires allemands situés en Europe à l'est de la ligne formée par les fleuves de l'Oder et de la Neisse, et y résidant après la perte de ces territoires par l'Allemagne en 1945. Il s'agit d'un groupe numériquement important dans la population active résidant sur l'actuel territoire allemand à la fin des années 2000, et clairement identifiable dans le *Mikrozensus*. Cette population ne dispose pas forcément de la nationalité allemande à la naissance, et ne parle pas toujours allemand. Elle n'est donc pas complètement assimilable à un groupe comme les pieds-noirs en France, mais elle dispose néanmoins de droits spécifiques octroyés par les services allemands de l'immigration.

III.4 Focus sur un sous-groupe spécifique au sein de la population immigrée

La population immigrée au cœur de cette recherche présente une triple spécificité par rapport aux délimitations habituelles de la population immigrée. Cette spécificité concerne trois éléments, traités successivement, à savoir le niveau d'études, l'âge d'arrivée en France, et le pays de formation.

III.4.1 Une population diplômée du supérieur long...

La recherche porte sur la fraction la plus diplômée des populations immigrées, à savoir les personnes qui ont validé un diplôme de l'enseignement supérieur long. On se concentre sur les diplômes « tertiaires » tels qu'ils sont dénommés dans les nomenclatures internationales. En France, ceux-ci correspondent à un niveau Bac+3 ou plus. En Allemagne, il s'agit des diplômes universitaires délivrés par les universités classiques ou par les universités de sciences appliquées (dites « *Fachhochschulen* »). La classification Casmin (*Comparative analysis of social mobility in industrial nations*), conçue à des fins de recherches comparatives en Europe, sert d'indicateur du niveau de diplôme. Cette nomenclature a été forgée dans le but de disposer de catégories de diplôme homogènes entre pays, au regard de leur durée et de leur valeur. Cette valeur est « mesurée par [leurs] liens avec l'origine sociale et la destinée professionnelle »¹²⁴. L'usage de cette classification se fait au prix d'un gommage des spécificités nationales, mais la perte d'information induite par la standardisation est cependant moins forte dans le cas précis des diplômes du supérieur long. Contrairement aux systèmes primaires et secondaires, ainsi qu'aux cursus professionnels courts, les systèmes universitaires des pays européens et nord-africains présentent des homologues fortes, résultat d'une histoire croisée faite de transferts et d'importations transnationales entre modèles universitaires¹²⁵. Cette harmonisation s'est renforcée au cours des années 2000, avec des mesures d'harmonisation de l'espace de l'enseigne-

124. Annick KIEFFER (2007). « Les comparaisons statistiques des systèmes éducatifs en Europe : pour un usage raisonné des catégories indigènes ». In : *Revue internationale de politique comparée* 14.3, p. 425–435, voir p. 430.

125. Christophe CHARLE (2003). « Les références étrangères des universitaires ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 8–19.

ment supérieur européen dans le cadre du processus de Bologne, qui ont rapproché les systèmes éducatifs. Certains pays extra-européens sont également concernés, avec par exemple l'adoption du système Licence Master Doctorat (LMD) au Maroc et en Tunisie¹²⁶. Précisons enfin, l'enquête Emploi et le *Mikrozensus* comportent des informations détaillées sur la discipline de formation, ce qui permet de réaliser des comparaisons selon la spécialité du diplôme.

III.4.2 ... arrivée à l'âge adulte...

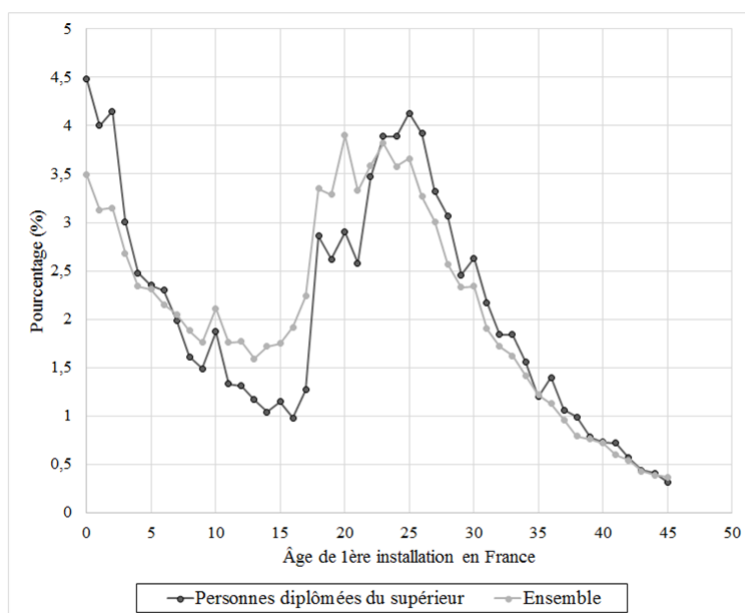
Nous choisissons de concentrer l'analyse sur les personnes arrivées en France ou en Allemagne après 18 ans, âge de fin des études secondaires dans de nombreux pays, malgré des variations mineures liées aux spécificités nationales¹²⁷. Nous distinguons pour cela, au sein de la population immigrée, la première génération (immigré-es arrivé-es à l'âge adulte) et la génération dite « 1,5 », qui inclut les enfants d'immigré-es né-es dans le pays d'origine et qui ont grandi dans le pays d'arrivée. Il apparaît pertinent de se concentrer sur la « première génération » au sens restreint de l'expression, c'est-à-dire les personnes arrivées à l'âge adulte. Ces dernières ont effectué leurs études secondaires hors du pays d'arrivée, contrairement aux enfants d'immigré-es qui appartiennent à la deuxième génération. En outre, l'arrivée à l'âge adulte est très fréquente chez les diplômé-es du supérieur (voir figures 2 et 3). La distribution de l'âge d'arrivée montre qu'un pic survient entre 18 et 35 ans, que ce soit en France et en Allemagne. Cette concentration après 18 ans est plus accentuée que dans le reste de la population immigrée.

Le seuil des 18 ans fait en outre écho à la distinction souvent faite, à l'université, entre les étudiant-es arrivé-es pendant leur enfance et celles et ceux qui sont arrivé-es après 18 ans pour les études supérieures. Cette séparation en deux groupes se cristallise dans les catégories statistiques utilisées par les offices allemand et français chargés de quantifier les mobilités étudiantes entrantes. À partir des années 1980, on passe d'un comptage du

126. Voir Ahmed BELKADI (2009). « L'adoption du LMD au Maroc : contexte et enjeux ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 187 et Zineddine BERROUCHE (2009). « Mise en place du LMD en Algérie : entre nécessité et résistances ». In : *La mondialisation étudiante : le Maghreb entre nord et sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 161.

127. Par exemple en Allemagne, la filière générale de l'enseignement secondaire se termine à 19 ans dans beaucoup de régions (*Länder*).

FIGURE 2 – Distribution de l'âge d'arrivée des immigré-es résidant en France

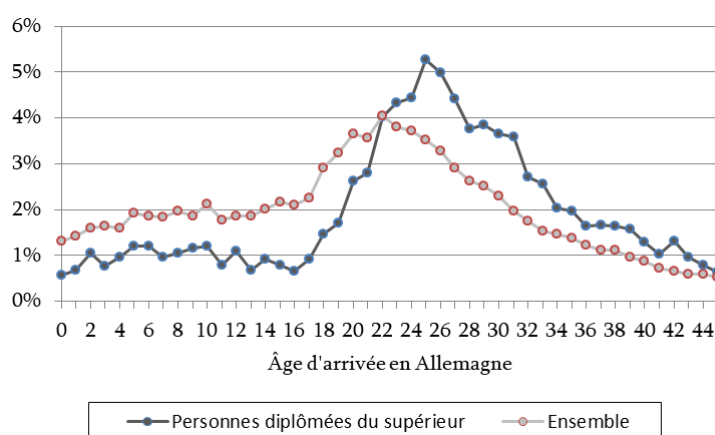


Source : enquêtes *Emploi empilés 2005-2010*.

Champ : personnes immigrées (nées étrangères à l'étranger).

Lecture : 4,1 % des personnes immigrées diplômées du supérieur sont arrivées en France à l'âge de 25 ans.

FIGURE 3 – Distribution de l'âge d'arrivée des immigré-es résidant en Allemagne



Source : *Mikrozensus, vagues empilées 2005-2010*.

Champ : personnes immigrées (nées étrangères à l'étranger, hors (Spät-)AussiedlerInnen).

Lecture : 5,2 % des personnes immigrées diplômées du supérieur sont arrivées en Allemagne à l'âge de 25 ans.

nombre d'étranger·ères inscrit·es à une statistique séparée des étudiant·es arrivé·es avant et après la fin des études secondaires. Le souci d'isoler les enfants d'immigré·es des étudiant·es étranger·ères, dont le séjour est perçu comme plus temporaire, fait écho au problème public de l'intégration scolaire des « deuxièmes générations », dans un contexte où l'immigration par regroupement familial devient plus fréquente et plus visible. Ainsi, la catégorie de *Bildungsinländer* commence à être utilisée afin de désigner les personnes étrangères qui ont effectué leurs études secondaires en Allemagne, par opposition aux „*Bildungsausländer*“, qui désigne les étudiant·es arrivé·es à l'âge adulte ¹²⁸. En France, on distingue « parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études » qui désignent les « étudiants en mobilité internationale » ¹²⁹. Cette catégorisation peut alors servir à distinguer deux fractions sociales contrastées : d'une part les personnes venues pour étudier, dans la tradition ancienne des mobilités estudiantines participant au prestige des établissements du supérieur concernés ; et d'autre part la « nouvelle » population étudiante, plus féminisée, de parents appartenant souvent aux milieux populaires, composée de personnes qui sont en général les premières de leur famille à poursuivre leurs études après le baccalauréat. Valérie Erlich ¹³⁰ montre que ces contrastes existent au sein d'un même groupe national, avec une opposition entre les personnes maghrébines en études qui ont grandi en France, qu'elle nomme « résidents », par opposition aux personnes « expatriées » arrivées en France plus tardivement. Il apparaît donc pertinent de traiter ces deux groupes de manière séparée.

Sauf exceptions, nous laisserons de côté les enfants d'immigré·es pour nous centrer sur celles et ceux qui sont arrivé·es à l'âge adulte, pour lesquelles la question des ressources pré-migratoires, qu'elles soient scolaires ou linguistiques, a été moins explorée que pour la deuxième génération (voir section I.2, p. 17 de la présente introduction). Au sein de ce groupe, nous distinguerons deux cas de figure selon que l'immigration a eu lieu avant ou après l'obtention

128. Voir la collection „*Wissenschaft offen*“ de l'Office allemand chargé des échanges universitaires avec l'étranger (DAAD).

129. Publication du MESR, « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », no. 10, avril 2017.

130. Valérie ERLICH (2009). « Étudiants "expatriés" versus étudiants "résidents" ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 55–78.

du diplôme de fin d'études.

III.4.3 ... ayant repris ou non des études dans le pays d'arrivée

Le pays d'obtention du diplôme constitue un axe d'analyse important dans notre recherche. C'est pourquoi nous distinguons deux groupes au sein des migrations adultes, selon qu'une période d'études a eu lieu ou non dans le pays d'arrivée. Comment repérer, dans les enquêtes statistiques mobilisées, les personnes ayant initialement immigré pour effectuer leurs études supérieures? La question n'est pas posée explicitement dans les deux principales enquêtes que nous mobilisons (enquête Emploi en France et Microcensément en Allemagne) mais elle est présente dans l'enquête TeO. Cependant, il est possible de combiner deux informations relatives à la trajectoire, disponibles dans ces enquêtes, à savoir la date d'obtention du diplôme le plus élevé¹³¹ et la date d'immigration. Lorsque l'immigration a lieu au plus tard un an avant l'obtention de leur plus haut diplôme, on fait l'hypothèse que le diplôme obtenu a été validé dans le système d'enseignement supérieur du pays d'arrivée (France ou Allemagne). Lorsque l'immigration est survenue après la fin des études, on suppose que le diplôme a été validé dans le pays de naissance. La majeure partie de la population étudiée a terminé ses études avant la migration, cela correspond à 73 % des cas en France et 72 % des cas en Allemagne.

La construction de l'indicateur du pays de formation nécessite de faire des approximations et introduit certains biais dont il s'agit d'évaluer l'ampleur. Par exemple, le caractère rétrospectif des données introduit des possibles distorsions en raison de la difficulté des enquêtés à se remémorer la chronologie de leur trajectoire. Les biais de mémoire se reflètent dans les hésitations et confusions observables dans l'exercice du récit biographique¹³². Restituer la date de fin d'études peut s'avérer délicate pour les enquêtés, comme l'illustre l'extrait suivant où, Hector Floros, un ingénieur grec âgé de 33 ans, y tente confusément de reconstituer de tête la chronologie de ses

131. L'enquête Emploi permet également de connaître l'année de fin d'études, qui peut parfois différer de l'année d'obtention du plus haut diplôme, mais les cas de divergence sont rares. Cette variable n'a pas été utilisée, car elle est absente des données allemandes.

132. Daniel BERTAUX (2005). *Le récit de vie*. Paris, Armand Colin.

études, achevées quelques années auparavant :

« Donc en 2005, disons en septembre, non en juin... il me manquait quatre modules, quatre cours pour terminer mes études. Donc je me suis dit que ce serait une bonne idée d'aller... de rejoindre l'armée en octobre [...]. Parce ça dure un an, je pourrais valider le reste de mes cours [avant], c'était l'idée. Mais finalement en septembre je n'ai rien validé, première fois de ma vie! (rires) peu importe... (...) Donc en décembre, je... non. [pause] Oui! Finalement j'ai fini mes études, disons heu... Oui après mon... oui. J'ai terminé mes études en... [il cherche l'année] Pardon [rires] je ne me souviens plus. Et... [d'un ton d'excuse] tu sais il y avait des choses en parallèle, au même moment. Et... j'ai eu ma licence en... heu à l'été 2007. »¹³³

(Hector Floros, 33 ans, ingénieur grec travaillant en Allemagne).

Ces hésitations sont gommées dans les données statistiques, car l'objectif est alors de consigner des réponses factuelles et standardisées. On aurait pu craindre que cela introduise un biais trop important de l'indicateur choisi. L'enquête TeO permet cependant de montrer que la distorsion reste limitée. En effet, le lieu de formation (France ou étranger), déduit des dates d'arrivée en France et de fin d'études, coïncide dans la plupart des cas avec la réponse à la question relative au(x) pays où a eu lieu le parcours scolaire. Lorsqu'on considère l'ensemble des personnes qui ont déjà été scolarisées, l'indicateur de pays d'obtention du diplôme construit à partir des dates d'immigration et de fin d'études correspond dans 96,9 % des cas à la réponse à la question directe. Les erreurs les plus fréquentes (2,7 points de pourcentage) sont celles où on fait l'hypothèse que la personne a eu son diplôme en France, alors que les études ont en réalité été terminées à l'étranger d'après la question directe (biais de type 1). Le cas inverse, où le diplôme a été obtenu en France alors que la date d'arrivée déclarée est postérieure à la date de fin d'études (biais de type 2), est plus rare (0,4 points de pourcentage). S'il n'a pas été possible

133. Texte original : So in 2005, in September let's say, no in June... I still needed four moduls, four lessons to finish my studies. So I thought it's a good idea to go... to join in October the military [...]. Because it's one year, I could pass also the rest of my lessons, it was the idea. But finally in September I passed nothing, first time in my life! [rires] whatever... [...] So in December, I... no. [Pause] Yes! Finally I finished my study let's say, hu... Yes after my... yes. I finished my study in... [il cherche l'année] Sorry [rires] I didn't remember. And... [d'un ton d'excuse] You know something were going parallel, at the same time. And... I took my Bachelor in... hu, in the summer 2007.

de faire une vérification du même type à partir de données allemandes, on peut raisonnablement penser que le biais est du même ordre de grandeur en Allemagne.

Par ailleurs, les données de l'enquête Emploi et du *Mikrozensus* ne permettent pas d'avoir des informations directes sur le pays d'obtention du diplôme. Afin d'avoir des indications à ce sujet, on suppose que la plupart des personnes arrivées après la fin de leurs études ont été formées dans leur pays de naissance. L'hypothèse n'est certes pas vérifiée lorsque les études ont été réalisées dans un pays autre que le pays d'origine et que le pays de résidence. Mais ce cas est peu fréquent. D'après nos calculs réalisés à partir de l'enquête TeO, les neuf dixièmes des immigré·es diplômé·es du supérieur hors de France ont réalisé leurs études supérieures dans leur pays de naissance¹³⁴. Ces vérifications statistiques confirment que les biais liés à l'indicateur du pays d'obtention du plus haut diplôme sont négligeables. Par sa robustesse, cette variable permet d'explorer l'effet du pays de formation à partir d'enquêtes effectuées sur de grands échantillons, malgré la concision de ces dernières concernant la trajectoire migratoire.

Au final, le dispositif méthodologique proposé vise, par la diversité et la complémentarité des sources mobilisées, à surmonter les obstacles liés à la comparaison franco-allemande et les difficultés à observer une population de petite taille dispersée entre professions.

IV Plan de la thèse

La thèse se divise en deux parties organisées selon une logique chronologique. La première est centrée sur les ressorts de l'émigration vers la France ou l'Allemagne, tandis que la seconde porte sur les logiques de marginalisation professionnelle dans le pays d'arrivée. La première partie est composée de deux chapitres, et la deuxième partie est composée de trois chapitres.

La **première partie** (*Interroger le « choix » de la France ou de l'Alle-*

134. Certains pays d'origine peuvent être agrégés par région géographique lorsque leurs ressortissant·es sont en faible nombre.

magne) s'ancre dans une réflexion sur les logiques de l'émigration et, plus précisément, sur les ressorts de l'orientation migratoire vers un pays de destination plutôt qu'un autre. L'immigration de personnes diplômées du supérieur vers la France et l'Allemagne est comprise comme un révélateur des rapports de dépendance réciproque entre des pays d'origine « périphériques » et les deux « centres » que sont la France et l'Allemagne, dont la domination internationale ne se déploie pas dans les mêmes régions ni sur les mêmes ap- puis.

Le **chapitre 1** (*Des « talents » en apesanteur sociale ?*) consiste à retracer l'émergence des discours relatifs à la « *course aux talents* » au sein d'organisations internationales et de leurs effets sur les politiques migratoires françaises et allemandes. Il s'agit de dégager les implicites normatifs de cette littérature experte. Le **chapitre 2** (*Deux mondes à part*) montre le poids des influences éducatives et linguistiques qui structurent historiquement les flux de personnes diplômées en provenance de pays périphériques. Il objective la façon dont une inclination pour le pays de destination est façonnée par les institutions scolaires dans le pays d'origine. L'objectif est de déconstruire la notion de « choix » dans les déplacements internationaux, y compris lorsqu'ils sont entrepris par les plus diplômé·es.

La **deuxième partie** (*Incohérences statutaires*) prend l'immigration diplômée comme un révélateur des mécanismes de marginalisation à l'œuvre au sein des classes supérieures françaises et allemandes. L'ancrage dans une sociologie de la stratification et de la mobilité sociale y est plus marqué.

Le **chapitre 3** (*Se mettre en retrait de la sphère professionnelle*) porte sur les interruptions de carrière consécutives à la migration. Contre une interprétation culturaliste de l'enfermement domestique, cette analyse nourrie par les études de genre montre que la migration marque souvent une rupture dans la carrière, et que les infrastructures et services accessibles dans le pays d'arrivée jouent un rôle essentiel dans ces interruptions. Le **chapitre 4** (*Décrochages entre le titre et le poste*) s'interroge sur les formes d'incohérence statutaire observées chez les immigré·es diplômé·es du supérieur qui ont une activité professionnelle. Il propose d'enrichir l'analyse du phénomène de dé-classement, en tenant compte des trajectoires transnationales. Le **chapitre 5**

(Accéder aux professions supérieures) montre comment les attributs étrangers et internationaux participent de la hiérarchisation interne aux professions supérieures, et analyse la diversité des processus de stigmatisation à l'œuvre en haut de l'espace social.

**Première partie : Interroger le
« choix » de la France ou de
l'Allemagne.**

**Des discours publics sur l'attractivité
aux déterminants sociaux de
l'orientation migratoire**

Quand sur la rive parfois
Au lointain j'aperçois
Un paquebot qui s'en va
Vers lui je tends les bras
Et le cœur battant d'émoi
À mi-voix
Doucement je dis « emporte-moi ! »

Joséphine Baker et Vincent Scotto
J'ai deux amours, 1931

Comme l'illustre la chanson de Joséphine Baker, artiste noire-américaine émigrée en France au début du XX^e siècle, au sujet de son « amour » pour son pays et pour Paris, les migrations des fractions culturelles des classes supérieures peuvent être associées, dans le sens commun, à l'idée d'une attirance pour un pays d'adoption, qui fait concurrence à la terre natale. La valorisation du voyage comme parcours initiatique au sein des élites participe de cet imaginaire d'une migration guidée par l'envie et le désir d'ailleurs¹³⁵, d'où l'idée selon laquelle l'orientation migratoire pourrait dans ces cas résulter d'un choix.

Nous proposons dans cette partie d'interroger la notion de « choix » des personnes diplômées du supérieur lorsqu'elles prennent la direction d'un pays plutôt qu'un autre. Cette question a été abondamment abordée en sociologie de l'école, au sujet de la ségrégation scolaire¹³⁶ ou de l'encadrement des ambitions scolaires¹³⁷. Pour leur part, les sociologues des professions décrivent les réajustements consécutifs à des vocations contrariées¹³⁸. Plutôt que de choix,

135. Anne-Catherine WAGNER (2007a). « La place du voyage dans la formation des élites ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 58–65.

136. Agnès VAN ZANTEN (2015). *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*. Paris, Presses universitaires de France.

137. Marianne BLANCHARD et Joanie CAYOUILLE-REMBLIÈRE (2011). « Penser les choix scolaires ». In : *Revue française de pédagogie* 175, p. 5–14 ; Sophie ORANGE (2010). « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 32–47.

138. Xavier ZUNIGO (2010). « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 58–71.

les sociologues du couple préfèrent parler d'une « découverte » du conjoint¹³⁹ ou d'un « arbitrage » entre des attentes sexuellement différenciées¹⁴⁰. L'approche sociologique permet finalement de rompre avec la conception d'une décision prise à un instant précis, pour dégager les contraintes peu visibles mais continues, susceptibles d'encadrer les aspirations en amont de l'entrée dans une formation, un métier, une relation conjugale ou un nouveau pays, mais aussi en aval lorsqu'il s'agit de persévérer dans la durée ou au contraire d'abandonner et de bifurquer de trajectoire.

Devenue classique en sociologie, cette déconstruction du « choix » a plus rarement été menée en sociologie de la migration. L'extériorité des contraintes est plus visible dans le cas des migrations internationales, qui font l'objet d'un contrôle étroit de la part des États au niveau des frontières ou à l'intérieur des territoires nationaux. Pour autant, les migrations diplômées invitent particulièrement à un tel questionnement, tant la littérature experte à ce sujet a pu mettre l'accent sur l'enjeu, pour les États, de se rendre « *attractifs* » à l'égard d'une main-d'œuvre qualifiée mobile. Alors que les catégorisations étatiques entre migrant·es prennent généralement appui sur une opposition entre une migration désirable ou indésirable, méritante ou insincère, notre objet de recherche nous invite à retourner la perspective en interrogeant la possibilité, pour les migrant·es, de considérer des destinations migratoires concurrentes et d'opter pour celles qui leur paraissent les plus désirables.

Cela permet de s'inscrire dans un chantier récemment ouvert par des sociologues qui interrogent la migration en tant que processus réversible¹⁴¹, et pouvant donner lieu à une circulation entre plusieurs pays de destination¹⁴².

139. Michel BOZON et François HÉRAN (1987). « La découverte du conjoint : I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre ». In : *Population*, p. 943–985.

140. Marie BERGSTRÖM (2018). « De quoi l'écart d'âge est-il le nombre ? L'apport des *big data* à l'étude de la différence d'âge au sein des couples ». In : *Revue française de sociologie* 59.3, p. 395–422.

141. Louise CARON (2016). « Immigration permanente ou migration temporaire ? L'indivisibilité des départs de France ». In : *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*. Sous la dir. de Cris BEAUCHEMIN et Mathieu ICHOU. Paris, Éditions Karthala ; STEINMANN, « One-way or return ? Explaining group-specific return intentions or recently arrived Polish and Turkish immigrants in Germany », op. cit.

142. L'enquête multi-site MAFE (<https://mafeproject.site.ined.fr/>) retrace les mobilités divergentes de trois pays africains en direction de six pays européens site Ined. Voir par exemple Sorana TOMA, Eleonora CASTAGNONE et Camille RICHOU (2015). « Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe ? Les migrations sénégalaises entre la France, l'Italie et l'Espagne ». In : *Population* 70.1, p. 69–101.

La sociologie des élites permet en outre d'envisager des trajectoires de séjours consécutifs dans un très grand nombre de destinations différentes, comme dans le cas des cadres de la finance¹⁴³, et des classes dirigeantes circulant entre des « villes globales »¹⁴⁴.

Nous proposons une analyse des orientations migratoires fondée sur la comparaison de deux pays de destination potentiellement concurrents, à savoir la France et l'Allemagne. On s'interroge sur la manière dont les émigré-es peuvent mettre en balance plusieurs pays de destination distincts et sur les contraintes objectives qui pèsent sur cette orientation. Alors qu'en sociologie, les ressorts du choix ont été plus souvent étudiés dans un cadre national, nous questionnons le « choix » dans un contexte transnational. L'idée selon laquelle le choix du pays de destination résulterait d'une décision purement individuelle sous-tend largement les représentations officielles des migrations privilégiées. À rebours de ce schéma, il s'agit pour nous de réinscrire l'orientation migratoire dans un processus se déployant sur le temps long et résultant de contraintes multiples. Cet angle d'attaque permet d'enrichir la réflexion initiée dans d'autres domaines de la sociologie sur la dimension collective et institutionnelle de choix en apparence individuels, en montrant comment les rapports de domination entre pays interviennent dans ces décisions. Loin de constituer une dimension autonome, la nationalité vient s'articuler avec des logiques de classe, de genre, de langue ou encore de religion, différents éléments que nous proposons d'analyser conjointement, dans une perspective intersectionnelle¹⁴⁵.

Dans le chapitre 1, nous dégagons la manière dont les discours experts ont fait émerger l'idée selon laquelle les personnes qualifiées, souvent désignées dans cette littérature comme des « talents », opéreraient des choix de destination visant à alléger leurs démarches administratives et à optimiser

143. Jonathan V. BEAVERSTOCK (2005). « Transnational elites in the city : British highly-skilled inter-company transferees in New York city's financial district ». In : *Journal of ethnic and migration studies* 31.2, p. 245–268.

144. Saskia SASSEN (1994). *Global city. The de-nationalizing of time and space*. Princeton, University Press Princeton.

145. L'intersectionnalité en sociologie consiste à explorer les « façons concrètes dont s'articulent des rapports de domination comme les rapports de sexe, de classe ou de race. Ces rapports sociaux, qui sont aussi des rapports de pouvoir, se construisent mutuellement et produisent des variables de la domination qu'on ne saurait représenter sur une échelle unidimensionnelle. » Laure BERENI et al. (2008). *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*. Brussel, De Boeck, p. 309.

leur carrière professionnelle. D'après cette perspective, les migrant·es se fonderaient sur une logique d'étalonnage similaire aux techniques managériales de *benchmarking*. Nous nous appuyons sur des archives de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour montrer comment les statistiques servent à dramatiser, au sens de Joseph Gusfield¹⁴⁶, l'urgence du problème public de l'attractivité en matière d'immigration. Nous montrons que cette littérature savante circule aussi à l'échelle nationale et qu'elle contribue à l'infléchissement des politiques migratoires françaises et allemandes à partir de la fin des années 1990.

Dans le chapitre 2, nous mettons en évidence le poids des logiques d'influence culturelle, linguistique et économique dans la compréhension des flux migratoires, à l'aide de données statistiques relatives aux pays d'origine des migrant·es vers la France et l'Allemagne et d'extraits d'entretiens traitant des raisons du départ. L'inclination pour un pays plutôt qu'un autre peut résulter de l'intériorisation de prédispositions – linguistiques notamment – dans le cadre scolaire, en lien avec des politiques de coopération éducative entre États. L'émigration peut aussi s'appuyer sur des réseaux industriels asymétriques qui en balisent le tracé. La reconstitution des trajectoires géographiques permet d'identifier empiriquement les régions « périphériques » respectives de la France et de l'Allemagne, dont l'existence à l'époque contemporaine est éclairée par des héritages historiques.

146. Joseph GUSFIELD (2009 [1984]). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris, Economica.

Chapitre 1

Des « *talents* » en apesanteur sociale? Une représentation nécessaire à la mise en concurrence entre pays voisins

« L'art de quantifier et d'étalonner des indicateurs est à proprement parler un art de gouverner. Il consiste à transformer des statistiques brutes, rébarbatives pour le commun des mortels, en chiffres éloquentes, sélectionnés et exposés dans des tableaux lisibles ou des graphiques en couleur. Plus ils sautent aux yeux, plus ils frappent les esprits, plus ils informent les visions du monde qui régissent les conduites individuelles et collectives. »¹

Isabelle Bruno

Le phénomène de la « migration qualifiée », à laquelle se rattachent les personnes diplômées du supérieur, a fait l'objet d'un travail important de définition et d'institutionnalisation à l'échelle internationale au cours des trois dernières décennies. Depuis le milieu des années 1990, des expert·es circulant entre organisations internationales et instances de décision nationales ont joué un rôle actif dans la production de documents et rapports, en incitant les États à accorder un plus grand intérêt à la question des migrations qualifiées. En 2018 encore, l'économiste Hillel Rapoport, membre d'un *think tank* de la Banque mondiale et de la Commission européenne et conseiller

1. Isabelle BRUNO (2008). *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*. Bellecombe-en-Bauge, Éditions du Croquant, p. 199.

scientifique dans le cabinet du Premier ministre français enjoint à « *repenser l'immigration comme une contribution positive, en accueillant plus d'immigrés qualifiés* »². La littérature savante produite dans le cadre de ces institutions présente les migrations qualifiées comme un enjeu de concurrence entre pays pour attirer les « *talents* », c'est-à-dire une main-d'œuvre dite « *hautement qualifiée* » mobile internationalement et porteuse de « *capital humain* »³. Les migrant-es diplômé-es sont alors placé-es dans une forme d'apesanteur sociale, au sens où leur orientation vers un pays plutôt qu'un autre serait une réponse aux mesures incitatives mises en place par les gouvernements nationaux pour faciliter leur venue.

Les chiffres occupent une place centrale dans les dispositifs rhétoriques déployés dans cette littérature institutionnelle, qui s'inscrit dans le mouvement de « *systématisation de l'étalonnage gouvernemental comme méthode de coordination* » entre États⁴. Ces représentations publiques du phénomène sont largement orientées par le schéma théorique d'un marché global des « *talents* ». L'analyse des procédés de mise en catégorie statistique et de mise en graphique des résultats par les expert-es permet de mettre à jour les arbitrages - à la fois scientifiques et politiques - effectués pour quantifier le phénomène. Elle consiste à montrer comment les connaissances produites dans ce contexte s'articulent à une logique managériale dite de *benchmarking* ou d'étalonnage⁵, activité de classement des pays selon leurs performances et, plus précisément ici, leur attractivité. Or, cette statistique « *transforme le monde par son existence même, par sa diffusion et ses usages argumentatifs, scientifiques, politiques ou journalistiques* »⁶. Ainsi, les discours experts participent à la définition socialement légitime des politiques migratoires à destination des plus diplômé-es.

2. Hillel RAPOPORT (2018). *Repenser l'immigration en France : un point de vue économique*. Paris, Éditions de la rue d'Ulm, p. 11-12.

3. L'analyse en termes de « *capital humain* » se développe à partir des années 1960, sous l'impulsion de l'économiste américain Gary Becker, qui interprète l'éducation comme un « *investissement en capital humain* » et s'interroge sur le « *rendement monétaire des études secondaires et supérieures* ». Voir Gary S. BECKER (1962). « *Investment in human capital : A theoretical analysis* ». In : *Journal of political economy* 70.5, p. 9-49.

4. BRUNO, *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, op. cit., p. 150.

5. *ibid.*

6. Alain DESROSIÈRES (2014). *Prouver et gouverner : Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris, La Découverte, p. 39.

Afin de comprendre l'émergence de ce nouveau problème public, il s'agira dans un premier temps de décrire le contexte de production d'un palmarès de l'attractivité au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques⁷ (OCDE), de situer les positions sociales des expert-es qui en sont les chevilles ouvrières, et de mettre en lumière les partis pris théoriques de cette littérature savante. Dans un second temps, nous analyserons la circulation des préconisations véhiculées par cette littérature savante hors de l'institution, en interrogeant le rôle des organisations internationales dans l'introduction de politiques d'immigration qualifiée en France et en Allemagne depuis la fin des années 1990.

I L'émergence de la problématique des « *talents* » à l'OCDE

Nous proposons d'interroger l'élaboration de savoirs chiffrés et leur rôle dans la construction du problème public relatif aux « *migrations hautement qualifiées* »⁸ à l'échelle internationale, en empruntant à la sociologie des sciences et à la sociologie des organisations internationales. Située à la croisée d'une approche « internaliste » et « externaliste » de la production de savoirs⁹, notre

7. L'OCDE est une organisation internationale d'études économiques qui a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique issue du plan Marshall et de la Conférence de coopération économique européenne qui a existé de 1948 à 1960, et dont le but était l'établissement d'une organisation permanente chargée d'assurer la mise en œuvre de ce plan. Les pays qui y participent sont essentiellement européens et nord-américains, à l'exception d'anciennes colonies britanniques de peuplement comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou encore du Japon, de la Corée du Sud ou du Mexique. Fondée en 1961, l'organisation ne compte parmi ses membres aucun État issu du mouvement de décolonisation en cours à cette époque. En 2018, l'OCDE compte 36 pays membres et regroupe plusieurs centaines d'expert-es. Elle publie des études économiques (analyses, prévisions et recommandations de politique économique) et des statistiques, principalement concernant ses pays membres. Pour une analyse historique, voir Gayon VINCENT (2013). « L'OCDE au travail. Contribution à une sociologie historique de la "coopération économique internationale" sur le chômage et l'emploi (1970-2010) ». Thèse de doct. Université Paris-Dauphine.

8. Les citations tirées de la littérature produite par l'OCDE sont indiquées en caractères italiques, par opposition aux citations académiques, indiquées en caractères romains.

9. Cette typologie est proposée par Alain Desrosières : « L'histoire et la sociologie des sciences ont été longtemps étudiées selon deux perspectives fort différentes, sinon opposées, dites "internaliste" et "externaliste". Selon la première, l'histoire est celle de la connaissance elle-même, des instruments et des résultats, des théorèmes et de leurs démonstrations. Elle est plutôt faite par les spécialistes des disciplines elles-mêmes (physiciens, mathématiciens). La seconde, en revanche, est celle des conditions sociales ayant rendu possible ou ayant entravé le cours de la première : les laboratoires, les institutions, les financements, les carrières

analyse de la littérature institutionnelle relative aux migrations qualifiées vise à « étaler les secrets de la cuisine statistique » dans le but de dévoiler les principes de jugement sous-jacents aux arbitrages opérés dans la production de cette expertise¹⁰. Robert Salais invite à observer les « outillages cognitifs des acteurs » des organisations internationales et à mettre à l'épreuve les données produites à des fins de *benchmarking*, d'explicitier leur « contradictions » et « bizarreries », et, finalement, de « déconstruire la chaîne de fabrication des indicateurs »¹¹. L'exploration des logiques argumentatives et de quantification mises en œuvre dans les archives produites par l'OCDE permettent donc finalement d'en expliciter les parti-pris théoriques et normatifs.

Dans un premier temps, nous retracerons la promotion d'une « économie de la connaissance » et d'une croissance fondée sur le « capital humain » à partir des années 1960 dans plusieurs organisations internationales dont l'OCDE, conduisant à la valorisation des qualifications à cette échelle. Puis, nous analyserons le contenu de la littérature experte relative à la mobilité des « talents » à l'OCDE, en la mettant en lien avec la faible légitimité des questions migratoires au sein de cette organisation. Enfin, nous interrogerons la façon dont les procédés statistiques et graphiques révèlent les partis-pris théoriques d'un palmarès de l'attractivité des pays membres en matière de migration qualifiée.

I.1 Promotion de l'économie de la connaissance à l'échelle internationale

Pour comprendre comment la question des migrations qualifiées a pu acquérir une visibilité au sein de l'OCDE, une prise de recul historique est utile. Dans plusieurs organisations internationales, un consensus émerge à partir des années 1950 et se consolide dans les années 1980 et 1990 concer-

des scientifiques, les rapports avec l'industrie ou les pouvoirs publics. Elle est plus souvent faite par des historiens ou des sociologues. » (Alain DESROSIÈRES (2010 [1993]). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris, La Découverte, p. 11-12).

10. BRUNO, *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, op. cit., p. 227.

11. Robert SALAIS (2004). « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi ». In : *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*. Sous la dir. de Bénédicte ZIMMERMANN. Paris, Maison des sciences de l'Homme, p. 287-331, voir p. 309-310.

nant l'importance de l'éducation dans le processus de croissance économique. D'après cette perspective nouvelle, les économies des pays occidentaux seraient fondées sur un nouveau type de facteur de production, le « capital humain », c'est-à-dire un stock de connaissances et de compétences acquises grâce à l'éducation formelle. D'après Julia Resnik, différentes organisations internationales ont été les co-productrices de cette culture internationale de l'éducation : « Les organisations internationales, en particulier l'Unesco¹² et l'OCDE, sont devenues les arènes au sein desquelles les experts et chercheurs des pays « développés » ont construit et diffusé l'idéologie de la croissance économique fondée sur l'éducation »¹³. La promotion de ce nouveau paradigme économique donne lieu à de nouvelles préconisations en matière de politique publique. Le secteur de l'éducation, qui jusque dans les années 1960 était considéré comme une dépense publique, devient un facteur de production à part entière, au même titre que le travail, le capital ou les ressources naturelles, et un secteur dans lequel l'État peut investir pour l'avenir. Dans cette logique, l'augmentation du niveau d'éducation permet d'améliorer la productivité du facteur travail et donc d'augmenter la production de richesse sans faire venir une main-d'oeuvre supplémentaire, selon le principe de la « croissance endogène », dont le premier modèle est développé par Paul Romer¹⁴.

Cette nouvelle problématique portée par des organisations internationales a également des effets à l'échelle des États. Dans les années 1960, des préoccupations nouvelles apparaissent en France autant qu'en Allemagne de l'Ouest concernant la prise de « *retard scientifique et technique* » et la crainte d'être à la traîne dans la course économique internationale, comme le souligne Julia Resnik¹⁵. Pierre Mendès-France, président du Conseil puis Premier ministre dans les années 1950, dénonce le manque de scientifiques en France et craint pour les conséquences en termes de développement économique futur.

12. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

13. Texte original : « International organisations, mainly Unesco and OECD, became the forums in which experts and researchers from "developed" countries constructed and diffused the education-economic growth ideology. » p. 186 dans Julia RESNIK (2006). « International organizations, the "education-economic growth" black box, and the development of world education culture ». In : *Comparative Education Review* 50.2, p. 173–195.

14. Paul M. ROMER (1986). « Increasing returns and long-run growth ». In : *Journal of political economy* 94.5, p. 1002–1037.

15. RESNIK, « International organizations, the "education-economic growth" black box, and the development of world education culture », op. cit.

En Allemagne, Beate Kraus¹⁶ rappelle que des débats similaires se déroulent lors de la publication en 1964 de l'ouvrage académique intitulé *Die deutsche Bildungskatastrophe*¹⁷.

L'enthousiasme pour les théories du « capital humain » et de la croissance endogène se confirme durant les décennies qui suivent. Celles-ci font l'objet d'une appropriation par de nouveaux acteur·ices. En particulier, la crise financière du début des années 1980 s'est traduite par le « retrait des organisations onusiennes (et notamment de l'Unesco) du champ éducatif au profit de la Banque mondiale », laquelle intègre à ses politiques d'ajustement structurel des mesures en lien avec l'enseignement universitaire¹⁸. Ces thématiques sont également intégrées aux enjeux de construction d'un espace économique européen. Différents événements aboutissent à l'inauguration, en mars 2000, de la stratégie de Lisbonne par le Conseil de l'Europe, dont l'objectif affiché est de faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* »¹⁹. D'après Isabelle Bruno²⁰, la structuration des politiques économiques européennes autour de la notion de « capitalisme cognitif » commence en 1983, avec la création d'une Table ronde des industriels européens, qui revendiquent la copaternité de la stratégie de Lisbonne, et se poursuit en 1993, avec le Livre blanc de la Commission Delors, qui énonce des mesures visant à édifier une société de l'information et consacre un chapitre entier à la recherche et au développement technologique.

La conférence de Canberra (Australie) qui se tient en 1994 marque une étape importante dans l'institutionnalisation des principes de la croissance endogène, avec la définition d'outils permettant de quantifier les performances

16. Beate KRAIS (1980). « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste ». In : *Soziale Welt* 31.1, p. 68–87.

17. Titre que l'on pourrait traduire ainsi : *La crise allemande de l'éducation*. Georg PICHT (1964). *Die deutsche Bildungskatastrophe : Analyse und Dokumentation*. T. 349. Walter-Verlag.

18. Anne-Catherine WAGNER (2011). « Nouvelles formes d'intervention des organisations internationales sur les politiques éducatives en Afrique ». In : *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*. Sous la dir. de Michèle LECLERC-OLIVE, Grazia SCARFÒ GHELLAB et Anne-Catherine WAGNER. Paris, Éditions Karthala, p. 293–308, voir p. 295.

19. Conseil européen, « Conclusions de la présidence », sommet de Lisbonne, 23-24 mars 2000. Toutes les conclusions de la présidence de l'Union depuis 1994 sont accessibles en ligne depuis le portail Europa < <http://europa.eu> >.

20. BRUNO, *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, op. cit.

des économies nationales en matière de capital humain²¹. Ce sommet rassemble des membres de l'OCDE²², de la Commission européenne²³, de l'Unesco et du Bureau International du Travail (BIT). Le manuel issu de cette rencontre vise à fournir des recommandations pour la mesure des « *Ressources Humaines en Science et Technique* » (RHST) et l'analyse de telles données. Il est donc dédié à la définition de règles concernant le recueil et l'exploitation des statistiques de recherche et développement. L'expression « *hautement qualifié* » (*highly skilled*) est présente dès les premières lignes de la préface du document : « *Les ressources humaines hautement qualifiées sont essentielles au développement et à la diffusion des connaissances et constituent un lien décisif entre le progrès technologique et la croissance économique, le développement social et le bien-être environnemental.* »²⁴. D'après le manuel de Canberra, les personnes hautement qualifiées remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1. Elles ont validé avec succès des études supérieures (*education at the tertiary level*) dans le domaine des sciences et techniques.
2. Elles occupent un poste dans le domaine des sciences et techniques pour lequel les qualifications ci-dessus sont normalement requises.

La définition du manuel de Canberra, qui combine des éléments relatifs au niveau de diplôme et à l'expérience professionnelle, présente l'avantage d'être relativement opérationnelle, puisqu'il existe des grilles standardisées élaborées par des organisations internationales. Pour la profession, il s'agit de la Classification internationale type des professions (CITP) conçue par le BIT. Pour le diplôme, on dispose de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), conçue par l'Unesco. L'usage de ces deux indicateurs est ajusté à une approche économique en termes de « *compétences* » (*skills*), selon

21. *ibid.*, p. 176 et suivantes.

22. Plus précisément de la DSTI [Direction pour la Science, la Technologique et l'innovation, OCDE] et le GENIST [Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de la science et de la technologie].

23. Les délégué·es présent·es sont issu·es de la Direction générale XII (Science, recherche et développement) et d'Eurostat.

24. Texte original : « *Highly skilled human resources are essential for the development and diffusion of knowledge and constitute the crucial link between technological progress and economic growth, social development and environmental well-being.* » Manuel de Canberra, p. 3.

les définitions admises au sein des organisations internationales. Le manuel de Canberra va constituer un appui dans l'élaboration d'un classement des pays membres par les expert-es de l'OCDE, dont nous proposons à présent de détailler le rôle dans la traduction des enjeux d'économie de la connaissance et leur application aux thématiques migratoires.

I.2 Des « *talents* » pour redorer le blason des thématiques migratoires dans l'organisation internationale

Les analyses présentées s'appuient sur un corpus d'archives²⁵ composé d'une dizaine de documents de travail (*working papers*) produits au sein de l'OCDE entre 1997 et 2019 et de deux rapports publiés par cette institution en 2002 et 2008. Une attention particulière est portée à la façon dont les chiffres sont mis au service de la démonstration et permettent de dramatiser l'urgence politique de la participation à ce qui est appelé la « course aux talents ». Ils participent ainsi à la légitimation des mesures recommandées dans ce sens. Le matériau empirique convoqué se compose avant tout de produits finis, estampillés par des « auteurs institutionnels », documents qui tendent à invisibiliser les tractations ayant lieu en amont au sein des institutions. Notre ambition n'est donc pas celle d'une « sociologie des brouillons »,²⁶ plus à même de restituer les rapports de force entre acteurs participant à l'écriture, et la façon dont un équilibre s'établit entre des intérêts divergents. La consultation de *working papers* ayant servi de base de travail et l'attention portée aux positions institutionnelles et à la formation disciplinaire des rédacteur-ices des textes consultés fournissent néanmoins des éléments sur la genèse de cette littérature officielle et donnent à voir des procédés rhétoriques et statistiques qui ont des partis-pris théoriques sous-jacents.

Toutes les données d'archives mobilisées sont disponibles en ligne²⁷.

25. À la suite de Jonathan Barbier et Antoine Mandret-Degeilh, nous adoptons une définition souple du terme « archive », qui englobe les sources numériques et disponibles en ligne. Cf. Jonathan BARBIER et Antoine MANDRET-DEGEILH (2018). *Le travail sur archives : Guide pratique*. Paris, Armand Colin.

26. Vincent GAYON (2009). « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" ». In : *Sociologie du travail* 51.3, p. 324–342.

27. Les documents mentionnés sont téléchargeables sur le site de l'OCDE iLibrary, à l'adresse suivante : <https://www.oecd-ilibrary.org/> (consulté le 17 avril 2020). Les documents de travail (*working papers*) relatifs aux migrations des « étu-

Cette facilité d'accès n'est pas neutre : elle est organisée afin d'encourager la diffusion et la médiatisation des problématiques formulées par l'institution, visant in fine à influencer les politiques étatiques. La liste des rapports et documents de travail consultés est fournie en annexe de la thèse (p. 525).

I.2.1 Des expert-es de la migration aux marges de l'institution oc-déenne...

Les spécialistes qui produisent la documentation de l'OCDE relative aux migrations qualifiées appartiennent principalement à deux unités distinctes de l'organisation²⁸ :

1. le Département des Migrations internationales et de l'Intégration, qui constitue une sous-unité de la Direction pour l'emploi, le travail et les affaires sociales. Ses membres sont à l'origine de nombreux documents de travail sur la course aux talents, dont le premier date de 1997 ;
2. la Direction pour la Science, la Technologie et l'Industrie. Plusieurs de ses membres participent à l'écriture des deux rapports de l'OCDE consacrés aux « *migrants qualifiés* »²⁹.

On constate que ces expert-es occupent une position dominée au sein de l'organisation, étant donnée la faible légitimité des questions migratoires au sein de celle-ci. Tout d'abord, le département en charge des questions migratoires fait partie de la « Direction pour l'emploi, le travail et les affaires

dants et travailleurs hautement qualifiés » sont répertoriés sur la page suivante : <http://www.oecd.org/els/mig/studentsandhighlyqualifiedworkers.htm> (consultée le 17 avril 2020).

28. Des documents plus ponctuels sont produits par d'autres départements, par exemple la Direction Développement, qui s'intéresse aux retombées des migrations pour les pays de départ non membres, ou la Direction en charge des questions éducatives.

29. Dans la suite du texte, nous utilisons la version masculine des termes « *migrants* », « *travailleurs* », etc. lorsque nous nous référons aux termes employés dans la littérature de l'OCDE, afin d'être fidèle aux choix typographiques de cette dernière, qui n'adopte pas l'écriture inclusive (ce parti pris est bien visible dans les textes rédigés en français).

FIGURE 1.1 – Trajectoires d'études et professionnelles des auteur-ices des documents de l'OCDE relatifs aux migrations qualifiées

Poste actuel à l'OCDE et département de rattachement	Autres positions (antérieures ou actuelles)	Etudes	Sexe
Groupe n° 1 : auteurs de documents de travail sur les « migrations hautement qualifiées »			
Administrateur à l'OCDE au Département « Migrations internationales et intégration »		Doctorat en économie à l'Université St Gallen (Suisse) ; diplôme d'une école de commerce en Espagne	M
Membre du département « Migrations internationales et intégration »	Affiliation à divers établissements de recherche et activité d'enseignement dans le supérieur ; postes antérieurs à la Banque mondiale, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, à l'unité développement de l'OCDE, et à l'Organisation mondiale du travail	Doctorat en économie à l'université de Southampton (Royaume-Uni)	M
Membre du Département « Migrations internationales et intégration »	Ancien statisticien pour les enquêtes canadiennes sur la force de travail, puis pour les statistiques sociales de l'OCDE		M
Consultant pour l'OCDE depuis 1985	1995-1997 puis 2000-2002 : consultant pour l'Union européenne ; 1991-2006 : membre du Conseil de l'Europe	Doctorat en géographie à l'Université de Liverpool (Royaume-Uni)	M
Groupe n° 2 : autrices des rapports de l'OCDE sur les « migrations hautement qualifiées »			
Economiste à la Direction des sciences, technologie et industrie depuis 2007	Analyste pour le Trésor en Nouvelle Zélande, puis <i>senior research economist</i> pour le gouvernement australien (commission productivité) avec l'écriture de plusieurs rapports fournissant des conseils de politique publique sur des questions microéconomiques	Licence et Master d'économie à l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande)	F
<i>Senior analyst</i> depuis 2006 à la Direction pour la science, la technologie et l'industrie « Co-leading the work on human capital for the OECD's Innovation strategy ».	Directrice de la section d'analyse de l'innovation au sein du Ministère de l'industrie en Australie	Doctorat en Australie (discipline non précisée)	F
<i>Senior analyst</i> depuis 2014, cheffe de l'équipe consacrée à l'enseignement supérieur et responsable de la <i>Teaching and learning international survey</i>	Enseignante à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique (France) et consultante pour l'OCDE. Entrée à l'OCDE en 2008 en tant que <i>senior survey manager</i> (méthodologie statistique)	Doctorat à l'Université Paris 1 en économie du développement	F
Membre de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie	Activités de diffusion de la recherche (communications sur les carrières des titulaires de doctorats) ; publication en 2010 d'une note de veille du Centre d'Analyse stratégique (France)	?	F

Sources : informations consultables en ligne sur les pages personnelles, profils mis en ligne sur le portail *LinkedIn* et sur le site officiel de l'OCDE.

sociales », dont l'intitulé ne fait pas référence à cette thématique, ce qui laisse penser que ces thématiques n'y occupent pas une place prépondérante. En outre, la direction pré-citée est elle-même en position dominée par rapport aux autres directions en raison d'une asymétrie entre affaires économiques et affaires sociales que l'on retrouve dans plusieurs organisations internationales d'après Vincent Gayon³⁰. À l'OCDE, des membres d'autres directions se saisissent de la question des migrations qualifiées, en particulier au sein de la Direction pour la Science, la Technologie et l'Industrie. Or ce sont presque uniquement des femmes qui, au sein de cette division, se chargent de rédiger les rapports relatifs aux migrations qualifiées³¹. Étant donné le phénomène de plafonnement des carrières féminines au sein des professions de prestige et des lieux de pouvoir³², on fait l'hypothèse que la délégation des thématiques migratoires aux femmes des divisions dominantes est un indice de la faible légitimité des questions migratoires au sein de ces divisions, même si on remarque qu'à l'inverse le département directement dédié à cette thématique est principalement composé de membres masculins. Cette répartition sexuée pose la question de la légitimité des thématiques migratoires à l'OCDE, et sur son éventuelle position dominée au sein de l'institution, similaire à celle de l'unité « Handicap » au sein de la direction générale « Emploi » de la Commission européenne, étudiée par Jay Rowell³³. La marginalisation des personnes en charge des questions d'immigration fait écho à ce que l'on observe dans les bureaucraties à l'échelle nationale. Le travail des fonctionnaires en préfecture qui s'occupent en France des autorisations de séjour et des naturalisations fait l'objet d'un processus de dévalorisation au sein de l'administration, d'après les

30. Vincent GAYON (2013). « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements ». In : *Critique internationale* 2, p. 47–67.

31. Notons que les expertes en charge de la rédaction des rapports sur la « *course aux talents* » sont fréquemment issues de ces pays érigés en modèle dans ce domaine. Par exemple, le rapport de 2008 a été rédigé par une Australienne et une Néo-zélandaise. Or, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont présentés par l'OCDE comme des pays pionniers en matière d'immigration choisie.

32. Marie BUSCATTO et Catherine MARRY (2009). « "Le plafond de verre dans tous ses éclats". La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle ». In : *Sociologie du travail* 51.2, p. 170–182.

33. Jay ROWELL (2016a). « L'emploi des handicapés en Europe. Le rôle de la quantification dans l'échec d'un nouveau problème public ». In : *Genèses* 2, p. 96–116.

enquêtes d'Alexis Spire³⁴ et de Sarah Mazouz³⁵.

Dans ce contexte, les expert-es se trouvent confronté-es à la nécessité de légitimer leur domaine de compétence, pour avoir une chance d'infléchir l'agenda politique de l'organisation dans son ensemble, sans déroger pour autant à l'honnêteté scientifique à laquelle les enjoint leur formation académique. Cela les conduit à osciller fréquemment entre un rapport « scientifique » et un rapport « pragmatique » aux savoirs³⁶, et donc à poursuivre simultanément plusieurs objectifs. En produisant une expertise au sujet de la migration qualifiée, il s'agit d'une part de progresser dans la connaissance du phénomène, et d'autre part d'attirer l'attention des pays membres, mais aussi des autres départements de l'OCDE, sur les problématiques migratoires. Cela peut passer par des procédés rhétoriques permettant de présenter les enjeux avec plus d'emphase.

Pour donner plus de poids aux chiffres et donner l'impression d'un phénomène massif, les autrices des rapports publiés en 2002 et 2008 tirent par exemple parti du flottement dans la définition des « *migrants hautement qualifiés* » et font référence tantôt au niveau de diplôme, à la qualification de l'emploi, ou au secteur d'activité :

*« La circulation des travailleurs hautement qualifiés, notamment des ressources humaines en science et technique (RHST), représente une part minime mais importante des flux internationaux de migrants. Entre 1990 et 2000, ce sont en valeur nette, 5 millions d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur qui ont quitté des pays en développement pour des pays plus développés. »*³⁷

La contradiction sous forme d'oxymore entre les termes « *minime* » et « *importante* » reflète les injonctions contradictoires dans le travail de légitimation des questions migratoires. Il s'agit d'un côté de mettre l'accent sur une fraction de la population migrante qui possède les attributs perçus comme

34. Alexis SPIRE (2005). *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris, Grasset.

35. Sarah MAZOUZ (2017). *La République et ses autres : Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*. Paris, ENS éditions.

36. Muriel DARMON (2013). *Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte.

37. OCDE (2008a). *Attirer les talents : Les travailleurs hautement qualifiés au coeur de la concurrence internationale*. Paris, p. 18, je souligne.

utiles à l'innovation et à la croissance, d'après le paradigme du « capital humain ». D'un autre côté, l'enjeu du nombre n'est pas entièrement perdu de vue, puisque l'extrait fournit également un argument statistique visant à mettre en avant l'ampleur du phénomène. Mais on constate un glissement dans la définition des personnes qualifiées. Dans la première phrase, il est question du secteur des sciences et techniques. Dans la deuxième, c'est le critère du diplôme dans l'enseignement supérieur, quelle que soit la discipline, qui est utilisé pour faire le décompte. Ainsi, la deuxième phrase ne permet pas de démontrer par un argument statistique ce qui est affirmé dans la première. Lorsque l'objectif est de s'ajuster aux théories de la croissance endogène, les autrices ont intérêt à adopter une définition restrictive des talents, en termes de spécialités de formation, alors qu'elles gagnent au contraire à inclure les diplômé-es des sciences sociales et des humanités lorsque leur objectif est d'obtenir des effectifs élevés.

Les expert-es tentent donc d'ajuster leurs problématiques aux grands thèmes portés au sein des départements dominants de l'OCDE, au sein d'une institution où les départements économiques ont un pouvoir important. Le fait de mettre l'accent sur la migration qualifiée et les « *talents* » peut répondre à ce souci de peser à l'échelle de l'organisation, puisque cela permet d'articuler les questions migratoires à celle du « capital humain » comme nouveau moteur de la croissance économique. Cette adaptation s'explique également par leur trajectoire de formation et leur familiarité avec l'économie.

I.2.2 ... mais converti-es à la théorie du « capital humain »...

Du fait de leur socialisation éducative et professionnelle, les expert-es sont en tension entre les logiques propres aux champs académique et politique. Les propriétés sociales des auteur-es des documents relatifs à l'immigration qualifiée sont synthétisées dans la figure 1.1. Ces dernier-ères ont très souvent réalisé un doctorat, ce qui les enjoint à une rigueur scientifique dans l'interprétation des données. Une majorité se rattachent à la discipline économique et usent du titre d'économiste pour se présenter, par exemple dans les CV que j'ai pu consulter en ligne. Or, la discipline économique se caracté-

rise par une forte circularité entre les règles propres au champ scientifique et celles du champ politique, en lien avec leur position dominante au sein des sciences sociales et de la posture d'autorité qui en découle³⁸. D'après Frédéric Lebaron, « les économistes, même les plus "purs" semblent tout particulièrement soumis à des forces externes qui pèsent sur la nature de leurs hypothèses, de leurs modèles, de leurs résultats empiriques »³⁹. Du fait de leur fonction, les expert·es de l'OCDE se positionnent en outre à un pôle hétéronome de la discipline économique, c'est-à-dire dans une position où la production de savoirs est plus sensible aux enjeux extérieurs au monde académique, et fait écho à des rapports de force propres au champ politique.

Pour désigner les « immigrés hautement qualifiés », les expert·es en charge des questions migratoires parlent des « *ressources humaines en sciences et techniques* » (*human resources in science and technology* et surtout le sigle associé : *HRST*) et utilisent la notion économique de « capital humain ». Souvent, les immigré·es ne sont donc pas désignés comme des personnes mais comme une quantité de « *ressources* » ou de « *compétences* » (*skills*) à l'usage des pays de destination. La version française du rapport de l'OCDE de 2008 parle aussi de « *ressources humaines d'origine étrangère* ».

Ce processus d'abstraction et de désincarnation est à l'oeuvre dans l'utilisation du terme général de « mobilité », en lieu et place de la mention des individus mobiles, comme dans le titre de la synthèse du rapport de 2008 : « *Comment la mobilité diffuse-t-elle le savoir ?* ». Le fait que « mobilité » soit sujet du verbe « diffuser » conduit à ne pas nommer les acteur·ices qui diffusent. Cela conduit à appréhender la population immigrée avant tout comme une quantité de savoir ou de ressources (de même qu'on quantifierait les infrastructures et les matières premières nécessaires à la production). Cette conception est révélatrice d'une conception utilitariste de l'immigration, qui n'est pas propre aux organisations internationales et qu'on retrouve à l'échelon étatique, comme l'a montré Abdelmalek Sayad⁴⁰.

38. Marion FOURCADE, Etienne OLLION et Yann ALGAN (2015). « The superiority of economists ». In : *Journal of economic perspectives* 29.1, p. 89–114.

39. Frédéric LEBARON (2000). *La croyance économique : les économistes entre science et politique*. Paris, Éditions du Seuil, p. 10.

40. Abdelmalek SAYAD (1986). « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 61.1, p. 79–82.

L'émergence d'une nouvelle théorie de la croissance qui met l'accent sur les connaissances et le « capital humain » comme moteur de l'innovation et la familiarité des expert·es explique donc en partie pourquoi le cas des personnes qualifiées prend une place importante dans les préconisations en matière de politiques migratoires.

I.2.3 ... et se familiarisant aux méthodes d'étalonnage

Dans la littérature de l'OCDE, les politiques nationales visant à favoriser l'immigration de « *talents* » sont évaluées et comparées grâce à la mise en place d'indicateurs quantifiés, à l'image des politiques relatives à la recherche à l'échelle européenne⁴¹. Les techniques de *benchmarking* participent à la mise en compétition des économies nationales et encouragent les États à prendre des mesures pour améliorer leur attractivité à l'égard des « *travailleurs hautement qualifiés* ». Cette forme de concurrence est transmise par l'expression « *compétition pour les talents* » (rapport de l'OCDE, 2002, p. 188). Cette expression prend son inspiration d'un ouvrage plus ancien, *The War for Talent*⁴², publié en 2001, des membres du cabinet américain McKinsey & Company, spécialisé dans le management aux entreprises. Cette littérature issue du management évoque la concurrence entre grandes entreprises pour capter les « *talents* ». Cette rhétorique ne s'applique pas nécessairement aux mobilités internationales, mais elle nourrit manifestement les réflexions menées à l'OCDE, avec une application de cette « *guerre* » ou « *course* », non pas entre entreprises, mais entre pays membres. L'expertise développée dans les milieux d'affaires et les sciences du management semble avoir inspiré la littérature consultée. Les rapports de l'OCDE établissent en effet un classement des États selon la variété et l'efficacité des politiques mises en œuvre dans l'objectif d'attirer une main-d'œuvre « *hautement qualifiée* ». Cette littérature contient de nombreux graphiques qui ordonnent les pays selon leurs performances en termes d'attractivité, établie à partir du nombre de personnes « *hautement qualifiées* » ayant immigré sur leur territoire, ou de la

41. BRUNO, À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche, op. cit.

42. Ed MICHAELS, Helen HANDFIELD-JONES et Beth AXELROD (2001). *The war for talent*. Harvard Business Press.

part d'immigré·es sur la population diplômée du supérieur recensée dans le pays.

Si le sommet de Canberra a permis d'établir une définition stabilisée des « *highly skilled* », les expert·es de l'OCDE se heurtent à la variété des conventions statistiques relatives à la population immigrée. Le personnel de l'OCDE se trouvent contraint·es de s'accommoder de cette forte hétérogénéité et d'un flottement concernant les définitions disponibles à ce sujet. De fait, les systèmes statistiques nationaux ont historiquement été à l'origine de la production de représentations des espaces nationaux et de leurs populations, en cohérence avec l'exercice du pouvoir au sein de chaque État. Cela a conduit à l'institutionnalisation de catégories migratoires nationales, qui varient fortement d'un pays à l'autre. Les expert·es sont donc en tension entre, d'un côté, la nécessité de comparer empiriquement les pays entre eux, à des fins de *benchmarking*, et de l'autre, l'hétérogénéité des données et le caractère faiblement opératoire de la notion de migration, qui s'est en général rigidifiée à l'échelle nationale, au cours d'un processus historique de consolidation des États-nations.

Les auteur·es de ces rapports s'attellent donc à une tâche épineuse, celle de devoir comparer l'immigration vers différents pays, à partir de données dont la production reste de la compétence des États. L'ambition de respecter les règles de la rigueur scientifique coexiste avec cet enjeu. Cela s'illustre par la prudence de l'écriture dans les documents relatifs aux migrations « hautement qualifiées », particulièrement visible lors de la définition des catégories utilisées et de l'expression « *immigrant hautement qualifié* ». La documentation souligne le caractère flou et instable de la catégorie, ainsi que l'impossibilité d'en donner une définition statistique identique et opérationnelle dans les différents pays membres de l'OCDE. Ces mises en garde sont souvent placées en début de document, mais le degré de prudence varie selon le type de support, , avec par exemple deux chapitres méthodologiques dans le rapport de 2002 mais seulement un encadré dans le rapport de 2008. Les rapports, plus officiels et destinés à être diffusés largement, s'étendent moins que les documents de travail sur l'hétérogénéité des sources nationales compilées. Ainsi le rapport de 2008 *Attirer des talents* ne précise à aucun moment quels indicateurs ont été concrètement utilisés pour construire la série de tableaux et

graphiques.

En une dizaine d'années, on observe une transformation des modes de représentation à l'OCDE, avec un renforcement de la logique d'étalonnage. Dans le premier document de travail de l'OCDE consacré à cette question, rédigé en 1997, des tableaux chiffrés distincts par pays sont présentés (voir figure 1.2). Cette présentation décourage toute tentative de comparaison terme à terme entre pays, du fait de la profusion de tableaux et de l'exhaustivité des informations relatives aux sources et aux catégories statistiques. Le format permet au lecteur ou à la lectrice de voir que les sources ne datent pas des mêmes années, que la nature des données disponibles varie d'un pays à l'autre (données de la statistique publique dans certains cas, ou de l'administration en charge des migrations dans d'autres) et que les définitions de ce qu'est un « immigré qualifié » varient d'une source à l'autre.

Dans le rapport publié en 2002 sur le même thème, les autrices compilent certaines données issues de sources différentes, mais s'abstiennent de classer tous les pays sur une échelle unidimensionnelle, en raison de l'inexistence de sources appropriées pour une comparaison exhaustive. Par exemple, dans le chapitre méthodologique du rapport de 2002, l'autrice propose un palmarès, présenté sous forme de graphique, qui se limite aux pays de l'Union européenne, et justifie l'exclusion des autres pays membres de la façon suivante : « *Le nombre de RHST par profession est seulement fourni pour les pays de l'Union européenne, pour lesquels la comparabilité est assurée par l'utilisation d'enquêtes au format commun pour les enquêtes sur les forces de travail. Il faudrait que des efforts soient faits pour obtenir des données comparables pour les pays non communautaires* »⁴³.

Enfin, dans le rapport de 2008 rédigé par deux expertes du département des sciences et techniques de l'OCDE, les choix de présentation graphiques s'embarrassent moins de telles précautions (voir figure 1.3). Des graphiques en couleur permettent de repérer dès le premier coup d'œil les gagnants et les perdants de la course aux talents. Cela se fait au prix d'une perte d'information et d'approximations dans la mise en équivalence des sources statis-

43. Texte original : « HRST data by occupation are given for EU countries only, where comparability is ensured by the use of a common format for the output from the national labour force surveys. Further work would be needed to obtain comparable data for non-EU countries. » OCDE (2002). *International Mobility of the Highly Skilled*. Paris, p. 17.

FIGURE 1.2 – Option 1 : Restituer le caractère hétéroclite des données. Extrait du document de travail « International Movements of the Highly Skilled » (1997)

Table 4. FRANCE: Inflows of permanent workers¹ by professional status, 1990-1995

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
	Numbers					
Professional, Managerial and Technical	6 992	7 166	5 805	4 562	5 214	4 611
Others	15 401	18 441	36 450	19 826	13 135	8 495
Total	22 393	25 607	42 255	24 388	18 349	13 106
	Percentages					
Professional, Managerial and Technical	31.2	28.0	13.7	18.7	28.4	35.2
Others	68.8	72.0	86.3	81.3	71.6	64.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1. Including EU workers.

Source: *Trends in International Migration*, OECD, 1997.

Table 5. BELGIQUE: Socio-economic status of workers, 1983 and 1989

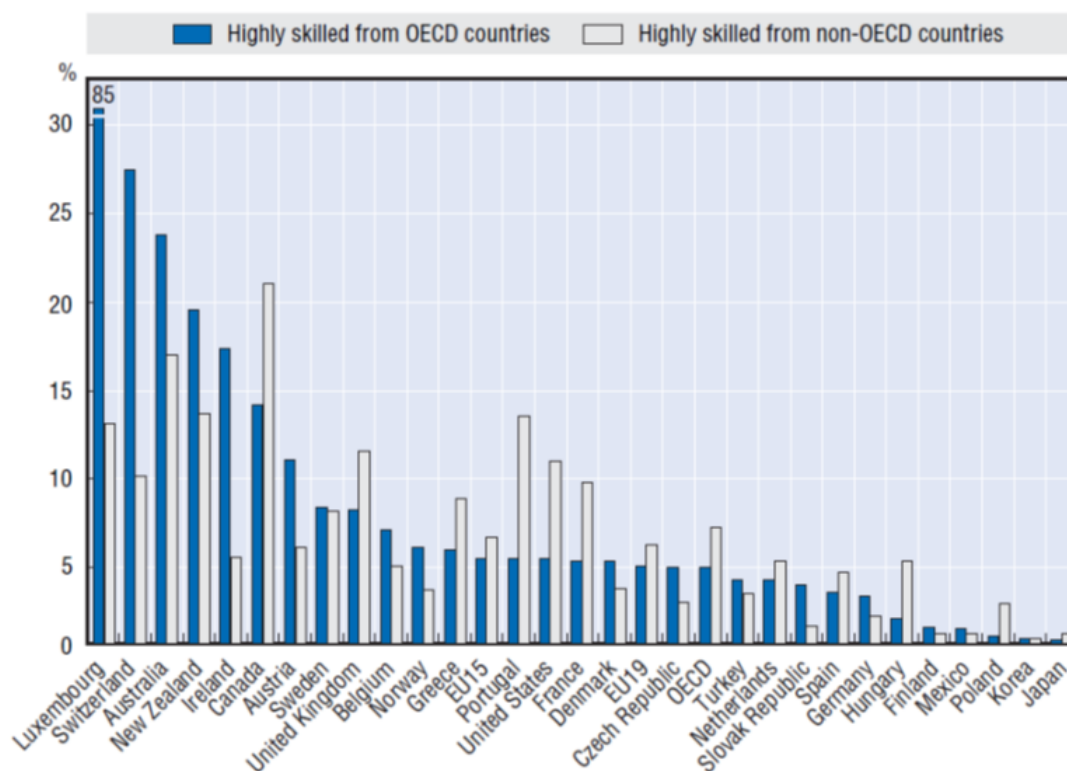
	Percentages					
	Belgians		Other EU		Non-EU	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
White-collar	46.5	51.2	30.4	30.8	21.8	21.2
Blue-collar	38.6	32.5	56.1	53.2	69.3	64.8
Employers/self employed	14.9	16.1	13.5	15.8	8.9	14.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Vranken (1992).

Note : le document ne fournit pas de données désagrégée pour l'Allemagne.

FIGURE 1.3 – Option 2 : Lisser l'hétérogénéité des produits statistique pour construire un palmarès facilement lisible. Extrait du rapport *The Global Competition for Talent* (2008)

Figure 3.5. **Highly skilled migrants from OECD and non-OECD countries, by OECD country of residence, 2001¹**
As a percentage of highly skilled natives in the country of residence



1. 2001, or nearest available year.

Source: OECD Database on Immigrants and Expatriates.

FIGURE 1.4 – Définition des « *ressources humaines en sciences et techniques* » par l'OCDE (extrait du rapport de 2002)

Table 1. Basic HRST data, 1999

	Total HRST		HRST employed in S&T (HRSTO)		HRST with tertiary-level education (HRSTE)		HRST core (HRSTC)	
	Total (thousands)	Females (%)	Total (thousands)	Females (%)	Total (thousands)	Females (%)	Total (thousands)	Females (%)
European Union	64 980	46.0	42 327	47.1	45 947	45.5	23 294	46.9
Belgium	2 055	47.5	1 228	46.2	1 679	50.0	852	50.6
Denmark	1 186	47.7	865	49.1	850	49.5	530	52.9
Germany	17 972	43.8	11 798	49.6	11 887	36.7	5 714	40.9
Greece	1 134	43.6	663	44.9	972	43.8	501	45.8
Spain	5 917	47.3	2 815	44.0	5 169	49.1	2 068	47.6
France	10 244	48.4	6 378	45.8	7 752	51.6	3 886	50.5
Ireland	571	48.5	287	46.4	496	50.2	212	49.5
Italy	6 498	45.3	5 092	43.8	3 298	47.2	1 891	44.6
Luxembourg	78	41.5	61	41.6	48	40.2	31	39.7
Netherlands	3 629	45.9	2 662	47.2	2 291	43.7	1 324	44.5
Austria	1 041	46.2	861	47.5	434	44.3	254	47.2
Portugal	817	50.5	664	49.8	518	57.7	365	59.5
Finland	1 263	55.2	789	56.0	949	54.6	475	55.3
Sweden	2 048	48.7	1 450	48.8	1 515	52.2	917	54.7
United Kingdom	10 529	44.8	6 715	45.8	8 088	45.5	4 275	47.7

Note: Greece and Ireland, 1997.

Source: Eurostat (CLFS).

tiques issues des différents pays. Les autrices présentent des légendes synthétiques qui ne détaillent pas la variété des définitions des « migrants qualifiés » condensées dans chaque graphique. Les précautions concernant la définition des « *highly skilled* » sont également allégées. Les divergences de résultat selon que l'on se fonde sur le niveau d'études ou sur la position professionnelle pour repérer les « migrants très qualifiés » ne sont pas explicitées, alors que c'était le cas dans le précédent rapport, avec un graphique mettant en évidence le non recoupement des deux critères – diplôme et profession– définis lors du sommet de Canberra (voir figure 1.4). Les remarques qui répondent à un souci de description s'effacent quelques années plus tard. La discrétion concernant les procédés de fabrication donne l'impression de graphiques construits avec des données homogènes, ce qui est essentiel pour rendre l'activité de *benchmarking* convaincante et mettre en avant des modèles nationaux.

Au final, l'« harmonisation des produits »⁴⁴, opération effectuée en aval des enquêtes dans le but de rendre les pays comparables, permet aux expert·es de positionner, au moyen d'un même indicateur quantifié, les pays les uns par rapport aux autres. Cette harmonisation tend à lisser les spécificités nationales afin de mieux se conformer aux conventions internationales et de mettre en palmarès, et donc en concurrence, des pays aux histoires migratoires contrastées.

I.3 Parti-pris théoriques des expert·es de la « course aux talents »

Les expert·es répondent dans leur travail à des exigences scientifiques, tout en répondant à des parti-pris théoriques qui ont des implications en termes politiques. La dimension politique du travail expert peut être euphémisée du fait de sa dimension technique. Nous proposons donc d'entrer dans les procédés de fabrication des données statistiques afin d'en dégager les hypothèses implicites. Il s'agit de prêter attention au « travail politique » évoqué par Abdelmalek Sayad, consistant à « rationaliser dans le langage et l'éco-

44. DESROSIÈRES, *Prouver et gouverner : Une analyse politique des statistiques publiques*, op. cit.

nomie un problème qui n'est pas (ou pas seulement) économique mais politique, [ce qui] revient à convertir en arguments purement techniques des arguments éthiques et politiques »⁴⁵. D'après Jacques Lagroye⁴⁶, les techniques qui conduisent à dépolitiser une question sont diverses. Plusieurs se retrouvent dans la littérature institutionnelle relative aux talents, à savoir notamment : la mise à l'écart des idéologies, la négation du conflit et de l'existence d'intérêts divergents, l'absence de mise en perspective historique, et une mise en récit de la prétendue nouveauté du phénomène décrit.

Nous analysons ici la façon dont ces canaux de dépolitisation s'appliquent aux représentations des migrations qualifiées qui se dessinent dans l'expertise de l'OCDE. D'abord, la littérature consultée propose une perspective largement détachée des contextes historiques nationaux. Cela conduit à occulter les rapports de pouvoir sédimentés historiquement entre pays de départ et pays d'arrivée. Enfin, la façon d'appréhender les migrations qualifiées conduit à invisibiliser les femmes et les rapports de genre dans la migration.

I.3.1 Une interprétation détachée des contextes historiques et nationaux

À partir de la fin des années 1990, les expert-es de l'OCDE parlent des migrations qualifiées comme un phénomène en essor, reflet d'une mondialisation des échanges d'une ampleur sans précédent, comme le reflète le titre de l'ouvrage *A New Phenomenon* publié en 2005 par Thomas Liebig, administrateur au sein de la division des migrations internationales⁴⁷. Dans cette littérature, la population immigrée et qualifiée est assimilée à un vaste marché global des compétences. Les pays seraient en « *compétition* » pour le partage des parts de ce marché, d'où la nécessité pour eux de mettre en place des politiques les rendant plus attractifs à l'égard des « *talents* » mobiles. Dans cette perspective, les migrant-es qualifié-es choisissent leur pays de résidence principalement en fonction de leurs intérêts de carrière, et non du fait d'une familiarité particulière avec la langue et la culture du pays d'arrivée, étant

45. SAYAD, « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », op. cit., p. 79.

46. Jacques LAGROYE (2003). *La politisation*. Paris, Belin, p. 363.

47. Thomas LIEBIG (2005). *A new phenomenon : the international competition for highly-skilled migrants and its consequences for Germany*. Bern, Haupt Verlag.

donné que les environnements de travail fréquentés par ces « migrants » sont supposés internationaux et anglophones. Dans cette logique, la littérature experte mobilise préférentiellement des données statistiques récentes afin d'établir des projections vers l'avenir et de faire des préconisations en matière de politique publique, avec l'hypothèse que ce phénomène sera encore plus important dans le futur, d'où l'importance de faire des choix politiques maintenant pour le gouverner. L'un des premiers documents de travail du secrétariat général de l'OCDE sur le sujet est réalisé en 1997 par Prof. John Salt, géographe travaillant comme consultant pour l'OCDE, l'Union européenne, et le Conseil de l'Europe. Celui-ci termine son texte par une partie prospective, faisant des hypothèses sur l'évolution future des mobilités internationales de travailleurs hautement qualifiés. De même, dix ans plus tard, le rapport *The Global Competition for Talent* se termine par un chapitre consacré à l'avenir du phénomène, intitulé « *Looking ahead : Mobility Policy* » et traite des « *future options possibles* » en matière de politique migratoire. Or surestimer la nouveauté du phénomène peut conduire à dépolitiser le propos, en donnant l'impression de mobilités qui échappent aux rapports de pouvoir sédimentés dans le temps.

Les migrations qualifiées sont également présentées comme un phénomène global. La construction par l'OCDE des indicateurs de l'« attractivité » des États à l'égard des talents nécessite de faire comme si les individus qui migrent auraient le choix entre l'ensemble des pays membres, et disposeraient des informations nécessaires leur permettant de classer ces destinations entre elles. Dans cette perspective théorique, empruntée à la microéconomie, les migrations observées correspondent aux « préférences révélées » des personnes migrantes pour un pays plutôt qu'un autre. Les États membres sont encouragés à améliorer leurs conditions d'accueil et à mettre en place des incitations visant à augmenter leur migration qualifiée. Cela conduit également à définir l'attractivité des pays par des éléments tels que le système fiscal ou les opportunités de carrière, ainsi que l'offre de services publics. Parmi les facteurs explicatifs de la venue de « talents », les expert·es mentionnent également les réseaux migratoires, élément qui fait référence à une autre perspective théorique. De fait, on observe une diversification progressive des indicateurs de l'attractivité, avec l'ajout successif de nouvelles dimensions. Dans un docu-

ment de travail de l'OCDE publié en 2005, seuls deux indicateurs de l'attractivité sont considérés : le système fiscal et la présence de compatriotes dans le pays de destination. Au contraire, dans la publication la plus récente, datée de 2019⁴⁸, il est fait référence aux services publics de garde permettant de réduire les inégalités d'accès à l'emploi entre femmes et hommes.

Les trajectoires des auteur·es de la documentation institutionnelle permettent d'éclairer les hypothèses qu'elles-ils adoptent implicitement. L'insistance sur la mondialisation des mobilités qualifiées fait écho aux stratégies de présentation d'une population expatriée occidentale et socialement privilégiée, dont les propriétés sociales se rapprochent de celle des expert·es étranger·es travaillant à l'OCDE, institution dont les locaux se situent dans un quartier aisé de Paris. Dans une enquête ethnographique réalisée dans les années 1990 auprès de cadres supérieurs étrangers résidant en région parisienne et scolarisant leurs enfants dans des écoles internationales, Anne-Catherine Wagner constate « le refus des étrangers de haut niveau social d'envisager leur place dans la société française » et indique que ce positionnement repose sur des « possibilités objectives de changer de pays nettement plus élevées que dans d'autres milieux »⁴⁹. Ces cadres, en majorité des personnes ouest-européennes ou des anciennes colonies de peuplement britannique (Nouvelle-Zélande, Canada, Australie), constituent en effet une élite au sein de la population diplômée mobile internationalement. Or le personnel de l'OCDE, qui bénéficie du statut de fonctionnaire international et circule souvent, au cours de la carrière, au sein de nombreuses institutions internationales localisées dans divers pays (Commission européenne, Banque mondiale, etc.), est objectivement proche socialement de la population d'expatrié·es privilégié·es. Cela peut donc conduire ces expert·es à adopter une vision biaisée du phénomène des mobilités qualifiées, en les assimilant à la fraction sociale qui leur est la plus familière.

La manière d'envisager le phénomène a des conséquences très concrètes en termes de catégorisation statistique. Si les rapports de l'OCDE sont largement basés sur les enquêtes nationales existantes, relatives à la force de

48. Michele TUCCIO (2019). « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 229.

49. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit., p. 192.

travail (*Labor Force Surveys*), des recommandations sont faites aux équipes statistiques des pays membres afin d'améliorer la comparabilité de leurs données relatives aux migrations qualifiées. Les expert-es ont pour horizon l'effacement progressif des différences grâce à une meilleure harmonisation des enquêtes nationales. Elles-ils invitent les corps statisticiens nationaux à mieux se conformer à la définition des « *travailleurs hautement qualifiés* » adoptée par l'OCDE et l'UE lors du sommet de Canberra de 1994, et de faire appel aux conventions internationales existantes concernant la codification de la profession ou du diplôme. Les enquêtes spécialement consacrées à cette question sont également vivement recommandées dans ces rapports. Dans cette perspective, les catégories présentes de longue date dans les enquêtes nationales apparaissent caduques, ou du moins imparfaites pour quantifier un phénomène présenté comme neuf. Dès lors, l'attention portée à l'histoire de ces catégories semble présenter peu d'intérêt pour ces expert-es, étant donné que d'autres, plus adaptées et mieux harmonisées entre pays, seront amenées à les remplacer à terme.

I.3.2 L'occultation des inégalités entre pays de départ et pays d'arrivée

Par les problématiques qui la guident, la documentation de l'OCDE traite peu des logiques de dépendance et de pouvoir entre pays d'arrivée et d'origine, de leurs effets sur les migrations qualifiées, et de la façon dont ces migrations peuvent venir creuser les inégalités. La question des retombées éventuellement négatives des migrations qualifiées pour les pays de départ est également peu abordée dans les documents de la division consacrée aux migrations⁵⁰. Ses conclusions mettent l'accent sur les retombées positives de la diaspora sur le développement des pays non occidentaux. Au final, le document pointe les bénéfices pour les pays de destination tout en masquant les effets négatifs pour les pays émetteurs, en témoigne la synthèse qui en est proposée (voir figure 1.5).

50. On la retrouve en revanche dans les papiers publiés par le *Development center* de l'OCDE, qui évoque la situation des pays non membres de l'OCDE et s'inquiète des risques d'appauvrissement des pays d'origine lié au départ des plus diplômé-es.

FIGURE 1.5 – Une rhétorique qui passe sous silence les effets négatifs des migrations qualifiées sur les pays de départ

RÉSUMÉ

Comment les migrations peuvent-elles favoriser ou faire obstacle au développement dans les pays d'origine ? Ce rapport explore les solutions qui pourraient être gagnantes à la fois pour les pays d'envoi et d'accueil. L'analyse des données récentes de l'OCDE sur les ressortissants étrangers en Europe rend compte de l'existence de nombreux facteurs de migration. Elle démontre que l'Europe est sensiblement en retard par rapport aux Etats-Unis pour attirer des migrants hautement qualifiés, principalement originaires d'Afrique. Les preuves analytiques et empiriques des coûts et des bénéfices économiques et sociaux provoqués par les migrations ainsi que des transferts de fonds des pays révèlent que les migrations peuvent générer des gains substantiels directs et indirects pour les pays via les créations d'emploi, l'accumulation de capital, les transferts de fonds, les réseaux de dispersion et les retours de migrations. Pour augmenter ces gains, il faut une cohérence entre les nombreuses politiques qui touchent aux migrations, au commerce, à l'investissement et à la coopération pour le développement. Les principaux défis des politiques européennes pour maximiser les gains des migrations pour les pays d'origine et d'accueil pourraient ainsi passer par une meilleure gestion des ressources humaines, par des politiques de visa intelligentes en vue de faciliter les migrations circulaires et par une meilleure synergie entre les migrations et les programmes d'aide au développement, et ce dans le cadre des initiatives prises autour de la stratégie actuelle de réduction de la pauvreté.

Source : « Effects of migration on sending countries : what do we know ? », OECD development centre, Working paper no. 250, 2006, je surligne.

Pourtant, la question du « brain drain », en matière de santé notamment, est un problème qui a fait l'objet d'une forte publicisation par d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁵¹. Les expert·es de l'OCDE n'intègrent pas non plus à leur analyse les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une organisation internationale qui met en avant le renforcement des inégalités mondiales causées par le dérèglement climatique. Ainsi à aucun moment, dans la littérature consultée, ne sont mentionnées les éventuelles conséquences environnementales des migrations qualifiées en termes d'émission de gaz à effet de serre, du fait de la circulation de ces « *travailleurs mobiles* » par voie aérienne⁵².

Plus généralement, les expert·es restent discret·es concernant les hiérarchies et liens de dépendance entre nations, en particulier celles héritées des passés coloniaux et pouvant donner lieu actuellement à des politiques de coopération éducative, culturelle, économique ou politique, entre les anciennes métropoles et des pays issus des empires coloniaux. Le paradigme réticulaire est mobilisé en priorité afin d'expliquer la concentration des membres d'une diaspora nationale dans certains pays, interprétée comme le résultat de la logique des réseaux amicaux et de parenté. Ces explications sont en affinité avec une perspective épistémologique qui conduit à éluder les rapports de dépendance historiques pouvant exister entre pays. La référence au passé colonial est qualifiée d'« *idéologique* » par un expert, ce qui contribue à la disqualifier sur le plan scientifique :

« Les processus historiques sont centraux dans la théorie structuraliste, en tant qu'ils déterminent les forces résultant de la division mondiale entre les régions pauvres et riches. (...) [Dans cette perspective], la migration est particulièrement prononcée entre les anciennes colonies et leurs puissances coloniales passées (...). La théorie des réseaux adopte une vision beaucoup moins idéologique,

51. Alain Jourdain et Tam Pham rappellent que la notion de « fuite des cerveaux » a conduit l'OMS à voter un code mondial qui encourage les pays à planifier davantage la démographie médicale et à limiter le recrutement de personnels de santé dans les pays souffrant d'une pénurie en la matière. Alain JOURDAIN et Tam PHAM (2017). « Mobilité spatiale des médecins en Europe, politique de santé et offre de soins ». In : *Santé Publique* 29.1, p. 81–87.

52. Le premier document de travail de l'OCDE a été publié deux ans après le deuxième rapport du GIEC, lequel a été déterminant dans l'adoption du protocole de Kyoto en 1997.

*en expliquant les mobilités à travers les effets de la parenté, des liens amicaux, communautaires et ethniques. »*⁵³

C'est donc toute la théorie structuraliste, constructiviste et plus spécifiquement post-coloniale qui est mise de côté pour présenter les hypothèses de la théorie des réseaux comme neutres et donc scientifiquement plus solides. La manière d'exploiter les données statistiques ne permet d'ailleurs pas d'objectiver l'éventuelle polarisation des flux migratoires, en fonction d'aires d'influence distinctes des puissances occidentales. Dans les graphiques, les pays d'origine sont peu désagrégés. Le choix est fait de lister tous les pays de destination et d'en faire un palmarès en restant assez discret sur les provenances. Cela donne l'impression d'un marché international unifié des compétences, qui invisibilise l'existence de filières migratoires bilatérales entre pays.

En revanche, une différenciation est faite *a minima* entre les pays membres ou non membres de l'OCDE (voir par exemple la figure 1.3 présentée plus haut), dans une logique d'auto-référenciation. L'organisation auto-légitime son existence en objectivant une telle distinction dans les statistiques. Cela permet de repérer une hiérarchisation subtile entre migrant·es originaires des pays de l'OCDE, c'est-à-dire principalement européens et nord-américains et ayant le statut d'anciennes métropoles, et celles et ceux originaires d'autres régions (Amérique centrale et latine, Afrique, Asie). Il semble que le profil type du « *highly skilled* » désirable est plutôt une personne issue des pays occidentaux, puisque le palmarès de l'attractivité est ordonné selon la part de migrant·es originaires de ces régions (voir figure 1.3). Par exemple un pays comme la France, vers lequel immigrer de nombreuses personnes originaires de pays non membres issus de ses anciennes colonies, est situé très à droite de la figure, c'est-à-dire parmi les mauvais élèves de l'attractivité, du fait du nombre plus faible d'immigré·es occidentaux accueillis. L'OCDE reproduit donc une distinction coloniale en différenciant entre immigration des pays membres et non membres. D'autre part, les pays érigés en modèle ont pour

53. Texte original : « Central to structuralist theory are historical processes, as these determine the forces that result in a world division between rich and poor regions. (...) [In this perspective], migration is especially pronounced between former colonies and their past colonial powers (...). A much less ideological view of the migration process is taken by network theory, which explains movement through the impact of kinship, friendship, community and ethnicity ties ». LIEBIG, *A new phenomenon : the international competition for highly-skilled migrants and its consequences for Germany*, op. cit., p. 101.

particularité d'accueillir principalement des migrant·es d'origine occidentale, à l'instar de la Suisse, pays auquel la division en charge des questions migratoires choisit de consacrer un document de travail :

« *Dans le domaine de l'immigration, la Suisse est un pays particulièrement intéressant à étudier. (...) De plus, et contrairement aux autres pays d'arrivée européens, la plupart des immigrés viennent des pays de l'OCDE.* »⁵⁴ »⁵⁵

I.3.3 Une analyse qui invisibilise les femmes

Enfin, les références explicites aux différences entre femmes et hommes sont quasiment absentes jusqu'à la fin des années 2010, et les statistiques ne sont pas désagrégées selon le sexe, ce qui conduit à évacuer rapidement les questions concernant la façon dont les migrations qualifiées s'articulent à des rapports de genre. L'un des experts considère que les migrations qualifiées relèvent avant tout d'un phénomène masculin, en extrapolant le cas des cadres expatriés à l'ensemble des immigré·es correspondant à la définition de Canberra : « *the international executive career is much more a male than a female phenomenon* »⁵⁶.

À d'autres endroits, la référence à la figure masculine du migrant qualifié est plus implicite. Elle se donne par exemple à voir sur l'image de couverture du rapport publié en 2002, qui présente une silhouette à la peau blanche, vêtue d'un pantalon et d'une veste de costume, vêtements typiques d'un cadre supérieur masculin (voir figure 1.6). Enfin, de nombreux passages révèlent que les mobilités sont principalement comprises comme le résultat de choix individuels, motivés par la carrière et les incitations financières, et sans prise en compte de formes de migrations contraintes des conjoint·es⁵⁷. On peut faire

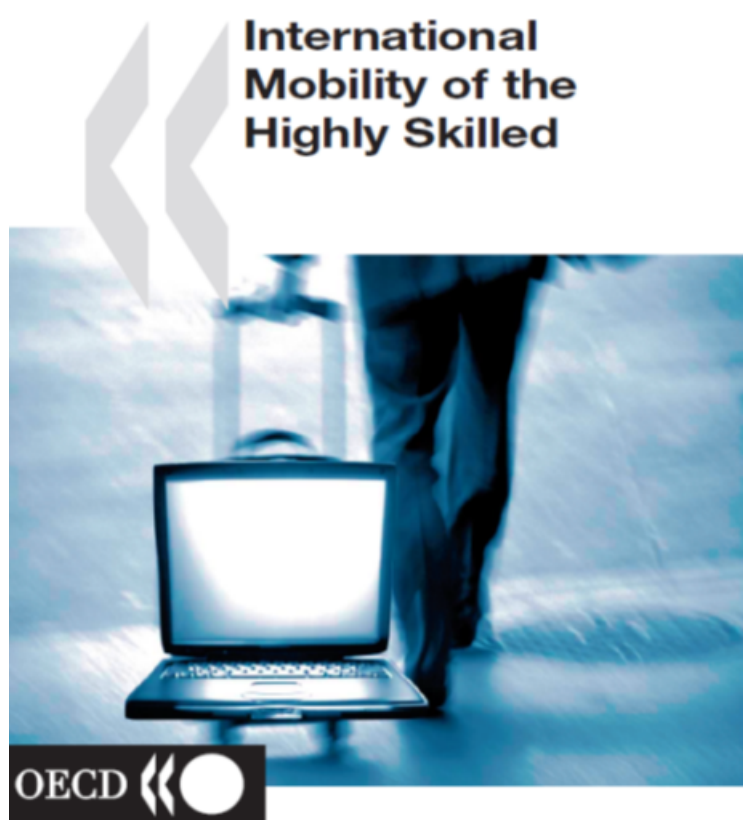
54. Texte original : « In the field of immigration, Switzerland is a particularly interesting country for study. (...) Furthermore, and contrary to other European host countries, most immigrants come from other OECD countries.

55. Thomas LIEBIG et Alfonso SOUSA-POZA (2005). « Taxation, Ethnic Ties and the Location Choice of Highly Skilled Immigrants ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 24, p. 8.

56. John SALT (1997). « International movements of the highly skilled ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 3, p. 14.

57. Le renouvellement du personnel de la division en charge des migrations a pu conduire

FIGURE 1.6 – Couverture d'un rapport de l'OCDE. Une « *immigration hautement qualifiée* » appréhendée comme masculine par défaut



Source : Couverture d'un rapport de l'OCDE publié en 2002.

le parallèle avec la perception dominante des migrations de travail des décennies d'après-guerre en France et en Allemagne. Ainsi Monika Mattes montre que la figure masculine du « travailleur invité » (*Gastarbeiter*) célibataire en Allemagne de l'Ouest a conduit à passer sous silence les cas de migrations familiales, ainsi que l'immigration de femmes célibataires occupant des postes de domestiques et dont l'embauche conditionne en partie l'accès croissant des femmes ouest-allemandes à l'emploi dans les années 1950 et 1960⁵⁸. Ainsi, le fait d'interpréter comme masculin par défaut un phénomène migratoire qui ne l'est pas forcément rend d'autant plus probable l'occultation des rapports de genre à l'œuvre dans ces mobilités.

* *
*

La forme prise par l'expertise savante de l'OCDE relative à la « course aux talents » est donc le reflet de la position marginale de ses promoteur·ices au sein de la bureaucratie. En axant leurs préconisations sur la question des « talents », les expert·es rendent les questions migratoires compatibles avec la problématique dominante de la croissance endogène, et les méthodes d'étalonnage consacrées au sein de l'organisation. Ce point nous permet de montrer que la promotion d'un problème public au sein d'une organisation internationale ne dépend pas seulement de la cohérence scientifique de l'expertise produite, ni de la centralité des acteurs et actrices qui la produisent. La réussite ou l'échec sont également des événements liés à la capacité à importer, dans le domaine des migrations, une thématique ayant acquis une légitimité au sein des directions dominantes de l'OCDE. En l'occurrence, la question des compétences comme moteur de la croissance permet de réhausser l'intérêt des thématiques migratoires dans les directions en charge des affaires économiques à l'OCDE (ainsi qu'à la Commission européenne, du fait des phé-

à des transformations de ce point de vue, avec l'arrivée à la fin des années 2010 d'un économiste ayant publié des articles scientifiques sur les études de genre, et qui accorde une place, jusqu'ici négligée, aux politiques familiales dans la définition de l'attractivité d'un pays.

58. Monika MATTES (2005). "*Gastarbeiterinnen*" in *der Bundesrepublik : Anwerbepolitik, Migration und Geschlecht in den 50er bis 70er Jahren*. Frankfurt am Main, Campus Verlag.

nomènes de circulation). Outre la position singulière dans l'institution, les trajectoires des auteur·es et leur statut d'expert·es explique que la littérature qu'elles·ils produisent à ce sujet véhicule une vision dépolitisée du phénomène des migrations qualifiées. La littérature consultée met l'accent sur une figure masculine du migrant qualifié, répondant des motivations d'ordre principalement économique et professionnel, et qui choisit son pays de destination en fonction d'incitations d'ordre fiscal, administratif, ou de liens interpersonnels.

Afin d'explorer les possibles effets performatifs d'une telle représentation, notre regard se déplace à présent hors des murs de l'OCDE en tant qu'organisation experte. La question est alors celle de l'appropriation, au niveau national, de problématiques qui se sont institutionnalisées de façon coordonnée au niveau international. Ce processus ne peut s'interpréter comme une simple importation, puisque le transfert d'un espace à l'autre passe par un travail d'ajustement de ces questions à des enjeux proprement nationaux, et d'articulation avec les politiques migratoires institutionnalisées à l'échelon étatique.

II Redéfinition de la « profitabilité » des politiques migratoires en France et en Allemagne

La sélection des populations migrantes à l'entrée sur le territoire, en fonction des besoins du marché du travail, est apparue assez tôt dans la codification de politiques migratoires françaises et allemandes. Celles-ci sont largement orientées selon le principe de la rentabilité économique dès le XIX^e siècle⁵⁹ et jusqu'à la fin du XX^e siècle. Dans la période de recrutement consécutive à la Deuxième guerre mondiale, la main-d'œuvre étrangère est convoitée dans l'optique de pourvoir les emplois peu qualifiés, à une période où la France et l'Allemagne entreprennent de vastes entreprises de reconstruction. Les niveaux de qualification et d'instruction n'interviennent alors qu'à la marge de la sélection à l'immigration. Durant la même période, le niveau d'éducation est une dimension explicitement prise en compte par les cadres

59. Philippe RYGIEL (2008). *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939*. Paris, Éditions Publibook.

législatifs d'autres pays d'immigration dont les histoires coloniales diffèrent. Trois pays du Commonwealth (Canada, Nouvelle-Zélande, Australie) font figure de pionniers en matière d'immigration qualifiée. En tant que sociétés construites sur l'immigration de populations européennes, leurs politiques migratoires répondent à d'autres enjeux, et visent à faire venir en priorité sur leur territoire des personnes disposant de compétences professionnelles qui font défaut sur place⁶⁰.

Nous esquissons la chronologie de l'importation, en France et en Allemagne, d'une nouvelle conception d'une immigration « rentable » et les transformations des politiques migratoires qui s'en suivent, processus de diffusion dans lequel l'expertise et les directives des organisations internationales ont pu jouer un rôle.

La section s'organise en trois temps. Nous aborderons d'abord les modes de recrutement migratoire en France et en Allemagne dans les années 1950 et 1960, afin de montrer que les administrations de ces deux pays ont pendant longtemps privilégié une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, à l'inverse de certaines politiques qui s'élaborent à la même époque dans le *Commonwealth*. Après le retrait des politiques migratoires de recrutement de main-d'œuvre, dans les années 1970 et 1980, une nouvelle période s'ouvre avec l'introduction, en France comme en Allemagne, de mesures visant à favoriser une immigration de travail dite « qualifiée ». Les étapes de cette transformation, de la fin des années 1990 à aujourd'hui, sont retracées dans un deuxième temps, pour montrer que le transfert des perspectives de l'OCDE à l'échelle française et allemande se traduit par des mutations aux effets variables, mais qui ne bouleversent pas le fonctionnement des politiques d'attribution des titres de séjour. Dans un troisième temps, nous montrons comment la circulation internationale du problème de l'« attractivité » a pu remettre sur le devant de la scène les politiques d'accueil des étudiant·es étranger·es, domaine d'action publique en réalité ancien en France comme en Allemagne.

60. Pour une histoire politique et mémorielle de la migration en Australie, voir J. Olaf KLEIST (2016). *Political Memories and Migration. Belonging, Society, and Australia Day*. Springer.

II.1 Sélectionner selon le niveau d'éducation : un enjeu récent

Les innovations à l'échelle des trois pays (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) sont antérieures à l'émergence de la question au sein de l'OCDE dans les années 1990 et à l'introduction de mesures similaires au sein des deux pays comparés, à savoir la France et l'Allemagne. Nous mettons ici en exergue l'opposition entre d'une part les pays du *Commonwealth* pionniers en matière d'immigration dite qualifiée à partir des années 1960, et d'autre part la France et l'Allemagne dont les administrations publiques en charge de l'immigration se rejoignent dans leur faible attention portée au niveau de compétences formelles durant les décennies qui suivent la Deuxième guerre mondiale.

II.1.1 Des pays du Commonwealth pionniers en matière de politiques d'immigration qualifiée

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les premiers États à mettre en œuvre une sélection de la population migrante explicitement basée sur la formation et la qualification. Ces pays ont pour point commun d'être des anciennes colonies de peuplement de l'Empire britannique, dont les économies sont avant tout centrées sur la production de matières premières. Après la Deuxième guerre mondiale, des modifications sont apportées aux réglementations nationales en matière d'immigration en réponse à la croissance forte et à la diversification de la production. Si le rythme des réformes et les modalités de contrôle varient d'un pays à l'autre, on retrouve dans les trois cas une volonté des gouvernements après 1945 de favoriser le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée afin de satisfaire les besoins nécessaires au développement de l'industrie et du secteur tertiaire. Ces dispositifs ont ensuite inspiré les politiques introduites dans d'autres pays, d'où l'intérêt d'en donner les grandes lignes⁶¹.

61. Les éléments qui suivent sont repris de l'article suivant : Patrick ONGLEY et David PEARSON (1995). « Post-1945 International Migration : New Zealand, Australia and Canada Compared ». In : *International Migration Review* 29.3, p. 765–793.

Au Canada, l'introduction du critère relatif à la qualification dans la délivrance des titres de séjour a lieu dans les années 1960, au moment où la législation se trouve nouvellement épurée de la référence à l'origine nationale et raciale des individus candidats à l'immigration. Alors que l'*Immigration Act* de 1910, en vigueur jusqu'au début des années 1960, établit le droit d'interdire « les immigrants dont la race est estimée non adaptée au climat et aux exigences du Canada »⁶², la loi de 1962 élimine la plupart des restrictions relatives à l'origine et à la « race », avant qu'une loi en 1967 supprime les derniers vestiges d'une discrimination formelle sur la base de ces critères. La même année, de nouvelles règles sont introduites concernant la délivrance de titres de séjour sur la base de neuf critères, parmi lesquels « l'éducation et la formation » (« *education and training* ») et les « compétences professionnelles » (« *occupational skills* »). Les personnes migrantes dites « indépendantes », c'est-à-dire n'ayant pas de membres de nationalité canadienne dans leur famille, se voient ainsi assigner un nombre de points relatifs à leur « aptitude » (*ability*) à s'insérer avec succès dans la société canadienne. Le nombre de points dépend des critères relatifs à l'éducation et aux compétences, si bien que cette conception met en avant l'intégration économique et professionnelle comme mécanisme central de l'intégration sociale. Finalement, ce nouveau système remplace une discrimination formelle sur le critère racial, devenue illégitime, par une distinction jugée légitime, à savoir selon le niveau d'instruction formelle.

L'Australie connaît à cette période des transformations législatives et administratives similaires, « l'évaluation des compétences et qualifications l'emportant progressivement sur une évaluation subjective de la compatibilité raciale et nationale »⁶³. Dans les années 1950, ces deux dimensions se combinent, puisque des accords sont négociés avec plusieurs pays européens afin de faire venir une force de travail qualifiée et européenne. Parmi les personnes peu qualifiées, seules celles qui ont la citoyenneté britannique sont admises à immigrer. En 1973, un nouveau système de classification de la po-

62. Texte original : « immigrants of any race deemed unsuited to the climate or requirements of Canada », *1910 Immigration Act*, disponible en ligne : < <https://www.pier21.ca/research/immigration-history/immigration-act-1910> >

63. « similar progression of legislative and administrative changes towards assessment of skills and qualifications gradually outweighing subjective evaluation of racial and national acceptability », ONGLEY et PEARSON, « Post-1945 International Migration : New Zealand, Australia and Canada Compared », op. cit., p. 772.

pulation migrante est adopté avec des critères similaires à ceux du Canada. La nouvelle loi met fin au biais explicitement raciste à l'égard des Asiatiques de la loi de 1901 sur la restriction de la migration (*Immigration Restriction Act*).

En Nouvelle-Zélande enfin, une révision majeure de la politique migratoire conduit à mettre fin en 1974 au droit d'entrée sans restriction des migrant-es britanniques et introduit de nouveaux critères de sélection mettant l'accent sur les compétences et qualifications (*skills and qualifications*), la santé, l'âge, la taille de la famille, la capacité à s'intégrer (*ability to settle*). Un système de points similaire aux versions canadienne et australienne est finalement introduit en 1991.

Du fait d'histoires coloniales et migratoires différentes de celles des pays du *Commonwealth*, la France et l'Allemagne, ainsi que d'autres pays occidentaux comme les États-Unis⁶⁴ n'introduisent pas aussi tôt de critères relatifs aux compétences, même si les dispositifs visant à contrôler et sélectionner la main-d'œuvre étrangère sont introduits très tôt dans ces deux pays.

II.1.2 En France, une « logique de main-d'œuvre » pour les postes peu qualifiés

En France, la « logique de main-d'œuvre » est le premier motif d'intervention de l'État dans ce domaine depuis la fin du XIX^e siècle et elle préside largement à la mise en place d'un nouveau cadre juridique dans l'entre-deux-guerres. Confrontés à la crise, les gouvernements de la Troisième République mettent en place des dispositifs visant à diminuer le nombre des travailleurs en surnombre dans l'économie nationale et à distinguer l'immigration désirable de celle qui ne l'est pas⁶⁵. Après la Deuxième guerre mondiale se constitue « l'image du travailleur immigré comme personnage "entre parenthèses",

64. Aux États-Unis, les premières mesures législatives visant à sélectionner les migrant-es selon leur niveau de qualification sont plus tardives que dans les deux autres pays. En 1990, un amendement de la loi sur l'immigration et la nationalité (*Immigration and Nationality Act*) crée un nouveau permis de séjour réservé aux personnes étrangères hautement qualifiées, titulaires d'un niveau licence (*Bachelor of Arts*) leur permettant d'occuper une « profession de spécialiste » (*speciality occupations*).

65. Voir deuxième partie de l'ouvrage RYGIEL, *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, op. cit.

dont la présence en France ne peut être que temporaire »⁶⁶ dans un contexte où l'immigration est perçue comme indispensable à la reconstruction de l'économie nationale⁶⁷. Le niveau d'instruction et l'expérience professionnelle antérieure ne sont pas pris en considération lors de l'attribution de titres de séjour ou de travail. Ainsi, dans les ordonnances de 1945, ces critères ne sont pas mentionnés, l'âge d'arrivée et la durée de séjour en France étant les principaux critères retenus comme donnant droit à des titres de séjour plus avantageux⁶⁸.

L'absence de sélection en fonction de la qualification en France à cette époque s'explique par les intérêts des forces en présence dans la mise en œuvre des politiques migratoires. Le patronat souhaite recourir à la main-d'œuvre étrangère comme « volet d'ajustement »⁶⁹ et maîtriser les conditions de sa sélection, tandis que les syndicats sont soucieux du principe de protection de la main-d'œuvre nationale. Ces deux impératifs largement antagonistes se rejoignent sur la question du niveau de qualification des personnes recrutées. Dans les deux cas, il est attendu de la main-d'œuvre étrangère qu'elle occupe en priorité les emplois les moins qualifiés, peu prisés des nationaux d'une part, et dont la croissance économique dépend d'autre part.

Conformément au principe de la protection de la main-d'œuvre nationale, les agent-es de l'administration française veillent, dans les années 1950 et 1960, à « assigner le travailleur étranger à un statut suffisamment précaire pour pouvoir le contraindre à occuper les professions délaissées par les nationaux »⁷⁰. Comme le souligne Gérard Noiriel, « le statut d'étranger est alors perçu comme largement contradictoire avec les professions mieux considérées comme celles d'"employés", de "cadres" ou de "professions libérales" qui ne regroupent qu'un nombre infime de la population immigrée »⁷¹. Les besoins du patronat à cette époque se concentrent dans les secteurs d'emploi les moins qualifiés et aux conditions de travail les plus pénibles. Même lorsque la mobi-

66. NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, op. cit., p. 48.

67. SPIRE, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, op. cit., voir Chapitre 3.

68. *ibid.*

69. *ibid.*, p. 99.

70. *ibid.*, p. 86.

71. NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, op. cit., p. 143.

lisation du contingent français en Algérie se traduit pour les entreprises par des carences accrues en personnels qualifiés et que les membres représentants du patronat font pression auprès du Ministère du travail, c'est la bonne volonté des individus candidats qui est mentionnée plutôt que la qualification. Ainsi, la circulaire du 18 avril 1956 précise que « tous les travailleurs étrangers qui acceptent de se diriger vers les secteurs économiques en manque de main-d'œuvre ont vocation à être régularisés »⁷². Ce n'est que plusieurs décennies plus tard que des éléments relatifs à la qualification et aux diplômes sont introduits. La chronologie allemande est très similaire à la France à cet égard.

II.1.3 Recrutement d'une force de travail « invitée » peu qualifiée dans les deux jeunes Républiques allemandes

La manière de problématiser et de contrôler l'immigration présente des ressemblances structurelles fortes entre la France et l'Allemagne. Dans sa thèse, Léa Renard souligne ces nombreuses analogies entre ces deux pays : « dès les années 1880 en France et dans l'Empire allemand, de manière exacerbée dans l'entre-deux-guerres et après 1945, les "étrangers" sont envisagés comme main-d'œuvre d'appoint, nécessaire en situation économique favorable, mais dont la présence n'est légitime que de ce point de vue »⁷³.

Dans les années 1950, les mesures de recrutement de main-d'œuvre étrangère en République Fédérale Allemande (RFA) se caractérisent par le principe de la rentabilité économique, dans un contexte de reconstruction. En témoignage l'énoncé du « principe de rotation » (*Rotationsprinzip*)⁷⁴ imposant à des hommes adultes et encore jeunes, et donc productifs dès le premier jour de leur arrivée, de retourner dans leur pays d'origine après quelques années de labeur. Des traités bilatéraux entre la RFA et divers pays du pourtour méditerranéen⁷⁵ sont signés au cours des années 1950 et 1960 et obéissent à ce

72. SPIRE, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, op. cit., p. 107.

73. RENARD, « Socio-histoire de l'observation statistique de l'altérité : principes de classification coloniale, nationale et migratoire en France et en Allemagne (1880-2010) », op. cit., p. 504.

74. HANS, *Assimilation oder Segregation? Anpassungsprozesse von Einwanderern in Deutschland*, op. cit.

75. L'Italie (1955), la Grèce et l'Espagne (1960), la Turquie (1961), le Maroc (1963), le

principe. Par ailleurs, des traités de recrutement de main-d'œuvre sont négociés à la même époque par la République Démocratique Allemande (RDA) avec d'autres pays socialistes tels que la Pologne, le Mozambique et le Vietnam. Comme en France, aucune mesure n'est prise dans les deux Allemagnes pour recruter une main-d'œuvre présentant des qualifications particulières. Les politiques visent à combler des pénuries de main-d'œuvre comprises comme touchant en priorité les secteurs d'emplois peu qualifiés⁷⁶.

Ainsi, il s'agit bien à cette époque, en France comme en Allemagne, de maximiser les « profits » de l'immigration tout en minimisant les « coûts »⁷⁷. Contrairement aux pays du *Commonwealth* évoqués plus haut, les rendements considérés font principalement référence au comblement d'une pénurie de personnel dans des segments du marché du travail ne nécessitant pas de compétences formellement reconnues par l'institution scolaire.

II.2 Importation de préconisations internationales à l'échelon national

Les politiques d'immigration dite qualifiée développées en France et en Allemagne à partir de la fin des années 1990 marquent une rupture avec la période précédente et correspondent à une forme d'importation de dispositifs existants à l'étranger. Se pose alors la question de la diffusion de cette nouvelle représentation d'une immigration profitable plus diplômée. Cette interrogation fait écho aux recherches relatives aux phénomènes contemporains de transfert et de convergence de politiques publiques⁷⁸, « qui ont en commun de s'intéresser à la dimension exogène de la fabrique de l'action publique et, plus précisément, à la place qu'y occupent les sources d'inspiration ou d'imitation extérieures. »⁷⁹.

Portugal (1964), la Tunisie (1965) et la Yougoslavie (1968).

76. HANS, *Assimilation oder Segregation? Anpassungsprozesse von Einwanderern in Deutschland*, op. cit., p. 29.

77. SAYAD, « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », op. cit., p. 81.

78. Pour un état de l'art sur ce courant de recherche, voir Thierry DELPEUCH et al. (2008). « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art ». In : *Questions de recherche* 27, p. 1–69.

79. *ibid.*

On s'interroge ici sur la manière dont la thématique de l'immigration qualifiée, développée dans les pays du *Commonwealth* et promue par l'OCDE, a pu être reformulée dans les contextes français et allemand et infléchir les politiques migratoires au niveau national. La circulation internationale des « modèles » nationaux⁸⁰ se fait ici d'anciennes colonies de peuplement britanniques en direction de pays centraux comme la France et l'Allemagne, alors que les transferts de savoirs d'État semblent plus souvent réalisés en direction des pays périphériques habituellement⁸¹. Les organisations internationales comme l'OCDE ont pu jouer un rôle dans ce processus. Loin de constituer des institutions closes sur elles-mêmes, celles-ci mettent en contact des membres des gouvernements de diverses nations et participent à la diffusion de nouvelles visions du monde à l'échelon étatique, notamment par le biais de leur production scientifique, qui sont « traduites », « appropriées » et « ajustées » par les gouvernements nationaux⁸². Nous montrons que les préconisations formulées à l'OCDE en matière de migrations qualifiées ont été appropriées de manière variable en France et en Allemagne, en lien avec la manière dont l'immigration est problématisée dans ces deux pays au tournant des années 2000.

II.2.1 France : des préconisations internationales reprises dans les discours mais suivies de peu d'effets

En France, l'intégration de la problématique aux politiques migratoires se traduit en 1998 par la création des cartes de séjour temporaires avec mention « chercheur-scientifique » et « profession artistique et culturelle »⁸³. La préférence française pour le terme « talent », qui s'impose dans le champ politique à partir des années 2000 et que l'on ne retrouve pas en Allemagne, s'ex-

80. Jean-Charles FROMENT (2014). *Droit et politique : La circulation internationale des modèles en question*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

81. Voir par exemple : Yves DEZALAY et Bryant GARTH (2002). *La mondialisation des guerres de palais : La restructuration du pouvoir d'État en Amérique Latine, entre notables du droit et "Chicago Boys"*. Paris, Éditions du Seuil.

82. Martine KALUSZYNSKI et Renaud PAYRE (2013). *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*. Paris, Économica.

83. Ce titre de séjour a été introduit dans l'Ordonnance no. 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France par l'article 4 de la Loi no. 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

plique peut-être par le fait que les premières cartes de séjour instaurées en 1998 concernent les professions fortement imprégnées de l'idéologie du don et du génie : professions artistiques d'une part, professions de la recherche scientifique d'autre part⁸⁴. L'« *attractivité* » de la France se veut ainsi renforcée par les facilités dans l'attribution d'un titre de séjour. Le 16 juillet 1998, les entreprises françaises, confrontées à la préparation du « bug » de l'an 2000, sont autorisées par circulaire à recruter des informaticien·nes étranger·ères. Jusqu'au début de l'année 2004, 6 374 ingénieur·es informaticien·nes ont obtenu une carte de séjour à vocation permanente⁸⁵. En janvier 2002, le gouvernement incite, par voie de circulaire, les agent·es de l'administration du travail à autoriser plus souvent une partie des étudiant·es de nationalité étrangère à obtenir le statut de salarié·e⁸⁶. Dans le domaine des incitations fiscales enfin, un régime d'impatriation est créé en 2004⁸⁷, consistant à exonérer partiellement d'impôt les « cadres supérieurs et dirigeants ».

La loi sur l'immigration et l'intégration de 2006, à l'initiative du Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, marque une étape importante dans l'institutionnalisation de cette logique, avec l'affirmation du principe de l'« *immigration choisie* », par opposition à une immigration dite « *subie* »⁸⁸. Cette loi prévoit différentes mesures visant à encourager la venue d'une immigration à condition qu'elle soit utile aux intérêts nationaux et à freiner l'immigration indésirable. Une carte « compétence et talent » est introduite, concernant outre les catégories de la carte de 1998 (chercheur·es et artistes) les « cadres de haut niveau » et les « investisseurs ». La loi ouvre la possibilité pour les étudiant·es étranger·ères ayant obtenu un master ou un doctorat en France d'être recruté·es pour six mois dans une grande entreprise française. Enfin

84. Pour une revue de littérature critique sur la notion de « talent » en sociologie, voir Manuel SCHOTTÉ (2013). « Le don, le génie et le talent. Critique de l'approche de Pierre-Michel Menger ». In : *Genèses* 4, p. 144–164.

85. Circulaire Dpm/DM 2-3 no 98-429 du 16 juillet 1998, relative au recrutement d'ingénieurs informaticiens étrangers.

86. Antoine MATH et al. (2006). « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) ». In : *La Revue de l'IRE* 1, p. 27–62.

87. Anne-Catherine WAGNER (2016). « Attirer les talents internationaux ». In : *Savoir/Agir* 2, p. 33–38.

88. Pour une analyse des dispositions législatives de cette loi et de ses suites, voir François HÉRAN (2017). « L'échec de la politique d'immigration choisie ». In : *Avec l'immigration : mesurer, débattre, agir*. Paris, La Découverte ; Danièle LOCHAK (2006). « Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? » In : *Écarts d'identité* 109.

les décrets d'application de la loi se donnent pour tâche d'identifier les « métiers en tension » touchés par un manque de candidat·es français·es, dont le sociologue François Héran souligne qu'ils concernent avant tout des postes requérant un haut niveau de qualification⁸⁹. L'immigration présentée par le gouvernement comme désirable reprend donc bien les critères promus par les organisations internationales et européennes, qui valorisent les compétences reconnues formellement, dans une logique de croissance endogène fondée sur le « capital humain ».

Différents indices permettent de dire que les travaux menés à l'OCDE et à la Commission européenne ont pu jouer un rôle dans l'introduction de cette loi en France. D'abord, un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique⁹⁰ cite à plusieurs reprises ces deux organisations dans un rapport de 2006 intitulé « Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire ». Par exemple, le passage en revue des avantages et inconvénients des différentes mesures de politique migratoire commence par la citation suivante : « *Les travaux de comparaison internationale, menés à l'OCDE ou à l'Office International des Migrations (OIM), permettent d'analyser les avantages et les limites des principaux types de politique migratoire* »⁹¹. Une référence directe est donc faite à l'idée de *benchmarking* des politiques nationales, activité phare de l'OCDE, au niveau national. En outre, le document inclut plusieurs graphiques, produits par l'OCDE, présentant un classement des pays selon le niveau d'attractivité à l'égard des « *immigrés hautement qualifiés* ».

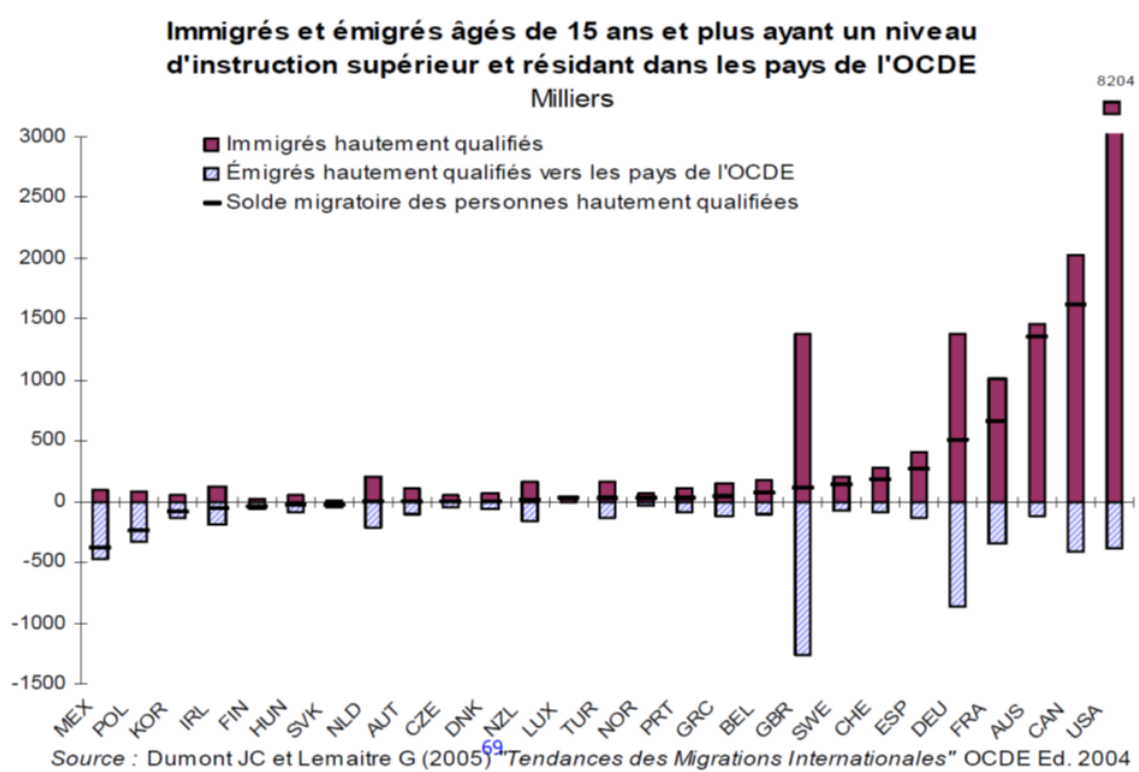
Parmi la multitude des graphiques et palmarès produits par l'OCDE, les auteur·ices du rapport choisissent les options de présentation qui sont les plus flatteuses pour la France (voir figure 1.7). Il s'agit de graphiques qui quantifient l'ampleur de l'immigration qualifiée en se référant aux effectifs absolus plutôt qu'à la proportion de personnes qualifiées parmi la population immigrée. Les graphiques extraits des rapports de l'OCDE ne semblent pas choisis au hasard. L'approche en effectifs absolus de la figure 1.7 est plus favorable à la France, tandis que l'indicateur de proportion, également utilisé

89. HÉRAN, « L'échec de la politique d'immigration choisie », op. cit., p. 39.

90. Cette structure et le Conseil d'Analyse Économique ont remplacé le Commissariat général au Plan en 2006.

91. Centre d'analyse stratégique CAS (2006). *Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire*. Paris, La Documentation Française, p. 107.

FIGURE 1.7 – Graphique extrait d'un rapport de l'OCDE reproduit dans un rapport pour le Premier Ministre français



Source : Conseil d'Analyse stratégique, *Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire*, Rapport au Premier Ministre, mai 2006.

à l'OCDE (voir figure 1.3 présentée précédemment), aurait conduit à déclarer gagnants de la course aux talents des petits pays tels que le Luxembourg ou la Suisse⁹². En outre, la région d'origine n'est pas mentionnée sur le graphique, alors que certaines figures de l'OCDE avaient tendance à distinguer les « *migrants* » selon qu'ils étaient originaires ou non d'un pays membre de l'OCDE. Les pays étaient alors ordonnés en fonction du nombre de ressortissants de pays membres de l'OCDE qu'ils accueillaient, ce qui conduisait à placer la France en bas du classement. Avec l'option graphique reprise dans le rapport français au contraire, la France s'affiche dans une honorable position de quatrième, derrière les États-Unis et deux pays pionniers en matière d'immigration choisie, à savoir le Canada et l'Australie. Cet exemple illustre le fait que, parmi les différentes options qu'offrent les statistiques produites par l'OCDE, les choix d'importation et de référence intertextuelle effectués par les auteur·ices des rapports renvoient à des représentations sociales partagées et des choix politiques, en lien avec des enjeux nationaux.

À l'image des délégué·es du ministère du Travail à l'OCDE, enquêté·es par Vincent Gayon, les membres du Conseil d'Analyse Stratégique prennent connaissance de la documentation produite par les expert·es de l'OCDE et « se font prendre rapidement à leur style »⁹³, même si un travail de sélection des indicateurs et graphiques disponibles est effectué par leurs soins.

Les préconisations des organisations internationales sont utilisées comme appui, voire comme arguments d'autorité lors des débats parlementaires. Dans le cadre de la présentation du projet de loi concernant la carte « compétence et talent » devant le parlement français en 2006, les préconisations des organisations internationales sont utilisées comme appui, voire comme argument d'autorité. Le rapporteur Thierry Mariani évoque le risque de dissuader les « *étrangers les plus qualifiés* » à venir s'installer en France, reprenant ainsi la terminologie du sommet de Canberra. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, apporte quelques nuances : « *Il ne s'agit donc pas d'un système élitiste qui n'accepterait en France que des étrangers extrêmement qualifiés* », mais il parle de la nécessité de faire venir les migrants « *les mieux formés* » et s'appuie sur les

92. Sur les politiques d'immigration qualifiée en Suisse, voir Laure SANDOZ (2019). *Mobilities of the Highly Skilled towards Switzerland : The Role of Intermediaries in Defining "Wanted Immigrants"*. Cham, Springer Nature.

93. GAYON, « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », op. cit., p. 59.

recommandations de la Commission européenne pour revendiquer l'expression de « *immigration choisie* » :

— Nicolas Sarkozy (Ministre de l'Intérieur) : *Le premier principe est celui de l'immigration choisie. Je revendique cette expression qui n'est pas la mienne, mais celle qu'a retenue la Commission européenne de Bruxelles, qui recommande à tous les États membres d'adopter une même politique de l'immigration fondée sur l'immigration choisie. Ceux qui combattent ce terme ne peuvent pas se prétendre européens puisque c'est précisément cette politique que préconise la Commission.*

— M. Bernard Roman (député Parti socialiste) : *J'en dirai deux mots. À cet égard, le concept d'« immigration choisie » est très choquant.*

— M. Claude Goasguen (député Union pour un Mouvement Populaire, UMP) : *Il est canadien, australien !*

— M. Alain Marsaud (député UMP) : *Et européen !*

Echange à l'Assemblée nationale française, lors de la présentation du projet de loi sur l'immigration et l'intégration, 2006.

Cet extrait illustre la façon dont des acteurs nationaux peuvent rechercher des arguments d'autorité à l'échelle supranationale, afin de défendre leurs positions. Il s'agit d'un processus de légitimation qui prend appui sur la référence à des modèles étrangers érigés en exemple, et sur les positions officielles d'institutions communautaires comme la Commission européenne, qui travaille étroitement avec l'OCDE sur les questions relatives à l'économie de la connaissance. Par ce procédé, les divisions internes à ces organisations internationales sont passées sous silence, ainsi que les arguments ayant justifié la mise en avant de la problématique des migrations qualifiées. Ce point fait écho à l'approche structurale des transferts d'expertises d'État développée par Yves Dezalay et Bryant Garth. Celle-ci consiste à analyser les stratégies des acteur·ices qui importent ou exportent ces savoirs et la façon dont ces stratégies « sont façonnées et déterminées par leurs positions à l'intérieur de leurs champs nationaux respectifs »⁹⁴. Ici, les députés de droite tirent parti

94. DEZALAY et GARTH, *La mondialisation des guerres de palais : La restructuration du*

des préconisations européennes pour aller dans le sens des positions de leur parti, qui prône des restrictions en matière de délivrance des titres de séjour, notamment en matière de regroupement familial, et dans l'obtention du statut de réfugié.e. Le député de gauche se montre au contraire hostile à cette perspective et en appelle à des valeurs morales et humanistes qui viendraient disqualifier un intitulé « *choquant* ».

La politique d'immigration ciblée des talents n'est cependant pas l'apanage de la droite, comme le montre les mesures prises sous la présidence de François Hollande (Parti socialiste) arrivé au pouvoir en 2012. En janvier 2013, une mission sur l'accueil des talents étrangers est mandatée par différents ministères⁹⁵ et donne lieu à un rapport sur l'accueil des talents étrangers publié quelques mois plus tard. En 2014, des instructions sont données par le ministère des Affaires étrangères pour favoriser et simplifier les procédures vis-à-vis des « hommes d'affaires » et « investisseurs potentiels »⁹⁶. Le programme « *French tech ticket* » est lancé en 2015 à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances afin d'attirer des *start-ups* internationales grâce notamment à une procédure accélérée pour l'obtention d'un permis de séjour et un support financier de 25 000 euros pour un an ainsi qu'un hébergement gratuit⁹⁷. De nouveaux acteurs et actrices, qui s'occupent des secteurs économiques les plus concernés, s'impliquent dans la politique d'immigration qualifiée. Ainsi la secrétaire d'État en charge du numérique sous la présidence de François Hollande, Axelle Lemaire présente ainsi le dispositif : « L'objectif est simple, il s'agit d'attirer les meilleurs talents en France pour qu'ils y créent de l'activité et des emplois, qu'ils participent du renforcement de l'attractivité du pays dans la compétition internationale, qu'ils contribuent à le conforter au premier rang des grandes nations innovantes »⁹⁸. Il s'agit là encore d'une mesure avant tout symbolique, puisqu'elle ne concerne que 50 entrepreneurs lors de la première session organisée en 2015.

pouvoir d'État en Amérique Latine, entre notables du droit et "Chicago Boys", op. cit., p. 34, cité par DELPEUCH et al., « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », op. cit.

95. WAGNER, « Attirer les talents internationaux », op. cit.

96. Ministère des Affaires étrangères. *Le Quai d'Orsay au service des entreprises*, février 2014. Lien : http://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/upload/documents/MAE/deei_janvier2014.pdf (consulté le 20/04/2020).

97. Voir le site dédié : <https://www.economie.gouv.fr/french-tech-ticket>

98. Source : <https://www.economie.gouv.fr/french-tech-ticket> (consulté le 20/04/2020).

La loi de 2006 sur l'immigration contribue donc à transformer les représentations officielles d'une immigration profitable, en intégrant les problématiques portées à l'échelle internationale au débat national. Cependant cette loi a eu une portée limitée sur la politique de délivrance des permis de séjour. Danièle Lochak parle, au sujet de cette période, d'une transformation des discours, qui ne se traduit pas par une réelle mutation des pratiques : « Ce qui est nouveau, dans les nouvelles politiques qui se mettent en place, ce n'est pas tant l'utilitarisme (...), mais le fait que cet utilitarisme est directement revendiqué comme tel »⁹⁹. Ainsi seules 183 cartes « compétences et talents » ont été délivrées en France dans l'année qui a suivi leur introduction, puis le nombre de cartes délivré avoisine un chiffre de 300 par an durant les cinq années qui suivent¹⁰⁰ et ce chiffre est en déclin au cours des années 2010¹⁰¹. François Héran interprète l'abandon du thème de l'immigration choisie par Nicolas Sarkozy, au début des années 2010, comme le résultat d'une stratégie politique à l'approche des élections présidentielles et face à la montée en puissance du Front national de Marine Le Pen, qui prône une « immigration zéro »¹⁰². L'échec de l'importation de la thématique en France est donc étroitement lié à des enjeux politiques nationaux.

Au début des années 2010, la circulation des préconisations à l'échelle internationale se fait néanmoins de façon plus directe, sans débat à l'échelle nationale, par le biais de directives définies par la Commission européenne. La « *carte bleue européenne* » répond à cette logique. Il s'agit d'un permis de séjour réservé réservée aux « *travailleurs hautement qualifiés* » (désigné sous le sigle « THQ »), dont les conditions d'obtention sont définies par la Directive 2009/50/EC relative aux « conditions d'entrée et de résidence des ressortissants de pays tiers ayant pour objet l'emploi hautement qualifié »¹⁰³ et transposée dans le droit français par la loi Besson du 16 juin 2011. Par cette mesure, la Commission européenne demande aux gouvernements de créer

99. LOCHAK, « Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? », op. cit., p. 5-6.

100. D'après le Ministère de l'intérieur, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-site/Archives-Immigration/Archives-Immigration-professionnelle/La-carte-de-sejour-competences-et-talents>.

101. Source : www.immigration.interieur.gouv.fr

102. HÉRAN, « L'échec de la politique d'immigration choisie », op. cit.

103. « Council directive on the conditions of entry and residence of third-country nationals for the purposes of highly qualified employment »

un permis de séjour spécifique pour les personnes qui disposent de « qualifications sanctionnées par un diplôme de l'enseignement supérieur ou, par dérogation, (...) étayées par une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable à un diplôme de l'enseignement supérieur et qui soient pertinentes dans la profession ou le secteur indiqué »¹⁰⁴. Elle pose comme critères d'admission la présentation d'un contrat de travail valide ou d'une offre ferme pour un « *emploi hautement qualifié* » d'une durée d'au moins un an dans l'État membre concerné. À cela s'ajoute des critères de rémunération, puisque le salaire annuel brut indiqué dans le contrat de travail ou l'offre d'emploi ferme « ne doit pas être inférieur à un seuil salarial au moins égal à une fois et demi le salaire annuel brut moyen dans l'État membre concerné ». Il s'agit d'un glissement par rapport à la définition du manuel de Canberra, défini conjointement par l'OCDE et l'UE quinze années plus tôt, puisqu'ici le critère du diplôme semble moins déterminant que la situation financière.

En France, environ 600 cartes bleues sont délivrées durant l'année qui suit leur introduction en 2011. Malgré ce nombre limité, le dispositif prend de l'ampleur dans les années qui suivent, avec le « passeport talents » préconisé par le rapport de 2013 et adopté en mars 2016, qui vient remplacer la « carte bleue ». Il s'agit d'un titre de séjour de quatre ans qui doit « *encourager les parcours internationaux d'excellence et donc simplifier le plus possible les règles d'entrée et de séjours de ces publics que tous les pays cherchent à attirer* »¹⁰⁵. Cette carte de séjour donne droit au travail sans opposabilité de la situation d'emploi, et elle a été davantage utilisée par l'administration en charge de l'accueil des étrangers que les mesures précédentes. Durant les deux mois qui suivent sa création, 1316 passeports talents sont délivrés (dont 354 avec la mention « passeport talent famille », correspondant aux membres de la famille), et les chiffres provisoires indiquent que 8643 nouveaux passeports ont été délivrés durant l'année 2017¹⁰⁶. La directive européenne a donc joué un rôle important dans l'introduction de mesures relatives aux migrations qualifiées en France, alors que le champ national du pouvoir semblait peu propice à l'imposition de cette thématique dans les années 2000.

104. Source : Journal officiel de l'Union européenne du 18 juin 2009. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:2009:155:TOC> (consulté le 20 avril 2020).

105. WAGNER, « Attirer les talents internationaux », op. cit., p. 34.

106. Ministère de l'Intérieur. *L'essentiel de l'immigration. Chiffres clef - titres de séjour*, juin 2018. Consultable sur le site : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr>

Au final en France, depuis 1998 et malgré les changements de gouvernement, on observe donc plutôt une continuité dans la promotion de l'immigration qualifiée, avec des mesures plus ou moins suivies d'effets concrets. Cette transformation lente et progressive des politiques migratoires à cet égard s'accompagne d'une consécration symbolique de l'idée d'une « *course aux talents* » illustrée par la rhétorique d'Emmanuel Macron, lors de son discours « *pour une Europe souveraine, unie, démocratique* » prononcé dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne en septembre 2017. Au terme d'un long processus d'institutionnalisation et parce que cette question s'inscrit dans le programme général du président visant à « *libérer* » l'économie, le problème public de la « *course aux talents* » peut être présenté dans ce cadre comme relevant de l'évidence : « *Le temps n'est plus où nos économies peuvent se construire comme si elles étaient fermées, comme si les talents ne bougeaient plus et comme si les entrepreneurs étaient attachés à un piquet. On peut le déplorer mais c'est là.* ». À nouveau, cette thématique valorisée par les organisations internationales fait l'objet d'une reformulation au sein du champ du pouvoir national, ce qui explique les nuances observables lorsqu'on passe de la France à l'Allemagne.

II.2.2 Allemagne : L'articulation de l'immigration qualifiée à des problématiques nationales

Une évolution assez similaire est observable depuis les années 1990 en Allemagne. En 1998, Norbert Blüm, ministre du Travail du nouveau gouvernement de coalition mené par la gauche et membre de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), est à l'initiative d'une dérégulation des transferts de main-d'œuvre internes aux entreprises. Ce changement est formalisé lors de la publication d'un décret d'exception¹⁰⁷ qui prévoit des dérogations au principe, devenu la règle à partir de 1973 en Allemagne de l'Ouest, consistant à ne plus recruter de main-d'œuvre étrangère. Deux conditions sont données dans le décret (cf. paragraphes 7 et 8 de l'article 4) : que les compétences du travailleur soient absolument nécessaires pour les activités de l'entreprise ; que la personne détienne un diplôme universitaire (*(Fach-)Hochschule* ou équivalent), même si l'exception concerne également le personnel dirigeant

107. En allemand : *Anwerbestopp-ausnahmereordnung* (ASAV).

sans condition de diplôme. Il s'agit de la première prise en compte officielle du niveau d'éducation dans les politiques migratoires allemandes.

Cette dynamique se poursuit avec la création, en 2000, de la « carte verte » (dite « *grüne Karte* » ou « *green card* »)¹⁰⁸. Il s'agit d'un programme de recrutement de spécialistes en informatique accueillis pour une durée de trois ans. 5535 cartes vertes ont été délivrées dans l'année consécutive à sa création. Si ce chiffre reste malgré tout bien inférieur aux prévisions des partisan-es de cette réforme, concernant les besoins estimés de l'économie allemande en personnel informatique, la carte verte est souvent citée comme une mesure pionnière en matière d'attractivité au sein des pays européens.

L'introduction de cette politique est une réponse aux recommandations formulées à l'échelle internationale et européenne, mais elle s'articule également à des enjeux propres au champ politique allemand, où la question du déclin démographique est au cœur de vifs débats. Dans ce contexte, les politiques à l'égard de spécialistes étrangères ont été discutées à l'aune d'enjeux nationaux, en particulier celui du vieillissement de la population¹⁰⁹. Ainsi, lors de la campagne pour les élections régionales de 2000, l'expression « *Kinder statt Inder* » (« *Des enfants plutôt que des Indiens* ») est ensuite reprise comme slogan par les Républicains, parti de droite nationaliste, afin de mettre en avant une politique nataliste présentée comme une alternative à l'immigration choisie, symbolisée par la figure archétypique de l'informaticien indien. Ces échanges se déroulent dans le contexte plus large d'une réforme de la nationalité impulsée par le parti social-démocrate allemand (SPD) en faveur d'un renforcement du droit du sol, mesure contestée par la CDU.

Après les dérogations introduites avec le décret d'exception de 1998, la nouvelle loi sur l'immigration de 2005 (*Zuwanderungsgesetz*) tend à systématiser, dans le droit tout au moins, les règles favorisant la venue d'immigré-es qualifié-es. Cette loi va au-delà des politiques relatives aux personnes hau-

108. Ce titre de séjour a été introduit par le décret du 11 juillet 2000, relatif au permis de séjour pour les « personnels étrangers hautement qualifiés de la technologie de l'information et de la communication » : „*Verordnung über Aufenthaltserlaubnisse für hoch qualifizierte ausländische Fachkräfte der Informations- und Kommunikationstechnologie (IT-ArGV)*“, Bundesgesetzblatt Jahrgang 2000 Teil I Nr. 35.

109. Pour une revue de littérature concernant le vieillissement démographique allemand (*demografischer Wandel*) et ses effets sur l'emploi, voir par exemple Martin BRUSSIG (2015). « Demografischer Wandel, Alterung und Arbeitsmarkt in Deutschland ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 67.1, p. 295–324.

tement qualifiées et impulse un changement de paradigme : l'Allemagne se reconnaît désormais comme un pays d'immigration à part entière alors que c'était un tabou dans les décennies précédentes. Les mesures s'ancrent donc dans des mutations plus larges au niveau national, qui ne sont pas réductibles à l'importation des préconisations des organisations internationales. En outre, comme le souligne le politiste Frederic Markus, les conditions imposées pour obtenir ces titres réservés sont extrêmement restrictives : le revenu doit être supérieur à 60 000 euros par an, le permis de séjour n'est pas délivré automatiquement lorsque toutes les conditions sont remplies mais seulement « *dans certains cas* » et à l'« *appréciation* » de l'administration en charge des questions migratoires »¹¹⁰.

La question de l'attractivité à l'égard des talents est certes intégrée formellement aux politiques migratoires allemandes au cours des années 2000, mais ces modifications ont un effet limité, du fait d'une acception restrictive et élitiste des « *migrants hautement qualifiés* ». Entre 70 et 160 permis de séjour ont été délivrés chaque année pour motif de migration très qualifiée, au cours de la période 2005-2008¹¹¹. À l'inverse, la mise en application de la Directive de 2009 relative aux « cartes bleues » européennes s'accompagne d'effets plus tangibles. Durant la première année d'entrée en vigueur de la directive européenne relative aux migrations qualifiées, l'Allemagne délivre 14 000 « cartes bleues » européennes, soit plus de vingt fois plus qu'en France ou la hausse ne se fait sentir que plusieurs années plus tard.

Le cas allemand est donc une bonne illustration de l'articulation des problématiques ocdéennes et communautaires aux enjeux proprement nationaux. L'enjeu de l'immigration qualifiée vient se greffer à des débats relatifs au vieillissement démographique et à une réforme plus large de la politique migratoire et du droit de la nationalité survenu au début des années 2000. De même qu'en France, on observe une inertie de l'échelon national, et le maintien d'une droite nationaliste hostile à toute forme d'immigration. Cela explique que les mesures politiques prises soient finalement de faible ampleur, et que les préconisations de l'OCDE et de la Commission européenne concer-

110. Frederic MARKUS (2011). *Zuwanderung von Hochqualifizierten nach Deutschland und in die USA*. Frankfurt am Main, Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien : Peter Lang, p. 93.

111. *ibid.*, p. 94.

nant le caractère stratégique des migrations qualifiées ne soient que peu suivi d'effets dans les années 2000, lorsque les organisations internationales ne jouent encore qu'un rôle consultatif en matière d'immigration qualifiée. Dans les années 2010 au contraire, des mesures sont prises sous l'impulsion de la Commission européenne, qui dispose d'un pouvoir législatif, pour des transformations plus profondes et l'instauration de la carte bleue européenne, qui favorise la venue de personnes sélectionnées sur leur niveau de diplôme et surtout des critères exigeants de salaire. La nouveauté des principes qui sous-tendent ces mesures doit cependant être nuancée, car cette préoccupation à l'égard des migrant·es diplômé·es se retrouve dans un domaine d'action publique qui date du XIX^e siècle en France et en Allemagne, à savoir l'accueil des étudiant·es étranger·ères.

II.3 Une réévaluation des politiques d'accueil des étudiant·es étranger·es au prisme de la « *course aux talents* »

Dans les rapports de l'OCDE au sujet de la « *course aux talents* », les mobilités étudiantes sont présentées comme un catalyseur de la migration qualifiée¹¹². Les personnes migrantes formées dans leur pays de destination viendraient ajouter leurs effectifs aux migrant·es qui arrivent après l'obtention de leur diplôme, et accroître ainsi le « stock » de « ressources humaines en science et technique » mobilisable par les économies nationales. Dès lors, les États seraient d'autant plus performants économiquement que leurs systèmes d'enseignement supérieur parviendraient à se rendre attractifs à l'égard d'une population étrangère éduquée et fortunée, susceptible de rester travailler sur place à l'issue des études. La montée en puissance du paradigme de l'économie de la connaissance est donc allée de pair avec un renouvellement du regard sur les migrations étudiantes, qui ne sont plus seulement considérées comme un vecteur de rayonnement culturel, mais également comme un facteur de croissance économique, en comptant sur l'installation des étudiant·es dans le pays d'accueil à l'issue de leurs études.

112. OCDE, *International Mobility of the Highly Skilled*, op. cit. ; idem, *Attirer les talents : Les travailleurs hautement qualifiés au coeur de la concurrence internationale*, op. cit.

L'accent mis sur l'intérêt économique que représentent les étudiant·es au niveau international, se retrouve dans le débat public à l'échelon national. Le parallélisme des arguments et la relative simultanée de leur énonciation en France et en Allemagne fait écho à des ressemblances plus transversales à cette époque entre les rapports du Haut Conseil à l'intégration en France et du Ministre adjoint délégué à la Migration en Allemagne¹¹³. Des rapports commandés par les ministères de l'immigration français et allemand — le rapport Weil de 1997 en France et le rapport Süßmuth de 2002 en Allemagne — présentent les politiques d'accueil des étudiant·es étranger·es comme un levier pour les politiques d'immigration choisie visant à combler des pénuries de main-d'œuvre, au sein d'un ensemble plus large de recommandations concernant la réforme de la nationalité dans le cas français, et afin de préparer la *Zuwanderungsgesetz* de 2005 dans le cas allemand.

II.3.1 Un regain d'intérêt pour une politique ancienne visant au rayonnement universitaire

En 1997, dans son rapport au premier Ministre¹¹⁴, Patrick Weil souligne l'intérêt pour la France d'offrir aux étudiant·es de bonnes conditions d'accueil et la possibilité de travailler sur place à l'issue de leurs études, et affirme que « si l'on ne donne pas aux entreprises françaises la possibilité de recruter les étudiants étrangers formés en France dont elles ont besoin, ce sont d'autres pays occidentaux qui en profiteront »¹¹⁵. L'auteur se montre ainsi très critique concernant la suspicion à l'égard des étudiant·es étranger·es : « *On porte atteinte à l'intérêt et à l'image de la France (...) si l'on empêche l'Université française d'accueillir dignement un enseignant ou un étudiant étranger, comme s'ils étaient des fraudeurs en puissance* »¹¹⁶. C'est aussi à cette époque que sont créés les Centres pour Études en France dans plusieurs pays étrangers afin d'orienter et de sélectionner les candidats à l'émigration pour études vers

113. Naomi TRUAN et Léa RENARD (2017). « Dire l'intégration. Les rapports français et allemands sur l'intégration entre injonction à la neutralité et volonté d'influence (1991-2014) ». In : *Mots. Les langages du politique* 2, p. 77–93.

114. Patrick WEIL (1997). *Rapport au Premier Ministre sur les législations de la nationalité et de l'immigration*. Paris, La Documentation française.

115. *ibid.*, p. 119.

116. *ibid.*, p. 8.

la France. Enfin, en 1998 est établie l'agence ÉduFrance, dont le rôle est de promouvoir l'arrivée d'étudiant·es étranger·es sur le modèle de l'*Education Counselling Service* britannique¹¹⁷, et qui sera renommée l'agence Campus France en 2010.

De l'autre côté du Rhin, le rapport Süssmuth¹¹⁸ parvient à des conclusions similaires. Il conteste la règle en vigueur en Allemagne selon laquelle les étudiant·es étranger·ères devraient quitter le territoire dès l'obtention du diplôme, soulignant les pertes économiques que cela engendre et le retard pris dans la compétition avec d'autres pays : « *[Cette] réglementation rigide est dissuasive pour beaucoup d'étudiants, et leur donne le sentiment de ne pas être les bienvenus. En raison de leur émigration contrainte, l'Allemagne perd des talents dont elle a cruellement besoin pour son marché du travail. Beaucoup de ces diplômés ne rentrent pas dans leur pays d'origine mais migrent vers d'autres pays, à commencer par les États-Unis.* »¹¹⁹.

Un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour l'accueil des étudiant·es étranger·es est donc observable à cette période. Cela s'explique sans doute par la période singulière autour de 2000, où les politiques d'immigration dans leur ensemble font l'objet d'une thématization et de renégociations en France et en Allemagne, sous l'impulsion de l'UE, mais selon des trajectoires et des temporalités propres à chaque pays. On peut faire l'hypothèse que dans un contexte où tous les aspects de la migration sont passés en revue, dont celui des personnes qualifiées et des étudiant·es, l'expertise spécialisée produite à ce sujet à l'OCDE soit mobilisée. On assiste alors à une sorte de cure de jouvence symbolique à cette thématique pourtant ancienne des mobilités étudiantes, qui fait écho à la concurrence que se livraient les universités allemandes et françaises au tournant du XX^e siècle¹²⁰. L'investissement de cette question conduit en effet la France et l'Allemagne à renouer avec une tradi-

117. Anneliese DODDS (2004). « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France ». In : *Revue française d'administration publique* 3, p. 483–500.

118. Rita SÜSSMUTH (2001). *"Zuwanderung gestalten, Integration fördern"*, Rapport pour le ministère allemand de l'Intérieur. Berlin, Conrad.

119. Citation originale : « *Die rigide Regelung wirkt auf viele Studenten abschreckend und vermittelt den Eindruck, nicht willkommen zu sein. Zudem gehen durch eine erzwungene Abwanderung viele Talente verloren, die Deutschland dringend am einheimischen Arbeitsmarkt benötigt. Viele Studienabsolventen kehren nicht in ihr Herkunftsland zurück, sondern wandern in andere Staaten weiter, vornehmlich in die USA.* » *ibid.*, p. 112, je traduis.

120. CHARLE, « Les références étrangères des universitaires », *op. cit.*

tion consistant à nourrir le prestige de leurs systèmes universitaires dans le monde. Le phénomène n'est pas nouveau ¹²¹. Ainsi par exemple en Allemagne, le *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD) qui existe depuis 1950, a distribué un million de bourses de soutien aux étranger·ères souhaitant étudier en Allemagne.

La mise en avant de cette problématique sur la scène publique à la fin des années 1990 passe donc avant tout par un renouvellement du vocabulaire à cet égard, puisqu'on parle désormais d' « étudiants en mobilité internationale » ou de « *Bildungsausländer* » ¹²².

II.3.2 Résistances et décalages entre discours et pratiques en France

Malgré le regain d'intérêt pour cette question, les politiques favorisant l'accueil des étudiant·es étranger·es depuis les années 1990 font l'objet de vifs débats, comme l'illustre le cas français. Au cours de cette période, « la politique française hésite entre une stratégie de promotion internationale de son offre d'enseignement et une volonté de renforcer la maîtrise des flux migratoires en direction de l'Hexagone » ¹²³. Ainsi l'agence EduFrance créée en 1998 par les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour accueillir les étudiant·es étranger·ères, se limite en réalité à l'offre de prestations de service payantes. Par ailleurs, suite à la circulaire de 2002 visant à faciliter la prolongation du permis de séjour lors de l'expiration d'un visa étudiant, des décisions de l'administration vont dans le sens d'un durcissement des critères pour les étranger·ères qui viennent de terminer leurs études en France. Cette procédure est « particulièrement dissuasive » en pratique, ce qui limite fortement la possibilité de changer de statut ¹²⁴. Ainsi, la circulaire visant à faciliter ces transitions a largement été ignorée par les ser-

121. Sur l'impérialisme universitaire français dans l'entre-deux-guerres : Guillaume TRONCHET (2010). « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) ». In : *Hypothèses* 14, p. 281–291. Sur l'impérialisme culturel allemand en Amérique latine : Nikolaus BARBIAN (2014). *Auswärtige Kulturpolitik und „Ausland-deutsche“ in Lateinamerika 1949-1973*. Wiesbaden, Springer-Verlag.

122. Voir section III de l'introduction générale.

123. Hicham JAMID (2018). « Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour ». In : *Migrations Société* 1, p. 63–78, voir p. 63.

124. MATH et al., « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) », op. cit.

vices en charge de délivrer les titres de séjour. En 2005, l'agence EduFrance est remplacée par les Centres pour les études en France (CEF), qui apparaissent comme un nouvel instrument réglementaire pour « sélectionner » et « filtrer » les étudiant·es étranger·ères, en fonction du niveau d'études atteint dans le pays d'origine et de la spécialité de formation¹²⁵. Le 31 mai 2011, la circulaire relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle dite « circulaire Guéant » limite la possibilité pour les étudiant·es de nationalité étrangère de travailler en France à l'issue de leurs études, mesure qui repose sur une logique de suspicion à l'égard de présumés « *faux étudiants* ». Bien qu'abrogée un an plus tard, le cadre législatif des années qui suivent est peu propice à un changement de statut auprès des administrations françaises. Très souvent, les contraintes administratives sont telles qu'elles « placent les étudiants étrangers en situation irrégulière »¹²⁶.

Plus récemment, la réforme « Bienvenue en France » conduite en 2018 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de l'innovation, Frédérique Vidal, a suscité de vifs débats. Celle-ci a conduit à une augmentation des frais d'inscription universitaires pour les étudiant·es extra-communautaires. Plusieurs observateur·ices ont souligné la contradiction de ce dispositif avec l'enjeu d'attractivité dans le paysage universitaire international¹²⁷. Pourtant, c'est précisément l'argument de l'« *attractivité* » qui est invoqué par la ministre pour justifier la mise en place du dispositif, avec l'hypothèse selon laquelle l'augmentation des frais d'inscription permettrait aux universités françaises d'envoyer un signal de qualité et de prestige à l'étranger. On retrouve donc l'idée d'une mise en concurrence mondialisée entre pays dont l'objectif est d'attirer les « *meilleurs étudiants étrangers* », même si les moyens proposés sont à l'opposé de ceux qui avaient été utilisés en France un siècle auparavant¹²⁸.

125. Alexis SPIRE (2009). « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA, p. 79.

126. JAMID, « Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour », op. cit., p. 64.

127. Interrogé sur Mediapart en mars 2019, Guillaume Tronchet, historien cité précédemment, rappelle quant à lui que l'alignement, en 1914, des frais d'inscription des étudiant·es étranger·es sur les étudiant·es français·es répondait à un enjeu de rayonnement international du système universitaire.

128. Lama KABBANJI et Sorana TOMA (2018). *Attirer les "meilleurs" étudiants étrangers : genèse d'une politique sélective*. <https://theconversation.com/attirer-les-meilleurs-etudiants->

* *

*

On observe donc l'introduction progressive de politiques migratoires visant à recruter une main-d'œuvre qualifiée en France et en Allemagne au cours des deux dernières décennies. Les débats que ces mesures suscitent et les conditions restrictives posées à l'obtention de ces permis de séjour expliquent que le nombre de titres délivrés reste contenu. D'autres échelles d'analyse sont envisageables, au sujet du rôle des élites étatiques¹²⁹ ou des membres de l'administration chargés de les mettre en œuvre¹³⁰, comme cela a pu être fait pour les décennies consécutives à la Deuxième guerre mondiale. Les luttes de pouvoir internes aux sphères politiques et administratives en France et en Allemagne, et leur interférence avec l'élaboration de politiques d'immigration qualifiée, font l'objet d'un travail en cours d'Isabel Kane, qui propose une comparaison de ces deux pays sur ce thème¹³¹.

L'intérêt de notre développement n'est pas le même. Nous avons pris le parti d'insister sur le rôle des expert·es des organisations internationales dans ce processus, qui ont pour particularité de circuler entre les échelons nationaux et internationaux d'une part, et entre les sphères scientifiques et politiques d'autre part, et peuvent, grâce à leur multipositionnement, influencer le débat public. Etant donné le caractère très actuel de ces débats et leur porosité avec l'action publique française autant qu'allemande, il apparaissait nécessaire d'explorer la littérature institutionnelle disponible sur ces questions et d'en dégager les implicites normatifs, afin de mettre en relief les apports d'une analyse sociologique dont les prémisses théoriques divergent de ceux des expert·es des organisations internationales.

étrangers-gene-se-dune-politique-selective-108010.

129. Sylvain LAURENS (2009). *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*. Paris, Belin.

130. SPIRE, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, op. cit.

131. Isabel KANE (en cours). « Die Gewinnung hochqualifizierter Arbeitskräfte aus Drittstaaten in Deutschland und Frankreich ». Thèse de doct. Münster, Westfälische Wilhelms-Universität.

Conclusion

Il s'agissait dans ce chapitre d'analyser les procédés rhétoriques et dramaturgiques qui rendent le problème social de la « *course aux talents* » visible au sein des organisations internationales, et dont la circulation participe à la transformation des politiques migratoires nationales. Pour cela, nous avons tenu compte des rapports de force entre acteur·es en jeu dans la définition de ce problème¹³², avec une attention particulière portée aux expert·ices de l'OCDE, organisation qui peut influencer les débats par les visions du monde qu'elle fournit. La question des « *talents* » venus de l'étranger, également appelés les « *travailleurs hautement qualifiés* » ou les « *ressources humaines en sciences et techniques* », a fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des gouvernements français et allemands successifs depuis le tournant des années 2000. Les législations récentes en matière d'immigration qualifiée s'inspirent des politiques migratoires anglo-saxonnes érigées en modèles à suivre par l'OCDE et la Commission européenne. Ce processus s'accompagne de la sédimentation de représentations socialement acceptables de cette migration spécifique, perçue comme cruciale pour la croissance économique.

Si les mesures politiques visant à renforcer l'« *attractivité* » sont présentées par certain·es expert·es des organisations internationales comme des innovations « d'un type nouveau »¹³³ inaugurant une nouvelle ère, celle du XXI^e siècle¹³⁴, nous montrons qu'elles sont loin de remettre en cause les grands principes qui ont guidé les politiques migratoires en Allemagne et en France depuis le milieu du XX^e siècle. D'abord, le transfert des préconisations océaniques à l'échelon étatique ne va pas de soi et connaît des variations entre les pays, comme l'illustre le cas de la France et de l'Allemagne. Si la référence aux « *talents* » et aux « *migrations très qualifiées* » s'est progressivement banalisée à partir de la fin des années 1990, les transformations en matière de politiques migratoires nationales restent progressives, en témoigne le nombre

132. GUSFIELD, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, op. cit.

133. LIEBIG, *A new phenomenon : the international competition for highly-skilled migrants and its consequences for Germany*, op. cit.

134. Cf. Discours de la Sorbonne du Président de la République française, septembre 2017.

souvent dérisoire de titres de séjour délivrés avec pour motif d'accueil la migration qualifiée dans les années 2000.

Ensuite, et plus fondamentalement, les mesures visant à attirer les « *talents* » ne remettent pas en cause les grands principes des politiques migratoires consistant à minimiser les « coûts » et maximiser les « profits » de l'immigration¹³⁵. Ce double objectif reste au cœur des dispositifs d'immigration choisie à l'égard de la main-d'œuvre qualifiée. La nouveauté tient plutôt à la transformation des critères d'une immigration perçue comme profitable. Désormais, les niveaux de qualification et de diplôme sont présentés comme des ressources clé dans la compétition économique mondiale et doivent donc être pris en compte dans la sélection des candidat-es à l'immigration de travail. Ce modèle de politiques migratoires s'est diffusé à la faveur d'un consensus croissant au sein d'organisations internationales concernant le rôle de la connaissance dans le processus de croissance.

Le travail de déconstruction de ces représentations que nous venons de mener doit permettre, dans la suite de la thèse, une analyse soucieuse de ne pas « ratifier en les reprenant à son compte comme problèmes sociologiques » les problèmes sociaux produits par les administrations publiques et leurs représentant-es¹³⁶. Les préconisations expertes en matière d'immigration qualifiée contribuent à mettre en avant les modèles à suivre. Par conséquent, la comparaison entre la France et l'Allemagne ne permet pas, en elle-même, de s'émanciper d'un discours normatif à propos des migrations qualifiées, voire expose au risque de reprendre à notre compte un raisonnement similaire d'évaluation de l'« attractivité » relative de ces deux pays vis-à-vis des immigré-es qualifié-es. En ce sens, le déchiffrement des discours portés par les organisations internationales constitue une étape indispensable à l'entreprise d'une *comparaison* franco-allemande émancipée d'une logique d'étalonnage (*benchmarking*). Inévitablement, les discours experts dissimulent et excluent du débat public d'autres aspects de la réalité sociale. C'est notamment le poids des rapports de pouvoir entre pays d'origine et d'arrivée qu'il s'agit à présent de dévoiler, en mettant l'accent sur les ressorts de l'orientation migratoire qui

135. SAYAD, « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », op. cit.

136. Pierre BOURDIEU (1993). « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 96.1, p. 49–62, voir p. 50.

tranchent avec le modèle d'un « *marché global des talents* ».

Chapitre 2

Deux mondes à part. Contraintes et dispositions à l'émigration vers la France ou l'Allemagne

« C'est toujours comme ça, il y a des choses que vous faites et vous n'savez pas pourquoi et... que vous aimez et vous n'savez pas pourquoi. Mais si vous creusez dans vos origines, vous allez trouver qu'il y a une cause à certains moments que... on aime ça ou on n'aime pas ça, qu'on a passé d'une génération à l'autre, et c'est passé, c'était politique au début, c'était une prise politique pro-anglaise au début. (...) Donc toutes ces régions-là politiquement étaient avec l'Angleterre, et y a eu cette... partie des Libanais qui étaient heu... chrétiens, qui étaient plutôt du côté de la France, qui a fait que heu... y a eu des francophones. »

(Elizabeth Sahadi, 59 ans, pédiatre hospitalière, immigrée libanaise naturalisée française, père pharmacien, mère au foyer)

Dans son article programmatique de 1966, Everett S. Lee présente les choix migratoires comme un équilibre entre les facteurs de répulsion dans le pays d'origine (*push factors*) et les facteurs d'attraction dans le pays de destination (*pull factors*)¹. Selon lui, les migrations des personnes les plus éduquées seraient avant tout guidées par les facteurs d'attraction, supposant que ces dernières bénéficieraient d'une situation confortable dans leur pays d'ori-

1. Everett S. LEE (1966). « A theory of migration ». In : *Demography* 3.1, p. 47–57.

gine : « les personnes fortement instruites qui ont déjà une situation confortable migrent parce qu'elles reçoivent de meilleures offres ailleurs »². Les personnes diplômées seraient donc moins contraintes que les autres dans leurs mobilités internationales et leur orientation migratoire. Cette hypothèse fait écho à une idée suggérée par Abdelmalek Sayad dans une section au sujet des conditions d'émigration en Algérie, intitulée : « les gens n'ont que la France à la bouche ». Un enquêté lui confie : « *C'est ainsi que la France nous pénètre tous jusqu'aux os. Une fois que tu t'es mis cela dans la tête, c'est fini, cela ne sort plus de ton esprit (...)* À partir de ce moment, la France s'est installée dans toi, elle ne te quitte plus ; tu l'as toujours devant les yeux. Nous devenons alors comme des possédés »³. On comprend que dans ce cas, non seulement l'émigration désirée est conditionnée à la possession de ressources, mais que cette émigration n'est pas envisagée autrement qu'en direction de la France. De cette description émerge l'hypothèse d'un champ des possibles plus étroit chez les émigré-es peu ou pas scolarisé-es. L'accès à d'autres pays, ou le simple fait de pouvoir envisager plusieurs destinations à la fois, seraient des options réservées à une fraction privilégiée de la population ou aux ressortissant-es des pays dominants.

Nous souhaitons mettre ici à l'épreuve empirique la thèse d'un élargissement de l'éventail des destinations migratoires accessibles pour les personnes les mieux dotées en ressources scolaires. L'éclectisme des destinations est-il une caractéristique plus fréquente en haut de l'espace social ? La terminologie de Pierre Bourdieu au sujet des pratiques culturelles et des goûts et dégoûts de classe est à ce titre inspirante, même si son application au cas des migrations internationales ne va pas de soi. Selon cet auteur, le « goût du nécessaire » caractérise les groupes sociaux peu dotés, qui intériorisent un goût pour ce qui leur est accessible⁴, tandis que le « goût de liberté » serait la caractéristique des classes supérieures. Dans le prolongement de cette piste, Richard Peterson parle d'un « omnivorisme » ou « éclectisme » culturel des classes supérieures. Selon lui, « le capital culturel apparaît de plus en plus

2. Texte original : « highly educated persons who are already comfortably situated frequently migrate because they receive better offers elsewhere ». *ibid.*, p. 56.

3. Abdelmalek SAYAD (1975). « Elghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.2, p. 50–66, voir p. 55.

4. Pierre BOURDIEU (1979a). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.

comme une aptitude à apprécier l'esthétisme différent d'une vaste gamme de formes culturelles variées »⁵. L'idée selon laquelle les choix migratoires des plus diplômé·es seraient plus « éclectiques » parce que moins contraints mérite d'être mise à l'épreuve des données, tant les migrations qualifiées apparaissent – dans le sens commun – délestées des forces de rappel liées au contrôle des frontières. L'analogie esquissée doit être menée avec prudence, tant les mobilités internationales sont contraintes et contrôlées au niveau étatique, tant leur coût est élevé et suppose un engagement sur le long terme, par comparaison aux pratiques culturelles. L'objectif est de montrer les limites de cet éclectisme à partir du cas des migrations en provenance des pays périphériques. Nos analyses conduisent à complexifier le schéma interprétatif proposé par Lee, en portant davantage d'attention aux rapports de pouvoir internationaux.

Nous proposons donc de prendre acte des logiques de dépendance éducative, linguistique et culturelle qui lient les pays de destination aux pays d'émigration, afin d'observer la manière dont l'inclination vers un pays central est modelée socialement, au sein d'instances sociales comme l'école ou la famille. Cela nous permet de rompre avec l'interprétation de l'orientation migratoire comme le résultat de choix purement individuels.

D'abord, nous nous centrerons sur les trajectoires des personnes qui partent après la fin de leurs études, cas majoritaire au sein des immigré·es diplômé·es qui résident en France et en Allemagne. Nous montrerons que ces trajectoires sont le reflet d'influences françaises et allemandes dans certains pays de départ, et analyserons les différentes déclinaisons de ce « soft power ». Puis, nous étudierons les cas de départs initialement réalisés pour poursuivre des études supérieures. Ces mobilités illustrent le poids historique de l'encadrement étatique des migrations pour motif d'études, qui permet de comprendre la séparation très nette des filières migratoires vers la France et l'Allemagne dans ce domaine. Enfin, nous nous pencherons sur la socialisation scolaire dans le pays d'origine afin de montrer comment l'acquisition linguistique et l'incorporation de goûts et de dégoûts peuvent faciliter ou entraver le départ vers une destination donnée et le maintien dans ce pays.

5. Richard PETERSON (2004). « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives ». In : *Sociologie et sociétés* 36.1, p. 145–164, voir p. 147.

I Départs après la fin des études : des orientations migratoires structurées par les influences française et allemande

Implicitement, la sociologie de l'immigration se place souvent du point de vue des pays de destination, dans une perspective décrite par Nancy Green comme « convergente »⁶. Le nombre de personnes originaires d'une région est rapporté à la population qui réside sur un territoire national donné. La question du choix effectués par les émigrant·es d'une même région entre plusieurs destinations étrangères nécessite de changer de perspective, et donc d'approche statistique, en adoptant une démarche « divergente »⁷ qui compare les flux migratoires à partir d'une localité en direction de plusieurs pays, en l'occurrence ici la France et l'Allemagne.

Nous montrons que le fait d'avoir grandi et été scolarisé dans un territoire historiquement sous l'influence de la France ou de l'Allemagne détermine la probabilité de s'installer dans ce pays plutôt que dans l'autre. Ce type d'analyse avait déjà été mené au sujet de la population immigrée dans son ensemble. Par exemple, une équipe de recherche néerlandaise⁸ montre que les liens coloniaux passés structurent largement les flux migratoires vers l'Europe entre 1980 et 2004. Articulé à d'autres facteurs tels des incitations économiques liées aux pénuries de main-d'œuvre dans le pays de destination, le pouvoir explicatif de cet héritage colonial ne faiblit pas au cours de cette période. On se demande ici si ce résultat est confirmé dans le cas particulier des personnes diplômées du supérieur.

6. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », op. cit.

7. D'après la typologie proposée par Nancy Green en histoire comparative des migrations, la perspective convergente, la plus souvent utilisée, consiste à comparer des groupes d'origines géographiques diverses au sein d'une même localité ou d'un même pays. La perspective divergente adoptée ici consiste au contraire à observer l'orientation des membres d'un même groupe en direction de différentes localités, en l'occurrence la France et l'Allemagne. *ibid.*, voir p. 1341-1343.

8. Marc HOOGHE et al. (2008). « Migration to European countries : A structural explanation of patterns, 1980–2004 ». In : *International Migration Review* 42.2, p. 476–504.

Dans un premier temps, nous objectiverons à l'aide d'outils statistiques et cartographiques le faible entrecroisement des chemins migratoires vers la France et l'Allemagne, y compris chez les plus diplômé-es. Puis nous détaillerons les formes prises par les influences respectives de la France et de l'Allemagne dans les pays d'origine, en soulignant les modalités différenciées de « soft power » permettant de rendre compte de ces différences de recrutement géographique. Enfin, nous nous pencherons sur le cas atypique d'un médecin serbe qui a effectué des allers et retours répétés entre la France et l'Allemagne au cours de sa carrière et dont la trajectoire statistiquement improbable permet de montrer que la circulation entre ces deux pays peut coexister avec des contraintes objectives fortes qui contrastent avec l'idée d'un « choix » de destination.

I.1 Une cartographie des pays d'origine

Comparer les pays d'origine des populations immigrées résidant respectivement en France et en Allemagne oblige à se confronter aux nomenclatures de pays utilisées par les systèmes statistiques de ces deux pays de destination. En première analyse, l'ampleur des contrastes de nomenclatures permet de rappeler l'existence de filières migratoires historiques en France et en Allemagne, qui sont susceptibles de contrarier une interprétation en termes de marché global de la main-d'œuvre, que celle-ci soit qualifiée ou non. À la simple consultation des nomenclatures de pays utilisées dans les systèmes statistiques nationaux, les divergences de découpage du monde en régions d'origine entre la France l'Allemagne apparaissent. La façon de cartographier et d'agrèger les pays en groupes régionaux révèle en creux la façon dont l'espace mondial est perçu depuis la France ou depuis l'Allemagne (pour plus de précisions concernant les divergences de nomenclatures de pays entre les enquêtes statistiques nationales mobilisées, voir Annexe B). Les catégorisations des régions du monde réalisées par les équipes statisticiennes françaises et allemandes actuelles répondent à des injonctions pratiques, liées au fonctionnement de leurs institutions, ce qui explique pourquoi elles diffèrent autant entre la France et l'Allemagne. Ainsi dans les enquêtes mobilisées, seuls les pays d'origine les plus courants dans la population immigrée peuvent être

renseignés en clair tandis que les autres sont regroupés dans un ensemble plus vaste. Ces arbitrages répondent à des choix pragmatiques liés au coût financier des opérations de codage, ainsi qu'aux contraintes d'anonymat. Pour cette raison, chaque système statistique national adapte ses regroupements aux flux migratoires observés habituellement.

Malgré les différences d'enregistrement statistique, déjà révélatrices de régimes migratoires distincts entre la France et l'Allemagne, les enquêtes mobilisées sont suffisamment détaillées pour permettre une comparaison harmonisée. La nomenclature retenue pour les analyses qui suivent est le résultat d'une harmonisation opérée par mes soins, par recouplement des nomenclatures françaises et allemandes. Nous retenons les catégories les plus désagrégées disponibles dans les deux pays à la fois. Pour les distinctions qui font sens et qui sont disponibles en Allemagne mais pas en France, une estimation est faite grâce à l'enquête TeO qui propose une nomenclature plus détaillée.

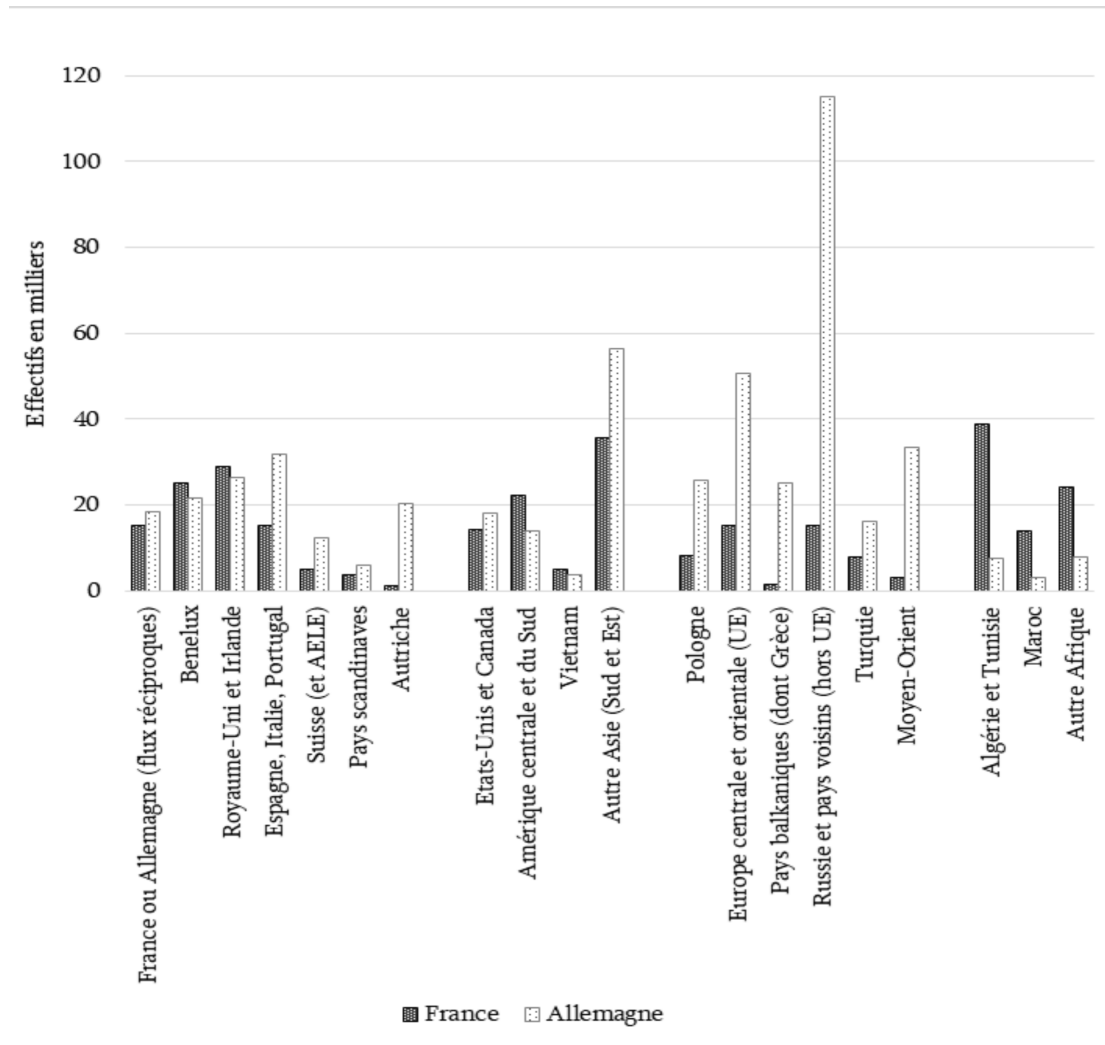
I.1.1 Le faible entrecroisement des chemins migratoires vers la France et l'Allemagne

La figure du cadre expatrié occidental, très présente dans les représentations courantes des mobilités qualifiées pourrait laisser penser que les pays occidentaux constituent le principal vivier de cette population immigrée fortement dotée scolairement. On pense notamment aux pays favorablement situés dans la structure internationale, en Europe de l'Ouest et du Nord ou en Amérique du Nord. En revanche, les personnes originaires des pays de la périphérie de l'Europe, tels que l'Afrique du Nord et l'Europe centrale et orientale, sont habituellement associées à une immigration peu dotée, dont le destin serait lié à celui des classes ouvrières dans le pays de destination⁹. Les données empiriques conduisent à nuancer une telle idée. Les résultats correspondants sont présentés dans les figures 2.1 (p. 137) et 2.2 (p. 139). Des précisions méthodologiques concernant les analyses qui suivent sont fournies dans l'encadré qui suit.

D'après la carte de la figure 2.2, les forces magnétiques respectives de la France et l'Allemagne ne s'exercent pas dans les mêmes directions. Les

9. NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, op. cit.

FIGURE 2.1 – Pays d’origine des immigré-es arrivé-es en France ou en Allemagne après la fin de leurs études supérieures



Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur de moins de 65 ans, arrivées en France ou en Allemagne après la fin de leurs études.

Lecture : Parmi les personnes diplômées du supérieur ayant immigré en France après la fin de leurs études, 25 000 personnes sont originaires du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Précision de lecture : la catégorie « France/Allemagne - flux réciproques » correspond aux Allemand-es résidant en France et aux Français-es résidant en Allemagne.

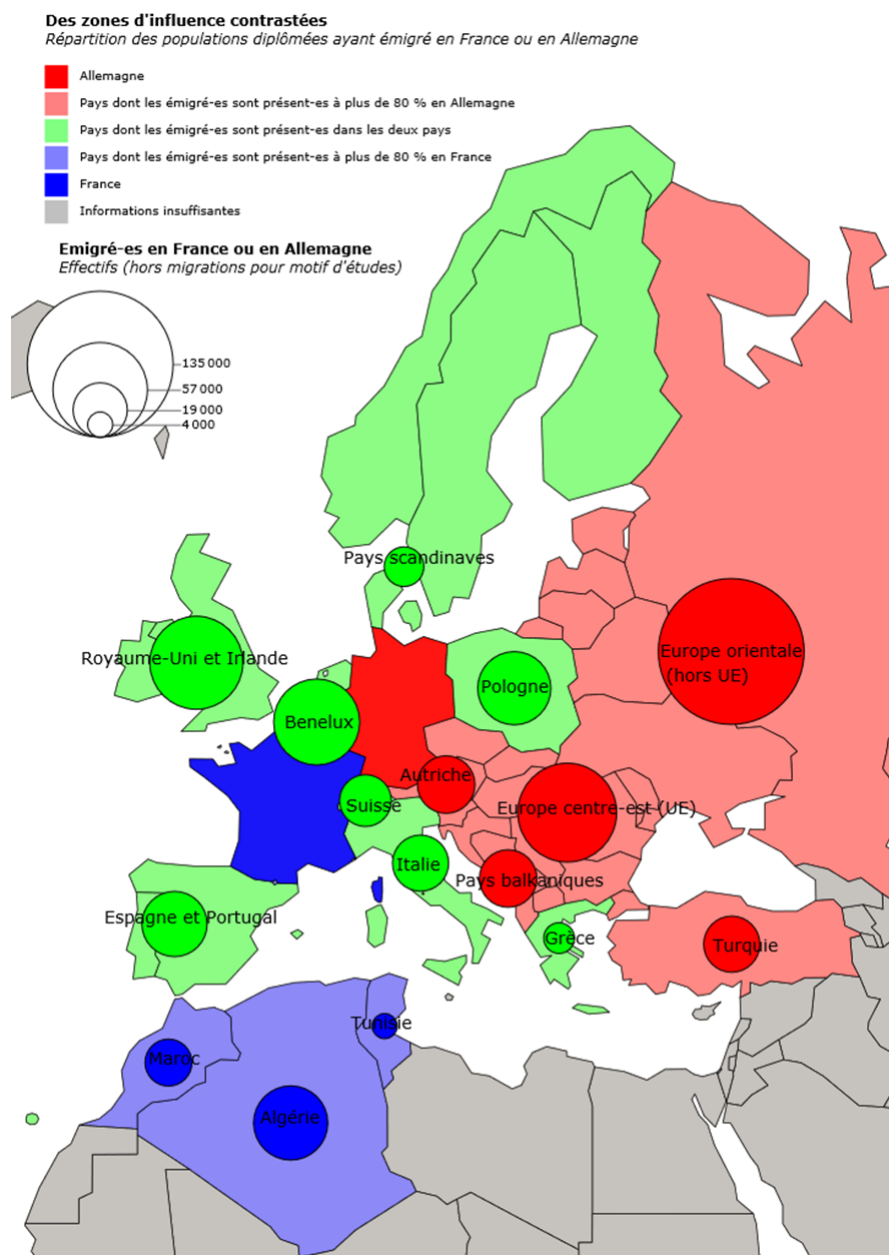
Note : L'enquête TeO a été utilisée pour estimer la répartition UE / hors UE parmi les personnes nées en Europe centrale et orientale, ainsi que la part de pays du Moyen-Orient parmi les ressortissant-es d'Asie. Les données sont pondérées.

pays périphériques sont caractérisées par une spécialisation de leurs destinations d'émigration, avec une orientation préférentielle vers l'Allemagne dans le cas de l'Europe centrale et orientale, vers la France dans le cas du Maghreb. Ainsi la population immigrée et diplômée originaire d'Europe centrale et orientale (région composée des nouveaux pays membres de l'UE, et de certains pays de l'ex-URSS comme la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan) est cinq fois plus nombreuse en Allemagne (220 milliers) qu'en France (40 milliers). De même, la population immigrée et diplômée originaire du Proche-Orient (dont la Turquie) est cinq fois plus nombreuse en Allemagne (50 milliers) qu'en France (10 milliers). Si l'on continue de longer le pourtour méditerranéen, on arrive aux pays du Maghreb pour lesquels la logique est inversée, puisque les ressortissant·es de cette région sont cinq fois plus souvent présent·es en France (53 milliers) qu'en Allemagne (10 milliers), pour ce qui concerne les immigré·es diplômé·es du supérieur. Il en est de même pour les pays africains plus lointains, en particulier d'Afrique subsaharienne, dont les ressortissant·es sont trois fois plus nombreux·ses en France (24 milliers) qu'en Allemagne (8 milliers).

Les données ne permettent pas de dégager une orientation préférentielle marquée pour l'Allemagne ou pour la France en provenance des pays d'Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud¹⁰. Il semble en effet périlleux de tirer des conclusions fermes à partir des écarts de pourcentage plus resserrés observés entre les ressortissant·es d'autres pays européens (cf. encadré méthodologique). Les données ne permettent donc pas d'invalidier l'hypothèse d'un « goût de liberté » plus fort des émigré·es de ces régions, même si on peut supposer que certaines formes de polarisation subsistent — éventuellement de façon moins marquée que dans les pays périphériques — en faveur de la France ou de l'Allemagne. De même que dans le cas des migrations entre l'Autriche et l'Allemagne, on peut supposer que les émigrations de la partie francophone de la Belgique s'orientent fréquemment vers la France, tandis que les néerlandophones de Belgique et des Pays-Bas pourraient s'orienter plus souvent vers l'Allemagne, du fait du rattachement des langues néerlandaise et allemande

10. L'Autriche fait à ce titre exception, puisque ses émigré·es sont cinq fois plus nombreux et nombreuses en Allemagne qu'en France, ce qui permet de repérer une préférence marquée pour le premier de ces deux pays. Ce cas particulier s'explique par le partage de la langue et la proximité géographique.

FIGURE 2.2 – Contrastes entre pays d'origine selon la répartition de leurs émigré-es qualifié-es entre la France et l'Allemagne



Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur de moins de 65 ans, arrivées en France ou en Allemagne à l'âge adulte, après la fin de leurs études. Les émigré-es résidant dans d'autres pays d'Europe n'ont pas été prises en compte dans les calculs.

Lecture : Les pays d'origine sont coloriés selon la façon dont se répartissent leurs émigré-es diplômé-es du supérieur installé-es en France ou en Allemagne. Ainsi parmi les émigré-es des pays coloriés en rose, plus de 80 % sont installé-es en Allemagne et moins de 20 % en France. C'est l'inverse au sein des pays coloriés en bleu.

Précision de lecture : Les pays coloriés en vert correspondent aux cas où la répartition entre France et Allemagne (entre 20 et 80 %) ne permet pas de dégager une préférence nette pour l'un ou l'autre pays. Les seuils ont été volontairement fixés à un niveau élevé afin de limiter le risque d'artéfacts liés aux hasards de l'échantillonnage.

aux langues germaniques. Cet élément permet de rappeler que les logiques de l'orientation migratoire ne sont pas seulement liées à la nationalité, mais relèvent aussi de facteurs linguistiques. Par ailleurs, l'évolution des marchés de l'emploi en Europe suite à la crise économique de 2008 a contraint certain·es diplômé·es du supérieur sud-européen·es, notamment en Espagne¹¹ à s'expatrier en Allemagne, où le taux de chômage est l'un des plus bas d'Europe après la crise. Au cours des années 2010, l'expression de « privilège du choix » de la destination perd sans doute de sa pertinence pour les pays méridionaux de la communauté européenne.

Encadré : Précisions sur la construction des ratios France-Allemagne présentés dans la carte de l'Europe

La construction de la carte présentée dans la figure 2.2 nécessite d'estimer les effectifs absolus d'immigré·es résidant en France et en Allemagne, sans se limiter à leur part respective dans les échantillons enquêtés. Les effectifs observés dans les enquêtes Emploi et les *Mikrozensus* ne présentent pas les mêmes ordres de grandeur, car les des taux d'échantillonnage différent (voir partie méthodologique de l'introduction). D'autre part, les variables de pondération habituellement utilisées pour estimer les effectifs dans la population totale sont rendues difficilement utilisables ici, puisqu'on raisonne sur des effectifs moyens entre 2005 et 2010.

Afin de calculer le ratio entre le nombre de personnes résidant en France et le nombre de personnes résidant en Allemagne, j'utilise les estimations de population âgée de 20 à 64 ans fournies en France par l'Insee, dans le cadre du bilan démographique, et en Allemagne par l'office statistique allemand Destatis. En moyenne sur la période de 2005 et 2010,

11. Miguel MONTERO LANGE (2014). « Innereuropäische Mobilität am Beispiel der neuen spanischen Arbeitsmigration nach Deutschland ». In : *Arbeitsmigration nach Deutschland. Analysen zur Neuen Arbeitsmigration aus Spanien vor dem Hintergrund der Migrationsprozesse seit 1960*. Sous la dir. de Christian PFEFFER-HOFFMANN. Berlin, Mensch & Buch Verlag, p. 18–110.

cette tranche d'âge comprend 36,4 millions de personnes en France, et 49,8 millions en Allemagne. J'estime ensuite la taille de la population diplômée du supérieur résidant dans chaque pays et arrivée à l'âge adulte. La part pondérée de ce groupe parmi les 20-64 ans interrogé·es dans les enquêtes entre 2005 et 2010 s'établit à 1,35 % en France et à 1,49 % en Allemagne. Enfin, une séparation est faite, au sein de ce groupe, entre les personnes diplômées sur place ou avant la migration. La figure 2.2 (p. 139) et la figure 2.1 (p. 137) portent sur cette seconde catégorie de personnes.

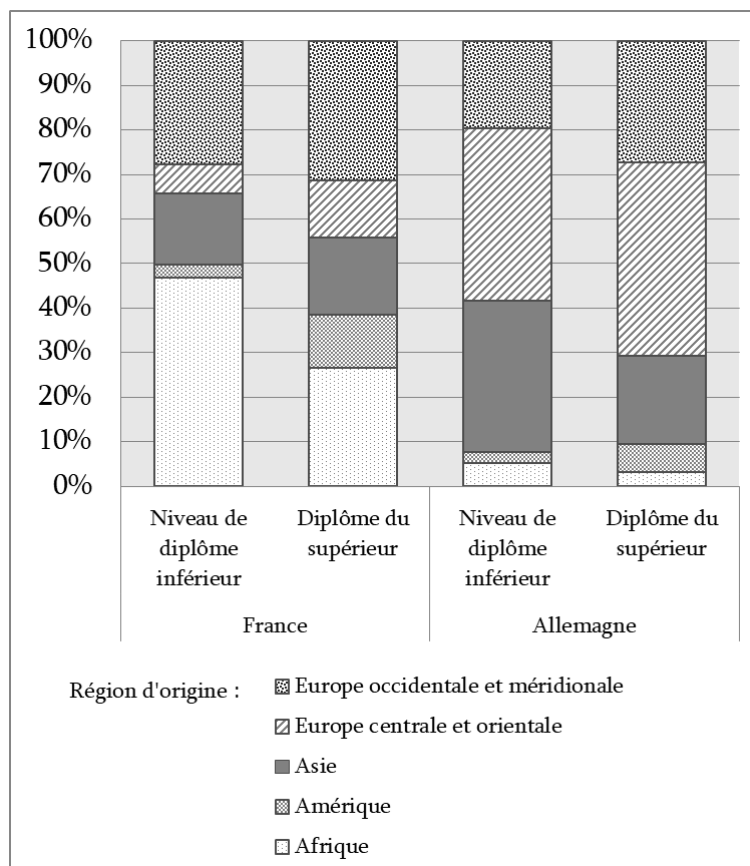
L'interprétation de ces estimations, et du ratio France/Allemagne, doit s'armer de prudence, étant donné que les calculs ont nécessité la combinaison d'approximations à plusieurs niveaux (cumul des incertitudes de mesure associées aux calculs démographiques nationaux et aux variables relatives à la trajectoire migratoire dans les enquêtes sur les forces de travail). C'est pour cette raison que les seuils permettant de conclure à une orientation préférentielle vers la France ou l'Allemagne ont été placés à des niveaux élevés : plus de 80 % des émigré·es dans l'un ou l'autre pays. Lorsque les ratios sont plus proches de 50 %, il nous faut suspendre notre jugement et ne pas conclure à une absence d'orientation préférentielle pour la France ou l'Allemagne, ceci conformément aux règles propres à l'inférence statistique¹².

I.1.2 Une ségrégation nationale atténuée par le niveau de diplôme

Comme nous l'avons montré, le fait de grimper dans l'échelle des diplômes ne bouleverse pas complètement les logiques de recrutement national de la France et de l'Allemagne observables pour le reste de la population immigrée. Cela dit, les contrastes entre ces deux pays sont moins prononcés chez les personnes qui ont suivi des études longues que chez les autres, comme le montre la figure 2.3. La répartition de la population immigrée par pays d'origine n'est pas la même en France et en Allemagne, mais les contrastes sont

12. Julien GROS (2017). « Quantifier en ethnographe. Sur les enjeux d'une émancipation de la représentativité statistique ». In : *Genèses* 3, p. 129–147.

FIGURE 2.3 – Origines géographiques de la population immigrée en France et en Allemagne, en fonction du niveau de diplôme



Sources : *Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.*

Champ : 20-65 ans ayant migré en France ou en Allemagne après la fin de leurs études.

Lecture : 47 % des immigré-es résidant en France et qui ont un niveau de diplôme inférieur à Bac+3 sont originaires d'un pays africain.

un peu estompés chez les personnes diplômées du supérieur. Cela s'explique en premier lieu par une part plus élevée d'Européen·nes du centre-est chez les plus diplômé·es. En France cette part est deux fois plus élevée chez les personnes diplômées du supérieur que parmi l'ensemble des Africain·es (Maghreb compris) (27 % contre 47%). En outre, la part d'Européen·nes de l'ouest est plus élevée chez les immigré-es diplômé·es du supérieur, ce qui vient écraser les contrastes de recrutement franco-allemands dans les régions périphériques.

La figure 2.4 fournit des informations désagrégées par pays et permet

FIGURE 2.4 – Origines géographiques détaillées de la population immigrée en France et en Allemagne, en fonction du niveau de diplôme

	Pays de destination :			
	Allemagne		France	
	Niveau de diplôme inférieur (en %)	Diplôme du supérieur (en %)	Niveau de diplôme inférieur (en %)	Diplôme du supérieur (en %)
Pays d'origine :				
Allemagne			2	5
France	1	3		
Benelux	2	4	3	8
Suisse (et AELE)	1	2	1	2
Royaume-Uni, Irlande	1	5	2	9
Italie	5	2	2	3
Espagne	2	3	2	2
Portugal			15	1
Grèce	3	1	0	0
Autriche	2	4	0	0
Pays scandinaves	0	1	0	1
Pologne	7	5	2	3
Europe centrale et orientale (UE)	6	10	5	10
Pays balkaniques (hors UE)	9	4		
Europe orientale (hors UE)	13	23		
Turquie	20	3	5	1
Vietnam	1	1	3	2
Moyen-Orient	5	6	8	14
Asie (autre)	5	10		
Algérie	1	1	14	12
Tunisie			5	2
Maroc	2	0	11	4
Autre Afrique	2	1	14	9
Amérique Nord	1	4	0	5
Amérique Sud	1	2	3	7
Non réponse	8	5	9	0
Total	100	100	100	100

Sources : *Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.*

Champ : 20-65 ans ayant migré en France ou en Allemagne après la fin de leurs études.

Lecture : *En Allemagne, 1 % des immigré-es (arrivé-es après la fin de leur scolarité) qui n'ont pas fait d'études supérieures sont né-es en France. C'est le cas de 3 % des personnes qui ont atteint un diplôme du supérieur.*

d'affiner les observations. Elle permet de montrer que l'analogie souvent faite entre la population turque en Allemagne et algérienne en France¹³ ne fonctionne pas dans le cas de l'immigration diplômée du supérieur. Si, en France, la part de personnes d'origine algérienne se maintient autour de 12 % chez les plus diplômé·es, celle des personnes d'origine turque en Allemagne se rétracte au sein de la fraction la plus diplômée en Allemagne, passant de 20 % à 3 % chez les diplômé·es de l'université, ce qui explique la diminution du poids de l'Asie dans cette catégorie (voir figure 2.3). Cela ne peut s'expliquer par des différences de niveau d'études dans les pays d'origine, puisque les taux d'accès aux études supérieures sont similaires au sein des populations restées en Turquie et en Algérie¹⁴. Si la migration vers la France constitue une option prisée par les fractions diplômées de la population algérienne, et maghrébine en général, le départ pour l'Allemagne est globalement dénigré par les jeunes gens turcs ayant fréquenté l'Université, qui laissent cette option aux couches sociales moins dotées scolairement. De façon similaire, les fractions les plus diplômées du Portugal sont faiblement représentées parmi les immigré·es installé·es en France, par comparaison avec leurs compatriotes n'ayant pas suivi d'études longues. Cette caractéristique commune aux immigré·es originaires de Turquie et du Portugal, souvent moins instruit·es que leur population d'origine, distingue ces deux pays des autres principales zones d'émigration (Maghreb et Europe du centre-est)¹⁵.

Enfin, les immigré·es diplômé·es du supérieur se distinguent des autres par la part plus importante de personnes en provenance d'Europe du Nord et de l'Ouest et d'Amérique. Au niveau des pays, cette surreprésentation est palpable pour le Royaume-Uni, l'Irlande et les pays du Benelux. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur ne semble pas être un facteur explicatif majeur de cette surreprésentation. En effet, la part de diplômé·es de l'université a augmenté rapidement ces dernières décennies au sein de certaines régions périphériques, comme le Maghreb¹⁶. En outre, les pays d'Europe de l'Est se

13. Voir par exemple Riva KASTORYANO (2002). *Negotiating identities : States and immigrants in France and Germany*. Princeton University Press et TUCCI, « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale? », op. cit.

14. ICHOU, GOUJON et al., « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine », op. cit.

15. *ibid.*

16. MAZZELLA, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, op. cit.

caractérisent par un taux élevé de scolarisation et d'accès aux études longues, et une féminisation précoce de la population étudiante, en lien avec leur passé socialiste. En effet, en URSS, les effectifs de l'enseignement supérieur, y compris sous la forme d'études à temps partiel, ont commencé à augmenter fortement dès les années 1950 pour faire face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée¹⁷. En Hongrie, le taux de diplômées de l'Université dépasse celui des hommes pour les cohortes nées dans les années 1950, et atteint le taux de 18 % chez les femmes nées dans les années 1960¹⁸.

La surreprésentation des personnes venues de pays occidentaux dans les migrations qualifiées s'explique donc avant tout par la sur-sélection à l'émigration au départ de ces pays. Dans ces pays, la part de diplômé·es du supérieur est plus élevée dans la population qui émigre qu'au sein de la population restée dans le pays d'origine¹⁹. De fait, les personnes originaires de ces régions s'inscrivent plus fréquemment dans des mobilités internes à des entreprises multinationales, plus fréquentes chez les cadres hauts placés et donc ayant souvent obtenu des diplômes du supérieur²⁰.

Finalement, la répartition par pays d'origine chez les diplômé·es ressemble dans une certaine mesure à celle des personnes n'ayant pas suivi d'études longues, avec cependant des traits caractéristiques. Les mêmes contrastes de recrutement entre la France et l'Allemagne se retrouvent dans les deux niveaux de diplôme, avec une immigration plus souvent d'origine africaine en France et plus fréquemment originaire d'Europe centrale et orientale en Allemagne. Mais la part des pays occidentaux (Europe du Nord-Ouest et Amérique du Nord) est plus élevée, et celle des pays maghrébins et proche-orientaux plus faible.

L'analyse statistique conduit donc à déconstruire l'idée d'une circulation

17. Pascale GRUSON et Janina MARKIEWICZ-LAGNEAU (1983). *L'enseignement supérieur et son efficacité : France, États-Unis, URSS, Pologne*. Paris, Documentation française (cité dans Ioana CÎRSTOCEA, Dorota DAKOWSKA et Carole SIGMAN (2014). « Les transformations des espaces académiques centre-est-européens depuis 1989 ». In : *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 1, p. 5–19).

18. Marie PLESSZ (2011). « Des dynamiques générationnelles sexuées : l'accès aux professions très qualifiées pendant la transformation postcommunisme en Hongrie ». In : *Revue française de sociologie* 52.4, p. 657–689.

19. ICHOU, GOUJON et al., « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine », op. cit.

20. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit.

lisse au sein de l'espace européen et méditerranéen, même chez les fractions sociales les plus dotées scolairement à l'intérieur de leur pays d'origine. En France et en Allemagne, la population immigrée ayant fait des études longues présente une répartition par pays d'origine qui ne diffère pas fondamentalement des autres types de migration. Cela conduit à remettre en cause de l'idée selon laquelle des ressources scolaires élevées affranchiraient les individus des barrières nationales. Finalement, l'orientation migratoire s'explique par les effets combinés de l'origine nationale et de la position de classe, sans que l'une des dimensions soit réductible à l'autre. Il s'agit à présent de comprendre les contraintes spécifiques liées aux rapports de pouvoir entre nationalités, contribuant à encadrer les choix de destination des personnes originaires des pays périphériques

I.2 Les déclinaisons du « soft power »

La France comme l'Allemagne se caractérisent par la présence de populations diplômées du supérieur provenant de régions périphériques avec lesquelles elles entretiennent des relations qui sont le reflet de rapports de pouvoir à l'échelle internationale. La notion de « soft power »²¹ comme celle d'« hégémonie »²² sont souvent utilisées pour analyser le modelage des préférences des élites politiques des États périphériques par celles des puissances occidentales. Yves Dezalay parle de l'usage, dans les élites d'État en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Inde, « d'envoyer les plus brillants des héritiers compléter leurs diplômes de droit obtenus localement par des doctorats dans les grandes facultés européennes, (...) [lesquels] en profitaient pour nouer des contacts avec les milieux académiques européens – et réac-

21. Le politologue Joseph Nye décrit le « soft power » comme la « capacité d'obtenir quelque chose par la persuasion plutôt que par la contrainte ou la rémunération » et, dans le cadre des relations internationales, comme l'« attraction exercée par la culture d'un pays, ses théories politiques et sa pratique politique ». Joseph S NYE JR (2004). *Soft power : The means to success in world politics*. Public affairs, traduction reprise dans Michael MANN (2008). « Impérialisme économique et impérialisme militaires américains ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 20–39.

22. La notion d'« hégémonie » constitue la clé de la théorie du pouvoir développée par Antonio Gramsci. À la différence du « soft power », la faible contrainte que suppose un pouvoir hégémonique fondé sur le consentement n'exclut pas la résurgence de politiques coercitives et répressives en cas d'effritement des mécanismes institutionnels consensuels permettant d'assurer le consentement. *ibid.*, p. 23.

tualiser ainsi les liens avec l'ancienne métropole coloniale »²³. Or ce processus peut être élargi et renvoyer aux dispositions culturelles et économiques des classes supérieures diplômées de ces États, pouvant conduire certains de leurs membres à émigrer vers les pays du centre, en raison de l'intériorisation d'une inclination pour ces derniers et pour les représentations qui y sont attachées.

Ce façonnement peut prendre des formes distinctes. Le poids de la socialisation linguistique apparaît déterminante dans le cas de la migration du Maghreb vers la France. Au contraire, d'autres formes de dépendance, plus commerciales et industrielles, entrent en jeu dans la migration vers l'Allemagne, étant donnée la place déclinante de la langue allemande en Europe centrale et de l'Est. Ces deux formes de « soft power », l'un reposant sur une domination par la langue, l'autre sur des échanges économiques inégaux, sont présentées successivement. Puis, nous montrerons que ce découpage semble confirmé par les différences de spécialités de formation des immigré·es, avec des arrivant·es plus souvent formé·es dans les matières littéraires en France, alors que la spécialisation dans les disciplines techniques et scientifiques est plus courante pour celles et ceux qui se rendent en Allemagne.

I.2.1 Maghreb-France : des échanges linguistiques inégaux

Les langues parlées sur un territoire sont révélatrices de rapports de pouvoir qui peuvent déborder de celui-ci. Dans certains cas, le plurilinguisme, et plus précisément le fait qu'une langue étrangère soit valorisée dans un pays, peut refléter la position dominée de ce pays dans la structure internationale. Au contraire, la conception monolingviste de l'espace national serait plutôt une caractéristique des pays centraux, et plus précisément des classes supérieures de ces pays qui bénéficient du monopole des formes langagières légitimes à l'extérieur comme à l'intérieur de leurs frontières²⁴.

23. Yves DEZALAY (2004). « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–35, voir p. 8.

24. « Parler de la langue, sans autre précision, comme font les linguistes, c'est accepter tacitement la définition officielle de la langue officielle d'une unité politique : cette langue est celle qui, dans les limites territoriales de cette unité, s'impose à tous les ressortissants comme la seule légitime », BOURDIEU, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, op. cit., p. 27.

Du fait de la domination du pays de destination sur le pays d'origine, l'aspiration à émigrer peut être modelée dans le cadre d'une socialisation linguistique sur le temps long qui peut débuter en amont de la migration. Dans le cas des immigré·es diplômé·es du supérieur, l'institution scolaire joue un rôle central dans l'incorporation d'une langue étrangère, même si ce processus peut aussi opérer dans la sphère familiale et faire l'objet de transmissions intergénérationnelles. En outre, il s'accompagne souvent de l'intériorisation de goûts culturels, dans le cadre de pratiques de consommation (presse, littérature, films, musique...), de correspondances écrites, ou encore de voyages touristiques. Dès lors, les langues étrangères apprises dans le pays d'origine peuvent déterminer l'orientation migratoire, dans une logique de placement de ressources culturelles incorporées par les classes supérieures des pays périphériques. Ce facteur linguistique semble peser plus fort dans le cas des migrations du Maghreb vers la France, que dans celui de l'Europe de l'est vers l'Allemagne, et ce en raison de politiques linguistiques contrastées entre pays d'origine.

On observe globalement une asymétrie sur le plan linguistique entre les populations immigrées en France et en Allemagne. Tous niveaux de diplôme confondus, les immigré·s qui arrivent en France maîtrisent mieux le français que les immigré·es arrivant en Allemagne ne maîtrisent l'allemand. D'après l'Insee²⁵, 44 % des immigré·es (âgé·es de 15 à 64 ans) arrivé·es à l'âge de 15 ans ou plus et ayant déjà travaillé en France métropolitaine parlaient « bien » ou « très bien » français lors de leur arrivée. D'après le Panel socioéconomique allemand²⁶, 12% des immigré·es parlaient « bien » ou « très bien » allemand lors de leur arrivée²⁷.

Le français reste une langue couramment pratiquée par les élites sociales des pays du Maghreb, zone d'émigration majeure des diplômé·es du supérieur vers la France. Il s'agit d'une pratique distinctive, plus courante

25. Jérôme LÊ et Mahrez OKBA (2018). « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi ». In : *Insee Première*.

26. Herbert BRÜCKER et al. (2014). *Die IAB-SOEP-Migrationsstichprobe : Leben, lernen, arbeiten-wie es Migranten in Deutschland geht*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.

27. Le champ n'est certes pas tout à fait le même dans les deux cas, puisque le chiffre allemand inclut les personnes qui n'ont jamais eu d'activité professionnelle en Allemagne, mais l'ampleur de l'écart laisse penser que cette différence aurait persisté si on avait eu la possibilité d'harmoniser les paramètres.

chez les classes supérieures de ces pays. Contrairement à l'enseignement primaire et secondaire, qui a pu faire l'objet de politiques d'arabisation, les systèmes d'enseignement supérieur en Algérie, au Maroc et en Tunisie restent largement francophones. En Algérie par exemple, où de nombreuses mesures d'arabisation sont prises au lendemain de la guerre d'indépendance et dans les années 1970, les matières scientifiques restent enseignées en français à l'université, tandis que les matières littéraires, moins valorisées, sont enseignées en arabe²⁸. L'arrivée de Bouteflika au pouvoir en 1999, dont la particularité est d'utiliser le français dans ses allocutions, marque un regain d'intérêt pour la langue française et une libéralisation de son apprentissage en Algérie, avec le développement des cours privés et le renforcement de son apprentissage dans le secondaire²⁹. Au Maroc, la forte implantation des lycées français contribue au rayonnement culturel de la France dans ce pays. En outre, la presse écrite, destinée à une élite lettrée, comprend une part importante de titres francophones, même si une arabisation progressive est également à l'œuvre dans ce domaine³⁰. Cette prédominance du français est également visible pour les pays subsahariens anciennement colonisés que l'on dit souvent « francophones ». Ainsi dans le domaine littéraire, « l'édition française joue un rôle déterminant pour la minorité numérique d'écrivain·e·s accédant au statut de classique africain, même si d'autres mécanismes peuvent aussi intervenir pour favoriser ce statut sur le sol africain, sans écho hors du continent »³¹. L'existence de ces filières migratoires de personnes diplômées vers la France peut donc s'expliquer par la prégnance du français chez les classes supérieures de ces pays.

Cette omniprésence du français contraste avec la place désormais discrète de l'allemand en Europe centrale et orientale, région d'émigration pourtant majeure vers l'Allemagne. Largement parlé à l'Est au XIX^e siècle et au

28. Mounira CHARJET (2014). « L'insécurité linguistique en Algérie : les imprévus d'une politique des langues dans l'enseignement ». In : *Ela. Etudes de linguistique appliquée* 3, p. 317–329.

29. *ibid.*

30. Au Maroc, 43 % des titres-papier sont francophones en 1983, contre 19 % en 2008 d'après Abdelfettah BENCHENNA, Driss KSIKES et Dominique MARCHETTI (2017). « La presse au Maroc : une économie très politique ». In : *Questions de communication* 2, p. 239–260.

31. Claire DUCOURNAU (2015). « Qu'est-ce qu'un classique "africain" ? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 34–49, voir p. 49.

début du XX^e siècle au sein de l'empire des Habsbourg³², l'allemand devient de moins en moins enseigné à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Les travaux d'Aneta Pavlenko³³ retracent les étapes de la marginalisation de cette langue dans le bloc est. Dans l'enseignement scolaire des langues étrangères en URSS, l'allemand est progressivement supplanté par l'anglais, langue de l'ennemi capitaliste par excellence du fait de la montée en puissance des États-Unis et faisant l'objet d'un apprentissage centré sur le vocabulaire militaire dans une logique d'espionnage. Dès 1961, des mesures sont prises afin de développer l'apprentissage de l'anglais, la place de l'allemand étant jugée disproportionnée au regard du pouvoir politique de l'Allemagne à cette époque. Dans les pays satellites de l'URSS, c'est le russe qui est mis au centre des programmes scolaires, au point de délaissé l'apprentissage de toute autre langue étrangère. Symbolisant la domination soviétique, cette langue est rapidement éliminée des programmes d'enseignement en Europe centrale et orientale dans les années 1990, suite à l'effondrement de l'URSS. Cela laisse plus de place à d'autres langues et notamment l'allemand et l'anglais. Si la première reste la plus enseignée dans un premier temps, l'anglais rattrape rapidement son retard au cours des années 1990 et 2000.

Par ailleurs, des minorités d'origine allemande, dites *AussiedlerInnen* subsistent à l'est des frontières actuelles de l'Allemagne, mais leur nombre s'est considérablement réduit après la Deuxième Guerre mondiale, si bien que cette présence ne permet plus d'expliquer l'influence allemande en Europe³⁴. En outre, bien que d'origine allemande, ces minorités ne peuvent être qualifiées de germanophones étant donné qu'elles ne maîtrisent pas toujours l'allemand avant de migrer. D'après le Panel socioéconomique allemand (SEOP) de 1995, 58 % des *AussiedlerInnen* parlaient « bien » ou « très bien » allemand, taux supérieur à la moyenne des immigré·es en Allemagne, mais qui signifie qu'une part non négligeable connaît des difficultés à parler cette langue³⁵.

32. Stephen G. GROSS (2016). *Export empire : German soft power in Southeastern Europe, 1890–1945*. Cambridge University Press.

33. PAVLENKO, « 'Language of the enemy' : Foreign language education and national identity », op. cit.

34. GROSS, *Export empire : German soft power in Southeastern Europe, 1890–1945*, op. cit.

35. Dirk KONIETZKA et Michaela KREYENFELD (2001). « Die Verwertbarkeit ausländischer Ausbildungsabschlüsse. Das Beispiel der Aussiedler auf dem deutschen Arbeitsmarkt ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 30.4, p. 267–282.

Cela s'explique entre autres les obstacles auxquels se heurtent les minorités allemandes dans l'organisation d'un enseignement germanophone au sein des États d'Europe centrale et orientale, faute de soutien des pouvoirs publics³⁶.

I.2.2 Europe de l'Est-Allemagne : des échanges économiques inégaux

Afin d'expliquer l'orientation préférentielle des diplômé-es d'Europe orientale vers l'Allemagne plutôt que la France, il faut envisager une forme d'hégémonie plus économique que linguistique. L'Allemagne se caractérise par une forte présence économique en Europe centrale et orientale, qui se traduit par un important volume d'investissements directs et d'échanges commerciaux en grande partie intra-industriels, résultat d'une délocalisation de la production à l'est, en raison des coûts moindres de la main-d'œuvre. L'historien Stephen G. Gross³⁷ montre que cette exploitation allemande de la main-d'œuvre à l'Est de l'Europe est antérieure à la chute du mur et s'inscrit dans un processus historique qui s'articule en trois temps : 1) l'*Ostpolitik* menée par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Willy Brandt, dans les années 1970 ; 2) la libéralisation de l'économie est-européenne après 1989 ; 3) et l'expansion de l'Union européenne dans les années 1990 et 2000. Les économies de l'Est de l'Europe, largement dépendantes des investissements étrangers et de la sous-traitance de firmes étrangères, sont particulièrement liées à celle de l'Allemagne. La Hongrie constitue le cas le plus extrême : en 2008, les entreprises étrangères constituaient 47 % de l'emploi, 82 % de l'investissement et 89 % des exportations industrielles. Parmi celles-ci, les entreprises allemandes jouent le rôle le plus important, possédant 20 % de l'ensemble des infrastructures productives hongroises. Les autres pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie) ne sont pas loin derrière, sachant que les exportations vers l'Allemagne, principalement intra-industrielles (c'est-à-dire de matières premières et de produits semi-finis), représentent 13 à 19 % de l'ensemble de leurs exportations³⁸.

36. Stefan WOLFF et Karl CORDELL (2003). « Ethnic Germans as a language minority in Central and Eastern Europe : Legislative and policy frameworks in Poland, Hungary and Romania ». In : *Minority Languages in Europe*. Springer, p. 99–119.

37. Stephen GROSS (2013). « The German Economy and East-Central Europe : The Development of Intra-Industry Trade from Ostpolitik to the Present ». In : *German Politics and Society* 31.3, p. 83.

38. *ibid.*, p. 97 et 98.

L'Allemagne comme « porte de l'Orient » en Europe est donc le résultat d'une construction historique. Gross interprète la place actuelle de l'Allemagne dans la division du travail en Europe, et notamment le développement de relations de sous-traitance à l'Est et l'ampleur des investissements et des exportations dans cette direction, comme la résurgence d'une forme de pénétration commerciale des entreprises allemandes en Europe de l'Est déjà présente dans l'entre-deux-guerres³⁹. Si les dimensions coloniale et antisémite des réseaux commerciaux du début du XX^e siècle ont désormais disparu, l'économie allemande reste actuellement fondée sur les exportations (2^{ème} exportateur au monde) et une production intensive en capital qui tire parti de la division du travail à l'échelle européenne. C'est en ce sens qu'on peut parler, au sujet de l'Allemagne, d'un « soft power » économique prioritairement tourné vers l'Est et le Sud-est de l'Europe.

Ces formes de pouvoir différenciées expliquent non seulement que la France et l'Allemagne ne recrutent pas les diplômé-es dans les mêmes zones géographiques, mais également que les spécialités de formation représentées ne soient pas les mêmes. Une opposition apparaît sur ce plan entre lettres, arts et humanités d'une part, sciences expérimentales et technologiques d'autre part.

I.2.3 Littéraires en France et scientifiques en Allemagne? Des spécialités de formation différenciées

L'orientation vers l'un ou l'autre pays n'est pas seulement déterminée par l'origine nationale mais s'articule aux spécialités de formation. Ainsi, le fait de s'orienter d'un côté ou l'autre du Rhin peut être l'expression de contraintes liées à la division internationale du travail et aux opportunités professionnelles différenciées selon le secteur d'activité associé à la formation. L'interprétation de la spécialité du diplôme est analysée conjointement

39. Les prétentions allemandes à une influence à l'Est de l'Europe sont anciennes, et ne se limitent pas aux deux décennies du Troisième Reich ou à l'idéologie du « *Lebensraum* », fondé sur l'objectif de subordination politique directe des États de l'Est par la force militaire et de nettoyage ethnique. Antérieurement et parallèlement à cette volonté d'instaurer un empire formel en Europe de l'Est, les élites économiques des grands bassins économiques allemands ont établi des réseaux commerciaux en Europe de l'Est, et notamment dans les pays balkaniques, qui ont conduit à constituer les élites de ces pays en alliés. Gross parle à ce titre d'une forme d'impérialisme « informel », largement initiée par des entreprises privées.

à la répartition femmes-hommes (voir figures 2.5 et 2.6), en raison de la corrélation existant entre ces deux dimensions.

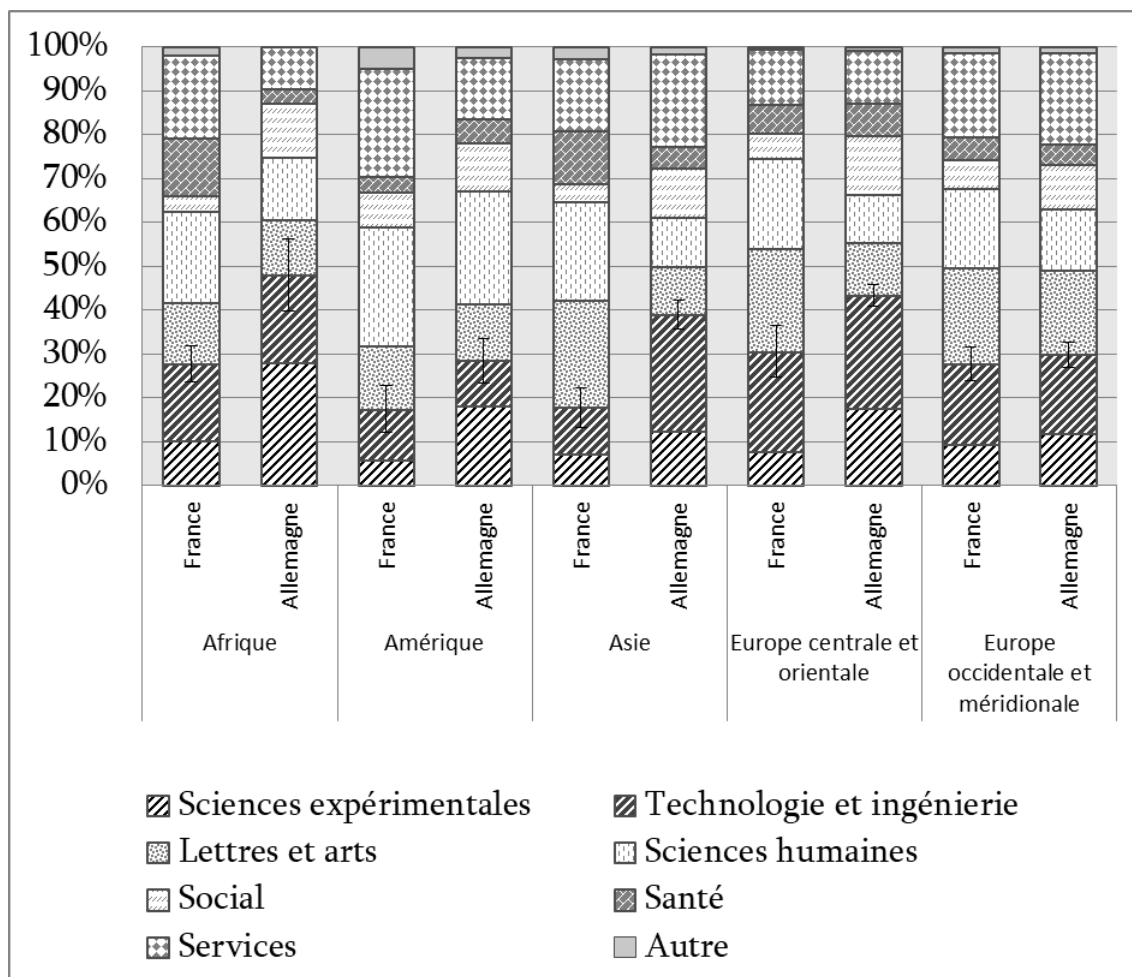
Pour une région d'origine donnée, l'Allemagne attire une main-d'œuvre plus masculine et plus souvent formée aux sciences technologiques et de l'ingénieur, traits caractéristiques des fractions économiques des classes supérieures (figures 2.5 et 2.6). À l'inverse, la France attire une main-d'œuvre plus féminine et plus souvent spécialisée dans les lettres, les sciences humaines et les arts, signe d'une prédominance du capital culturel. Cette répartition différenciée se retrouve, de façon plus ou moins marquée, au sein de chaque grand ensemble géographique d'origine. Au-delà de cette tendance générale commune, les interprétations diffèrent selon les régions d'origine, que nous nous proposons d'examiner une par une.

Europe de l'Est, Afrique et Asie : des contrastes liés à la spécialité de formation Les personnes originaires d'Europe centrale et orientale et formées aux lettres, aux arts et aux humanités ont plus de chance que leurs compatriotes de formation scientifique de s'installer en France. Le marché du travail dans les domaines littéraires est pourtant considéré comme tendu par les autorités françaises, en témoigne la réticence de ses agent·es à délivrer des visas aux non-spécialistes des matières scientifiques et technologiques⁴⁰. Cela laisse penser que la France attire cette fraction culturelle des classes supérieures d'Europe de l'Est, non pas en raison d'incitations économiques, mais parce que son histoire lui permet d'être perçue depuis l'étranger comme garantissant une forme d'excellence dans le domaine des arts et des lettres. Cette différenciation ne s'accompagne pas d'une féminisation plus forte de l'immigration est-européenne en France. Cela s'explique par le fait que, dans les pays de l'ex-bloc communiste, les femmes — dont le taux d'accès à l'enseignement supérieur a dépassé relativement tôt celui des hommes — avaient des chances élevées de réaliser une formation dans les disciplines techniques et scientifiques⁴¹, même si des logiques de segmentation genrée des types

40. SPIRE, « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France », op. cit.

41. Manuela WESTPHAL (1999). « Familiäre und berufliche Orientierungen von Aussiedlerinnen ». In : *Aussiedler : deutsche Einwanderer aus Osteuropa*. Osnabrück : Universitätsverlag Rasch, p. 127–152.

FIGURE 2.5 – Spécialités de formation selon la région de départ et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)



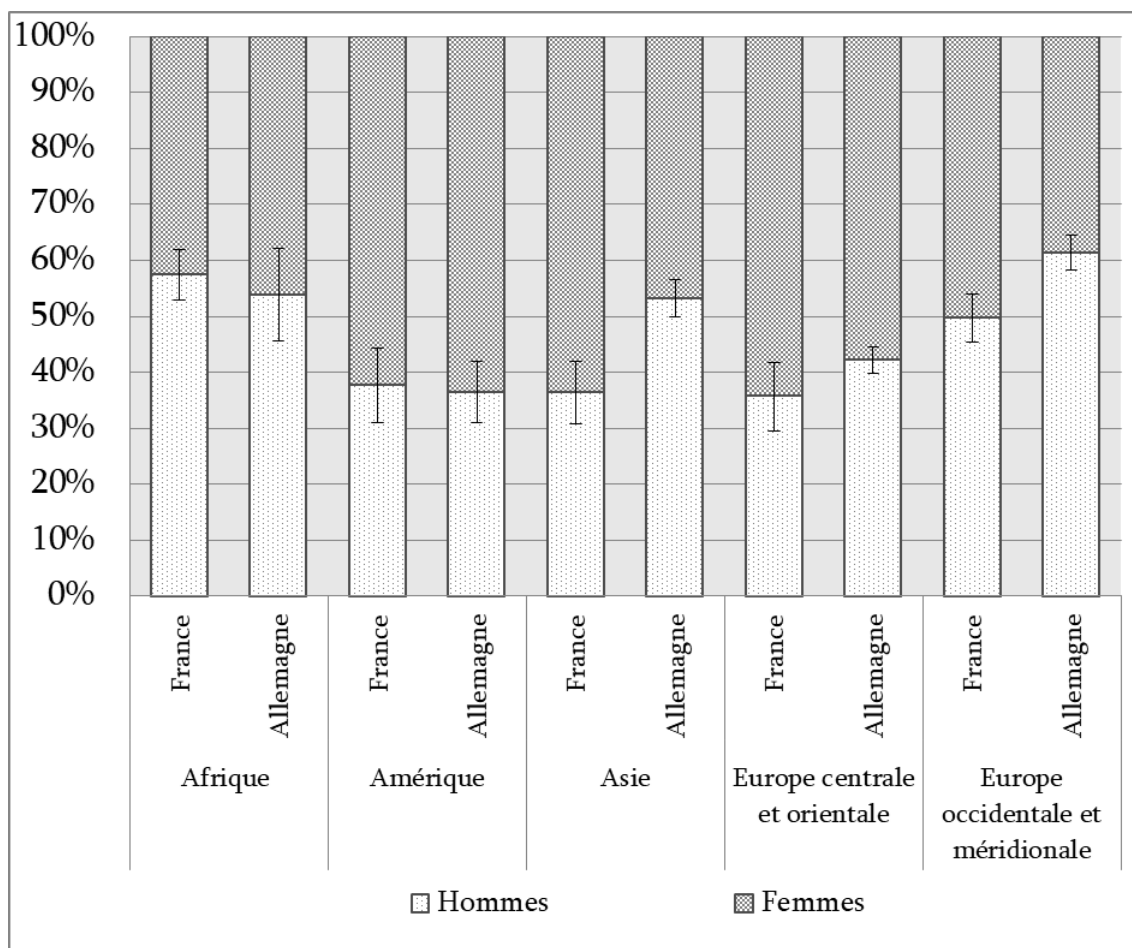
Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur de moins de 65 ans, arrivées en France ou en Allemagne après la fin de leurs études.

Lecture : En France, 28 % des immigré-es africain-es (arrivé-es après la fin de leurs études) ont obtenu leur diplôme dans une spécialité des sciences expérimentales ou de la technologie et de l'ingénierie. C'est le cas de 48 % des personnes qui présentent les mêmes caractéristiques en Allemagne.

Note : Les intervalles présentés sont donnés pour un seuil de confiance de 90 %. On a donc une chance sur 10 de se tromper en disant que la valeur indiquée est incluse dans l'intervalle indiqué.

FIGURE 2.6 – Ratio femmes-hommes selon la région de départ et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)



Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur de moins de 65 ans, arrivées en France ou en Allemagne après la fin de leurs études.

Lecture : En France, 37 % des immigré-es asiatiques (arrivé-es après la fin de leurs études) sont des hommes. C'est le cas de 53 % des personnes qui présentent les mêmes caractéristiques en Allemagne.

Note : Les intervalles présentés sont donnés pour un seuil de confiance de 90 %. On a donc une chance sur 10 de se tromper en disant que la valeur indiquée est incluse dans cet intervalle au sein de la population totale.

d'études étaient à l'œuvre dans ces pays ⁴².

Chez les diplômé·es d'origine africaine, la surreprésentation des scientifiques en Allemagne n'a pas la même signification que pour les Européen·nes de l'Est. La prégnance de la langue française des pays africains anciennement colonisés explique que les spécialistes dans les domaines où la maîtrise de la langue est centrale (santé, spécialités sociales, lettres, sciences humaines...) soient surreprésenté·es en France, alors que les spécialités scientifiques, pour lesquelles l'anglais est plus répandu, apparaît plus compatible avec une émigration vers l'Allemagne. De plus, l'Allemagne, de même que les États-Unis ou le Canada, peut apparaître comme une destination plus distinctive que la France au sein des élites économiques maghrébines. En Tunisie, le phénomène de « banalisation des diplômes français » conduit les élites économiques tunisiennes (entrepreneur·ses privé·es, grand·es commerçant·es, professions libérales, etc.) à « aller chercher des diplômes toujours plus rares » et à opérer « une forme de fétichisation des titres universitaires des pays puissants, au détriment des destinations en perte de vitesse ou considérées comme tels » ⁴³. La puissance industrielle allemande peut alors constituer une alternative plus désirable que la France aux yeux de ces classes supérieures à dominante économique.

Parmi les immigré·es originaires d'Asie et du Proche-Orient, l'opposition entre France et Allemagne s'établit à la fois du point de vue du sexe et de la spécialité de formation. Les logiques qui sous-tendent les migrations étudiantes permettent d'éclairer ces contrastes. Dans sa thèse, Tana Bao ⁴⁴ compare les trajectoires d'étudiant·es chinois·es à Strasbourg. La France correspond souvent chez les femmes au premier choix de destination formulé en amont de la migration. Arrivées souvent plus jeunes que leurs homologues masculins, à 20 ans en moyenne, elles sont inscrites en droit, éco-

42. PLESSZ, « Des dynamiques générationnelles sexuées : l'accès aux professions très qualifiées pendant la transformation postcommuniste en Hongrie », op. cit.

43. Vincent GEISSER et Saïd Ben SEDRINE (2000). « Les diplômés tunisiens formés à l'étranger. Analyse des profils sociologiques et des projets de retour ». In : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Sous la dir. de Vincent GEISSER. Paris, CNRS Éditions, p. 203–225, p. 207.

44. Les résultats qui suivent ont été présentés par Tana Bao lors d'une communication intitulée « Mobilité des étudiants chinois venus étudier à Strasbourg », à l'occasion du Colloque *Mobilité spatiale et population*, Conférence Universitaire de Démographie et d'Étude des Populations, Lille, mai 2016.

nomie, lettres et langues, disciplines où le niveau de français est exigeant. Elles vivent un processus d'acculturation sur le temps long, également marqué par une forme d'isolement du fait des difficultés de langue. À l'inverse, les étudiants chinois sont plus souvent inscrits dans des cursus scientifiques (informatique, sciences expérimentales. . .) et le choix entre les différents pays occidentaux apparaît plus contingent, davantage lié aux logiques de division internationale de la recherche scientifique. Ils sont arrivés plus tardivement en France, dans des cursus largement anglophones et fréquentés par des compatriotes avec lesquels ils peuvent échanger car leur mobilité s'inscrit souvent dans le cadre de programmes de recherche financés par le gouvernement chinois. Leur investissement scolaire et extra-scolaire dans l'apprentissage de la langue française est bien moindre que chez les étudiantes chinoises, et leur immigration repose beaucoup moins sur l'intériorisation de goûts culturels que suppose cet apprentissage. L'exemple chinois permet de dégager certaines logiques sociales sous-jacentes aux différences de spécialité et de genre au sein d'une population asiatique diplômée présente en France et en Allemagne.

Le cas particulier des d'immigré-es d'Europe de l'Ouest : des différences sexuées entre la France et l'Allemagne Contrairement à l'immigration depuis les autres continents, les Européen·nes de l'Ouest et du Nord ont les mêmes spécialités de formation en France et en Allemagne. Par contre, un clivage de genre apparaît puisque la part des femmes est plus élevée en France (50 %) qu'en Allemagne (38 %). Le fait que les femmes représentent la moitié des immigré-es diplômé-es d'Europe de l'Ouest en France est un résultat fort et relativement contre-intuitif. En effet, au sein de ce groupe, les femmes ont habituellement une propension moindre que leurs homologues masculins à changer de lieu de résidence, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Cela est visible chez les ingénieur·es⁴⁵ et cadres expatrié·es français·es⁴⁶, comme au sein de la population qui émigre d'Allemagne⁴⁷, et on peut supposer que le phénomène se retrouve au sein de divers pays voisins

45. Catherine MARRY (2004). *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*. Paris, Belin.

46. COLOMBI, « Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France », op. cit.

47. Andreas ETTE et Lenore SAUER (2010). *Auswanderung aus Deutschland : Daten und Analysen zur internationalen Migration deutscher Staatsbürger*. Springer.

de l'Ouest et du Nord de l'Europe.

Afin de rendre compte de ce phénomène, nous avançons une hypothèse relative aux représentations nationales ordinaires de la France et de l'Allemagne, depuis l'étranger. Tim Edensor souligne ainsi que « la nation n'a que très rarement été analysée à travers la manière dont elle est représentée et perçue dans la culture populaire »⁴⁸, notamment parce que les sciences sociales se sont justement attachées à déconstruire les discours du sens commun qui essentialisent les cultures nationales, pour montrer leur caractère historiquement située. Mais il est utile de prendre acte de l'existence de ces discours, qui peuvent avoir des effets de réel, notamment dans le domaine des comportements migratoires. Ainsi, d'après Edensor, « une manière commune de voir le monde en des termes stables et le partage de points d'ancrage fournissent une base pour la vie quotidienne et l'action. »⁴⁹. Ces représentations réifiées des cultures nationales peuvent influencer l'orientation migratoire. Une enquête auprès d'étudiant·es suédois·es arrivé·es à la Cité Universitaire de Paris dans les années 1960⁵⁰ indique par exemple que « les investissements dans la langue et la culture française ont connu un nouvel élan avec le mouvement de 1968, qui a créé un véritable marché valorisant les "choses françaises" »⁵¹. Pour les enquêté·es, « l'intérêt personnel pour la France s'est formé au lycée où la culture française incarnait les valeurs de l'individualisme et du non conformisme par contraste avec les cultures américaine et anglaise (dominantes) ou allemande (de droite et suspecte depuis la guerre). »⁵².

Or le fait que les femmes immigrées ouest-européennes soient plus nombreuses en France qu'en Allemagne, indépendamment de leur spécialité de formation, fait émerger l'hypothèse d'un effet des représentations ordinairement attachées à certains pays depuis l'étranger. Par exemple, la faible densité des crèches, la fermeture des écoles l'après-midi, ou encore le phénomène

48. Texte original : « the nation has been subject to very little critical analysis in terms of how it is represented and experienced through popular culture ». Tim EDENSOR (2002). *National identity, popular culture and everyday life*. Bloomsbury Publishing, p. 1.

49. Texte original : « a communal way of seeing the world in consistent terms, sharing a host of reference points which provides the basis for everyday life and action. » *ibid.*, p. 19.

50. Mikael BÖRJESEN et al. (2011). « Étudiants et chercheurs suédois aux États-Unis et en France ». In : *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*. Sous la dir. de Michèle LECLERC-OLIVE, Grazia SCARFÒ GHELLAB et Anne-Catherine WAGNER. Paris, Éditions Karthala, p. 31–45.

51. *ibid.*, p. 42.

52. *ibid.*, p. 44.

de stigmatisation des mères en emploi en Allemagne (désignées par l'expression péjorative de « mère indigne », littéralement « mère corbeau », en allemand : *Rabenmutter*) fait partie de la connaissance indigène que l'on peut avoir de l'Allemagne depuis l'étranger. On peut penser que les femmes diplômées qui émigrent prennent en compte cette dimension dans leur choix de destination, en s'appuyant sur leur perception de ce pays, d'ailleurs étayée empiriquement puisque des travaux font état de la faible offre de services publics dans le domaine de la petite enfance en Allemagne, en particulier dans les anciens Bundesländer de la RFA, situés à l'Ouest⁵³. Par ailleurs, on fait l'hypothèse que les « idéologies nationales », au sens d'Edensor, peuvent se superposer à des clivages de genre, certains pays pouvant apparaître plus en affinité avec des traits féminins, et d'autres avec des traits masculins. Ainsi, la connotation romantique que certain-es universitaires associent à la France depuis l'étranger⁵⁴ peut être mise en lien avec des goûts décrits comme féminins dans plusieurs pays occidentaux, et qui se reflètent ordinairement par des consommations culturelles plus courantes chez les femmes⁵⁵.

Au final, malgré des déclinaisons différentes selon la région de départ, l'inclination pour la France ou pour l'Allemagne s'explique par la spécialisation disciplinaire, en lien avec des logiques de genre. De ce résultat se dégage une opposition stylisée entre l'Allemagne, dont la valeur symbolique prendrait appui sur la qualité de son industrie, tandis que la France fonderait son rayonnement en priorité dans le domaine des lettres et des arts.

53. MARRY et al., « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », op. cit.

54. Deux exemples : **1)** la linguiste russe Aneta Pavlenko à propos de son goût précoce pour la langue française : « It was glamorous and non-threatening and I was delighted to delve into it » PAVLENKO, « 'Language of the enemy' : Foreign language education and national identity », op. cit., p. 313. **2)** le journaliste allemand Harald Martenstein à propos de sa francophilie : « À 19 ans, j'ai commencé à lire les troubadours, surtout Chrétien de Troyes, ses chants et poèmes qui célèbrent l'amour impossible. (...) la France était pour moi le pays de la liberté, de l'amour et de la joie de vivre. », article publié dans *Die Zeit*, 14 novembre 2013.

55. Voir par exemple Janice RADWAY (2000). « Lectures à "l'eau de rose". Femmes, patriarcat et littérature populaire ». In : *Politix* 13.51, p. 163–177.

I.3 Le cœur et la raison : un médecin serbe tiraillé entre la France et l'Allemagne

Afin de poursuivre l'exploration des déterminants sociaux et nationaux de l'orientation migratoire, nous proposons de prêter attention à une trajectoire atypique, en provenance d'Europe du sud-est (Serbie) et constituée d'aller-retours entre la France et l'Allemagne. Né en Yougoslavie en 1949 d'une mère au foyer et enseignante de formation et d'un père avocat, Jovan Gospovic suit des études de médecine à Belgrade avec une spécialisation en anesthésie. Il alterne, au cours de sa vie professionnelle, des contrats de travail en Allemagne et en France. Après un séjour de quelques années en Allemagne peu de temps après ses études, il a travaillé dix ans à Paris en compagnie de son épouse Marta qui est psychologue. Puis il termine sa carrière en occupant un poste en Allemagne du Nord pendant une quinzaine d'années, période pendant laquelle il rend très régulièrement visite à son épouse restée à Paris. Il s'agit de dégager les ressorts sociaux et les contraintes qui encadrent cette circulation, afin de nuancer l'interprétation proposée par Jovan lui-même, qui insiste sur l'idée de liberté et de « *goût du voyage* » dans ces allers et retours.

Afin de montrer l'intérêt de ce cas d'étude, nous nous appuyons d'abord sur des données statistiques afin de montrer que ce type de trajectoire composée de plusieurs étapes migratoires en France et en Allemagne est relativement atypique chez les immigré·es diplômé·es du supérieur. Puis nous dégagons les facteurs qui déterminent la trajectoire, par étape chronologique. Nous montrons d'abord que l'intériorisation pendant l'enfance d'un goût plus marqué pour le français que pour l'allemand n'empêche pas une émigration pour l'Allemagne, étant données les facilités garanties par la démarche prospective de recrutement des hôpitaux allemands et par l'existence de réseaux d'interconnaissance sur place. Ensuite, nous décrivons le contexte de l'arrivée à Paris qui donne lieu à des projets d'installation durable, bientôt contrecarrés par le maintien dans des conditions d'emploi précaire et l'apparition de difficultés financières. Enfin, la dernière partie de carrière réalisée en Allemagne peut être interprétée comme une stratégie d'accumulation dans la migration, se traduisant par un mode de vie ascétique, en vue d'accéder à la propriété

immobilière à Paris.

I.3.1 Une trajectoire statistiquement atypique

L'enquête TeO permet d'objectiver le caractère atypique de la trajectoire de Jovan Gospovic. Elle fournit des informations sur les étapes migratoires antérieures à l'arrivée en France et supérieures à un an, grâce à la mise en place d'un questionnaire rétrospectif. D'après la figure 2.7, un tiers des personnes diplômées du supérieur long arrivées à l'âge adulte ont fait une étape dans un autre endroit que leur pays de naissance avant d'immigrer en France. Dans la plupart des cas, ces étapes intermédiaires sont uniques, même si on note quelques cas de trajectoires comptant deux étapes migratoires ou plus. La prédominance des trajectoires directes du pays d'origine à la France renforce l'argument de chemins migratoires relativement balisés, et montre que les parcours composés de plusieurs étapes migratoires ne concernent qu'une petite fraction des immigré-es diplômé-es. Les cas d'enchaînement rapide de destinations nationales éloignées dans l'espace, tels que ceux décrits par Beaverstock à propos des cadres de la finance progressant d'une place boursière à l'autre⁵⁶, semblent donc plutôt réservés à une minorité de cas.

Par ailleurs, les étapes migratoires sont faites en priorité dans des pays dominants et anglophones, à commencer par les États-Unis, le Canada et l'Australie, ainsi que le Royaume-Uni. 9 % des immigré-es diplômé-es du supérieur qui résident en France ont fait une étape dans l'un de ces pays au cours de leur trajectoire. L'Allemagne représente quant à elle 3 % des premières étapes migratoires. Les étapes hors d'Europe de l'Ouest ou des pays anglo-saxons, par exemple des pays périphériques ou semi-périphériques, sont plus rares. Cela laisse penser que ces migrations par étape se traduisent en priorité par des circulations circonscrites aux pays les plus dominants, et donc probablement aux personnes les mieux dotées.

D'après cette analyse, Jovan Gospovic fait donc partie de la petite fraction d'immigré-es diplômé-es qui, sans être né-es en Allemagne, y ont vécu plus d'un an avant de s'installer en France. L'exploration des raisons de cet

56. BEAVERSTOCK, « Transnational elites in the city : British highly-skilled inter-company transferees in New York city's financial district », op. cit.

FIGURE 2.7 – Fréquence des étapes migratoires entre le pays d'origine et la France

	%
Immigration directe depuis le pays d'origine vers la France	68,7
Etape(s) migratoire(s) d'une durée supérieure à un an	31,3
Dont...	
Etats-Unis, Canada, Australie	5,4
Royaume-Uni	3,3
Allemagne	3,1
Autres pays ouest-européens	7,1
Afrique (dont Maghreb)	4,5
Russie et Europe du centre-est	2,8
Asie	3,0
Moyen-Orient (dont Turquie)	2,1
<p>Source : enquête TeO, France, 2008.</p> <p>Champ : personnes diplômées du supérieur long arrivées en France à l'âge adulte.</p> <p>Note : le pays indiqué correspond à la 1ère étape migratoire après avoir quitté le pays d'origine. Dans certains cas, d'autres étapes ont eu lieu avant l'arrivée en France.</p> <p>Lecture : 68,7 % des immigré-es diplômé-es du supérieur arrivé-es en France à l'âge adulte n'ont pas fait d'étape migratoire de plus d'un an dans un autre pays que la France avant d'immigrer. 5,4 % des immigré-es diplômé-es du supérieur arrivé-es en France à l'âge adulte ont fait une étape migratoire de plus d'un an en Amérique du Nord ou en Australie avant d'immigrer en France.</p>	

atypisme permet de compléter l'éclairage fourni par l'approche quantitative.

I.3.2 Une enfance francophile suivie d'un départ inopiné en Allemagne

J'ai rencontré Jovan Gospovic par le biais d'une personne de mon entourage familial. Médecin à la retraite âgé de 69 ans, c'est un homme de petite taille, à la peau claire et aux cheveux blancs clairsemés, qui porte lors de notre première entrevue un sweat-shirt à fermeture éclair, noir et de marque mais un peu défraîchi, ainsi qu'un pantalon gris foncé à velour côtelé et des baskets. Lors du repas que nous partageons, il est accompagné de son épouse Marta, 66 ans, qui vient de la même ville que lui en Serbie. Celle-ci s'exprime dans un français parfait, alors que lui a plus de difficultés. Elle porte les cheveux courts et du rouge à lèvres rose, une jupe en laine plissée avec des motifs écossais, un pull gris à col roulé, un collier transparent violet à grosses perles, et des lunettes à montures torsadées. Le couple n'a pas d'enfant.

Dans son récit biographique, Jovan Gospovic associe la langue française à des souvenirs d'enfance, ce qui en révèle la dimension affective. Il explique l'engouement de ses parents pour le français par la situation géopolitique européenne pendant l'entre-deux-guerres, décrivant le prestige de la France en Serbie⁵⁷ (« *tout le monde parlait français* »). Sa mère avait suivi des études de français dans l'optique de devenir enseignante, et son père parlait le français couramment, avec un « *vocabulaire riche* », et le lisait sans difficulté. Son épouse Marta, qu'il connaissait déjà pendant son adolescence, se lie d'amitié avec son enseignante de français et reçoit un prix de l'État yougoslave pour ses bons résultats dans cette matière. D'après son mari, celle-ci a toujours été « *enthousiaste pour le français* », qu'il s'agisse de le parler ou de l'écrire.

Cet attachement contraste avec le rapport plus distant à la langue allemande, qu'il n'étudie pas pendant son enfance et dont il ne parle alors que « *deux trois mots* ». C'est pourtant vers l'Allemagne qu'il émigre pour la pre-

57. À cette époque, la France participe à la défense des Balkans en s'appuyant sur une forme de diplomatie culturelle. De plus, au lendemain du traité de Versailles, l'Allemagne perd l'influence politique et économique qu'elle avait en Europe du Sud-est, et les aides à la reconstruction distribuées par la France et l'Angleterre permettent aux puissances victorieuses de prendre le contrôle des banques centrales et des budgets publics de pays comme la Yougoslavie et la Roumanie. Voir GROSS, *Export empire : German soft power in Southeastern Europe, 1890–1945*, op. cit., p. 31.

mière fois à l'âge de 29 ans, en 1978. Ce départ est largement fortuit, d'après la description qu'il m'en fait.

— Jovan Gospovic : *On a fait un voyage (en Allemagne). Comme ça, touristique, et il y avait... Ah bah c'est intéressant pour vous! Il y avait quelqu'un que je connaissais heu... que j'ai appelé. J'ai dit : (d'un ton badin :) « je suis là, ça va, tout ça... »*

— Enquêtrice : *Quelqu'un ?*

— Jovan Gospovic : *Quelqu'un qui était un voisin, qui était... dentiste. Et il m'a dit : « est-ce que tu veux travailler en Allemagne ? – (sur le ton de l'évidence :) Mais non, je vais pas travailler en Allemagne! – Mais viens, je connais quelqu'un, tu peux travailler si tu veux. » Et le jour d'après je suis à la clinique, il y a son ami, il y a le chef de clinique là. (...) Oui ce sont les... événements accidentels. J'avais pas de plan du tout.*

Dans cet extrait, Jovan Gospovic insiste sur le caractère imprévu de cette première opportunité, qui ne répond pas à une envie préexistante de se rendre en Allemagne. L'offre d'emploi en Allemagne rencontre plutôt des prédispositions intériorisées à émigrer, sans que la destination de cette migration n'ait à cette époque de contour précis. C'est sous l'effet combiné de son réseau et des habitudes de recrutement dans les hôpitaux allemands qui le décident à démissionner pour se rendre là-bas. Les facilités à être recruté en Allemagne, malgré une méconnaissance de l'allemand et le peu d'appétence à s'y rendre, s'expliquent d'abord par le contexte de recrutement du personnel de santé en Allemagne. Dans sa thèse sur les docteur-es est-européen·nes travaillant en Allemagne, Julianne Klein⁵⁸ montre que les ressources humaines des hôpitaux allemands ont été amenées à routiniser le recrutement et la prospection d'une main-d'œuvre qualifiée dans les pays voisins de l'Est, afin de faire face aux pénuries liées au *numerus clausus*. Elle décrit la tension entre l'urgence du recrutement et les réticences des gestionnaires face au manque de familiarité des professionnel·les étranger·es avec la langue allemande⁵⁹.

Le départ de Jovan est également facilité par la circulation d'informations *via* les réseaux de sociabilité serbes installés en Allemagne. La désira-

58. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit.

59. Voir chapitre 5 « Managing the shortage of physicians » dans *ibid.*

bilité de l'Allemagne comme pays accessible en termes d'emploi se construit dans les représentations collectives, au point de relever du sens commun dans le pays de départ. En Europe du Sud-Est, l'ampleur des recrutements réalisés par les entreprises industrielles allemandes en Europe de l'Est à partir des années 1970 et de l'*Ostpolitik* de Willy Brandt participe de la construction de ce pays comme endroit où il est facile de trouver du travail. L'idée d'une Allemagne qui recrute imprègne les représentations, au point qu'il apparaît incongru à Jovan d'émigrer ailleurs dans un premier temps, et la question du départ en Allemagne ne se pose pas en terme de « choix » :

— Enquêtrice : *Donc vous dites que, finalement, c'est un peu plus facile de travailler comme médecin en Allemagne, en arrivant de l'étranger, que de faire la même chose en France. Heu... vous aviez l'impression que c'était plus difficile en France, c'est ça ?*

— Jovan Gospovic : *Non, je savais pas ! Non, même pour aujourd'hui, je suis pas sûr que c'est plus facile en Allemagne que en France. Je suis pas absolument sûr mais... (...) **Mais en Allemagne c'est plus une routine que tout le monde sait. (...) c'est cette impression générale (pause) que en Allemagne, il y a du travail.***

Ainsi, l'Allemagne lui apparaît comme la destination pratique pour trouver du travail, malgré sa méconnaissance de la langue. Durant les premiers mois, Jovan Gospovic travaille plutôt de nuit sans voir les patient·es, tout en apprenant la langue sur le tas (« *comme ça* ») et grâce à des exercices pendant son temps libre. D'après le récit qu'il en fait, les considérations matérielles ne constituent pas la principale motivation de ce premier départ. Comme pour prévenir une méprise de ma part et dans un souci de distinction, il me précise avant et pendant l'enregistrement qu'il n'est pas parti pour l'argent, mais « *pour s'amuser, pour voyager* » et aussi pour « *apprendre quelque chose* ». L'insistance sur l'aspect ludique du voyage lui permet alors de se distinguer de l'« *immigration économique* », et notamment des « *gens pas qualifiés* », qui « *venaient en Europe pour travailler et gagner de l'argent* ». Pour autant, Jovan Gospovic fait part de la manne financière que dégage son activité en Allemagne pendant ce premier séjour d'un an (1978-1979) et le suivant plus long (1981-1983), en m'indiquant les montants des salaires journaliers qu'il a

encore bien en tête. Cette dimension pécunière marque durablement la représentation qu'il se fait de l'Allemagne.

I.3.3 L'arrivée à Paris et l'aspiration à une installation durable

En 1983, lui et Marta se rendent à Londres et travaillent comme saisonnières dans un hôtel, suivant en parallèle des cours intensifs d'anglais. Le projet de Jovan à cette époque est d'émigrer à terme aux États-Unis et d'y faire de la recherche en médecine. Ce projet échoue, mais il se rend finalement en France sur les conseils d'un professeur néerlandais, car son projet de recherche est susceptible selon lui d'intéresser un laboratoire localisé à Paris. Il obtient en 1985 un poste d'assistant qui lui procure des revenus modestes grâce à l'obtention de bourses, situation précaire qui lui semble contrebalancée par le plaisir lié à l'autonomie dont il dispose dans la conduite de ses expériences (« *j'avais l'autonomie totale, c'est vrai* »). Les conditions d'arrivée en France sont différentes de celles qu'il avait connues en Allemagne. Alors qu'il était resté seul en Allemagne, son épouse le rejoint rapidement à Paris et obtient des vacances comme psychologue grâce à sa maîtrise du français, puis passe avec succès un concours lui permettant de devenir titulaire de son poste. Le couple éprouve un fort attachement à Paris en tant que capitale culturelle et intellectuelle. On retrouve ici des logiques mises en évidence à un niveau intra-national, concernant l'attrait des grandes métropoles culturelles, par opposition aux villes de province en déclin⁶⁰. Pendant cette période, Jovan participe activement à une revue à laquelle contribuent des spécialistes en littérature, arts et sciences humaines. Ses propres publications sont rédigées en français, anglais ou serbo-croate. Il lui arrive aussi de fréquenter des événements culturels cosmopolites, notamment au sein de l'Alliance française à Paris où il a suivi des cours de français.

À la fin des années 1980, Jovan et Marta Gospovic, approchant alors la quarantaine, décident de s'installer durablement à Paris en raison de leur attachement pour cette ville (« *je considérais Paris comme chez moi* »). Leur choix d'acheter un appartement dans le quartier latin, quartier parisien em-

60. Elie GUÉRAUT (2018). « Ascension et fragilisation d'une petite bourgeoisie culturelle. Une enquête ethnographique dans une ville moyenne en déclin ». Thèse de doct. Université Sorbonne Paris Cité.

blématique, malgré son coût et l'endettement que cela représente pour le couple, reflète l'importance de la dimension symbolique de cet achat en termes d'ancrage géographique. Jovan et Marta rencontrent d'ailleurs par la suite des difficultés pour rembourser le prêt immobilier contracté. Le faible salaire de son poste d'assistant et l'épuisement progressif de ses espoirs d'obtenir un poste fixe mettent Jovan dans une situation de tiraillement difficile à vivre, comme le suggère la personne de mon entourage qui m'a mise en contact avec lui. Cet intermédiaire, qui côtoyait beaucoup Jovan pendant cette période, me glisse en me donnant le contact : « *Il en avait vraiment marre à la fin en France... [D'un air amusé] il m'avait même dit une fois : "mais il faudrait que je tue mon supérieur pour avoir un poste!" (petit sourire) Mais bon ça c'était heu... pour rire.* » Finalement, en 2000, Jovan démissionne de son poste à Paris pour candidater sur un poste dans ville isolée à l'est de l'Allemagne, par nécessité matérielle et dans une stratégie d'épargne. Il enchaîne alors les trajets en train entre Paris et la ville allemande où il travaille.

« Parce que... avec le temps, il fallait... il fallait que je me décide! Après sinon plus d'argent. (...) Après... [je suis reparti] heu deux années [en] Allemagne, deux ans et demi, presque trois ans. [Je suis] vraiment arrivé avec beaucoup d'argent. C'est pas possible [au sens d'incroyable]. En Allemagne, vous gagnez trois fois plus que [ce que] vous dépensez! »

La logique d'accumulation économique est une motivation que l'on retrouve de manière plus large dans le cadre de l'émigration des médecins est-européen-nes en direction de l'Allemagne, comme le souligne la sociologue Céline Teney⁶¹. Elle montre que ce type de migration des professionnel-les de santé est d'autant plus fréquente et durable que le différentiel de rémunération entre le pays d'origine et l'Allemagne est important.

61. Céline TENEY (2019). « Immigration of highly skilled European professionals to Germany : intra-EU brain gain or brain circulation? » In : *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, p. 1–25.

I.3.4 Une fin de carrière entre travail ascétique en Allemagne et pratiques culturelles distinctives à Paris

La prise de fonction en Allemagne comme directeur de recherche en médecine pour une quinzaine d'années pour la fin de sa carrière (qui s'achève en 2014) se fait dans l'optique de rembourser le crédit contracté pour la réalisation d'un projet immobilier en France. Les sociologues de l'immigration ont déjà souligné la manière dont les ressources accumulées en migration peuvent être investies dans des biens durables, et notamment immobiliers, qui permettent de maintenir des liens transnationaux, en premier lieu avec le pays d'origine⁶². Pourtant, on observe ici un cas original d'investissement hors du pays d'origine et hors du pays de résidence. La rémunération de Jovan en tant que médecin lui permet de déployer des activités dans plusieurs pays qui ne sont pas son pays de naissance : activité professionnelle en Allemagne, liens conjugaux et investissements financiers en France. Ce déploiement se fait cependant à une échelle certes beaucoup plus modeste que dans le cas de la bourgeoisie française cosmopolite⁶³, ou celui de la diaspore chinoise fortunée⁶⁴. Le multipositionnement de Jovan le distingue de ces exemples d'immigration dorée par le caractère manifestement contraint de son émigration en Allemagne. Il s'agit finalement pour lui d'une migration par étape, de pays en pays, le temps d'accumuler suffisamment de ressources pour s'installer dans la destination visée, à l'image des migrant·es philippin·es peu doté·es en capitaux au début de leur migration⁶⁵.

Dans ce contexte, les séjours professionnels en Allemagne se caractérisent chez Jovan par un rapport ascétique au temps, tout entier tourné vers le travail, y compris la nuit et le week-end, sans activité de loisir (« *je fai-*

62. Voir par exemple les travaux au sujet de la migration algérienne qui abordent cette question : Emmanuelle SANTELLI (1993). « La mobilisation des familles algériennes pour l'accès à la propriété : Le rôle décisif des fils ». In : *Les Annales de la recherche urbaine* 59.1, p. 73–78 et Jennifer BIDEZ (2017). « Habiter "à la française" ou "à l'algérienne" ? Aménagement et appropriation de maisons construites en Algérie par des migrants et leurs enfants ». In : *Explorer la ville contemporaine par les transferts*. Sous la dir. de Susanna MAGRI et Sylvie TISSOT. Lyon, Presses universitaires de Lyon.

63. Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (2009). *Les Ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris, Éditions du Seuil.

64. Aihwa ONG (1999). *Flexible citizenship : The cultural logics of transnationality*. Duke University Press.

65. Anju Mary PAUL (2011). « Stepwise international migration : A multistage migration pattern for the aspiring migrant ». In : *American Journal of Sociology* 116.6, p. 1842–1886.

sais rien de spécial »). Cet ascétisme est parfois renforcé par l'isolement des hôpitaux qui le recrutent. Les établissements situés dans des territoires ruraux ou économiquement sinistrés sont en effet les plus enclins à recruter une main-d'œuvre qualifiée étrangère et l'organisation du travail est affectée par la pénurie de personnel⁶⁶. On retrouve là, deux traits qui caractérisent habituellement l'accès à la propriété dans les milieux populaires : la mise en place de comportements d'épargne associé à un isolement spatial lié à la périurbanisation⁶⁷.

D'où l'association entre l'Allemagne et la dureté du labeur « *Non, financièrement c'était bien. Mais j'ai remarqué qu'en Allemagne, on travaille BEAUCOUP. C'est évident. En France c'est... c'est pas comme ça ! (rires) (...) En Allemagne, ça pousse, c'est vraiment un rythme.* » De ce fait, il y a une forme d'auto-renforcement de cette représentation de l'Allemagne comme destination raisonnable permettant de renflouer les réserves financières lorsque celles-ci « *s'épuisent lentement* ».

Au moment de la retraite en 2014, Jovan quitte définitivement l'Allemagne pour vivre à Paris six mois par an, et passe les six mois restants à Belgrade. Cette période lui permet d'assouvir son goût pour la vie intellectuelle et scientifique parisienne. Cet intérêt est visible dans la relation d'entretien que j'ai avec lui. Lors de notre première rencontre, Jovan insiste par exemple pour réaliser l'entretien dans mon institution de recherche et me pose de nombreuses questions sur mon travail. Le jour de l'entretien, il consulte avec attention le programme de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), est ravi d'apprendre que les séminaires de recherche sont ouverts et m'assure qu'il reviendra pour assister à certains.

En conclusion, la trajectoire singulière de Jovan Gospovic permet d'approfondir la réflexion sur les contraintes et les dispositions qui pèsent et s'expriment dans l'orientation migratoire. L'attraction pour l'Allemagne, fondée sur l'expérience d'une facilité à y trouver un emploi, n'est de la même nature que le goût pour Paris, ville pour laquelle l'enquêté a développé une affinité culturelle et linguistique, dans le cadre familial et conjugal, et par le biais

66. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit.

67. Anne LAMBERT (2015). *"Tous propriétaires!". L'envers du décor pavillonnaire*. Paris, Éditions du Seuil.

d'activités de loisir. Cela explique peut-être que Jovan insiste dans son discours sur la domination historique de l'Allemagne à l'étranger⁶⁸, alors que cette idée est peu évoquée au sujet de la France, qui fait moins souvent l'objet de critiques ouvertes. On peut faire l'hypothèse que le travail d'incorporation de la langue et de la culture française donne lieu à « un plus haut degré de dissimulation »⁶⁹ de l'hégémonie française à ses yeux, et explique que Jovan ne perçoive pas ces deux formes de « soft power » de la même manière.

* *

*

Nous avons montré grâce aux données statistiques que les chemins qui mènent des régions périphériques aux deux centres que sont la France et l'Allemagne se croisent peu. Ce résultat nous a conduit à l'hypothèse d'un faible chevauchement des aires d'influence française et allemande en Europe et dans le pourtour méditerranéen. La possession de diplômes du supérieur semble permettre de lever certaines contraintes dans l'orientation migratoire, par rapport au reste de la population migrante. Cependant, malgré des ressources scolaires élevées, les personnes originaires des pays d'Europe orientale hors UE s'orientent en priorité vers l'Allemagne, tandis que celles qui viennent des pays du Maghreb et d'Afrique se rendent préférentiellement en France. Les trajectoires de mobilité vers la France ou l'Allemagne portent la trace d'influences étrangères passées ou récentes dans les pays d'origine, sur le plan linguistique ou économique. Finalement, l'entretien avec Jovan Gospovic nous a permis de montrer que l'émigration d'une même personne vers la France et l'Allemagne pouvait répondre à des motivations et des contraintes très contrastées, en lien avec l'idée d'une déclinaison différenciée du « soft power » exercé par ces deux pays.

68. Lors du repas que nous partageons, Jovan Gospovic compare longuement l'influence actuelle de l'Allemagne en Europe avec celle du Saint Empire germanique.

69. BOURDIEU, « Les trois états du capital culturel », op. cit.

II Départs pour compléter des études supérieures : le poids de l'encadrement étatique des mobilités internationales

Comme le souligne Adrien Delespierre à propos de l'internationalisation des écoles d'ingénieurs françaises⁷⁰, les États émetteurs et récepteurs jouent un rôle décisif en matière de recrutement académique à l'étranger. En France, l'installation durable d'ancien·es étudiant·es du Maghreb et d'Afrique formé·es sur place est au cœur du phénomène de l'immigration qualifiée, à l'inverse de ce qu'on observe outre-Rhin, où les héritages coloniaux se font plus discrets. Néanmoins, l'Allemagne se caractérise également par une politique d'hégémonie culturelle, notamment en direction de l'Est de l'Europe et du Moyen-Orient. Or, le fort encadrement étatique des mobilités estudiantines, à la fois de la part des pays d'origine et des pays d'arrivée, nous conduisent à l'hypothèse d'une polarisation très prononcée des flux migratoires lorsque les départs surviennent avant la fin des études.

Nous décrivons d'abord les contrastes de composition nationale de la population étudiante étrangère inscrite dans les enseignements supérieurs français et allemand durant les dernières décennies. Puis, nous montrons que ces contrastes persistent chez les immigré·es qui s'installent en France ou en Allemagne à l'issue de leurs études dans ces pays. Les migrations de retour ou les migrations multiples ne modifient donc qu'à la marge les contrastes franco-allemands dans l'accueil des étudiant·es étranger·ères. Enfin, nous retraçons les histoires contrastées de la France et de l'Allemagne en matière de mobilités étudiantes entrantes, qui permettent d'éclairer les différences de recrutement observées.

70. Adrien DELESPIERRE (2016). « L'internationalisation des grandes écoles d'ingénieurs françaises : une recomposition de la noblesse d'Etat ». Thèse de doct. Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1.

II.1 Des différences présentes dans la composition nationale de la population étudiante...

II.1.1 France : la forte présence des étudiant·es des pays anciennement colonisés

La population étudiante étrangère inscrite en France au cours des dernières décennies compte un nombre important de personnes originaires du continent africain, Maghreb compris. Leur proportion cumulée est toujours supérieure à 48 % parmi les personnes étrangères en études entre 1975 et 2000, malgré des variations sur cette période (voir figure 2.8). La part des étudiant·es maghrébin·es augmente au cours des années 1970 et 1980, passant de 25 % à 35 %, au détriment des individus originaires d'Asie et des Amériques. Dans le contexte de restriction de l'immigration estudiantine des années 1990⁷¹, la taille de la population étrangère de tous les continents diminue parmi les étudiant·es, à l'exception des personnes d'origine européenne, dont le nombre absolu est en augmentation sur la période et dont la part passe de 20 % à 28 % en cinq ans⁷².

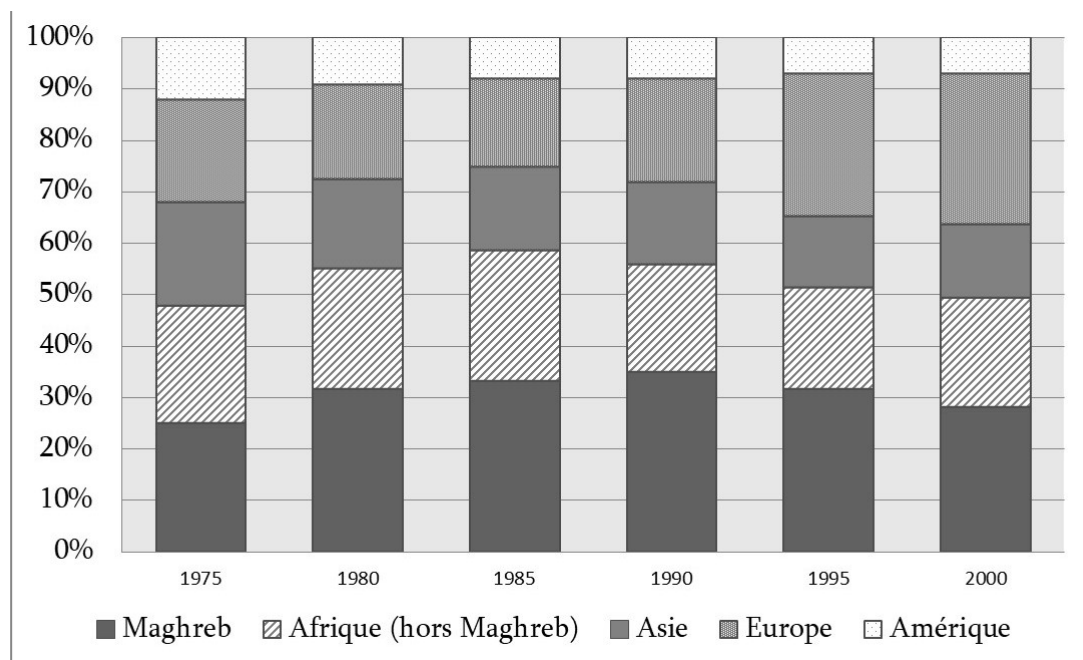
L'agrégation des effectifs par continent n'est pas la plus adaptée pour saisir la dimension géopolitique du phénomène des migrations étudiantes, et l'importance des zones d'influence linguistique et culturelle liées aux rapports historiques entre certains pays. C'est pourquoi les données détaillées par pays fournies par services ministériels en charge de l'accueil des étudiant·es étranger·es sont d'un grand intérêt⁷³. Les territoires anciennement sous domination française sont largement surreprésentés parmi les pays d'origine détaillés des étudiant·es d'Afrique et du Moyen-Orient. Au sein de la population

71. Cette période est marquée par une sélection de plus en plus forte sur le plan universitaire : voir Vincent GEISSER, éd. (2000). *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Paris, CNRS Éditions, p. 232. En 1993 sont en outre votées les lois Pasqua, qui retirent aux étudiant·es présent·es en France depuis plus de 10 ans l'attribution de plein droit de la carte de résident. Le contexte est donc moins favorable à l'accueil des étudiant·es venu·es de l'étranger.

72. Alain COULON et Saeed PAIVANDI (2003). *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. <http://www.ove-national.education.fr/publications/notes-rapports>.

73. Le détail des effectifs par pays est présenté dans une publication de l'Insee fondée : Magda TOMASINI et Jérôme FABRE (2006). « Les étudiants étrangers en France et français à l'étranger ». In : *Données sociales - La société française*. INSEE, p. 109–116 (voir tableau p. 113).

FIGURE 2.8 – Répartition des étudiant·es étranger·es en France selon le continent d'origine



Source : Direction de la Programmation et du Développement, ministère français de l'Éducation nationale. Cité dans Alain COULON et Saeed PAIVANDI (2003). *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. <http://www.ovenational.education.fr/publications/notes-rapports>, p. 13.

étudiante étrangère inscrite dans les universités françaises (y compris Instituts universitaires de technologie) en 1998-1999, 29 % des individus sont originaires des territoires d'Afrique du Nord ayant appartenu au second empire colonial français (constitué à partir de 1815). Il s'agit des départements français d'Algérie et des protectorats français du Maroc et de Tunisie. Une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne et australe, tous d'anciens territoires colonisés par la France, regroupent 80 % du reste des étudiant·es originaires du continent africain. Les étudiant·es d'Afrique hors Maghreb se répartissent entre pays d'origine de la façon suivante : Sénégal (15 %), Cameroun (14 %), Côte d'Ivoire (8 %), Madagascar (9 %), République du Congo (9 %), Gabon (7 %), et enfin Bénin, Togo, Djibouti, Mali et Île Maurice. Les territoires actuels de ces pays appartenaient tous au second empire colonial français, à l'exception de l'île Maurice, passée sous l'influence britannique en 1810. Les personnes originaires des pays africains non francophones sont quasi-absentes des établissements supérieurs français. En 2007, elles ne représentent que 0,6% de la population étrangère en mobilité internationale nouvellement inscrite à l'université, contre 13,9 % pour celles qui viennent d'Afrique francophone⁷⁴.

La surreprésentation des pays anciennement colonisés s'observe aussi dans la population originaire des autres continents. Parmi les étudiant·es étranger·ères venus du Moyen-Orient⁷⁵, beaucoup sont originaires des anciens territoires sous mandat octroyés à la France par la Société des Nations en 1920, et sous influence française jusqu'en 1943. Ces territoires correspondent aujourd'hui au Liban et à la Syrie. En 1998-1999, parmi les étudiant·es étranger·es originaires du Moyen-Orient, la moitié viennent de l'un de ces deux pays⁷⁶. Au total, les personnes libanaises, syriennes et vietnamiennes – les territoires de l'actuel Vietnam ayant également été sous domination française jusqu'aux années 1940 – représentent à eux seuls un tiers environ de la population étudiante venue du continent asiatique inscrite en France à la fin des années 1990.

74. Ophélie ROGEL, Diane MARLAT et Elisabeth ALGAVA (2016). « Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale ». In : *Note d'information n° 16.09*.

75. Cette région est incluse dans modalité « Asie » du graphique 2.8.

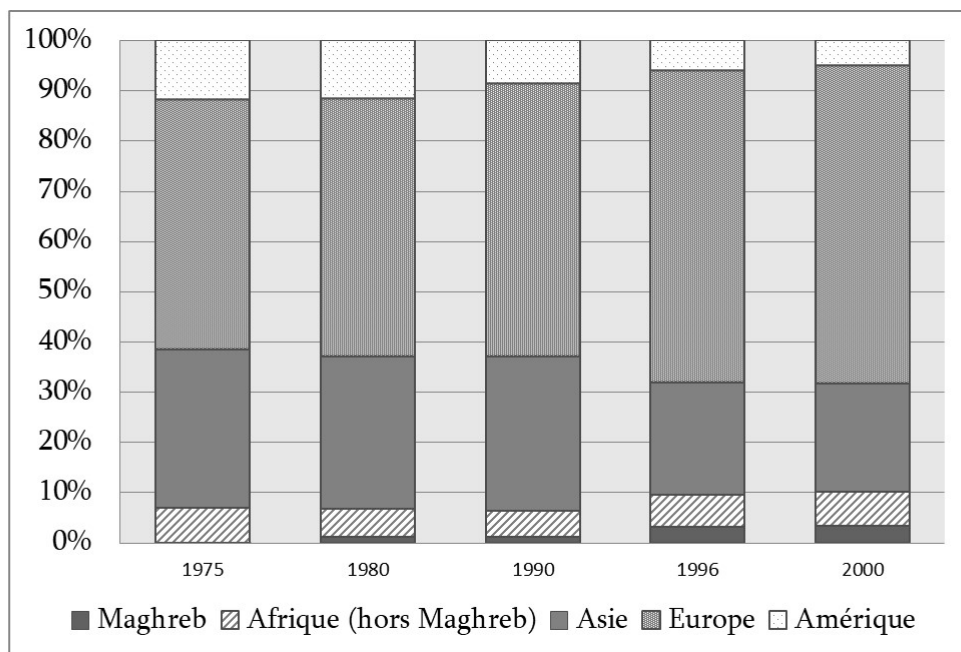
76. TOMASINI et FABRE, « Les étudiants étrangers en France et français à l'étranger », op. cit.

Les pays africains et asiatiques sont donc inégalement concernés par l'envoi d'étudiant·es en France, avec des contrastes selon que les territoires aient été anciennement administrés par la France ou non. Des logiques similaires s'observent en Allemagne, mais les régions géographiques concernées ne sont pas les mêmes.

II.1.2 Mobilités étudiantes vers l'Allemagne : le poids des pays de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient

La distribution par continent d'origine de la population étudiante étrangère en Allemagne au cours des trois dernières décennies (voir figure 2.9) se distingue nettement du cas français, puisque la part cumulée des personnes originaires d'Afrique y est inférieure à 10% entre 1975 et 2000 (alors qu'elle est au moins égale à 58 % en France). La proportion d'individus venus d'Europe – 50% dans les années 1970 et près de deux tiers en 2000 – y est, à l'inverse, plus importante qu'en France. La croissance de la taille de ce groupe dans les années 1990 est principalement liée à l'accroissement des migrations en provenance des anciens pays socialistes. Avant la chute du mur, les échanges estudiantins entre les pays d'Europe de l'Est et la République démocratique d'Allemagne sont quantitativement faibles. Le nombre d'étudiant·es polonais·es en RFA et RDA passe de 168 au cours de l'année scolaire 1975-1976, à 2 136 en 1990-1991, pour finalement atteindre 9328 en 2000-2001. Les migrations étudiantes en provenance de l'ex-URSS débutent à peine en 1990-1991, avec 395 étudiant·es, mais elles sont multipliées par 20 en dix ans, avec un peu moins de 7 000 étudiant·es russes inscrit·es en Allemagne en 2000-2001.

FIGURE 2.9 – Répartition des étudiant-es étranger-es en Allemagne selon le continent d'origine



Source : Statistisches Bundesamt, 2001. Tableau repris de Wolfgang IS-SERSTEDT et Klaus SCHNITZER (2002). Internationalisierung des Studiums : ausländische Studierende in Deutschland ; deutsche Studierende im Ausland. Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft, Forschung und Technologie, p. 17.

Les étudiant·es asiatiques sont davantage représentée en Allemagne qu'en France. Deux pays en particulier concentrent une part importante des effectifs étudiants étrangers : la Turquie, dont les ressortissant·es représentent entre 8 et 14 % de la population étudiante étrangère entre 1975 et 2000 ; l'Iran, dont la part oscille autour de 10 % avant 1990, pour ensuite chuter de moitié dans la décennie qui suit, doublé par les pays de l'ex-bloc socialiste. Certains pays voisins comme la Jordanie et Israël comptent par ailleurs un millier d'étudiant·es inscrit·es en Allemagne à la même période. Enfin, en Asie du Sud-Est, la Corée du Sud, Taiwan et la Chine rassemblent des effectifs numériquement importants, mais néanmoins inférieurs à la Turquie et l'Iran.

L'immigration étudiante en provenance d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient vers l'Allemagne ne peut s'expliquer par des héritages coloniaux au même sens que dans le cas français, étant donné que ces territoires n'ont pas historiquement appartenu à l'Empire allemand. Elle peut cependant être mise en lien avec des relations culturelles et économiques privilégiées, nouées au cours des deux derniers siècles avec des pays. Les relations ont favorisé l'implantation ancienne d'établissements scolaires de langue allemande au sein de ces territoires et l'émergence précoce de circulations entre ces espaces géographiques pour motif d'études.

II.2 ... qui se confirment dans la sous-population installée à l'issue des études

La transition du statut d'étudiant·e étranger·e à celui d'immigré·e diplômé·e ne concerne pas toute la population étudiante en mobilité internationale en Allemagne ou en France. À l'issue des études, on observe plusieurs types de parcours : installation dans le pays de destination, migration de retour vers le pays d'origine, ou migration vers un autre pays. La durée du séjour après la fin des études varie également. Il peut s'agir d'un séjour temporaire, par exemple en vue d'acquérir une expérience professionnelle en France, ou au contraire d'une installation plus durable⁷⁷. Dès lors, la popula-

77. L'opposition entre ces deux types de trajectoires post-études est évoquée par un Amine Khaoulani, ingénieur franco-marocain de 33 ans arrivé en France pour suivre une classe préparatoire scientifique : « *Y a beaucoup (terme répété cinq fois) de jeunes Marocains qui veulent aller en France pour faire des études parce que pour eux c'est un sésame pour heu...*

tion étudiante étrangère est loin de se confondre avec celle des ex-étudiant·es en mobilité internationale qui se sont installé·es dans leur pays de fin d'études une fois leur diplôme en poche.

Dans l'optique d'analyser le phénomène d'insertion professionnelle, on s'intéresse en priorité aux personnes qui ont terminé leurs études et qui sont plus susceptibles d'être en emploi, même si les conditions financières à l'obtention d'un visa étudiant peuvent souvent conduire les étudiant·es extra-européen·nes à avoir une activité rémunérée en parallèle de leurs études⁷⁸. L'analyse des migrations étudiantes vers la France et l'Allemagne permet de mieux comprendre les logiques migratoires des personnes initialement venues pour étudier et qui ont en outre pour particularité d'être restées après leurs études. L'opposition entre un sous-groupe qui reste et un autre qui repart renvoie à la question des migrations multiples et des migrations de retour⁷⁹. Les analyses qui suivent incluent les personnes qui ont migré pour suivre des études supérieures et qui résident dans ce pays entre 2000 et 2005.

Parmi les personnes installées dans le pays où elles sont venues terminer leurs études, on retrouve les contrastes franco-allemands précédemment décrits au sein de la population étudiante. Les différences de recrutement géographique entre la France et l'Allemagne y sont par ailleurs plus marquées chez les personnes qui ont fait des études supérieures. D'après la figure 2.10, à la fin des années 2000, on compte 40 000 Algérien·nes et Tunisien·nes et 30 000 Marocain·es installé·es en France et venu·es initialement pour poursuivre leurs études supérieures, tandis que les effectifs correspondant à ces trois nationalités sont inférieurs à 5000 en Allemagne. Inversement, on compte 35 000 personnes venues de pays est-européens extra-communautaires en Allemagne alors que celles-ci ne sont que quelques milliers en France. Enfin, on compte 10 000 diplômé·es turc·ques venu·es en Al-

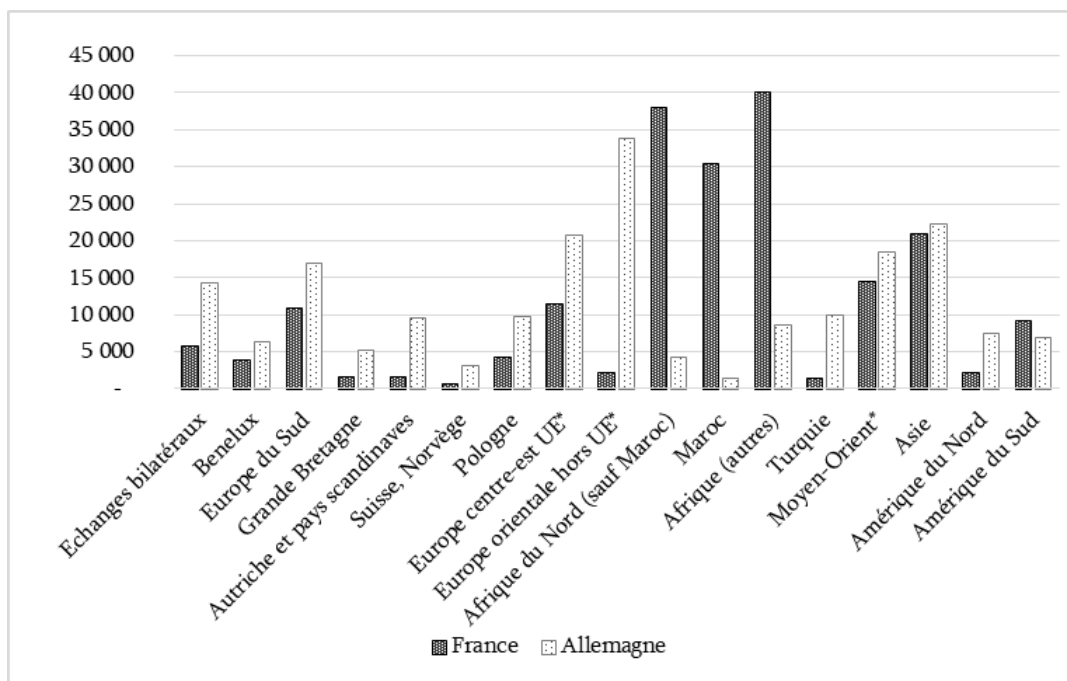
En gros ils vont faire... ils vont travailler en France, ils trouvent un boulot en France, ils reviennent au Maroc, ils sont deux fois mieux payés. (Oui.) Et ils trouvent des postes qui sont deux fois mieux... deux fois plus intéressants. (Mhm.) Et c'est souvent comme ça qu'ça s'passe en fait. Après y en a qui restent en France parce que... ils trouvent une femme, ils trouvent, ils fondent une famille etc., et puis ils s'installent ici. »

78. JAMID, « Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour », op. cit.

79. Voir les travaux déjà cités de Louise Caron en France et Jan-Philip Steinmann en Allemagne. CARON, « Immigration permanente ou migration temporaire? L'indivisibilité des départs de France », op. cit.; STEINMANN, « One-way or return? Explaining group-specific return intentions or recently arrived Polish and Turkish immigrants in Germany », op. cit.

Allemagne pour motif d'études, contre un millier en France.

FIGURE 2.10 – Pays d'origine des immigré-es arrivé-es en France ou en Allemagne avant la fin de leurs études supérieures



Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur de moins de 65 ans, arrivées en France ou en Allemagne avant la fin de leurs études.

Lecture : Parmi les personnes diplômées du supérieur ayant immigré en France avant la fin de leurs études, 4000 personnes sont originaires du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Précision de lecture : la catégorie « France/Allemagne - flux réciproques » correspond aux Allemand-es résidant en France et aux Français-es résidant en Allemagne.

Notes méthodologiques : L'enquête TeO a été utilisée pour estimer la répartition UE / hors UE parmi les personnes nées en Europe centrale et orientale, ainsi que la part de pays du Moyen-Orient parmi les ressortissant-es d'Asie. Les données sont pondérées.

Par ailleurs, les trajectoires en provenance de pays occidentaux ont plus souvent pour destination l'Allemagne que la France. Ce trait ne se limite pas aux Autrichien-nes et ressortissant-es des pays scandinaves, qui ont une plus grande proximité géographique et linguistique avec l'Allemagne et sont au nombre de 10 000 en Allemagne, contre seulement 2000 en France. Les Européen-nes du Sud, ainsi que les Britanniques et les Nord-Américain-es sont également en plus grand nombre en Allemagne qu'en France. Cette prédominance de l'Allemagne sur la France dans les mobilités en provenance d'Eu-

rope de l'Ouest est confirmée par le fait que les Français-es installé-es en Allemagne suite à des études supérieures dans ce pays sont trois fois plus nombreuses et nombreux que le cas inverse, c'est-à-dire les Allemand-es installé-es en France (15 000 contre 5 000).

Les migrations survenues en cours d'études répondent à des logiques en partie distinctes de celles qui sont entreprises plus tard. La répartition par pays d'origine de cette population est très contrastée entre la France et l'Allemagne, à un degré plus fort encore que celui qui avait été constaté pour les migrations survenues après la fin des études supérieures. Ces différences font écho à l'organisation des flux d'étudiant-es étranger-es décrit par Mikael Börgesson, qui distingue différents pôles, en particulier le pôle germanique tourné vers le centre et l'est de l'Europe, et le pôle francophone très orienté en direction des anciennes colonies françaises⁸⁰. L'Allemagne et la France ont en effet établi par le passé des relations bilatérales avec des pays d'envoi distincts, ce qui a des effets sur les migrations récentes. Il s'agit à présent de préciser les formes historiques prises par cette coopération en matière éducative.

II.3 DiplomatieS éducatives et politiques d'accueil des étudiant-es étranger-es

L'histoire de l'accueil des étudiant-es étranger-ères en France et en Allemagne apporte des éclairages concernant les contrastes de recrutement géographique mis en évidence dans les données statistiques. Afin de se prémunir contre les interprétations simplistes de la manière dont les passés coloniaux peuvent influencer sur la période contemporaine⁸¹, une attention est portée aux différences entre les pays d'envoi anciennement colonisés. De même que les formes d'administration coloniale ont connu des formes variées d'un territoire à l'autre, les politiques de soutien à la mobilité étudiante après les indépendances ont pu diverger entre pays ayant anciennement appartenu au même

80. BÖRJESSION, « The global space of international students in 2010 », op. cit.

81. Pour des éléments concernant le débat sur le post-colonialisme, voir l'ouvrage suivant auquel participent également des universitaires critiques de cette perspective, tels Patrick Weil : Achille MBEMBE et al. (2010). *Ruptures postcoloniales : Les nouveaux visages de la société française*. Paris, La Découverte.

empire. Les formes prises par ces mobilités ont en outre évolué au cours du temps, y compris au départ du même pays, au gré des modifications des rapports avec l'ancienne métropole et avec les puissances occidentales (et socialistes jusqu'en 1990) concurrentes.

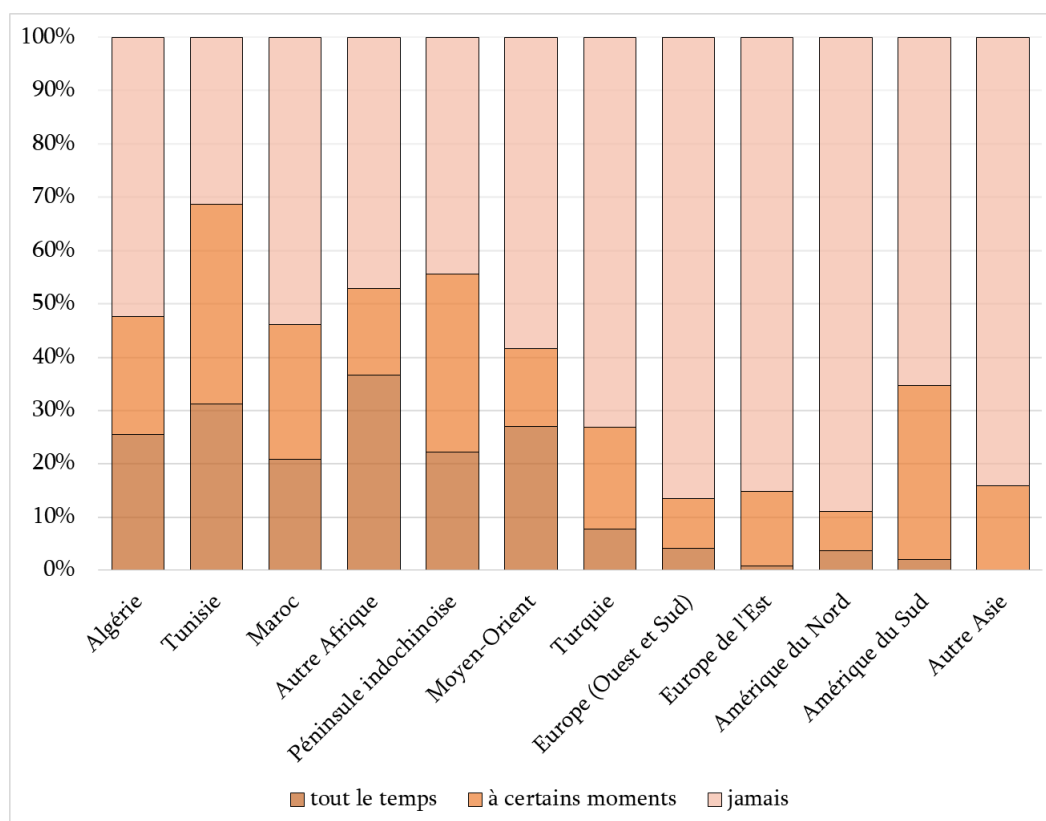
II.3.1 Les politiques franco-africaines de coopération en matière éducative après les indépendances : un héritage colonial?

La migration étudiante vers la France est fortement dépendante de politiques développées en coopération avec des États issus de son ancien Empire, à la jonction entre politique éducative et politique étrangère : programmes de bourses souvent financés au départ par la France, mais très tôt pris en charge par les pays d'envoi, facilités accordés aux élèves d'établissements français à l'étranger dans l'obtention de visas, délocalisation d'une partie des cursus existant en France à l'étranger, ou politique linguistique des pays d'origine. La France a en outre développé une diplomatie éducative avec ses anciennes colonies africaines et asiatiques, fondée sur la ramification d'un réseau d'établissements français à l'étranger, avec des déclinaisons différentes selon les jeunes États, dont les politiques extérieures et éducatives diffèrent.

L'héritage de cette politique est aujourd'hui visible dans la part élevée d'anciennes élèves des établissements français à l'étranger au sein de la population diplômée du supérieur qui a immigré en France. D'après la figure 2.11, environ la moitié (42 à 68 % selon les régions) des personnes originaires des anciens territoires colonisés par la France, à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Moyen-Orient (notamment le Liban), les pays d'Afrique subsaharienne, ont fréquenté au moins ponctuellement un établissement français dans leur pays d'origine. Cela est plus rare pour les personnes venues des autres régions (10 % de personnes concernées), à l'exception de l'Amérique du Sud. Un tiers des Sud-Américain-es en France ont fréquenté au moins à certains moments un tel établissement, ce qui montre que l'influence éducative française à l'étranger ne se limite pas aux anciennes régions colonisées⁸².

82. L'Amérique latine est également concernée par des formes d'impérialisme culturel de la part de l'Allemagne pendant les décennies qui suivent la Deuxième guerre mondiale. Voir BARBIAN, *Auswärtige Kulturpolitik und „Auslandsdeutsche“ in Lateinamerika 1949-1973*, op. cit.

FIGURE 2.11 – Fréquentation d'établissements scolaires français à l'étranger



Source : enquête *Trajectoires et Origines* (2008).

Champ : Personnes actives diplômées du supérieur long, nées étrangères à l'étranger et arrivées en France à l'âge adulte.

Lecture : Parmi les immigré-es algérien-es diplômé-es du supérieur arrivé-es en France à l'âge adulte, 25 % ont réalisé toute leur scolarité primaire et secondaire dans des établissements français à l'étranger et 22 % en ont fréquenté ponctuellement.

Cette caractéristique est une spécificité de la France par rapport à l'Allemagne. En effet, le réseau des écoles allemandes à l'étranger est bien moins développé que son équivalent français. On compte aujourd'hui environ 140 établissements allemands dans le monde, contre 495 établissements français, soit 3,5 fois plus. La comparaison du nombre d'élèves scolarisés à l'étranger révèle un contraste encore plus marqué. En 2017, on compte 82 000 élèves scolarisé-es dans les établissements allemands à l'étranger, contre 342 000 dans les établissements français dans le monde, soit un peu plus de quatre fois plus⁸³.

83. Les chiffres relatifs au réseau allemand sont disponibles en ligne

Les analyses historiques invalident toute représentation monolithique des pays anciennement colonisés par la France, grâce à l'attention portée aux contrastes entre ces derniers dans la façon dont la question scolaire s'est posée à l'époque coloniale, et dans les adaptations introduites par les États nouvellement indépendants⁸⁴. Elles préviennent par ailleurs contre les anachronismes en mettant en relief les ruptures et les redéfinitions des liens entre la métropole et les anciennes colonies après l'accès à l'indépendance, avec par exemple la question de « l'africanisation » des personnels et des programmes et celle de la mise en place de la coopération avec la France en matière éducative⁸⁵.

Les travaux historiques mettent d'abord en évidence la diversité des situations à l'échelle de l'Empire, « du fait de la durée de la présence française effective dans ces territoires, qui interdit de parler d'un système d'enseignement organisé une fois pour toutes ; du fait de la gestion différenciée du secteur éducatif en fonction du statut des divers territoires ; du fait des multiples statuts des populations à l'intérieur même de chaque territoire »⁸⁶. Les travaux pionniers des années 1980, consacrés le plus souvent à un pays en particulier, démontrent néanmoins « la coexistence, dans tous les territoires, d'un enseignement européen et d'un enseignement indigène. Ils établissent un taux de scolarisation très faible pour les indigènes (aucun n'est supérieur à 25 % à la veille des indépendances ; le taux moyen pour l'Afrique Occidentale Française est de 10 % en 1957, de 15 % en Algérie) »⁸⁷. Les différences

(www.auslandsschulwesen.de), de même que ceux fournis par l'Association Française pour l'Enseignement à l'étranger (www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/les-etablissements-enseignement-francais).

84. Ce n'est que récemment que les questions scolaires dans les colonies ainsi que de l'adaptation des enseignements en Afrique après les indépendances ont attiré l'attention des historien·nes de l'éducation. En 2010, dans l'introduction d'un numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation* consacré à l'enseignement dans l'empire colonial français (XIX^e-XX^e siècles), Pascale Barthélémy note que « dans ses trente-deux années d'existence, la revue *Histoire de l'éducation* a consacré seulement quatre articles aux questions scolaires dans les colonies, dont deux portent sur l'Empire britannique et l'un sur la formation en métropole (...). Ce numéro constitue donc une étape importante. » Pascale BARTHÉLÉMY (2010). « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? » In : *Histoire de l'éducation* 4, p. 5–28, p. 7.

85. Laurent MANIÈRE (2010). « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) ». In : *Histoire de l'éducation* 4, p. 163–190.

86. BARTHÉLÉMY, « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? », op. cit., p. 8.

87. *ibid.*, p. 14.

entre territoires portent sur le choix des langues d'enseignement, sur le poids des écoles missionnaires et sur le statut des diplômes, équivalents ou non à ceux de la métropole.

À la veille des indépendances, l'organisation de l'enseignement supérieur dans l'empire colonial français est quasi-inexistante. En Afrique occidentale française (AOF), ce domaine a continué de faire partie des compétences réservées à la France jusqu'en 1960⁸⁸. L'Institut des hautes études de Dakar, premier établissement universitaire en Afrique subsaharienne sous domination française, n'est créé qu'en 1950. Dans ce contexte, les études en métropole jouent un rôle important dans la formation des élites africaines. À la fin des années 1950, environ 6 000 jeunes gens originaires de l'un des territoires de l'AOF étudient en métropole, alors qu'un millier d'étudiant-es seulement est inscrit dans le jeune pôle universitaire de Dakar⁸⁹. L'élite africaine formée en métropole est avant tout composée d'hommes. L'État colonial, soucieux de fournir des épouses éduquées à cette élite masculine, crée une École normale de jeunes filles visant à former sur place une petite minorité de femmes africaines sage-femmes ou institutrices⁹⁰.

Enfin, les études en métropole sont inégalement encouragées selon les territoires. Ainsi, le protectorat marocain au début du XX^e siècle se distingue par la volonté de l'administrateur français, le général Lyautey, de promouvoir des élites locales qui ne sont pas passées par l'Université française. Paradoxalement, les premiers nationalistes marocains recrutés parmi les étudiants de France n'en valorisent que davantage les études supérieures à la française, réalisées à Paris⁹¹.

Au lendemain des indépendances, les politiques éducatives des jeunes États d'Afrique subsaharienne n'ont pas fondamentalement remis en cause cette valorisation des études supérieures en France par les élites locales. La permanence dans ce domaine d'un lien étroit avec l'ancienne métropole s'ex-

88. MANIÈRE, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », op. cit.

89. Jean CAPELLE (1990). *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1946-1958)*. Paris, Éditions Karthala.

90. BARTHÉLÉMY, « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire? », op. cit.

91. Pierre VERMEREN (2011). « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation? » In : *Le Télémaque* 1, p. 53–66.

plique par « l'histoire commune, la langue, les considérations stratégiques, mais aussi et surtout par le besoin urgent d'une assistance technique massive »⁹². L'appui de la France dans la formation des enseignant·es et des cadres de l'éducation vise à « africaniser » les personnels de l'enseignement. Ainsi d'après Laurent Manière, « les prérogatives françaises dans les accords de coopération (signés à la fin des années 1950) étaient considérables. Cela tient à l'histoire commune des pays concernés, mais aussi au fait que les accords culturels mettaient en rapport des partenaires très inégaux : les structures de l'enseignement africain étaient en complète construction et l'assistance française tout à fait nécessaire »⁹³.

Le recours aux études en France est également fréquent parmi les élites des deux anciens protectorats français d'Afrique du Nord. Au Maroc, les formations nationales sont délégitimées par les élites locales. Celles-ci se réfugient à partir des années 1970 dans les établissements de la mission française, dont 85 % des élèves sont marocain·es, au moment où l'enseignement public est arabisé et paupérisé⁹⁴. Le passage par ces écoles et l'obtention du baccalauréat français rend possible le départ pour la France, favorisant l'obtention d'une bourse et d'un visa dans le cadre de la coopération franco-marocaine⁹⁵. Dans les années 1970, le nombre de titulaires maghrébins d'une bourse de la coopération française chute de moitié en raison de la volonté exprimée par les responsables de diminuer les charges financières de la France dans ce domaine. Le gouvernement marocain fait alors des efforts importants en matière d'attribution de bourses. Entre 1976 et 1983, plus de 8000 boursier·ères de l'État marocain s'inscrivent chaque année dans les universités françaises et leur nombre atteint 18 911 en 1982-1983⁹⁶. Le choix du pays des études supérieures est cependant davantage contraint pour les filles. Celles qui migrent en France après avoir décroché un baccalauréat français au Maroc sont géné-

92. MANIÈRE, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », op. cit., p. 175.

93. *ibid.*, p. 175.

94. VERMEREN, « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », op. cit.

95. Etienne GÉRARD et al. (2008). *Mobilités étudiantes Sud-Nord : Trajectoires scolaires de marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. Paris, Publisud.

96. Valérie SIMON (2000). « La migration des étudiants maghrébins en France. Une approche sociohistorique (1962-1994) ». In : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Sous la dir. de Vincent GEISSER. Paris, CNRS Éditions, p. 227-241.

ralement issues d'une élite sociale déjà formée en France⁹⁷. En Tunisie, la politique en matière éducative et d'attribution de bourses ressemble à celle du Maroc. Les lycées pilotes créés en 1983 destinent les meilleurs élèves aux grandes écoles françaises d'ingénieur. D'autres références étrangères que la France sont néanmoins présentes, puisqu'une partie des jeunes gens qui fréquentent ces établissements se destinent aux universités techniques allemandes⁹⁸.

L'Algérie connaît une situation différente de celle de ses voisins au Maghreb. À la sortie de la guerre d'indépendance, ses relations avec la France sont extrêmement tendues. Ainsi, à partir de 1962, la formation à l'étranger des étudiant·es algérien·nes est pensée comme un appoint au système éducatif algérien. Elle est réservée aux étudiants de 3ème cycle et doit concerner avant tout les cursus non disponibles sur place. En outre, la primauté est donnée aux pays socialistes comme destination d'études. Ainsi dans les années 1980, l'URSS est le premier pays pourvoyeur de bourses d'études pour les étudiant·es algérien·nes, devant la France⁹⁹. Cette mise à disposition de bourses d'études par l'URSS a lieu dans un contexte de concurrence entre les pays occidentaux et ceux du bloc Est pour maintenir et accroître leur influence dans les pays du Tiers-monde¹⁰⁰. Constatant que les promotions algériennes parties se former à l'étranger rentrent très rarement, des mesures sont introduites à la même période par le gouvernement algérien afin de réduire les effectifs à l'envoi, en mettant l'accent sur les formations de courte durée ou à distance. Les bourses entièrement financées par le gouvernement algérien sont progressivement supprimées, si bien que dans les années 1990, les étudiant·es ne reçoivent que des bourses de coopération¹⁰¹. De plus, l'accès des élèves algérien·nes et franco-algérien·nes aux établissements scolaires français en Algérie est suspendu en 1988. L'enseignement secondaire en français

97. Eric GOBE, Catherine MARRY et Françoise CHAMOZZI (2013). « Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins de grandes écoles ». In : *SociologieS [online]*.

98. *ibid.*

99. Hocine LABDELAOUI (1997). « La migration des étudiants algériens vers l'étranger : les effets pervers d'une gestion étatique ». In : *Cahiers de l'Urmis* 2-3, en ligne.

100. Monique DE SAINT MARTIN, Garcia SCARFÒ GHHELLAB et Kamal MELLAKH (2015). *Étudier à l'Est. Expériences de diplômés africains*. Paris, Éditions Karthala.

101. SIMON, « La migration des étudiants maghrébins en France. Une approche sociohistorique (1962-1994) », *op. cit.*

est interdit malgré le maintien de filières scientifiques francophones dans le supérieur, ce qui conduit à l'émergence d'un enseignement francophone clandestin, organisé par les parents d'élèves dans un premier temps. Malgré cette politique dissuasive, la France reste très prisée comme destination d'études et devient largement majoritaire après l'effondrement de l'URSS. En 2001-2002, soit dix ans après cet événement, 89 % des Algérien·nes qui étudient à l'étranger sont établi·es en France¹⁰².

La façon dont les systèmes éducatifs se sont structurés suite à la prise d'indépendance de ces pays permet donc de comprendre comment les migrations en France pour études se sont développées et maintenues dans le temps, malgré des variations selon la période et le pays d'origine.

II.3.2 Une influence allemande durable mais concurrencée au Proche-Orient

L'Allemagne a développé des liens culturels et économiques avec plusieurs pays d'Europe de l'Est d'une part, et avec le Proche-Orient d'autre part. Les relations étroites de la République fédérale avec des pays ayant anciennement appartenu à l'Empire ottoman (notamment la Turquie, l'Iran et la Jordanie) ont des racines anciennes datant de l'expansionnisme allemand de la fin du XIX^e siècle. Nous proposons de développer plus en détail le cas de la Turquie, qui permet de montrer comment des influences occidentales diverses ont pu coexister et façonner de concert un système éducatif national. La domination culturelle et linguistique allemande y a perduré tout au long du XX^e siècle, bien que concurrencée par les influences françaises puis américaine¹⁰³. Cette histoire a des conséquences sur les mobilités étudiantes à l'époque contemporaine. En 2005, d'après les données de l'Unesco, l'Allemagne est ainsi la première destination d'études des étudiant·es de nationalité turque à l'étranger, devant les États-Unis et la France¹⁰⁴.

102. COULON et PAIVANDI, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, op. cit.

103. Les éléments qui suivent sont tirés de Ulas SUNATA (2011). *Highly skilled labor migration : the case of ICT specialists from Turkey in Germany*. Münster, LIT Verlag.

104. Wolfgang ISSERSTEDT et Klaus SCHNITZER (2002). *Internationalisierung des Studiums : ausländische Studierende in Deutschland ; deutsche Studierende im Ausland*. Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft, Forschung und Technologie.

À partir des années 1880, la politique étrangère (*Weltpolitik*) de Guillaume II et du chancelier Bismarck conduit à une pénétration économique et politique de l'Empire prusse au Proche-Orient. La Prusse se donne alors pour mission de moderniser l'armée ottomane, en contribuant à la restructuration des écoles militaires et d'ingénieur. L'École allemande d'Istanbul, créée en 1868 pour accueillir les enfants des élites allemandes expatriées, voit ses effectifs augmenter rapidement à cette période et une deuxième école germanophone est créée dans la même ville en 1882. Surtout, un établissement d'enseignement supérieur germanophone, la *Istanbul Liseli-Deutsche Auslandsschule*, est établie en 1884 avec la vocation de former une jeunesse ottomane. Les jeunes gens ayant fréquenté cet établissement ont été des figures clef dans l'établissement de la République de Turquie dans les années 1920, ce qui explique les liens diplomatiques étroits du jeune États avec la République de Weimar durant ses premières années d'existence.

Durant les prémices de la République de Turquie, au début des années 1920, les références aux modèles éducatifs occidentaux comme celui de l'Allemagne, mais aussi celui de la France, sont très présentes. La France notamment apparaît comme garante de modernité et de progrès. Cela conduit à un processus d'occidentalisation, qui coexiste paradoxalement avec la volonté exprimée par Mustapha Kemal, au Congrès de l'éducation de 1920, de faire du système d'enseignement un instrument d'affirmation de l'identité nationale. Durant les années qui suivent, les écoles d'enseignement musulman sont interdites au nom du principe de laïcité, concept forgé dans le contexte politique français. Le rapprochement avec les modèles occidentaux passe également par l'enseignement de langues européennes, le français, l'anglais et l'allemand, le remplacement de l'alphabet arabe par l'alphabet latin, ainsi que la suppression du persan et de l'arabe comme disciplines d'enseignement. Les transferts culturels en provenance de l'Allemagne se maintiennent durant les premières décennies de Turquie. Le refuge politique d'une partie de l'*intelligentsia* allemande en Turquie dans les années 1930 et l'implication de celle-ci dans la vie universitaire turque explique que ces influences aient subsisté malgré l'avènement du III^e Reich, période pendant laquelle l'État turc rompt les relations politiques avec l'Allemagne nazie et ferme l'Université germanophone d'Istanbul.

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, la présence allemande en Turquie est concurrencée par celle des États-Unis. Ainsi, les trois universités anglophones créées sur l'initiative américaine au tournant des années 1960 deviennent parmi les plus prestigieuses dans le paysage académique turc. Le modèle éducatif allemand continue néanmoins d'imprégner les écoles turques, en témoigne l'organisation du système d'enseignement secondaire sur ce modèle, même si la langue anglaise a désormais le dessus sur l'allemand dans les *curricula*. Ainsi, la plupart des lycées turcs, qu'ils soient publics ou privés, proposent des enseignements en anglais, avec l'allemand pour seconde langue. Environ 40% des lycées privés et des écoles anatoliennes (*Anadolu Lisesi*)¹⁰⁵ enseignent la majorité de leurs enseignements en allemand.

II.3.3 Les mobilités estudiantines en provenance de l'Est dans les années 1990 : résurgence d'une pratique ancienne

Dès le XIX^e siècle s'établit en Europe orientale une concurrence entre États-nations ouest-européens, dont l'enjeu est de capter et de fidéliser une clientèle étudiante étrangère avec des stratégies variées¹⁰⁶. À cette époque et jusqu'aux années 1920, l'Université de la Humboldt à Berlin, ainsi que d'autres villes universitaires allemandes de renom, telles que Heidelberg, Göttingen ou Königsberg, ont été des destinations très prisées par une jeunesse étudiante européenne aisée issue des États d'Europe orientale. Le rayonnement culturel de la France en Europe de l'Est est également fort à cette époque, et les universités françaises, à commencer par la Sorbonne, accueillent un nombre important d'étudiant·es russes et originaires d'autres pays est-européens. Les mesures prises dans les établissements ouest-européens visent tantôt à favoriser la venue des étudiant·es étranger·es, tantôt à sélectionner les populations étudiantes désirables. Une concurrence existe entre la France et l'Allemagne, puissances européennes qui bénéficient d'un fort rayonnement culturel à cette époque, mais les territoires d'Europe orientale d'où pro-

105. Écoles proposant un renforcement des enseignements en langues étrangères : anglais, allemand ou français.

106. Victor KARADY (1998). « La république des lettres des temps modernes. L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux avant la Grande Guerre ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 121.1, p. 92–103.

viennent leurs populations étudiantes respectives ne se recoupent pas complètement. Ainsi, « la domination occidentale avait un fondement plus puissant encore dans les *Weltsprachen* [i.e. les aires linguistiques] qui leur servaient d'organes de transmission — le français ou l'allemand — et qui représentaient un capital culturel d'une importance particulière »¹⁰⁷, avec notamment une émigration plus fréquente de la Roumanie vers la France, en raison du partage de racines linguistiques racines entre ces deux pays. Les migrations étudiantes contemporaines traversant l'Europe d'Est en Ouest puisent donc leurs racines dans une tradition ancienne, que nous proposons de retracer à grands traits.

Plusieurs facteurs expliquent à cette époque l'ampleur des effectifs d'étudiant·es inscrit·es en France et en Allemagne en provenance de l'Empire russe et des jeunes États-nations de la péninsule balkanique. D'abord, les institutions universitaires occidentales attirent des jeunes gens des sociétés d'Europe centrale et orientale par le « poids des vertus intellectuelles [qu'on leur impute] et qui contribuent, parfois à elles seules, à la formation d'une sorte de capital symbolique autonome détenu en Occident et exprimé en termes de rayonnement, d'autorité ou de prestige, alors qu'il repose, plus souvent qu'on ne croit, sur la simple ancienneté ou antériorité [des infrastructures éducatives et culturelles] »¹⁰⁸. Ensuite, comme dans le cas de la Turquie dans les années 1920, les gouvernements des jeunes États-nations d'Europe de l'Est, à l'instar de la Pologne ou la Hongrie, souhaitent que les nouvelles élites nationales bénéficient d'une formation en Europe de l'Ouest dans l'optique de moderniser leurs appareils étatiques. Enfin, une importante filière de recrutement s'explique par l'exclusion juridique de certains publics dans certains pays. À la fin du XIX^e siècle, la France et la Suisse d'abord, puis l'Autriche et l'Allemagne, offrent aux femmes le droit d'accéder à l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas le cas dans les pays de l'Est. De plus, en Russie impériale, la population juive est exclue des établissements d'enseignement supérieur, ce qui explique l'afflux important de personnes juives dans l'enseignement supérieur occidental à la fin du XIX^e siècle.

Cependant, ces pérégrinations estudiantines européennes en direction

107. Victor KARADY (2002). « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 47–60, voir p. 50.

108. *ibid.*, p. 49

de l'Ouest se sont considérablement tarries au cours du XX^e siècle, d'abord à cause du III^e Reich et de la Deuxième guerre mondiale, puis avec la fermeture progressive des frontières entre les pays à l'Est et à l'Ouest de l'Europe, autre facteur de frein dans les échanges. Certes, en République Démocratique d'Allemagne (RDA), l'accueil d'étudiant·es du bloc Est a existé, mais le phénomène a été d'une ampleur limitée et concernait en réalité principalement des pays d'Afrique et d'Asie qui venaient d'acquérir leurs indépendances, à l'instar de la Namibie, le Vietnam ou la Corée du Nord¹⁰⁹.

À partir des années 1980 au sein de certains pays socialistes, comme la Pologne, les migrations estudiantines en direction de l'Ouest connaissent à nouveau un fort essort. Dans les années 1990, ce regain s'étend à l'ensemble des territoires de l'ancien bloc socialiste dans ces régions. L'orientation des courants migratoires est structurée par les vestiges d'aires linguistiques allemandes et françaises à l'Est, ainsi que l'implantation ancienne de minorités allemandes (*Aussiedler*) dans la partie orientale de l'Europe.

Pour conclure, la France et l'Allemagne exercent des influences analogues sur les systèmes éducatifs de départ des étudiant·es en mobilité internationale. Les similarités tiennent à la diffusion de leur langue dans les enseignements ou l'implantation d'établissements français et allemands à l'extérieur de leurs frontières. Cependant, leurs zones d'influence ne se localisent pas aux mêmes endroits et n'ont pas la même étendue, en raison du poids inégal de leurs passés coloniaux respectifs.

* *

*

Les histoires contrastées de la France et de l'Allemagne, en termes d'aires d'influence linguistique, éducative et culturelle, permettent de comprendre les différences de composition de leurs populations étudiantes étrangères. Lin-

109. Damian MAC CON ULADH (2005). « "Studium bei Freunden?" Ausländische Studierende in der DDR bis 1970 ». In : *Ankunft - Alltag - Ausreise. Migration und interkulturelle Begegnung in der DDR-Gesellschaft*. Sous la dir. de Christian Th. MÜLLER et Patrice G. POUTRUS. Zentrum für Zeithistorische Forschung Potsdam, p. 175–220.

fluence des héritages coloniaux dans l'élaboration d'une diplomatie éducative française explique que les migrations estudiantines aient été plus massives en France qu'en Allemagne durant la deuxième moitié du XX^e siècle¹¹⁰. Les données statistiques et historiques fournissent des éléments macro-sociaux soulignant l'interdépendance entre pays de départ et d'arrivée en matière éducative. Or, ces faits structureaux se lisent dans le détail des trajectoires singulières. Le degré d'interdépendance entre les établissements scolaires fréquentés dans le pays d'origine et l'ancienne métropole sont à l'origine de dispositions différenciées et d'un attachement plus ou moins fort au pays de destination. Il s'agit à présent de déplier les processus de socialisation qui se jouent dans ce cas en amont de la migration.

III Une intériorisation inégale des dispositions à venir et à rester

Nous revenons à présent au matériau qualitatif pour interroger la manière dont la socialisation pré-migratoire influence l'orientation vers une destination plutôt qu'une autre, et le maintien dans ce pays sur le long terme. Dans le cas des diplômé·es du supérieur, l'institution scolaire joue un rôle central dans l'intériorisation de dispositions à venir, rester et éventuellement repartir. Il s'agit de montrer comment la présence et la hiérarchie de légitimité entre établissements scolaires occidentaux – français, allemands ou encore britanniques et américains – dans le pays d'origine, ainsi que l'influence linguistique et culturelle des anciennes puissances coloniales, ont pu contribuer en pratique à construire un rapport spécifique au pays de destination, au travers d'un processus de socialisation mettant en jeu une multiplicité d'acteurs.

L'analyse se fonde pour cela sur les récits de deux trajectoires contrastées. Le premier est celui d'Ines Boumaaza, Marocaine de 32 ans arrivée en France depuis six ans pour poursuivre des études de médecine débutées au Maroc. L'autre concerne Hamza Farris, un Jordanien de 28 ans installé dans

110. Pour une vue d'ensemble de l'évolution des effectifs d'étudiant·es étranger·ères en France et en Allemagne durant cette période, voir les graphiques de l'annexe D.

une ville moyenne du Nord de l'Allemagne depuis trois ans. Initialement venu pour achever des études d'ingénierie débutées en Jordanie et réaliser son stage de fin d'études, il travaille pour Airbus en tant qu'ingénieur aéronautique. Ces personnes se situent à un moment charnière de leur trajectoire, juste avant ou juste après la fin de leurs études, particulièrement propice pour saisir les logiques qui sous-tendent le choix de repartir ou de rester. la temporalité de l'entretien évite alors les effets de reconstruction et de mise en cohérence *a posteriori* des trajectoires¹¹¹.

III.1 « Ça correspondait mieux à mon tempérament » : le cas d'Ines, médecin marocaine en France

Née dans une grande ville au Maroc de parents médecins et professeurs à la faculté de médecine, Ines a grandi dans un milieu francophone et a fait tout son cursus scolaire en établissement français. Après le baccalauréat, elle est admise en classe préparatoire scientifique d'un prestigieux lycée parisien mais ses parents refusent au dernier moment qu'elle parte, malgré son enthousiasme à cette idée. Elle se lance donc à contre-cœur dans des études de médecine dans une université marocaine. Au bout de six ans, un professeur français en visite lui propose un stage pratique dans son hôpital dans l'ouest de la France, offre qu'elle accepte. À l'issue du stage, elle décide de passer l'internat de médecine à titre étranger en France, concours extrêmement sélectif mais qu'elle réussit. Elle souhaite alors s'installer durablement en France et parvient à obtenir la nationalité française. Lorsque je la rencontre, Ines termine son internat dans un petit hôpital du centre de la France, et réside dans une ville à proximité où elle m'accueille. Elle est blonde aux yeux bleus, avec des tâches de rousseur, mince et de petite taille, avec une voix fluette. Elle porte un jean et un T-shirt blanc, un foulard fleuri, un fin collier d'argent et des baskets de ville.

Un faisceau d'éléments relatifs à la trajectoire d'Ines permettent de comprendre l'importance pour elle de rester vivre en France. De nombreuses dimensions – linguistiques, religieuses et professionnelles – et de multiples

111. Pierre BOURDIEU (1986). « L'illusion biographique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 62.1, p. 69–72.

agents de socialisation – parents, enseignant·es et ami·es – contribuent à faire de la France un lieu de vie qui relève pour elle de l'évidence. Du fait de l'entremêlement étroit de ces différents facteurs, Ines parle peu des raisons de son installation en France, mais exprime le sentiment diffus qu'il s'agit de l'endroit qui lui correspond le mieux. Les éléments qu'elle avance, mis en lien avec sa trajectoire sociale, permettent de saisir comment s'est construite cette représentation de la France comme lieu de vie désirable.

III.1.1 Une inclination pour la France fortement ancrée

Le souhait de partir en France a été largement intériorisé par Ines, si bien que ses parents définissent cette envie comme faisant partie de sa personnalité. Cela s'illustre par son soulagement et celui de ses parents lorsqu'elle obtient la nationalité française. L'extrait d'entretien suivant porte sur cette épisode de naturalisation :

— Enquêtrice : *Et qu'est-ce qu'ils en ont pensé, par exemple, tes parents ?*

— Ines Boumaaza : *Ils étaient ravis, super contents... et rassurés, voilà, ouais ils étaient contents.*

— Enquêtrice : *Et quand tu dis rassurés, c'est par rapport à...*

— Ines Boumaaza : *Ils se disaient, ils me disaient que de toute façon j'avais plus d'opportunités en France qu'au Maroc et que **ça correspondait mieux à mon tempérament.***

Lorsque je lui demande comment elle a pu garder la cardiologie comme spécialité en France, elle exprime le caractère accessoire de cette considération face à l'importance pour elle de rester. Elle parle alors que l'épanouissement et de la sensation de bien-être qu'elle a ressentie au cours de son premier stage en France :

— Enquêtrice : *Ah oui, donc y a pas de difficulté différente (selon la spécialité)...*

— Ines Boumaaza : *Oui, et puis pour être complètement honnête avec toi, en fait y a pas beaucoup de spécialités qui me dégoûtent vraiment, 'fin qui me font pas envie (...) J'me suis dit je vais rester en France, tu vois, **j'me sentais épanouie et bien**, j'me suis dit*

*mais même en changeant de spé, c'est pas... c'est pas un obstacle,
'fin tu vois c'était pas une grosse barrière dans ma tête.*

Me racontant comment elle a pris la décision de passer l'internat en France, elle m'explique bien aimer le pays et être convaincue de pouvoir y trouver une « bonne qualité de vie ». Les rythmes de travail extrêmement contraignants qu'impose à l'époque son statut de stagiaire étrangère à l'hôpital ne la font pas changer d'avis. Plus généralement, elle se montre critique à l'égard des discours qui mettraient en avant les difficultés et éventuelles discriminations vécues par les doctor·es étranger·es en France. Elle utilise à deux reprises le terme de « *malsain* » pour qualifier ce type de discours.

III.1.2 Genre, religion et classe : un agencement des appartenances multiples en lien avec la socialisation au sein de la mission française

Les propriétés sociales en termes de genre, de religion et de classe sont des clés essentielles pour comprendre l'orientation post-bac d'Ines et son immigration en France peu de temps avant la fin de ses études de médecine, alors qu'elle a déjà entamé l'internat au Maroc. Au moment où elle commence ses études supérieures, les parents d'Ines lui interdisent une émigration vers la France. Ce refus est vécu comme une injustice. Pendant l'entretien, elle associe spontanément cette restriction de liberté de mouvement à son statut de femme ayant grandi dans une famille marocaine. Cette décision parentale vient en outre contrarier une aspiration déçue de mobilité sociale ascendante grâce à l'émigration. Acceptée dans l'une des meilleures classes préparatoires scientifiques parisiennes, la perspective de rester au Maroc pour poursuivre des études de médecine représente pour elle une forme de déclassement social (« *Et heu de rester en fac j'ai vécu ça un peu comme une régression* »), car ce cursus est beaucoup moins valorisé et qu'elle est la seule à l'emprunter parmi ses camarades du lycée français.

Contrairement à elle, son petit frère a pu de son côté faire une classe préparatoire en France après son lycée. Outre la différence de rang dans la fratrie, cette différence de parcours s'explique en partie par une perception différenciée selon le genre de la capacité de résistance nécessaire pour surmonter

les difficultés liées à l'éloignement du cadre familial et au régime de travail imposé par les classes préparatoires françaises. Ines utilise par exemple des images relatives à la performance physique pour évoquer les craintes de son père, qui font écho à la définition genrée des qualités nécessaires pour réussir en classe préparatoire :

« *[Mon père] était complètement flippé, et puis il avait peur qu'en prépa j'me casse la figure. Tu vois que j'ai pas les épaules pour. Que j'encaisse pas le stress en fait.* »

Les références métaphoriques à la force physique et à la résistance mentale mettent en avant le caractère viril d'une activité. Celles-ci sont à mettre en lien avec les logiques genrées intervenant dans la sélection des élèves de classes préparatoires¹¹², en particulier à travers le caractère sexué des jugements professoraux associant plus volontiers le « potentiel » au masculin et le « sérieux » au féminin¹¹³.

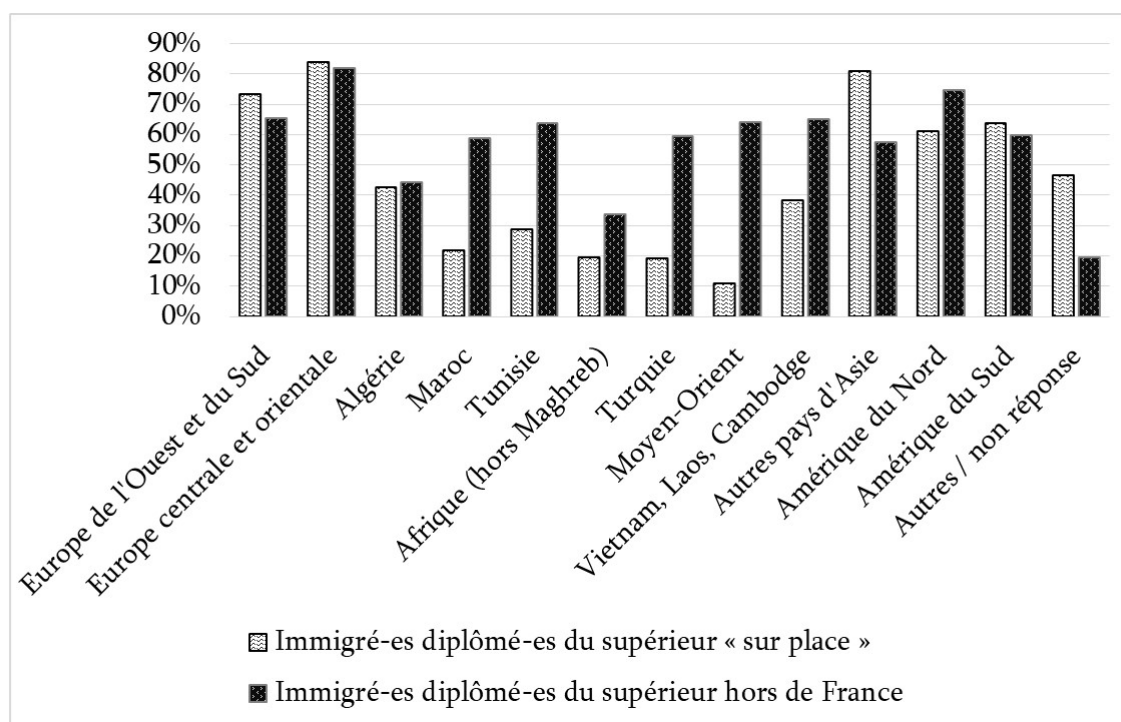
Nos données statistiques indiquent que cette différence sexuée concerne plus largement les femmes marocaines. Celles-ci émigrent plus tardivement en France, par comparaison à leurs homologues masculins. D'après la figure 2.12, les migrations en début ou en cours d'études supérieures sont majoritairement entreprises par des hommes, mais un rattrapage s'opère lors des migrations débutées après la fin des études, qui concernent en majorité des femmes. Ainsi, les femmes représentent 22 % des immigré·es marocain·es qui émigrent en France avant la fin de leurs études, alors qu'elles sont 59 % parmi celles et ceux qui partent du Maroc une fois leurs études terminées. Cette temporalité différenciée de la migration s'observe également pour les autres pays d'émigration où les cursus scolaires français sont fortement valorisés par les élites locales, à savoir la Tunisie, le Liban (dans la catégorie Moyen-Orient) et la Turquie. Dans ce contexte, l'émigration précoce pour poursuivre des études en classes préparatoires est perçue comme une voie d'excellence et donne lieu à une forte sélection de classe et de genre¹¹⁴.

112. Abigail BOURGUIGNON et Martin CHABERT (2014). « Prendre au sérieux le genre en prépa ». In : *Regards croisés sur l'économie* 2, p. 117–120.

113. Marianne BLANCHARD, Sophie ORANGE et Arnaud PIERREL (2016). *Filles + sciences = une équation insoluble? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques*. Paris, Rue d'Ulm.

114. GOBE, MARRY et CHAMOZZI, « Mobilités internationales et attaches familiales des

FIGURE 2.12 – Part de femmes parmi les immigré-es diplômé-es du supérieur et résidant en France



Source : Enquête TeO (France, 2008).

Champ : Immigré-es diplômé-es du supérieur arrivé-es en France à l'âge adulte.

Lecture : En France, les femmes représentent 73 % des Européen-nes de l'Ouest et du Sud diplômé-es du supérieur « sur place », c'est-à-dire arrivé-es en France avant la fin de leurs études.

Ines Boumaaza fait plusieurs fois référence à des arguments en lien avec son appartenance sexuée pour expliquer son attirance pour la France. Le fait de pouvoir accéder à certaines libertés interdites aux femmes au Maroc constitue d'après elle l'une des raisons principales à son installation en France. Elle tient ainsi à m'exposer une « théorie » qu'elle a élaborée pour expliquer pourquoi les hommes marocains rentrent plus systématiquement au Maroc à l'issue de leurs études en France, comparés aux femmes marocaines ayant eu le même parcours d'études.

— Ines Boumaaza : *C'est assez rigolo parce que... y en a pas mal qui reviennent au Maroc, et c'est essentiellement des garçons. Alors j'ai ma théorie sur le sujet! [grand rire] J'ai ma théorie sur le sujet! C'est parce que franchement, être un garçon au Maroc, c'est un*

diplômés maghrébins de grandes écoles », op. cit.

peu tout bénéf' parce que t'as un peu tous les droits... t'as ta liberté de mouvement, t'es pas trop contrôlé par les parents, donc effectivement entre habiter dans un super appart' dans l'centre-ville de Rabah, ben c'est cool, alors que quand t'es une fille, ben moi c'que j'recherchais aussi ici en v'nant, c'est l'émancipation tu vois. T'as personne sur ton dos, tu fais tes p'tits trucs, tu t'fais pas emmerder.

— Enquêtrice : *Mmh. Parce que ça se traduisait comment par exemple, qu'est-ce qui.. qu'est-ce qui te pesait par rapport à ça ?*

— Ines Boumaaza : *Ben déjà... ma mère est cool, mon père était pas très tolérant, donc pendant longtemps j'ai eu l'interdiction de sortir heu... pour aller en boîte, des choses comme ça. Donc c'est très pesant, surtout quand on a dépassé la vingtaine, on dirait une espèce d'ado attardée heu... t'es d'avant la télé le samedi soir, tu fais « boooof... » (rire)*

Cette représentation est étroitement liée à sa propre trajectoire, et fait référence aux contraintes imposées par ses parents sur ses pratiques de mobilité à la fois à l'échelle locale de la ville, mais également en termes de migration vers la France. Durant ses études secondaires et supérieures, son père – qualifié de « *papa poule* » – lui interdit les sorties le soir.

Les effets du genre et de la classe se combinent plus qu'ils ne s'opposent. En effet, les deux modalités de genre évoquées par Ines renvoient implicitement à une différenciation de classe interne à la société marocaine. La mise à distance par l'enquêtrice de la figure d'une hégémonie masculine musulmane peut être comparée aux stratégies de distinction mises en œuvre dans des contextes où des membres de différentes nationalités de prestige inégal se côtoient. Dans une enquête portant sur une firme multinationale située à Riad ¹¹⁵, Amélie Le Renard montre que les hommes managers saoudiens interrogés « utilisent pour décrire les salariées saoudiennes des catégories telles que "occidentalisée" ou "libérée" souvent déduites de leur tenue vestimentaire » ¹¹⁶. En outre, « leur positionnement en tant qu'hommes ouverts d'esprit

115. Amélie LE RENARD (2014b). « "On n'est pas formatés comme ça en Occident" : Masculinités en compétition, normes de genre et hiérarchies entre nationalités dans une multinationale du Golfe ». In : *Sociétés contemporaines* 94, p. 41–67.

116. *ibid.*, p. 61.

au cours des entretiens les [rapproche] du modèle de masculinité professionnelle identifié aux Occidentaux »¹¹⁷. De cette façon, les managers saoudiens se situent par rapport à d'autres Saoudiens extérieurs à l'entreprise et s'en distinguent en s'identifiant de préférence à leurs collègues occidentaux. Or il est probable que ce type de distinction sociale en référence à des normes de genre s'applique aussi aux femmes. Dans le cas d'Ines, l'interprétation de son choix de la France comme le choix d'un régime de genre préférable à celui qu'elle a connu au Maroc peut être interprété de la même façon. Les convictions féministes d'Ines, sur lesquelles elle revient plusieurs fois pendant l'entretien, se traduisent par une posture critique à l'égard de l'organisation familiale qu'elle a connue au Maroc, ce qui valorise en creux la liberté dont elle bénéficie en France.

Par ailleurs, Ines se définit explicitement comme athée. Son rapport distant à la religion musulmane est à mettre en lien avec la socialisation précoce au sein d'établissements français au Maroc et renvoie à des dispositions sociales, des goûts et attitudes, qui ont pu participer à son souhait de résider en France. Ines souligne d'abord qu'au Maroc, l'enseignement de la religion musulmane est beaucoup moins présent dans les établissements français que dans les lycées marocains. C'est selon elle la fréquentation de cursus français qui a conduit son père à s'éloigner de la religion. Mais la simple fréquentation du lycée français ne permet pas de rendre compte de cette mise à distance de la religion musulmane, qui passe aussi par des interactions très concrètes avec les pairs.

En raison de son parcours, Ines se sent globalement moins à l'aise avec les étudiant·es en médecine côtoyé·es à l'université marocaine qu'elle ne l'était avec ses camarades du lycée français. Ce manque d'affinités transparaît dans le déroulement des interactions avec ses pairs, en lien avec des oppositions de goûts et de pratiques religieuses. Les étudiant·es de la faculté de médecine au Maroc ont fréquenté les lycées marocains, moins valorisés que les lycées français au Maroc et viennent donc souvent de milieu moins dotés scolairement qu'elle. Le clivage dans le cercle amical est donc moins lié à cette époque à la nationalité, française ou marocaine, qu'à des inégalités de classe qui transparaissent dans le rapport différencié à la religion lié à l'établissement de

117. *ibid.*, p. 63.

scolarisation.

Même si beaucoup d'élèves des lycées français sont musulman-es, leur pratique de la religion est différente de celle des élèves du public : « plus la religion comme une culture que comme vraiment... une pratique assidue et tout ». Les élèves des établissements scolaires français au Maroc se distinguent selon elle par une plus grande habitude à côtoyer des personnes qui s'écartent des préceptes religieux. S'opère sans doute ici un entremêlement entre l'appartenance de classe et l'appartenance religieuse, puisque c'est finalement une certaine pratique de la religion, qualifiée de « rigide » par l'enquête, qui constitue un réel frein au développement d'une amitié étroite avec les élèves issu-es des établissements publics marocains :

— Enquêtrice : *Et tu t'entendais bien avec les autres étudiants (à la fac de médecine) ?*

— Ines Boumaaza : *Ouais... au début ça a été un peu délicat parce que... comment dire... Eux, ils venaient essentiellement des lycées marocains, et puis on n'avait pas trop les mêmes références... et dans c'milieu-là tu peux pas dire par exemple que t'es pas croyante ou que... 'fin ce qui est mon cas. Et du coup heu... la relation est pas hyper hyper authentique. (...) (Rires, puis d'une voix soudainement très faible :) Nan puis pour être aussi complètement honnête avec toi, en fait heu... de pas être croyant, chez nous, c'est super mal vu. Et en fait si je fréquente des gens qui sont des mêmes origines que moi et qui sont croyants heu, j'ai pas envie de m'expliquer ou de les choquer en disant que moi ça me fait... ça me fait rien, du coup. (...) Parce que du coup tu dois toujours te justifier, y en a qui boivent pas et heu... moi ça, j'ai rien contre, mais je sais pas comment te dire... Tu te sens culpabilisée par leur regard, pour certains. Y en a qui sont hyper délicats et tu te sens pas du tout jugée, mais y en a qui s'autorisent à te dire heu... 'fin du vois : « ah oui, t'as encore changé de mec ? » ou heu... « t'as pas... tu bois en soirée ? » et heu... t'as pas besoin de ce contrôle-là, je déteste ça en fait. Et du coup des gens que j'apprécierais par ailleurs, dans l'absolu, ben j'évite leur compagnie à cause de ça parce que j'ai pas envie d'avoir quelqu'un sur mon dos. (...)*

— Enquêtrice : *Et est-ce que des fois tu en rencontres [des Marocains] qui sont dans le même...*

— Ines Boumaaza : *Oui, des fois j'en rencontre qui sont dans le même trip que moi. Pas beaucoup à [ville où elle réside à l'époque] mais parmi mes anciens potes de lycée, y en a qui sont dans... complètement dans l'même truc et tout, ça fait vraiment du bien !*

Par la suite, une fois en France, Ines a des difficultés à avoir des ami·es proches parmi les Marocain·es travaillant dans les hôpitaux français, dont la plupart ont été formés dans le système scolaire secondaire marocain. La distance prise avec la religion musulmane au Maroc, en lien avec sa trajectoire familiale et scolaire, explique qu'elle se sente plus à l'aise une fois installée en France. Fortement stigmatisés dans son entourage durant ses études supérieures au Maroc, les écarts d'Ines aux préceptes de la religion musulmane apparaissent plutôt valorisés en France et interprétés comme un signe d'intégration parmi ses collègues français·es, membres de familles catholiques ou non croyantes.

III.1.3 Pluralisme linguistique et prédilection pour le français

Outre la construction d'un rapport spécifique à la religion, la fréquentation d'établissements français est à l'origine d'une grande familiarité avec la langue française et un large corpus écrit dans cette langue. Cet élément est également important pour comprendre l'attirance d'Ines pour la France et son souhait de rester dans ce pays à l'issue de l'internat.

Les parents d'Ines sont francophones et lui enseignent le français en même temps que l'arabe dialectal. Elle dit ne pas se souvenir avoir appris le français tant cet apprentissage a été précoce. Elle est scolarisée dès l'école maternelle et jusqu'au baccalauréat au sein de la mission française au Maroc. En famille ou dans le cadre scolaire, la principale langue utilisée est un français émaillé d'arabe dialectal. Sa maîtrise de la langue française se manifeste au cours de l'entretien, lors duquel elle mobilise un registre soutenu tout en s'autorisant l'emploi de termes familiers, sans doute en raison de la proximité d'âge avec moi. Cette impression d'ensemble est produite par certains termes et expressions idiomatiques, telles que « *pousser dans ses retranchements* »,

« avoir des états d'âme », « être à fleur de peau », « mettre le pied à l'étrier », « sortir des sentiers battus », etc. Par leur caractère imagé, celles-ci donnent au discours une certaine élégance. Mes propres prises de parole ont pu me paraître gauches par moment, comparées à la fluidité de son discours et à la qualité de son élocution.

Ce rapport à la langue française s'explique par son contexte de socialisation et par des pratiques de lecture initiées depuis l'enfance et encouragées par son entourage. Elle se souvient que son père allait « dévaliser » la maison de presse chaque fin de semaine et qu'il passait son week-end à lire. Il s'agissait uniquement de journaux français car ce dernier ne « parle pas trop arabe en fait, ça l'a jamais trop intéressé ». Elle énumère d'un ton enthousiaste : « T'avais Paris Match... fin t'avais tout ! Paris Match, le Point, Nouvel Obs heu... (rire) Femme actuelle... ». Elle me parle des revues qu'elle lisait petite (*Starmag, Jeune et Jolie...*) et se rappelle amusée d'une amie offusquée d'apprendre avec retard les nouvelles de *Voici*. Elle évoque enfin les séjours de vacances réguliers à Paris avec ses parents, lors desquels elle passait systématiquement dans une grande librairie pour acheter quantité de livres et de bandes dessinées.

Ces habitudes prises pendant l'enfance expliquent les pratiques de lecture actuelles d'Ines, très grande consommatrice de presse française. Pendant l'entretien, réalisé à son domicile, je remarque que la table basse du salon est jonchée de revues telles que *Géo, Courrier international, Causette, Neon, ...* Elle me dit s'être abonnée au magazine *Sciences humaines*, ainsi qu'à *Philosophie magazine* sur l'invitation de son père qui adore cette revue. Je remarque également sur son bureau un formulaire pour s'inscrire aux « Amis du Monde Diplomatique ». Outre leur omniprésence, la nature des supports écrits présents témoignent d'un rapport érudit à la langue française. Sa bibliothèque comprend ainsi des ouvrages littéraires marqués par une forte légitimité culturelle, tels que *Mythologie* de Roland Barthes ou encore *La Vie mode d'emploi* de Georges Pérec.

Contrairement au français, sa pratique de l'arabe classique se limite au cadre scolaire et devient sporadique après son arrivée en France. Elle me confie s'être abonnée quelques semaines auparavant à une lettre d'information en ligne d'un journal en arabe dans l'idée de rafraîchir son vocabulaire,

mais le caractère laborieux de sa lecture l'a rapidement découragée. Selon elle, la presse écrite marocaine est de toute façon très largement francophone. Plutôt que l'arabe, c'est l'anglais qui constitue la seconde langue la plus lue par mon enquêtée. Ines me raconte avoir pris goût assez tôt à la lecture de textes anglophones non traduits. Ces derniers sont par ailleurs nombreux dans sa bibliothèque d'après mes observations, qu'il s'agisse de best-sellers tels que *Winter of the World* de Ken Follett, de romans salués par la critique littéraire comme ceux de Jonathan Coe ou enfin de textes plus érudits comme *Travels in West Africa* de l'exploratrice britannique Mary Kingsley. Parmi la pile de journaux de son salon, je note par ailleurs la présence du journal anglophone *Time*.

De plus, la référence aux pays anglophones comme destination potentielle d'émigration est discrètement présente dans son discours. Elle mentionne quelques camarades du lycée français partis faire leurs études supérieures en Amérique du Nord. Cependant, les pays étrangers autres que la France semblent davantage valorisés pour l'acquisition de compétences internationales, dans le cadre de séjours courts et les systèmes éducatifs anglo-saxons restent une option de second rang comparés au système scolaire français. Elle et ses camarades de la mission française au Maroc dénigraient les élèves qui fréquentaient l'école américaine voisine :

— Enquêtrice : *Et donc toi tu connaissais aussi un peu l'école américaine ?*

— Ines Boumaaza : *Nan, on les méprisait un peu, on les prenait un peu pour des yankees parce qu'ils étaient pas assez raffinés ! (grand rire) Genre : « Aah, c'est des Américains ! C'est des bourrins ! » (rire)*

De son côté, Ines n'a visiblement jamais envisagé étudier ou s'installer durablement dans un pays anglophone, de même que ses camarades du lycée français, dont la plupart ont suivi des classes préparatoires scientifiques ou commerciales en France. En Terminale, elle envoie de nombreux dossiers de candidature pour des cursus en France, y compris pour des universités. À aucun moment elle n'évoque d'autre destination étrangère que la France. Par ailleurs, son petit frère est expatrié au Canada, mais dans sa partie francophone. Enfin, l'Allemagne n'apparaît en aucun cas dans le champ des possibles de l'enquêtée, du moins ce pays n'est-il jamais mentionné.

III.2 « *It stucked me in that* »¹¹⁸ : le cas de Hamza, ingénieur jordanien en Allemagne

Le cas d'Hamza Farris, d'origine jordanienne, permet à présent d'envisager l'influence culturelle allemande dans des régions ayant été successivement colonisées par plusieurs puissances occidentales, comme dans le cas également du Liban et de la concurrence franco-britannique évoquée en exergue de ce chapitre par l'enquêtée Elizabeth Sahadi. La Jordanie est un territoire historiquement marqué par la présence successive et parfois simultanée de puissances occidentales. Ayant appartenu jusqu'à la Première guerre mondiale à une puissance alliée de l'Allemagne (l'Empire ottoman), l'influence culturelle et économique allemande est restée pendant longtemps forte. Elle coexiste cependant avec celle d'autres puissances européennes, notamment le Royaume-Uni, avec le passage sous mandat britannique pendant l'entre-deux-guerres et jusqu'en 1946, puis des États-Unis pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Contrairement à Ines, Hamza n'envisage pas du tout de s'installer durablement en Allemagne. L'influence discrète de la langue et du système éducatif allemands en Jordanie, par comparaison à la forte présence du français au Maroc, est un facteur important pour rendre compte de ces différences.

Je rencontre Hamza Farris dans sa colocation dans une ville du Nord de l'Allemagne. Il m'accueille dans une tenue décontractée, composée d'un T-shirt blanc ample et un jogging gris, il a les cheveux rasés, la peau métis, et une forte corpulence. Avant l'entretien, il propose de me préparer un thé à la façon de son pays et me sert des dattes qu'il a ramenées de ses vacances récentes en Jordanie. Tous les propos que nous échangeons se déroulent en anglais. Hamza est né et a grandi en Jordanie dans une riche famille. Ses parents gèrent une entreprise spécialisée dans le négoce de bijoux. Il est scolarisé durant le secondaire dans une école privée fondée au XVII^e siècle par des missionnaires français, le Collège De la Salle, mais où la majorité des cours sont en anglais, et qui prépare à l'équivalent britannique du baccalauréat. Après l'obtention de ce diplôme, Hamza souhaite étudier l'ingénie-

118. « Je me suis retrouvé coincé là » (je traduis).

rie industrielle et opte par défaut pour une université germano-jordanienne, la *German-Jordanian University*, dont la création récente témoigne de l'existence d'une diplomatie éducative, bien que limitée, entre les deux pays. À l'issue de trois années universitaires en Jordanie, il poursuit ses études en Allemagne grâce aux partenariats de son université et effectue dans la foulée un stage chez le constructeur aéronautique Airbus. Au moment où je le rencontre, il travaille depuis bientôt trois ans en tant qu'ingénieur aéronautique dans le département où il a effectué son stage. Il souhaite rester pour l'instant en Allemagne mais envisage sérieusement de quitter son emploi sous peu pour migrer dans un autre pays européen pour reprendre ses études ou créer sa propre entreprise.

III.2.1 Un choix par défaut de l'enseignement supérieur allemand

L'inscription dans l'université germano-jordanienne après le baccalauréat a tout du choix par défaut chez Hamza. Celui-ci exprime son envie de suivre un cursus international, qui lui permettrait de partir étudier et travailler à l'étranger. À l'inverse d'Ines, dont tous les souhaits d'orientation sont tournés vers la France au lycée, l'inscription dans une université allemande ne relève en aucun cas de l'évidence et la migration en Allemagne est plusieurs fois présentée comme un hasard de parcours. Faisant référence à son jeune frère qui a migré à Dubaï : « *Cela aurait été comme... mon parcours si je n'avais atterri en Allemagne à un moment.* »¹¹⁹. Il explique avoir candidaté partout en Jordanie après le secondaire, mais n'avoir eu d'autre choix que l'Université germano-jordanienne, établissement récent et dont la réputation reste à faire.

Outre son faible prestige, l'université allemande fréquentée présente selon l'enquête de nombreux inconvénients relatifs à l'organisation pédagogique, à commencer par l'obligation d'apprendre l'allemand, alors que les langues étrangères apprises au cours de sa scolarité sont l'anglais et, dans une moindre mesure, le français. La culture universitaire de cet établissement apparaît en complet décalage avec les attentes qu'il s'était forgées au contact de son père, de ses amis et de ses frères et sœurs plus âgés qui fréquentent ou ont fré-

119. Texte original : « That would have been like my... my path if I wouldn't have landed in Germany at some point. »

quenté d'autres universités au Moyen-Orient, davantage influencées par le modèle anglo-saxon.

— Hamza Farris : *Et... à cette époque, je me disais : « oh mince ! J'y vais ? J'y vais pas, oui, non, oui, non ».*

— Enquêtrice : *Pourquoi tu hésitais ?*

— Hamza Farris : *Parce que d'abord, la langue allemande, ça n'était pas une langue qui me fascinait, ça ne l'a jamais été ! (...) J'étais plus dans le français ou l'anglais que dans l'allemand et... le style était trop difficile... l'université en elle-même ne te donnait pas beaucoup d'espace. Genre son programme, tu dois faire plein de QCM [questions à choix multiple], plein de devoirs, plein d'examens... (...) J'ai commencé et je me rappelle très bien que le premier semestre, j'ai TOUT essayé pour m'en aller... (Ton de l'énumération) L'allemand ce n'était pas du tout mon truc, c'était trop... trop exigeant heu... (...) Ce n'est pas pour moi. Oh ! Je n'ai pas quitté l'école pour ensuite aller dans une autre école !*¹²⁰

La déconvenue d'Hamza lors de son arrivée dans l'université germano-jordanienne s'explique par la façon dont les enseignements y sont organisés, en décalage avec les habitudes des autres établissements d'enseignement supérieur en Jordanie. L'idée d'une opposition entre modèles universitaires nationaux occidentaux - allemands, français, américains ou britanniques - doit certes être considérée avec prudence, ces systèmes étant été construits grâce à de nombreux transferts transnationaux et influences croisées¹²¹.

Il est néanmoins possible de rattacher l'expérience subjective d'Hamza à certains éléments hérités de la conception humboldtienne de l'apprentissage académique, qui ont pu jouer un rôle au sein de cet établissement, à l'in-

120. — And... at that time I was like : « oh man ! Do I go for this ? I don't go for this, yes, no, yes, no ».

— *Why did you hesitate ?*

— Because first of all, the German language, it wasn't a language that fascinated me, never ! (...) And I was more into French and English rather than German and... its style was too tuff like... It wasn't giving you that much space the university itself. Like its scheme is that you have a lot of quizzes, a lot of homeworks, a lot of exams... (...) I started and I can quite remember that the first semester I was like trying EVERYTHING to move out ! Like I didn't want to continue in this university. Like... (Ton de l'énumération) German wasn't my thing at all, it was too... like pushy hu... (...) it wasn't for me, oh ! I didn't finish school to go to another school now !

121. CHARLE, « Les références étrangères des universitaires », op. cit.

verse des universités anglo-saxonnes voisines. L'université allemande s'est construite en référence à l'idée de formation comme vocation et d'un apprentissage tout au long de la vie. L'acquisition d'un savoir n'a alors pas d'autre finalité que l'apprentissage en lui-même, ce qui peut expliquer l'impression de l'enquêté d'une prolongation excessive des contraintes d'ordre scolaire, au-delà de l'âge normal et du rite de passage que constitue l'entrée à l'université. Ce décalage est ressenti d'autant plus fortement par Hamza qu'il est originaire d'une famille engagée dans le négoce et qu'il aspire lui-même à devenir chef d'entreprise¹²². Il a sans doute de ce fait hérité de dispositions typiques des fractions économiques des classes supérieures, à l'opposé de la logique de « l'art pour l'art » de l'université humboldienne.

Malgré les cours intensifs d'allemand suivi dans son université, le caractère tardif de l'apprentissage et les interruptions régulières dans la pratique de cette langue sont à l'origine d'une faible aisance, relativement à l'anglais. Hamza n'emploie à aucun moment l'allemand durant nos échanges, ni lorsque je l'informe de ma maîtrise de cette langue, ni lorsque je montre quelques difficultés à trouver mes mots en anglais. Il admet lui-même ses difficultés en allemand, au moins lors de son arrivée en Allemagne (« *À l'époque mon allemand était VRAIMENT mauvais* »¹²³).

III.2.2 Faire de nécessité vertu : éloge du modèle industriel allemand

Malgré ses réticences, Hamza s'accroche finalement à ce cursus, faute d'être accepté ailleurs et parce qu'il trouve un intérêt aux opportunités offertes par les établissements étrangers partenaires de cette université. Son rêve est de partir à l'étranger, de quitter la Jordanie pour aller « *explorer le monde* »¹²⁴, même s'il n'éprouve aucune attirance particulière pour l'Allemagne. Ce pays n'est désirable à ses yeux qu'en ce qu'il appartient à un ensemble plus vaste de pays européens et nord-américains, dont les opportunités de carrière dans le domaine industriel lui semblent sans commune me-

122. Il fait un lapsus au cours de l'entretien, utilisant l'expression « *big business* » pour parler de sa famille.

123. Texte original : « My German by then was REALLY bad. »

124. Texte original : « to go out, to explore the world ».

sure avec ce qu'il pourrait trouver en Jordanie. L'Allemagne n'apparaît alors que comme une destination d'émigration parmi d'autres.

— Enquêtrice : *Quelles auraient été les autres options si tu étais resté en Jordanie ?*

— Hamza Farris : *Bon, pour travailler ? Pour travailler en Jordanie, et c'est la question. J'étudiais l'ingénierie industrielle mais en Jordanie, l'industrie en elle-même, c'est pas terrible. Nous ne sommes pas un pays industriel, c'est plutôt comme un pays du secteur tertiaire. Donc on a des industries de phosphate et de potassium, mais honnêtement elles sont... vraiment ridicules comparées à des industries [ton de l'énumération] en France, en Allemagne, aux États-Unis... en Italie. Donc bien sûr le niveau n'est pas du tout le même, donc pour moi c'est comme un rêve qui POURRAIT devenir réalité.*¹²⁵

Dans cet extrait, Hamza décrit sa situation actuelle en Allemagne comme une chance inestimable. Par un biais narratif consistant à magnifier sa trajectoire, il valorise les mérites de l'industrie allemande, en étant plus discret au sujet des nations industrielles concurrentes.

Hamza Farris : *Maintenant tu es dans le pays avec la meilleure industrie dans le monde donc... tu vas où ? (en souriant) Donc c'est comme être au paradis heu... Ok qu'est-ce que je choisis ? Et après bien sûr, tu ne vas pas rêver petit, tu commences à rêver gros. Ok allons candidater pour des grosses entreprises. Donc moi j'avais un objectif au bout d'un moment : je VEUX faire un stage dans une des plus grosses entreprises industrielles parce que.. je sais comment ça fonctionne en Jordanie et je connais la réputation de l'industrie allemande, et je sais que si je rentre, (détache ses mots) en ayant une expérience avec Mercedes Benz ou BMW ou Porsches... (en souriant)*

125. Texte original : — *What were the other options if you would have stayed in Jordan ?*
— Well, to work ? To work in Jordan, and that's the point. I'm studying industrial engineering but in Jordan, the industry itself, it's not that good. Like, we are not an industrial land, it's more like a service sector country. So we have phosphate and potassium industry but they are honestly like... really embarrassing when compared to industry in (ton de l'énumération) France, in Germany, in the US... in Italy. So of course it's a complete different level, so for me it's like a dream which COULD come true.

*ça va juste faire DÉCOLLER mon... mon CV et mon expérience!*¹²⁶

Cet éloge passe par la mention de grands constructeurs automobiles allemands, avec l'idée qu'il y aurait une « griffe » associée à l'image de marque de ces entreprises¹²⁷, à l'origine d'un capital symbolique pour les personnes qui y travaillent. Le fait d'être embauché par Airbus, constructeur aéronautique mondialement connu, est d'ailleurs utilisé par Hamza comme une ressource dans ses négociations avec l'ambassade d'Allemagne en Jordanie. De même que les agents de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), pour lesquelles l'image de l'entreprise - très connue et valorisée en France - joue le rôle de « barrière symbolique » qui protège le statut des enquêtés¹²⁸, le prestige associé à l'entreprise Airbus constitue pour Hamza une ressource symbolique non négligeable. Ce prestige compense en partie le caractère dévalorisé du poste qu'il occupe au sein de l'entreprise. Il peut aussi être une ressource, par exemple dans le cadre de ses procédures de demande de visa :

*« J'ai tout de suite appelé l'ambassade : vous connaissez Airbus, vous avez déjà voyagé avec un avion Airbus? (il mime la réponse de l'employé de l'ambassade) Oui. (Il reprend) Je suis en train de perdre une offre d'emploi [là-bas] à cause de [la procédure de visa]! Je serais la personne la plus reconnaissante du monde si vous pouviez m'informer sur l'avancée dans le traitement de ma candidature. »*¹²⁹

L'insistance sur les atouts de l'industrie allemande est liée à une stratégie de présentation de soi plus valorisante. Légèrement bousculé par une de mes

126. Texte original : « You're now in the country with the best industry in the world so... where do you go? (En souriant) So it's like being in the paradise hu... ok what shall I choose? And then of course, you will not dream small, you start dreaming big, ok let's apply for big companies. So for me I had the target at one point : I WANT to do an internship at one of the biggest industrial companies because... I know how is the culture in Jordan and I know how is the reputation of German industry, and I know if you go back (détache ses mots) having an experience with Mercedes Benz or BMW or Porsches... (en souriant) that would be just ROCKETING my... my CV and my experience! »

127. Pierre BOURDIEU et Yvette DELSAUT (1975). « Le couturier et sa griffe : contribution à une théorie de la magie ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.1, p. 7–36.

128. Martin THIBAUT (2008). « Agent RATP plutôt qu'ouvrier, la sécurité? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 34–39.

129. « I give the embassy immediatly a call : do you know Airbus, have you ever flow with an airbus aircraft? (L'employé de l'ambassade) — Yeah. (Hamzah) — I'm losing a job offer with that! I would be like the most grateful person ever if you could give me the state of my application.

questions, Hamza admet cependant que du point de vue de son entourage en Jordanie, l'Allemagne reste une destination moins valorisée et valorisante que d'autres comme les États-Unis ou l'Australie. La mise en œuvre d'une « relance par opposition »¹³⁰ dans cet extrait d'entretien permet de faire ressortir un aspect essentiel de la trajectoire d'Hamza, à savoir que l'Allemagne est une option de second rang derrière les États-Unis. Cela suppose de sortir de la posture d'écoute bienveillante habituellement adoptée en entretien, afin de déjouer les stratégies de présentation, souvent mises en œuvre au sein des classes dominantes, et qui conduisent à masquer certains éléments biographiques moins flatteurs.

— Hamza Farris : *l'expérience pratique que tu te fais en Allemagne, tu ne pourrais JAMAIS l'obtenir autre part, c'est le pays industriel numéro un...*

— Enquêtrice : *Oui même...*

— Hamza Farris : (Il me coupe) *Pour aller dans l'industrie, l'industrie automobile, l'industrie aéronautique...*

— Enquêtrice : *Même au-dessus des États-Unis par exemple ? Tu penses...*

— Hamza Farris : *Heu bon... (Ralentissement soudain du débit) Les Jordaniens aiment beaucoup les États-Unis. Parce que. (Pause, puis ton de l'énumération) Pays de la liberté. (Pause) Si tu as les moyens d'étudier là-bas, alors ils peuvent refaire ton visa un certain nombre de fois et tu es autorisé à chercher un emploi. Et... tu parles anglais ! Donc la Jordanie étant une colonie anglaise, si tu grandis dans une école anglaise, tu parles anglais. (...) ça peut être beaucoup plus facile que d'aller en France ou en Allemagne (d'un ton de lassitude) où tu as besoin d'apprendre la langue, de recommencer à zéro, etc.*¹³¹

130. Sylvain LAURENS (2007). « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents des entretiens avec des imposants ». In : *Genèses* 4, p. 112–127.

131. Texte original : — the practical experience that you get in Germany, you would NEVER get it anywhere else like, industrial country number one like...

— *Yes, even...*

— (Il me coupe) To go into industry, automotive industry, airplane industry...

— *Even above the USA for example ? Do you think...*

— Hu well... (Ralentissement soudain du débit) The USA is very beloved by the Jordanians. (...) Because. (Ton de l'énumération) Country of freedom. (Pause) If you afford to do the study

L'hésitation d'Hamza concernant son maintien ou non en Allemagne s'explique donc par l'ambiguïté de sa situation en termes de prestige. Contrairement à Ines, les déconvenues liées au début de carrière dans le pays d'immigration ne sont pas compensées par l'intériorisation précoce de dispositions à rester en Allemagne et d'un goût pour la langue de ce pays. En outre sa position de genre le conduit à exprimer avec une certaine nostalgie la cohabitation avec ses parents, contrairement à Ines qui interprète le départ en France comme une prise de distance salutaire avec la surveillance parentale. Hamza souligne quant à lui l'autonomie dont il aurait bénéficié chez ses parents, ainsi que les économies en termes de loyer et de dépense alimentaire, qui auraient pu compenser en partie le niveau de salaire jordanien plus faible qu'en Allemagne.

Hamza Farris : *[En Jordanie,] c'est tout à fait normal de travailler et de vivre chez tes parents jusqu'au moment où tu t'en vas... tu t'en vas quand tu as une petite amie ou quand... tu te maries et tout ça. Mais... il arrive que tu aies 28 ans et que tu vives encore chez tes parents. Tu as ta sphère privée. Tu fais ta vie comme tu veux, genre [tes parents] vont pas te dire : « fais ça ou fais pas ça ! » (...) Tu n'as pas cette dépense de nourriture ou... de loyer. Parce qu'aucun de nous ne payerait ça aux parents, c'est culturel , ils te prennent en charge parce que tu habites chez eux.*¹³²

Différents éléments du récit de Hamzan, comme son faible goût pour l'allemand ou sa nostalgie du cocon familial en Jordanie, indiquent que l'immigration en Allemagne présente à ses yeux des inconvénients. Ceux-ci ne semblent pas complètement compensés par le prestige associé à l'entreprise

there, then they can do up to a certain amount visa to stay and you can look for a job. And... you speak English! So Jordan being an English colony, if you rise up in an English school, you speak English. (...) it can be much more easier than moving to France or to Germany (d'un ton de lassitude) where you need to learn the language, and you need to start from zero and so on...

132. Texte original : « [In Jordan] it's very normal that you work and you're living at your parent's place until at one point you move... you move out like with your girlfriend or when... you marry or whatever. But... it can reach that you're 28 years old and you're still living at your parent's place. You have your private sphere. You run your life the way you want, like they wouldn't tell you : do that or don't do that! (...) you don't have this expense of food and of... hu rental. Because none of us would pay for the parents for that, like it's cultural that they are taking care of you because you're staying at their's. »

dans laquelle il travaille. Son insatisfaction est palpable lorsqu'il évoque son projet d'émigrer vers un autre pays européen. En fin d'entretien, il me pose de nombreuses questions sur les conditions d'immigration en France, autre signe que son séjour en Allemagne est plus conçu comme une étape que comme le début d'une installation durable.

* *

*

En conclusion, les contrastes en lien avec le genre, la nationalité, la classe et le parcours scolaire des deux enquêté-es sont centraux pour comprendre les divergences entre Ines Boumaaza et Hamza Farris. Les éléments contextuels en lien avec le pays d'origine, Maroc ou Jordanie, et celui de destination, France ou Allemagne, éclairent également la façon dont ces personnes envisagent la suite de leur trajectoire. Les divergences portent sur le rapport de la destination choisie, attirance vécue comme naturelle pour Ines et faisant l'objet d'un travail d'ajustement chez Hamza. Les autres destinations d'émigration potentielles, en particulier les pays anglo-saxons, sont perçues comme des solutions de second rang par Ines, pour qui une installation en France semble relever de l'évidence. Hamza avoue au contraire, bien qu'à demi-mot, que ces destinations sont davantage valorisées que l'Allemagne et plus avantageuses à ses yeux pour des raisons linguistiques notamment. Certes, ma position d'enquêtrice de nationalité française a pu d'un côté encourager Ines dans son discours de valorisation de la France, et d'un autre côté désinhiber Hamza concernant son manque d'appétance pour la langue allemande. Il semble cependant que les différents aspects de chaque récit soient suffisamment convergents pour suggérer l'idée d'une intériorisation précoce de goûts ou de dégoûts pour le pays de destination, au contact d'institutions scolaires francophones et germanophones en concurrence au sein des pays d'origine. Ces deux études de cas mettent en évidence le poids des facteurs institutionnels et structuraux dans l'orientation migratoire, et apporte ainsi un contrepoint à la littérature économique mettant plus volontiers l'accent sur les arbitrages individuels dans le choix du pays de destination.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons pris appui sur la démarche sociologique pour déconstruire la notion de « choix » entre la France et l'Allemagne. L'orientation migratoire est ancrée dans des processus se déroulant sur le temps long, liés à des dynamiques collectives en partie inconscientes. Les données statistiques et les entretiens montrent que l'orientation vers la France ou l'Allemagne peut être l'expression de dispositions incorporées dans le système scolaire du pays d'origine, tout particulièrement dans le cas des migrations pour études. Comme pour les migrant-es moins doté-es en ressources scolaires, l'émigration des diplômé-es du supérieur originaires des pays périphériques résulte de contraintes objectives qui déterminent le pays de destination, y compris parfois en cas de circulation entre la France et l'Allemagne.

Les immigré-es diplômé-es du supérieur ont certes des destinations migratoires plus variées grâce au suivi d'études longues et aux ressources sociales associées. Le poids des hiérarchies internationales est cependant bien visible dans la façon dont cette population se déplace vers l'Europe de l'Ouest. D'après les enquêtes nationales mobilisées, l'Allemagne recrute principalement des diplômé-es formé-es dans les pays d'Europe centrale et orientale, notamment dans les anciens pays communistes qui ne sont pas membres de l'Union européenne. La France quant à elle connaît une migration en large partie originaire de territoires anciennement colonisés au Maghreb et, dans une moindre mesure, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Ces divergences de recrutement s'expliquent par le fait que la France et l'Allemagne disposent d'aires d'influence linguistique, éducative, politique, économique et culturelle qui se chevauchent peu, du fait d'histoires politiques et coloniales contrastées.

Quelle est alors finalement la différence entre les immigré-es que nous analysons et l'enquêté de Sayad, qui n'a qu'une seule destination étrangère en tête et « à la bouche »¹³³ ? Malgré les contraintes auxquelles elles-ils font face dans leur orientation migratoire, les diplômé-es du supérieur se distinguent sans doute avant tout par leur capacité à envisager d'autres destinations que celles où elles-ils se sont installé-es. Dans les entretiens, les enquêté-es men-

133. SAYAD, « Elghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration », op. cit.

tionnent souvent des destinations anglophones (États-Unis, Canada, Royaume-Uni), désirées car perçues comme plus prestigieuses, mais finalement abandonnées. Le départ pour la France ou l'Allemagne apparaît alors comme un choix par défaut, révélateur des contraintes objectives qui peuvent contrarier les ambitions initiales. Cette population immigrée se caractérise donc certes par une forme d'éclectisme dans les souhaits de destination exprimés, reflet de leur position dominante en termes de classe, mais ces aspirations peuvent être contrariées dans la pratique, en raison de leur position dominée dans la structure internationale des rapports de pouvoir.

Conclusion de la partie I

Cette partie s'est attachée à déconstruire la notion de « choix » d'un pays de destination. Il s'agissait de montrer les limites d'un modèle explicatif de l'orientation migratoire admettant l'existence d'un marché du travail globalisé de la main-d'œuvre qualifiée.

Le chapitre 1 a montré que les discours relatifs à l'immigration qualifiée au sein de l'OCDE sont sous-tendus par une logique d'étalonnage des performances des États, de type *benchmarking*, et que ces discours ont inspiré diverses mesures de politique migratoire en France et en Allemagne à partir de la fin des années 1990. Cette littérature experte suppose l'existence d'un marché internationalisé des compétences conçues comme le carburant des économies nationales. Conséquence de ce cadre théorique, l'orientation migratoire des personnes désignées comme des « *talents* » serait régie par le degré d'« *attractivité* » des pays, principalement en termes de politique d'obtention des visas et d'avantages fiscaux, et plus secondairement de prestige des systèmes éducatifs et de qualité des services publics.

Dans le chapitre 2, la reconstitution des trajectoires géographiques des personnes diplômées du supérieur ayant migré vers la France ou l'Allemagne a conduit à remettre en question les représentations institutionnelles de la migration qualifiée. Les trajectoires géographiques révèlent les logiques d'influence culturelle entre pays en matière éducative et linguistique. Qu'elles soient reconstituées à l'aide des enquêtes nationales ou dans le cadre de récits biographiques, ces trajectoires sont en contradiction avec l'idée d'un « *marché global des talents* ». La décomposition par pays d'origine et d'arrivée montre l'existence d'asymétries majeures entre la France et l'Allemagne. Les chemins qui mènent en France et en Allemagne se croisent peu. Les migrations vers la France se font souvent en provenance du Maghreb et d'Afrique et celles qui ont l'Allemagne pour destination sont majoritairement originaires d'Europe

centrale et orientale. Les notions théoriques de « centre » et de « périphérie » rendent compte d'autant mieux de l'orientation migratoire lorsque la mobilité a lieu au cours des études supérieures. Cela révèle la relative exclusivité des politiques d'échange et des liens historiques noués entre pays en matière éducative.

L'approche adoptée dans le chapitre 2 n'a pas vocation à fournir une connaissance exhaustive des migrations diplômées à travers l'Europe, contrairement à ce qu'ambitionnent les rapports de l'OCDE analysés dans le chapitre 1. L'étude rapprochée de la France et de l'Allemagne comme pays de destination vise à donner plus de relief aux logiques d'interdépendance entre pays, quitte à laisser dans l'ombre certains phénomènes migratoires. C'est donc consciemment qu'il est fait ici abstraction des États-Unis, destination actuellement plus puissante culturellement et économiquement, ou encore de destinations voisines de la France et de l'Allemagne où l'on parle anglais, français ou allemand. Par ailleurs, on sait que les pays du centre de l'Europe et du Maghreb sont devenus des destinations majeures pour les émigré·es venu·es de zones plus lointaines¹³⁴, y compris pour les personnes diplômées¹³⁵. Ces régions peuvent être qualifiées de semi-périphériques car elles sont à la fois des lieux de départ et d'arrivée pour les plus diplômé·es et peuvent constituer des étapes avant la migration vers les pays d'Europe de l'Ouest. C'est notamment le cas du Maroc¹³⁶ et de la Tunisie¹³⁷ qui accueillent un nombre croissant d'étudiant·es subsaharien·es.

En renonçant à une partie de la richesse et de la complexité de l'écheveau des migrations transnationales, il a été possible de dégager empiriquement des zones d'influence française et allemande largement séparées, qui se matérialisent par les flux de migration qualifiée en provenance de régions contrastées. Cela nous autorise à parler à ce sujet de systèmes migratoires structurés par des « centres » et des « périphéries ». Mettre la lumière sur

134. HOOGHE et al., « Migration to European countries : A structural explanation of patterns, 1980–2004 », op. cit.

135. MAZZELLA, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, op. cit.

136. Johara BERRIANE (2009). « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? » In : *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography* 113, p. 147–150.

137. Sylvie MAZZELLA (2009a). « Étudiants africains dans les universités privées tunisiennes : nouvelle figure de l'étudiant "international" ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala.

deux pays d'immigration désormais dans l'ombre des États-Unis et concurrencées par des destinations émergentes permet sans doute, paradoxalement, de dévoiler plus aisément les logiques d'influence et les luttes de pouvoir à l'œuvre dans ces circulations. Tandis que les « modèles » français et allemand sont désormais désacralisés¹³⁸, que leur solidité est questionnée, et que leurs zones d'influence se font plus étriquées, les ressorts de leur domination pâliissante n'en deviennent que plus faciles à objectiver. À l'inverse des États-Unis, la France et l'Allemagne ne bénéficient plus des retombées symboliques liées au « monopole de la production de la vision du monde social universellement reconnue comme universelle »¹³⁹ qui a pu les caractériser à certaines époques¹⁴⁰. Malgré ce déclin, les rapports de pouvoir à l'échelle internationale exercent des effets concrets sur les trajectoires des diplômé·es du supérieur en amont de la migration, puis une fois la destination atteinte. Après avoir exploré les ressorts de l'orientation migratoire, il s'agit à présent d'observer comment se traduit cette domination sur le plan professionnel et de l'emploi suite à l'installation dans le pays d'arrivée. Nous verrons que les contraintes dans l'orientation migratoire mises au jour dans la partie I donnent sens aux positions sociales dans le pays d'arrivée analysées dans la partie II.

138. Pour des précisions sur l'émergence d'un discours expert sur le « retard » européen, voir BRUNO, *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, op. cit.

139. Pierre BOURDIEU et Loïc WACQUANT (1998). « Sur les ruses de la raison impérialiste ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 121.1, p. 109–118, voir p. 117

140. Cela fait écho à la remarque de Michael Mann au sujet des puissances déclinantes : « Si le déni [passé] des Britanniques et des Japonais [concernant leur hégémonie] peut aujourd'hui nous faire sourire, celui des Américains [aujourd'hui] nous pose alors question. » MANN, « Impérialisme économique et impérialisme militaire américains », op. cit., voir p. 21.

Incohérences statutaires.

**Les variations du déclassement social
dans le pays d'arrivée**

Ne croyez pas que je sois borné
Le genre rétrograde avancé...
D'ailleurs je compte parmi les gens qu'j'aime bien
Un jeune avocat a-fri-cain.

Alain Souchon, « Poulailler's song », 1977.

Nous proposons à présent de renouer avec une tradition ancienne consistant à prendre la migration comme un miroir grossissant de mutations sociales contemporaines. À plusieurs reprises, les sciences sociales ont montré que les phénomènes migratoires pouvaient être révélateurs de mutations qui travaillent le cœur des sociétés. Analyser la position sociale des personnes immigrées conduit souvent à dégager des faits sociaux qui touchent aussi, quoique de manière plus discrète, d'autres populations. Ici, on étudie les trajectoires professionnelles et d'emploi des immigré·es diplômé·es du supérieur afin d'éclairer des dynamiques sociales plus larges, qu'il s'agisse des transformations de la mobilité sociale ou de recomposition des hiérarchies internes aux professions supérieures. Une attention particulière est portée aux situations d'« incohérence statutaire » rencontrées. Celles-ci reflètent la manière dont les hiérarchies internationales (entre pays mais aussi entre systèmes éducatifs nationaux, entre langues nationales, etc.) interfèrent dans la stratification sociale. Elles approfondissent par ailleurs la connaissance des effets sociaux des mouvements d'expansion scolaire qui ont eu lieu dans différents pays au cours des dernières décennies.

D'après Georg Simmel¹⁴¹, la position de l'étranger est d'abord celle des personnes migrantes, mais elle est aussi utile pour comprendre les transformations de la « personnalité » des individus, provoquées par de grandes transformations, comme les processus d'industrialisation et d'urbanisation qu'observe le sociologue en Allemagne à son époque. Dans le prolongement de cette idée, Robert E. park utilise le concept d'individu « marginal » pour décrire les situations sociales variées de porte-à-faux, dont font partie les expériences mi-

141. Georg SIMMEL (2013 [1908]). « Exkurs über den Fremden ». In : *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*. Verlag Duncker & Humblot Berlin.

gratoires, productrices d'une « instabilité », d'un « sentiment pénible et aigu de [soi]-même et de sa condition », d'une « inquiétude » et finalement d'un « malaise »¹⁴². Enfin, Everett C. Hughes¹⁴³ s'intéresse aux situations où les traits d'un individu « se présentent dans des combinaisons singulières qui créent de la confusion, des contradictions et des dilemmes de statut »¹⁴⁴. Hughes se centre sur les contradictions statutaires dans le cadre professionnel, s'intéressant aux cas de docteur·es afro-américain·es et des femmes médecins qui ne cumulent pas tous les attributs socialement attendus pour ce statut. Cette tradition de recherche nous permet de faire de l'atypisme des immigré·es diplômé·es du supérieur un atout heuristique. Les diplômé·es du supérieur venu·es de l'étranger peuvent occuper des positions sociales inattendues étant donné leur niveau d'études. Ce groupe peut être confronté à diverses formes de « dilemme de statut »¹⁴⁵. La contradiction peut se traduire par le fait d'être sans emploi ou d'occuper un poste peu qualifié, rarement occupé habituellement par des diplômé·es d'études longues, ou à l'inverse d'exercer dans une profession supérieure qui accueille une proportion très limitée de membres venu·es de l'étranger.

La seconde perspective qui irrigue la réflexion de cette partie se rattache à la sociologie de la mobilité sociale et des reclassements sociaux à l'échelle individuelle. Dans ce cas, l'incohérence statutaire est comprise comme le résultat d'une bifurcation de trajectoire souvent consécutive à la migration. Nous porterons notre attention sur les modifications qui surviennent entre les situations pré- et post-migratoires. Comme le souligne Pierre Bourdieu, « la dialectique des espérances subjectives et des chances objectives est partout à l'œuvre dans le monde social et, la plupart du temps, elle tend à assurer l'ajustement des premières aux secondes. Mais il est des cas de décalage, où les conduites deviennent inintelligibles si l'on ne fait pas intervenir l'habitus et son inertie propre, son hystérésis. »¹⁴⁶ Or, la mobilité géographique

142. Robert E PARK (1928). « Human migration and the marginal man ». In : *American journal of sociology* 33.6, p. 881–893, p. 893. Traduction française reprise de P. J. Rojzman dans Robert E PARK (2013 [1928]). « The marginal man ». In : *Sociétés* 1, p. 57–58.

143. Everett C. HUGHES (1945). « Dilemmas and contradictions of status ». In : *American journal of Sociology* 50.5, p. 353–359.

144. Texte original : « They occur in peculiar combinations which make for confusion, contradictions and dilemmas of status ». *ibid.*, p. 353.

145. *ibid.*

146. Pierre BOURDIEU et Loïc WACQUANT (1992). *Réponses. Pour une anthropologie ré-*

est un exemple typique de situation propice à ce décalage. Le franchissement des frontières peut donner lieu à des changements majeurs dans le domaine linguistique, en termes de droit d'accès à certaines professions ou du fait de la démonétisation partielle de titres scolaires obtenus ailleurs. L'analyse des migrations internationales à l'aide des outils de la sociologie des classes sociales constitue un champ de recherche en plein développement en France, dont les enjeux et les perspectives ont été systématisés par Anne-Catherine Wagner¹⁴⁷. Dans un article programmatique plus récent¹⁴⁸, Jennifer Bidet parle de « mobilités sociales contradictoires » en contexte migratoire, au sens où « une amélioration du niveau de ressources économiques peut s'accompagner d'un déclassement professionnel, [où] un déclassement de court terme peut être suivi d'une reconversion réussie de ses ressources à plus long terme, [et où] une dégradation du statut social individuel dans sa société d'installation peut s'accompagner d'une élévation du statut de la famille dans la société de départ »¹⁴⁹. Cette problématique invite à analyser en détail les modifications survenues au cours de la carrière, et donc de renouer avec une approche intragénérationnelle de la mobilité sociale et du déclassement.

Le déclassement social a souvent été analysé dans une perspective intergénérationnelle¹⁵⁰, qui consiste à comparer la position socioprofessionnelle occupée avec celle des générations antérieures. On s'intéresse cette fois à la rupture liée à un épisode migratoire survenu à l'âge adulte. Cela nous conduit à déplacer le regard vers des déplacements sociaux à plus courte échéance, et ouvre la question de la réversibilité des déplacements au cours de la carrière. La possibilité d'un rattrapage dans les années qui suivent l'installation pose la question de possibles contre-mobilités vers le haut et de reconversions des capitaux scolaires dans le cadre domestique. Le changement de référentiel linguistique lié à la migration internationale invite en outre à analyser le langage, et les profits symboliques qui lui sont associés, comme une dimension

flexive. Paris, Éditions du Seuil, p. 106.

147. Anne-Catherine WAGNER (2007b). *Les classes sociales dans la mondialisation*. Paris, La Découverte.

148. Jennifer BIDET (2018a). « Déplacements. Migrations et mobilités sociales en contexte transnational ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 225.5, p. 67–82.

149. *ibid.*, p. 75.

150. Louis CHAUVEL (2010). *Le destin des générations : structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*. Paris, Presses universitaires de France, Camille PEUGNY (2009). *Le déclassement*. Paris, Grasset.

à part entière de la mobilité sociale. On se demandera dans quelle mesure la migration peut être comprise comme un renversement des rapports de force linguistiques, du fait de la dévalorisation dans le pays d'arrivée de ressources langagières acquises dans le pays d'origine.

Trois formes successives « d'incohérences statutaires » sont analysées dans cette partie. Le mouvement correspond à un resserrement progressif du champ de l'analyse et de la population concernée. Le chapitre 3 interroge les mises en retrait de la sphère professionnelle consécutives à la migration, qui place les femmes immigrées dans une situation atypique d'investissement domestique à plein temps malgré la validation d'études longues. Le chapitre 4 examine les situations de décalage manifeste entre le niveau de diplôme et la position socioprofessionnelle. Celles-ci se traduisent par l'emploi dans le monde ouvrier ou des emplois peu qualifiés des services, postes habituellement occupés par des personnes peu scolarisées. Enfin, le chapitre 5 porte sur les immigré·es qui occupent une profession supérieure dans le pays d'arrivée. Il détaille les processus de marginalisation plus discrets à l'œuvre au sein des professions auxquelles on accède grâce à la validation d'études longues.

Chapitre 3

(Se) mettre en retrait de la sphère professionnelle.

Reconfiguration des rapports de genre dans la migration

Alger, début de la décennie noire (années 1990). Le dialogue se déroule en français

— Mehdi : Autant qu'on parte rapidement d'ici.

— Nedjma : Quoi « on » ? Tu supposes que je partirais avec toi ?

— Mehdi : Ben dès que j'obtiens mon visa, on se marie en vitesse et on y va !

— Nedjma : Et qu'est-ce que je ferais moi là-bas ?

— Mehdi : (en l'embrassant) Tu trouveras bien de quoi t'occuper...

— Nedjma : Mais tu ne comprends pas, moi j'ai tout ici ! Mes amies, mon défilé...

Papicha, 2019, long-métrage réalisé par Mounia Meddour

Le dialogue de ce couple formé de deux étudiant-es algérois-es, lui en études d'architecture et elle en licence de français, reflète les asymétries de genre qui se jouent dans la migration. Si le contexte politique de la décennie noire et les attentats terroristes justifient un départ précipité vers la France, le personnage de Nedjma, qui débute une activité de styliste à Alger, a plus à y perdre que Mehdi, car elle risque de voir sa carrière naissante interrompue.

Cet échange suggère donc l'idée d'un départ globalement plus défavorable aux femmes qu'aux hommes.

Comme le souligne Pierrette Hondagneu Sotelo¹, la sociologie de la migration a longtemps privilégié le ménage comme unité d'analyse, délaissant les aspects liés aux rapports de pouvoir internes aux couples. Cela conduit à concevoir la migration comme le résultat d'une décision du ménage, sans considérer les négociations intra-familiales qui sous-tendent cette décision. D'autre part, l'occultation de la dimension genrée empêche de s'interroger sur la division sexuée du travail dans les familles migrantes, et la façon dont la migration donne lieu à une reconfiguration de cette répartition des tâches et à une redéfinition des rôles de genre. Eleonore Kofman et Parvati Raghuram² soulignent que cet impensé du genre est également présent dans la littérature relative aux migrations privilégiées et se proposent d'explorer davantage cette question.

Nous souhaitons nous inscrire dans ce programme de recherche ainsi ouvert en s'intéressant aux personnes diplômées originaires des pays périphériques de l'Est et du Sud en France et en Allemagne, et à la façon dont la migration peut reconfigurer les rapports de genre. Plus précisément, on propose dans ce chapitre d'analyser le phénomène de mise en retrait de la sphère professionnelle des immigré·es diplômé·es du supérieur, et d'en analyser les ressorts. Au sein de ce groupe, les femmes sont plus touchées que les hommes par ce qu'on appelle en français l'« inactivité »³. En Allemagne, le taux d'« inactivité » au sein de ce groupe varie entre 25 % et 67 % selon

1. Pierrette HONDAGNEU-SOTELO (1994). « Overcoming Patriarchal Constraints : The Reconstruction of Gender Relations among Mexican Immigrant Women and Men ». In : *Gender and Society* 6.3, p. 393–417.

2. Eleonore KOFMAN et Parvati RAGHURAM (2006). « Gender and global labour migrations : Incorporating skilled workers ». In : *Antipode* 38.2, p. 282–303.

3. La statistique publique harmonisée à l'échelle européenne distingue deux catégories parmi les personnes sans emploi : 1) celles qui recherchent activement un emploi sont enregistrées comme étant au chômage ; 2) celles qui n'ont pas fait de recherche récente d'emploi et/ou qui ne sont pas immédiatement disponibles pour prendre un poste sont enregistrées comme « inactives ». La population « inactive » désigne donc en français les personnes hors du marché du travail qui ne sont ni en emploi, ni au chômage. Elle inclut les personnes dites « au foyer », ainsi que les populations étudiantes et retraitées, même si ces dernières ne sont pas pris en compte dans nos analyses. Le terme français suggère l'idée d'une absence de travail, ce qui conduit à nier l'existence d'un travail domestique non rémunéré. La traduction allemande de cette catégorie n'a pas la même connotation péjorative. Le terme *Nichterwerbsperson* désigne littéralement le fait de ne pas recevoir de revenu et de ne pas ouvrir de droits sociaux en lien avec une activité. Dans les analyses qui suivent, le terme français sera toujours utilisé avec des guillemets afin de marquer la distance critique nécessaire à son usage.

la région d'origine, contre 8 % des femmes de même niveau de diplôme nées en Allemagne. En France, le taux d' « inactivité » des femmes immigrées et diplômées est élevé, entre 25 % et 37 % selon la région d'origine. L'analyse des mobilités sociales dans la migration nécessite de prendre en compte ces trajectoires souvent laissées de côté dans les réflexions relatives au déclassement social et aux phénomènes d'incohérence statutaire. L'investissement dans le travail non rémunéré dans la sphère familiale malgré la validation d'études longues peut alors être définie comme une forme d'incohérence statutaire, à la fois par rapport aux normes sociales des classes supérieures de la société d'arrivée et par rapport à la trajectoire prémigratoire des femmes interrogées.

Dans un premier temps, nous nous interrogerons sur les liens entre accès à l'emploi et stratification sociale au sein de la population féminine. Nous montrerons que l'activité rémunérée des femmes fait l'objet d'une valorisation croissante dans les classes supérieures en Allemagne et, de façon plus nette encore, en France. Cette transformation des normes de respectabilité peut donner lieu à des formes de stigmatisation des femmes qui n'ont pas d'activité professionnelle, phénomène qui se décline différemment selon le milieu social. Puis nous mettrons en évidence les inégalités d'accès à l'emploi entre femmes diplômées du supérieur selon leur trajectoire migratoire et leur région de formation, pour montrer que cette mise à l'écart s'explique largement par la porosité entre chômage et « inactivité » d'une part, et par les difficultés liées au travail domestique et de garde des enfants d'autre part. Enfin, nous adopterons une perspective diachronique afin de montrer que l'épisode migratoire provoque souvent une interruption de la carrière chez les femmes ayant migré en couple, ce qui peut les conduire à des réinvestissements atypiques dans la sphère domestique de ressources acquises au cours d'études longues et de leurs carrières antérieures.

I Le retrait dans la sphère domestique : du privilège bourgeois au stigmatisme de l'altérité nationale

L'accès à l'emploi n'est pas une question classiquement prise en compte dans l'étude de la stratification sociale. Cette dimension est également absente des analyses conventionnelles de la mobilité sociale, qui ont longtemps limité l'analyse aux hommes, et n'ont analysé la mobilité sociale des femmes qu'au prisme de la profession de leur père et de leur conjoint. Ce biais récurrent des études fondées sur des outils quantitatifs, tels que les tables de mobilité, conduisent à laisser de côté les trajectoires plus spécifiques aux femmes, en particulier le fait de passer d'une activité rémunérée dans la sphère professionnelle et marchande à une activité gratuite et invisible, souvent réalisée au sein de la sphère domestique. Nous proposons de revisiter la littérature existante afin de montrer en quoi l'accès à l'emploi peut être considéré comme un critère de stratification sociale au sein de la population féminine, et comment celui-ci se combine à des formes de catégorisations raciales des femmes immigrées.

Nous montrerons d'abord comment l'activité professionnelle est progressivement devenue un signe de distinction sociale dans les sociétés française et allemande, dans un contexte d'allongement de la scolarité des femmes. Si des obstacles persistants sont à noter dans l'accès des femmes à la sphère professionnelle, la mise au service de l'économie domestique peut apparaître comme une forme d'écart à la norme dans un contexte de montée de l'emploi féminin. Ensuite, nous examinerons la manière dont les normes de genre participent au processus de construction de l'altérité nationale et raciale au sein des fractions précarisées des classes populaires d'une part, et dans des milieux privilégiés socialement ensuite.

I.1 Une valorisation croissante de l'emploi féminin dans les classes supérieures occidentales

I.1.1 Allongement des études et évolution historique des normes de genre

Au XIX^e siècle dans les pays occidentaux, le fait d'arrêter une activité productive est un trait caractéristique de la bourgeoisie et n'est pas accessible aux femmes plus modestes, comme le montre Sylvie Schweitzer au sujet de la France⁴. De même que dans les classes supérieures blanches aux États-Unis⁵, ce partage du travail domestique participe de la domination de classe à travers l'organisation par les femmes bourgeoises d'une sociabilité qui donne lieu à des dépenses ostentatoires.

La situation est différente un siècle plus tard. D'après Arlie Hochschild⁶, on assiste à partir des années 1970 à une inversion lente et progressive de la hiérarchie des valeurs associées aux tâches domestiques dans les classes supérieures. Cette tendance s'observe également en France et en Allemagne. Alors que le travail hors de la sphère domestique a longtemps été le signe d'une pauvreté laborieuse, le mouvement de tertiarisation de l'économie et de salarisation des femmes a modifié cet état de fait. Désormais, ce sont les femmes les moins diplômées qui ont le plus de difficultés à obtenir un emploi rémunéré. La pénibilité et la faible rémunération des emplois réservés à ces dernières peuvent les conduire à se retirer du marché du travail pour s'investir pleinement dans le travail domestique⁷.

Cette mutation est survenue parallèlement à l'allongement des scolarités féminines et leur rattrapage par rapport à celles des jeunes hommes. L'intrusion discrète et « respectueuse »⁸ des femmes au sein de bastions masculins des sociétés françaises et allemandes devient progressivement partie

4. Sylvie SCHWEITZER (2002a). « Les enjeux du travail des femmes ». In : *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 3, p. 21–33.

5. Thorstein VEBLEN (2017 [1998]). *The theory of the leisure class*. Routledge.

6. Arlie HOCHSCHILD et Anne MACHUNG (1990). *The second shift : Working Families and the Revolution at Home*. New York, Avon books.

7. Margaret MARUANI (1996). « L'emploi féminin à l'ombre du chômage ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 115.1, p. 48–57.

8. MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, op. cit.

prenante des stratégies de reproduction et de distinction sociale au sein des classes supérieures. En France, c'est notamment le cas au sein des élites politiques⁹, techniques¹⁰, scientifiques¹¹, et médicales¹². Des processus similaires sont observables en Allemagne avec un mouvement de féminisation très progressif des positions de pouvoir¹³. Certes, cette mutation transforme plutôt qu'elle ne les renverse les rouages de la domination masculine, mais elle témoigne malgré tout d'une transformation majeure de la signification sociale de l'emploi salarié féminin et de ses incidences sur la stratification sociale.

I.1.2 Une lecture géographiquement située de l'émancipation par le travail salarié

La valorisation du modèle de la bi-activité en Europe de l'Ouest est un phénomène situé socialement et géographiquement. La progression de cette norme de l'accès à la sphère professionnelle a été en enjeu de lutte féministe au sein des pays européens et nord-américains, et a fait l'objet de débats auxquels participent des intellectuelles comme Betty Friedan¹⁴ ou Christine Delphy¹⁵. Cependant, les intellectuelles féministes d'autres régions, en particulier d'Europe centrale et orientale, ont pu porter un regard critique sur cette définition des droits des femmes, soulignant que le slogan « le privé est politique » de la féministe américaine Carol Hanisch, qui s'est diffusé dans les pays occidentaux et au-delà, ne correspond pas à la réalité du rapport de force entre femmes et hommes dans d'autres sociétés et régimes politiques.

L'exemple des régimes socialistes fondés sur la mise au travail des femmes à l'extérieur du foyer permet, par un déplacement du regard, de montrer le

9. Catherine ACHIN et Sandrine LÉVÊQUE (2007). « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes ». In : *Genèses* 2, p. 24–44.

10. MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, op. cit.

11. Catherine MARRY et Irène JONAS (2005). « Chercheuses entre deux passions ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 69–88.

12. Emmanuelle ZOLELIO (2009). « Des femmes dans un métier d'hommes : l'apprentissage de la chirurgie ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 117–133.

13. Doris BRADER et Julia LEWERENZ (2006). *Frauen in Führungspositionen : An der Spitze ist die Luft dünn*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.

14. Betty FRIEDAN (1963). *The Feminine Mystique*. New York.

15. Christine DELPHY (1998). *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Paris, Editions Syllepse.

caractère situé des lectures occidentales de l'émancipation par le travail salarié¹⁶. Les études de genre réalisées dans les anciens pays communistes en Europe centrale et orientale font ainsi une réévaluation critique de certains concepts consacrés par la réflexion féministe classique et soulignent l'ethnocentrisme de la production scientifique occidentale. Comme le souligne Ioana Cirstocea, les critiques féministes de la division privé/public, fondant la revendication de l'accès à la sphère professionnelle, ont été « forgées à partir de l'expérience des sociétés occidentales », mais « dans les sociétés est-européennes à régimes socialistes de type autoritaire, la famille a pu fonctionner comme un foyer de résistance devant l'imposition de l'idéologie et comme un espace valorisé puisqu'un des rares qui permettait, à travers les relations avec les proches, l'accomplissement de soi. »¹⁷. Ainsi, l'activité professionnelle, plutôt qu'une condition première à l'émancipation, apparaît « comme une corvée aux yeux de certaines femmes est-européennes qui avaient connu la contrainte du plein emploi alourdie par l'activité obligatoire dans les organisations de masse »¹⁸. Ce point permet de rappeler que les normes valorisées dans la société d'arrivée ne sont pas forcément celles que l'on retrouve dans le pays d'origine. Par ailleurs, les représentations en matière d'émancipation féminine en France et en Allemagne peuvent coexister avec une inertie dans les pratiques et le maintien des femmes dans la sphère domestique malgré des aspirations nouvelles à l'activité professionnelle. Ces obstacles concernent les femmes dans leur ensemble, avec des différences selon le niveau de diplôme.

I.1.3 Des obstacles persistants dans l'accès à l'emploi malgré les diplômes

Durant la période récente, dans la population française comme allemande, le taux d'« inactivité » et de sous-emploi (temps partiel) est plus faible chez les femmes les plus dotées scolairement que chez les autres femmes. La valorisation croissante de l'emploi féminin se traduit donc par des inégalités d'accès à l'activité professionnelle entre femmes selon leur niveau d'éducation. En

16. Ioana CÎRSTOCEA (2008). « "Between the past and the west" : le dilemme du féminisme en Europe de l'est postcommuniste ». In : *Sociétés contemporaines* 3, p. 7-27.

17. *ibid.*, p. 13.

18. *Ibid.*, p. 13

France, en 2011, le taux d'emploi en équivalent temps plein¹⁹ des femmes de niveau Bac+3 ou plus est de 75 % contre 36 % chez les femmes sans diplôme²⁰. En Allemagne, en 2004, chez les femmes ayant un ou plusieurs enfants de plus de trois ans, 18 % des diplômées du supérieur sont inactives (*Nichterwerbspersonen*) alors que c'est le cas de 40 % des femmes sans diplôme. Enfin, le taux d'emploi à temps plein est de 34 % chez les premières et de 17 % chez les secondes²¹. Autrement dit, les ressources scolaires protègent globalement les femmes de la sortie du marché du travail, qu'elle soit totale ou partielle dans le cadre d'un temps partiel. Les femmes de classes supérieures ont en effet souvent des diplômes leur permettant de prétendre à l'obtention d'un temps plein. À l'inverse, le temps partiel peut être davantage contraint par les formes d'emploi disponibles pour les femmes peu qualifiées, qui n'ont le choix qu'entre un emploi à temps partiel et le chômage, comme le souligne Tania Angeloff²².

Parmi les femmes diplômées du supérieur, les difficultés d'accès à l'emploi n'ont pas complètement disparu pour autant. Ce type de situation est fréquent en Allemagne qu'en France. D'après nos calculs, réalisés à partir des enquêtes Emploi et du *Mikrozensus* sur la période 2005-2010, 19 % des femmes nées et résidant en France, diplômées du supérieur long, travaillent à temps partiel, alors que c'est le cas de 29 % des femmes nées et résidant en Allemagne. Cela s'explique par des différences de politiques familiales entre la France et l'Allemagne.

L'Allemagne, et en particulier les régions de l'ancienne Allemagne de l'Ouest (RFA), se singularisent par des politiques publiques spécifiques en matière de garde d'enfants. Les services de crèche se sont certes développés à partir des années 1990, mais ils restent limités, avec par exemple une moyenne de 5 places en crèche pour 100 enfants de moins de 3 ans au début

19. Le taux d'emploi mesure la part des personnes en emploi au sein d'une population en âge de travailler. Le taux en équivalent temps plein intègre le temps partiel dans son calcul

20. Hélène GUEDJ (2013). « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : des écarts plus marqués en équivalent temps plein ». In : *Insee Première* 1462.

21. Michaela KREYENFELD, Dirk KONIETZKA et Sebastian BÖHM (2007). « Die Bildungungleichheit des Erwerbsverhaltens von Frauen mit Kindern. Westdeutschland im Vergleich zwischen 1976 und 2004 ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 36.6, p. 434–452.

22. Tania ANGELOFF (1999). « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 43–70.

des années 2010²³. En outre, les horaires d'ouverture restreints des écoles maternelles et la prédominance des établissements primaires et secondaires ouverts seulement le matin (souvent de 8h à 12h ou 13h) complique encore l'exercice d'un emploi à plein temps pour les femmes ayant des enfants. Ces horaires font en effet augmenter le temps de garde à la charge des familles, par opposition au système français qui scolarise les enfants au moins quatre journées complètes par semaine.

Jeanne Fagnani décrit les transformations du modèle allemand suite aux réformes à la fin des années 1990, en particulier celle du congé parental, qui ont contribué à la hausse du taux d'activité des femmes ayant des enfants²⁴, mais elle souligne que les dépenses publiques allemandes dans le domaine des politiques d'accueil de la petite enfance demeurent modestes au regard de ce qu'on observe en France. Ce budget représente 0,75 % du PIB en Allemagne contre 1,66 % en France.

Bien que moins présente en France, la norme de prise en charge des tâches éducatives et de soin par les mères reste présente au sein des classes supérieures françaises et fait l'objet de transformations dans le temps. L'organisation de l'entre-soi de classe et les investissements éducatifs visant à prévenir les mésalliances des enfants, restent par exemple des pratiques caractéristiques de femmes de la grande bourgeoisie au sein de ce pays²⁵. Dans les classes supérieures au sens plus large, les investissements éducatifs sont très présents et se réalisent à un âge de plus en plus précoce²⁶.

En résumé, la norme d'émancipation féminine par l'emploi symbolise une forme de distinction sociale propre aux femmes diplômées des classes supérieures françaises et allemandes, qui coexiste avec un partage inégal des tâches d'éducation et de soin entre femmes et hommes. Par ailleurs, la valorisation croissante de l'emploi féminin peut avoir des effets en-dehors de ces

23. Stefan BAUERNSCHUSTER, Timo HENER et Helmut RAINER (2013). *Does the expansion of public child care increase birth rates? Evidence from a low-fertility country*. <https://www.econstor.eu/handle/10419/73789>. Ifo Working Paper, No. 158.

24. Jeanne FAGNANI (2013). « La politique familiale en Allemagne : un bilan mitigé ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 195–201.

25. Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (2016). *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris, La Découverte.

26. Jean-Claude CHAMBOREDON et Jean PRÉVOT (1973). « Le " métier d'enfant " : Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle ». In : *Revue française de sociologie*, p. 295–335 ; Sandrine VINCENT (2000). « Le jouet au cœur des stratégies familiales d'éducation ». In : *Sociétés contemporaines* 40.1, p. 165–182.

milieux et transformer les représentations de la respectabilité féminine. Ce critère peut également intervenir dans le processus de construction de l'altérité nationale et religieuse, avec des différences selon le milieu social.

I.2 Respectabilités féminines : construction de l'altérité sociale et raciale par les normes de genre

I.2.1 Stigmatisation de l'investissement domestique des femmes immigrées et précaires au sein des classes populaires

La norme de l'activité professionnelle ne se limite pas aux classes supérieures et a fait l'objet d'une diffusion dans les fractions supérieures des classes populaires, en France tout particulièrement²⁷. Au sein de ces milieux, l'accès à un emploi stable relève désormais d'une forme de respectabilité féminine, et il est de plus en plus perçu comme un registre particulier d'émancipation. De même que chez les plus diplômées, cette transformation dans les discours ne s'accompagne pas dans les pratiques par un partage plus équitable des tâches non rémunérées au sein de l'espace domestique²⁸. Cependant, l'installation des femmes dans une activité professionnelle durable semble être devenue le signe d'une stabilité sociale, qui peut avoir valeur de distinction sociale, surtout à l'échelle locale.

En effet, les femmes les plus précaires économiquement n'ont pas toujours les moyens d'acquérir une position protectrice dans la sphère professionnelle par le travail, et peuvent préférer s'en retirer et se forger une identité respectable dans la maternité²⁹. Ce clivage selon le degré de précarité économique se recoupe avec des processus de racialisation à l'égard des femmes immigrées, qui sont plus souvent présentes dans les fractions précarisées des classes populaires et qui sont par conséquent plus exposées à ce stigmatisme. Cette transformation des normes de genre s'accompagne d'un processus de racialisation des femmes qui dévient des rôles sexués nouvellement valorisés

27. Marie CARTIER, Muriel LETRAIT et Matéo SORIN (2018). « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? » In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 63–81.

28. *ibid.*, p. 71.

29. Beverley SKEGGS (2015). *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*. Agone.

lorsqu'elles s'éloignent de la sphère professionnelle. Ce phénomène concerne par exemple les jeunes femmes immigrées enquêtées par Anne Lambert, « qui ont progressivement renoncé à leur activité salariée dans le tertiaire peu qualifié pour se mettre au service de la maisonnée », par opposition aux femmes non immigrées, perçues dans l'espace local comme étant « *du coin* » et donc accédant plus facilement à l'emploi valorisant grâce à leurs ressources d'autochtonie³⁰. Si les femmes immigrées réalisent souvent le travail domestique et d'élevage dans les foyers des classes supérieures³¹, ce sont aussi celles qui aspirent à se retirer de l'emploi professionnel dès qu'elles en ont la possibilité, du fait de leurs conditions dégradées de travail et de rémunération. Mais cela les expose alors au stigmate de la non-conformité aux normes d'émancipation par l'emploi.

Le clivage entre femmes en termes d'accès à l'emploi fait écho à des processus de distinction symbolique que l'on retrouve plus largement dans les sociétés française et allemande. On constate globalement que les représentations relatives aux rôles sexués y sont partie prenante de la définition de l'altérité, et du processus de stigmatisation à l'égard de la population immigrée. Des différences dans les positions de classe peuvent alors être retraduites sur le registre de différences nationales, raciales ou religieuses. C'est dans ce contexte que la mise en retrait de la sphère professionnelle peut être analysée comme le signe d'archaïsmes culturels. En France comme en Allemagne, les femmes immigrées font l'objet de catégorisations ordinaires dans les milieux populaires, et sont assimilées à des victimes se soumettant à un système patriarcal importé des pays d'origine. Ces représentations ethnocentrées des régimes de genre s'actualisent lors de la mise en œuvre des politiques d'attribution de titres de séjour³², dans le cadre de l'assistance aux personnes étrangères en situation irrégulière³³ ou encore au sein d'ONG dont l'objet est

30. Anne LAMBERT (2016). « Échapper à l'enfermement domestique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 56–71, p. 22.

31. Christelle AVRIL et Marie CARTIER (2019). « Care, genre et migration. Pour une sociologie contextualisée des travailleuses domestiques dans la mondialisation ». In : *Genèses* 1, p. 134–152; METZ-GÖCKEL, KALWA et MÜNST, *Migration als Ressource : Zur Pendelmigration polnischer Frauen in Privathaushalte der Bundesrepublik*, op. cit.

32. Myriam Hachimi ALAOUI (2016). « L'immigration familiale : une obligation d'"intégration républicaine". Le cas du Contrat d'accueil et d'intégration ». In : *Recherches familiales* 1, p. 79–93.

33. Mathilde DARLEY (2014). « Les coulisses de la nation. Assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière ». In : *Sociétés*

de lutter contre les violences domestiques³⁴.

Ce processus d'étiquetage s'ancre dans des rapports de genre, de nationalité, de « race » et de classe. En Allemagne, Mathilde Darley montre comment les intervenant-es d'un centre de détention catégorisent les femmes étrangères³⁵ comme des victimes de l'ordre patriarcal, supposé plus rigide et oppressant que pour les femmes allemandes : « si la sexualité apparaît centrale dans l'appréciation de la condition de "victimes" des étrangères placées en détention, cette qualification est plus ou moins systématique en fonction de l'origine des retenues, les logiques de genre se croisant ici avec des logiques d'appartenance supposée à une nation et/ou à un groupe ethnico-racial. »³⁶. À ce titre, les femmes africaines apparaissent aux yeux des bénévoles comme la figure typique de l'exploitation sexuelle. Sur un registre légèrement différent, les femmes Roms qui font face à des violences conjugales peuvent faire l'objet d'une clémence particulière de la part des autorités juridiques, attitude fondée sur les représentations dominantes de l'univers conjugal Rom comme « marqué par le joug masculin et porteur de tous les dangers, en matière de violence et d'abus sexuels notamment »³⁷.

Enfin ces catégorisations peuvent s'articuler à des stigmates qui se rapportent à la religion, et particulièrement à la confession musulmane. D'après Ncira Guénif-Souilamas et Éric Macé³⁸, le « garçon arabe » est souvent vu en France comme une incarnation contemporaine du machisme, et la jeune fille voilée comme un symbole de la soumission féminine. Plus spécifiquement, Abdellali Hajjat observe que les discours officiels entourant le rituel d'obtention de la nationalité française sont enclins « à considérer que les formes de domination masculine chez les populations musulmanes sont plus violentes que dans d'autres populations »³⁹. S'appuyant sur l'observation des interactions

contemporaines 2, p. 19–40.

34. Lucia DIRENBERGER (2014). « Genre, religion et nation au sein des ONG de prévention de violence domestique au Tadjikistan ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 69–92.

35. DARLEY, « Les coulisses de la nation. Assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière », op. cit.

36. *ibid.*, p. 32-33.

37. *ibid.*, p.30.

38. Nacira GUÉNIF-SOUILAMAS et Eric MACÉ (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. Paris, Éditions de l'Aube, cité par Jennifer BIDEZ (2018b). « Les frontières du genre ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 7–34.

39. Abdellali HAJJAT (2010). « Port du hijab et "défaut d'assimilation". Étude d'un cas problématique pour l'acquisition de la nationalité française ». In : *Sociologie* 1.4, p. 439–455,

entre agent·es du public et étranger·ères, Hajjat souligne que la politisation des questions sexuelles dans le cadre de l'entretien de naturalisation (avec par exemple la référence au « mariage forcé » ou à la « polygamie ») participe de la définition par l'administration d'un « ordre sexuel national »⁴⁰ auxquels les aspirant·es à la nationalité doivent se conformer. Le sociologue y voit un phénomène favorisant l'instrumentalisation de l'argument féministe à des fins de renforcement des identités nationales, et en conclut que les nouvelles dispositions des politiques d'immigration et de naturalisation conduisent, de manière paradoxale, à pénaliser celles qu'elles prétendent pourtant protéger, le port du foulard conduisant les femmes musulmanes à être perçues comme une figure de l'étrangère indésirable.

De même, en Allemagne, l'affirmation des contours de l'identité nationale peut passer par la mise en scène d'une altérité de la religion musulmane supposément fondée sur le barbarisme et la violence à l'égard des femmes. La façon dont sont relatés les « crimes d'honneur » dans la presse allemande⁴¹ montre comment les frontières culturelles se trouvent réaffirmées à travers des récits, dont le registre narratif et le lexique varient fortement selon que l'appartenance nationale supposée des auteurs de féminicides.

Très souvent, les rapports de pouvoir dans les couples immigrés, ainsi que la ségrégation de leurs sphères d'activité, entre le domestique et le professionnel, sont donc interprétés comme l'expression de traits culturels dans les interactions ordinaires. Dans ce contexte, le retrait du marché du travail des femmes immigrées fait peser sur elles le soupçon d'un défaut d'intégration nationale.

I.2.2 Décalages entre discours et pratiques chez les cadres expatrié·es

Les formes de stigmatisation raciale articulées au genre n'épargnent pas les femmes diplômées du supérieur, immigrées ou descendantes d'immigrées.

voir p. 254.

40. *Ibid.*, p. 255

41. Anna KORTEWEG et Gökçe YURDAKUL (2009). « Islam, gender, and immigrant integration : Boundary drawing in discourses on honour killing in the Netherlands and Germany ». In : *Ethnic and Racial Studies* 32.2, p. 218–238.

Une enquête menée à Marseille par Pauline Delage et Renaud Cornand auprès d'étudiantes portant le foulard musulman indique que les quartiers aisés sont perçus par ces dernières comme comportant des risques plus importants de violences symboliques, comme des regards ou remarques de réprobation, par comparaison aux quartiers populaires⁴². De même que les femmes voilées, les femmes d'origine extra-européenne qui n'occupent pas d'activité professionnelle peuvent être plus exposées au soupçon d'être soumises à la domination masculine du fait de leurs origines géographiques. Ce type de prénotation est par exemple à l'œuvre dans le milieu des cadres expatriés. Amélie Le Renard objective une conception courante chez les cadres occidentaux d'entreprises multinationales en Arabie saoudite⁴³, qui se définissent comme des personnes progressistes, ouvertes d'esprit, notamment en matière d'émancipation des femmes, par opposition à la population saoudienne. Or ces discours masculins peuvent être en décalage avec ceux de leurs épouses et avec la mise en évidence empirique d'un renforcement des différences sexuées en contexte d'expatriation.

Plusieurs travaux monographiques ont permis de déconstruire les discours relatifs au progressisme supposé des hommes expatriés occidentaux grâce à l'analyse des arrangements familiaux qui sous-tendent les migrations internationales privilégiées vers la France et l'Allemagne. L'enquête d'Anne-Catherine Wagner auprès des cadres expatriés en France⁴⁴ et celle de Kyoko Shinozaki auprès de couples de migrant-es qualifié-es en Allemagne⁴⁵, montrent que la mobilité participe dans ce cas à la perpétuation voire au renforcement des inégalités d'accès à l'emploi entre femmes et hommes dans le pays d'arrivée. Les déplacements internationaux d'hommes hétérosexuels de classes supérieures, ordinairement interprétés comme le signe d'une masculinité moderne et distante aux traditions, font en réalité peser sur les compagnes un important travail domestique et de sociabilité. En particulier, une

42. Les premiers résultats de cette enquête ont été présentés lors du Congrès de l'Association Française de Sociologie, qui s'est tenu en août 2019 à Aix-en-Provence.

43. Amélie LE RENARD (2014a). « On n'est pas formatés comme ça en Occident ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 41–67.

44. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit.

45. Kyoko SHINOZAKI (2014). « Career Strategies and Spatial Mobility among Skilled Migrants in Germany : The Role of Gender in the Work-Family Interaction ». In : *Tijdschrift voor economische en sociale geografie* 105.5, p. 526–541.

perspective attentive à la domination de classe dans la migration⁴⁶ montre que le partage du travail de reproduction sociale dans les familles expatriées, qui pèse en priorité sur les femmes, peut être interprété comme une manière d'accroître les profits symboliques de la migration pour la famille prise dans son ensemble, notamment en termes d'acquisition et de préservation du capital international des enfants.

Claire Cosquer s'intéresse quant à elle aux coûts sociaux de ce partage pour les épouses et décrit l'« ordinaire de la contrainte » qui marque la migration des femmes expatriées, à partir du cas de la population française à Abu Dhabi. Elle montre que « cette contrainte dessine un spectre qui s'étend jusqu'à des situations qualifiables de migration forcée »⁴⁷. Elle utilise l'expression de « cage dorée » pour montrer que les difficultés rencontrées par les femmes ne sont pas d'ordre matériel, puisque la migration permet une élévation du statut social du ménage, mais qu'elles sont liées « au renforcement des contraintes genrées et de l'assujettissement des femmes dont on peut penser qu'il n'est pas étranger à la fréquence des troubles dépressifs rapportés »⁴⁸. Le travail émotionnel spécifique des femmes dans les migrations privilégiées, qu'on peut synthétiser par l'injonction à faire bonne figure⁴⁹ constitue cependant un obstacle à l'objectivation des problèmes de santé mentale liés à la migration contrainte des femmes.

Les précédentes enquêtes relatives aux migrations privilégiées d'origine occidentale montrent que celles-ci sont également concernées par des inégalités de genre. L'analyse des migrations qualifiées venues de régions plus périphériques montre qu'à l'inverse, celles-ci peuvent être caractérisées par une division sexuée du travail, qui permet de contrebalancer les rapports de force internes au ménage. Le travail de Parvati Raghuram au sujet de l'immigration de femmes indiennes qualifiées dans le secteur médical au Royaume-Uni

46. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit.

47. Claire COSQUER (2018). « "Expatrié" à Abu Dhabi. Blanchité et construction du groupe national chez les migrant·e·s français·e·s ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques, p. 228.

48. *ibid.*, p. 260.

49. Daniella ARIELI (2007). « The task of being content : Expatriate wives in Beijing, emotional work and patriarchal bargain ». In : *Journal of International Women's Studies* 8.4, p. 18–31, p. 260. Cité par COSQUER, « "Expatrié" à Abu Dhabi. Blanchité et construction du groupe national chez les migrant·e·s français·e·s », op. cit.

et aux États-Unis montre que la migration peut dans ce cas entraîner un renversement des rapports de force au sein du couple, à partir du moment où les femmes deviennent les pourvoyeuses du ménage⁵⁰.

* *

*

Nous avons retracé la façon dont la norme d'activité salariée féminine s'est transformée au cours du temps, varie en fonction de la classe sociale, et participe à la racialisation des femmes immigrées des pays périphériques. Ces éléments indiquent que l'idée d'une émancipation féminine par l'emploi salarié est une construction historique géographiquement située et qu'elle s'inscrit dans des rapports de pouvoir d'ordre varié. Cette norme apparaît désormais valorisée au sein des classes supérieures allemandes et françaises. En raison des formes de domination à l'œuvre en France et en Allemagne, la sortie des femmes immigrées de la sphère professionnelle peut être interprétée comme le signe d'une altérité culturelle et d'un défaut d'intégration nationale. Cela montre que les rôles sexués et les normes en ce domaine participent largement à la construction de l'altérité dans les sociétés d'arrivée. Nous proposons de poursuivre la réflexion à l'aide de données statistiques afin d'évaluer l'ampleur du phénomène de sortie du marché du travail chez les femmes immigrées et diplômées du supérieur. L'accès à l'emploi de ces dernières est potentiellement favorisé par leurs ressources scolaires, mais il est entravé par des obstacles liés à leur trajectoire migratoire, en particulier lorsqu'elles sont originaires de pays périphériques.

50. Parvati RAGHURAM (2004). « The difference that skills make : gender, family migration strategies and regulated labour markets ». In : *Journal of ethnic and migration studies* 30.2, p. 303–321.

II Derrière l'« inactivité », du travail domestique et des difficultés pour accéder à l'emploi

On l'a vu, l'imbrication des logiques d'appartenance nationale et des rapports de genre doit être examinée avec prudence et réflexivité, étant donné l'ethnocentrisme qui imprègne certaines prénotions à ce sujet. Les difficultés d'accès à l'emploi des femmes originaires de pays périphériques peuvent facilement être interprétées comme l'expression de traits culturels et d'un « machisme » traditionnellement ancré⁵¹. Nous proposons d'apporter des éléments empiriques afin de déconstruire ces prénotions et de dévoiler les facteurs contextuels qui peuvent susciter un investissement dans le cadre domestique au détriment de l'emploi. La comparaison franco-allemande est utile pour mettre en évidence la façon dont le contexte d'arrivée entrave ou favorise l'accès à l'emploi dans le pays d'installation.

Dans un premier temps, nous décrirons les différences d'insertion dans la sphère professionnelle des femmes et des hommes selon la trajectoire migratoire. Il s'agira notamment de montrer que les inégalités sexuées d'accès à l'emploi dans la population immigrée diplômée ne sont pas plus importantes que dans la population née en France ou en Allemagne, mais que les difficultés liées à la reconnaissance des diplômes viennent amplifier les obstacles dans l'accès à l'emploi. Dans un deuxième temps, nous verrons que les femmes immigrées enregistrées comme « inactives » sont souvent incluses dans le halo du chômage, ce qui indique que leur mise en retrait du marché du travail peut coexister avec le souhait de retrouver une activité salariée. Dans un troisième temps, nous montrons que les tâches d'éducation et de soin aux enfants, et les besoins associés en termes de service de garde, expliquent en partie le fait que le travail domestique à plein temps soit plus fréquent chez les femmes ayant immigré en Allemagne qu'en France.

51. HONDAGNEU-SOTELO, « Overcoming Patriarchal Constraints : The Reconstruction of Gender Relations among Mexican Immigrant Women and Men », *op. cit.*, p. 397.

II.1 Une population immigrée et diplômée plus souvent comptée comme « inactive »

II.1.1 La double peine des femmes diplômées hors d'Europe

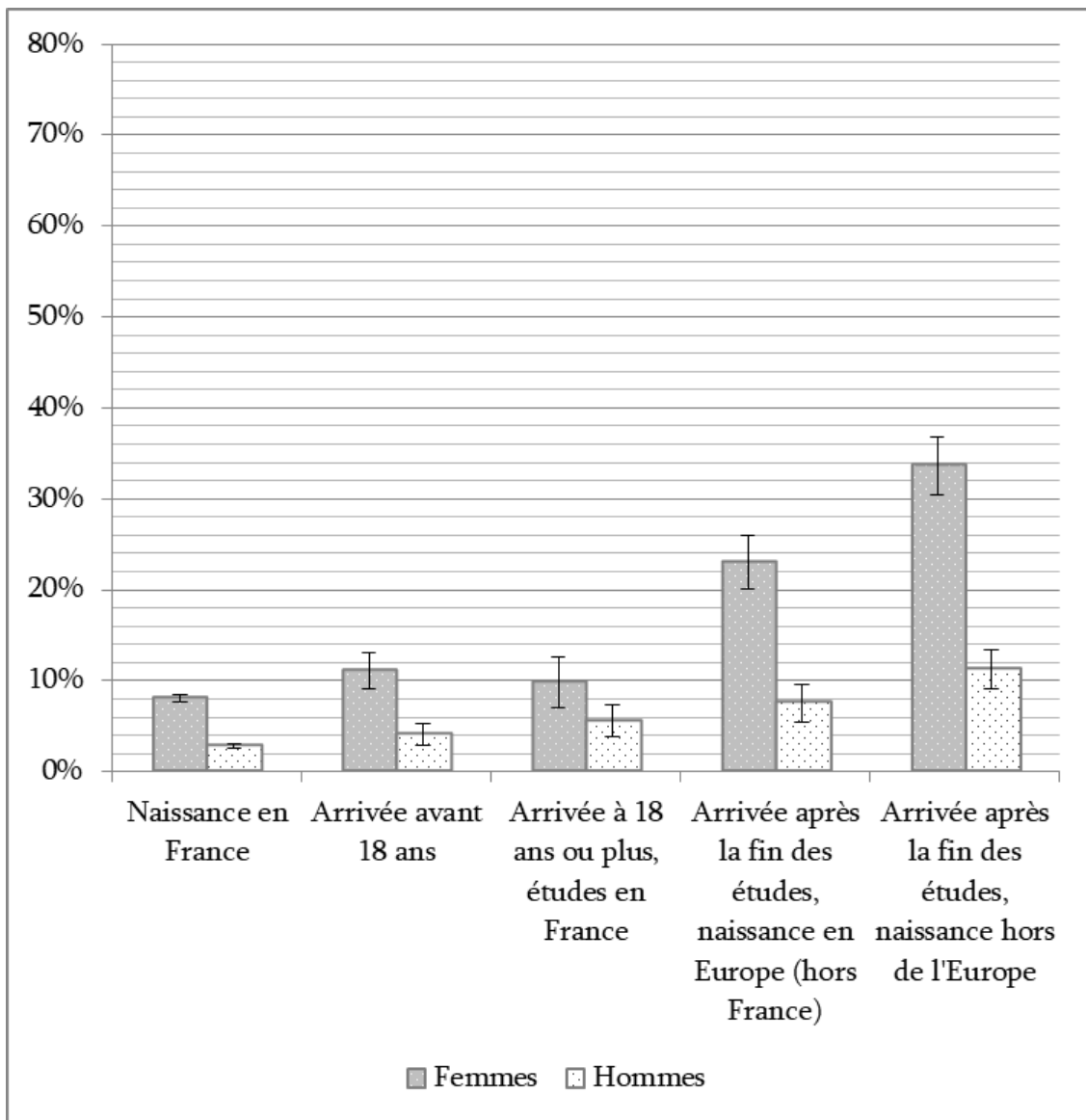
Au sein de la population diplômée du supérieur, l'accès à l'emploi varie fortement selon le sexe et la trajectoire migratoire. Dans les figures 3.1 et 3.2, différents groupes sont distingués, en fonction du moment de la migration et de l'origine géographique. Au sein de la population née hors de France ou d'Allemagne, on distingue les catégories suivantes :

- Personnes arrivées avant 18 ans, accompagnées de leurs parents dans la plupart des cas. La majeure partie des personnes diplômées du supérieur long arrivées dans cette tranche d'âge ont migré avant le début de la scolarité obligatoire (7 ans)⁵².
- Personnes arrivées à 18 ans et après, ayant effectué tout ou une partie de leurs études supérieures dans le pays d'arrivée (à savoir la France ou l'Allemagne)
- Personnes arrivées à 18 ans ou après, ayant effectué la totalité de leurs études supérieures hors de France ou Allemagne.
- Dans le cas allemand uniquement : *AussiedlerInnen*, dont l'arrivée sur l'actuel territoire de la République fédérale d'Allemagne est survenue à l'âge adulte.

L'enjeu est tout d'abord de poser en toile de fond un panorama de ce qui se passe pour la population diplômée du supérieur qui n'a pas immigré (c'est-à-dire née en France ou en Allemagne). Au sein de ce groupe, les chiffres sont similaires en France et en Allemagne. Les femmes se caractérisent par un taux d'« inactivité » de 8 %, soit une valeur supérieure à celui des hommes qui varie entre 1 et 3 % selon le pays. Du fait de la marchandisation de services domestiques et éducatifs et de leur délégalation à des femmes moins qualifiées, les femmes diplômées du supérieur accèdent à un temps professionnel élargi, qui leur permet d'avoir des carrières moins souvent et moins longuement inter-

52. La scolarité obligatoire a récemment été rendue obligatoire à partir de 3 ans en France, mais ce n'est pas le cas pendant la période étudiée.

FIGURE 3.1 – Taux d' « inactivité » selon le sexe et la trajectoire migratoire (France)



Source : Enquêtes emploi 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Lecture : Au sein de la population diplômée du supérieur et en âge de travailler, 8 % des femmes nées en France sont comptabilisées comme « inactives ».

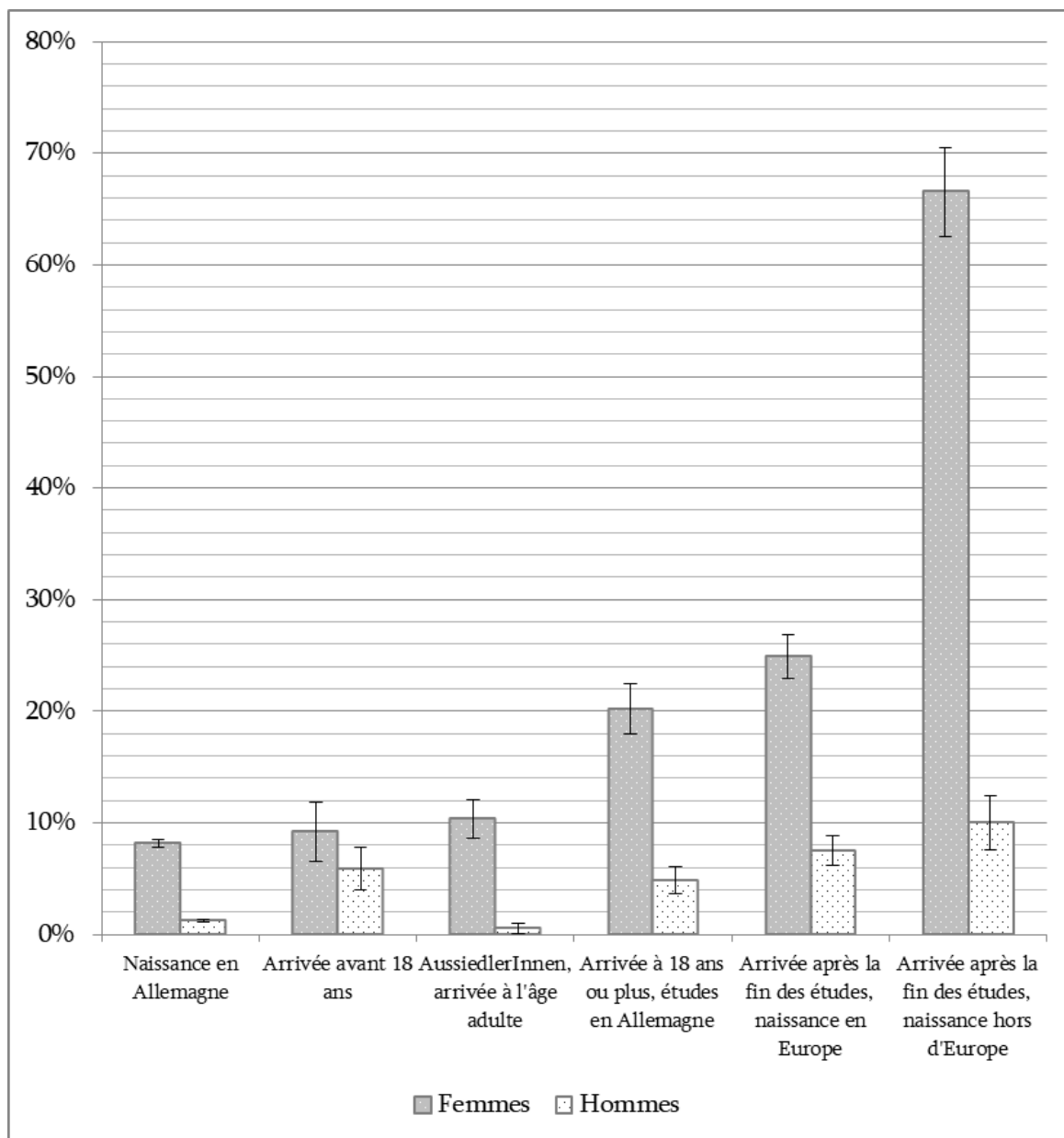
Note : les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

rompues. Dans ce contexte, le fait d'être au foyer malgré des études longues constitue désormais une situation atypique. Les inégalités sexuées restent cependant présentes, puisque les cas rares d'« inactivité » après des études longues sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes.

Cette situation n'est pas partagée par la population immigrée, où les sorties de la sphère professionnelles sont nettement plus répandues même en cas d'études longues. En France (voir figure 3.1), parmi les immigrées diplômées du supérieur, les taux d'« inactivité » sont proches de 12 % au sein des deux groupes suivants : les femmes arrivées avant 18 ans et celles qui ont migré à l'âge adulte et terminé (ou repris) des études en France. En revanche, parmi les personnes qui ont terminé leurs études hors de France, 23 % des femmes d'origine européenne sont en situation d'« inactivité », et ce taux s'élève à 34 % pour les femmes d'origine non européenne. Ceci laisse penser que la sortie du marché du travail ne s'explique pas seulement par des inégalités de genre, mais que d'autres facteurs sont en jeu, tels que la légitimité des diplômes obtenus, les compétences linguistiques, ou encore le capital social auxquelles les études en France donnent habituellement accès. En effet, les hommes qui n'ont pas repris d'études après leur installation en France sont également touchés par ces mécanismes de sortie du marché du travail. C'est le cas de 8 % de ceux qui sont d'origine européenne, et de 11 % de ceux qui viennent d'autres régions, alors que cette situation est plus rare dans les autres groupes d'hommes. Si les hommes immigrés sont concernés, c'est cependant dans une mesure bien moindre que leurs homologues féminines.

En Allemagne, les tendances sont les mêmes qu'en France, mais les inégalités internes à la population immigrée sont plus fortes (voir figure 3.2). Le taux d'« inactivité » ne dépasse pas 10 % chez les immigrées arrivées avant 18 ans ainsi que chez les *Aussiedlerinnen*. Le taux passe à 20 % chez celles qui sont arrivées après leur majorité et ont effectué des études en Allemagne, et 25 % pour celles qui sont diplômées à l'étranger et d'origine européenne. Les femmes immigrées arrivées après la fin des études et nées hors d'Europe sont les plus nombreuses à être en retrait de la sphère professionnelle, avec un taux qui s'élève 67 %. Les hommes immigrés dans la même situation présentent un taux d'« inactivité » de 10 %, ce qui indique que les difficultés d'accès à l'emploi les concerne également, bien que dans une moindre mesure.

FIGURE 3.2 – Taux d' « inactivité » selon le sexe et la trajectoire migratoire (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Lecture : Au sein de la population diplômée du supérieur et en âge de travailler, 8 % des femmes nées en Allemagne sont comptabilisées comme « inactives ».

Note : les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

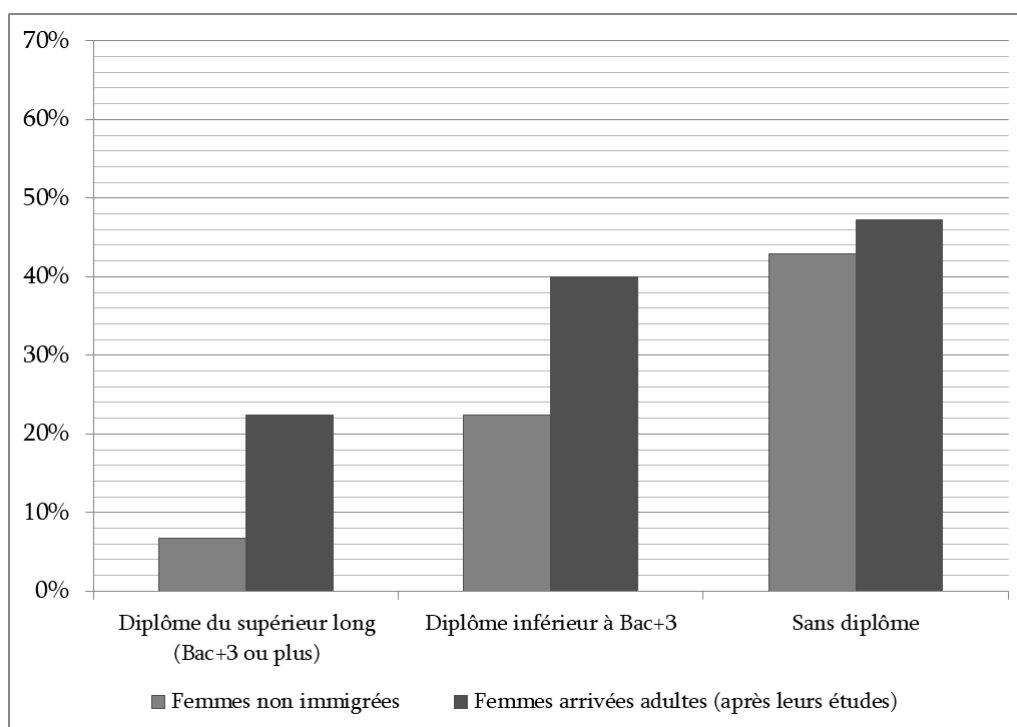
La population immigrée diplômée du supérieur à l'étranger est donc plus souvent comptée comme « inactive » que le reste de la population dans les enquêtes statistiques. Cette situation touche en priorité les femmes, avec une proportion comprise entre 23 et 67% selon la région d'origine et le pays d'arrivée. D'autre part, le taux d' « inactivité » des hommes immigrés est proche de 10 % dans les deux pays, alors qu'il est quasiment nul chez les hommes non immigrés. On peut donc parler d'une forme d'un statut d'activité atypique, voire d'une incohérence statutaire étant donné le niveau d'études élevé.

Le contraste entre femmes selon le statut migratoire ne se retrouve pas dans la population ayant suivi des études moins longues. En effet, plus on descend dans l'échelle des diplômes, plus les niveaux d'accès à l'emploi des femmes immigrées et non immigrées tendent à converger. Dans les figures 3.3 (France) et 3.4 (Allemagne), on compare le taux d' « inactivité » des femmes immigrées ou non selon le niveau de diplôme⁵³. En France, les femmes diplômées du supérieur, qu'elles soient immigrées ou non, ont un taux d' « inactivité » inférieur ou égal à celui des femmes moins diplômées. Chez les femmes ayant un diplôme inférieur à Bac+3, 22 % des femmes nées en France sont au foyer, et c'est le cas de 40 % des femmes immigrées. Chez les femmes sans diplôme, les taux sont encore plus élevés, mais se caractérisent aussi par un rapprochement entre immigrées et non immigrées, puisque 43 % des femmes nées en France sont au foyer, contre 47 % des immigrées. Ces résultats laissent penser que la trajectoire migratoire, et notamment le fait d'avoir été formée hors du pays d'arrivée, joue un rôle d'autant plus déterminant dans l'accès à l'emploi des femmes les plus diplômées.

La situation est encore plus nette en Allemagne, où les écarts entre femmes immigrées et nées en Allemagne sont d'autant plus forts que le niveau de diplôme est élevé. Chez les diplômées du supérieur, 40 % des femmes immigrées (arrivées après la fin de leurs études) sont au foyer, contre 8 % des femmes nées en Allemagne. Chez les femmes d'un niveau de diplôme inférieur, le taux d' « inactivité » des femmes nées en Allemagne s'élève à 20 %, ce qui les rapproche de la situation des femmes immigrées (40 %). Enfin, une in-

53. Par souci de lisibilité, on se limite à la population immigrée arrivée à l'âge adulte. Au sein de celle-ci, les cas de fin de scolarité dans le pays d'arrivée sont plus rares pour les niveaux de diplôme inférieur. Nous nous limitons aux personnes arrivées après la fin de leurs études pour donner plus de sens à la comparaison.

FIGURE 3.3 – Taux d' « inactivité » selon le sexe, le niveau de diplôme, et la trajectoire migratoire (France)

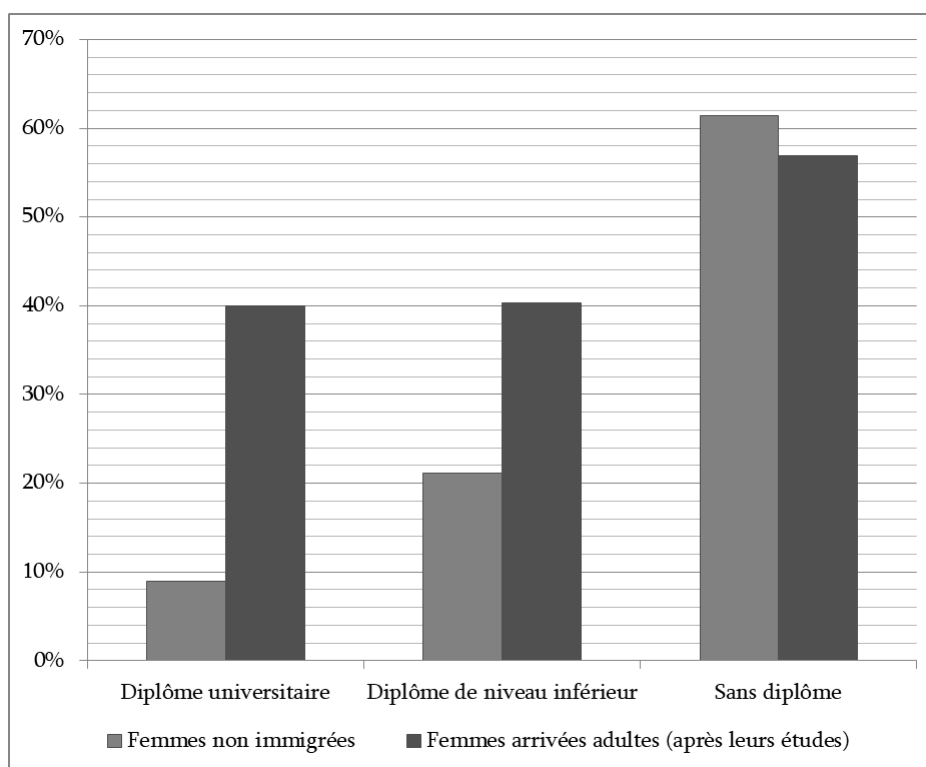


Source : Enquêtes emploi 2005-2010

Champ : personnes ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite, nées en France ou arrivées en France après la fin de leurs études. Afin de simplifier la lecture, les personnes nées hors de France arrivées avant la fin de leurs études ne sont pas prises en compte.

Lecture : 8 % des femmes nées en France diplômées du supérieur long (Bac+3 ou plus) sont comptées comme « inactives ».

FIGURE 3.4 – Taux d' « inactivité » selon le sexe, le niveau de diplôme, et la trajectoire migratoire (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010

Champ : personnes ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite. Afin de simplifier la lecture, les personnes nées hors d'Allemagne arrivées avant la fin de leurs études ne sont pas prises en compte.

Lecture : 8 % des femmes nées en Allemagne ayant un diplôme universitaire sont comptées comme « inactives ».

version s'opère chez les femmes sans diplôme. Au sein de cette catégorie, celles qui sont nées en Allemagne sont plus souvent au foyer (62 %) que celles qui sont immigrées (57 %). L'absence d'activité professionnelle est donc un phénomène relativement répandu au sein de la population féminine allemande dans son ensemble, mais c'est quelque chose de beaucoup plus rare en haut de la hiérarchie des diplômes, et c'est en cela que la situation des femmes immigrées et diplômées du supérieur est singulière et donc intéressante à éclairer.

II.1.2 Une approche statistique de l'intersectionnalité

Comme tout autre catégorie, les femmes immigrées et diplômées se situent à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir, mais ont la particularité de se situer tantôt du côté dominant, du fait de leurs diplômes, tantôt du côté dominé du fait de leur sexe et de leur trajectoire migratoire. De ce fait, elles présentent des modalités d'accès à l'emploi mettant en jeu des mécanismes variés. Nous souhaitons démêler ce qui relève d'obstacles liés à leur trajectoire migratoire, qu'elles partagent avec leurs homologues masculins, et ce qui relève plutôt d'inégalités sexuées éventuellement renforcées dans la migration. Les données quantitatives permettent de décrire l'interaction entre différentes variables — sexe, trajectoire migratoire ou niveau d'études — et les effets produits sur l'accès à l'emploi. Les analyses statistiques proposées se nourrissent des apports de la notion d'« intersectionnalité »⁵⁴ et des débats méthodologiques à son sujet.

Dans les sciences sociales, l'approche intersectionnelle vise à questionner et enrichir l'approche en termes de cumul des (dés)avantages liés à différentes formes de domination. Elle consiste à « porter le regard sur des configurations de pouvoir dans lesquelles les propriétés sociales des individus jouent de façon plus complexe, permettant notamment des compensations inattendues. »⁵⁵. Cette perspective n'est pas limitée aux méthodes ethnographiques.

54. Les théories de l'intersectionnalité invitent à complexifier le « paradigme cumulatif » très présent dans les débats sur la « priorité des luttes » dans les années 1970 aux États-Unis et en Europe du Nord et de l'Ouest, et qui avaient conduit à mettre en avant les rapports de domination correspondant aux grands combats thématiques par les mouvements dans l'espace politique. Voir Alexandre JAUNAIT et Sébastien CHAUVIN (2012). « Représenter l'intersection ». In : *Revue française de science politique* 62.1, p. 5–20.

55. *ibid.*, p. 13.

Leslie McCall⁵⁶ plaide ainsi en faveur d'une approche « catégorielle » de l'intersectionnalité, c'est-à-dire fondée sur des données statistiques. Il s'agit dans ce cas de faire un usage stratégique des catégories de la statistique publique, avec l'idée que « ce n'est pas parce que l'on affirme que la division entre femmes et hommes est socialement construite qu'on ne peut pas s'appuyer sur les catégories sexuées pour mesurer objectivement les inégalités, notamment au moyen de statistiques »⁵⁷.

La question se pose alors des outils statistiques adéquats pour une telle entreprise. Afin de souligner les déficiences du paradigme cumulatif, les auteur·ices critiquent l'approche arithmétique qui serait insuffisante pour comprendre avec finesse les effets liés à une « double oppression »⁵⁸. En statistique, on préfère parler des limites de l'approche « linéaire » (en référence aux modèles de régression fondés sur la méthode des moindres carrés) même si l'idée est la même : « Dans le langage statistique, l'analyse de l'intersectionnalité nécessite habituellement l'usage d'"effets d'interaction" (...) qui introduisent plus de complexité dans l'estimation et l'interprétation que les modèles linéaires, qui fonctionnent par addition de l'effet respectif des différentes variables »⁵⁹. Afin de s'émanciper d'une approche linéaire des effets des variables, il est possible de faire appel à une régression logistique ou à un modèle log-linéaire⁶⁰. La modélisation log-linéaire fonctionne sur le même principe que la régression logistique, mais elle est plus appropriée dans une démarche descriptive visant à mesurer l'association entre un petit nombre de variables (ici le sexe, le statut migratoire, et le taux d'« inactivité »). Cette technique est basée sur les odds-ratio (OR), c'est-à-dire les « rapports de chances relatives ». L'OR fournit une mesure de l'association entre deux variables qui se distingue

56. Leslie MCCALL (2008). « The complexity of intersectionality ». In : *Intersectionality and Beyond. Law, Power and the Politics of Location*. Routledge-Cavendish, p. 65–92.

57. BERENI et al., *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*, op. cit., p. 19.

58. Voir par exemple la présentation critique du paradigme cumulatif proposé par Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait : « les groupes et personnes susceptibles d'être simultanément pris en charge par des mouvements distincts voyaient leur position représentée comme un croisement de rapports sociaux préalablement hypostasiés (« le racisme », « le sexisme »). Les effets de ces derniers étaient censés s'additionner de façon arithmétique, résultant dans une "double oppression" » JAUNAIT et CHAUVIN, « Représenter l'intersection », op. cit., p. 13.

59. MCCALL, « The complexity of intersectionality », op. cit., p. 1787-1788.

60. Pour une présentation plus détaillée, voir Louis-André VALLET (2007). « Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la fécondité de l'odds ratio ». In : *Courrier des statistiques* 121, p. 59–65.

d'indicateurs plus ordinaires comme l'écart de pourcentage ou le rapport de pourcentage.

Prenons un exemple chiffré, tiré de la figure 3.2). En Allemagne pour les diplômé·es du supérieur, 35 % des femmes immigrées (arrivées après la fin des études) sont inactives, alors que ce taux est de 8 % chez les femmes nées en Allemagne, de 8 % chez les hommes immigrés, et de 1 % chez les hommes nés en Allemagne. On veut comparer les taux d' « inactivité » selon le sexe au sein de la population immigrée. Dans ce cas, on dispose de trois mesures : l'écart de pourcentage, le rapport de pourcentage, et l'OR.

- L'écart de pourcentage est égal à $35-8= 27$ points de pourcentage. Chez les immigré·es diplômé·es du supérieur, la part de femmes hors du marché du travail est supérieure de 27 points à celle des hommes.
- Le rapport de pourcentage est égal à $35/8 = 4,4$. Chez les immigré·es diplômé·es du supérieur, la part de femmes hors du marché du travail est 4,4 fois plus grande que celle des hommes.
- L'OR est égal à $(35/(100-35)) / (8/(100-8)) = 6,2$. Chez les immigré·es diplômé·es du supérieur, les chances relatives des femmes d'être hors du marché du travail sont 6,2 fois plus élevées que celles des hommes.

L'intérêt de l'OR sur les deux autres mesures tient au fait que sa valeur est indépendante des marges du tableau croisé construit à partir des trois variables. Si lors de la prochaine enquête, de nombreuses personnes immigrées sortaient du marché du travail, et que la répartition femmes/hommes de cette nouvelle population dite « inactive » était la même que précédemment, alors il semblerait logique que la mesure de l'association entre sexe et activité reste la même. C'est précisément la propriété des OR qui n'est pas vérifiée pour les écarts ou les rapports de pourcentage. La valeur de ces deux derniers indicateurs serait modifiée, malgré la constance des marges. La modélisation log-linéaire, fondée sur les OR, compare l'association entre variables observée empiriquement avec celle qu'on aurait obtenue en situation théorique de simple cumul des désavantages. Dans cette situation théorique, les OR qui mesurent l'association entre genre et activité sont les mêmes parmi les immigré·es et les non-immigré·es, ou de façon équivalente, les OR qui mesurent l'association entre migration et activité sont les mêmes dans les deux catégo-

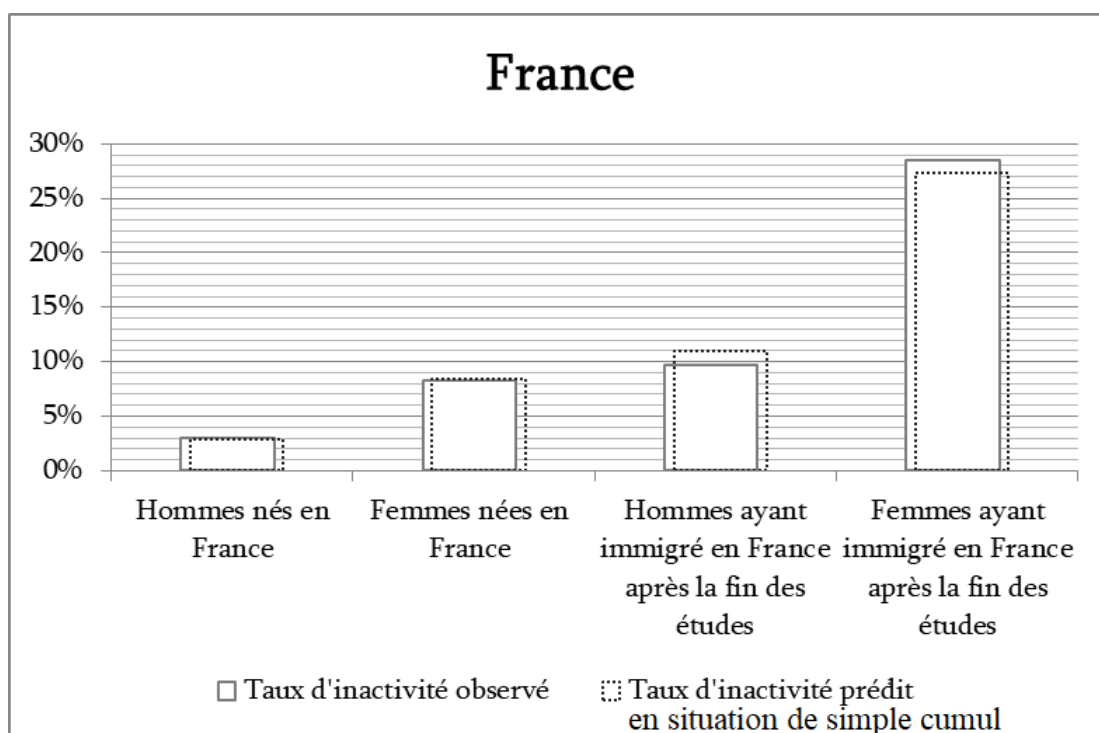
ries de sexe. Nous proposons à présent de mettre cette méthode en application.

II.1.3 Des inégalités sexuées comparables à celles de la population non immigrée

D'après les modèles log-linéaires présentés dans les figures 3.5 (France) et 3.6 (Allemagne), les effets du sexe et de la trajectoire migratoire sur le fait d'être au foyer s'écartent peu d'une situation théorique d'absence d'effet d'interaction entre ces trois variables. En France, on observe un taux d'« inactivité » de 24 % chez les femmes immigrées. Or dans une situation théorique sans effet d'interaction, le modèle prédit un taux de 22 % . L'effet d'interaction est donc significatif – on observe un léger effet d'intensification des effets liés à la combinaison du fait d'être femme et immigrée – mais il est faible. En Allemagne, le taux d'« inactivité » observé des femmes immigrées est de 35 %, tandis que le modèle loglinéaire prédit qu'il serait de 36 % dans une situation sans effet d'intersectionnalité. Ce groupe est donc un peu moins souvent hors du marché du travail que ce que l'hypothèse d'un simple cumul des variables de sexe et de migration aurait permis de prévoir.

Pour conclure, parmi les diplômé-es du supérieur, les inégalités sexuées d'accès au marché du travail observées au sein de la population immigrée (arrivée après la fin de ses études) sont d'une ampleur comparable à celle qui caractérise les personnes non immigrées. Le fait que les femmes immigrées soient plus souvent hors du marché du travail que les femmes non immigrées s'explique avant tout par les obstacles dans l'accès à l'emploi qui caractérise les personnes détentrices de diplômes étrangers. Cette situation peut exposer à des difficultés spécifiques, notamment liées à la langue et à la valorisation des titres scolaires dans la sphère professionnelle. Les obstacles concernent également les hommes diplômés à l'étranger, qui sont plus souvent considérés comme étant au foyer par comparaison aux hommes non immigrés de même niveau de diplôme. Ce phénomène trouve avant tout son explication dans des obstacles liés au fait d'avoir immigré à l'âge adulte après l'obtention du diplôme. Les désavantages liés au fait d'être une femme, notamment en termes d'injonction au travail domestique, viennent donc se cumuler à des difficultés d'un autre ordre, qui touchent les femmes comme les hommes. Il faut donc

FIGURE 3.5 – Modélisation log-linéaire de l'interaction des effets du sexe et de la trajectoire migratoire sur l'accès au marché du travail (France)



Nombre d'individus dont l'observation ne correspond pas à la situation d'indépendance : 6

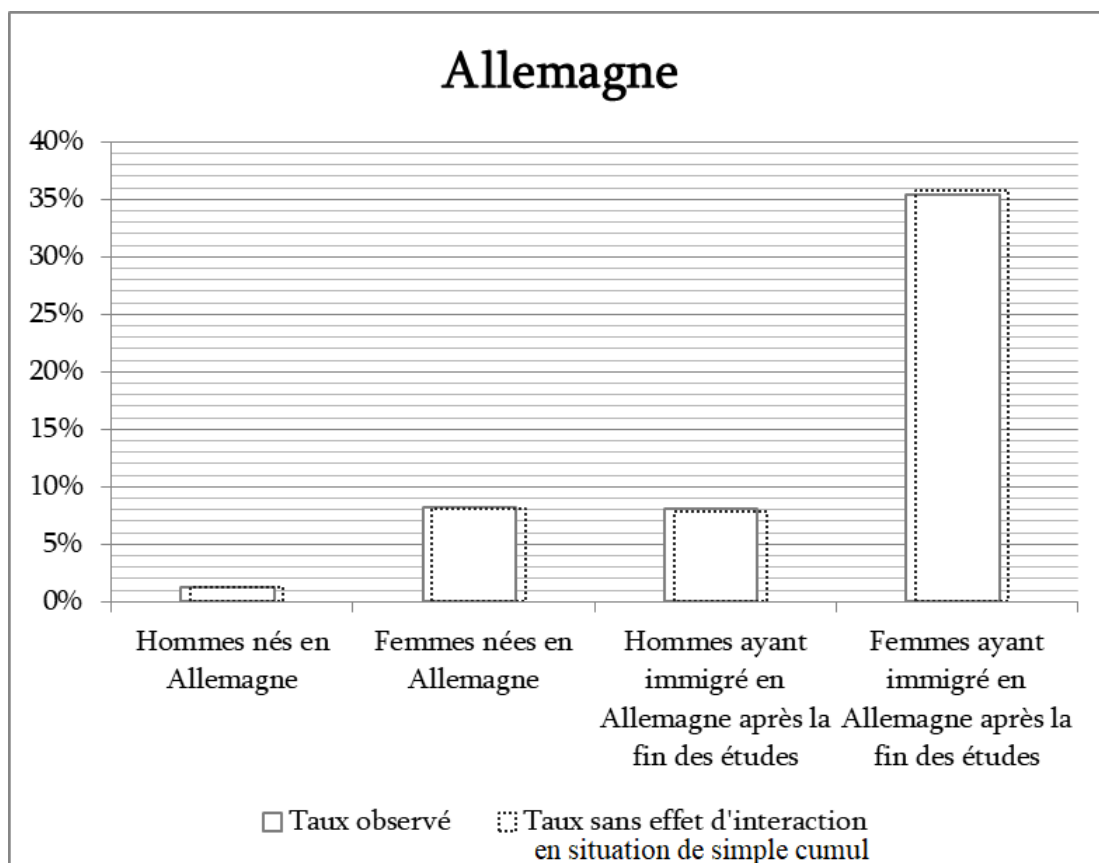
P-value associée au test de différence entre le modèle d'indépendance et les observations : 0,01084.

Source : Enquêtes emploi 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite. Afin de simplifier la lecture, les personnes nées hors de France arrivées avant la fin de leurs études ne sont pas prises en compte.

Lecture : La distribution des personnes inactives entre catégories est globalement équivalente à celle qu'on aurait observé sous l'hypothèse d'indépendance entre variables.

FIGURE 3.6 – Modélisation log-linéaire de l'interaction des effets du sexe et de la trajectoire migratoire sur l'accès au marché du travail (Allemagne)



Nombre d'individus dont l'observation ne correspond pas à la situation d'indépendance : 18

P-value associée au test de différence entre le modèle d'indépendance et les observations : 0,0001103.

Source : Mikrozensus 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite. Afin de simplifier la lecture, les personnes nées hors d'Allemagne arrivées avant la fin de leurs études ne sont pas prises en compte.

Lecture : La distribution des personnes inactives entre catégories est globalement équivalente à celle qu'on aurait observé sous l'hypothèse d'indépendance entre variables.

questionner la catégorie « au foyer », car il est possible que celle-ci corresponde en réalité au fait d'occuper un emploi non déclaré. Cela explique que l'« inactivité » enregistrée dans les données statistiques s'apparente dans de nombreux cas à une situation de chômage.

II.2 Porosité entre les indicateurs d' « inactivité » et de « chômage »

II.2.1 Enjeux de définition et cécité statistique dans l'enregistrement du travail féminin

Définition et limites de l'« inactivité » Les frontières entre les catégories statistiques de l'« inactivité » et du chômage sont floues, particulièrement en ce qui concerne l'enregistrement de la situation des femmes. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit originellement de catégories de gouvernement ayant pour fonction de quantifier la réserve de main-d'œuvre et la pression en termes d'emplois non pourvus et de personnes sans emploi. La définition conventionnelle de l'« inactivité » repose sur l'hypothèse d'une dichotomie entre les personnes qui « désirent » travailler (personnes dites « actives », c'est-à-dire en emploi ou au chômage) et celles qui ne le souhaitent pas (personnes dites « inactives »). Mais en pratique, cet indicateur n'est pas complètement satisfaisant car il ne tient pas compte de certains obstacles spécifiques qui pèsent sur les femmes. Plus fondamentalement, l'économiste Karine Briard souligne que le fait de délimiter une population à partir d'un critère comme le souhait de travailler pose problème : « la frontière entre choix et non-choix peut être tenue lorsque les conditions de travail sont pénibles, les perspectives d'évolution limitées, les modes de garde peu adaptés ou lorsque les injonctions à rester près des enfants sont fortes »⁶¹. La porosité entre l' « inactivité » et le chômage s'explique notamment par l'existence de secteurs d'activité fortement féminisés au sein desquels les rémunérations sont faibles, et les emplois

61. Karine BRIARD (2017). « Continuer, réduire ou interrompre son activité professionnelle : le dilemme des mères de jeunes enfants ». In : *Revue française des affaires sociales* 2, p. 149–168, p. 154.

atypiques plus courants. La définition statistique de l' « inactivité » peut donc être discutée et améliorée, en tenant compte de formes de chômage déguisé que cette catégorie inclut. De nouveaux indicateurs introduits dans la statistique publique européenne, tels que le halo du chômage ou le chômage partiel (on parle aussi de sous-emploi), permettent d'affiner les mesures statistiques de l'inactivité, car ils sont plus sensibles aux difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans l'accès à l'emploi, et permettent d'avoir une représentation plus poreuse des frontières du marché du travail.

La catégorie des « inactives » comporte pour autre limite de présupposer que les femmes, dès lors qu'elles sont exclues des statistiques de l'emploi et du chômage, ne travaillent pas. Sylvie Schweizer parle de « cécité statistique », pour désigner la sous-évaluation du travail féminin depuis le XIX^e siècle⁶², qui s'illustre par l'« invention » et la consolidation de la catégorie statistique d'« inactifs »⁶³. Les études quantitatives de la stratification et de la mobilité sociale prennent ainsi classiquement la profession comme dimension centrale de l'analyse. Cela conduit à réserver aux femmes dites « inactives », ou occupant un emploi perçu comme d'appoint, une position marginale dans l'analyse de ces objets. L'analyse de la stratification sociale tend à minorer les effets propres de l'exclusion des femmes hors de l'emploi en termes de positionnement social. Pendant les décennies 1950 et 1960, qui sont marquées par un taux d'« inactivité » des femmes historiquement élevé, les enquêtes de mobilité sociale évaluent la position sociale des femmes sur la base de l'activité professionnelle de leur partenaire⁶⁴. Ces formes de mesure savante de la position sociale des femmes sont le reflet de représentations ordinaires qui ont longtemps refusé aux activités féminines le terme de « travail » au sens plein, ce qui explique les lacunes de la langue courante pour décrire ce travail, et donc positionner socialement les femmes⁶⁵. Cela conduit à un flou, à une indexa-

62. Sylvie SCHWEITZER (2002b). *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Odile Jacob.

63. Annie FOUQUET (2004). « L'invention de l'inactivité ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 47–62.

64. Alain DESROSIÈRES (1978). « Marché matrimonial et structure des classes sociales ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 20.1, p. 97–107.

65. Voir notamment Margaret MARUANI (2001). « L'emploi féminin dans la sociologie du travail : une longue marche à petits pas ». In : *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*. Paris, Presses Universitaires de France, p. 43–56 et Thomas AMOSSÉ (2004). « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 31–46.

tion du prestige symbolique des femmes à l'activité professionnelle de leur conjoint, et à une sous-estimation de l'activité productive des femmes⁶⁶. Les femmes elles-mêmes peuvent reprendre ce réflexe à leur compte et avoir tendance à sous-déclarer leurs périodes d'emploi dans les dossiers de retraite⁶⁷.

Un nouvel indicateur : le halo du chômage Les analyses des inégalités sexuées d'accès à l'emploi soulignent la difficulté d'une telle quantification, en raison de la porosité entre catégories statistiques visant à mesurer ce phénomène. Divers travaux⁶⁸ ont permis d'identifier et d'objectiver un phénomène de « halo » du chômage, que les définitions conventionnelles du chômage ne permettaient pas de saisir. Ces réflexions ont conduit à l'introduction de modifications dans les systèmes statistiques français et allemands, afin de quantifier le chômage féminin de manière plus nuancée :

- l'Insee définit comme « halo du chômage », les personnes sans emploi qui respectent l'une des conditions suivantes : 1) avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi mais ne pas être disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir ; 2) ne pas avoir effectué de démarche active de recherche, mais souhaiter un emploi et être disponible pour travailler ; 3) souhaiter un emploi, mais ne pas avoir effectué de démarche active de recherche et ne pas être disponible pour travailler.
- Les données du *Statistisches Bundesamt* permettent également de mesurer ce halo, puisqu'elles contiennent une variable relative au souhait de travailler en l'absence de recherche d'emploi.

Par ailleurs, l'élargissement de l'accès à l'emploi chez les femmes a été

66. C'est particulièrement le cas des femmes ayant le statut d'« aidantes familiales », dont l'activité n'ouvre pas de droits sociaux.

67. Un exemple parmi d'autres, fondé sur les données d'archives variées : Anne-Sophie BEAU (2006). « Organisation du travail et emploi des femmes dans le grand commerce : l'exemple du Grand Bazar de Lyon, 1886-1974 ». In : *Le Mouvement social* 4, p. 11-31.

68. Michel CÉZARD (1986). « Le chômage et son halo ». In : *Economie et Statistique* 193.1, p. 77-82 ; Marion PLAULT (2019). « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohorte et sexuée des évolutions de l'emploi ». Thèse de doct. Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (voir p. 96 et suivantes).

accompagné d'un développement rapide des contrats à temps partiel, transformation que l'on observe en France⁶⁹, ainsi qu'en Allemagne⁷⁰. Ce type de contrat concerne davantage sur les femmes qui occupent les moins qualifiés, et s'apparente souvent à une forme de temps partiel contraint, et donc de chômage partiel, dans un contexte d'augmentation du taux de chômage à partir des années 1980. Le développement du temps partiel concerne pourtant aussi, de façon certes plus limitée, les femmes diplômées. Les logiques qui sous-tendent l'acceptation d'un contrat à temps partiel sont cependant différentes selon la classe sociale. Parmi les femmes diplômées du supérieur, la réduction du temps de travail salarié s'explique principalement par l'augmentation de la charge de travail domestique et éducatif au sein de la famille, consécutive à la naissance d'un ou de plusieurs enfants⁷¹. La mesure des inégalités d'accès des femmes au marché du travail est donc brouillée par le développement des formes atypiques d'emploi, qui conduisent à une détérioration des conditions d'insertion professionnelle

Mise en application pratique Afin d'avoir une vision complète du phénomène de porosité des frontières du marché du travail, trois indicateurs sont présentés⁷² :

- Taux de chômage de type 1, correspondant aux conventions habituelles : on divise le nombre de personnes au chômage par le nombre de personnes en emploi ou au chômage.
- Taux de chômage de type 2, en tenant compte du halo : on divise le nombre de personnes au chômage ou comprises dans son halo par le nombre de personnes en emploi, au chômage ou dans son halo.

69. ANGELOFF, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », op. cit.

70. KREYENFELD, KONIETZKA et BÖHM, « Die Bildungsungleichheit des Erwerbsverhaltens von Frauen mit Kindern. Westdeutschland im Vergleich zwischen 1976 und 2004 », op. cit.

71. Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ (2006). « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes ». In : *Population et sociétés* 426, p. 1–4.

72. Outre ces indicateurs, on peut noter l'introduction dans la statistique publique de la notion de « taux d'emploi », calculé sur la base de l'ensemble de la population en âge de travailler, à l'inverse du taux de chômage, calculé sur la base de la population dite « active ».

- Taux de chômage de type 3, en tenant compte du halo et du chômage partiel (ou sous-emploi) : on divise le nombre de personnes au chômage, dans son halo ou en chômage partiel par le nombre de personnes en emploi, au chômage ou dans son halo.

Encadré : Délimitation de la population dite « en âge de travailler » dans l'analyse de l'insertion au marché du travail

La mesure de l'insertion au marché du travail nécessite de définir une population dite « en âge de travailler » sur laquelle il est pertinent d'effectuer des calculs. Ici, nous considérons les situations d'emploi au sein de la population âgée de plus de 18 ans. Les personnes qui terminent leurs études ne sont pas prises en compte, de même que celles qui touchent une pension de retraite ou de pré-retraite. Les analyses fournissent donc une estimation basse des inégalités d'accès à l'emploi, puisque le prolongement ou la reprise d'études d'une part, et la retraite anticipée d'autre part, peuvent dans certains cas s'expliquer par des difficultés rencontrées sur le marché du travail, soit au moment de l'insertion chez les plus jeunes, soit en fin de carrière pour les plus âgées. Plus largement, l'opération de délimitation de la population dite « active » comporte une dimension politique forte, puisque cet agrégat est utilisé comme dénominateur du taux de chômage. Le fait d'exclure les personnes dites « inactives » du calcul a pu faire l'objet de critiques, étant donné les hypothèses fortes qui sous-tendent la définition de cette catégorie. Certains dispositifs à l'intention des moins de 25 ans, comme les politiques d'allongement de la scolarité ou les dispositifs tels que le service civique en France ou le *Zivildienst* en Allemagne, peuvent conduire à faire diminuer mécaniquement le taux de chômage. Il en est de même des dispositifs de pré-retraite qui conduisent à masquer la déstabilisation de l'emploi en fin de carrière et les difficultés à retrouver un emploi après 55 ans. Pour Laurent Thévenot, ce « flou » statistique n'est pas seulement technique, mais peut remplir des fonctions sociales et être l'enjeu de luttes⁷³.

Notre objet d'étude concerne des personnes qui pour une large partie ont terminé leurs études hors de France ou d'Allemagne, c'est pourquoi nous choisissons de ne pas approfondir ici la question de l'accès à l'emploi chez les personnes en études. La question de la transition entre vie active et la retraite aurait

73. Laurent THÉVENOT (1979). « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 26.1, p. 3–18. Voir également la confrontation entre un collectif anonyme de personnels de l'Insee et le gouvernement français au sujet de la mesure du chômage, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Lorraine DATA (2009). *Le grand truquage. Comment le gouvernement manipule les statistiques*. Paris, La Découverte.

également nécessité un développement étoffé pour comparer avec rigueur deux contextes d'arrivée aux politiques de retraite hétérogènes. Nous prenons donc le parti de limiter l'analyse aux personnes qui ne touchent pas d'allocations de retraite.

II.2.2 Une dilatation du halo du chômage dans la population immigrée

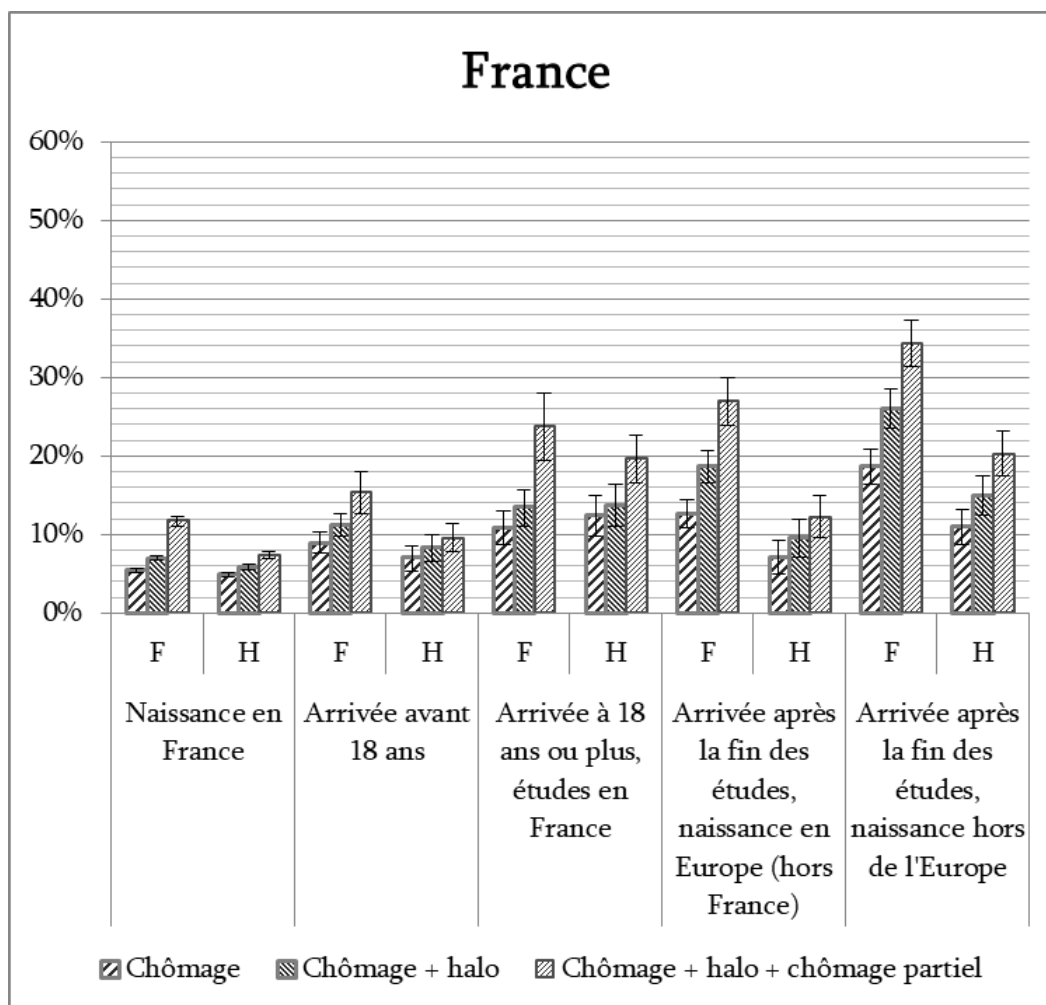
D'après les figures 3.7 et 3.8, les études supérieures protègent globalement du phénomène du chômage dans la population non immigrée. En Allemagne, 3 % des personnes diplômées du supérieur long⁷⁴ sont au chômage, et ce taux est de 5 % en France. Les femmes et les hommes non immigrés sont touchés dans les mêmes proportions par le chômage au sens conventionnel, mais les femmes sont plus souvent incluses dans le halo du chômage et sont davantage concernées que les hommes par le sous-emploi.

Le phénomène de dilatation du halo du chômage chez les femmes est plus prononcé dans la population immigrée. Dès lors que l'on tient compte du halo du chômage, une large partie des femmes immigrées enregistrées comme « inactives » sont en réalité en recherche d'emploi ou disponibles pour commencer un emploi. L'investissement des femmes immigrées et diplômées dans la sphère domestique ne va donc pas sans de fortes aspirations à intégrer le marché du travail. Une large partie d'entre elles souhaitent retrouver une activité salariée, même si elles n'ont pas toujours les moyens d'effectuer des recherches dans ce sens ou de se rendre disponible immédiatement pour un nouvel emploi. On peut, de manière plus fine, dégager plusieurs cas de figure selon la région d'origine et le pays d'arrivée.

Au sein de la population immigrée d'origine européenne arrivée après la fin des études, les inégalités sexuées sont inversées selon que l'on considère la France ou l'Allemagne comme contexte d'arrivée. En France, les femmes

74. Pour rappel, il s'agit en Allemagne des personnes ayant obtenu un diplôme universitaire au sein d'une *Hochschule* ou d'une *Fachhochschule*.

FIGURE 3.7 – Indicateurs variés du chômage selon le sexe et la trajectoire migratoire (France)



Source : Enquêtes Emploi 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur résidant en France métropolitaine, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

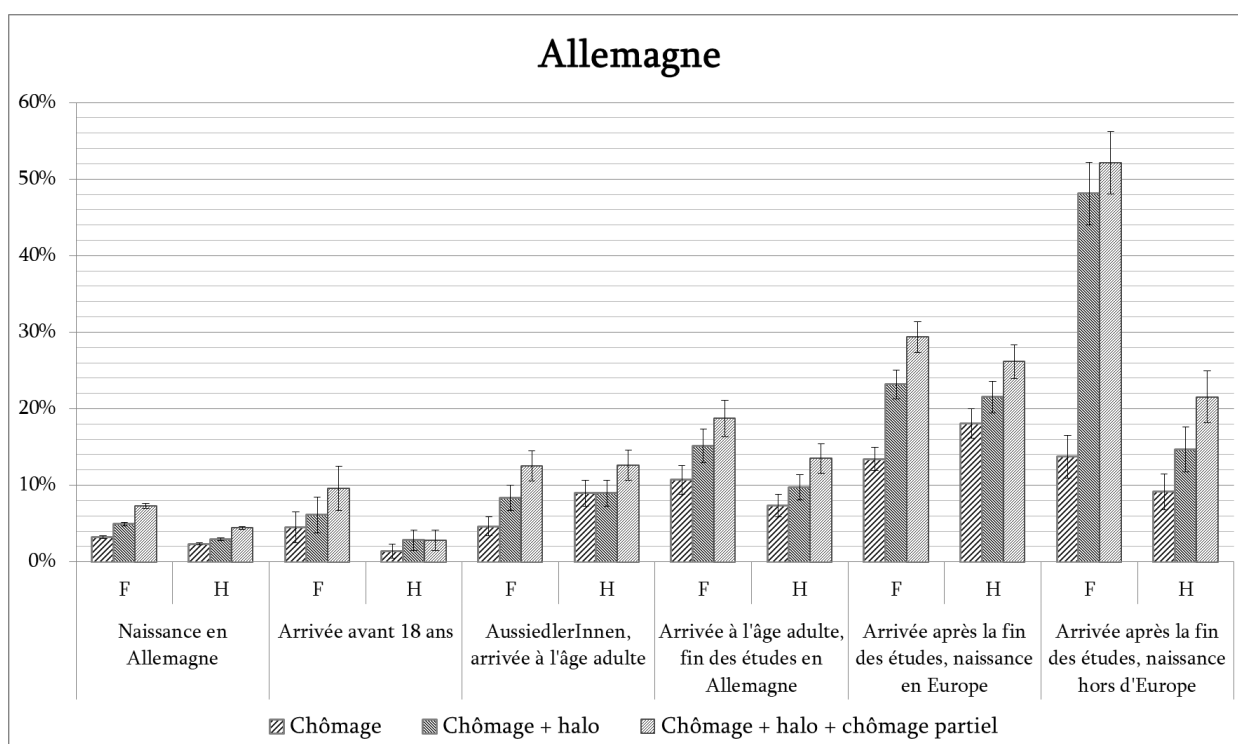
NB : Le champ varie selon l'indicateur utilisé :

- pour le taux de chômage conventionnel, le champ correspond aux personnes enregistrées comme actives, c'est-à-dire soit en emploi, soit en recherche d'emploi et disponible immédiatement pour travailler.
- pour les deux indicateurs suivants, le champ (plus large) correspond à toutes les personnes en emploi ou disponibles immédiatement pour débiter un emploi et/ou en recherche d'emploi et/ou désireuses de trouver un emploi.

Lecture : en moyenne en France entre 2005 et 2010, 4 % des femmes actives diplômées du supérieur et nées en Allemagne sont au chômage.

Note : les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

FIGURE 3.8 – Indicateurs variés du chômage selon le sexe et la trajectoire migratoire (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010

Champ : personnes diplômées du supérieur résidant en Allemagne, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

NB : Le champ varie selon l'indicateur utilisé (voir figure de la page précédent, concernant la France)

Lecture : en moyenne en Allemagne entre 2005 et 2010, 4 % des femmes actives diplômées du supérieur et nées en Allemagne sont au chômage.

Note : les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

de ce groupe sont davantage concernées que les hommes par les difficultés d'accès à l'emploi, ce que reflète un taux de chômage plus élevé (13 % contre 7 %). Ces inégalités entre femmes et hommes s'expliquent par les contraintes qui pèsent en priorité sur les carrières féminines en cas de mobilités internationales réalisées en couple. En Allemagne en revanche, les immigré-es d'origine européenne, dont une part importante est originaire d'Europe centrale et orientale, présentent une situation inversée. Les hommes sont plus souvent au chômage (18 %) que les femmes (12 %) ⁷⁵. Cela peut s'expliquer par la forte présence en Allemagne de femmes diplômées de médecine en Europe du centre-est et qui sont embauchées dans les hôpitaux allemands ⁷⁶, ainsi que par le recrutement de femmes est-européennes diplômées du supérieur dans les services à la personne ⁷⁷. Dans ce cas, un parallèle peut être fait avec le cas décrit par Parvati Raghuram ⁷⁸, où des femmes employées dans le secteur médical sont les pourvoyeuses du ménage et où la migration peut venir contrebalancer, dans une certaine mesure, le partage habituel des rôles féminins et masculins.

En France comme en Allemagne, les femmes d'origine extra-européenne arrivées après la fin de leurs études sont largement concernées par le halo du chômage et le chômage partiel, dans une proportion supérieure à leurs homologues masculins. Ce fait stylisé est amplifié en Allemagne. Dans ce pays, les femmes de ce groupe sont souvent dans des situations intermédiaires entre « inactivité » et « chômage » avec un taux cumulé du chômage et de son halo de 48 %. Le taux de chômage au sens conventionnel, situé à 14 %, ne reflète pas correctement les difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par ce groupe. En France, le taux de chômage conventionnel au sein de cette catégorie est de 19 %, mais le halo du chômage y est moins important (taux cumulé de 26 %). Cela laisse penser que les femmes immigrées d'origine extra-européenne sont globalement plus intégrées au marché du travail en France qu'en Allemagne, malgré un taux de chômage plus élevé. Cela rejoint l'hypothèse de Marion

75. Les écarts se réduisent lorsqu'on tient compte du halo du chômage et du temps partiel contraint et deviennent non significatifs.

76. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit.

77. METZ-GÖCKEL, KALWA et MÜNST, *Migration als Ressource : Zur Pendelmigration polnischer Frauen in Privathaushalte der Bundesrepublik*, op. cit.

78. RAGHURAM, « The difference that skills make : gender, family migration strategies and regulated labour markets », op. cit.

Plault⁷⁹, selon laquelle l'indicateur conventionnel du taux de chômage pourrait être, de façon paradoxale, un indicateur du degré d'insertion au marché du travail au sein des catégories de femmes majoritairement comptées comme « inactives ».

Les contrastes entre la France et l'Allemagne peuvent faire l'objet de plusieurs hypothèses. On peut d'abord penser que les différences s'expliquent par le fait que les populations installées dans ces deux pays ne viennent pas des mêmes régions et n'ont pas la même familiarité avec la langue du pays d'arrivée, d'où des modalités d'insertion professionnelle différenciées. Il est difficile de mettre à l'épreuve empirique cette hypothèse, en raison de l'absence d'information sur les compétences linguistiques dans les données utilisées. Nous proposons donc d'évaluer une autre hypothèse : celle d'un effet lié aux contrastes franco-allemands en termes d'offre dans les infrastructures de garde. La perspective franco-allemande permet en effet d'évaluer les effets liés au contexte de destination et leurs conséquences sur l'accès à l'emploi, tout en tenant compte des différences de taux de fécondité entre groupes d'origine.

II.3 Obstacles liés au travail parental et de soin aux enfants

II.3.1 Des différences dans le nombre d'enfants à charge selon l'origine géographique

Les inégalités dans l'accès à l'emploi s'expliquent en partie par une répartition sexuée du travail domestique et notamment des tâches associées au soin des enfants. Dès lors, le nombre d'enfants à charge est un facteur important à prendre en compte pour expliquer les différences observées entre la France et l'Allemagne et selon l'origine géographique. Les figures 3.9 et 3.10 fournissent des informations concernant le nombre d'enfants de moins de 18 ans résidant dans le ménage, dimension susceptible d'influencer la charge de travail de soin devant être fournie. La mise en regard des deux graphiques

79. PLAULT, « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi », op. cit.

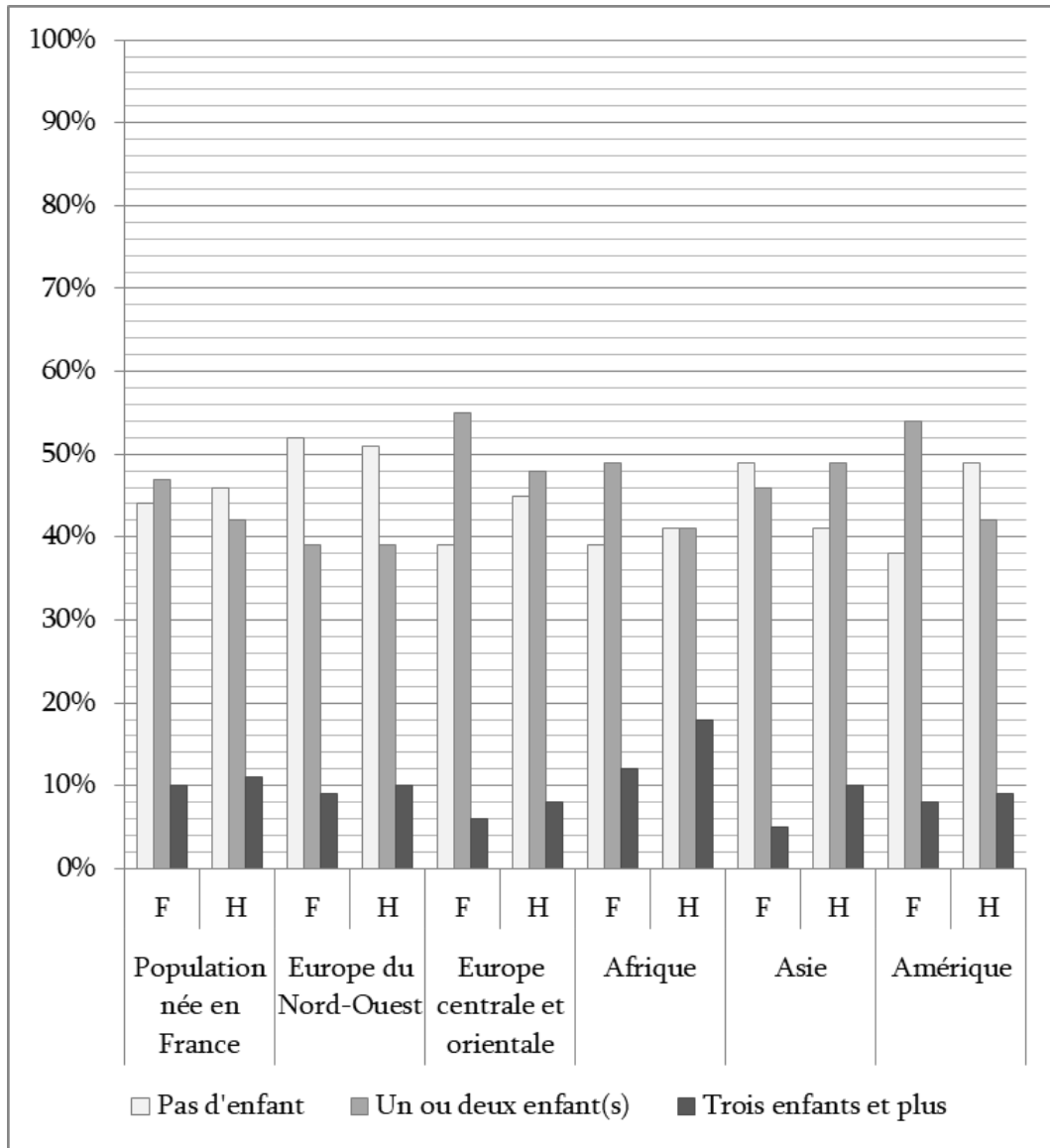
permet d'abord de souligner que le nombre moyen d'enfants à charge est plus élevé en France qu'en Allemagne au sein de la population non immigrée et diplômée du supérieur. En Allemagne, 65 % des femmes diplômées du supérieur en âge de travailler n'ont aucun enfant de moins de 18 ans qui cohabitent avec elles, alors que c'est le cas de 44 % de leurs homologues françaises.

En France (voir figure 3.9), les écarts en termes de nombre d'enfant(s) sont peu prononcés selon la région d'origine et le sexe. Quelle que soit la catégorie considérée, la part de personnes sans enfant est environ égale à celle des personnes ayant un à deux enfants (40 % à 50 % selon les cas) et la part de personnes avec trois enfants ou plus est proche de 10 %. Les contrastes sont plus marqués en Allemagne. Dans ce pays, les femmes diplômées d'origine africaine ou moyen-orientale ont plus souvent trois enfants ou plus, et elles sont moins souvent sans enfant que les autres femmes de même niveau de diplôme. Les femmes d'Europe centrale et orientale hors UE sont moins souvent sans enfant que les femmes nées en Allemagne : 55 % n'ont pas d'enfant à charge, contre 65 % dans la population de référence. À l'inverse, les personnes originaires de pays d'Europe centrale membres de l'UE sont aussi nombreuses que les femmes nées en Allemagne à ne pas avoir d'enfant. Les Européen·nes du Nord-Ouest présentent un profil très similaire à celui des femmes nées en Allemagne : 62 % n'ont pas d'enfant de moins de 18 ans à charge au moment de l'enquête. Ces chiffres ne concordent pas forcément avec ceux des hommes issus des mêmes régions géographiques. Ainsi 84 % des hommes d'origine ouest-européenne en Allemagne sont sans enfant. C'est également le cas de 91 % des hommes des pays communautaires d'Europe centrale et de 94 % des hommes américains. Cela qui s'explique probablement par des migrations plus fréquentes en tant que célibataire chez ces derniers.

On peut supposer que ces différences selon l'origine géographique s'expliquent des contextes de socialisation différenciés qui influent sur les comportements de fécondité, mais aussi par des modalités de migration différenciées. Les comportements démographiques peuvent en effet être l'indicateur d'une adaptation au contexte de la migration, plutôt que l'expression d'une continuité culturelle⁸⁰. Cela explique que pour une même région géo-

80. John W BRIGGS (1986). « Fertility and cultural change among families in Italy and America ». In : *The American historical review* 91.5, p. 1129–1145 cité par GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », op. cit., voir p. 1342.

FIGURE 3.9 – Nombre d'enfant(s) de moins de 18 ans à charge au sein du ménage (France)

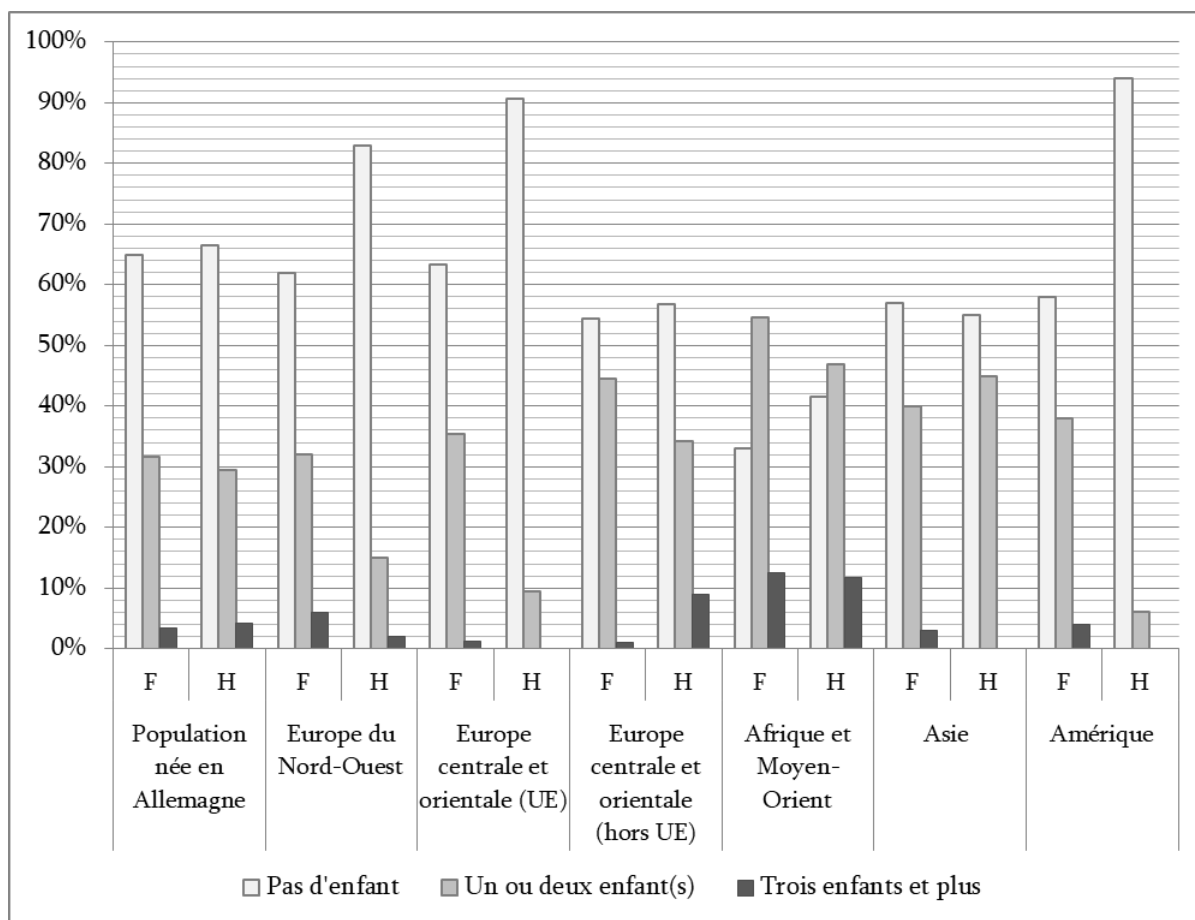


Source : Enquête Emploi 2005-2010.

Champ : personnes diplômées du supérieur ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Note : Seules les personnes immigrées arrivées après la fin de leurs études sont prises en compte, à l'exception de la première colonne (groupe de référence né en France).

FIGURE 3.10 – Nombre d'enfant(s) de moins de 18 ans à charge au sein du ménage (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010.

Champ : personnes diplômées du supérieur ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Note : Seules les personnes immigrées arrivées après la fin de leurs études sont prises en compte, à l'exception de la première colonne (groupe de référence né en Allemagne).

graphique d'origine, le nombre d'enfants à charge puisse être très différent les personnes qui ont émigré en France et celles qui se sont installées en Allemagne. En outre, des phénomènes de planification des naissances peuvent être à l'œuvre et donner lieu à des temporalités différentes en termes de parentalité. On sait que les femmes immigrées, y compris les plus diplômées, ont tendance à planifier les naissances après la migration afin de faciliter la continuité des soins et des services de garde durant les premières années des enfants⁸¹.

La comparaison des situations selon la région d'origine montre que le travail de prise en charge des enfants, qui pèse en moyenne plus souvent sur les femmes que sur les hommes, n'est pas de la même ampleur selon la région d'origine. On fait l'hypothèse que l'écart entre le nombre d'enfants des femmes d'origine africaine et moyen-orientale et des femmes nées en Allemagne peut expliquer en partie les différences d'accès à l'emploi observées. Dans ce cas, l'explication se centre plutôt sur les différences liées à l'origine géographique. Nous proposons à présent de compléter cette piste par un raisonnement « divergent »⁸², qui s'interroge sur les différences entre la France et l'Allemagne et propose des explications en lien avec le contexte d'arrivée. Cela nous permet de montrer que le développement des infrastructures publiques de garde dans le pays d'arrivée, inégal entre la France et l'Allemagne, peut contribuer au processus d'éloignement du marché du travail et de l'emploi et amplifier les contrastes entre femmes qui ne prennent pas en charge la même quantité de travail de soin aux enfants.

II.3.2 Facteurs liés au pays d'arrivée : différences de langue et offre de service de garde

Comme souligné précédemment (voir figures 3.1 et 3.2, pages 244 et 246), l'exclusion du marché du travail ne connaît pas la même ampleur en France et en Allemagne. Ainsi, le taux d'« inactivité » parmi les femmes nées hors d'Europe et ayant immigré après la fin de leurs études est nettement plus élevé en Allemagne (67 %, soit deux tiers de femmes inactives) qu'en France

81. Emma DAVIE et Magali MAZUY (2010). « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement ». In : *Population* 65.3, p. 475–511.

82. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », op. cit.

(34 %, soit un tiers de femmes inactives) , de même que le halo du chômage (34 % en Allemagne contre 7 % en France).

Les contrastes franco-allemands invitent à s'interroger sur la façon dont les infrastructures disponibles dans le pays d'arrivée interviennent dans les trajectoires d'emploi féminines. Nous avons souligné plus tôt dans ce chapitre (voir page 233) que l'offre de services publics de garde n'était pas organisée de la même façon en France et en Allemagne, et que cela permettait d'expliquer de plus grandes difficultés d'accès des femmes à l'emploi outre-Rhin. Or l'état des infrastructures publiques peut, selon les cas, inciter ou décourager les femmes à déléguer à la collectivité une partie des soins et l'éducation des enfants. Certes, des dispositifs de politique publique visant à faciliter l'accès aux crèches des familles immigrées ont été mises en place dans plusieurs *Länder* à partir de 2015, suite à l'accueil d'un nombre important de réfugié-es dans ce pays⁸³. Cependant, les difficultés restent présentes pour les familles immigrées, y compris les plus diplômées. Dans son enquête en Allemagne auprès de couples immigrés dont l'un-e des membres au moins a été obtenu un titre de séjour de type « carte bleue européenne » grâce à un contrat dans la finance ou le monde académique, Kyoko Shinozaky explique qu'au sein de ces familles, « l'accès à des services de garde et de soins quotidiens à un prix abordable est crucial » et que « le faible accès à ce type de soin renforce la division sexuée du travail selon un schéma traditionnel, qui attribue aux hommes le rôle de pourvoyeur de ressources et aux femmes les tâches domestiques et de soin »⁸⁴.

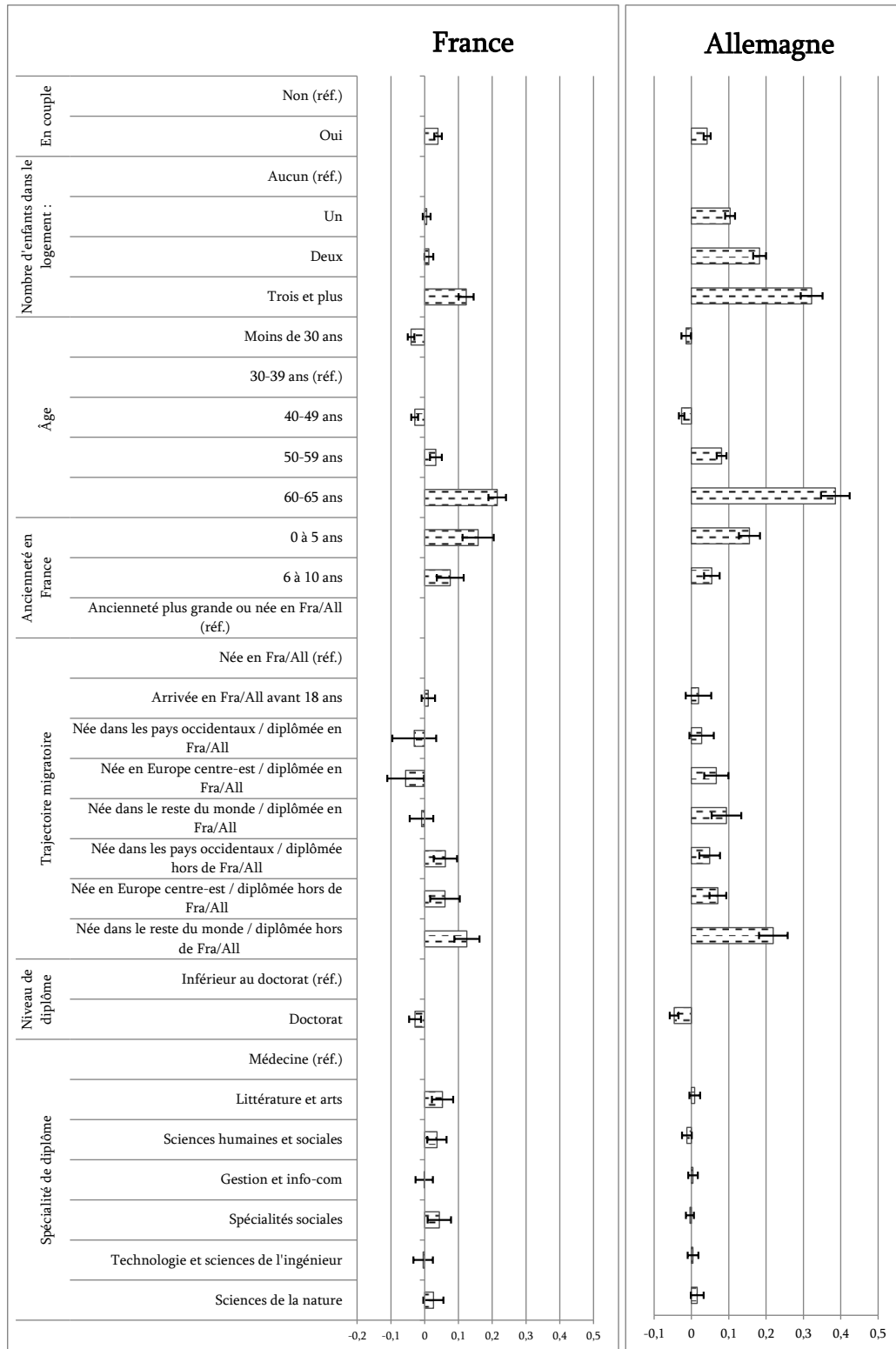
Les résultats de la régression logistique présentés dans la figure 3.11 permettent de s'assurer que les différences observées entre la France et l'Allemagne ne sont pas liées à une différence de composition de la population féminine dans ces deux pays. Pour plus de rigueur, la comparaison entre deux jeux de données différents (ici le Micro-recensement et l'Enquête Emploi) se fonde sur les effets marginaux partiels (*partial marginal effects*) et non sur les odds-ratio⁸⁵. On constate d'abord que, pour les femmes diplômées du supé-

83. Par exemple en Basse-Saxe : <https://www.kita.nrw.de/eltern/integration-von-kindern-mit-fluchterfahrun> (consulté le 2 mai 2020).

84. SHINOZAKI, « Career Strategies and Spatial Mobility among Skilled Migrants in Germany : The Role of Gender in the Work-Family Interaction », op. cit., p. 537, je traduis.

85. Carina MOOD (2010). « Logistic regression : Why we cannot do what we think we can do, and what we can do about it ». In : *European sociological review* 26.1, p. 67–82.

FIGURE 3.11 – Modélisation de la probabilité des femmes d'être hors du marché du travail en France et en Allemagne (régression logistique, présentation des *marginal partial effects*)



Source : Enquêtes Emploi et Mikrozensus (années 2005-2010).

Champ : femmes diplômées du supérieur résidant en France ou en Allemagne, ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Lecture : en France comme en Allemagne, les femmes diplômées du supérieur en couple ont une probabilité plus élevée d'être hors du marché du travail, les autres variables étant contrôlées.

Note : les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

rieur prises dans leur ensemble, le fait d'avoir des enfants augmente la probabilité de se retirer du marché du travail, les autres variables étant contrôlées (situation conjugale, âge, statut migratoire, niveau et spécialisation de diplômée). L'effet marginal est nettement plus élevé en Allemagne qu'en France. Cet effet sur le statut d'activité n'est significatif qu'à partir du troisième enfant en France, alors qu'il apparaît dès le premier enfant en Allemagne. On peut supposer que ce contraste, étant donné son ampleur, s'explique par des facteurs structurels qui concernent également le sous-groupe des femmes immigrées. Or on sait qu'en Allemagne, les femmes d'origines africaines et moyen-orientales, est-européennes (hors UE), asiatiques et américaines ont en moyenne plus d'enfants cohabitants que les femmes allemandes (voir figure 3.10), si bien qu'elles sont plus souvent concernées par cet effet propre de la charge familiale sur l'accès à l'emploi.

En outre, le fait d'être immigrée apparaît davantage pénalisant en Allemagne qu'en France, les autres variables étant contrôlées (dont le nombre d'enfants). En France, les femmes d'origine est-européenne ayant repris des études dans le pays d'arrivée sont moins souvent au foyer que les femmes nées en France, à caractéristiques sociales comparables (l'effet marginal associé à leur catégorie est négatif). À l'inverse, les femmes d'origine est-européenne installées en Allemagne sont plus souvent au foyer que la catégorie de référence (femmes nées en Allemagne).

Par ailleurs, le fait d'avoir immigré d'un pays hors d'Europe a un effet positif plus fort sur la probabilité d'être au foyer en Allemagne qu'en France. Pour les personnes ayant repris des études dans le pays d'arrivée, l'effet marginal partiel associé à cette catégorie est de 0,09 en Allemagne et proche de zéro en France. Pour celles qui sont arrivées après la fin des études, l'effet est de 0,22 en Allemagne contre 0,12 en France. Pour cette dernière catégorie, les compétences linguistiques peuvent jouer un rôle. En effet, la France et l'Allemagne ne disposent pas des mêmes régimes migratoires, comme souligné dans le chapitre 2 de la thèse. Les immigré·es d'origine extra-européenne en France sont souvent issu·es d'anciens territoires coloniaux et ont été plus souvent familiarisé·es tôt à la langue du pays d'arrivée que dans le cas allemand. Cet élément peut expliquer que les écarts d'accès à l'emploi entre la France et l'Allemagne soient encore plus prononcés pour les femmes de cette catégorie.

Les contrastes entre la France et l'Allemagne mettent en exergue le rôle des politiques familiales différenciées des pays de destination⁸⁶ dans le processus de mise en retrait des femmes du marché du travail. Les arrangements institutionnels dans le pays d'arrivée, en matière de soin à la petite enfance, peuvent intervenir, même au sein d'une population immigrée fortement dotée en ressources scolaires. Les difficultés d'insertion professionnelle souvent rencontrées par les femmes qualifiées qui immigreront avec leur famille peuvent apparaître d'autant plus fortes à surmonter lorsque les services de garde dans le pays d'arrivée sont faiblement développés, que même que les mesures de soutien financier et d'incitations fiscales. L'appréhension des migrations par le biais d'un « modèle divergent », c'est-à-dire qui cherche plutôt une explication au niveau du pays d'arrivée, permet de « nuancer les explications culturalistes linéaires »⁸⁷, en particulier celles qui interprètent le confinement domestique des femmes immigrées nées hors d'Europe comme l'expression d'une domination masculine supposée plus brutale au sein de leur société d'origine qu'au sein de la société d'arrivée. Nous proposons de poursuivre la déconstruction de cette prénotion en nous intéressant à la situation prémigratoire et à la façon dont la migration peut provoquer une rupture dans les carrières professionnelles féminines.

III Quand la migration porte un coup d'arrêt à la carrière

L'analyse des parcours individuels permet de renforcer la thèse selon laquelle la position de retrait du marché du travail serait avant tout liée à des difficultés d'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée. Nous montrons que le moment de la migration constitue une bifurcation dans les trajectoires d'emploi, avec des interruptions fréquentes de l'activité professionnelle. Ces interruptions s'expliquent par les contraintes objectives qui pèsent sur les

86. Au sujet du lien entre modèles d'État-providence et régimes de genre et du rôle du *care* dans la différenciation des régimes de protection sociale, voir Marie-Thérèse LETABLIER (2001). « Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 19–41.

87. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », op. cit., p. 1343-1344.

femmes dans le cadre d'une mobilité internationale réalisée en couple. Les données rétrospectives de l'enquête Trajectoires et Origines permettent de reconstituer le parcours d'emploi dans le pays d'origine et sa poursuite après la migration. Elles fournissent également des informations sur le calendrier de la mise en couple. Nous ne disposons pas de données équivalentes en Allemagne, c'est pourquoi la section qui suit se centrera sur le cas de la France.

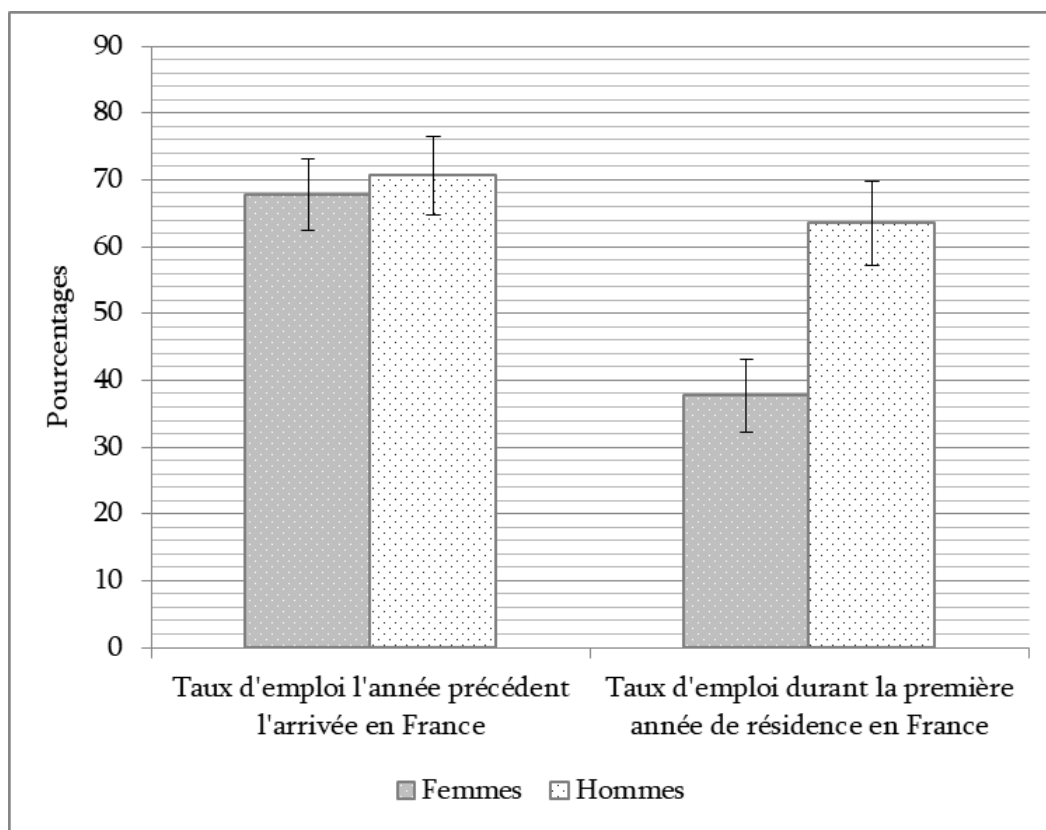
Nous montrerons d'abord, à l'aide de données statistiques relatives aux personnes ayant débuté leur carrière hors de France, que les mises en retrait de la sphère professionnelle sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes, *a fortiori* lorsque celles-ci ont migré en couple. Ensuite, notre démonstration se fondera sur l'analyse d'une trajectoire d'interruption de carrière d'une femme libanaise pédiatre de profession installée en France. Le but est d'examiner les effets sociaux de cette situation singulière, et la manière dont les dispositions incorporées en début de carrière dans le pays d'origine peuvent être mises à profit dans la sphère domestique.

III.1 Une analyse longitudinale des parcours d'emploi avant et après l'arrivée en France

III.1.1 Un creusement des inégalités de genre suite à l'épisode migratoire

Les cas d'interruptions de carrière, temporaires ou définitives, lors de l'arrivée en France touchent davantage les femmes que les hommes. Ces dernières sont plus nombreuses à avoir connu une période d'« inactivité » directement après la migration. Parmi les femmes diplômées arrivées en France après la fin de leurs études, 38 % ont occupé un emploi dès leur arrivée en France alors que c'est le cas de 63 % de leurs homologues masculins (voir figure 3.12). À l'inverse, 40 % des femmes étaient au foyer durant leur première année en France contre 11 % des hommes. Cette situation n'est pas le simple prolongement d'une inégalité face à l'emploi qui daterait d'avant la migration. D'après le même graphique, la part de personnes immigrées et diplômées qui sont en emploi juste avant la migration est équivalente chez les hommes et les femmes, aux alentours de 70 %. Durant la première année en France, le

FIGURE 3.12 – Comparaison des situations professionnelles durant l'année qui précède la migration et durant la première année de résidence en France



Source : enquête TeO (Ined / Insee, 2008)

Champ : personnes immigrées, diplômées du supérieur hors de France et résidant en France métropolitaine.

Lecture : 68 % des femmes immigrées diplômées du supérieur hors de France étaient en emploi durant l'année qui précède leur arrivée en France, tandis qu'elles étaient 38 % à avoir un emploi durant leur première année de résidence en France.

Note : les marges d'erreur sont données pour un seuil de confiance de 90 %.

taux d'emploi chute de quelques points seulement chez les hommes, mais de plus de 30 points chez les femmes. Ainsi, la migration accroît les inégalités de genre face à l'emploi. L'écart entre femmes et hommes est de 25 points durant l'année qui suit la migration. Il est plus élevé que celui qu'on observe au sein de la population non immigrée en France. Considérons une tranche d'âge équivalente à celle des personnes arrivantes en France : d'après l'enquête Emploi, en 2011, parmi les personnes diplômées du supérieur âgées entre 25 et 45 ans, le taux d'emploi en équivalent temps plein est d'environ 80 % chez les femmes et de 90 % chez les hommes, soit un écart de 10 points de pourcentage⁸⁸.

III.1.2 La migration sous contrainte des femmes en couple

Les contraintes liées à la migration conduisent à creuser les inégalités d'accès à l'emploi entre femmes et hommes. Les injonctions à la mobilité professionnelle peuvent entrer en contradiction avec l'aspiration à maintenir une bi-activité au sein des couples. En effet, la négociation conduit souvent à favoriser davantage la carrière des hommes que celle des femmes. Ce phénomène a déjà été mis en évidence par Isabelle Bertaux-Wiame⁸⁹ au sujet des mobilités géographique infranationales en France dans le secteur privé, ou par Anne Lambert concernant les mobilités hebdomadaires des *stewards* et hôtesses de l'air⁹⁰. De même, au sein de l'administration publique, des contraintes fortes pèsent sur la mobilité géographique des femmes et donnent lieu à des « déroulements de carrières à double vitesse » en fonction du sexe⁹¹. Ce phénomène concerne également les migrations internationales plus durables, comme celles sur lesquelles nous travaillons. Des études portant sur la mobilité de couples bi-actifs expatriés⁹² notamment dans les secteurs aca-

88. GUEDJ, « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : des écarts plus marqués en équivalent temps plein », op. cit.

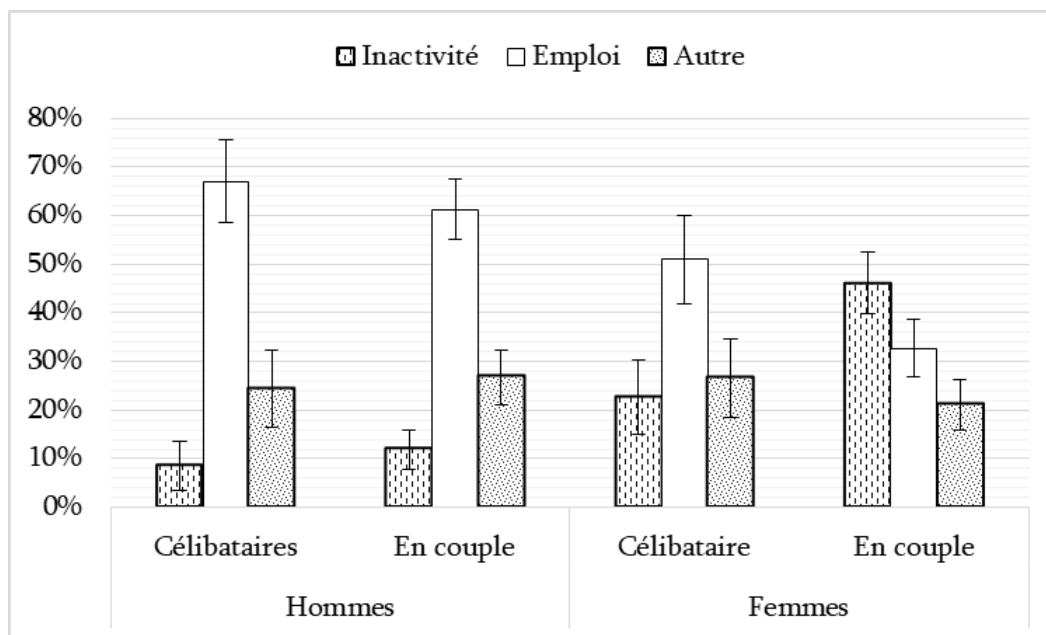
89. Isabelle BERTAUX-WIAME (2006). « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité ». In : *Cahiers du genre* 2, p. 49–73.

90. Anne LAMBERT (2018). « Les incidences biographiques du travail mobile. Configurations familiales et rapports de genre ». In : *L'Année sociologique* 68.2, p. 315–340.

91. Sabine FORTINO (1999). « De la ségrégation sexuelle des postes à la mixité au travail : étude d'un processus ». In : *Sociologie du travail* 41.4, p. 363–384 cité par BERENI et al., *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*, op. cit.

92. Irene HARDILL et Sandra MACDONALD (1998). « Choosing to relocate : An examination of the impact of expatriate work on dual-career households ». In : *Women's Studies*

FIGURE 3.13 – Situation professionnelle durant la première année en France en fonction du sexe et de la situation matrimoniale avant la migration



Source : enquête TeO (Ined / Insee, 2008)

Champ : personnes immigrées, diplômées du supérieur hors de France et résidant en France métropolitaine.

Lecture : 8 % des hommes immigrés diplômés du supérieur étaient « inactifs » durant leur première année de résidence en France.

Note : les marges d'erreur sont données pour un seuil de confiance de 90 %.

démiques ou de la finance⁹³ montrent que l'issue des arbitrages conjugaux est bien souvent plus favorable aux hommes qu'aux femmes.

D'après l'enquête TeO en France, les femmes arrivées en France en tant que célibataires sont moins exposées que les femmes en couple au risque de ne pas avoir d'emploi durant leur première année de séjour. D'après la figure 3.13, 23 % des femmes diplômées et célibataires avant la migration étaient au foyer durant leur première année de résidence en France contre 46 % des femmes diplômées et en couple⁹⁴ avant la migration. La carrière des hommes diplômés du supérieur est moins dépendante du statut conjugal.

International Forum 21.1, p. 21–29.

93. SHINOZAKI, « Career Strategies and Spatial Mobility among Skilled Migrants in Germany : The Role of Gender in the Work-Family Interaction », op. cit.

94. Une acception large est faite ici de la situation « en couple ». Elle désigne dans l'enquête le fait d'avoir un-e conjoint-e, « c'est-à-dire une personne avec laquelle l'enquêté-e forme un couple ». Les conjoint-es peuvent cohabiter ou non, sans que leur union soit forcément reconnue légalement par un mariage ou un Pacte civil de solidarité (PACS).

Qu'ils soient célibataires ou en couple avant la migration, ceux-ci sont majoritairement en emploi lors de leur arrivée en France. Un tiers environ sont au chômage ou en reprise de formation et environ 10 % sont au foyer.

Le retrait du marché du travail des femmes en couple suite à leur migration peut être mis en lien avec le pic de fécondité observé chez celles-ci durant l'année qui suit la migration. Ainsi, chez les femmes immigrées en France, y compris au sein de la fraction la plus diplômée, « on constate une forte fécondité au cours de l'année suivant la date d'arrivée (...) alors que la fécondité est très faible avant la migration »⁹⁵. Il est probable que les difficultés d'insertion professionnelle dans le nouveau pays de résidence contribuent à encourager l'investissement dans la vie familiale, ce qui peut se traduire par la naissance d'un ou plusieurs enfants. D'autre part, la tendance des femmes immigrées à repousser une grossesse en anticipation de la migration peut expliquer qu'elles se trouvent plus souvent inactives durant les premiers temps en France, par comparaison aux femmes non immigrées de même âge et de même niveau de diplôme.

Précisons enfin que les interruptions de carrière analysées concernent les personnes installées en France au moment de l'enquête, qui sont restées dans ce pays malgré leur absence d'emploi. Les données n'incluent pas les personnes reparties de France suite à un échec d'insertion professionnelle. Ce biais de sélection, sorte de biais de la survivante lié aux re-migrations et aux migrations de retour, peut conduire à sous-estimer les sorties de l'emploi consécutives à la migration. Le biais est d'autant plus fort pour les personnes anciennement installées en France. D'après la figure 3.14, la population diplômée installée anciennement en France (depuis 10 ans ou plus) a obtenu son premier emploi sur place plus rapidement en moyenne que celle arrivée récemment. 43 % des personnes présentes en France depuis au moins dix ans ont commencé leur premier emploi dans l'année qui a suivi leur arrivée alors que c'est le cas de 38 % de celles installées dans l'Hexagone depuis cinq à dix ans. Par ailleurs, 73 % du groupe installé depuis dix ans ont obtenu un emploi au cours de leurs cinq premières années en France contre 67 % du groupe présent depuis cinq à dix ans. Ces écarts, qui restent d'une ampleur

95. DAVIE et MAZUY, « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », op. cit., p. 492-494.

FIGURE 3.14 – Nombre d'années écoulées entre l'arrivée en France et l'obtention du premier emploi en France

Temps écoulé	Personnes installées en France depuis 5 à 10 ans	Personnes installées en France depuis au moins 10 ans
Moins d'un an	39 %	43 %
1 à 2 ans	18 %	19 %
3 à 4 ans	10 %	11 %
5 ans ou plus	7 %	10 %
N'a jamais occupé d'emploi en France	25 %	17 %
Total	100 %	100 %

Source : enquête TeO (Ined / Insee, 2008)

Champ : personnes immigrées, diplômées du supérieur hors de France et résidant en France métropolitaine de façon durable : depuis 5 ans à 10 ans (1ère colonne, n = 218); depuis 10 ans ou plus (2ème colonne, n = 324).

Lecture : 39 % des immigrés diplômés du supérieur installés en France depuis 5 à 10 ans ont trouvé leur premier emploi moins d'un an après leur arrivée en France.

limitée, peuvent être liés au départ de celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement en France. Ils peuvent aussi s'expliquer par des effets de période. En effet, l'enquête TeO a été conduite à la fin de l'année 2008, soit au début d'une montée du chômage en France lié à la crise économique. Il est donc possible que les personnes arrivées dans les années 1990, période marquée par une baisse relative du chômage en France, aient été avantagées par rapport aux dernières arrivées.

La sortie de l'emploi est donc un phénomène qui concerne plus fréquemment les femmes diplômées du supérieur au moment où elles arrivent en France, en particulier lorsqu'elles sont en couple pendant l'épisode migratoire. Ces femmes étaient aussi nombreuses que les hommes à occuper un emploi juste avant la migration. C'est donc bien la mobilité transnationale et les difficultés associées au changement de contexte social (aisance linguistique, restrictions administratives, réseau social, organisation de la continuité des cursus scolaires, etc.) qui sont à l'origine de cette transition hors de la sphère professionnelle. Les résultats fournis par l'analyse longitudinale renforcent les arguments tirés des analyses précédentes concernant le chômage

et son halo. Nous proposons à présent de poursuivre le raisonnement en s'interrogeant sur les modalités de l'investissement dans la sphère domestique survenu suite à la migration et assorti à la possession de ressources scolaires élevées. Cette situation, rarement rencontrée dans la population non immigrée, permet d'analyser la manière dont les capitaux scolaires et les dispositions incorporées au cours de la trajectoire antérieure peuvent être investies dans le cadre du foyer, et donner lieu à un accomplissement atypique et distinctif du travail domestique.

III.2 L'actualisation des dispositions professionnelles dans un cadre domestique

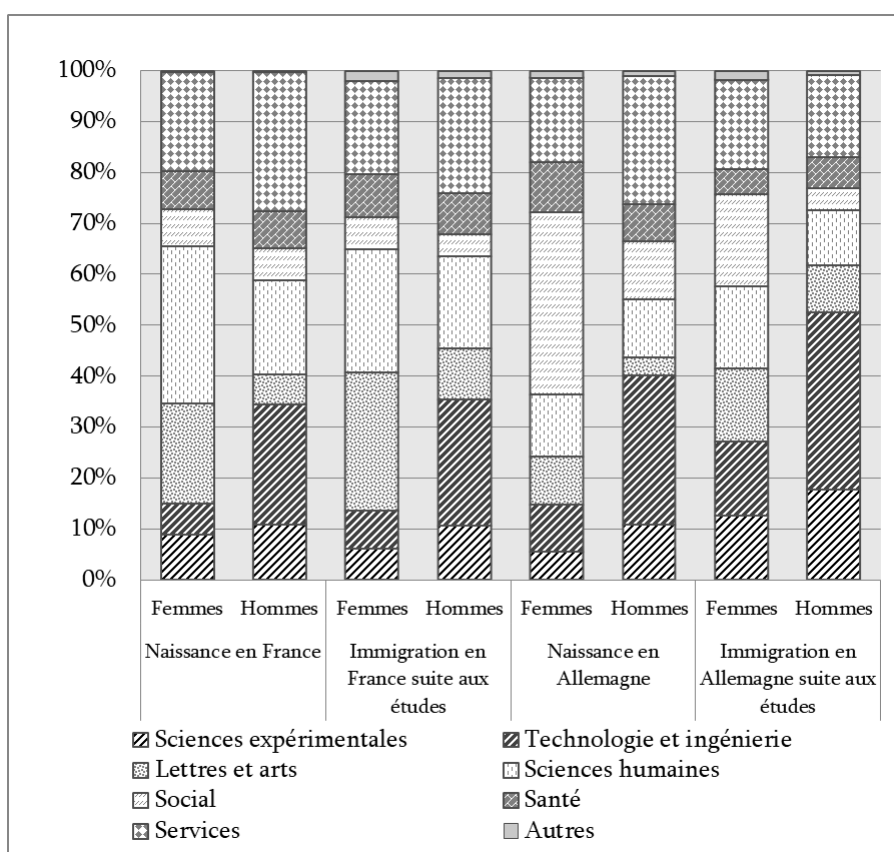
Il s'agit à présent de s'interroger sur la forme prise par le travail domestique et informel assuré par les femmes diplômées du supérieur ayant immigré après des études longues, et d'observer comment ce travail peut être modelé par les dispositions acquises antérieurement. Nous nous arrêtons sur la trajectoire de Salima Mallouk, qui se caractérise par la variété des formes de mise à profit du capital scolaire et professionnel dans la sphère domestique. Il s'agit d'une femme d'une soixantaine d'année, née au Liban où elle a fait ses études de médecine pédiatrique. Elle s'est installée en France après la naissance de ses deux premiers enfants, vers l'âge de 35 ans, tandis que son mari ingénieur, également de nationalité libanaise, travaillait dans différents pays étrangers. Suite à son arrivée, elle travaille d'abord quelques années comme faisant fonction d'interne (FFI) à l'hôpital. Lors de la naissance de son troisième enfant, elle interrompt sa carrière pendant une dizaine d'années en raison des horaires contraignants imposés aux doctor·es étranger·es, qu'elle juge peu compatibles avec l'éducation de ses enfants. Dans le cadre familial, l'enquêtée a pris en charge divers types d'activités dans lesquelles elle a investi des compétences acquises dans le cadre d'études longues scientifiques et au cours de son expérience en tant que personnel soignant pendant la guerre au Liban.

III.2.1 Au foyer au terme d'études scientifiques longues : une situation atypique

De même que la moitié des femmes diplômées arrivées en France après le début de leur carrière (voir figure 3.12 page 275), Salima Mallouk a vécu une interruption de carrière suite à la migration. Cela la place dans une situation atypique du point de vue des femmes diplômées nées en France, qui valorisent de plus en plus l'emploi rémunéré et y ont la plupart du temps accès. D'autre part, le profil de cette enquêtée est original étant donnée que sa spécialité de formation se rattache aux professions scientifiques et médicales, sachant que ce type de cursus constitue habituellement une garantie d'emploi stable dans la population née en France. D'après la figure 3.15, 21 % des femmes ayant immigré en France après la fin de leurs études ont été formées dans les sciences de la nature (6 %), technologiques (7 %) ou de la santé (8 %). Ces proportions sont équivalentes à celles qu'on observe chez les femmes nées en France. Les spécialités les plus fréquentes au sein de la population féminine sont celles des lettres et des arts (27 %), des sciences humaines et sociales (24 %), et dans une moindre mesure des services dont les études de commerce (18 %). En Allemagne, la répartition est un peu différente puisque les disciplines scientifiques sont surreprésentées dans la population immigrée : 28 % des femmes arrivées en Allemagne après la fin de leurs études sont spécialisées dans ce domaine. Ce point nous permet de préciser au passage que les difficultés d'accès de ces femmes au marché du travail allemand ne peuvent s'expliquer par leur spécialisation, puisqu'elles ont justement tendance à être formées dans des disciplines plus rentables que les femmes allemandes de même niveau de diplôme.

Ce sont plutôt habituellement les spécialités sociales et littéraires qui disposent les femmes à s'investir dans la sphère domestique malgré leur niveau d'études. L'enquête d'Anne-Catherine Wagner souligne que les épouses de cadres expatriés installées en France sont nombreuses à disposer de ressources scolaires dans les arts et les humanités et que celles-ci sont difficiles à valoriser sur le marché du travail. Ces ressources peuvent être réinvesties dans l'éducation des enfants et dans la constitution d'un capital cosmopolite et d'un bilinguisme légitime. Ce savoir lettré est aussi une composante du ca-

FIGURE 3.15 – Spécialités de formation selon le sexe et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)



Sources : Enquête Emploi 2005-2010 pour la France ; Mikrozensus 2005-2010 pour l'Allemagne.

Champ : Personnes diplômées du supérieur ayant terminé leurs études et ne touchant pas de pension de retraite.

Lecture : En France, 15 % des femmes nées en France ont obtenu leur diplôme dans une spécialité des sciences expérimentales ou de la technologie et de l'ingénierie.

pital culturel incorporé, comme le savoir-être bourgeois et l'art de recevoir, qui peut être mis à profit dans le travail de sociabilité et l'entretien d'un capital social à l'échelle locale et internationale⁹⁶.

Or les statistiques montrent que les cas des femmes spécialisées dans les sciences naturelles et la santé sont certes moins fréquents mais ne sont pas inexistantes. L'entretien avec Salima Mallouk permet d'interroger la manière dont les savoir-faire liés à une formation scientifique et médicale peuvent être mis à profit dans la sphère domestique en contexte migratoire, faute de pouvoir en faire un usage professionnel dans le pays de destination. Il s'agit d'un cas peu courant chez les femmes qui n'ont pas migré. Son analyse est heuristique en ce qu'elle permet, par un effet grossissant, d'étudier la mise en valeur de capitaux scolaires distinctifs dans le cadre de la sphère domestique.

III.2.2 Un parcours au Liban marqué par l'excellence scolaire et l'intériorisation de la disponibilité permanente

La trajectoire de Salima Mallouk se rapproche à certains égards de la trajectoire des femmes pionnières dans des métiers scientifiques masculins des classes supérieures décrits par Catherine MARRY en France⁹⁷. Elle est fille aînée d'une famille aisée de six enfants au Liban. Ses parents dirigent un petit atelier artisanal et elle pratique durant son enfance des loisirs bourgeois tels que le piano et la danse classique. Sa trajectoire scolaire est marquée par l'excellence, puisqu'elle est parmi les rares élèves de sa promotion à préparer les épreuves du baccalauréat scientifique français (filière maths-physique), en parallèle du baccalauréat libanais. Elle est ensuite reçue dans les premiers rangs du concours d'entrée de la faculté de médecine, à une époque, le début des années 1970, où celle-ci n'accueille qu'une infime proportion de femmes. Au cours de ses études, l'un de ses professeurs l'encourage à opter pour la chirurgie au regard de ses bons résultats. Elle se décide cependant pour la pédiatrie et fait des économies dans l'optique de réaliser ponctuellement des stages de formation en France.

96. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit., p. 163-178.

97. MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, op. cit.

Durant son internat au Liban, le pays est en proie à une période de bombardements, ce qui conduit Salima à réaliser une prise en charge qu'elle qualifie de « *médecine de guerre* ». Il s'agit pour elle d'une période de socialisation intense, en raison notamment de l'isolement durant plusieurs mois à l'intérieur de l'hôpital, dont les bâtiments sont séparés du reste de la ville par une ligne de démarcation où se déroulent des affrontements.

— Salima Mallouk : *Et pendant ce temps d'exercice, on voyait arriver aux urgences, pouf!... des quarantaines de blessés, plus ou moins graves, des familles entières, parce qu'ils avaient reçu l'obus dans la maison donc heu... et on avait appris à garder, entre guillemets, notre sang-froid, et c'est vraiment, on a fait de la chirurgie de guerre pendant ces années-là. (...) On privilégiait les patients, qu'on mettait dans les sous-sols. Le bloc opératoire c'était... dans des conditions voilà, où **on donnait le sang autant qu'on pouvait, on donnait notre sang**. Quand il y avait un peu d'eau, c'était un peu calme, on allait au pavillon des internes laver nos vêtements, prendre des douches heu... jouer de la musique, bon c'était... une période heu, trop de tension mais dont j'ai... j'ai appris beaucoup.*

Son expérience professionnelle en contexte de guerre l'a conduite à intérioriser des dispositions spécifiques concernant l'éthique de disponibilité permanente et du don de soi (à travers notamment les dons de sang fréquents, l'exposition au danger dans les parties hautes de l'hôpital pour protéger en priorité les patients au sous-sol...). Celles-ci viennent renforcer des dispositions intériorisées dans le cadre familial et scolaire. On peut supposer que son sexe et sa position dans la fratrie, dont elle est l'aînée, a conduit l'enquêtée à relayer en partie ses parents dans l'éducation de ses plus jeunes frères et sœurs. De plus, son éducation catholique a pu jouer un rôle dans l'intériorisation d'une forme d'ascétisme et de dévouement pendant la guerre. Celle-la occupe une place importante dans son milieu familial et son cursus scolaire, lequel a été réalisé de la primaire à la faculté dans des établissements tenus par des moniales françaises.

III.2.3 La conversion de dispositions scientifiques dans le cadre domestique en France

Lors de son installation en France, la profession de son mari implique des déplacements longs et fréquents à l'étranger, ce qui conduit Salima Mallouk à prendre en charge seule le soin et l'éducation de leurs deux jeunes enfants. Cette contrainte se combine à l'impossibilité de s'installer en tant que libérale en France, du fait de son statut d'étrangère. Le travail d'interne à l'hôpital l'oblige à faire des horaires longs et décalés, avec des gardes de nuit fréquentes impliquant de recourir aux services d'une nourrice. Lors de la naissance de son troisième enfant, Salima Mallouk décide donc (« par choix » dit-elle), d'interrompre son activité professionnelle afin de se consacrer à plein temps à l'économie domestique. Les contraintes liées à l'obtention d'une carte de séjour l'obligent cependant à reprendre des études à cette période. Elle valide ainsi deux maîtrises de médecine à l'Université française.

Suite à son retrait de toute activité professionnelle, Salima Mallouk réalise dans la sphère privée diverses tâches qui impliquent la réactualisation de dispositions acquises au cours de sa socialisation scolaire et professionnelle antérieure. Ces tâches sont les suivantes : soins pédiatriques effectués auprès de ses quatre enfants ; suivi médical de ses deux parents, lorsque ces derniers rencontrent des problèmes de santé ; travail de secrétariat dans l'entreprise du mari ; accompagnement pédagogique des enfants, devenus jeunes adultes, dans leurs études scientifiques ; travail d'accompagnement (*caring*) de sa belle-famille suite au décès de son beau-frère dans le conflit au Liban.

Le soin aux enfants comme activité de « *pédiatrie privée* » L'interruption de carrière de dix ans et les périodes d'emploi à temps partiel une fois les enfants devenus grands pourraient laisser penser que les compétences médicales de Salima Mallouk aient été mises en veille pendant une longue période. Cependant, celle-ci a mis largement ses savoir-faire professionnels à profit dans le cadre domestique. Les compétences associées aux tâches réalisées à domicile ont eu tendance à être minimisées par l'enquêtée pendant l'entretien mais les passages à ce sujet sont néanmoins suggestifs. Par exemple, à l'évo-

cation de la procédure de naturalisation, Salima Mallouk utilise des termes qui semblent entériner les catégories des politiques migratoires, en opposant le motif de « *travail* » au motif « *familial* », et en refusant donc implicitement aux tâches familiales et domestiques le statut de « travail » à part entière.

— Enquêtrice : *Et donc du coup cette procédure de naturalisation heu... est-ce qu'ils vous ont posé des questions aussi sur la situation professionnelle? J'imagine?*

— Salima Mallouk : *Bien sûr! Voilà. **C'était mon mari qui travaillait.** (pause) Voilà. Mon mari qui travaillait, qui avait son entreprise, sa société. **Moi je... je n'travaillais pas, j'étais étudiante, voilà.** Et c'est lui qui avait sa famille ici, c'est lui qui était installé, donc du coup c'était lui qui avait les raisons d'être, de s'installer. Voilà.*

Cette manière de présenter les choses s'explique aussi par le fait que la noblesse du travail domestique vient de son caractère gratuit et purement altruiste. Mais celle-ci fait place, quelques secondes plus part, à une parole plus affirmée lorsqu'il est fait mention de sa compétence de médecin spécialiste, qui lui a permis d'exercer la pédiatrie en privé, dans le cadre familial

— Enquêtrice : *c'était quand même heu... ça pouvait jouer [dans l'obtention du titre de séjour]?*

— Salima Mallouk : *ça me permettait d'avoir ma carte de séjour, et puis ça m'a permis moi... (elle s'interrompt puis reprend d'une voix forte) **Je dis j'ai de la chance d'avoir fait pédiatrie, j'ai fait pendant toutes ces années de la pédiatrie privée! Voilà, j'ai pas eu besoin de les [mes enfants] apporter chez le pédiatre quand ils étaient malades, voilà. (Elle sourit)***

L'expertise médicale de Salima Mallouk lui sert également à prendre soin de ses deux parents, restés au Liban. Elle supervise à distance, à diverses périodes, le suivi médical de sa mère puis de son père, repérant par exemple des erreurs de prescriptions et entrant en dialogue avec le corps médical en activité sur place, avec l'aide de sa sœur, infirmière dans l'établissement libanais où ses parents sont pris en charge. Cet élément fait écho au « travail domes-

tique de santé » décrit par Geneviève Cresson⁹⁸, qui montre que celui-ci est en grande partie pris en charge par les femmes. Dans le cas de notre enquête cependant, il ne s'agit pas de soins sanitaires profanes, mais d'une forme savante de travail médical réalisé de façon non rémunérée dans la sphère domestique.

La transmission maternelle d'un héritage scientifique La socialisation scolaire joue également un rôle important dans le travail éducatif. L'excellence scolaire des parcours des quatre enfants de Mme Mallouk est un élément qui s'explique par l'ampleur des capitaux culturels, y compris scientifiques, accumulés par celle-ci, et de son investissement à temps plein dans la sphère domestique. Divers éléments auraient pourtant pu constituer des obstacles à la réussite des enfants. Tout d'abord, faute de moyens suffisants, la famille réside dans une région relativement pauvre, à la périphérie de la région parisienne, ce qui limite les stratégies d'évitement à disposition des parents dans le choix des établissements scolaires⁹⁹. Ensuite, Salima Mallouk réalise ce travail éducatif seule : son mari est en général en voyage professionnel et ses courtes visites sont ponctuées par des maladresses en matière d'accompagnement scolaire, dont Salima me fait le récit avec un regard critique¹⁰⁰. Or l'indisponibilité d'un ou plusieurs agents socialisateurs au sein des classes supérieures peut être un facteur d'échec de transmission d'un héritage culturel. Comme le souligne Gaëlle Henri-Panabière, « les protagonistes de la transmission ne sont pas toujours disponibles pour [émettre le message], lorsqu'il s'agit pour les parents d'être en mesure d'imposer les contraintes de manière continue aux enfants et de les accompagner dans leurs pratiques »¹⁰¹. Cette

98. Geneviève CRESSON (1991). « La santé, production invisible des femmes ». In : *Recherches féministes* 4.1, p. 31–44.

99. Agnès VAN ZANTEN (2010). « Déménager ou coloniser le collègue du quartier ? Les choix résidentiels et scolaires des classes moyennes et supérieures dans la banlieue parisienne ». In : *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 149–167.

100. Elle décrit par exemple l'habitude de son mari de lancer un « *travaillez bien !* » laconique à ses enfants en partant en voyage professionnel ou de faire des remontrances au sujet d'activités de loisir, tels les échecs ou les arts plastiques, pratiquées par ses enfants.

101. Gaëlle HENRI-PANABIÈRE (2010). « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la notion de transmission culturelle ». In : *Sociologie* 1.4, p. 457–477, p. 276.

indisponibilité augmente les risques de « méshéritage », c'est-à-dire d'échec scolaire chez les enfants de cadres, et aurait donc pu être un obstacle dans l'expérience scolaire des enfants du couple Mallouk. Enfin, le nombre élevé d'enfants, au nombre de quatre, peut également dans une certaine mesure limiter la réussite scolaire, notamment des cadet·tes. D'après Sibylle Gollac, l'investissement éducatif des parents peut être considéré comme un « bien rival » non disponible à l'infini et faisant l'objet d'un rationnement de la part des parents dans le cas de familles nombreuses¹⁰². Malgré ces différentes formes d'empêchement, les trois fils de Mme Mallouk ont poursuivi des études scientifiques dans des classes préparatoires parisiennes prestigieuses, puis au sein de grandes écoles d'ingénieur, parfois avec plusieurs années d'avance, tandis que sa fille est diplômée d'une grande école de communication. Le temps dégagé par l'absence d'activité salariée, combiné à l'excellence de sa propre formation scientifique, est donc une explication possible de la rentabilité des investissements éducatifs de Mme Mallouk dans le cadre familial. On peut donc ici parler d'un phénomène d'ascension sociale des enfants permis par les ressources scolaires que les parents n'ont pas pu valoriser complètement dans le pays d'arrivée. Celui-ci est plus largement présent dans la population immigrée, comme l'a montré Mathieu Ichou dans le cas français¹⁰³. Ce phénomène fait également écho au rendement de la « dot scolaire » des femmes dans la sphère familiale, qui se bénéficie à leur compagnon et à leur enfants¹⁰⁴.

Discipline et maîtrise du temps dans la prise en charge d'un secrétariat domestique L'accomplissement des tâches domestiques nécessite également des dispositions à la rigueur et l'auto-discipline, que l'on retrouve d'ailleurs souvent chez les épouses de cadres expatriés¹⁰⁵. Outre leur cristallisation dans le milieu familial, ces dispositions peuvent correspondre, dans

102. Sibylle GOLLAC (2013). « Les ambiguïtés de l'aïnesse masculine ». In : *Revue française de sociologie* 54.4, p. 709–738.

103. Mathieu ICHOU (2013). « Différences d'origine et origine des différences : les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège ». In : *Revue française de sociologie* 54.1, p. 5–52.

104. François DE SINGLY (1987). *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, Presses universitaires de France.

105. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit., p. 168.

le cas de Salima Mallouk, à la reproduction de réflexes de planification et de densification du temps acquis au sein d'institutions scolaires enveloppantes, processus par exemple décrit par Muriel Darmon au sujet des élèves de classe préparatoire en France¹⁰⁶. En effet, les études de médecine au Liban constituent une filière scientifique fortement sélective et masculine, au sein de laquelle l'enquêtée a pu intérioriser ce type de dispositions temporelles, qui ont ensuite pu être encore renforcées durant sa période d'internat.

Au moment de la naissance du troisième enfant et de l'interruption de carrière de Mme Mallouk, son mari crée une entreprise lui permettant d'exercer son activité en tant que consultant libéral. Cela implique pour elle d'assurer un travail de secrétariat pendant les années lors desquelles ses enfants sont en bas âge, travail qui fait écho au rôle d'appui des épouses dans les couples d'artisans et de commerçants¹⁰⁷. La description des tâches effectuées dans ce cadre sont illustratives de la modestie du ton employé par l'enquêtée tout au long de l'entretien lorsqu'elle évoque ses activités domestiques. Cette humilité fait écho aux difficultés que j'ai eu à accéder à la parole des enquêtées diplômées et au foyer (voir encadré « La parole peu légitime et sous contrôle des femmes diplômées au foyer ») :

— Enquêtrice : *Vous disiez dans l'entreprise de votre mari, vous étiez secrétaire...*

— Salima Mallouk : *Oui ! ça supposait pas beaucoup de travail, ça supposait quand il était à l'étranger, quand il y avait des contacts, c'est moi qui... qui recevais les contacts, on avait le numéro, c'était à la maison, parce qu'il devait louer un endroit, une adresse heu... professionnelle, mais l'adresse il n'y allait pas. C'était au cas où il devait rencontrer quelqu'un ou quelque chose. Donc les entreprises qui le contactaient pendant son absence, c'est moi qui le tenais au courant. Je l'aidais parfois un peu pour heu... la rédaction d'un ou deux rapports, enfin quand j'en avais le temps aussi, mais c'était juste pour pouvoir d'abord créer une société, il fallait qu'on soit deux. Voilà, mais c'était surtout lui*

106. DARMON, *Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante*, op. cit.

107. Isabelle BERTAUX-WIAME (1982). « L'installation dans la boulangerie artisanale ». In : *Sociologie du travail* 24.1, p. 8–23.

qui fournissait le travail, la matière grise. (...) En tant que secrétaire bon c'était heu... assurer pendant son absence, y avait des factures à payer, les loyers de l'entreprise, de la société, des choses administratives... (pause) Qui ne prenaient pas beaucoup de temps, voilà, avec les enfants voilà c'était surtout ça.

Malgré cette euphémisation du travail effectué, cette activité de secrétariat nécessite certaines compétences scientifiques (notamment pour la rédaction des rapports) et une discipline temporelle particulière, étant donné qu'il a été principalement effectué alors que les quatre enfants de l'enquêtée sont en bas âge.

Une familiarité avec le monde académique mise à profit dans le travail de *caring* À ces activités s'ajoutent à certaines tâches de *caring*¹⁰⁸ plus spécifiques au cas de migrations réalisées en situation de guerre dans le pays d'origine. Salima Mallouk évoque le tabou qui, dans sa belle-famille, entoure le décès de Khalid, le frère de son mari, pendant la guerre au Liban. Elle décrit la posture d'accompagnement et de soutien moral qu'elle a pu apporter à ce sujet. On peut à ce titre reprendre l'expression de « travail des émotions » proposé par Arlie Hochschild¹⁰⁹, qui montre que celui-ci fait l'objet d'un plus fort investissement de la part des femmes de classes supérieures dans la prise en charge des membres de leur famille.

La familiarité de Salima avec le monde académique a été mise à profit dans ce travail émotionnel. En effet, son beau-frère avait soutenu un doctorat de physique au Liban et obtenu, peu de temps avant son décès, une bourse de recherche. Elle entreprend donc, avec l'aide de son fils aîné devenu adulte,

108. La signification de ce terme est rappelé par Alice Olivier : « Le terme de *care* ne trouvant pas de traduction exact en français, il est le plus souvent maintenu dans sa forme anglaise dans la littérature francophone, faisant à la fois référence à un travail, à une éthique et à un domaine de l'action publique autour du souci et de la prise en charge des autres. Dans ce travail, à la suite de Marie Cartier, on privilégie le terme de *caring* pour faire référence à l'activité concrète de *care* et non à un concept général » Alice OLIVIER (2018). « Étudiants singuliers, hommes pluriels : orientations et socialisations masculines dans des formations "féminines" de l'enseignement supérieur ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques, p. 44.

109. Arlie Russell HOCHSCHILD (1979). « Emotion work, feeling rules, and social structure ». In : *American journal of sociology* 85.3, p. 551–575.

de retrouver un exemplaire de la thèse de doctorat réalisée en physique par ce beau-frère disparu, afin de pouvoir l'offrir à son mari le jour de son anniversaire. Elle parvient à récolter le nom d'un ancien professeur de Khalid sur une lettre de condoléance adressée à son mari, ce qui permet de remonter jusqu'au manuscrit de la thèse. Cette entreprise implique de connaître les codes propres au monde académique, et les enjeux symboliques qui entourent le travail de thèse.

Encadré : La parole peu légitime et sous contrôle des femmes diplômées au foyer

Plusieurs observations effectuées dans le cadre de la campagne d'entretiens suggèrent l'idée d'une parole illégitime et en partie empêchée des conjointes diplômées et au foyer. D'abord, lors de ma prospection d'entretiens, il ne m'a jamais été proposé spontanément de contacter une personne sans activité professionnelle. Cela peut s'expliquer par le fait que le parcours d'études est souvent moins bien connu de l'entourage dans le cas de personnes au foyer ou au chômage, par comparaison aux personnes exerçant une profession supérieure dans leur domaine de formation. De plus, j'ai dégagé relativement tardivement les résultats statistiques relatifs à l'« inactivité » élevée des femmes immigrées et diplômées, si bien que la récolte des récits de femmes en retrait du marché du travail n'a pas fait l'objet d'un ciblage particulier. La conduite des entretiens a enfin pu être entravée par une forme de contrainte pesant sur la parole des femmes au foyer. Ces caractéristiques s'illustrent par deux anecdotes survenues dans le cadre de la prise de contact pour des entretiens.

Anecdote 1 : Le contact de Salima Mallouk m'est transmis par Elizabeth Saadi, mais cette dernière me décourage de réaliser l'entretien, indiquant que Salima a « *le même parcours* » que le sien et qu'il serait donc « *plus intéressant* » d'interviewer son époux. Ce faisant, elle omet une différence importante avec sa propre trajectoire, à savoir la prise en charge d'un travail informel dans le cadre domestique durant une longue interruption de carrière. Cela contribue donc indirectement à rendre invisible ce travail, et notamment les tâches éducatives et d'accompagnement scolaire, alors même qu'Elizabeth exprime dans le même temps sa grande admiration pour les scolarités brillantes des quatre enfants du couple Mallouk, m'égrenant les noms des grandes écoles que la fille aînée et les trois fils ont fréquentées.

Anecdote 2 : Au cours de mon enquête, j'ai également pu interroger Marisa Alvarez, Espagnole diplômée de médecine âgée de 29 ans, résidant en Allemagne avec son mari ingénieur depuis quelques semaines seulement. Malgré la différence nationale et générationnelle, son parcours d'études rejoint en plu-

sieurs points celui de Mme Mallouk, du fait de ses origines bourgeoises (père avocat, mère médecin), de l'excellence de son parcours scolaire (classement dans les meilleur-es en faculté de médecine, obtention de stages dans des hôpitaux renommés en Espagne et au Royaume-Uni), et enfin de son orientation en pédiatrie. J'ai rencontré Marisa dans le cadre d'un dîner informel, suite à un entretien réalisé avec un collègue de son mari. Arrivée peu de temps auparavant en Allemagne, elle semble ravie de ma proposition de faire un entretien sociologique et indique être disponible à tout moment. Nous convenons d'un rendez-vous dans la semaine qui suit, à un moment où son mari sera absent. La date venue, Mme Alvarez me prévient par téléphone qu'elle ne pourra finalement pas me recevoir car des ouvriers doivent venir pour des travaux de peinture dans l'appartement où le couple vient d'emménager. Elle me propose de venir pendant le week-end suivant, arguant que cela me permettra de faire également l'entretien avec son mari. Ce changement imprévu contraste avec son enthousiasme lors de notre rencontre et me laisse penser que son mari a souhaité être présent pendant l'entretien de son épouse. Le jour de ma visite, ce dernier reste dans la même pièce pendant l'entretien, faisant mine de travailler sur son ordinateur dans le canapé. Il écoute en réalité les propos que j'échange avec Marisa et intervient d'un ton sec au bout d'une demi-heure de conversation. La suite de l'entretien est extrêmement tendue, étant donné que chacune de mes questions peuvent potentiellement être sujette à la censure du mari, qui reste présent jusqu'à la fin de l'enregistrement.

Ces anecdotes sont l'illustration des formes d'illégitimité et de contrôle qui peuvent peser sur la parole des femmes en situation d'« inactivité » professionnelle, dans le cadre d'une enquête portant sur les diplômes et le niveau de qualification du travail effectué. De ce point de vue, l'ampleur des ressources culturelles accumulées ne suffit pas à rétablir une symétrie avec le compagnon en emploi.

* *

*

Le récit de Salima Mallouk rappelle que la catégorie statistique d' « inactivité » recouvre une grande diversité de tâches effectuées dans un cadre domestique et informel. Au-delà de ses effets sur les destinées professionnelles, le parcours scolaire peut également avoir des effets concrets sur le contenu et la manière de réaliser le travail domestique. On peut d'ailleurs supposer que l'utilisation de dispositions professionnelles dans le cadre domestique peut avoir lieu de manière plus discrète chez les femmes diplômées du supérieur qui ont une activité professionnelle, même si celles-ci ont moins de temps à consacrer au travail de *caring* dans la sphère familiale. Ces éléments invitent à faire dialoguer les analyses de la socialisation, en tant que forme de « travail sur soi » qui « forme et transforme les individus »¹¹⁰, et les réflexions sur le contenu du travail domestique et sur la manière de l'effectuer.

Plus spécifiquement, le cas des femmes qui rencontrent des difficultés à faire reconnaître leurs diplômes en migration permet de faire émerger une problématique relativement peu explorée, à savoir celle de la *stratification sociale du travail domestique*. La multiplicité et la technicité des tâches effectuées peuvent ainsi être mises en lien avec les dispositions intériorisées au cours des études et de l'expérience professionnelle. Le travail domestique est souvent décrit plus grossièrement que ne l'est le travail féminin salarié, lui-même relativement mal saisi par les nomenclatures socioprofessionnelles officielles¹¹¹. En particulier, les tâches effectuées par les femmes membres des professions intellectuelles supérieures ne semblent pas faire l'objet d'une description systématique, sans doute parce que leur fort investissement dans la sphère professionnelle ne leur permet pas d'y consacrer autant de temps que les femmes d'autres milieux sociaux.

On sait que les femmes ayant fait des études longues réalisent un travail domestique correspondant à un volume horaire quotidien important, qui

110. Pour une présentation du concept de socialisation et de ses différents paradigmes, voir Muriel DARMON (2010). *La socialisation : domaines et approches*. Paris, Armand Colin.

111. En témoigne l'agrégation de près de la moitié des femmes en emploi au sein de la catégorie d' « employées » dans la nomenclature des PCS, voir AMOSSÉ, « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale », op. cit.

se surajoute à leur activité professionnelle. Comme l'indiquent Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz au sujet de la période 1985-2010 en France, « la forte augmentation du niveau d'instruction des femmes (la part de diplômées du supérieur est passée de 12 % à 30 % sur la période étudiée), n'a joué que très marginalement sur l'évolution du temps domestique moyen des femmes, contribuant à réduire le temps domestique de seulement une minute par jour en moyenne »¹¹². Si la quantification horaire de ce travail fait l'objet d'enquêtes de la statistique publique, le contenu de ce même travail, et sa différenciation selon le milieu social, reste finalement assez mal connu, même si des pistes apparaissent dans la littérature concernant le travail émotionnel¹¹³ et le travail pédagogique réalisés à partir de supports comme les jouets¹¹⁴. Cela peut conduire à la représentation du travail domestique comme un ensemble de tâches relativement indifférenciées. Au final, le cas particulier des femmes au foyer malgré des études longues permet de déplacer notre regard et invite à objectiver de façon plus fine la stratification sociale du travail domestique, afin de démontrer, s'il en était encore besoin, que la catégorie officielle d'« inactive » ne peut être comprise autrement que comme une anti-phrasé.

Conclusion

Les analyses conduites permettent de compléter et de nuancer les interprétations des difficultés d'accès à l'emploi chez les femmes immigrées comme la prolongation d'inégalités de genre à l'oeuvre dans les pays d'origine. La sortie de la sphère professionnelle ne résulte pas forcément et pas seulement d'une aspiration des femmes à s'investir à plein temps dans la sphère domestique. D'abord, les travaux antérieurs montrent que l'activité professionnelle a fait l'objet d'une valorisation croissante au sein des classes supérieures françaises et allemandes, et l'inégalité d'accès à celle-ci participe aux processus d'altérisation raciale, ce qui laisse penser que les femmes immigrées puissent

112. Clara CHAMPAGNE, Ariane PAILHÉ et Solaz ANNE (2015). « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? » In : *Économie et statistique* 478–479, voir p. 220.

113. HOCHSCHILD, « Emotion work, feeling rules, and social structure », op. cit.

114. VINCENT, « Le jouet au cœur des stratégies familiales d'éducation », op. cit.

y aspirer. Ensuite, les données statistiques montrent que les femmes immigrées ayant terminé leurs études hors de France ou d'Allemagne sont souvent enregistrées comme « inactives », mais que cette situation présente des analogies avec un phénomène de chômage d'autant plus fréquent que les politiques publiques de prise en charge du travail de soin aux enfants sont limitées. Enfin, les analyses longitudinales ont montré que les interruptions de carrière surviennent souvent suite à l'épisode migratoire et que l'investissement dans la sphère domestique peut alors donner lieu à la conversion de dispositions scolaires et professionnelles dans la sphère domestique, comme le montre l'exemple de Salima Mallouk.

Ces différents éléments nous conduisent à interpréter l'accomplissement d'un travail domestique à plein temps dans le pays d'arrivée comme une forme singulière de déclassement social individuel pour les femmes diplômées qui avaient débuté une carrière en amont de la migration. L'exploration des marges de la sphère professionnelle fournit donc un contre-point aux analyses classiques du déclassement scolaire (*overeducation*) qui se réfèrent en général à la population en emploi. Nous proposons à présent de discuter plus directement de ces analyses, en nous intéressant cette fois aux hiérarchies internes à la sphère professionnelle et aux reclassements provoqués par la migration dans ce domaine.

Chapitre 4

Décrochages entre le titre et le poste. Analyse d'une incohérence statutaire au prisme de la migration

Téhéran, années 1970.

— Tadjî Satrapi : Ebi, il faudrait peut-être que l'on quitte le pays nous aussi.

— Ebi Satrapi : Pourquoi ? Pour que tu deviennes femme de ménage et moi chauffeur de taxi ?

Persépolis, 2007, Marjane Satrapi

Le dialogue entre les parents de Marjane, intellectuel·les et activistes politiques en Iran, fait écho à celui de Nedjma et Mehdi dans le chapitre précédent. On s'intéresse cette fois au déclassement professionnel dans la migration, qui peut toucher les femmes comme les hommes, avec des asymétries de genre, cette fois dans le type d'emploi occupé. Par déclassement social, Pierre Bourdieu désigne le « décalage structural entre les aspirations statutaires — inscrites dans des positions et des titres qui, dans un état antérieur du système, offraient réellement les chances correspondantes — et les chances effectivement assurées, au moment considéré, par ces titres et positions »¹. L'originalité de notre approche est de prendre en considération la façon dont la migration internationale peut faire survenir de tels déclassements.

1. Pierre BOURDIEU (1984). *Homo academicus*. Paris, Éditions de Minuit, p. 213.

Le décrochage entre le diplôme et la profession peut aussi s'entendre relativement à la population diplômée née dans le pays d'arrivée. La sur-éducation (notion parfois désignée par l'intitulé anglais, *over-education*, ou encore par l'expression de « déclassement scolaire ») décrit la situation « de tout individu dont le niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé » dans un pays donné². L'expression désigne donc un désajustement entre le niveau de diplôme et la situation professionnelle, au regard de ce qui est normalement attendu dans le référentiel national considéré. L'idée de norme renvoie ici à une régularité statistique dans l'articulation entre les titres et les postes : les personnes qui ont fait des études longues ont plus souvent accès aux professions supérieures, et cette association comporte un certain degré de généralité dans la population française et allemande. Cela explique d'ailleurs que les personnes puissent s'en emparer ordinairement³.

Dans ce chapitre, on s'intéresse aux incohérences statutaires les plus manifestes entre le titre et le poste, à savoir l'insertion au sein des professions peu qualifiées des services et de l'industrie, qui comptent une proportion très faible de personnes diplômées du supérieur. Dans un premier temps, nous décrirons la fréquence de ces situations au sein de la population immigrée, par comparaison à la population non immigrée du pays d'arrivée d'abord, et par rapport à la position professionnelle pré-migratoire dans le pays d'origine ensuite. Dans un second temps, nous appréhenderons ce phénomène comme un miroir grossissant de trajectoires plus discrètement présentes mais en expansion au sein de la population non immigrée. Cette étape permettra de mettre en relief les contrastes entre la France et l'Allemagne, où le degré de généralité de l'incohérence statutaire hors de la population immigrée n'est pas le même. Dans un troisième temps, une étude de cas permettra d'appréhender le déclassement scolaire comme une expérience socialisatrice singulière, généra-

2. Emmanuelle NAUZE-FICHET et Magda TOMASINI (2002). « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement ». In : *Économie et statistique* 354.1, p. 21–48.

3. Dans le cadre d'un jeu de carte visant à objectiver les classements sociaux ordinaires, une enquêtee propose ainsi l'étiquette « *Surdipômés* » pour désigner un tas de carte qui comprend la fiche de Kamel, qui indique que celui-ci est agent de sécurité de niveau Bac+4. Cédric HUGRÉE et Laure de VERDALLE (2019). « Les mots pour (ne pas) le dire. L'expression des hiérarchies et des différences sociales ». In : *L'Année sociologique* 69.2, p. 479–509, voir p. 500.

trice de contradictions statutaires et de tensions qui se trouvent démultipliées dans la migration. La perspective diachronique nous conduira à envisager le caractère réversible du déclassement.

I Incohérence statutaire : un situation plus fréquente au sein de la population immigrée

On s'intéresse ici aux diplômé·es du supérieur long qui occupent un poste ne requérant habituellement pas un tel niveau d'études, en particulier au sein des professions peu qualifié·es des services et de l'industrie. Cette situation est rare dans la population née et ayant grandi en France ou en Allemagne, à l'inverse de ce qu'on observe chez les immigré·es diplômé·es du supérieur, comme nous allons le voir au travers de statistiques descriptives variées.

On propose d'abord de décrire la répartition socioprofessionnelle de la population immigrée en emploi, à l'aide d'une nomenclature européenne des professions ESeG (voir encadré méthodologique) et en comparant les résultats selon la région d'origine et le lieu de fin d'études. Puis, nous montrons que les inégalités de genre et le processus de déqualification des compétences touche plus souvent les femmes que les hommes, et que le phénomène est fortement structuré par des stéréotypes de genre. Enfin, nous adoptons une perspective diachronique à l'aide des données françaises, afin que montrer que l'épisode migratoire peut marquer le début d'un déclassement intragénérationnel. Dans ce cas, l'incohérence statutaire des immigré·es par rapport à la population française ou allemande s'accompagne d'une dissonance intra-individuelle, entre la position professionnelle occupée dans le pays d'origine et celle obtenue dans le pays d'arrivée.

Encadré : Comparer les catégories socioprofessionnelles entre la France et l'Allemagne, l'usage de la nomenclature ESeG

Dans les années 1970, un débat académique est ouvert autour d'une analyse « sociétale » de l'éducation et du travail en France et en Allemagne⁴. La démarche comparative qui émerge alors, bientôt complétée et amendée grâce à la prise en compte des femmes⁵, part du principe que les catégories de statut sont « congruentes », c'est-à-dire comparables d'un pays à l'autre sans être complètement équivalentes, à condition que l'on tienne compte des conditions sociales de leur production. Dans cette perspective, les classes sociales peuvent être comparées entre pays sans pour autant perdre de vue leur ancrage politique à l'échelle nationale.

Dans cette perspective, l'absence de nomenclature socioprofessionnelle qui tienne compte à la fois des contextes français et allemand a constitué jusqu'à récemment une limite aux comparaisons quantitatives. L'analyse des différences franco-allemandes a tantôt pris appui sur la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)⁶, avec les limites d'une transposition de catégories françaises dans le contexte allemand⁷, tantôt sur la nomenclature internationale dite Erikson-Golthorpe-Portocarero⁸, au prix de l'importation de notions forgées dans le contexte britannique⁹. D'où l'intensification des travaux comparatifs fondés sur l'usage d'indicateurs continus de la position sociale, comme le salaire ou le « score de prestige »¹⁰, plus en affinité avec une représentation de la

4. MAURICE, SELIER et SILVESTRE, « La production de la hiérarchie dans l'entreprise : recherche d'un effet sociétal. Comparaison France-Allemagne », op. cit.

5. MARRY et al., « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », op. cit.

6. DURU-BELLAT, KIEFFER et REIMER, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France », op. cit.

7. Beate KRAIS (1992). « Pourquoi n'y a-t-il pas de cadres en Allemagne ? » In : *Sociologie du travail* 34.34, p. 497–506.

8. Walter MÜLLER, Hildegard BRAUNS et Susanne STEINMANN (2002). « Expansion und Erträge tertiärer Bildung in Deutschland, Frankreich und im Vereinigten Königreich ». In : *Berliner Journal für Soziologie* 12.1, p. 37–62.

9. Cécile BROUSSE, Wolff LOUP et Laurence COUTROT (2011). « Les "superviseurs" au cœur des débats sur la nomenclature européenne ESeC ». In : *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*. Paris, Armand Colin, p. 287–299.

10. Pour une application au cas français, voir : Milan BOUCHET-VALAT, Camille PEUGNY et Louis-André VALLET (2016). « Inequality of educational returns in France : changes in the effect of education and social background on occupational careers ». In : *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*. Sous la dir. de Fabrizio BERNARDI et Gabrielle BALLARINO. Edward Elgar Publishing, p. 20–33. Pour une application au cas allemand, voir Michael GRÄTZ et Reinhard

société comme superposition de strates successives formant un continuum entre la base et le sommet.

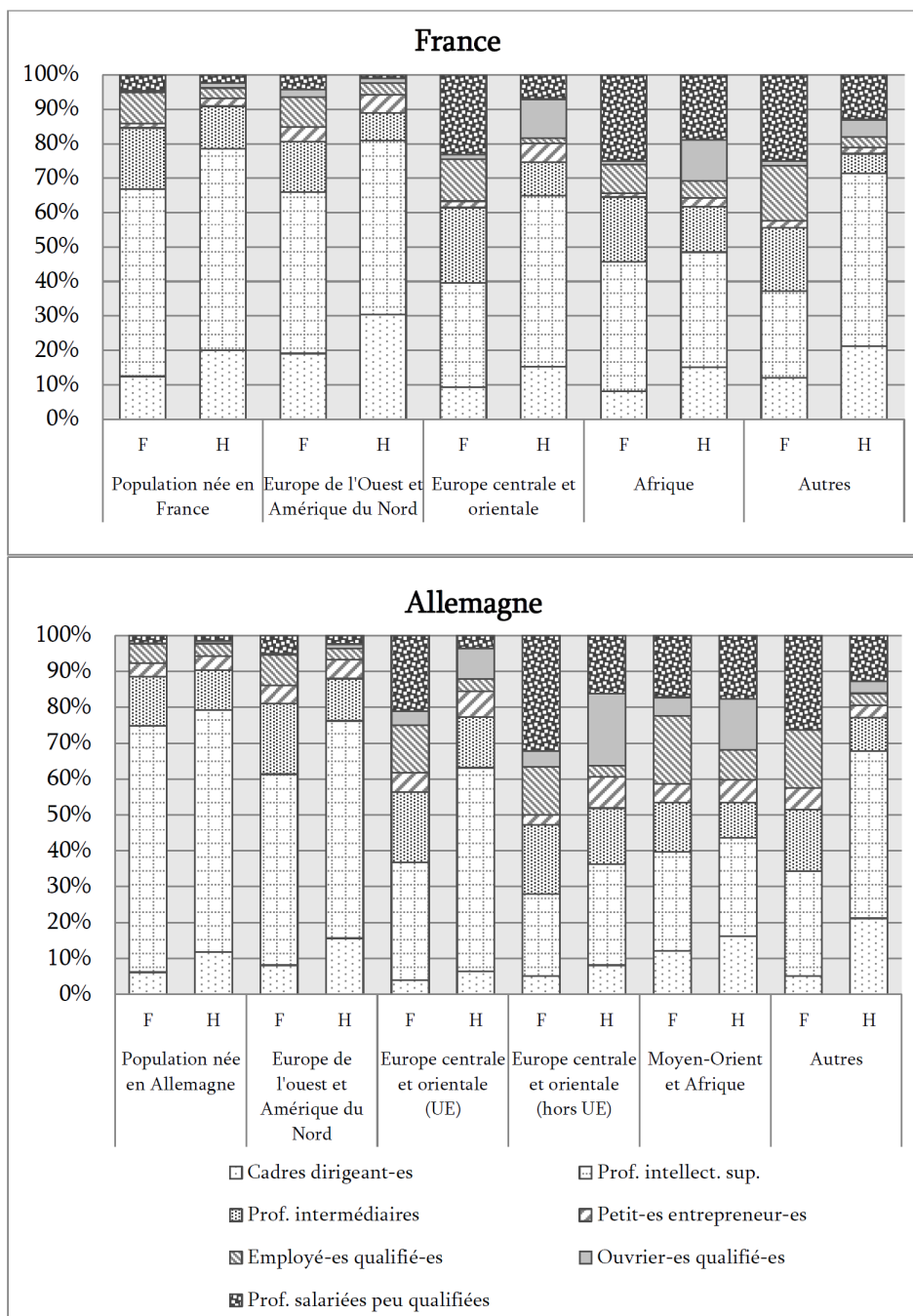
L'adoption en 2016 de la nomenclature européenne ESeG (*European Socio-Economic Groups*, dont la structure complète est présentée dans l'annexe C (p. 516 et p. 517.) permet de renouer avec une perspective comparative fondée sur la notion de classes sociales. Cette nomenclature est le résultat d'un projet piloté par l'Insee à la demande d'Eurostat. Elle comporte sept grandes catégories de personnes en emploi, construites à partir du statut d'emploi et de la Classification internationale du type des professions (CITP). Les intitulés français ne correspondent pas exactement à ceux de la nomenclature française des PCS. Par exemple, ce que l'équipe conceptrice de la nomenclature appelle les « cadres dirigeants » désigne en fait, de façon plus ordinaire dans la statistique publique française, les cadres techniques et administratif·ves des entreprises, ainsi qu'une part très minoritaire de chef·fes d'entreprise. Par ailleurs, la nomenclature prend le parti de regrouper les ouvrier·ères et employé·es travaillant aux postes les plus dévalorisés, en une catégorie unifiée de « professions salariées peu qualifiées ». Il s'agit, grâce à ce nouvel outil, d'interroger les ressorts de rapports de pouvoir se déployant dans des contextes nationaux contrastés.

I.1 Contrastes selon la région d'origine et le pays d'arrivée

La population immigrée ne présente pas la même répartition socioprofessionnelle que celle qui est née en France ou en Allemagne, avec des différences importantes selon la région de départ. Dans la figure 4.1, on constate qu'en France et en Allemagne, les personnes d'origine ouest-européenne et nord-américaine ont une structure professionnelle très semblable à celle des personnes non immigrées, quel que soit le sexe. Seule une différence est observable en France, concernant le ratio entre professions intellectuelles et professions d'encadrement. Les immigré·es d'origine occidentale en emploi ont les

POLLAK (2016). « Legacies of the past : social origin, educational attainment and labour-market outcomes in Germany ». In : *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*. Edward Elgar Publishing, p. 34–48.

FIGURE 4.1 – Distribution socioprofessionnelle des diplômé·es du supérieur immigré·es à l'âge adulte selon la région d'origine



Source : Enquête Emploi 2005-2010 ; *Mikrozensus* 2005-2010.

Champ : Immigré·es diplômé·es du supérieur long et en emploi, arrivé·es en France ou en Allemagne après 18 ans (sauf pour les deux colonnes de gauche qui correspondent aux diplômé·es du supérieur long en emploi né·es en France ou en Allemagne).

Lecture : En France, 20 % des femmes en emploi diplômées du supérieur ayant immigré d'Europe de l'Ouest ou d'Amérique du Nord sont cadres dirigeantes (d'après l'intitulé ESeG).

Note : le *Mikrozensus* informe sur les différences UE / hors UE entre pays est-européens et de la différence entre Moyen-Orient et Asie, ce qui n'est pas le cas de l'*Enquête Emploi*.

mêmes chances d'occuper une profession supérieure que la population de référence, mais la part de cadres techniques (dont ingénieur·es) et de l'administration y est plus élevée, tandis que la part des professions intellectuelles du secteur public (santé et enseignement en particulier) y est plus faible. Hormis ce groupe relativement préservé de l'incohérence statutaire, les immigré·es arrivé·es à l'âge adulte se répartissent assez différemment de la population de référence dans la nomenclature ESeG et sont fortement surreprésenté·es dans les catégories socioprofessionnelles les plus modestes. La part des catégories supérieures (professions intellectuelles et cadre) est écrasée au sein de ces groupes, alors que celle des professions peu qualifiées et des ouvrier·ères se trouve dilatée, en France comme en Allemagne, avec des nuances selon le sexe.

La surreprésentation des professions qualifiées est particulièrement forte chez les femmes. En France, 25 % des immigrées diplômées en emploi d'origine africaine occupent une profession salariée peu qualifiée. Cette proportion est équivalente à celle des femmes d'origine est-européenne ou d'autres régions du monde (hors Europe de l'Ouest et Amérique du Nord). Les hommes diplômés d'origine africaine sont également touchés par ce type de poste (19 % travaillent dans une profession salariée peu qualifiée) et 12 % d'entre eux travaillent comme ouvriers qualifiés. En Allemagne, 32 % des femmes diplômées en emploi d'origine est-européenne (hors Union européenne) travaillent dans une profession peu qualifiée. La proportion est un peu inférieure (21 %) chez les femmes venues des nouveaux pays membres de l'Union européenne.

Les diplômé·es qui occupent le plus souvent des professions peu qualifiées sont donc originaires des régions désignées précédemment comme les périphéries de la France et l'Allemagne, en termes d'orientation migratoire (voir chapitre 2), par opposition aux personnes venues de régions plus centrales (Europe de l'Ouest et du Nord principalement). De ce point de vue, la situation est relativement similaire dans les deux pays de destination. Rappelons cependant que la taille respective des différents groupes d'origine n'est pas la même en France et en Allemagne, étant donné les contrastes de recrutement géographique selon la destination. Gardons également en tête que la population qui a immigré en Allemagne est plus masculine que celle qui s'est installée en France. Considérons l'ensemble des immigré·es diplômé·es

du supérieur qui travaillent dans une profession peu qualifiée au sein du pays d'arrivée. En France, 46 % de ce groupe est originaire du Maghreb et d'Afrique (en majorité des hommes), et 14 % a immigré d'Europe centrale et orientale. La situation est pratiquement inversée en Allemagne. Au sein de ce groupe, 46 % viennent d'Europe centrale et orientale (en majorité des femmes), et 16 % sont d'origine africaine ou moyen-orientale.

Si le déclassement scolaire apparaît fortement structuré par l'origine géographique, des écarts importants apparaissent entre femmes et hommes originaires des mêmes blocs régionaux, ce qui invite à s'arrêter sur les ressorts de ce phénomène en termes de genre.

I.2 Un déclassement conforme aux stéréotypes de genre et qui touche plus souvent les femmes que les hommes

Une figure avant tout masculine, celle du chauffeur de taxi, est souvent convoquée pour illustrer les trajectoires de déclassement scolaire des immigrés. Elle est particulièrement présente dans le monde anglo-saxon. C'est le cas d'un *think tank* états-unien lors d'une conférence organisée en 2016¹¹, ou encore d'un ouvrage grand public néo-zélandais¹². Cette image d'Épinal est aussi présente en France et en Allemagne. Dans *Les incorrigibles optimistes*, un roman de Jean-Michel Guenassia, le personnage d'Igor est un ancien médecin russe ayant fui l'URSS et travaillant comme chauffeur de taxi à Paris. En Allemagne, on compte un certain nombre de titres de presse qui débattent de la réalité de ce cliché au début des années 2010¹³.

Or l'exercice du métier de chauffeur de taxi n'est pas neutre du point de vue du genre : il est fortement associé à des traits socialement construits

11. *Migration Policy Institute*, « Doctors as Taxi Drivers : The Costs of Brain Waste among Highly Skilled Immigrants in the United States ». Source : <https://www.migrationpolicy.org/events/doctors-taxi-drivers-costs-brain-waste-among-highly-skilled-immigrants-united-states> (consulté le 9 août 2019).

12. *Migrant Journeys. New Zealand taxi drivers tell their stories*, d'Adrienne Jansen et Liz Grant, publié en 2015, évoque les parcours d'une quarantaine d'hommes immigrés, chauffeurs de taxi en Nouvelle-Zélande, dont une partie a occupé une profession intellectuelle supérieure dans son pays d'origine.

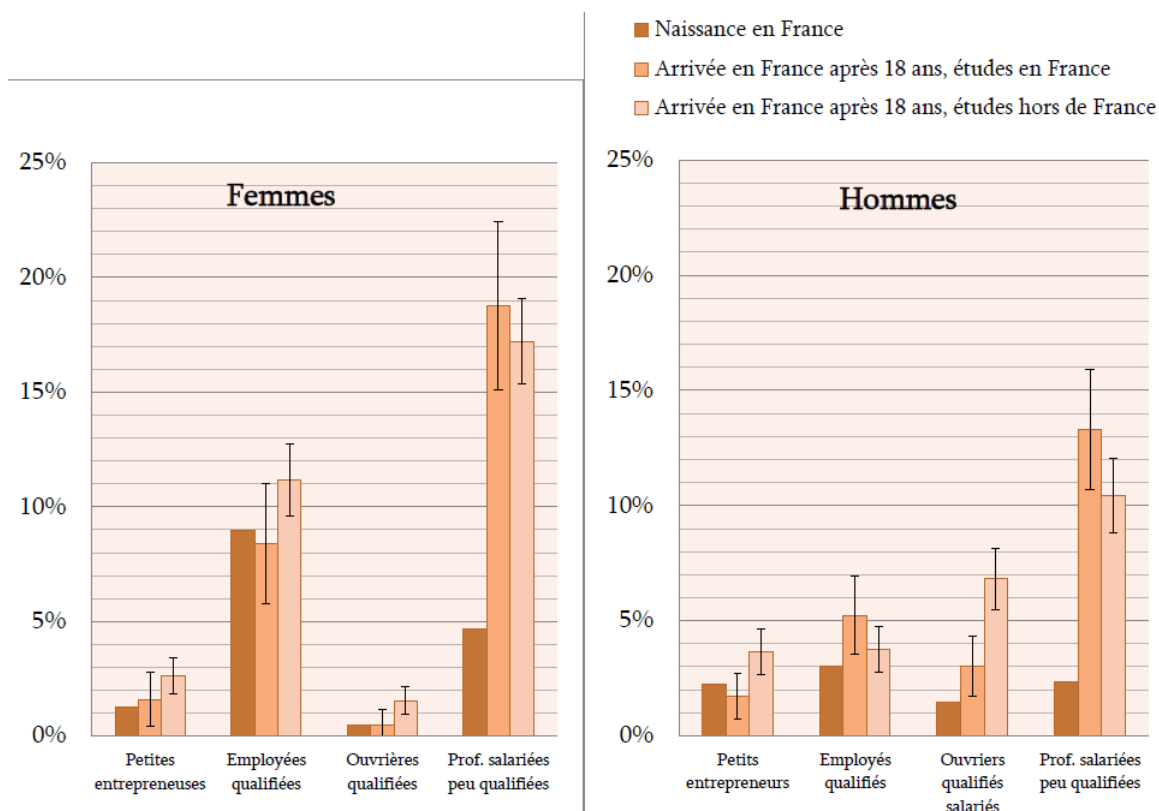
13. Voir par exemple l'article « Soziologen müssen Taxi fahren - stimmt's? » publié dans le *Spiegel* en 2012, ainsi que « IW räumt mit Klischee auf : Kaum ein Germanist fährt Taxi » publié dans le journal *Handelsblatt* le 20 août 2014.

comme masculins, en particulier par le biais des valeurs symboliques associées à l'automobile. Il s'agit d'autre part d'une profession de service qui bénéficie d'une certaine visibilité auprès des classes supérieures : les personnes aisées ayant l'occasion de prendre régulièrement le taxi peuvent à cette occasion avoir eu de brefs échanges avec le conducteur et récolter quelques informations sur sa trajectoire. Pourtant, les professions peu qualifiées occupées par les personnes diplômées du supérieur n'ont pas toujours cette visibilité dans la sphère publique. Les femmes immigrées sont également concernées par ce type de trajectoires, mais elles occupent des postes plus discrets. Il s'agit d'emplois dans les secteurs du service à la personne (aide à domicile, aide-ménagère, assistante maternelle, aide-soignante) et, dans une moindre mesure, du nettoyage, des activités souvent réalisées dans la sphère domestique ou à des horaires décalés. Nous proposons de décrire plus en détail ces différences sexuées, afin de *démasculiniser* les représentations communes du déclassement des immigré-es diplômé-es.

En France, parmi les personnes diplômées ayant immigré à l'âge adulte, 17 % des femmes en emploi travaillent dans une profession peu qualifiée (voir figure 4.2). Chez les hommes qui présentent les mêmes caractéristiques, le taux est de 12 %. Ce type de déclassement est beaucoup plus rare dans le reste de la population, y compris chez les personnes ayant migré pendant leur enfance. Au sein de la population en emploi née en France et diplômée du supérieur, seuls 2 % des hommes et 5 % des femmes occupent une profession salariée peu qualifiée. Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes types de profession au sein de ces secteurs d'emploi. Considérons le groupe des femmes immigrées, diplômées du supérieur, qui occupent une profession peu qualifiée. Parmi elles, 37 % sont aides à domicile, aide-ménagère ou assistantes maternelles, 7 % sont femmes de ménage, 15 % sont aides-soignantes, et 10 % sont serveuses dans la restauration. Parmi les hommes immigrés diplômés du supérieur qui occupent une profession peu qualifiée, 34 % sont serveurs ou commis de cuisine et 20 % sont agents de sécurité.

En Allemagne, les personnes ayant terminé leurs études supérieures avant de migrer sont également concernées par l'emploi dans les professions peu qualifiées (figure 4.2). Au sein de ce groupe et en se limitant aux personnes en emploi, 15 % des femmes et 9 % des hommes occupent ces types

FIGURE 4.2 – Distribution socioprofessionnelle de la population diplômée du supérieur en emploi selon le sexe et le moment de la migration (France)



Source : Enquête Emploi 2005-2010.

Champ : Personnes diplômées du supérieur long et en emploi.

Note : Intervalles de confiance au seuil de 10 %. L'intervalle pour la population née en France n'est pas indiqué car il est très resserré en raison de grands effectifs.

Lecture : En France, 17 % des femmes immigrées en emploi, diplômées du supérieur hors de France, occupent une profession salariée peu qualifiée (et on a 10 % de risque de se tromper en disant que cette proportion est comprise entre 15 et 19 %).

de poste. À l'inverse, seules 2 % des femmes et des hommes nées en Allemagne occupent une profession salariée peu qualifiée. Comme en France, les emplois peu qualifiés sont segmentés en fonction du genre. Parmi les femmes immigrées et diplômées du supérieur, les professions peu qualifiées les plus fréquentes sont les suivantes : femme de ménage (*Gebäudereinigerin*; *Raumpflegerin*, 17 %); vendeuse (*Verkäuferin*, 16 %) et serveuse (*Restaurantfachleute*) (10 %). Parmi leurs homologues masculins, les professions peu qualifiées les plus fréquentes sont les suivantes : ouvriers du transport et de la logistique (*Lager-, Transportarbeiter und Warenaufmacher*; 24 %), concierge/gardien (*Hausmeister*; 14 %), et manœuvres (*Hilfsarbeiter*; 13 %) ¹⁴.

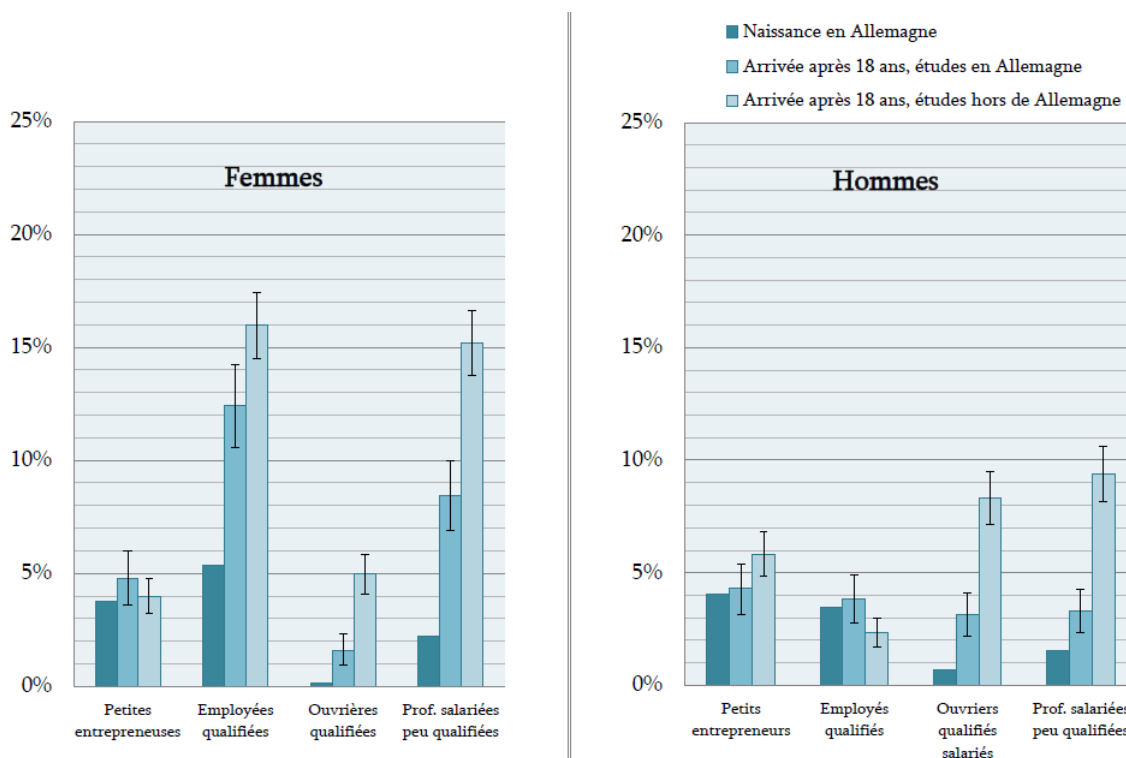
Ainsi, l'assignation des femmes et des hommes immigrés et diplômés du supérieur à des emplois peu qualifiés n'est pas symétrique. Outre une segmentation en termes de secteur d'activité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être touchées. Considérons le cas français : au sein de la population immigrée et diplômée du supérieur, 57 % des professionnelles peu qualifiées sont des femmes. Par comparaison, 41 % des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont des femmes. De façon analogue, en Allemagne, 65 % des professionnelles peu qualifiées sont des femmes alors qu'elles sont minoritaires (43 %) parmi les cadres, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire. Au sein de la population immigrée, les études longues protègent donc moins bien les femmes que les hommes de ce processus d'assignation à des tâches peu rémunérées et peu valorisées.

La segmentation genrée des professions peu qualifiées occupées par les femmes et les hommes immigrés et diplômés relève d'une assignation de cette population à des tâches considérées comme relevant des fonctions « naturelles » liées à leur sexe. Comme le souligne Michelle Perrot ¹⁵, la difficile reconnaissance des qualifications féminines s'explique par la perception des métiers fortement féminisés comme le prolongement de fonctions maternelles

14. Dans la nomenclature des PCS, les emplois d'ouvriers de la logistique et du transport, ainsi que les emplois de manœuvre sont classés dans les emplois qualifiés de l'industrie, ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans l'analyse des professions peu qualifiées. Cette divergence de codification entre l'ESeG et les PCS s'explique par le statut hybride des emplois d'ouvriers du tertiaire.

15. Michelle PERROT (1987). « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? » In : *Le mouvement social*, p. 3–8.

FIGURE 4.3 – Distribution socioprofessionnelle de la population diplômée du supérieur en emploi selon le sexe et le moment de la migration (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010.

Champ : Personnes diplômées du supérieur long et en emploi.

Note : Intervalles de confiance au seuil de 10 %. L'intervalle pour la population née en Allemagne n'est pas indiqué car il est très resserré en raison de grands effectifs.

Lecture : En Allemagne, 15 % des femmes immigrées en emploi, diplômées du supérieur hors d'Allemagne, occupent une profession salariée peu qualifiée (et on a 10 % de risque de se tromper en disant que cette proportion est comprise entre 14 et 17 %).

et ménagères. Les qualifications réelles nécessaires pour les emplois féminisés de service (employée de maison, auxiliaire de vie, serveuse, etc.) sont déguisées en qualités naturelles qui se résument en des attributs perçus comme relevant de la féminité. L'historienne utilise le terme de déqualification pour désigner le processus par lequel les compétences mises en jeu dans l'exercice des emplois subalternes ne sont pas reconnues comme telles, et sont donc effectuées gratuitement. Cette notion constitue une clef d'explication essentielle à la dévaluation des diplômes du supérieur des femmes immigrées. Le fait d'avoir suivi des études supérieures longues n'est pas rare au sein de la main-d'œuvre immigrée recrutée dans le service à la personne. En France, parmi les femmes immigrées arrivées à l'âge adulte qui travaillent dans une profession peu qualifiée, 7 % ont obtenu un diplôme du supérieur long.

La déqualification des emplois féminisés du service à la personne ne se traduit pas de la même façon pour ces femmes immigrées ayant fait des études longues et généralistes, et pour leurs collègues, non immigrées, ayant suivi des cursus plus courts et professionnalisant. L'enquête de Christelle Avril au sujet des aides à domicile en Ile-de-France est éclairante à ce sujet¹⁶. Elle montre que les dispositions scolaires intériorisées avant l'entrée dans l'aide à domicile conduit à un investissement différencié dans le métier et à des situations de domination variées. Les femmes étrangères et antillaises qu'elle a rencontrées sur son terrain ont des diplômes élevés pour l'aide à domicile (baccalauréat et plus) mais « ne sont jamais parvenues à faire reconnaître leurs diplômes de sorte qu'elles ont, elles aussi, enchaîné les emplois précaires du bas de l'échelle »¹⁷. En raison de leur parcours, ces femmes développent sur le terrain « de réelles compétences de soignantes » et « nouent des relations privilégiées avec certaines familles aisées et la fraction dominante du personnel de bureau de l'association ». Les dispositions scolaires ont donc un réel rendement sur la scène professionnelle, y compris économique « puisque ces aides à domicile touchent des primes que n'ont pas leurs collègues et sont parfois mieux payées en taux horaire ». Les aides à domicile diplômées ont pour caractéristique d'avoir accumulé du capital culturel certifié non visible dans la statistique publique, s'engageant massivement dans des formations spé-

16. AVRIL, « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile. Spécifier une position sociale : quelles opérations de recherche ? », op. cit.

17. *ibid.*, p. 103.

cialisées à l'aide à domicile qu'elles ont souvent financées. De même, dans un autre contexte migratoire, l'étude de Pei-Chia Lan à propos des domestiques philippines à Taiwan¹⁸ montre que ces femmes ont en général plus de capital culturel que les classes moyennes montantes qui les emploient, et notamment un excellent niveau d'anglais, et qu'elles s'en servent pour négocier leur position.

Si le processus de déqualification a d'abord été décrit pour les femmes, le cas des hommes qui travaillent dans des emplois peu qualifiés malgré des études longues suggère qu'un phénomène similaire de dévaluation des compétences peut avoir lieu, cette fois lié à la domination raciale et nationale, et non aux rapports de genre. Dans le cas des hommes immigrés diplômés du supérieur, l'assignation professionnelle est paradoxale puisque ces derniers peuvent, du fait de leur trajectoire scolaire et de leur origine de classe, avoir été socialisés à des normes de virilité plus typiques des classes supérieures et ne mettant pas en jeu la force musculaire¹⁹. Il serait donc fructueux d'explorer les décalages engendrés par une telle dissociation entre la socialisation antérieure et les compétences requises pour un tel métier. D'après nos données, le phénomène n'est pas négligeable : en France, parmi les hommes immigrés (arrivés à l'âge adulte) occupant une profession peu qualifiée, une personne sur dix possède un diplôme du supérieur. En outre, ces diplômés occupent souvent des postes nécessitant de performer une virilité plus typique des classes populaires — en particulier agent de sécurité et manutentionnaire —, même s'ils sont encore plus nombreux à travailler dans la restauration comme serveurs ou commis de cuisine.

Pour conclure, les femmes immigrées d'origine africaine en France et est-européenne en Allemagne forment le groupe le plus exposé au déclassement scolaire. L'analyse des positions socioprofessionnelles confirme la thèse d'une différenciation accrue des rôles sexués en raison de la difficulté à trouver un emploi dans son domaine de formation. Les mobilités internationales des plus diplômé·es contribuent non seulement au confinement des femmes immigrées dans l'espace domestique lors de l'arrivée (voir chapitre 3), mais

18. Article cité dans AVRIL et CARTIER, « Care, genre et migration. Pour une sociologie contextualisée des travailleuses domestiques dans la mondialisation », op. cit., p. 144.

19. Frédéric RASERA et Nicolas RENAHY (2013). « Virilités : au-delà du populaire ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 169–173.

également à leur recrutement sein de secteurs de service peu qualifiés, caractérisés par une instabilité de l'emploi, de faibles rémunérations et des conditions de travail pénibles. La migration oblige donc beaucoup de femmes diplômées originaires des régions périphériques à assurer, en France comme en Allemagne, des tâches considérées comme typiquement féminines. Ce déclassement peut se produire sous deux régimes distincts, qui parfois se cumulent : à travers le renoncement à une activité rémunérée la réalisation de ces tâches au sein de la sphère domestique ; ou par le biais d'une activité d'employée peu qualifiée, principalement dans des secteurs professionnels qui proposent des substituts marchands aux services assurés par les femmes dans la sphère familiale. Reste à savoir si, de même que les interruptions de carrière analysées précédemment, l'arrivée dans des postes peu qualifiés survient suite à la migration ou si les personnes peuvent en avoir fait l'expérience dans le pays d'origine.

I.3 Un déclassement souvent consécutif à la migration

Les analyses en coupe qui précèdent peuvent être enrichies par la prise en compte de la position professionnelle dans le pays d'origine. On se demande si l'incohérence statutaire observée précédemment, qui se traduit par le fait d'occuper une profession peu qualifiée malgré un diplôme du supérieur, peut être interprétée en termes de déclassement social intragénérationnel²⁰, c'est-à-dire à l'échelle individuelle. Les données longitudinales fournies par l'enquête française TeO permettent de comparer les situations avant et après de voir à quel moment intervient le déclassement.

La mobilité professionnelle consécutive à la migration est d'abord décrite à l'aide d'une table de mobilité appliquée à toute la population diplômée ayant été en emploi avant et après la migration. Puis, les contrastes selon l'origine géographique et le sexe sont mis en évidence à l'aide d'analyses désagrégées.

L'analyse de l'insertion professionnelle des immigré-es diplômé-es du supérieur offre la possibilité d'étudier les ressorts sociaux de traversées de l'espace social dans le sens descendant, un type de trajectoire relativement aty-

20. La mobilité intragénérationnelle désigne les déplacements survenus au cours de la trajectoire d'un même individu, par opposition à la mobilité intergénérationnelle, qui correspond à un changement de position sociale par rapport aux parents.

pique dans le reste de la population du pays d'arrivée. Trois types de trajectoires peuvent être analysées : 1) les trajectoires de déclassement social intragénérationnel, qui se traduisent par le passage d'une position de cadre ou de profession intellectuelle supérieure en amont de la migration à une profession intermédiaire, d'employé-e, d'ouvrier-ère ou de petit-e indépendant-e dans le pays d'arrivée ; 2) les trajectoires d'ascension sociale intragénérationnelle, qui correspondent au mouvement inverse ; 3) les trajectoires d'immobilité ou de mobilité de faible amplitude, malgré le changement de pays. Les données permettent d'enregistrer des cas fréquents de passage d'une position supérieure à une autre plus modeste. Les trajectoires d'ascension sociale, bien que moins nombreuses, viennent compenser en partie ce phénomène de déclassement. Nous centrons ici notre analyse sur les mobilités professionnelles descendantes, qui sont plus fréquentes que les mobilités en sens inverse. Néanmoins, nous reviendrons en fin de chapitre sur le phénomène d'ascension professionnelle observable au sein d'une partie de la population immigrée. Dans ce cas, la migration peut être interprétée comme un moyen d'échapper au déclassement scolaire vécu dans le pays d'origine.

Les immigré-es diplômé-es du supérieur sont plus souvent déclassé-es que surclassé-es suite à la migration (voir figure 4.4). Ce résultat se dégage d'une analyse des grands déplacements sociaux, les seuls à pouvoir être objectivés dans l'enquête TeO. Cette enquête identifie la position pré-migratoire à partir de catégories socioprofessionnelles agrégées et ne permet pas de capter des mobilités sociales de plus petite amplitude. Alors que 44 % des personnes enquêtées occupaient une profession intellectuelle et scientifique avant la migration, cette proportion n'est plus que de 34 % lors du premier emploi en France. À l'inverse, la proportion d'employé-es, d'ouvrier-es et de petit-es indépendant-es double lors de la migration, passant de 19 % à 39 %. Les personnes diplômées se trouvent donc souvent déclassées vers les catégories les moins qualifiées. Ainsi, 32 % des immigré-es ayant occupé un emploi avant et après la migration ont connu une trajectoire sociale descendante lors de leur arrivée en France²¹.

21. Nous comprenons dans les trajectoires de déclassement le passage d'une profession d'encadrement (catégorie 1 dans ESeG) ou scientifique (catégorie 2 dans ESeG) vers une profession intermédiaire (catégorie 3) ou peu qualifiée (autres catégories), ainsi que le passage d'une profession intermédiaire à une profession peu qualifiée.

FIGURE 4.4 – Table de mobilité intragénérationnelle entre l’emploi occupé avant la migration et le *premier* emploi occupé en France (d’après la nomenclature ESeG)

		Emploi après la migration					<i>Marges (avant la migration)</i>
		[1]	[2]	[3]	[4]	Total	
Emploi avant la migration	[1] Directeur·ices, cadres de direction et gérants	43	21	8	28	100	17
	[2] Professions intellectuelles et scientifiques	4	58	9	28	100	44
	[3] Professions intermédiaires	10	8	37	45	100	20
	[4] Employé·es, ouvrier·ères, petit·es indépendant·es	5	15	8	72	100	19
<i>Marges (après la migration)</i>		12	34	15	39	100	100

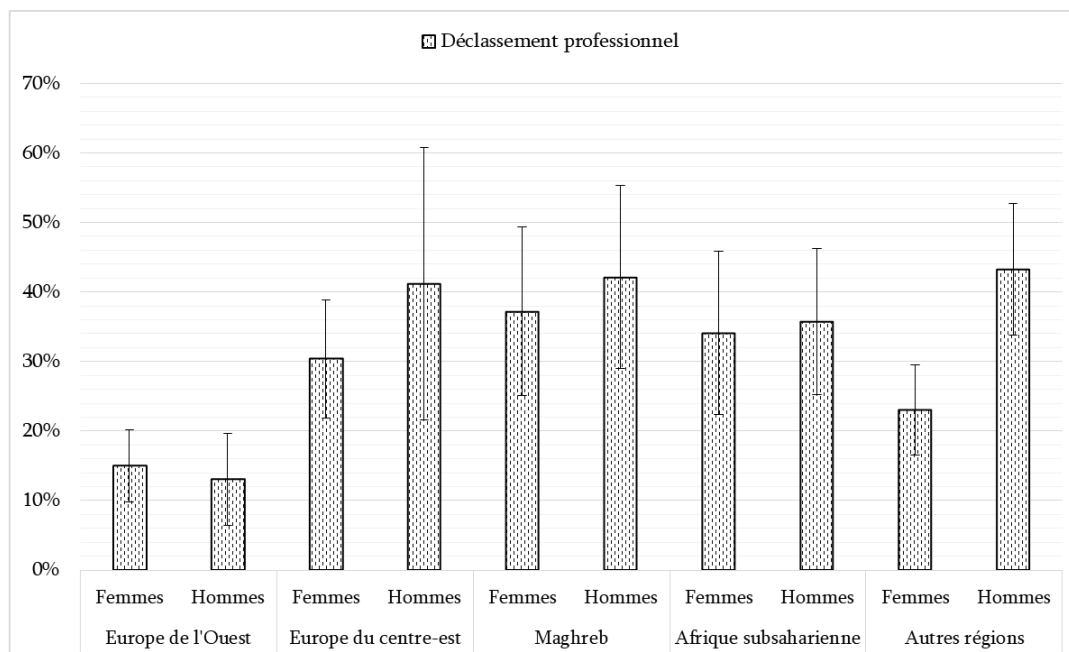
Source : Enquête Trajectoires et Origines (France), 2008.

Champ : Diplômé·es du supérieur long immigré·es en emploi avant et après l’immigration en France.

Lecture : 21 % des diplômé·es du supérieur ayant occupé un emploi de cadre de direction juste avant la migration ont obtenu leur premier emploi en France dans une profession intellectuelle supérieure.

Note : Les cases en gris clair correspondent aux cas de déclassement professionnel ; les cases en gris foncé aux cas d’ascension sociale ; les cases en gris moyen aux mobilités sociales horizontales et de plus faible amplitude.

FIGURE 4.5 – Taux de déclassement et d’ascension sociale lors du premier emploi en France selon le sexe et l’origine géographique



Source : Enquête Trajectoires et Origines (France), 2008.

Champ : Diplômé-es du supérieur long immigré-es en emploi avant et après l’immigration en France.

Note : Les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

Lecture : 15 % des femmes diplômé-es du supérieur ayant immigré d’Europe de l’Ouest ont connu un déclassement professionnel lors de leur premier emploi en France par rapport à leur position avant la migration (et on a 10 % de risque de se tromper en disant que la proportion est comprise entre 10 % et 20 %).

Autrement dit, la migration donne globalement lieu à un déclassement professionnel parmi les diplômé-es du supérieur venus de l’étranger. Le déclassement mesuré reflète les difficultés à transposer des ressources, scolaires et sociales, d’un cadre national à un autre. Or l’un des principaux résultats de la sociologie de la mobilité sociale concerne la forte stabilité intergénérationnelle des positions de classe, et la rareté statistique des mobilités sociales de forte ampleur, par opposition aux petits déplacements sociaux plus difficilement saisissables dans les enquêtes²². De plus, les déplacements sociaux de

22. La mesure des petites mobilités sociales est permise par l’usage de nomenclatures plus fines ou de faire appel à des méthodes ethnographiques. Pour la première solution, voir : Cédric HUGRÉE (2016). « Les sciences sociales face à la mobilité sociale ». In : *Politix* 2, p. 47–72 ; pour la seconde voir Marie CARTIER et al. (2008). *La France des "petits-moyens"*. Enquête sur la banlieue pavillonnaire. Paris, La Découverte.

plus forte amplitude ont plus fréquemment lieu dans le sens ascendant que descendant²³. Le changement de référentiel et l'attention portée aux trajectoires de mobilité sociale à cheval sur deux pays est donc un moyen d'explorer plus avant ce type de trajectoire atypique en population générale.

On constate que le risque de déclassement n'est pas le même selon la région d'origine. Il est nettement plus fréquent parmi les personnes nées en Afrique, au Maghreb, en Europe orientale que chez celles venues d'Europe de l'Ouest, et elle concerne plus fortement les femmes que les hommes (voir figure 4.5). 22 % à 49 % des immigrées diplômées d'origine maghrébine, subsaharienne ou est-européenne ayant débuté leur carrière à l'étranger ont connu un déclassement lors du premier emploi occupé en France. Ce taux est compris entre 25 % et 55 % chez les hommes d'origine africaine ou maghrébine, et entre 20 % et 60 % pour les hommes d'origine est-européenne²⁴. Ces déclassements sont significativement moins fréquents chez les femmes et les hommes d'origine ouest-européenne : au sein de ces deux groupes, le taux de déclassement est inférieur à 20 %. L'existence d'un phénomène de déclassement professionnel dans la migration est également étayé par deux autres enquêtes antérieures, menées auprès d'une population subsaharienne ayant immigré en France : une publication à partir de l'enquête *Parcours*²⁵, une autre à partir de l'enquête *Elipa* de l'Insee²⁶.

Les données indiquent que le déclassement scolaire peut survenir en amont de la migration. Ainsi, un cinquième des immigré-es diplômé-es en emploi avant de migrer occupaient une profession peu qualifiée dans leur pays d'origine. Parmi ces dernier-es, la plupart restent dans ce type d'emplois lors de l'arrivée en France. Dans ces cas précis, l'épisode migratoire n'est pas en lui-même l'élément déclencheur du déclassement. Ce point peut être illustré par l'enquête de David Mahut auprès d'hommes diplômés, originaires de la petite bourgeoisie de Bamako (Mali), et qui ont migré à Paris suite à diffi-

23. Voir le graphique de la p. 34 dans PEUGNY, *Le déclassement*, op. cit.

24. Ses derniers sont peu nombreux dans l'échantillon, d'où des intervalles de confiance pour larges.

25. Margot ANNEQUIN, Anne GOSSELIN et Rosemary DRAY-SPIRA (2017). « Trajectoires et mobilités professionnelles autour de la migration ». In : *Parcours de vie et de santé chez les immigrés africains vivant en France*. Paris, Editions La Découverte, p. 73–91.

26. Agnès CHARPIN (2014). *Occupational downgrading of immigrants in France*. Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

cultés à obtenir un emploi qualifié dans leur pays d'origine²⁷. David Mahut parle à leur sujet d'un « double déclassement », étant donné que la perspective d'obtenir un meilleur rendement de leurs titres scolaires en France a été contrariée et que par conséquent, « la promotion sociale par le diplôme, celle qui avait été au centre de la stratégie éducative de leurs familles à Bamako, [subit] un second coup d'arrêt »²⁸.

L'occupation d'emplois déqualifiés dans le pays d'origine est également liée au chômage qui touche massivement les diplômé-es du supérieur dans les pays maghrébins, dont sont originaires une part importante de la population analysée. L'expression de « diplômé-chômeur » est utilisée pour désigner une situation qui s'est largement diffusée au Maroc dans les années 1990, avant la création d'une association visant à représenter ce groupe²⁹. C'est également le cas en Tunisie, où la part de diplômé-es du supérieur dans la population au chômage est passée de 10 % à 32 % entre 2004 et 2010³⁰.

L'approche longitudinale permet donc de définir l'incohérence statutaire par rapport à la situation occupée dans le pays d'origine. Parmi les personnes qui étaient en emploi dans le pays d'origine, beaucoup ont connu une mobilité professionnelle intragénérationnelle descendante de forte ampleur consécutive à la migration. Par ailleurs, les chances de migrer vers la France tout en conservant une position professionnelle équivalente sont inégalement réparties selon la région d'origine. Ce cas est plus fréquent chez les personnes d'origine ouest-européenne que parmi les ressortissant-es d'origine maghrébine, subsaharienne et centre-est-européenne, ce qui confirme la thèse d'une homologie structurelle entre ces deux groupes. Les données ne permettent pas, en revanche de repérer de différence significative selon le sexe. Rappelons pour finir que la notion de déclassement social dans la migration doit être utilisée avec prudence, étant donnée les différences nationales des classifications socioprofessionnelles, étatiques ou ordinaires. Ainsi une position

27. David MAHUT (2012). « Les Bamakois diplômés de Paris ». Thèse de doct. Université Paris Descartes.

28. *ibid.*, p. 359.

29. Montserrat BADIMON EMPERADOR (2007). « Diplômés chômeurs au Maroc : dynamiques de pérennisation d'une action collective plurielle ». In : *L'année du Maghreb III*, p. 297–311.

30. D'après le graphique p. 63 dans Pierre BLAVIER (2016). « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 55–71.

professionnelle formellement identique, par exemple celle de fonctionnaire, peut correspondre à des statuts sociaux différents d'un pays à l'autre³¹. Les mesures fondées sur les nomenclatures socioprofessionnelles enregistrent une dégradation de la position sociale « nominale », correspondant à l'intitulé de la profession. Or, cette dégradation peut aller paradoxalement de pair avec une amélioration des conditions salariales, du niveau de protection sociale associé à l'emploi ou du niveau de prestige. En outre, la mobilité sociale peut être analysée sous d'autres dimensions que la seule question professionnelle, comme la trajectoire résidentielle, la situation matrimoniale, la scolarité des enfants, ou encore l'accumulation d'un capital militant au sein d'organisations politiques ou associatives. Du fait de cette multidimensionnalité, les personnes enquêtées peuvent exprimer leur difficulté à exprimer un point de vue tranché et à dire si leur situation s'est globalement améliorée ou dégradée dans la migration³².

* *

*

L'analyse a permis de mettre en évidence trois ressorts majeurs d'une incohérence statutaire dans la sphère professionnelle, se traduisant par l'occupation de postes modestes malgré la validation d'études longues. D'abord, le phénomène concerne en priorité les immigré·es venu·es de régions extérieures à l'Europe de l'Ouest et à l'Amérique du Nord, avec des contrastes liés aux différences de filière migratoire entre la France et l'Allemagne. Les personnes d'origine maghrébine et africaine en France, centre-est-européenne en Allemagne, sont celles qui occupent le plus fréquemment des postes peu qualifiés dans les services et l'industrie, ou des postes d'ouvriers qualifiés. Ensuite, l'insertion des diplômé·es aux professions peu qualifiées est un processus fortement structuré par le genre et qui touche plus massivement les femmes que les hommes. Elle fait écho au phénomène de déqualification, au sens de

31. Cédric HUGRÉE, Étienne PENISSAT et Alexis SPIRE (2015). « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe ». In : *Revue française de sociologie* 56.1, p. 47-73.

32. Arnd-Michael NOHL et al. (2006). « Vergleichende Forschung zu hochqualifizierten Migrantinnen und Migranten. Lässt sich eine Klassenlage mittels qualitativer Interviews rekonstruieren? » In : *Forum qualitative Sozialforschung* 7.3, p. 14.

Michelle Perrot, du travail féminin. Enfin, l'analyse longitudinale à partir de l'enquête TeO montre que l'emploi peu qualifié peut faire suite à un début de carrière dans les catégories socioprofessionnelles supérieures. Cela se traduit par une mobilité intragénérationnelle descendante, qui touche en priorité les immigré·es maghrébin·es, subsaharien·nes et est-européen·nes.

Les analyses de l'incohérence statutaire dans la migration se sont pour l'instant centrées en priorité sur les populations migrantes, sans distinguer en détail les cas de migration avant ou après la fin des études supérieures. Nous proposons à présent de comparer les populations migrantes et non migrantes dans les deux pays d'arrivée, et de s'interroger sur la reprise d'études dans le pays d'arrivée comme facteur de protection contre le déclassement scolaire.

II La migration comme miroir grossissant de mécanismes internes aux sociétés d'arrivée

Les études qui traitent du déclassement scolaire s'inscrivent en général dans un cadre national donné et interrogent peu les trajectoires spécifiques des personnes ayant connu une mobilité internationale. Le fait de placer successivement le point de référence dans le pays d'arrivée, puis dans le pays de départ, permet pourtant d'affiner la compréhension du phénomène. Cette approche est heuristique en ce qu'elle permet à la fois de dé-singulariser la condition des migrant·es et de faire de leurs trajectoires un miroir grossissant des mutations plus discrètement à l'œuvre dans le reste de la population.

D'abord, la genèse du concept sociologique de déclassement scolaire ou de sur-éducation (*overeducation*) est reconstituée afin de mettre en évidence l'importance de l'héritage de la sociologie de l'immigration de l'École de Chicago dans son élaboration. Ce détour par l'histoire de la sociologie offre un soubassement à notre ambition de réinscrire la sociologie des migrations dans une réflexion plus large sur l'incohérence statutaire. Cette étape invite, dans un second temps, à dé-singulariser l'expérience des personnes migrantes, en montrant que les situations de déclassement scolaire qu'elles rencontrent se retrouvent au sein de certains groupes féminisés et populaires de la popu-

lation n'ayant pourtant pas vécu de mobilité internationale. L'analyse empirique consiste alors à décrire ce qui relève du déclassement scolaire dans un contexte national d'arrivée donné, c'est-à-dire définir — à partir des régularités statistiques — les normes d'articulation diplôme-profession au sein de la population française et allemande. Enfin, nous montrons que l'hétérogénéité des structures sociales de la France et de l'Allemagne a pu avoir des effets indirects sur le déclassement scolaire des personnes ayant immigré dans ces deux pays. En raison de la dévaluation plus rapide des diplômes en France qu'en Allemagne, les diplômes français constituent un rempart moins sûr contre le déclassement scolaire que les diplômes allemands, si bien que la reprise d'études dans le pays de destination correspond à une pratique moins protectrice pour les personnes qui s'installent en France que pour celles et ceux qui immigrent en Allemagne.

II.1 Une histoire oubliée : la figure de l'étranger dans la genèse du concept de sur-éducation

Historiquement, le thème de la sur-éducation et de la surproduction de diplômé-es est un thème politique avant d'être une réalité sociale ou un concept scientifique. Lenore O'Boyle³³ retrace l'histoire de ce débat en Europe de l'Ouest entre 1800 et 1850, et souligne qu'il n'y a jamais de surproduction en soi, mais toujours au regard de la structure des emplois. Elle montre que ce débat répond à un enjeu de défense malthusienne des positions de prestige, et notamment — en France comme en Allemagne — des emplois de la bureaucratie d'État. Durant la deuxième moitié du XXe siècle, dans un contexte d'expansion scolaire survenue dans divers pays occidentaux, économistes et sociologues s'interrogent à nouveau sur les liens entre le système productif et le système d'enseignement. La notion de sur-éducation (*overeducation*) se diffuse à cette époque dans les milieux académiques, et de nombreux débats ont lieu concernant sa définition précise et son interprétation.

Cette section a pour objet la genèse du concept académique de sur-éducation tel qu'il est utilisé dans les années 1970. Les débats scientifiques relatifs

33. Lenore O'BOYLE (1970). « The problem of an excess of educated men in Western Europe, 1800-1850 ». In : *The Journal of Modern History* 42.4, p. 471–495.

au déclassement scolaire ont mis en jeu une diversité d'approches théoriques qui ont pour point commun de se placer par défaut dans un cadre national donné, en intégrant rarement à l'analyse les phénomènes migratoires susceptibles de renforcer ce phénomène. Nous mettrons en évidence la dimension paradoxale d'un tel cloisonnement scientifique, étant donné que la sociologie des migrations a abondamment nourri, au début du XX^e siècle, la réflexion concernant les situations d'incohérences statutaires. Nous retracerons pour cela l'histoire oubliée de ce concept en consultant le jeu des citations des articles fondateurs sur ces questions, ce qui permet d'exhumer le rôle clef de l'École de Chicago et de la figure de l'étranger dans la genèse du concept de déclassement scolaire.

II.1.1 La « théorie du signal » : le diplôme comme révélateur de compétences innées

La publication, en 1970, de l'ouvrage du sociologue Ivar Berg³⁴ joue un rôle important dans la diffusion du concept de sur-éducation. Ce texte décrit la situation de personnes occupant des emplois peu qualifiés malgré un niveau d'éducation élevé, et qui éprouvent par conséquent un sentiment d'insatisfaction. Berg en déduit que l'allongement des scolarités aux États-Unis doit être freiné, afin de limiter ces situations de désajustement. L'interprétation proposée par Berg – ensuite reprise dans la « théorie du filtre » d'Arrow³⁵ et celle du « signal » de Spence³⁶ – avance que l'éducation a pour principale fonction de révéler les capacités hétérogènes innées des individus, en fournissant une information claire aux entreprises ou aux administrations qui voudraient les embaucher. D'après cette approche, la sur-éducation tient à un trop fort investissement, de la part des individus comme de l'État, dans l'éducation. Ce désajustement intervient dans les sociétés où le diplôme est devenu incontournable pour occuper les meilleurs postes, alors même que le contenu de cette éducation n'est pas utile au système économique et qu'un système de

34. Ivar BERG (1970). *Education for Jobs. The Great Training Robbery*. New York, Praeger.

35. Kenneth J. ARROW et al. (1973). « Higher education as a filter ». In : *Journal of public economics* 2.3, p. 193–216.

36. Andrew M. SPENCE (1974). *Market signaling : Informational transfer in hiring and related screening processes*. Harvard University Press.

test plus rudimentaire suffirait à jouer le rôle de « signal » ou de « filtre » de l'éducation³⁷.

II.1.2 L'approche économique hétérodoxe : le déclassement scolaire comme résultante d'un rapport de force

Une approche concurrente, plus proche de l'économie politique et notamment portée par Alfred O. Hirschmann, part au contraire de l'idée que les entreprises ont intérêt à la surproduction d'une main-d'œuvre diplômée. De cette façon, elles n'ont pas à supporter les coûts d'une formation interne, et peuvent rémunérer faiblement les compétences du fait de la concurrence sur le marché du travail. Ainsi, d'après Hirschmann³⁸ : « un relâchement [*slack*] » de la sélectivité dans l'accès au système scolaire « remplit une fonction importante bien que non intentionnelle ou latente ». Reprenant cette idée, l'économiste hétérodoxe Annie Vinokur parle d'un « système conventionnel d'équivalence, progressivement construit au travers de la négociation collective, éventuellement arbitrée, sanctionnée et étendue par l'État »³⁹. Le financement et l'organisation d'un système éducatif d'ampleur par l'État profite au capital et participe selon elle au processus d'accumulation. Autrement dit, le niveau de sur-éducation à une période donnée dépend de l'état du rapport de force entre le « capital » et le « travail ».

II.1.3 L'approche sociologique critique : le déclassement scolaire comme obsolescence des mécanismes de promotion anciens

Pierre Bourdieu et Luc Boltanski mettent au centre de leur analyse la dimension contextuelle du fonctionnement du système d'enseignement et ré-

37. Le modèle économique de la « concurrence pour l'emploi » proposé par Thurow est une autre façon de rendre compte du déclassement scolaire d'un point de vue économique. Il diffère en partie de la théorie du signal mais partage avec celle-ci diverses prémisses : une relative indépendance entre le contenu de la formation et l'accès aux postes les mieux rémunérés ; une conception anhistorique du lien entre formation et emploi. Pour plus de précisions, voir NAUZE-FICHET et TOMASINI, « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », op. cit., p. 28.

38. Albert O. HIRSCHMAN (1970). *Exit, voice, and loyalty : Responses to decline in firms, organizations, and states*. T. 25. Harvard University Press.

39. Annie VINOKUR (1995). « Réflexions sur l'économie du diplôme ». In : *Formation emploi* 52.1, p. 151–183, p. 174.

cusent l'idéologie du don qui sous-tend la « théorie du signal ». Ces auteurs s'accordent pour dire que l'articulation entre le système productif et le système éducatif est historiquement située, et qu'elle est l'enjeu de luttes entre des groupes sociaux aux intérêts antagonistes. En tant que sociologues, ils ont cependant pour particularité de refuser de réduire le système d'enseignement à des « fonctions de reproduction de la force de travail qualifié », approche qu'ils qualifient de « matérialisme sommaire »⁴⁰. D'après eux, il faut au contraire donner toute sa place, dans l'analyse, à l'École en tant qu'instance de légitimation de la domination de classe. Contrairement à Hirschmann et Vinokur, ils insistent sur l'indépendance relative de cette fonction par rapport aux enjeux proprement techniques. En effet, le système d'enseignement obéirait à des « logiques différentes de l'appareil économique », faisant de lui un « champ relativement autonome »⁴¹. L'École constitue notamment un « instrument très efficace de légitimation de l'accès aux positions dominantes »⁴². Dès lors, les conditions d'accès à un poste donné, en termes de diplôme, ne découlent pas d'impératifs techniques. L'accroissement du nombre de personnes diplômées « tend à favoriser l'exclusion des non-diplômés et l'obsolescence des mécanismes plus anciens de promotion »⁴³. Autrement dit, il est impossible de parler de « sur-éducation » ou de « déclassement scolaire » de façon absolue et anhistorique, en référence à un impératif technique. La notion n'a de sens qu'à condition de *comparer* une situation donnée avec un autre référentiel, par exemple celui de la génération passée résidant dans le même pays. Sa signification dépend donc étroitement des transformations historiques de l'institution scolaire et de son rôle dans la légitimation des places.

Au-delà de leurs divergences, les trois principales approches qui se dégagent de cette littérature ont un point commun : toutes se placent dans un espace national donné et omettent d'évoquer les effets du passage d'un espace national à l'autre. Elles n'échappent pas à une forme particulière de « natio-

40. Pierre BOURDIEU et Luc BOLTANSKI (1975). « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.2, p. 95–107, voir p. 96.

41. *ibid.*, p. 98.

42. *ibid.*, p. 102.

43. *ibid.*, p. 102.

nalisme méthodologique », à savoir le « délimitation territoriale qui confine l'étude des processus sociaux aux frontières géographiques et politiques d'un État-nation particulier »⁴⁴. Les effets d'une migration entre des systèmes éducatifs hétérogènes ne sont considérés à aucun moment. Cet impensé apparaît assez clairement dans la phrase suivante de Bourdieu et Passeron : « Le titre "universalise" le travailleur parce que, analogue en cela à la monnaie, il en fait un « travailleur libre » au sens de Marx mais dont la compétence et tous les droits corrélatifs sont garantis sur tous les marchés »⁴⁵. Par le verbe « universaliser », les auteurs passent sous silence l'ancrage territorial du processus de certification étatique et la question de la validité des titres scolaires au-delà des frontières nationales. La question de la migration est donc restée assez en retrait des réflexions relatives au déclassement scolaire qui ont lieu à partir des années 1970 dans le monde académique, ce qui a eu des effets durables sur la configuration de ce champ de recherche. Dans une publication récente, Szilvia Altorjai⁴⁶ souligne que « la plupart des concepts et théories qui expliquent les mécanismes de l'*over-qualification* font l'hypothèse implicite d'une population plutôt homogène en termes d'origine culturelle, de système scolaire et au regard d'autres aspects de l'environnement socio-économique ».

II.1.4 Rôle clef des études migratoires dans la circulation du concept : un héritage éludé dans les ouvrages ultérieurs

Les trois lectures concurrentes de la sur-éducation que nous avons retracé ont pour point commun de circonscrire le raisonnement à un cadre national. Cet impensé de la migration dans ces modèles théoriques est relativement surprenant lorsqu'on étudie la circulation académique de ce concept. Le travail bibliographique réalisé⁴⁷ permet de montrer que ce concept trouve ses racines dans la sociologie de l'immigration et des réflexions menées à l'École de Chicago durant la première moitié du XX^e siècle autour de la notion d' « in-

44. WIMMER et GLICK SCHILLER, « Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences », op. cit., p. 578.

45. BOURDIEU et BOLTANSKI, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », op. cit., p. 98.

46. Szilvia ALTORJAI (2013). *Over-qualification of immigrants in the UK*. Rapp. tech. ISER Working Paper Series, p. 6.

47. J'ai reconstitué cette généalogie des citations à l'aide de l'outil de recherche avancée proposé par *Google Scholar*.

dividu marginal » et de « statut contradictoire ». Nous proposons de remonter le cours de cette histoire, en nous appuyant sur les références citées par les articles ayant contribué à diffuser cette notion dans le champ académique états-unien. À la manière d'une recherche généalogique, les thèses des premiers ouvrages qui mentionnent le plus explicitement la notion d'*overeducation*, au début des années 1970 sont d'abord décrites, puis nous remontons dans le temps aux références antérieures ayant pu inspirer l'élaboration de cette notion. Les traces de filiation scientifique laissées par le jeu des citations dans les articles académiques servent de matériau à cette reconstitution.

La littérature sur la sur-éducation qui se développe dans les années 1970 puise son inspiration dans des paradigmes théoriques hétérogènes. Certaines références citées témoignent d'un rattachement à la tradition sociologique de Chicago, tel que l'article d'Irwin W. Goffman datant de 1957⁴⁸, qui traite de la notion de « cohérence statutaire »⁴⁹. Celui-ci définit la cohérence statutaire, et donc en creux les possibles écarts à celle-ci, « comme la similarité des positions occupées par un individu selon différentes dimensions pertinentes du statut au regard de ce qui est attendu communément »⁵⁰. Cette notion présente une filiation avec deux écoles théoriques très distinctes, toutes les deux mentionnées dans l'article : la sociologie fonctionnaliste de Talcott Parsons d'une part, les travaux de l'École de Chicago d'autre part. Irwin W. Goffman cite notamment l'article d'Everett C. Hughes de 1944 intitulé « Dilemmas and contradictions of status »⁵¹. Dans cet article de l'*American Journal of Sociology*, Hughes centre son analyse sur les contradictions de statut dans le cadre professionnel, s'intéressant notamment aux cas de docteur-es qui ne cumulent pas les attributs socialement attendus pour ce statut : parce que afro-américain-es ou parce que femmes. Selon Hughes, cette réflexion a été initiée par Georg Simmel et son étude de la figure de l'étranger, et prolongé par Robert E. Park et sa description de l'« homme marginal ». Publié une vingtaine d'années auparavant dans la même revue, le texte sur l'« homme marginal » représente une

48. Irving W. GOFFMAN (1957). « Status Consistency and Preference for Change in Power Distribution ». In : *American Sociological Review* 22.3, p. 275–281.

49. Article cité par : Val BURRIS (1983). « The social and political consequences of overeducation ». In : *American Sociological Review*, p. 454–467.

50. GOFFMAN, « Status Consistency and Preference for Change in Power Distribution », op. cit., p. 275.

51. HUGHES, « Dilemmas and contradictions of status », op. cit., p. 353.

figure abstraite correspondant aux situations sociales de porte-à-faux, caractérisées par la « lutte permanente entre un ancien et un nouveau soi »⁵².

Malgré cette filiation avec l'École de Chicago, les travaux des années 1970 relatifs à la sur-éducation ont opté prioritairement pour un référentiel spatialement fixe, omettant les phénomènes de mobilité internationale. Nous proposons de renouer avec cet héritage oublié et d'analyser le déclassement scolaire au prisme de la migration, afin d'apporter un éclairage à la fois original et original à ce phénomène.

II.2 Expansion universitaire et déclassement scolaire dans la population née en France et en Allemagne

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la France et l'Allemagne se caractérisent par une augmentation du niveau d'éducation de leurs populations respectives. L'allongement des études a concerné les enseignements secondaires et supérieurs et s'est déroulé de façon plus rapide et continue chez les femmes que chez les hommes. La tendance séculaire à l'expansion scolaire n'a cependant pas connu les mêmes temporalités ni la même ampleur dans les deux pays. La diffusion des études supérieures longues s'est déroulée nettement plus rapidement en France et a touché des milieux plus hétérogènes socialement. Ces contrastes ont des incidences en termes de valeur sociale des diplômes. Alors qu'en France, l'accès aux études supérieures se banalise et assure de moins en moins l'accès aux catégories socioéconomiques les plus favorisées, le passage par l'Université donne souvent lieu à une inscription durable au sein de ces mêmes catégories en Allemagne.

L'analyse qui suit est fondée sur l'idée que les liens entre la hiérarchie scolaire et la hiérarchie professionnelle sont déterminés par les contextes d'insertion professionnelle qui diffèrent d'un pays à l'autre, et qui s'articulent à des dynamiques générationnelles⁵³ et de genre⁵⁴. Contrairement aux approches économiques, qui raisonnent en termes d'offre et de demande de tra-

52. PARK, « Human migration and the marginal man », op. cit., p. 893.

53. Voir notamment CHAUVEL, *Le destin des générations : structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*, op. cit.

54. MARRY et al., « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », op. cit.

vail qualifié, l'approche en termes de classes sociales qui est privilégiée, afin d'interroger la force de la correspondance entre le « titre » et le « poste »⁵⁵. On considère la population non immigrée qui réside dans chaque pays d'arrivée afin de disposer d'un étalon des normes française et allemande de la correspondance formation-emploi.

II.2.1 Un allongement des études plus rapide en France qu'en Allemagne depuis les années 1980

En France métropolitaine, on distingue deux phases d'accélération de l'expansion de l'enseignement supérieur entre 1960 et 2000. La première a lieu à partir du début des années 1960, avec une augmentation de la population étudiante en partie liée à l'arrivée dans le système éducatif des générations du baby-boom. Une nouvelle progression a lieu dans les années 1980, lorsque des mesures politiques sont prises afin d'élargir l'accès au baccalauréat. Elle concerne à cette époque un nombre important d'élèves des classes populaires, qui se caractérisent par leur distance relative à la culture écrite et scolaire. Cette transformation peut s'interpréter comme un processus de « désenclavement » des classes populaires, malgré le maintien d'une « altérité » culturelle vis-à-vis des classes supérieures⁵⁶, ou comme une « semi-acculturation » de la classe ouvrière aux valeurs scolaires⁵⁷. La thèse d'une « démocratisation » réelle du système éducatif est en tout cas invalidée, étant donné le déplacement des inégalités scolaires vers le haut de l'échelle des diplômes⁵⁸. Ce mouvement n'a pas suffi à enrayer la reproduction de classe, si bien que la détention de diplômes du supérieur coïncide de plus en plus souvent en France avec la « petitesse » du statut professionnel⁵⁹.

En République Fédérale d'Allemagne, une politique volontariste d'expansion universitaire donne lieu à une augmentation de la population étu-

55. BOURDIEU et BOLTANSKI, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », op. cit.

56. SCHWARTZ, *La notion de « classes populaires »*, op. cit.

57. BEAUD, *80% au bac... et après ? : Les enfants de la démocratisation scolaire*, op. cit.

58. Françoise ŒUVRARD (1979). « Démocratisation ou élimination différée? Note sur l'évolution du recrutement social de l'enseignement secondaire en France, de 1958 à 1976 ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 30.1, p. 87–97, Pierre MERLE (2002). « Démocratisation ou accroissement des inégalités scolaires? » In : *Population* 57.4, p. 633–659.

59. SCHWARTZ, *La notion de « classes populaires »*, op. cit.

diante à partir des années 1960, avec une accélération dans les années 1970⁶⁰. L'augmentation est encouragée par la suppression des frais d'inscription universitaires et l'introduction d'une aide financière à l'intention des publics étudiants les moins favorisés (*BAFöG*). Ces mesures s'inscrivent dans les débats de l'époque autour de la nécessité d'augmenter le niveau de compétences de la population active pour répondre aux nouveaux besoins de l'économie. Elles sont aussi provoquées par les mouvements étudiants de 1967-1968 qui revendiquent une Université plus ouverte. Parallèlement à cela, l'enseignement supérieur connaît une forte expansion en Allemagne de l'Est dans les années 1950 et 1960, associée à une féminisation accélérée, mais cette dynamique prend fin à partir des années 1970 avec l'introduction de politiques conservatrices⁶¹. Finalement, contrairement au cas français, aucune des deux Allemagnes ne connaît de seconde vague d'expansion de l'enseignement supérieur pendant les années 1980. Ceux qu'on a pu appeler en France les « nouveaux étudiants »⁶² n'ont donc pas d'équivalent Outre-Rhin à cette période.

Dans les deux pays, l'essor des études longues est plus marqué chez les femmes, ce qui rend le processus d'expansion universitaire indissociable de la féminisation des publics étudiants. La France et l'Allemagne se distinguent cependant par le rythme inégal de féminisation de leur population diplômée. L'augmentation du niveau d'études chez les femmes est plus rapide en France qu'en Allemagne. La structure par niveau de diplôme et par année de naissance de la population âgée de 25 à 54 ans⁶³ au tournant des années 2010 est le reflet de ces contrastes. En 2011, le taux de diplômées du supérieur long parmi les femmes âgées de 45 à 54 ans est proche de 12 % dans les deux pays. En France, le taux est deux fois plus élevé (28 %) chez les femmes de vingt ans leur cadettes. En Allemagne, il augmente certes d'une génération à l'autre, mais de sept points seulement (19 %). Chez les hommes, l'expansion est également plus marquée en France qu'en Allemagne. Au sein de l'Hexa-

60. KRAIS, « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste », op. cit.

61. Andrea ZIEFLE (2017). « Der lange Arm der Bildungsexpansion : Die Bedeutung zunehmender elterlicher Bildungsressourcen für die Bildungsbeteiligung von Frauen in Deutschland ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 69.1, p. 51-77.

62. Valérie ERLICH (1998). *Les nouveaux étudiants : Un groupe social en mutation*. Paris, Armand Colin.

63. Cette tranche d'âge a été choisie car elle permet de limiter la part de personnes situées en dehors du marché du travail pour motif d'études ou de retraite.

gone, le taux de diplômés passe de 13 % chez les hommes nés au tournant des années 1960, à 24 % chez ceux nés vingt ans plus tard. En Allemagne au contraire, le taux de diplômés du supérieur long chez les hommes reste constant quelle que soit l'année de naissance, autour de 18 %.

Pour autant, ces résultats ne doivent pas être interprétés trop hâtivement comme le signe d'une société française devenue plus égalitaire que l'Allemagne en termes d'éducation. La comparaison des niveaux de diplôme entre cohortes et entre pays pose la question de la variation, dans le temps et dans l'espace, des contenus et de la légitimité des enseignements. La taille et de la composition des effectifs étudiants doivent donc être interprétées à la lumière des mutations récentes de l'enseignement supérieur long ayant eu lieu dans les deux pays.

D'abord, les différences nationales qui ont trait à l'enseignement supérieur ne peuvent être pensées indépendamment des filières du secondaire auxquelles elles sont adossées et avec lesquelles elles font système. En Allemagne, l'orientation dès l'âge de dix ans dans des filières scolaires hiérarchisées contribue à maintenir la sélectivité sociale du *Gymnasium*, seul cursus secondaire qui délivre le diplôme d'accès à l'enseignement supérieur. De plus, les formations professionnelles allemandes, qui proposent un « système dual » d'enseignement (alternance entreprise/école), bénéficient d'un prestige maintenu, expliquant qu'une partie des élèves ayant fréquenté le *Gymnasium* continuent de s'y orienter⁶⁴. En France par contre, la bifurcation entre enseignement général et professionnel s'opère seulement à l'issue du collège et le baccalauréat général, qui jusqu'à récemment garantissait l'accès à l'Université, est moins sélectif socialement⁶⁵. Enfin, les filières professionnelles françaises souffrent d'une faible légitimité et accueillent un public majoritairement d'origine populaire⁶⁶. Elles apparaissent donc plus rarement qu'en Allemagne comme une alternative à l'enseignement supérieur aux yeux des publics socialement favorisés.

64. Markus LÖRZ et Steffen SCHINDLER (2009). « Educational expansion and effects on the transition to higher education ». In : *Expected and Unexpected Consequences of the Educational Expansion in Europe and USA*. Bern : Haupt, p. 97–110.

65. BEAUD, *80% au bac... et après ? : Les enfants de la démocratisation scolaire*, op. cit.

66. Ugo PALHETA (2015). *La domination scolaire : sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*. Paris, Presses universitaires de France.

Ensuite, des contrastes apparaissent dans l'organisation interne des systèmes du supérieur nationaux. En France, l'expansion scolaire s'est accompagné de puissants mécanismes de segmentation des publics entre filières. Sans parler des formes de relégation des élèves d'origine populaire au sein de l'enseignement supérieur court⁶⁷, la diversification des publics du supérieur en termes d'origine sociale, scolaire et de sexe a coïncidé avec le maintien de la barrière séparant les universités et les grandes écoles⁶⁸, ainsi qu'une hiérarchisation renforcée des cursus universitaires⁶⁹. Dans le même temps, l'injonction croissante à la professionnalisation a conduit à la création de nouveaux diplômes du supérieur moins académiques, comme le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) puis la licence professionnelle⁷⁰.

À l'Ouest comme à l'Est de l'Allemagne, le processus de segmentation des publics selon leurs propriétés sociales a bien eu lieu mais n'a pas connu la même ampleur qu'en France. D'une part, la féminisation de l'enseignement supérieur est allée de pair avec une hiérarchisation des filières en fonction du genre⁷¹. D'autre part, les filières techniques courtes du supérieur peu sélectives et moins valorisées, telles que les *Berufsakademien*, ont commencé à se développer dans les années 2000⁷², mais leur importance numérique reste encore limitée.

Ces divergences nationales se répercutent sur la valeur sociale des diplômes du supérieur et sur le marché du travail. En France, les titres universitaires auparavant distinctifs se banalisent et ne donnent plus accès à des positions professionnelles aussi bien rémunérées qu'auparavant⁷³. En Alle-

67. Voir par exemple : ORANGE, « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire », op. cit.

68. Voir Michel EURIAT et Claude THÉLOT (1995). « Le recrutement social de l'élite scolaire en France : évolution des inégalités de 1950 à 1990 ». In : *Revue française de sociologie* 36.3, p. 403–438 et Valérie ALBOUY et Thomas WANECQ (2003). « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ». In : *Économie et statistique* 361.1, p. 27–52.

69. Bernard CONVERT (2010). « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 14–31.

70. Céline DUMOULIN et Alexandra FILHON (2011). « La création du DEUG : professionnaliser l'Université ». In : *La Société des diplômés*. Sous la dir. de Mathias MILLET et Gilles MOREAU. Paris, La Dispute.

71. Heike TRAPPE (2006). « Berufliche segregation im Kontext ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 58.1, p. 50–78.

72. SCHINDLER et REIMER, « Differentiation and social selectivity in German higher education », op. cit.

73. BOUCHET-VALAT, PEUGNY et VALLET, « Inequality of educational returns in France : changes in the effect of education and social background on occupational careers », op. cit.

magne au contraire, les salaires associés aux diplômes universitaires restent stables dans le temps⁷⁴. Au-delà des implications en termes d'inégalités de revenu, quels sont les effets sur l'incorporation des nouveaux publics diplômés à des collectifs professionnels, autrement dit quelles sont les conséquences en termes d'appartenance de classe ?

II.2.2 Petitesse du statut malgré des études longues : une position de classe plus fréquente en France

L'allongement de la durée des études en France et en Allemagne a transformé les liens entre le diplôme et la position professionnelle. Contrairement à l'époque où les études supérieures étaient réservées à une élite plus restreinte, les titres obtenus dans un enseignement supérieur en expansion et en voie de féminisation ne suffisent plus pour accéder aux classes supérieures. La nomenclature ESeG, construite à des fins de comparaison entre des pays européens aux structures sociales et aux appareils statistiques hétérogènes, permet d'explorer l'ampleur de ces mutations. La féminisation de la population diplômée étant indissociable de l'expansion universitaire dans les deux pays, l'association entre le diplôme et la profession est mesurée séparément en fonction du sexe et de la tranche d'âge (voir figures 4.6 et 4.7).

En France, l'accroissement du niveau d'études au fil des cohortes se répercute dans la répartition de la population diplômée entre catégories socio-professionnelles (voir figure 4.6). En 2011, parmi les hommes diplômés du supérieur long nés au tournant des années 1960, 78 % appartiennent aux « cadres de direction » ou aux « professions intellectuelles supérieures », alors que cette proportion tombe à 58 % chez ceux nés vingt ans plus tard. Chez les femmes, la proportion passe de 67 % à 49 %. Autrement dit, une part importante des jeunes diplômées universitaires n'ont pas pu intégrer des professions supérieures, d'où un phénomène de déversement vers d'autres groupes moins qualifiés. Tout d'abord, les jeunes femmes et hommes ayant suivi des études longues occupent plus fréquemment des professions intermédiaires que leurs aînés. En outre, les jeunes femmes sont plus nombreuses que leurs aînées à occuper des emplois subalternes féminisés. Parmi les femmes diplômées

74. GRÄTZ et POLLAK, « Legacies of the past : social origin, educational attainment and labour-market outcomes in Germany », op. cit.

FIGURE 4.6 – Répartition des personnes diplômées du supérieur long entre groupes socioéconomiques (France)



Source : INSEE, Enquête Emploi, 2011.

Champ : 25-54 ans résidant en France métropolitaine.

Lecture : En 2011 en France, 11 % des femmes nées entre 1957 et 1966 (45-54 ans) qui ont obtenu un diplôme du supérieur long occupent un poste de « cadre de direction ».

Note : Les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 95 %.

mées du supérieur long âgées de 25 à 34 ans, 11 % occupent un poste d'employée qualifiée, contre 3 % chez les femmes de vingt ans leurs aînées. Ces changements sont le résultat du processus d'académisation qu'ont connu les emplois de service peu qualifiés et féminisés, notamment au sein du secteur public⁷⁵. Ils s'expliquent également par la ségrégation sexuée des cursus scolaires dans l'enseignement supérieur.

Le passage plus fréquent par l'enseignement supérieur des nouvelles recrues dans des mondes professionnels féminisés de la fraction supérieure des mondes populaires constitue une véritable mutation sociale. Celle-ci conduit notamment à une transformation du rapport au travail et de la gestion des interactions, dans le secteur public comme privé. Dans son enquête sur le personnel de vente des Grands magasins, composé à 80 % de femmes, Pascal Barbier note par exemple la présence d'employé·es titulaires d'un diplôme du supérieur, « enfants de la démocratisation scolaire » et analyse le rôle des propriétés sociales hétérogènes du personnel sur leur perception des conditions de travail⁷⁶. Il note que ces employé·es déclassé·es scolairement se définissent souvent comme des « conseillers » plutôt que comme vendeurs ou vendeuses. Elles-ils « sont aussi plus à même de s'offusquer des petites brutalités de la clientèle »⁷⁷. Ce type de position sociale et de rapport au métier est également décrit par Camille Peugny, dont certaines enquêtes présentent ce type de profil : deux d'entre elles sont hôtesse·s d'accueil malgré la validation de diplômes de niveau Bac+2⁷⁸. Ce phénomène de déclassement scolaire est important numériquement et contribue à la transformation des milieux professionnels subalternes féminisés.

En revanche, il ne se manifeste pas dans les mêmes proportions au sein des segments plus masculins des mondes populaires. En effet, les hommes diplômés du supérieur long n'occupent presque jamais un emploi ouvrier. Si l'allongement des scolarités au sein des métiers ouvriers a pu avoir des effets

75. HUGRÉE, PENISSAT et SPIRE, « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe », op. cit.

76. Voir par exemple les pages 40-45 dans Pascal BARBIER (2012). « Contrainte relationnelle et résistance au travail. Les vendeurs des grands magasins ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 31-57.

77. *ibid.*, p. 43.

78. Voir extraits d'entretien p. 89 et 98 dans PEUGNY, *Le déclassement*, op. cit.

réels en termes de culture professionnelle et militante ⁷⁹, les nouvelles recrues ne dépassent qu'exceptionnellement le niveau Bac+2 des sections de techniciens supérieurs ⁸⁰.

II.2.3 Allemagne : des diplômes académiques toujours fortement rentables

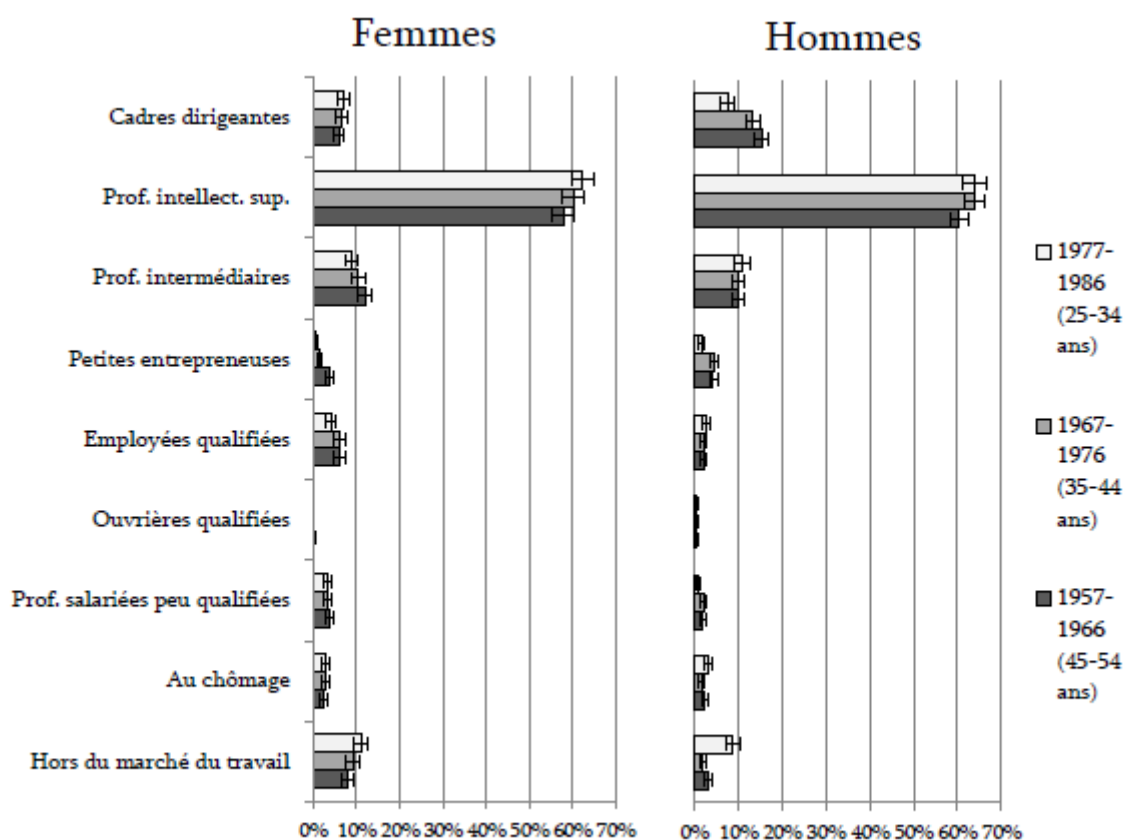
L'Allemagne se distingue de la France par la stabilité intergénérationnelle de l'association entre diplômes du supérieur et position professionnelle. Cette caractéristique est à mettre en lien avec une plus faible expansion universitaire et une sélection sociale plus en amont en France, dès l'entrée dans le secondaire, avec l'opposition entre le *Gymnasium*, voie générale, et les deux autres voies (*Hauptschule* et *Realschule*). Ingrid Tucci ⁸¹ souligne qu'en Allemagne, les élèves d'origine modeste sortent plus tôt qu'en France du système scolaire, et ont donc moins de chance de valider des études secondaires leur permettant d'accéder à l'université. Cette singularité allemande semble se traduire par une valorisation plus aisée des titres académiques. En 2011, en Allemagne, quelle que soit la tranche d'âge, deux tiers des femmes et trois quart des hommes passés par une université et en âge de travailler appartiennent aux « professions intellectuelles supérieures » ou aux « cadres de direction » (voir figure 4.7). Cette population ne s'insère que rarement dans les catégories socioéconomiques moins favorisées, à l'exception des professions intermédiaires qui en intègrent un dixième. La robustesse de la liaison est remarquable chez les femmes, alors même que les plus jeunes ont connu des conditions plus favorables d'accès à l'Université. La féminisation des publics étudiants n'a pas conduit à une dévaluation des diplômes du supérieur comparable à celle qui s'est manifestée en France. Une petite partie des jeunes femmes diplômées allemandes peuvent, malgré tout, être employées dans des

79. Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX (1999). *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*. Paris, La Découverte.

80. Stéphane Beaud décrit une trajectoire de ce type dans une autre publication, avec le cas d'un titulaire d'une maîtrise d'Administration Economique et Sociale qui travaille pourtant comme ouvrier intérimaire. Voir Stéphane BEAUD (2000). « Jeunes ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des "enfants de la démocratisation" ». In : *Lien social et Politiques* 43, p. 103–112.

81. TUCCI, « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale? », op. cit.

FIGURE 4.7 – Répartition des personnes diplômées du supérieur long entre groupes socioéconomiques (Allemagne)



Source : *Mikrozensus*, 2011.

Champ : 25-54 ans en emploi résidant sur l'actuel territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Lecture : Se reporter à la figure précédente sur les données françaises.

Note : Les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 95 %.

professions typiques des milieux populaires : 6 % d'entre elles sont employées qualifiées et 3 % sont employées peu qualifiées.

Plusieurs éléments permettent de rendre compte de cette stabilité. D'abord, l'ouverture relative des universités aux femmes en Allemagne a coïncidé avec une croissance globale du nombre de « professions intellectuelles supérieures » au sein des jeunes générations. D'après nos calculs, 18 % des femmes âgées entre 25 et 34 ans en 2011 appartiennent à cette catégorie alors que c'est le cas de 13 % des femmes de vingt ans leurs aînées. Cette mutation s'inscrit dans le prolongement d'un accroissement initié dans les services publics de la santé et de l'enseignement à partir des années 1970⁸², ayant davantage bénéficié aux femmes qu'aux hommes. Ensuite, la faible dévaluation nominale des titres universitaires nouvellement obtenus par les femmes s'explique par une expansion scolaire plus modérée qu'en France, et qui n'a pas concerné les hommes.

L'ouverture de l'accès des femmes aux « professions intellectuelles supérieures » en Allemagne doit cependant être relativisée. En effet, cette catégorie a vu son niveau de prestige décliner, parallèlement à son augmentation numérique et sa féminisation. C'est notamment le cas des professions de l'enseignement (niveau primaire compris) dans le regroupement de l'ESeG. De plus, l'absorption d'une population féminine et diplômée de l'Université dans les professions supérieures est à mettre en lien avec le large recours des femmes au temps partiel, qui résulte de la faiblesse des infrastructures de garde des enfants Outre-Rhin, en particulier dans les régions d'Allemagne de l'Ouest. Le travail à temps partiel touche certes prioritairement les femmes peu diplômées, mais concerne également les femmes titulaires d'un diplôme universitaire⁸³. Cela conduit à un rationnement du temps professionnel de ces dernières, qui a des implications en termes de revenu et de prestige et produit des inégalités de genre dans l'accès aux positions dominantes des classes intellectuelles supérieures.

Le groupe des « dominé[e]s aux études longues »⁸⁴, l'expression devant

82. KRAIS, « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste », op. cit.

83. KREYENFELD, KONIETZKA et BÖHM, « Die Bildungsungleichheit des Erwerbsverhaltens von Frauen mit Kindern. Westdeutschland im Vergleich zwischen 1976 und 2004 », op. cit.

84. SCHWARTZ, *La notion de « classes populaires »*, op. cit.

FIGURE 4.8 – V de Cramer relatif à l'association entre la possession d'un diplôme du supérieur long et la position socioéconomique (ESeG au niveau agrégé)

Année de naissance	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	en France	en France	en Allemagne	en Allemagne
1957-1966	0,56	0,58	0,63	0,56
1967-1976	0,57	0,58	0,63	0,59
1977-1986	0,62	0,51	0,60	0,58

Source : Enquête Emploi 2011 (France) ; Mikrozensus 2011 (Allemagne).

Champ : 25-54 ans en emploi résidant en France métropolitaine ou sur l'actuel territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Lecture : L'association la plus faible entre la position socioéconomique et la possession d'un diplôme du supérieur long s'observe chez les femmes résidant en France et nées entre 1977 et 1986.

– pour plus de justesse – être féminisée, a donc connu un développement plus rapide en France qu'en Allemagne. Cela se traduit par la présence, devenue banale parmi les jeunes générations françaises, de femmes passées par des études longues dans les professions intermédiaires ou d'employées. Contrairement à leurs compatriotes masculins ou leurs voisines Outre-Rhin, les femmes qui résident en France se caractérisent par un affaiblissement du lien statistique, mesuré par le V de Cramer, entre le diplôme et le groupe socioéconomique au fil des cohortes (voir figure 4.8). Certes, les données en coupe ne permettent pas de tenir compte d'un éventuel rattrapage, avec l'âge, des chances d'accéder aux catégories supérieures par des voies extra-scolaires. Une analyse longitudinale outillée par les PCS françaises⁸⁵ conforte pourtant l'idée d'un effet propre des mutations de l'enseignement supérieur. D'après cette dernière, en Allemagne, « le fait d'être en possession d'un diplôme du supérieur est beaucoup plus lié qu'en France à la position sociale, et cela dès les premières années de la vie active »⁸⁶.

85. DURU-BELLAT, KIEFFER et REIMER, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France », op. cit.

86. *ibid.*, p. 19.

Les analyses relatives à la population n'ayant pas connu de mobilité internationale a permis de dégager des contrastes entre la France et l'Allemagne concernant les transformations récentes de leurs enseignements supérieurs et de leurs effets en termes de position de classe. Il s'agit à présent de s'interroger sur les effets de ces différences pour les populations ayant migré à l'âge adulte vers ces deux pays.

II.3 Nuances franco-allemandes dans le déclassement scolaire des populations immigrées

Les mutations internes aux sociétés d'arrivée peuvent avoir des effets sur les trajectoires de migrant-es pourtant arrivés-es à l'âge adulte. Les phénomènes de diversification et de dévaluation des diplômes de l'enseignement supérieur ont connu une ampleur inégale en France et en Allemagne. Nous proposons de décrire ces contrastes afin de mieux éclairer la façon dont la reprise d'études dans le pays de destination peut constituer, pour les personnes immigrées, un rempart plus ou moins protecteur contre le phénomène de déclassement scolaire. On a vu qu'en Allemagne (cf. figure 4.3, page 308), au sein de la population arrivée à l'âge adulte, les personnes ayant repris des études après avoir immigré étaient moins souvent en poste dans des professions d'employé-es et d'ouvrier-ères que celles qui sont arrivées ultérieurement. Parmi les femmes immigrées diplômées du supérieur et en emploi, le taux de professionnelles peu qualifiées est de 8 % chez celles qui ont complété leurs études en Allemagne, contre 15 % pour celles qui sont arrivées après. Parmi les hommes, le taux est de 3 % pour une arrivée avant la fin des études et de 9 % lorsque l'immigration survient plus tardivement. Or cet écart ne se retrouve pas en France (cf. figure 4.2, page 306). Cette différence peut s'expliquer par les mutations récentes et divergentes des systèmes français et allemand d'enseignement supérieur.

II.3.1 Devenir employée malgré des études longues : le partage d'une condition féminine au-delà des différences migratoires

En France, le déclassement scolaire conduisant aux professions d'employées qualifiées (*clerk and skilled service employee*) concerne à la fois les femmes arrivées à l'âge adulte et celles qui sont nées et/ou ont grandi en France. Ce type de trajectoire à l'issue d'études supérieures longues (universitaires notamment) est devenu plus fréquent chez les jeunes femmes, ce qui s'explique en partie par une féminisation des cursus universitaires. Elle se retrouve dans des proportions également élevées (10 à 13 % au sein de la population en emploi) chez les femmes immigrées et diplômées du supérieur, qu'elles aient ou non complété des études supérieures en France. La relative banalité de ce type de déclassement scolaire proprement féminin est donc un trait commun aux femmes, qu'elles soient immigrées ou non. En outre, les femmes déclassées, qu'elles soient immigrées ou non, occupent des postes assez semblables d'employée qualifiée. Autrement dit, il n'existe pas de ségrégation professionnelle entre immigrées et non immigrées à un niveau plus fin de la nomenclature socioprofessionnelle. Les femmes diplômées du supérieur travaillant comme employées qualifiées occupent des professions diverses, regroupées en deux catégories dans la nomenclature des PCS : 1) employées de la fonction publique (agentes de catégorie C ou D); 2) employées administratives d'entreprise. L'occupation d'un poste d'employée de la fonction publique nécessite d'avoir la nationalité française ou d'être ressortissante d'un pays membre de la Communauté européenne⁸⁷. Or, les femmes diplômées ayant immigré d'un pays extra-communautaire, en particulier du Maghreb et d'Afrique, sont autant représentées que leurs homologues nées en France dans les postes d'employée de la fonction publique. Il s'agit de personnes ayant obtenu la nationalité française, cas relativement fréquents au sein de la population maghrébine et africaine détentrice d'un diplôme du supérieur. Ces femmes déclassées, immigrées ou non, occupent donc des postes équivalents et on peut supposer qu'elles sont conduites à se côtoyer dans leur travail. Immigrées et non diplômées se distinguent cependant par leur classe d'âge. Au sein de la population née en France, les femmes diplômées travaillant comme

87. Seules les fonctions régaliennes de l'État – armée, gendarmerie, etc. - imposent de disposer de la nationalité française.

employées qualifiées ont en moyenne 32 ans, alors qu'au sein de la population ayant immigré à l'âge adulte, elles ont en moyenne 40 ans.

En Allemagne, l'occupation d'un poste d'employée qualifiée concerne également les femmes non immigrées diplômées de l'Université, mais dans une moindre mesure que chez les Françaises : c'est le cas de 5 % d'entre elles. Le phénomène est au contraire beaucoup plus répandu chez les femmes immigrées lorsqu'elles ont été diplômées hors d'Allemagne (14 à 18 % d'entre elles occupent ce type de poste) ou lorsqu'elles sont arrivées pendant leur enfance (10 %) ou qu'elles ont repris des études en Allemagne (12 %). Il est donc plus difficile, dans ce cas de parler d'une condition sociale partagée par des femmes immigrées et non immigrées, même si une petite fraction des femmes nées en Allemagne reste tout de même concernée.

Dans le cas français, le déclassement scolaire ne doit pas être compris comme une exception circonscrite aux populations immigrées, puisqu'il touche une partie des populations non immigrées dans un contexte d'expansion scolaire et de dégradation des conditions d'insertion professionnelle. Celles-ci s'écartent de la norme dominante de correspondance formation-emploi, non pas en raison d'une origine étrangère, mais à cause d'autres propriétés sociales telles que le sexe ou la classe sociale. Ce phénomène ne se retrouve pas en Allemagne. Ce contraste franco-allemand invite à s'intéresser aux facteurs de déclassement scolaire liés au pays d'arrivée. En effet, une partie de la population ayant immigré à l'âge adulte a fréquenté l'enseignement supérieur du pays d'arrivée, et peut donc être affectée par les phénomènes de hiérarchisation des filières et par les établissements du supérieur, et par la dévaluation des titres universitaires au sein de cursus académiques nouvellement créés.

II.3.2 La reprise d'études dans le pays d'arrivée : une protection plus manifeste en Allemagne qu'en France

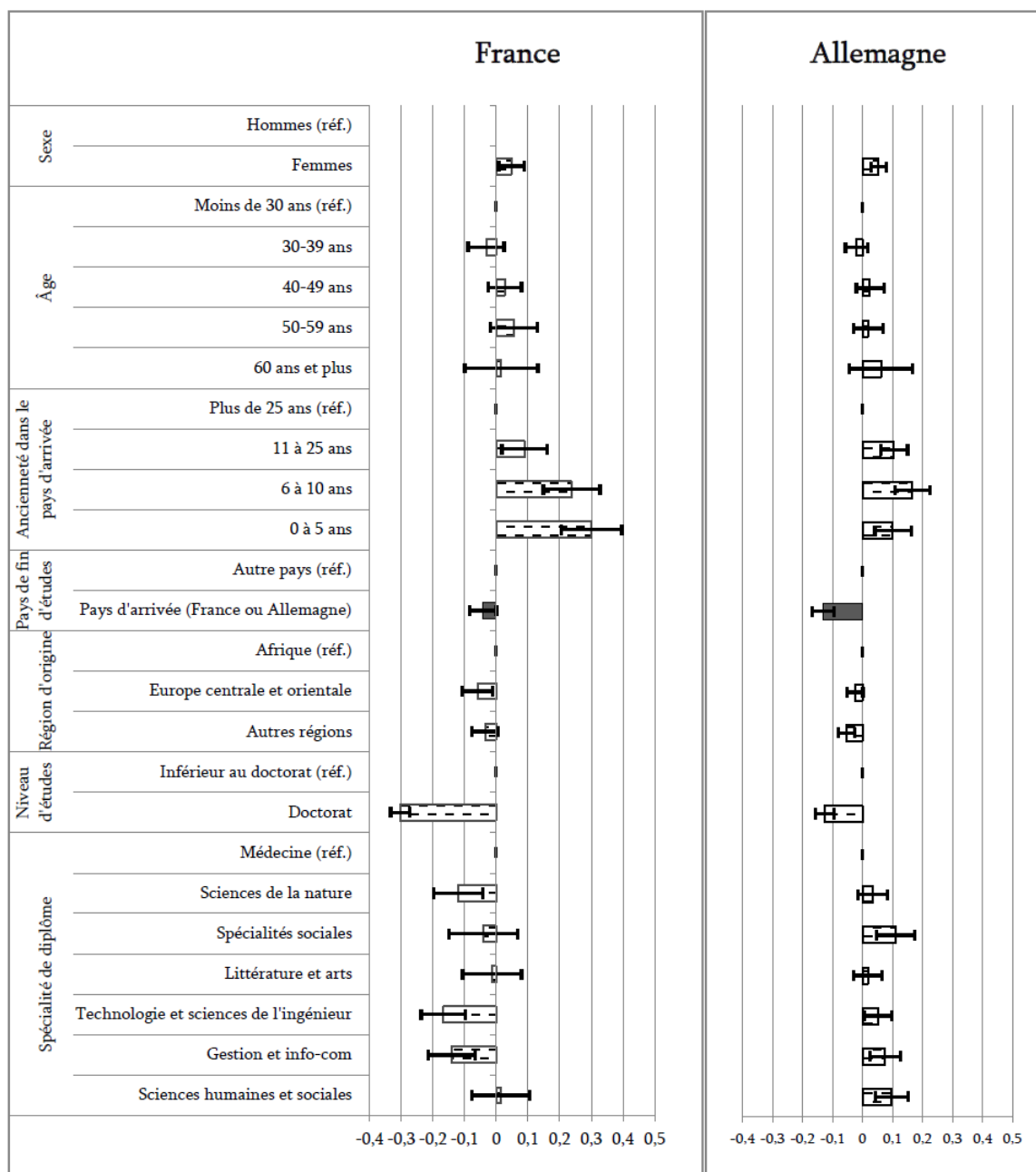
Une autre différence entre le déclassement en France et en Allemagne concerne les immigré·es ayant repris des études dans le pays de destination. En Allemagne, les immigré·es qui sont arrivé·es à l'âge adulte et ont complété leurs études supérieures au sein de ce pays sont relativement préservé·es des déclassements scolaires de grande amplitude, se traduisant par l'exer-

cice d'une profession peu qualifiée, comme le montre la figure 4.3, page 308. Parmi les hommes immigrés diplômés de l'Université allemande, seuls 3 % occupent ce type de poste, soit un taux à peine plus élevé que les hommes diplômés du supérieur nés en Allemagne. Chez les femmes, le taux est de 8 % mais il reste inférieur à celui des femmes ayant terminé leurs études hors d'Allemagne (15 %). En France au contraire (voir figure 4.2, page 306), les immigré·es arrivé·es à l'âge adulte sont fortement exposé·es au déclassement au sein de professions peu qualifiées, que la fin d'études ait eu lieu en France ou hors de France. Ce taux avoisine les 11 % pour les hommes et les 18 % pour les femmes.

Cette observation conduit à formuler l'hypothèse selon laquelle les diplômés allemands protègent davantage les immigré·es du déclassement scolaire que les diplômés français, étant donné les évolutions contrastées des enseignements supérieurs français et allemand depuis les années 1980, que l'on vient de retracer. On l'a vu, les diplômés universitaires en Allemagne sont plus rares et préservent davantage leurs détenteur·ices de l'insertion professionnelle par le bas, au sein des postes peu qualifiés. Les étudiant·es étranger·es qui suivent ces cursus et s'installent ensuite en Allemagne peuvent donc être davantage préservé·es du déclassement scolaire, grâce à leurs diplômes allemands. L'expansion universitaire ayant eu lieu en France, jointe à une professionnalisation et à une féminisation des filières du supérieur, rend au contraire les diplômes français à la fois plus accessibles pour des personnes scolarisées hors de France et moins rentables dans la sphère professionnelle.

Une analyse de régression logistique permet de tester cette hypothèse : les résultats sont présentés dans la figure 4.9. Il s'agit de contrôler certains effets de structure qui permettraient de rendre compte de l'avantage des personnes diplômées en Allemagne sur celles diplômées en France. On sait par exemple que les immigré·es qui sont venu·es suivre des études supérieures en Allemagne sont plus souvent d'origine ouest-européenne et moins souvent d'origine africaine que celles et ceux qui sont venu·es faire de même en France (voir chapitre 2). On souhaite donc savoir si l'avantage lié au pays de formation persiste à caractéristiques de diplôme comparables. Il s'agit de mesurer, dans chaque pays d'arrivée, l'effet du pays de fin d'études sur la probabilité de déclassement scolaire des personnes immigrées, en maintenant inchangées

FIGURE 4.9 – Régression logistique modélisant la probabilité d’être déclassé scolairement suite à la migration (présentation des *average marginal effects*)



Source : Enquête Emploi 2005-2010; *Mikrozensus* 2005-2010.

Champ : Diplômé-es du supérieur long en emploi ayant immigré en France ou en Allemagne à l’âge adulte et qui ne sont pas originaires d’Europe de l’Ouest ou d’Amérique du Nord.

Lecture : En Allemagne, le fait d’avoir terminé ses études en Allemagne plutôt qu’à l’étranger réduit la probabilité d’être déclassé-e de 14 points de pourcentage.

Note : Intervalles de confiance au seuil de 10 %.

les propriétés sociales suivantes : sexe, âge, ancienneté en France ou en Allemagne, niveau de diplôme et spécialité de diplôme. La variable à expliquer est une variable binaire opposant d'un côté les professions supérieures intellectuelles et d'encadrement et les professions intermédiaires ; et de l'autre côté, les professions d'employé·es, d'ouvrier·es et de petit·es indépendant·es. L'analyse se limite ici aux principaux groupes d'origine géographique exposés au déclassement scolaire, à savoir les personnes qui ne sont pas originaires d'Europe de l'Ouest ou d'Amérique du Nord, en distinguant les effets associés aux différents blocs régionaux. Nous précisons aussi que, de même que dans les analyses précédentes, la population se limite aux diplômé·es du supérieur long (diplôme de niveau Bac+3 ou supérieur en France ; diplôme d'une (*Fach-*)*Hochschule* ou équivalent en Allemagne).

Un modèle similaire est estimé pour la France et pour l'Allemagne. Les variables sont codées de la même manière dans les deux pays, mais les données utilisées diffèrent par leur taille et par la variance associée à chaque variable. Les odds-ratios associés aux régressions logistiques ne peuvent donc pas être comparés de façon brute, comme le souligne Carina Mood⁸⁸. À la suite de cette dernière, nous calculons les effets marginaux moyens (*average marginal effects*), qui présentent l'avantage de pouvoir être comparés malgré l'hétérogénéité des modèles.

Les coefficients obtenus confirment notre hypothèse. On s'intéresse aux écarts entre les personnes diplômées sur place et à l'étranger, à l'intérieur du groupe d'une origine géographique donnée. Nous observons que ces écarts sont en moyenne plus importants en Allemagne qu'en France, une fois l'origine géographique contrôlée. Parmi les immigré·es d'origine extra-européenne installé·es en France, avoir un diplôme obtenu en France plutôt qu'hors de France réduit la probabilité d'être déclassé professionnellement de 4 points de pourcentage. En Allemagne, le surplus de protection lié à un diplôme allemand est de 14 points de pourcentage, soit une valeur nettement plus élevée.

Les écarts mis à jour confirment la thèse selon laquelle les immigré·es arrivé·es à l'âge adulte et d'origine non occidentale seraient davantage préservé·es du déclassement scolaire lorsqu'elles·ils obtiennent un diplôme alle-

88. MOOD, « Logistic regression : Why we cannot do what we think we can do, and what we can do about it », op. cit.

mand en Allemagne que lorsqu'ils obtiennent un diplôme français en France. L'hétérogénéité des structures éducatives et économiques de ces deux pays, mise à jour par nos analyses précédentes, permet de rendre cet écart intelligible : l'enseignement supérieur allemand est une meilleure garantie dans l'accès aux professions supérieures, par comparaison à la France. Or les personnes qui arrivent en France et en Allemagne peuvent se trouver prises malgré elles dans ces mécanismes de dévaluation différenciée des diplômes français et allemands, lorsqu'elles arrivent à l'âge adulte et rejoignent le système d'enseignement que dans le cycle supérieur.

Précisons enfin que la régression logistique ne permet pas d'effacer complètement l'effet de sélection dans la formation que capture aussi les coefficients, qui correspond à une hétérogénéité inobservée de la population considérée, par exemple en termes de ressources linguistiques. On sait par exemple que l'immigration africaine en France est plus souvent francophone dès son arrivée, en raison des cursus universitaires fréquentés dans le pays d'origine. Or les compétences linguistiques n'ont pas pu être contrôlées dans la régression, faute d'information à ce sujet dans les enquêtes sur la force de travail.

* *
*

Les différences franco-allemandes mises en évidence dans cette section confirment l'apport d'une analyse de l'insertion professionnelle des populations immigrées qui tient compte des grandes mutations sociales à l'œuvre dans les pays d'arrivée. En ce sens, les immigré-es loin de constituer des groupes sociaux extérieurs aux sociétés dans lesquels elles-ils vivent et imperméables aux transformations qui s'y opèrent, apparaissent comme de véritables caisses de résonances de phénomènes sociaux qui travaillent le cœur de ces sociétés. Ainsi en France, la relative banalisation des postes d'employée qualifiée chez les femmes diplômées ayant toujours vécu dans ce pays donne une signification différente à la sur-éducation des femmes immigrées. Contrairement à l'Allemagne, cette condition sociale singulière est relativement partagée entre femmes immigrées et non immigrées, et ses ressorts semblent relever davantage du sexe que de la trajectoire migratoire. D'autre

part, les immigré·es diplômé·es sont directement affecté·es par le processus de dévaluation des diplômes survenu plus rapidement en France qu'en Allemagne.

III Dissonances dans la trajectoire d'une Espagnole diplômée en ingénierie et ouvrière qualifiée en Allemagne

La figure de l'« établi·e »⁸⁹, constitue en France une figure historique emblématique du déclassement social. Les trajectoires de ces intellectuel·les de gauche qui se sont fait embaucher comme ouvrier·es à l'usine ont fait l'objet de nombreux témoignages écrits qui en ont facilité l'étude sociologique. Elles ont stimulé la réflexion au sujet des rapports de classe et de la socialisation⁹⁰, notamment parce qu'à l'inverse des petites mobilités sociales plus ordinaires, elles constituaient un cas limite d'un double déclassement : déclassement intergénérationnel – ces intellectuel·les étant souvent originaires de milieux bourgeois –, et déclassement scolaire, puisqu'elles·ils fréquentaient l'Université à une époque où celle-ci étaient plus élitiste qu'elle ne l'est devenue dans les décennies qui ont suivi. Comme le souligne Camille Peugny⁹¹, le phénomène de déclassement ne se limite pas à des engagements volontaires et répondant à des enjeux révolutionnaires. Ses occurrences plus discrètes et ordinaires ont eu tendance à être délaissées par les sociologues. Les analyses circonscrites à la population non immigrée conduisent cependant souvent à envisager en priorité des déplacements sociaux de plus faible ampleur que

89. D'après l'historien américain Donald Reid, « on appelle "établissement" la décision prise par certains gauchistes à la fin des années [19]60 et dans les années [19]70 : tournant le dos à un avenir auquel les études les avaient préparés, ils allaient travailler en usine pour faire progresser l'idée révolutionnaire ». Les femmes furent nombreuses au sein de ce mouvement, et la figure de la philosophe Simone Weil y a joué un rôle par son rôle précurseur dans les années 1930. Le mouvement est notamment connu grâce à l'ouvrage de Robert Linhart intitulé *L'Établi* en 1978. Voir Donald REID et Hélène Ramos MONTGOMERY (2015). « Le grand récit des établis (et ses multiples entrées) ». In : *Les temps modernes* 3, p. 34–53, p. 34.

90. Grignon et Passeron y font ainsi référence pour analyser la dimension culturelle et symbolique de la position de classe. Claude GRIGNON et Jean-Claude PASSERON (1989). *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris, Le Seuil.

91. PEUGNY, *Le déclassement*, op. cit.

ceux des établi·es, car les diplômé·es du supérieur qui n'ont pas connu de mobilité internationale ne s'insèrent quasiment jamais, en France comme en Allemagne, dans le monde ouvrier (avec une proportion proche de zéro).

En revanche, ce phénomène n'est pas négligeable au sein de la population immigrée. En Allemagne surtout : parmi les immigré·es en emploi qui ont fait leurs études supérieures dans un autre pays, 8 % des hommes et 5 % des femmes travaillent comme ouvrier·es qualifié·es, proportion à laquelle il faut ajouter la part de manœuvres et ouvrier·es des transports et de la logistique, classé·es avec les employé·es peu qualifié·es de la nomenclature ESeG. L'attention portée à la population immigrée et diplômée permet de renouer avec l'analyse sociologique des parcours qui mènent de l'université au monde ouvrier. Alors que le phénomène des « établi·es » avait passionné les milieux intellectuels de gauche il y a un demi-siècle, une forme analogue et contemporaine est restée relativement inaperçue : celle des personnes immigrées venues à des postes d'ouvrier·ères malgré des études longues. L'expérience des établi·es et celle des immigré·es doivent cependant être dissociées d'un point de vue analytique. Cela nous renvoie à la question souvent débattue en sociologie, concernant la signification du choix et des motivations qui orientent les conduites. L'expérience migratoire ne renvoie pas aux mêmes contraintes ni à la même position dans les rapports de domination que celle dans laquelle se situent des intellectuel·es militant·es. Il s'agit dans le cas des immigré·es, d'un type singulier de « descendance sociale » (pour reprendre l'expression de Marnix Dressen au sujet des établis⁹²), étant donné qu'elle apparaît globalement subie, non motivée politiquement. Pour autant, des similarités peuvent apparaître entre ces deux groupes, et l'opposition entre déclassement subi ou choisi n'épuise pas l'analyse. On se demandera donc dans quelle mesure la mobilité sociale descendante dans la migration peut produire une déculturation de classe et un décloisonnement social, similaire à celui que connaissent les « établi·es ». Nous proposons de donner des éléments de réponse à ces questions en analysant la trajectoire de Carlota Velasco, qui correspond à un cas de déclassement passé inaperçue dans les études consacrées à la mobilité sociale, en raison de l'hypothèse de sédentarité qui sous-tend nombre d'entre elles.

92. Marnix DRESSEN (2000). *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine, 1967-1989*. Paris, Belin.

Il peut y avoir une certaine difficulté pour la ou le sociologue, à prendre contact des enquêté-es qui ont fait des études supérieures longues et qui occupent une profession subalterne. Même si les statistiques montrent que ces situations ne sont pas rares au sein de la population immigrée, celles-ci sont essaimées dans des lieux de travail très divers et, de ce fait, l'entrée par un terrain professionnel semble peu adaptée. Au cours de mon enquête, la rencontre de personnes dans ce type de situations a souvent été imprévue : elle s'est faite principalement au détour de conversations informelles⁹³. Je m'appuie ici sur l'une de ces rencontres pour réaliser une analyse par cas du phénomène.

J'ai rencontré Carlota Velasco en Allemagne, dans un cadre d'une association sportive localisée au sein d'infrastructures universitaires, avant le début de ma thèse. C'est une Espagnole d'une trentaine d'année, dont j'apprends assez tôt qu'elle a suivi ses études dans une école d'ingénierie en Espagne. Je la perçois d'abord comme une ingénieure en poste en Allemagne, partant du principe que son titre lui garantit de trouver aisément du travail et m'appuyant implicitement sur un certain nombre d'indices. Outre sa fréquentation d'un club situé sur un site universitaire et le sentiment spontané dans nos interactions d'une certaine proximité sociale, je remarque dans le cadre des entraînements qu'elle a comme amies proches des étudiantes allemandes, ainsi qu'un ingénieur espagnol qui bénéficie de conditions d'emploi avantageuses au sein d'une multinationale implantée dans les environs. À plusieurs reprises cependant, Carlota me fait part des maux de dos et de la fatigue chronique dont elle souffre et qui expliquent ses absences répétées. C'est alors que je prends connaissance de son travail d'ouvrière qualifiée et de ses horaires de nuit.

Carlota ne correspond pas à la figure la plus fréquente parmi les diplômé-es du supérieur travaillant dans des postes d'ouvrier-es en Allemagne⁹⁴. Elle présente cependant des points communs avec les diplômé-es originaires de ces régions périphériques membres de l'UE puisqu'elle vient d'un pays

93. Par exemple avec un épicier iranien de mon quartier avec lequel je discute régulièrement et qui, au bout de plusieurs années, me délivre le récit de ses études de physiques en Iran, de ses projets de recherche abandonnés, et me donne quelques ficelles pour se placer dans le monde académique.

94. En effet, j'ai montré plus haut que le type modal dans cette situation est un homme originaire d'Europe centrale ou orientale.

communautaire touché de plein fouet par la crise économique et donc désavantagé par rapport à l'Allemagne. Or ces inégalités économiques à l'échelle européenne peuvent se refléter à l'échelle des trajectoires professionnelles. De fait, malgré ses diplômes, Carlota Velasco a été confrontée à l'impossibilité de trouver un emploi d'ingénieure en Allemagne pendant ses cinq premières années de résidence dans ce pays.

Le départ de Carlota pour l'Allemagne en 2011 fait suite à la crise économique et à l'accroissement du chômage en Espagne qui touche jusqu'aux plus diplômé·es⁹⁵. La migration a eu lieu après quatre années de recherche d'emploi en Espagne pendant lesquelles elle a occupé divers emplois, notamment celui de coach sportive et d'hôtesse d'accueil dans un aéroport, ainsi qu'une année où elle est employée comme ouvrière à la chaîne dans une usine automobile au Royaume-Uni. Après un bref retour en Espagne, elle quitte à nouveau le pays à un moment où les conditions d'insertion professionnelle sont particulièrement dégradées. Lorsque je la revois dans le cadre de ma thèse, trois ans après notre première rencontre, elle occupe depuis quatre ans le même poste d'ouvrière dans une entreprise agroalimentaire du Nord de l'Allemagne. Elle est néanmoins sur le point de sortir de cet épisode de déclassement, car elle vient d'obtenir une promesse de promotion au sein de la même entreprise, et devrait donc devenir ingénieure dans les semaines qui suivent. Par ailleurs, elle a récemment emménagé avec son compagnon allemand rencontré dans la même ville. L'entretien se déroule l'été dans un parc, autour d'un apéritif de crudités, avant son départ à vélo pour une baignade. Elle porte une robe d'été fleurie, des sandales, a les cheveux sombres bouclés et la peau claire.

95. MONTERO LANGE, « Innereuropäische Mobilität am Beispiel der neuen spanischen Arbeitsmigration nach Deutschland », op. cit.

III.1 En Espagne : les origines d'un engagement ouvrier improbable

III.1.1 Des origines familiales et scolaires typiques des femmes en études d'ingénieur combinées à une sociabilité amicale populaire

Carlota Velasco présente une trajectoire familiale et d'études assez classique chez les femmes qui s'engagent dans cette voie⁹⁶. Fille d'un père ingénieur dans l'industrie automobile et d'une mère au foyer, elle a grandi dans une ville de 20 000 habitant·es dans le nord de l'Espagne. Bonne élève, elle souhaite s'orienter en études de chimie mais son entourage lui conseille d'opter pour l'ingénierie en raison de l'offre de débouchés et de la possibilité de s'orienter dans une carrière académique. Comme les ingénieures étudiées par Catherine Marry en France, Carlota me fait part de son souhait de l'époque, qu'elle dit aujourd'hui très clair, de ne pas travailler à l'université comme enseignante⁹⁷. Elle étudie dans une école d'ingénierie de sa région, établissement qui bénéficie d'un certain prestige en Espagne du fait de son ancienneté. Elle opte pour la filière en génie chimique, moins réputée que la formation en génie mécanique de l'école, car créée plus récemment. Elle précise n'avoir connu qu'un seul échec au cours de ses études, ce qui témoigne de son aisance scolaire dans le supérieur. Finalement, Carlota Velasco présente donc diverses caractéristiques qui en font un cas typique des femmes qui deviennent ingénieures : l'occupation de ce métier par son père, la réussite scolaire, la fuite des métiers universitaires, la prédilection pour une spécialité parmi les moins masculines dans l'ingénierie (c'est du moins le cas en France).

Les éléments relatifs à son milieu d'origine montrent néanmoins des dissonances et des signes du fait que son ancrage dans les classes supérieures est à relativiser. D'abord, plusieurs indices indiquent que le soutien financier parental pendant ses études reste limité. Elle et son frère ont étudié dans une ville située à 45 minutes de leur ville d'origine et restent hébergé·es par leurs

96. Les éléments analytiques qui suivent prennent appui sur l'étude réalisée par Catherine Marry au sujet des femmes ingénieures en France, avec l'hypothèse que la féminisation de cette profession en Espagne présente des points communs avec le cas français. Voir MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, op. cit.

97. Voir le chapitre « Surtout, ne pas devenir prof » dans *ibid.*

parents durant toutes leurs études (« *on n'avait pas non plus genre la blinde d'argent* »⁹⁸). Elle estime également que les frais de scolarité dans son école d'ingénierie (1100 euros par an) étaient élevés (« *super cher* »⁹⁹), de même que le coût d'une année Erasmus, qu'elle ne pouvait pas se permettre. Ce souci de ne pas coûter trop cher aux parents s'explique sans doute en partie par les politiques de la jeunesse en Espagne (où le marché locatif est très peu développé et où la décohabitation a lieu à un âge plus avancé¹⁰⁰), et en raison de la proximité géographique avec l'université. Cependant, il peut également dénoter une forme d'ascétisme dans les pratiques de consommation et/ou l'existence d'une contrainte budgétaire resserrée par l'absence d'activité professionnelle de la mère.

Le réseau amical de Carlota pendant ses études est très ancré dans la ville de ses parents. Durant ses études, elle reste très proche d'un groupe déjà constitué de cinq ou six amies de sa ville d'origine, avec lesquelles elle continue à passer du temps et reste en contact après son départ en Allemagne. Ces amies d'enfance sont d'origine sociale plus modeste qu'elle, sans doute du fait de la mixité sociale souvent créée dans les zones périurbaines de ce type¹⁰¹. Elle explique que toutes sont restées habiter dans sa ville d'origine et ont suivi des formations professionnelles. Certaines ont eu des enfants vers 20 ans et travaillent désormais comme vendeuses. À l'inverse, Carlota n'a plus de nouvelles de ses camarades d'études, avec lesquelles elle dit ne jamais avoir entretenu de lien étroit. Elle a donc connu une socialisation amicale dans les milieux populaires. Cette caractéristique se retrouve dans le réseau qu'elle constitue en Allemagne. Lors de son arrivée, elle rencontre Tania Cervantes (ingénieure espagnole également venue à la suite de difficultés à trouver un emploi en Espagne), avec laquelle elle noue une amitié très proche, et un peu plus tard, Violetta Goya. J'ai pu faire la connaissance de ces deux amies et réaliser des entretiens avec elles, et ainsi constater qu'elles viennent de milieux plus modestes que Carlota. Tania Cervantes est la première de sa famille à

98. Texte original : « wir hatten auch nicht so wow! mega viel Geld ».

99. Texte original : « voll teuer! »

100. Cécile VAN DE VELDE (2007). « Devenir adulte : quatre modèles européens ». In : *Agora-Débats/Jeunesse* 45, p. 22–31.

101. C'est du moins le cas en France, dans les zones périurbaines situées à la périphérie de la région parisienne. Voir Julian DEVAUX (2015). « L'adolescence à l'épreuve de la différenciation sociale Une analyse de l'évolution des manières d'habiter de jeunes ruraux avec l'âge ». In : *Sociologie* 6.4, p. 339–358.

faire des études supérieures. Son père est titulaire d'un diplôme professionnel et travaillait comme ouvrier qualifié dans une usine de papier. Sa mère a arrêté sa scolarité à l'âge obligatoire et était ouvrière non qualifiée dans la même usine que son mari puis dans l'industrie automobile. Son grand frère et sa grande sœur n'ont pas fait d'études supérieures. Violetta Goya se caractérise plutôt par un ancrage familial chez ce qu'on appellerait en France les « petits-moyens »¹⁰² : ses parents sont passés d'emplois d'exécution à des statuts de petits indépendants. Sa mère était ouvrière dans une usine de confection puis est devenue gérante d'une petite entreprise de couture, tandis que son père était moniteur de conduite, puis dirigeant d'une agence d'assurance. Les affinités de Carlota avec Tania et Violetta mettent en lumière la proximité de cette enquêtée avec un milieu plus populaire par le biais amical, malgré la profession d'ingénieur de son père.

III.1.2 Les difficultés à trouver un emploi en Espagne dans un contexte de crise économique

Carlota termine et valide ses études d'ingénierie en 2007. Elle se rend ensuite au Royaume-Uni dans l'intention d'y apprendre l'anglais en travaillant dans un restaurant pour quelques mois. Elle reste finalement près d'un an à la suite de sa mise en couple sur place et se met à la recherche d'un poste d'ingénieure. Ses recherches s'avérant infructueuses, elle se fait embaucher comme ouvrière à la chaîne dans l'industrie automobile, puis décide de rentrer en Espagne. À son retour, elle rencontre des difficultés à trouver un emploi en raison de la hausse du chômage liée à la crise économique. Elle travaille temporairement comme coach sportive, puis décide de suivre une formation professionnelle pour devenir hôtesse d'accueil dans un aéroport. Elle occupe donc dès cette époque des situations professionnelles en décalage avec son niveau d'études.

La dissonance statutaire est palpable dans la façon dont elle raconte ces épisodes : elle ne les mentionne que très brièvement et avec un détachement ostensible, comme s'il s'agissait d'éléments anecdotiques et contingents, et sa gêne transparaît à travers ses rires. Par exemple, elle semble hésiter à me

102. CARTIER et al., *La France des "petits-moyens". Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, op. cit.

parler de son travail d'ouvrière à la chaîne au Royaume-Uni, puis explique que ce n'était qu'un prétexte pour pouvoir rester avec son petit ami, anticipant une éventuelle réaction de surprise de ma part :

— **Carlota Velasco**¹⁰³ : *En fait j'ai trouvé un copain là-bas (rires)... Et finalement je suis restée plus longtemps, un an, plus d'un an. Mais je n'ai pas trouvé d'autres... pas de travail vraiment pour MOI. J'ai... (pause) oui, dans une entreprise, normal... (pause. Elle hésite) Je ne sais pas comment ça s'appelle. Du travail normal, comme à Mercedes, tu sais la même chose, les hommes comme ça sont là et ils font... (elle mime le geste)*

— **Enquêtrice** : *Ah oui... comme du travail à la chaîne ?*

— **Carlota Velasco** : *Oui oui!... (rires) Donc j'ai fait ça. Parce que j'avais envie de rester tu vois!*¹⁰⁴

De même, lorsqu'elle raconte sa formation d'agente de service à l'aéroport, elle semble hésiter à mentionner cette étape, puis tend à expédier son récit. Elle met à distance cette décision *a posteriori* en affirmant qu'elle n'en saisit plus la logique à présent et parle de l'incompréhension de sa mère à ce sujet.

— **Enquêtrice** : *Et donc après tu as cherché pendant un an, un an et demi un travail en Espagne ?*

— **Carlota Velasco** : *(en soufflant) Ouais... Enfin oui j'ai cherché et j'ai pas trouvé et... je sais pas, je crois que je me suis pas vraiment donné la peine quelque part, je sais pas. Je voulais sortir de là je crois et... quand même j'ai cherché et... J'ai aussi fait un cours pour... en fait je réfléchis]... j'ai pensé tu vois à travailler à l'aéro-*

103. L'entretien a été mené entièrement en langue allemande.

104. Texte original : — Carlota Velasco : Aber dann habe ich einen Freund damals, also ich hab' ein Freund gefunden da (rires) ... Und ich bin doch länger geblieben, ein Jahr, mehr als ein Jahr. Aber ich habe doch kein andere... keine Arbeit so für MICH gefunden. Ich habe... (pause) ja in einer Firma, normal (hésite) ich weiss nicht wie das heißt? Normale Arbeit, so wie in Mercedes, du die gleiche Sache, so die Männer sind die und die machen... (elle mime) — Enquêtrice : ach ja... so Fließband... — Carlota Velasco : Ja ja! (rires) So ich habe das gemacht, weil ich wollte da bleiben ne?

port parce que je savais bien parler anglais, bien espagnol et... (...)
 — **Enquêtrice** : *Comme employée ou quelque chose comme ça ?*
 — **Carlota Velasco** : *Oui. Donc après j'ai fait une formation, comme ça juste six mois et après... (dit très rapidement) de toute façon je n'avais pas envie. (En riant) Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça! Mais j'avais le temps, et j'ai [pensé] : « écoute, peut-être que ça fera un bon travail finalement ». Mais après ma maman a dit : « qu'est-ce que tu veux faire avec ça ? Enfin bon, si c'est ça que tu veux faire... » Donc j'ai appris autre chose.*¹⁰⁵

Sa première expérience migratoire puis la confrontation à la dégradation des conditions d'entrée sur le marché du travail en Espagne ont déjà conduit Carlota à exercer des emplois qu'elle-même percevait comme atypiques et dévalorisés pour une diplômée d'école d'ingénierie. Cela explique que son récit soit ponctué d'hésitations et de justifications qui reflètent une forme de pudeur à ce sujet. Au contraire, elle est beaucoup plus loquace lorsqu'elle me fait le récit d'une année de post-master qu'elle a suivie dans une université espagnole en 2010. Cette année devait déboucher sur un contrat doctoral dans une entreprise, mais le projet avait été annulé faute de financement. Elle parle très volontiers de cette expérience, plus en phase avec les attentes subjectives habituellement associées à un parcours en école d'ingénieur. À ce moment de l'entretien, elle parle en souriant, donne force de détails, et ponctue son propos de phrases enthousiastes : « *J'ai fait un entretien d'embauche et (petit rire)... et alors [le chef] était super gentil! (...) eh ! j'ai appris des tas de choses, c'était vraiment cool (...) [phrase concluant le passage :] Oui c'était vraiment*

105. Texte original : — Ok, dann hast ein Jahr gesucht, ein ein halb Jahr ein Job in Spanien?

— Carlota Velasco : (en soufflant) jaa... Also ja ich hab' gesucht und nicht gefunden und... ich weiß nicht, ich glaub' ich habe mir auch nicht so viele Mühe gegeben irgendwie, weiß ich nicht. Ich wollte 'raus von da glaube ich und... habe ich doch gesucht und... ich habe auch ein Kurs als... also ich habe überlegt ne, in Flughafen zu arbeiten, weil ich konnte gut Englisch, gut Spanisch und... und dann habe ich gesagt vielleicht, sie haben mir gesagt : « ja es gibt Stelle im Flughafen » also nicht Flieger aber Flughafen, ne?

— Ah ok! Als Angestellte oder so?

— Carlota Velasco : Ja. Dann habe ich ein Kurs so gemacht, so halbes Jahr einfach und dann... (dit très vite) sowieso ich hatte keine Lust, (en riant) ich weiß nicht warum ich das gemacht habe! Aber ich hatte Zeit, und habe (gedacht) : « du, vielleicht will kommen doch eine gute Arbeit irgendwie ne » (enchaine) aber dann habe, meine Mama hat gesagt was willst du damit? Aber ok, wenn du das machen willst. Also ich habe auch was anderes gelernt...

*chouette... Mais bon... »*¹⁰⁶

Finalement, le déclassement scolaire dont Carlota fait l'expérience en Espagne la conduit à émigrer vers l'Allemagne, où cette situation se prolonge sous une forme différente. Sa prise de poste comme ouvrière qualifiée peut certes apparaître désajustée par rapport à son niveau d'études, mais c'est toute sa trajectoire antérieure et les contraintes qui pèsent sur elle au moment de la migration qui permettent de comprendre le sens de cette décision.

III.2 En Allemagne : l'expérience durable d'un déclassement professionnel

L'emploi d'ouvrière qualifiée qu'a occupé Carlota depuis quatre ans en Allemagne correspond à une expérience singulière de socialisation en rupture avec le cursus scolaire. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'expérience d'un an comme ouvrière à la chaîne en usine lors de son séjour britannique. L'entrée à ce poste se fait en plusieurs étapes. Pendant ses recherches d'emploi en Espagne, Carlota candidate pour un programme européen d'échange de stagiaires entre entreprises (Programme *Leonardo*). Elle obtient ainsi une place de stagiaire pour quelques mois en Allemagne. Elle retourne ensuite chez ses parents, mais décide, après avoir essuyé un nouvel échec, de repartir en Allemagne pour apprendre la langue et tenter d'y trouver du travail. Elle prend d'abord des cours de langue intensifs en travaillant dans un restaurant et avec l'aide financière de son frère. Elle travaille ensuite comme jeune fille au pair, avant de commencer une séquence de recherche d'emploi qui dure un peu moins d'un an. Durant cette période, elle élargit progressivement ses critères et accepte finalement un poste de laborantine dans une petite entreprise agroalimentaire locale, avec l'espoir d'obtenir un poste plus qualifié en interne avec le temps. L'entreprise se situe en zone périurbaine d'une ville allemande de 500 000 habitant-es, située dans un territoire relativement peu dynamique économiquement et davantage touché par le chômage que la moyenne allemande. Le poste en question correspond à un statut

106. Texte original : « ich hatte eine Vorstellungsgespräch (...) Und (petit rire) ... und dann war er voll nett! Hat er mir erklärt worum es geht und so... und klang super interessant. (...) Das war richtig schön... Aber... (silence) »

d'ouvrière qualifiée d'après la nomenclature internationale CITP¹⁰⁷ avec un contrat à durée indéterminée, et comprend des horaires postés (trois huit). Elle touche au début un salaire net de 2000 euros par mois, qui comprend des primes liées aux horaires de nuit et de week-end. Les personnes qu'elle côtoie dans son travail sont souvent des hommes plus âgés qu'elle et beaucoup sont en fin de carrière. Ces derniers bénéficient d'une légitimité liée à un savoir-faire professionnel et d'un certain prestige lié à la dimension technique du métier. Le lieu de travail, le laboratoire agroalimentaire, constitue également une source de distinction par opposition aux ouvrier·ères qui travaillent en usine.

III.2.1 Pénibilité physique et ennui au travail

— Carlota Velasco : ***J'ai commencé depuis tout en bas. J'ai... Comme... (pause) comme heu... laborantine donc, comme quelqu'un de normal dans un laboratoire, les trois-huit. Donc j'y étais le matin et le soir, la nuit, sept jours par semaine et après deux jours de repos, alors c'était dur! (petit rire) Mais... j'ai pensé qu'il fallait bien commencer hein. Parce déjà c'était bien payé, c'est pour ça que j'ai pris ce travail et ensuite heu... Et ben je suis toujours là, hein! Cela fait presque quatre ans que je travaille là et... (...)*** Les mêmes paramètres, ***toujours la même chose, hein (rire). Et c'était un peu ennuyeux. (...)*** Et puis lentement, donc après un an ou quelque chose comme ça, j'ai arrêté de faire le trois-huit, parce que je ne pouvais plus... donc j'ai dit soit je travaille [avec des horaires] normaux ou bien... j'arrête. ***Parce que je n'arrivais plus à dormir, plus à manger, donc tout était par-ci par-là... donc tout était en vrac hein. (...)*** Je ne pouvais rien planifier, les week-ends je travaillais tout le temps, trois week-ends par mois tu travailles. Et après les gens font quelque chose et [tu leur réponds :] « nan, je dois travailler! » (petit rire). C'était vraiment débile. Et y avait pas seulement ça mais les nuits et... donc j'étais vraiment m...

107. C'est également le cas dans la nomenclature française des PCS, puisque les ouvrier·ères et technicien·nes de laboratoire hors secteur médical sont classé·es avec les ouvrier·ères qualifié·es.

(elle se reprend) enfin non pas malade mais j'étais... enfin quand même d'une certaine manière j'étais un peu malade, j'étais un peu tout le temps... (ton énumératif :) j'ai perdu des affaires, oublié des affaires enfin... à un degré extrême. Je me suis dit : peuh ! (d'une toute petite voix :) je ne vais pas plus loin, c'est bon. (...) Donc à ce moment, je pensais : « peuh ! Je pète un câble ici hein ! Parce que... j'ai toujours besoin de penser à quelque chose et tout ça, pas faire toujours la même chose parce que... ça me rend folle hein ! »¹⁰⁸

L'expérience des horaires postés et de la pénibilité physique (dont elle se plaint pendant les entraînements sportifs au cours desquels je la côtoie), malgré des origines sociales favorisées et la réalisation d'études longues, provoque une situation de décalage similaire à celle décrite par Pierre Bourdieu : « où le changement des structures objectives est si rapide que les agents dont les structures mentales ont été façonnées par ces structures se trouvent dépassés, comme on dit, agissent à contre-temps et à contre-sens »¹⁰⁹. Plus précisément, on retrouve des éléments caractéristiques des grandes traversées descendantes de l'espace social. Ce changement se traduit par une transformation du rapport au corps, peu évoqué pendant l'entretien mais dont elle m'avait souvent parlé dans le cadre sportif, se plaignant régulièrement de douleurs articulaires et dans le dos et ressentant le besoin de nager régulièrement pour se délasser. Elle se traduit également par des transformations psychiques, que Carlota évoque avec de nombreux termes et expressions

108. Texte original : « Ich bin ganz von unten angefangen. Ich habe... als (pause) als... Laborantin also, als nochmal im Labor, Schichtenarbeit. Also ich war morgens und abends nachts, 7 Tagen pro Woche und dann 2 frei, also es war hart! (petit rire) Aber... habe ich gedacht, man muss erstmal anfangen ne? Weil... Und das war schon gutes Geld, deswegen habe ich die Arbeit genommen und dann heu... Also ich bin noch da, ne? Ist fast 4 Jahre, dass ich da arbeite und... (...) Die gleiche Parameter, immer wieder, ne? (rire) Und das war ein bisschen langweilig. (...) dann langsam, so nach einem Jahr oder so bin ich raus von dem Schichten gegangen, weil ich konnte auch nicht mehr... also ich habe gesagt, entweder arbeite ich normal oder... ich höre auf, weil ich konnte nicht mehr schlafen, nicht mehr essen, also war alles zwischendurch... also alles durcheinander ne. (...) Ich konnte dann nichts planen, Wochenende ich habe immer gearbeitet, drei Wochenende pro Monat arbeitest du. Und dann die Leute sind, machen was und "ne, ich muss arbeiten!" (petit rire) . Das war echt doof also. Und nicht nur das aber die Nachts und... also ich war richtig k... also krank nicht, aber ich war... also irgendwie war ich doch ein bisschen krank so, ich konnte dann... ich war sowie die ganze Zeit am... (ton énum.) ich habe Sache verloren, Sache vergessen also... ganz extrem, ich habe gedacht po! (toute petite voix) ich gehe nicht so weiter dann, es ist alles gut. »

109. BOURDIEU et WACQUANT, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, op. cit., p. 106.

emprunté·es au lexique de la maladie mentale et de la folie. Ce lexique fait écho aux remarques de Pitirim Sorokin, dans les années 1920, concernant les risques de la mobilité sociale pour la santé mentale des personnes qu'elle déplace¹¹⁰. Carlota vit de l'intérieur cette condition avec les dispositions d'une intellectuelle, qui se traduisent notamment par son goût pour la recherche scientifique qu'elle a brièvement expérimenté lors d'un stage en Espagne. Celles-ci la conduisent à adopter une vision d'elle-même teintée de misérabilisme, insistant sur la dureté physique du travail, la monotonie, l'absence totale d'intérêt des tâches qu'elle accomplit.

III.2.2 Distance de classe avec les collègues

Bien que très différente parce que volontaire et s'inscrivant dans un engagement politique, l'expérience bien documentée d'étudiant·es maoïstes établi·es à l'usine dans les années 1970 et durant les décennies suivantes permet de mieux comprendre la posture de Carlota à l'égard des tâches qu'elle effectue et de son entourage professionnel. À bien des égards, son expérience fait écho à l'image de l'« *apnée ouvrière* » de l'établie Claire Brière-Blanchet¹¹¹, puisqu'il s'agit d'une immersion dans un milieu social largement étranger à ceux que Carlota a connus auparavant. Les horaires décalés renforcent le sentiment d'isolement par rapport aux attaches sociales d'origine, car ils l'empêchent de fréquenter régulièrement son cercle amical, composé notamment d'étudiant·es (à la piscine de l'université) et d'ingénieur·es (qu'elle a rencontré·es par le biais d'un ami espagnol qui travaille dans la même ville en tant qu'ingénieur). Sa démarche n'étant ni volontaire ni politique, elle ne contient pas les enjeux d'écoute et de documentation de la condition des personnes côtoyées dans le travail, qui sont au cœur de l'expérience intellectuelle du monde ouvrier propre aux établi·es¹¹². Pour autant, cette expérience la conduit à prendre conscience de la distance sociale qui la sépare de ses col-

110. Pitirim SOROKIN (1998 [1927]). *Social mobility*. New York, Routledge, cité par PEUGNY, *Le déclassement*, op. cit., p. 72.

111. Citée par REID et MONTGOMERY, « Le grand récit des établis (et ses multiples entrées) », op. cit.

112. Au sujet de l'expérience intellectuelle du monde ouvrier, voir le numéro thématique « Usines : ouvriers, militants, intellectuels » introduit par Cédric LOMBA et Julian MISCHI (2013). « Ouvriers et intellectuels face à l'ordre usinier ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–19.

lègues ouvriers, en particulier la divergence d'*ethos*. Elle porte sur ses collègues un regard désabusé teinté d'une forme de mépris de classe :

— **Enquêtrice** : *Tes collègues, donc les autres laborantins, ils étaient... hum... Donc ils avaient moins étudié que toi ?*

— **Carlota Velasco** : *Oui. Oui, oui, ils étaient tous... ils SONT tous (pause). Je ne sais pas comment ça s'appelle, DCA ou quelque chose comme ça, formation professionnelle en laboratoire... je ne sais pas exactement. Mais oui oui hein. (...) **Ils aiment bien ça et... c'est-à-dire qu'ils gagnent beaucoup d'argent pour la... (elle se reprend) Je ne pourrais pas faire ça, mais il y a des gens qui aiment bien faire ça de toute façon hein, ils doivent... ils font toujours la même chose. (pause) Ils n'ont pas de responsabilité parce que si quelque chose se passe... donc ils analysent et si quelque chose se passe (pause) alors ils doivent aller voir le chef, ou dire à quelqu'un, ils ne peuvent rien décider hein, quoi... donc pfff! (débit rapide, ton énumératif) Alors ils font simplement le travail, ils gagnent bien leur vie, parce qu'avec les nuits et les week-ends tu reçois vraiment beaucoup donc... c'était quand même... c'est au moins ça. Et après ils sont contents, tu vois ?***¹¹³

La distance sociale qui sépare Carlota Velasco de ses collègues se cristallise dans le rapport au travail. Pour elle, les ouvrier·es se limitent à un rapport instrumental, principalement motivé par les conditions salariales relativement généreuses offertes par le poste. Elle affirme à l'inverse à plusieurs reprises être relativement détachée des questions monétaires, soulignant que les tâches effectuées sont pour elle plus importantes. Cette façon de se justi-

113. Texte original : Texte original : — Enquêtrice : Deine Kollegen, also die anderen Laboranten, die waren... hm... Also hatten sie weniger studiert als du?

— Carlota Velasco : Ja. Ja, ja, die waren alle.. die SIND alle (pause) Ich weiß nicht wie das heißt, DCA oder so, Ausbildung in Labor... ich weiß es nicht genau. Aber ja ja, ne. (...) Die das... die haben das gerne und... also die bekommen gutes Geld für die (elle s'interrompt) also... es ist anstrengend und... (dit rapidement) ich konnte das nicht machen aber es gibt Leute, die das auch sowieso gerne machen ne, sie muss/ sie machen immer das Gleiche. (pause) Sie haben auch keine Verantwortung, weil wenn was passiert, also sie analysieren, wenn etwas passiert (pause) dann sie müssen das zu dem Chef, oder zu jemand sagen, sie können nix entscheiden ne, was... also pfff! (débit rapide, énumératif) Dann machen die einfach die Arbeit, die bekommen so gutes Geld, weil wegen Nachts und Wochenende und so bekommst du auch voll viel also... das war schon... ist schon Geld. Und dann (d'un ton qui dédramatise) sind sie doch zufrieden ne?

fier répond à une logique de classe sociale. Les classes populaires et les classes supérieures s'opposent en effet sur leur conception du bonheur au travail. D'après une enquête sociologique française sur le bonheur au travail ¹¹⁴, les premières utilisent en priorité le verbe « avoir » pour parler de la satisfaction au travail, en référence à sa dimension instrumentale, c'est-à-dire comme un moyen de gagner sa vie. Les secondes usent plus volontiers du verbe « être » pour parler de satisfaction au travail : l'activité professionnelle est perçue comme une fin en soi, qui doit pouvoir constituer une source d'épanouissement et de réalisation de soi.

Cette confrontation sociale fait alors écho à l'analyse des « déclassés volontaires » proposée par Grignon et Passeron : « Si le fait de partager la condition populaire les range du côté des dominés dans la lutte des classes, ils demeurent à leur insu dans l'autre camp pour tout ce qui concerne la lutte entre les cultures » ¹¹⁵. Le cas de Carlota montre que ce trait ne vaut pas seulement pour les militant-es, mais qu'il s'agit en fait d'un effet lié au déclassement. La proximité culturelle de Carlota avec son supérieur lui permet d'avoir avec lui une relation de complicité qui la distingue très clairement de ses collègues. Son chef lui propose par exemple de communiquer avec elle en anglais car il aimerait pratiquer cette langue, alors même que seule la langue allemande est utilisée habituellement dans l'entreprise. Il lui donne aussi des tâches plus techniques lorsque l'occasion se présente, afin qu'elle ne s'ennuie pas, et parle de ses qualités auprès du dirigeant de l'entreprise dans l'espoir qu'elle obtienne à terme un poste d'ingénieure.

III.2.3 Une promotion interne à l'entreprise pour contourner le déclassement scolaire

La trajectoire de Carlota met en évidence le rôle stratégique joué par l'enracinement local dans le contournement du déclassement scolaire, ce qui peut apparaître paradoxal dans le cadre d'une trajectoire de mobilité internationale. C'est finalement l'ancrage dans la petite entreprise locale où elle

114. Christian BAUDELLOT et al. (2003). *Travailler pour être heureux? Le bonheur et le travail en France*. Paris, Fayard.

115. GRIGNON et PASSERON, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, op. cit., cité par PEUGNY, *Le déclassement*, op. cit.

travaille pendant plusieurs années qui permet à Carlota d'échapper à cette condition. Son embauche dans une entreprise agroalimentaire s'inscrit en effet dans une aspiration à la promotion interne : les tâches réalisées n'ont en elles-mêmes aucun intérêt pour elle, mais l'activité de production de l'entreprise l'intéresse et elle espère se faire connaître auprès de la hiérarchie et obtenir une promotion. De fait, au moment où se passe l'entretien, elle vient d'obtenir un nouveau contrat de travail correspondant à un emploi d'ingénieure à part entière, en raison de la décision du directeur de créer un nouveau poste de ce type pour coordonner la création d'une petite équipe de recherche et développement dans l'entreprise.

— **Enquêtrice** : *Et est-ce que tu as candidaté pour d'autres postes, c'est-à-dire par seulement des emplois d'ingénieur ?*

— **Carlota Velasco** : *Oui ! Des emplois d'ingénieur, et après heu des emplois d'agent de laboratoire, parce que j'ai pensé : je suis en laboratoire, je sais... ok ça peut.. heu avec un diplôme professionnel tu peux aussi travailler en laboratoire. Donc tu n'as pas besoin [d'avoir étudié], ça je le sais bien sûr. Mais j'adore les laboratoires, et j'ai toujours pensé : ok, je peux toujours commencer là, et quand ils me connaissent et qu'il y a autre chose, peut-être que je pourrais aussi comme ça depuis l'intérieur... comme ça... monter. Et c'est exactement ce qui s'est passé. Avec de la patience...¹¹⁶*

— **Carlota Velasco** : *En fait j'aime toujours beaucoup quand c'est en laboratoire... on avait aussi plein de choses à faire en laboratoire, et pour moi c'est le mieux. Dans le laboratoire... bon après ok, lire un peu, et regarder et penser un peu mais... le travail en laboratoire je trouve que c'est vraiment cool parce que c'est toujours*

116. Texte original : — Ja. Und hast du dich für andere Stellen beworben, also nicht nur Ingenieurjobs?

— Carlota Velasco : Ja! Ingenieursjob, und dann hä Laborantinjobs, weil ich hab gedacht : ich mach Labor, ich weiss ok das kann... ein Tech hä mit einer Ausbildung kannst du auch im Labor arbeiten. Also brauchst du [kein Studium], das weiß ich auch. Aber ich mag Labor gerne, und habe immer gedacht : ok, ich kann immer da anfangen, und wenn die mich kennen und etwas anderes gibt, vielleicht kann ich auch so von drinnen... so... nach oben gehen. Und das ist genau so passiert. Mit Geduld... (...)

*quelque chose de différent, tu vois ? Je trouve ça chouette.*¹¹⁷

Les bouleversements soudains introduits par la crise économique espagnole avaient produit des désajustements entre aspirations subjectives et conditions objectives, qui avaient conduit Carlota à divers échecs. Ces transformations rapides la conduisent à agir à contre-temps, et perdre dans un certaine mesure le sens du placement caractéristique des classes supérieures. C'est en ce sens qu'on peut parler d'une « incohérence statutaire ». C'est seulement une dizaine d'années après l'obtention de son diplôme qu'elle parvient à se faire embaucher comme ingénieure. Son ancrage local et la promotion interne dans l'entreprise lui permettent, au moment où je la retrouve en août 2016, de contourner le déclassement scolaire et de se stabiliser. Cette évolution se traduit également dans la sphère privée, puisqu'elle vient d'emménager avec son petit ami. J'apprends d'ailleurs, par la biais de nos connaissances communes, qu'elle se marie dans l'année qui suit l'entretien. Lorsque je la recroise en 2017, lors d'un nouveau séjour sur le terrain, elle attend un enfant. Le moment de l'entretien réalisé en 2016 a donc des effets sur la manière dont elle interprète *a posteriori* sa trajectoire. Elle vient d'obtenir un poste d'ingénieure dans un laboratoire de chimie qu'elle a mis quatre ans à espérer, ce qui explique sans doute son enthousiasme concernant les tâches pratiques réalisées dans ce cadre, par opposition à des aspirations plus intellectuelles qui caractérisent les établi-es.

Plusieurs éléments se dégagent de l'analyse du récit de Carlota Velasco, et de sa comparaison à des trajectoires de déclassement aux motivations politiques. Il s'agit d'une trajectoire originale, qui se caractérise par sa transnationalité, avec plusieurs allers-retours hors d'Espagne avant une installation plus durable en Allemagne, et par la traversée de divers milieux professionnels en décalage avec le niveau d'études : ouvrière à la chaîne, hôtesse d'accueil, coach sportive, et enfin ouvrière qualifiée dans l'industrie agroalimentaire. Ce cas permet donc d'explorer les déclinaisons diverses de l'incohérence statutaire pouvant être suscitée par la migration. La comparaison avec le cas des établi-es a par ailleurs permis de dissocier l'expérience d'acculturation

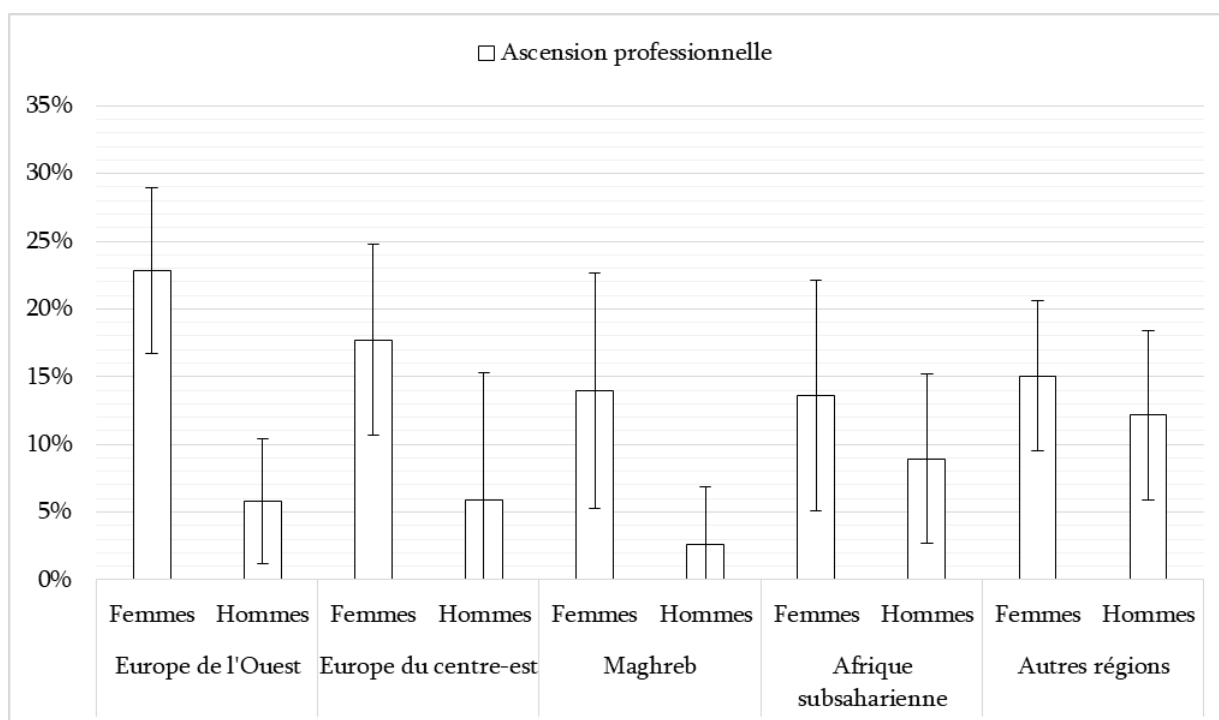
117. Texte original : « Also ich hab immer gern im Labor... wir hatten auch voll viel Laborarbeit, und das ist für mich am besten. Also im Labor... dann ok ein bisschen lesen, und gucken und denken, aber... Laborarbeit finde ich richtig cool weil ist immer was anderes, ne? Finde ich schön. »

au monde ouvrier liée à la mobilité descendante en tant que telle, de celle plus directement liée à une trajectoire militante et à une immersion dans le monde ouvrier répondant à des enjeux intellectuels. Certains aspects, comme le regard dépréciatif sur le type de tâches effectuées, le sentiment d'ennui, le faible intérêt pour les compensations financières liées au travail posté, se retrouvent chez une personne dont l'arrivée à un poste d'ouvrière ne répond pas avant tout à une curiosité intellectuelle. D'autre part, ce parcours rappelle que le déclassement scolaire peut être antérieur à la migration et que, paradoxalement, c'est l'installation durable dans le pays d'arrivée qui permet dans ce cas de connaître un début d'ascension professionnelle. C'est dans ce cadre que Carlota parvient à valoriser des titres scolaires qui étaient restés orphelins dans son pays d'origine. Il s'agit donc d'un cas de contournement du déclassement scolaire par la mobilité internationale vers l'Allemagne. On peut, pour finir, se demander si ce type de trajectoire se retrouve de manière plus fréquente dans la population immigrée et diplômée. Les données de l'enquête TeO permettent de répondre à cette question, pour un autre pays d'arrivée cette fois, à savoir la France.

III.3 La migration comme moyen de sortir du déclassement scolaire, un cas typique des femmes ouest-européennes

Nous montrons, grâce aux données de l'enquête TeO, qu'en France, le type de contournement observé chez Carlota est typique des femmes immigrées d'origine ouest-européenne en emploi. Lorsqu'elles parviennent à accéder à l'emploi en France, la migration peut leur donner l'occasion d'accéder à une profession supérieure à qu'elles occupaient dans le pays d'origine, et de se rapprocher ainsi des hommes de même origine géographique (qui pour leur part occupent en général déjà un poste élevé avant la migration). Dans la figure 4.10, on s'intéresse aux personnes ayant connu une ascension professionnelle dans la migration, c'est-à-dire qui obtiennent leur premier emploi en France dans une catégorie socioprofessionnelle supérieure à position pré-migratoire.

FIGURE 4.10 – Taux d’ascension sociale lors du premier emploi en France selon le sexe et l’origine géographique



Source : Enquête Trajectoires et Origines (France), 2008.

Champ : Diplômé-es du supérieur long immigré-es en emploi avant et après l’immigration en France.

Note : Les intervalles de confiance sont donnés au seuil de 90 %.

Lecture : 23 % des femmes diplômé-es du supérieur ayant immigrée d’Europe de l’Ouest ont connu une ascension professionnelle lors de leur premier emploi en France. On a 10 % de risque de se tromper en disant que la proportion est comprise entre 17 % et 29 %.

Parmi les Européen·nes de l'Ouest, globalement moins concerné·es par le déclassement professionnel, 23 % des femmes sont surclassées par rapport à leur profession pré-migratoire, alors que c'est le cas de 6 % des hommes¹¹⁸. Plusieurs explications peuvent être apportées à ce résultat. D'abord, les femmes d'origine ouest-européenne se situaient plus souvent que leurs homologues masculins dans des positions de profession intermédiaire ou d'employées qualifiées au sein du pays d'origine (c'est le cas pour 20 % d'entre elles contre 5 % chez les hommes de même origine). Partant de plus bas, ces femmes connaissent des potentialités de mobilité ascendante plus importantes dans la migration. Ensuite, un effet de sélection peut être à l'œuvre, étant donné que les femmes font plus souvent que les hommes l'expérience d'une interruption de carrière lors de leur arrivée en France (voir chapitre 3). Celles qui ont un emploi forment une minorité singulière et possiblement privilégiée en termes de ressources sociales propres, et sont plus souvent célibataires.

Dans les cas spécifiques des circulations internes à l'Europe de l'Ouest et n'impliquant pas de sortie de l'emploi, la migration internationale peut donc servir d'ascenseur social aux femmes diplômées du supérieur et leur permettre de rattraper leurs homologues masculins. La migration comme ressource féminine dans la sortie du déclassement scolaire, phénomène mis au jour grâce à l'étude du cas de Carlota, ne remet pas fondamentalement en question les résultats précédents concernant le renforcement des inégalités de genre dans la migration, car ce mécanisme de rattrapage présente des limites. Sachant que les hommes sont souvent déjà dans les catégories supérieures avant la migration, leur ascension peut se matérialiser autrement que par la catégorie socioprofessionnelle, avec par exemple des répercussions en termes de salaire. Toutefois, l'existence de ce type de trajectoire de rattrapage montre que la migration peut, sous certaines conditions bien spécifiques, permettre une atténuation de la domination masculine.

118. D'après les données, ce processus pourrait concerner également, bien que de façon atténuée, les diplômées maghrébines et est-européennes en emploi, dont le taux de surclassement en France est supérieur de 10 points de pourcentage à celui des hommes. Cependant, la faiblesse des effectifs ne permet pas de déterminer si cet écart relève ou non d'un hasard d'échantillonnage.

Conclusion

Le but de ce chapitre était d'analyser les trajectoires descendantes observées dans la population immigrée et de montrer en quoi elles permettent de mieux comprendre des mécanismes présents de façon plus discrète dans le reste de la population.

Pour cela, nous avons d'abord décrit et analysé un type de déclassement scolaire dont les immigré·es aux études longues font très souvent l'expérience : celui qui conduit à des postes d'ouvrier·e ou d'employé·es peu qualifié·es dans le pays d'arrivée. Ces situations sont largement surreprésentées au sein de la population diplômée ayant migré à l'âge adulte. Du fait des contrastes de recrutement national, la morphologie des populations migrantes déclassées n'est cependant pas la même dans les deux pays d'arrivée. En France, les diplômé·es qui travaillent dans les emplois les moins qualifiés sont avant tout originaires du Maghreb et d'Afrique, tandis qu'en Allemagne, elles-ils ont émigré d'Europe centrale et orientale principalement. Par ailleurs, ces grandes mobilités sociales descendantes concernent plus souvent les femmes que les hommes. Nos analyses complètent les représentations du sens commun qui associent le déclassement scolaire à des figures typiquement masculines, telle que celle du chauffeur de taxi ou de l'agent de sécurité. Elles mettent au jour un déclassement féminin moins visible mais plus massif, qui concerne notamment les emplois du service à la personne et du nettoyage. Enfin, l'exploitation de données longitudinales française permet de montrer que ces grands déclassements scolaires sont souvent consécutifs à la migration, même si la mobilité descendante a pu dans certains cas débiter dans le pays d'origine et constituer un moteur à l'émigration.

Le deuxième temps de l'analyse a permis de dé-singulariser le phénomène de déclassement scolaire en montrant que des trajectoires analogues, quoi que de plus faible amplitude, sont observables dans la population qui n'a pas connu de migration internationale. Nous avons explicité les fondements théoriques de cette entreprise de montée en généralité en montrant sa filiation avec l'École sociologique de Chicago. Dans cette tradition de recherche, l'analyse des transformations suscitées par la migration sont comprises comme révélatrices de mutations qui traversent plus largement les so-

ciétés. Ainsi, le déclassement scolaire dans la migration peut être mis en lien avec celui, plus commun, qui survient à la suite d'un mouvement de dévaluation des diplômes. Le double mouvement de féminisation et d'expansion universitaire qui s'est produit en France a conduit à l'émergence d'une nouvelle condition de classe typiquement féminine caractérisée par la petitesse du statut malgré des études longues. Or, par effet de ricochet, nous montrons que la dévaluation des diplômes à l'œuvre plus prononcée en France qu'en Allemagne a eu des conséquences très concrètes sur les trajectoires des personnes migrantes, puisque les pratiques de contournement du déclassement scolaire grâce à la reprise d'études supérieures dans le pays d'arrivée s'avèrent moins efficaces dans le contexte français qu'allemand. D'après nos modèles de régression, les immigré·es qui ont terminé des études supérieures en France sont de fait moins bien protégé·es du déclassement scolaire que celles et ceux qui ont fait de même en Allemagne, à caractéristiques scolaires et migratoires comparables.

Le troisième temps du chapitre s'est organisé autour de l'analyse qualitative d'une trajectoire de déclassement scolaire involontaire suscitée par la migration. Il s'est fondé sur le récit de trajectoire d'une diplômée d'école d'ingénierie en Espagne, qui a travaillé plusieurs années comme ouvrière qualifiée en Allemagne. Dans une approche attentive aux logiques de socialisation, nous avons dégagé les effets sociaux produits par l'entrechoquement de dispositions incorporées durant les études supérieures et les normes sociales qui structurent le milieu professionnel d'arrivée. Cette réflexion a permis de mettre en regard cette immersion dans le monde ouvrier avec des trajectoires de déclassement répondant à des motivations politiques et intellectuelles, telles que celles expérimenté·es en France par les établi·es. Le cas de Carlota Velasco rappelle en outre le caractère réversible des mobilités intragénérationnelles, en montrant que la migration internationale peut, à terme, donner lieu à une contre-mobilité et au dépassement d'une situation de déclassement scolaire ayant débuté avant la migration. Si certain·es parviennent à mettre le pied à l'étrier en cours de route et à se hisser jusqu'aux professions supérieures, il nous faut à présent observer les positions plus précises occupées en haut de l'espace social.

Chapitre 5

Accéder aux professions supérieures : (In)visibilité et gestion des stigmates

— Ines Boumaaza : *Ils [ses collègues français] adorent faire des blagues sur la façon de parler, moi j'trouve ça... (elle souffle d'agacement)*

— Enquêtrice : *Et sur la façon de parler, est-ce qu'ils vont faire ça pour des médecins... qui viennent d'Afrique par exemple ? Ou des médecins qui viennent d'Europe de l'Est ?*

— Ines Boumaaza : *Oui ! Ouais, ouais. P'têt moins les médecins africains parce qu'ils veulent pas être taxés de racistes. Tu vois c'que j'veux dire ? Chais pas comment te dire... (pause) Chais pas. 'Fin... pour pas avoir l'impression de tirer sur une ambulance...*

(Inès Boumaaza, 31 ans, Marocaine naturalisée française, cardiologue exerçant en France en tant qu'interne, père médecin, mère médecin)

Comme le suggère la citation en exergue, les modalités d'insertion aux professions supérieures et les formes de stigmatisation associées sont multiples et se déclinent différemment selon la région d'origine. Les analyses précédentes, centrées sur le bas de l'échelle socioprofessionnelle du pays d'arrivée, sont complétées dans ce dernier chapitre par des interrogations relatives à la minorité de celles et ceux qui parviennent, parfois au bout de plusieurs années d'installation, à occuper des postes dans les professions les plus favorisées du pays d'arrivée. Les mécanismes sociaux d'infériorisation multidimensionnels mis en évidence précédemment sont également à l'œuvre au

sein de ces professions. En France comme en Allemagne, on peut se demander si les immigré·es sont structurellement désavantagé·es au sein même des professions supérieures. Accèdent-elles-ils effectivement aux professions supérieures par la « petite porte »¹ ou la situation est-elle plus nuancée? Le désavantage structurel de la population immigrée se répercute-t-il de façon kaléidoscopique à tous les niveaux de la hiérarchie sociale? L'analyse de la position des personnes immigrées au sein des professions supérieures permet d'éclairer les processus d'internationalisation à l'œuvre au sein de celles-ci.

Afin de mener à bien la démonstration, nous proposons ici une description désagrégée des professions, à l'aide du niveau le plus détaillé des nomenclatures, permettant de dévoiler des contrastes internes aux classes supérieures. Nous dégageons des oppositions franco-allemandes dans la manière dont les professions supérieures intègrent les diplômé·es venu·es de l'étranger, sachant que les logiques de recrutement d'une main-d'œuvre immigrée en haut de l'espace social sont profondément diverses. La comparaison franco-allemande souligne le rôle central joué par les réglementations nationales, ainsi que les logiques relatives aux compétences langagières, qui n'opèrent pas de la même façon dans un pays francophone ou dans un pays germanophone.

Nous comparons d'abord les professions supérieures françaises et allemandes dans leur ensemble afin de poser les bases d'une comparaison robuste. Le rôle joué par les certifications scolaires et la légitimité académique dans l'accès à ces professions fait l'objet d'une attention toute particulière. Nous montrons ensuite comment les personnes diplômées et immigrées se positionnent au sein des professions supérieures. Certaines professions se distinguent par l'ouverture de leur recrutement à l'étranger, et d'autres au contraire par un certain verrouillage. Enfin, à partir de l'exemple des doctor·es hospitalier·es et des ingénieur·es aéronautiques, nous montrons comment l'infériorisation de la main-d'œuvre s'opère dans les interactions quotidiennes, avec des distinctions selon l'origine géographique. Cela permet de déboucher sur une réflexion concernant les effets différenciés des stigmates, selon qu'ils se rapportent à la nationalité, au pays de formation, à une altérité physique ou enfin à un écart par rapport à la norme langagière dominante.

1. BOURDIEU, *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, op. cit., p. 198-212.

I Une comparaison franco-allemande de l'espace des professions supérieures

Certaines analyses comparatives font le postulat d'une relative homogénéité des classes supérieures à l'échelle européenne. Cédric Hugrée, Étienne Pénissat et Alexis Spire² se fondent sur divers indices pour avancer la thèse d'un dépassement des clivages nationaux en haut de l'espace social, du fait du partage de propriétés sociales communes comme la liberté dans la gestion du temps de travail et dans la définition de son contenu, des perspectives de carrière plus fortes, des ressources économiques variées, et enfin, la suprématie scolaire par le biais des études longues étant à l'origine de pratiques culturelles distinctives et relativement homogènes d'un pays à l'autre. L'approche des auteurs, parce qu'elle se fonde sur une comparaison réalisée à large échelle, peut cependant empêcher de distinguer des contrastes plus discrets, visibles dès lors que l'on se concentre sur un plus petit nombre de pays. Nous proposons d'éprouver empiriquement cette thèse à l'aide d'une comparaison restreinte à la France et à l'Allemagne, en dégagant les contrastes et similitudes dans la manière dont les professions supérieures se structurent au sein de ces deux pays.

L'analyse se centre sur les professions supérieures ayant accumulé un volume important de capital scolaire, et dont la légitimité se fonde, en partie au moins, sur la possession de titres scolaires. L'espace des professions supérieures se structure différemment en France et en Allemagne, même si des tendances communes sont observables. Les professions supérieures peuvent alors être analysées comme un espace social caractérisé par des logiques d'opposition et de distinction, et marqué par des enjeux de pouvoir, dans une approche en termes de champ telle que proposé par Pierre Bourdieu. Les clivages entre secteur public et secteur privé, entre professions réglementées ou non, entre fractions culturelles et économiques, libérales et salariées, féminisées ou masculinisées, créent des systèmes d'opposition qui s'articulent. Aux

2. Alexis SPIRE, Cédric HUGRÉE et Étienne PENISSAT (2017). *Les classes sociales en Europe : tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*. Agone.

différenciations classiques s'en ajoutent d'autres plus discrètes mais déterminantes pour l'insertion d'une main-d'œuvre étrangère, à savoir les différences de statut internes au secteur public, ou encore des spécificités professionnelles dans l'usage des langues étrangères.

D'abord, l'usage de la nomenclature socioéconomique européenne ESeG permet de révéler certains contrastes entre la France et l'Allemagne dans la manière dont la légitimité académique structure le haut de l'espace social. Ensuite, nous montrons que ces différences sont cohérentes avec les représentations étatiques et ordinaires des positions de classe dans les deux pays. Enfin, une analyse géométrique des professions détaillées (PCS au niveau 4 en France, *Klassifikation der Berufe* en Allemagne), permet de dégager certaines homologues dans la façon dont les fractions diplômées des classes supérieures se structurent dans les deux pays comparés, permettant d'envisager une comparaison empiriquement solide.

I.1 L'usage différencié de la légitimité académique en haut de l'espace social

L'académisation inégale des fractions qui composent les classes supérieures constitue un point de divergence majeur entre la France et l'Allemagne contemporaines. Historiquement, les membres des professions dites intellectuelles en France et académiques en Allemagne, ont pu être identifiées comme formant une classe sociale à part entière, repérables par l'homogénéité de leurs conditions de vie et par leur légitimité largement fondée sur la consécration scolaire. En Allemagne, dès le tournant des années 1950, Theodor Geiger³ décrit l'affirmation historique d'une bourgeoisie intellectuelle, distincte de la bourgeoisie économique tant en termes d'aisance matérielle que d'*ethos* de classe. Les « *Akademiker* », qui ont pour point commun d'avoir fait des études universitaires et d'occuper des postes de fonctionnaires d'État, forment d'après lui une classe sociale homogène et consciente d'elle-même. De même, Pierre Bourdieu⁴ oppose les fractions intellectuelles

3. Theodor Julius GEIGER (1945). *Aufgaben und Stellung der Intelligenz in der Gesellschaft*. Indiana University Press.

4. BOURDIEU, *La distinction : critique sociale du jugement*, op. cit.

et économiques des classes supérieures françaises, en lutte pour le pouvoir. Ce clivage est selon lui le résultat de l'autonomisation progressive d'un « champ culturel » qui revendique dès le XIX^e siècle le droit de définir lui-même ses principes de légitimité, par la dénégation des intérêts économiques et la valorisation de biens symboliques.

L'analyse interroge l'existence, pour la période contemporaine, d'une fraction intellectuelle au sein des classes supérieures dans deux contextes nationaux distincts. Comment se présentent les clivages entre professions supérieures en termes de formation scolaire aujourd'hui? La diffusion des études longues, plus rapide en France qu'en Allemagne, rend-elle obsolète la frontière de la légitimité académique, du moins tant que celle-ci est définie par la validation *a minima* d'un diplôme de niveau Licence?

La composition du haut de l'espace social peut être approchée à l'aide de deux catégories agrégées de l'ESeG⁵, qui rassemblent 20 % à 25 % des personnes en emploi en France et en Allemagne. Les « cadres de direction » incluent les professions indépendantes et salariées d'encadrement des entreprises, tandis que les « professions intellectuelles supérieures » sont composées des professions techniques, administratives, culturelles, juridiques, d'enseignement et de santé, qui tirent leur prestige des savoirs mobilisés dans le cadre de leur activité⁶. Le niveau détaillé de la classification (30 modalités, contre 7 au niveau agrégé) permet de repérer des contrastes internes aux professions supérieures et d'encadrement en termes de trajectoire d'études. L'expansion scolaire rapide survenue pendant la deuxième moitié du XX^e siècle invite à tenir compte des différences liées à l'appartenance générationnelle. C'est pourquoi deux tranches d'âge sont distinguées dans les analyses.

I.1.1 Consécration scolaire des professions d'encadrement en France

En France, parmi les neuf sous-catégories ESeG qui composent les cadres de direction et les professions intellectuelles supérieures, on distingue trois groupes homogènes en termes de niveau de diplôme (figure 5.8). Le premier

5. Les intitulés français et anglais complets de la nomenclature ESeG sont présentés dans l'annexe C, p. 516 et p. 517.

6. Monique MERON et al. (2016). « ESeG= European Socio Economic Groups. Nomenclature Socio-économique européenne ». In :

groupe, composé des chef-fes d'entreprise et des cadres géran·es⁷, se singularise par son faible taux de personnes diplômées du supérieur long quel que soit la génération. Le deuxième groupe, qui rassemble la plupart des cadres de direction salarié·es, ainsi que les cadres de l'administration, de la finance et du commerce et les ingénieur·es et spécialistes des sciences, des technologies de l'information et de la communication, se caractérisent au contraire par de forts écarts intergénérationnels, c'est-à-dire que les générations nouvellement arrivées dans la profession sont nettement plus diplômées que les plus anciennes. En particulier, les professionnel·les de l'encadrement né·es après la fin des années 1960 sont plus souvent diplômé·es du supérieur long que leurs aîné·es. Cette mutation s'inscrit dans la continuité d'un long processus d'organisation politique du groupe social des cadres en France⁸. Au moment de cette genèse, « tout se pass[ait] comme si la question du diplôme faisait obstacle à l'organisation de la catégorie et à son unification symbolique »⁹. Mais après la deuxième guerre mondiale, des critères de carrière commencent à se mettre en place dans un souci d'efficacité économique et de rationalisation des entreprises. Il s'agit alors de « fonder la hiérarchie des entreprises sur la légitimité démocratique, le diplôme, les compétences ou l'efficacité »¹⁰. Le personnel d'organisation des entreprises de l'époque connaît une « fascination » pour les États-Unis, où les fonctions de management et de gestion se professionnalisent et s'académisent, si bien que l'enseignement aux affaires développé Outre-Atlantique se diffuse rapidement en France¹¹. Dans le contexte plus large de l'expansion scolaire, la population des cadres en France s'est rapprochée du niveau d'études des ingénieurs des grandes écoles, noyau ayant initié le travail politique de formation du groupe des cadres. Ceci a pu contribuer à donner à ce dernier une légitimité vis-à-vis de l'État, renforçant ainsi son identité de classe. L'augmentation formelle du niveau d'études ne doit cependant pas conduire à surestimer la proximité sociale avec les professions intellectuelles supérieures, du fait de cursus de formation largement séparés dans

7. Il s'agit des cadres de direction salarié·es qui travaillent dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce.

8. Luc BOLTANSKI (1982). *Les cadres : la formation d'un groupe social*. Paris, Éditions de Minuit.

9. *ibid.*, p. 120.

10. *ibid.*, p. 224.

11. Anne-Catherine WAGNER (2012). « La noblesse d'État et ses prolongements ». In : *Lectures de Pierre Bourdieu*. Paris, Ellipses, p. 169–192.

le supérieur. En effet, les professions intellectuelles ont davantage tendance à être diplômé-es des cursus universitaires et du secteur public, à l'inverse des cadres du privé qui fréquentent plus souvent des filières plus professionnalisantes et de plus en plus souvent financées par le secteur privé¹².

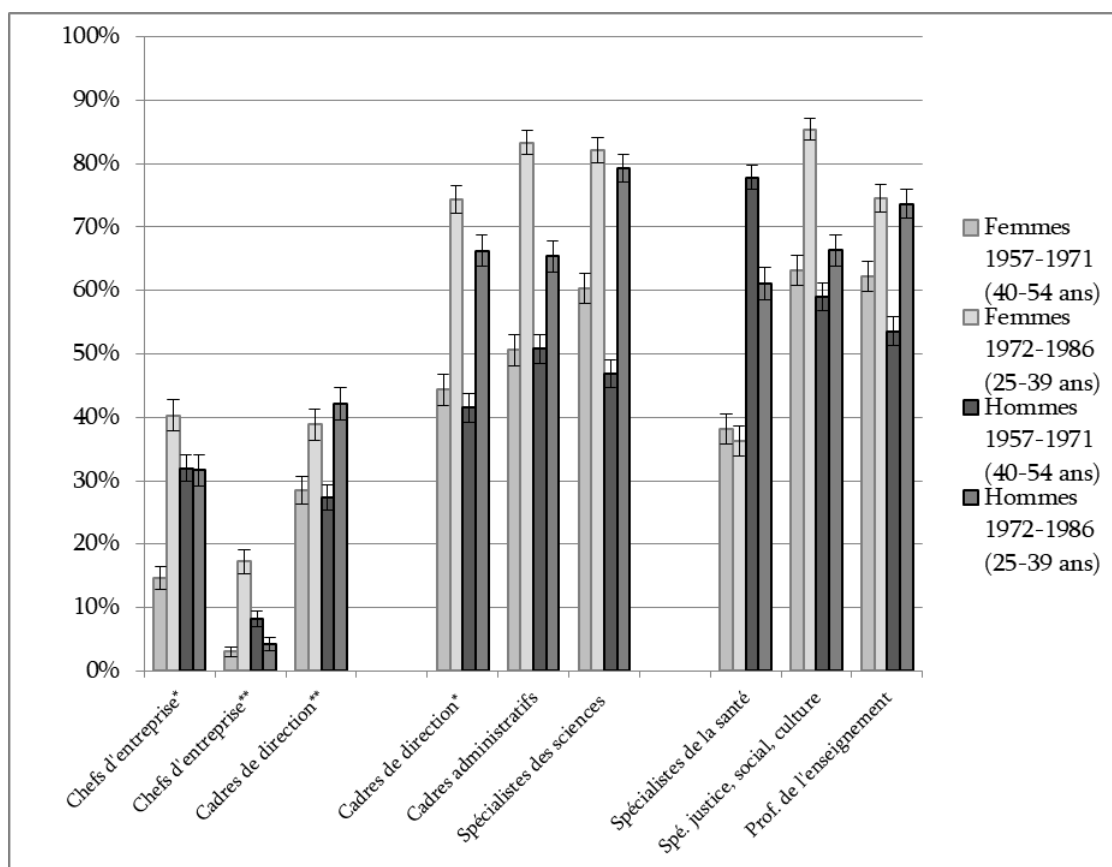
Les professions intellectuelles supérieures, qui composent le troisième groupe de la figure 5.1 relative à la France, sont classées en fonction de leur secteur d'activité (santé, justice et affaires sociales et culturelles, enseignement). Les professions libérales (médecins, professions juridiques) et d'enseignement recrutent de longue date sous condition de diplômes universitaires, si bien que près de deux tiers de ce groupe sont passés par l'enseignement supérieur long chez les 40-54 ans. L'augmentation du niveau d'études, très marqué dans les professions d'encadrement, se retrouve de façon plus discrète dans les professions de l'enseignement et du travail social, avec par exemple l'élévation des conditions de diplôme au sein du corps enseignant du primaire en 1989, ou encore le rapprochement opéré entre les formations professionnelles du travail social et les universités dans le cadre du processus de Bologne. Ici comme ailleurs, les femmes présentent globalement un niveau de diplôme plus élevé que les hommes parmi les jeunes générations, à l'exception des professions de santé où les hommes — plus souvent médecins — sont presque toujours passés par des études longues, tandis que les femmes — nombreuses dans les professions qualifiées de santé telles qu'infirmières ou psychologues — peuvent avoir validé des études paramédicales de niveau Bac+2.

I.1.2 Des classes supérieures allemandes clivées par les études universitaires

Dans les générations les plus anciennes (nées en 1957-1971), les cadres de direction et de l'administration présentent des taux de diplômé-es du supérieur très similaires en France et en Allemagne, autour de 50 %. Les différences apparaissent en revanche au sein des générations plus jeunes, car le taux de diplômé-es augmente beaucoup moins rapidement en Allemagne

12. Au sujet du développement des écoles privées dans le supérieur, voir Arnaud PARIENTY (2018). *School business : comment l'argent dynamite le système éducatif*. Paris, La Découverte.

FIGURE 5.1 – Part de personnes diplômées du supérieur long par catégorie détaillée de la nomenclature ESeG (France)



Source : Enquête Emploi 2011.

Champ : 25-64 ans en emploi appartenant aux «cadres de direction » ou « professions intellectuelles supérieures ».

Légende : * hors restauration, hôtellerie, commerce ; ** dans la restauration, hôtellerie, commerce.

Lecture : en 2011, 15 % des cheffes d'entreprise (hors restauration, hôtellerie, commerce) nées de 1957 à 1971 (40-54 ans) ont obtenu un diplôme du supérieur long.

Note : les intervalles de confiance sont donnés pour un seuil de 95 %.

qu'en France.

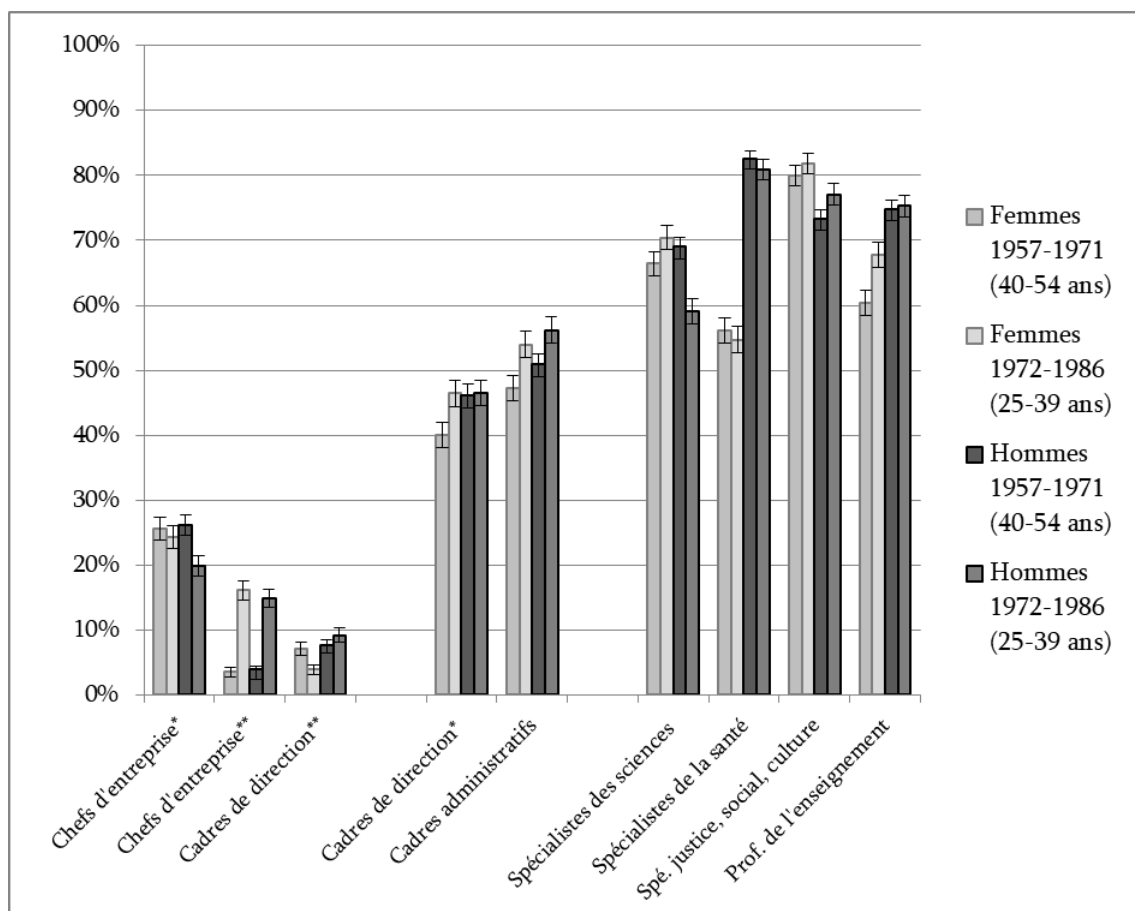
Ainsi en Allemagne, le passage par des études longues est un critère qui continue de structurer le haut de l'espace social, y compris chez les jeunes générations. L'augmentation du niveau de diplôme des personnes occupant des professions d'encadrement est faible (figure 5.2). Chez les hommes, environ la moitié des cadres de direction salarié·es et des cadres de l'administration ont obtenu un diplôme universitaire, sans variation d'une génération à l'autre. Cette proportion est proche de 40 % chez les femmes nées avant 1966 et augmente d'une dizaine de points chez les plus jeunes, soit une augmentation intergénérationnelle plus modérée qu'en France. Ainsi, le développement d'un large système de formation continue en Allemagne, permettant l'obtention de diplômes en cours de carrière, reste en deçà du processus d'académisation survenu en France au sein de ces types de postes. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, cela n'a pas conduit les cadres à être plus diplômé·es outre-Rhin.

Par ailleurs, de même qu'en France, les diplômes universitaires déterminent fortement l'accès aux professions scientifiques, médicales, juridiques, sociales et culturelles dans le contexte allemand. Le passage par les universités concerne une majorité d'artistes et de travailleur·ses du secteur social (*Sozialarbeiter*), alors que l'apprentissage de ces métiers s'effectuait historiquement dans des formations moins académiques en France. On observe de ce point de vue une homogénéisation du niveau de diplôme entre professions intellectuelles supérieures dans les deux pays. Par ailleurs, plus des deux tiers des ingénieur·es et spécialistes des sciences et techniques sont diplômé·es du supérieur quel que soit l'âge, ce qui témoigne d'une académisation ancienne de ces professions. En France au contraire, moins de la moitié des spécialistes dans les sciences et techniques ont validé des études supérieures longues au sein de la génération des plus de 40 ans. Cette situation s'inverse au sein des jeunes générations d'ingénieur·es qui ont plus souvent fait des études longues en France qu'en Allemagne.

Enfin, il n'y a pas eu en Allemagne de solidification d'un groupe équivalent à celui des cadres au sens français du terme¹³. La frontière entre les fractions économiques (chef·fes d'entreprise et cadres de direction et de

13. KRAIS, « Pourquoi n'y a-t-il pas de cadres en Allemagne? », op. cit.

FIGURE 5.2 – Part de personnes diplômées du supérieur long par catégorie détaillée de la nomenclature ESeG (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2011.

Champ : 25-64 ans en emploi appartenant aux « cadres de direction » ou « professions intellectuelles supérieures ».

Légende : * hors restauration, hôtellerie, commerce ; ** dans la restauration, hôtellerie, commerce.

Lecture : Se reporter au graphique précédent.

Note : les intervalles de confiance sont donnés pour un seuil de 95 %.

l'administration), disposant de revenus élevés mais se détournant majoritairement des études longues, et des fractions culturelles disposant d'une formation universitaire semble, de ce point de vue, plus clairement maintenue Outre-Rhin. La légitimité des professions d'encadrement en Allemagne est fondée sur d'autres critères que les diplômes académiques. Cela s'explique notamment par l'institutionnalisation précoce des formations professionnelles au sein d'un système dual (alternance école/entreprise) qui leur confère un certain prestige¹⁴. On fait l'hypothèse que le maintien de voies d'accès professionnelles et extra-universitaires à des positions d'encadrement dans ce pays constitue un obstacle à l'unification symbolique de ce groupe.

La place inégale accordée aux études longues dans l'accès aux professions supérieures est donc le résultat d'une institutionnalisation différenciée des professions d'encadrement et intellectuelles dans les deux pays. Dans une dernière étape, nous allons éprouver la robustesse de ce résultat, en se penchant sur les représentations de l'espace social plus ancrées à l'échelon national, c'est-à-dire plus en affinité avec la façon dont les positions sociales pertinentes sont identifiées et dénommées dans les contextes français et allemand.

I.2 Cadres versus *Akademiker* : la comparaison européenne à l'épreuve des catégorisations nationales

Construites à partir de critères et d'intitulés en décalage avec les luttes de classement propres à chaque pays, nous mettons à présent les classifications statistiques européennes à l'épreuve des grilles de lecture nationales de l'espace social. Cette confrontation permet de ne pas glisser vers une pente expérimentaliste, écueil auquel confronte l'usage d'un langage statistique « artificiel » détaché des réalités historiques¹⁵, sans pour autant renoncer à l'ambition de comparer la structure de classe au sein de contextes nationaux hétérogènes. Les réflexions qui suivent montrent que les représentations étatiques et ordinaires de l'espace social sont cohérentes avec les résultats obtenus grâce aux nomenclatures européennes de profession (ESeG) et de diplôme

14. MARRY et al., « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », op. cit.

15. Jean-Claude PASSERON (1991). *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*. T. 1. Nathan, Paris.

(Casmin). Plus précisément, la concordance très forte en Allemagne entre la validation d'études longues et l'occupation d'une profession intellectuelle supérieure explique que le groupe social des diplômé-es de l'Université (*AkademikerInnen*) constitue un point d'ancrage efficace pour désigner le haut de l'espace social, à l'inverse de la France où c'est la catégorie de cadre s'est solidifiée, en partie du fait de sa consécration scolaire.

Deux types de catégorisations nationales sont abordés successivement. D'abord des nomenclatures socioprofessionnelles nationales (les PCS de 2003 en France ; la classification des métiers -- *Klassifikation der Berufe* (KldB) -- de 1992 en Allemagne), indicatrices des formes de catégorisations d'État existantes dans ces deux pays. D'autres éléments de discussion sont ensuite tirés d'expérimentations conduites en France et en Allemagne au sujet des représentations ordinaires de l'espace social¹⁶.

I.2.1 Catégorisations d'État

En France, le travail politique de formation de la classe des cadres et sa position clef au sein de la nomenclature française, facilite la transposition des PCS dans les groupes ESeG. La catégorie française de « cadre » concorde en partie avec celle, européenne, de « cadre de direction salarié » (ESeG 13). Cela s'explique par le fait que la nomenclature européenne a été fortement inspirée par les PCS françaises, du fait de l'investissement de membres de l'Insee et de chercheur-ses français-es dans l'élaboration du prototype ESeG. Ainsi, 80 % des membres de l'ESeG 13 sont issu-es de la catégorie « cadres administratifs et commerciaux des entreprises » des PCS. En Allemagne au contraire, la reconstitution des professions d'encadrement à partir de la *Klassifikation der Berufe* se fait plus tâtonnante, du fait d'intitulés de professions plus hétéroclites. Il faut retenir une série de catégories détaillées différentes¹⁷, extraites

16. Alexandra FILHON et al. (2013). « Un projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne : une construction savante face aux variations nationales de représentation du monde social ». In : *Sociologie* 4.4, p. 373–393 ; Jérôme DEAUVEAU et al. (2014). « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français ». In : *Revue française de sociologie* 55.3, p. 411–457 ; Laure de VERDALLE, Jérôme DEAUVEAU et Alexandra FILHON (2017). « Les logiques ordinaires de catégorisation de l'espace socioprofessionnel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 116–141.

17. À savoir : *Unternehmer, Betriebsleiter, Manager, Geschäftsführer, Geschäftsbereichleiter* (terme décliné selon le secteur d'activité : *Personalleiter...*), *Direktionsassistent*.

de sections éparses de la classification allemande, pour parvenir à rassembler 80 % des membres de l'ESeG 13. De plus, les instituts statistiques allemands construisent un ensemble des professions d'encadrement en se référant à une logique sectorielle et fonctionnelle des métiers, ce qui peut conduire à regrouper des individus relativement éloignés du point de vue du salaire et de la formation. Ainsi les « assistants de direction » (*Direktorassistent*), groupe majoritairement composé de femmes sans diplôme universitaire et dont le salaire net médian est de 1 700 euros par mois, sont assimilés aux « chefs du personnel » (*Personalleiter*), groupe plus masculin, dont la moitié des membres sont diplômé-es de l'Université, avec un salaire net médian supérieur à 2 600 euros par mois¹⁸.

Le morcellement des professions d'encadrement et la diversité de leurs intitulés dans la nomenclature allemande compliquent potentiellement la transposition dans la nouvelle grille ESeG. Une interprétation possible de cette hétérogénéité de diplôme des « cadres de direction » allemands consisterait à dire que cette catégorie convient mal à la société allemande et relève finalement d'un artéfact. Dès lors, l'usage de la nomenclature ESeG n'expose-t-il pas au risque de passer outre l'inexistence objective d'une classe sociale équivalente à celle des « cadres » en Allemagne, en regroupant des individus ayant suivi des parcours d'études inégaux et partageant des conditions de travail et d'existence contrastées ?

Il est possible, à la suite de Jay Rowell¹⁹, de dépasser ce dilemme en considérant que la faible unification symbolique des professions d'encadrement allemandes, leur défaut d'organisation politique et, *in fine*, leur difficile repérage dans les statistiques publiques fédérales, tiennent justement à leurs propriétés sociales objectives. D'après cet auteur, le moindre dynamisme de la recherche sur les inégalités de classe dans les sciences sociales allemandes peut s'expliquer par la plus forte dispersion géographique des classes supérieures en Allemagne, du fait de la multiplicité des pôles urbains de taille et de dynamisme équivalent, et par l'absence d'établissements d'élite équiva-

18. Seule une consultation de la version complète du *Mikrozensus*, consultable dans des centres d'accès sécurisés aux données (*On-Site-Nutzung*) permet de se rendre compte de cette hétérogénéité, ces professions étant agrégées dans les données anonymisées (*Scientific-Use-Files*).

19. Jay ROWELL (2016b). « Une structure sociale illisible? Apports de la sociologie allemande contemporaine ». In : *Sociologie du travail* 58.2, p. 181–189.

lents aux grandes écoles françaises. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'antagonismes de classe dans ce pays. Le maintien de voies d'accès professionnelles et extra-universitaires à des positions d'encadrement en Allemagne constitue un obstacle supplémentaire à l'unification symbolique de ce groupe et à son passage au statut de classe consciente d'elle-même. Certes il n'est pas exclu que son identité puisse être fondée sur un ancrage fort au niveau régional et sectoriel, mais ce type de pouvoir et de légitimité n'a sans doute pas la même force symbolique que l'unité conférée par la formation des cadres dans les grandes écoles françaises.

D'autre part, le fait que les formations universitaires gardent en Allemagne leur statut de voie d'entrée dans les professions intellectuelles supérieures contribue à l'existence dans ce pays de la classe sociale aux contours bien définis que forment les *AkademikerInnen*. Ce terme signifie littéralement « diplômé du supérieur », mais — contrairement à l'expression française — il est associé à un sentiment d'appartenance et comporte une dimension identitaire forte²⁰. En outre, il ne se réfère pas uniquement au niveau d'éducation mais fournit une indication sur l'appartenance professionnelle. Cette manière de dénommer la classe intellectuelle dominante imprègne les représentations savantes de l'espace social. Cela s'illustre par la relative porosité, au sein de la classification des métiers allemande (KldB), entre la référence au diplôme et la description de l'activité. Ainsi, un dixième environ des « cadres administratifs, financiers et commerciaux » de la nomenclature ESeG sont classés comme économistes (*WirtschaftswissenschaftlerInnen*, intitulé qui veut dire que ces personnes ont un diplôme du supérieur en économie) alors même que ces personnes travaillent presque exclusivement dans le secteur privé et peuvent difficilement être assimilées à des chercheurs et chercheuses de l'Université. Autrement dit, une partie des personnels d'encadrement des entreprises sont regroupés sous un intitulé qui fait référence à la dimension scientifique de leur métier, et implicitement à leur passage par des études longues, plutôt qu'à leur fonction de direction. Au final, la correspondance étroite entre la formation et la profession rend possible une identification sa-

20. En témoigne l'habitude, en Allemagne, d'inscrire le plus haut titre universitaire obtenu devant le nom de famille dans l'identité civile (par exemple Dr. pour les titulaires d'un doctorat, MA pour les titulaires d'un master...). Voir aussi KRAIS, « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste », op. cit. ; idem, « Pourquoi n'y a-t-il pas de cadres en Allemagne? », op. cit.

vante et étatique des classes supérieures sur la base des certifications scolaires plutôt que celle de l'activité exercée. De ce point de vue, les résultats dégagés grâce à l'ESeG convergent avec les schèmes de perception savants de l'espace social allemand. Mais peut-on en dire autant des représentations du sens commun à l'œuvre en dehors du monde scientifique et académique ?

I.2.2 Catégorisations ordinaires

La littérature montre une tendance des individus à bricoler lorsqu'il leur est proposé de situer ordinairement quelqu'un·e dans l'espace social. Au-delà de ce résultat général, les enquêtes antérieures permettent de dégager des singularités nationales. En effet, les représentations indigènes de la structure sociale en France mettent davantage l'accent sur la profession, alors qu'elles portent plus volontiers sur le diplôme en Allemagne. Ces résultats ont pu être interprétés comme le signe d'une porosité entre les taxinomies de la statistique publique et celle du langage commun. Lus Boltanski et Laurent Thévenot²¹ établissent ainsi un rapport étroit entre taxinomies officielles et ordinaires. De même, Alain Chenu souligne que la statistique publique « contribue puissamment à faire exister sur le plan des consciences ordinaires les catégories spécialisées qu'elle met en œuvre »²².

Nos résultats conduisent à adopter une hypothèse concurrente. Si les individus ordinaires continuent d'avoir recours à ces dénominations, c'est que celles-ci sont efficaces pour décrire les positions sociales vécues. De cette façon, les représentations mentales restent cohérentes avec la réalité objective de la stratification sociale actuelle.

En France, les critères relatifs à la profession, en particulier les oppositions indépendant/salarié et public/privé, sont mobilisés en priorité par les personnes enquêtées dans le cadre du jeu de cartes sur les positions sociales²³. La référence aux fonctions d'encadrement constitue une dimension centrale

21. Voir Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT (2015 [1983]). « Comment s'orienter dans le monde social : une étude basée sur un jeu de cartes ». In : *Sociologie* 6.1, p. 5–30.

22. Alain CHENU (1997). « La descriptibilité statistique des professions ». In : *Sociétés contemporaines* 26.1, p. 109–137, p. 113. Cité par HUGRÉE et VERDALLE, « Les mots pour (ne pas) le dire. L'expression des hiérarchies et des différences sociales », op. cit.

23. DEAUVIEAU et al., « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français », op. cit.

pour classer les individus dans le haut de l'espace social. Il s'agit d'une singularité française, comme le montre la transposition du dispositif d'enquête dans divers pays européens à des fins de comparaison²⁴. Dans l'enquête dirigée par Alexandra Filhon, l'expression de « cadre (supérieur) » a été employée par un tiers des personnes françaises enquêtées pour désigner la catégorie A « higher salariat » de l'ancienne nomenclature européenne (ESeC). Au contraire, la référence à l'encadrement est quasiment absente au sein du groupe allemand ayant participé à l'enquête. Le terme cadre n'a donc pas d'équivalent dans les autres pays. Il « se rattache à la nomenclature nationale des PCS », mais sans doute plus directement encore « aux conventions collectives du pays »²⁵. Par ailleurs, le diplôme reste en France une caractéristique de second rang dans les classements ordinaires, celui-ci servant « plutôt d'attribut renforçant la dimension de la qualification des emplois »²⁶. Certes, deux à trois décennies après l'amorce de la dernière expansion universitaire en France, les diplômes du supérieur sont devenus un attribut essentiel pour « s'en sortir » dans les représentations ordinaires, comme le montrent les investissements éducatifs des familles de milieux populaires²⁷. Pour autant, ce critère n'a pas pris le dessus sur celui de la profession pour se situer subjectivement dans l'espace social. Or la référence persistante au type d'emploi et au contenu de l'activité est en cohérence avec le fort degré d'incertitude relative à la valeur sociale des diplômes en France, dans un contexte d'élargissement de la population étudiante et de professionnalisation de l'enseignement supérieur.

En Allemagne au contraire, le critère de niveau d'études est privilégié pour désigner le haut de l'espace social, avec la référence fréquente aux « *Akademiker* »²⁸. Certes, les intitulés de la classification des « positions dans la vie professionnelle » (*Stellung im Beruf*) sont également mentionnés par les

24. FILHON et al., « Un projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne : une construction savante face aux variations nationales de représentation du monde social », op. cit.

25. *ibid.*, p. 389.

26. DEAUVIEAU et al., « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français », op. cit., p. 430.

27. Tristan POULLAOUEC (2004). « Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants ». In : *Économie et Statistique* 371.

28. FILHON et al., « Un projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne : une construction savante face aux variations nationales de représentation du monde social », op. cit.

personnes enquêtées. Cependant, les catégories qui la composent sont peu clivantes – la catégorie des « employés » (*Angestellte*) couvrant à elle seule la grande majorité des emplois – et donc peu opératoires pour tracer des frontières entre groupes²⁹. En 1980, soit peu après l’augmentation démographique rapide survenue dans les universités allemandes, la sociologue Beate Kraus s’interrogeait sur les conséquences de cette mutation en termes de stratification sociale, et sur l’éventuel effacement du terme « *Akademiker* » au profit de celui de « diplômé du supérieur » (*Hochschulabsolvent*). Le premier désigne une classe sociale clairement identifiée, caractérisée par son homogénéité sociale en termes d’activité et de conditions d’existence et par un fort sentiment d’appartenance. Le second est plus technique et vidé de sa dimension politique, faisant du diplôme un élément accessoire de l’appartenance de classe. Kraus concluait que la « différenciation croissante des diplômés du supérieur en fonction de la spécialité disciplinaire [était] un élément constitutif de la destruction de la formation académique en tant qu’instrument de légitimation de la domination »³⁰. Or ce pronostic est démenti par la perpétuation du groupe des *Akademiker* dans les représentations du sens commun, stabilité dont la même autrice prend acte dans un article publié une dizaine d’années plus tard³¹. Mon argument est que la force et la constance intergénérationnelle de l’association statistique entre le diplôme et la profession au sein des classes supérieures est partie prenante du maintien de l’identité de ce groupe.

Après avoir pris acte des différences entre les deux pays, on adopte à présent une approche complémentaire, plus attentive aux points communs entre les professions supérieures françaises et allemandes caractérisées par un niveau élevé de capital scolaire.

29. Andreas PFEUFFER et Franz SCHULTHEIS (2002). « Quelques particularités allemandes dans la représentation statistique du monde social ». In : *Sociétés contemporaines* 1, p. 17–42.

30. Texte original : « Die Differenzierung der Hochschulabsolventen nach fachlicher Spezialisierung ist in dieser Hinsicht ein Baustein in der Zerstörung akademischer Bildung als Legitimationsbasis für Herrschaft. » KRAUS, « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste », op. cit., p. 87.

31. idem, « Pourquoi n’y a-t-il pas de cadres en Allemagne? », op. cit.

I.3 Homologies entre fractions diplômées des classes supérieures françaises et allemandes

Afin de tenir compte des différences franco-allemandes précédemment décrites, les analyses qui suivent restreignent l'analyse aux fractions diplômées des classes supérieures, car elles sont plus homogènes et donc plus facilement comparables d'un pays à l'autre. Celles-ci désignent les groupes socioprofessionnels qui comptent une part importante de membres diplômés du supérieur long, supérieure à 50 %. Cela correspond, à quelques exceptions près, aux catégories détaillées incluses dans les groupes 1 (cadres dirigeant·es³², en anglais : *managers*) et 2 (professions intellectuelles supérieures, en anglais : *professionals*) de la nomenclature ESeG. En France, seule une dizaine de professions intermédiaires (sur les 114 recensées dans les PCS) présentent un taux supérieur à 50 %. Inversement, certaines catégories de *managers*, en particulier parmi les chef·fes de petite et moyenne entreprise, n'atteignent pas ce taux de 50 % et ont donc été écartées de l'analyse.

Encadré méthodologique : Avantages et mise en œuvre d'une analyse en composantes principales (ACP)

Les méthodes géométriques d'analyse des données sont particulièrement bien adaptées à l'objectivation de grands clivages au sein d'une population. Au sein de cette famille de méthodes, la technique la plus classiquement utilisée par les sociologues pour mettre en évidence des rapports d'opposition est celle de l'analyse des correspondances multiples (ACM), réalisé sur un échantillon d'individus (au sens statistique du terme) qui sont les personnes interrogées dans l'enquête. Nous optons ici pour une stratégie légèrement différente, qui consiste à prendre les professions détaillées comme « individus » de l'analyse, et non plus les membres de ces professions. Nous disposons alors d'un ensemble d'indicateurs quantifiés relatifs à ces professions. Les variables actives prises en compte pour construire l'espace dans les deux pays sont les suivantes : proportion de femmes, niveau moyen de rémunération, part de salarié·es, part de personnes travaillant dans le secteur public, part de diplômé·es du supérieur. Il s'agit uniquement de va-

32. Pour rappel, le qualificatif « dirigeant » choisi par les concepteur·ices de la nomenclature ESeG peut être trompeur pour un·e lecteur·ice familier·ère des intitulés des PCS. Ce groupe se recoupe en large partie avec les catégories de « cadre technique d'entreprise » et de « cadre administratif d'entreprise » des PCS.

riables quantitatives. Elles ont été retenues car elles sont disponibles dans les deux jeux de données et informent sur le type de statut, la centralité des ressources scolaires dans l'accès à la profession, la stabilité de l'emploi fournie par le salariat ou l'inscription dans la fonction publique. Notons que les professions sont pondérées par le nombre de personnes qui en font partie, de sorte que chaque profession a une influence proportionnelle à sa taille sur la construction de l'espace. Autrement dit, chaque personne a une influence égale sur la structure, quelle que soit sa profession.

La technique la plus adaptée à cette structure de données est une analyse en composantes principales (ACP). Par rapport à l'ACM, cette stratégie d'analyse présente pour avantage de réduire la variabilité des données, puisqu'on fait la moyenne, sur tous les membres d'une profession, de certains indicateurs tels que la rémunération. Un autre argument, cette fois plus sociologique, consiste à dire que les professions détaillées permettent de travailler sur des catégories suffisamment fines pour être significatives dans le monde social, y compris en dehors du monde académique (on parle d'ingénieur-es, de médecin-s, d'enseignant-es, etc.). On s'appuie pour cela sur la nomenclature des PCS au niveau 4 en France et sur la CITP au niveau 3 combinée à la KldB en Allemagne³³. L'usage de ces nomenclatures nationales permet d'obtenir un niveau de détail plus important que la nomenclature ESeG, dont le niveau le plus fin se limite à 9 catégories dans les professions supérieures (ESeG 1 et 2).

La description des espaces est facilitée par la projection, en variables supplémentaires, d'informations fournies dans les données, qui ne sont pas les mêmes dans les deux pays. En France, il s'agit de la part de membres de la profession dont le père occupait un poste de cadre ou une profession intellectuelle supérieure³⁴, l'écart-type de la distribution de revenu au sein de la profession³⁵. En Allemagne, nous ne disposons pas de ces éléments, mais nous proposons de projeter la part des personnes âgées de plus de 45 ans, qui informe indirectement sur les différences d'apport patrimonial nécessaire à l'entrée dans la profession. Enfin, les nuages des professions présentés en annexe³⁶ permettent de visualiser la façon dont les professions détaillées se projettent au sein de cet espace.

L'espace relationnel formé par ces fractions diplômées des classes supé-

33. La structure de ces différentes nomenclatures socioprofessionnelles est présentée dans l'annexe C, p. 515.

34. La profession des parents n'est pas renseignée dans le *Mikrozensus*.

35. Cet indicateur n'a pas pu être calculé dans les données allemandes, car le revenu est indiqué par tranche.

36. Voir la figure D.2 (p. 522) et la figure D.3 (p. 523) présentées dans l'annexe D.

rieures est mis en lumière à l'aide de deux analyses en composantes principales (ACP) sur les professions des deux pays (cf. encadré). Les structures ainsi dégagées en France et en Allemagne sont très ressemblantes. Dans les deux cas, on retrouve des systèmes d'opposition étudiés classiquement en sociologie. La structure dégagée présente des similarités avec celle qui a été conceptualisée par Pierre Bourdieu³⁷, avec une référence au volume et à la structure des capitaux (scolaires ou économiques) détenus par les individus. L'opposition entre les secteurs public et privé ordonne également très clairement les professions en deux pôles, le secteur public se rangeant du côté du capital culturel, alors que le secteur privé va plus souvent de pair avec des ressources à dominante économique. Ce point permet d'étayer empiriquement la thèse de Cédric Hugrée et al.³⁸, formulée sur la base d'une revue de littérature concernant des différences de conditions de travail entre les deux secteurs au sein de divers pays européens. Enfin, les professions considérées s'opposent très clairement en fonction de leur taux de féminisation ou de masculinisation³⁹.

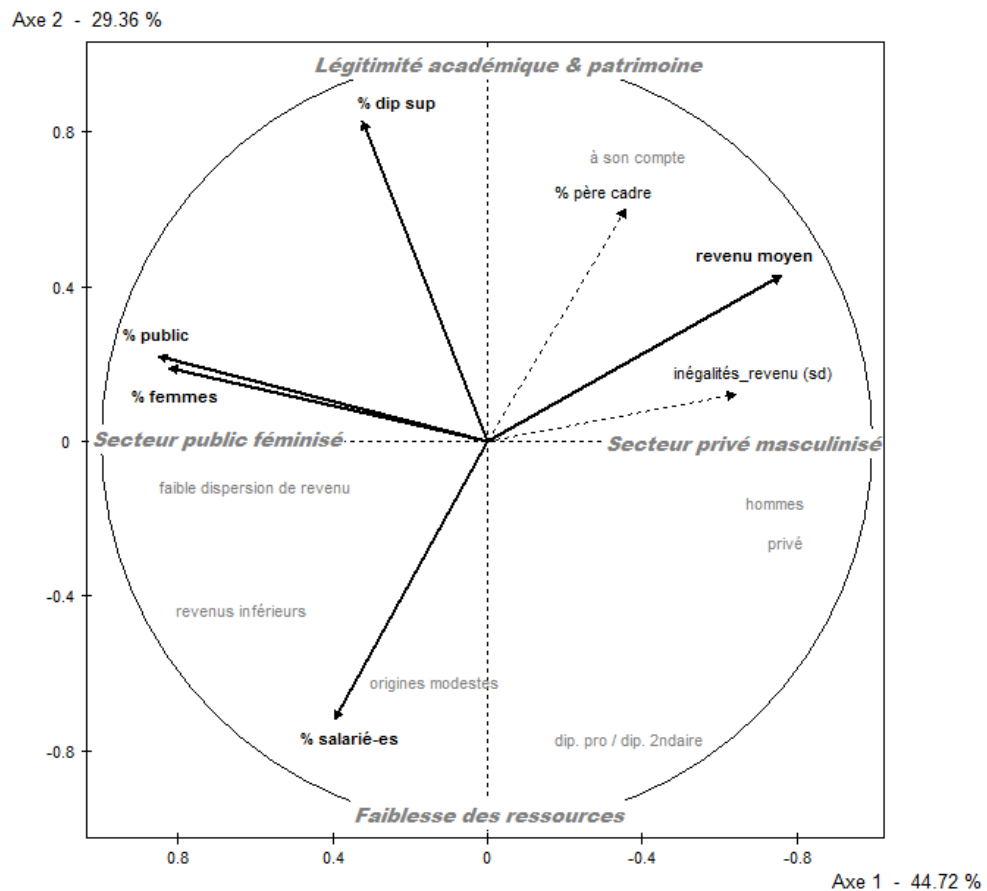
D'après les figures 5.3 et 5.4 qui présentent les résultats des ACP, on constate que l'espace des professions supérieures se structure de façon très similaire dans les deux pays. Dans les deux cas, le premier axe résume près de la moitié (45 %) de l'information contenue dans les données (c'est-à-dire, en termes plus techniques, de l'inertie totale du nuage de points). Cet axe oppose, à gauche sur les graphiques, les professions féminisées du secteur public, et à droite, les professions masculinisées du secteur privé. Le deuxième axe structurant au sein de cet espace renvoie davantage au volume de ressources détenues par les membres des professions considérées. Cet axe oppose les professions où la part de diplômé-es du supérieur long et les niveaux de rémunération sont très élevés (en haut des graphiques) et celles dont les ressources culturelles et économiques sont faibles (en bas des graphiques). L'information synthétisée sur ce deuxième axe apparaît plus pertinente pour décrire l'espace français, puisque cet axe résume 29 % de l'inertie dans ce pays, contre 21 % en Allemagne.

37. BOURDIEU, *La distinction : critique sociale du jugement*, op. cit.

38. HUGRÉE, PENISSAT et SPIRE, « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe », op. cit.

39. MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, op. cit., voir partie II de l'ouvrage.

FIGURE 5.3 – Structure des professions diplômées en France (Analyse en composantes principales : espace des variables actives, axes 1 et 2)

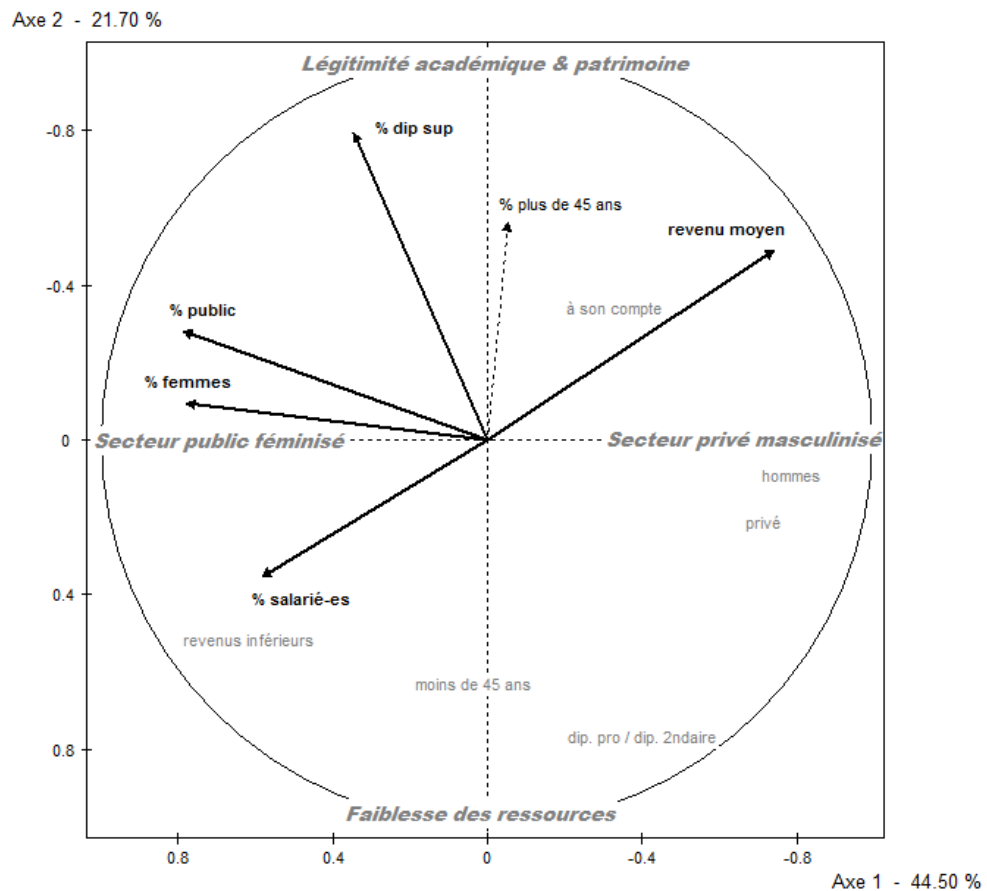


Source : Enquêtes Emploi 2005-2010.

Champ : professions détaillées (PCS niveau 4) où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

Note : les variables actives sont indiquées par des vecteurs en traits pleins, tandis que les variables illustratives correspondent en vecteurs en pointillés.

FIGURE 5.4 – Structure des professions diplômées en Allemagne (Analyse en composantes principales : espace des variables actives, axes 1 et 2)



Source : Mikrozensus 2005-2010.

Champ : professions détaillées (CITP au niveau 3) où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

Note : les variables actives sont indiquées par des vecteurs en traits pleins, tandis que les variables illustratives correspondent en vecteurs en pointillés.

En France, il est pertinent de ne retenir que les deux premiers axes selon le critère du coude, étant donné qu'un fort écart sépare le pouvoir explicatif des axes 2 et 3. Au contraire, les trois axes suivants (3, 4 et 5) ont un rôle explicatif plus équivalent : la variance expliquée par l'axe 3 (13 % d'inertie) est seulement six points de pourcentage supérieure à l'axe 4. En Allemagne en revanche, les axes 2 et 3 expliquent une part plus similaire de l'inertie totale du nuage (22 % et 18 %). Le troisième axe, qui oppose plus spécifiquement les professions salariées et diplômées du supérieures aux professions indépendantes moins souvent passées par des études longues semble donc davantage pertinent pour comprendre la géographie des professions supérieures dans ce pays⁴⁰.

La représentation du nuage des individus (figure D.2 pour la France et figure D.3 pour l'Allemagne) permet de visualiser les professions détaillées qui se cachent derrière cet espace de variables. Celles-ci se répartissent de façon similaire dans les deux graphiques. En France comme en Allemagne, les professions de l'enseignement se localisent à gauche, au pôle public féminisé, avec une opposition entre le personnel fonctionnaire (*Beamte*), situé plus haut que le personnel contractuel (*Angestellte*) et que les professions d'accompagnement dont les compétences pédagogiques sont plus reconnues (en particulier les travailleuses sociales – dites *SozialarbeiterInnen* – en Allemagne). Du côté du pôle masculinisé et privé, les professions libérales se situent dans le cadran nord-est, tandis que les professions supérieures techniques (ingénieurs) se trouvent dans le cadran sud-est. En bas des graphiques enfin, on trouve les professions artistiques et de la culture, caractérisées par un taux de diplômé·es proche du seuil défini a priori (50 %) et par des niveaux de rémunération faibles en comparaison aux autres professions représentées.

* *
*

En résumé, les diplômes académiques n'interviennent pas de la même façon en France et en Allemagne. En France, les professions d'encadrement

40. Le plan construit à partir des axes 1 et 3 des données allemandes est présenté dans la figure D.4, p. 524, annexe D

ont connu un processus d'académisation qui les rapproche du niveau d'éducation formelle des professions libérales et intellectuelles plus anciennement dotées en ressources scolaires. En Allemagne, la frontière symbolique de l'accès à l'Université reste déterminante pour distinguer les fractions du haut de l'espace professionnel. Les titres universitaires jouent donc un rôle davantage clivant en Allemagne, en opposant les fractions économiques et culturelles des classes supérieures.

Finalement, l'imbrication des hiérarchies scolaires et professionnelles mesurées par l'ESeG est en accord avec les catégorisations sociales ancrées à l'échelon national. Les agencements entre le diplôme et la profession observés en France et en Allemagne font écho aux catégories étatiques et ordinaires mobilisées usuellement pour désigner les classes supérieures dans les deux pays. L'allongement des études au sein des professions d'encadrement en France s'inscrit dans un processus de consolidation et de légitimation de la classe sociale des cadres, tandis que le maintien de diplômes universitaires hautement distinctifs en Allemagne participe à la perpétuation de celle des *AkademikerInnen*. Ce point illustre, au passage, le caractère malléable et polymorphe de la domination des classes supérieures, mais conduit aussi à questionner la prétention de ces dernières au dépassement des clivages nationaux. Les similitudes et les différences structurelles entre fractions diplômées des classes supérieures françaises et allemandes se reflètent dans la façon dont les personnes immigrées s'y intègrent.

II Répartition des immigré·es entre professions supérieures

Après avoir planté le décor en dégageant les différences et similarités entre les professions supérieures françaises et allemandes, nous nous interrogeons sur la façon dont les personnes immigrées se positionnent en haut de l'espace social au sein de ces deux pays d'arrivée. Par rapport aux autres chapitres de la thèse, l'originalité de cette section est de privilégier les analyses par profession détaillée, grâce aux informations précises disponibles dans les enquêtes Emploi et les *Mikrozensus*. L'exploitation des statistiques publiques

permet alors de mettre en lumière les professions les plus cosmopolites en termes de recrutement, c'est-à-dire celles qui comptent le plus de personnes venues de l'étranger. C'est une manière d'objectiver les pratiques de recrutement par la statistiques, en les mettant en lien avec les règles propres à certaines professions dans les deux pays, même si on ne les observe pas directement.

Nous montrons que les professions les plus ouvertes en termes de recrutement ne sont pas toujours les plus internationales en termes de pratique des langues étrangères dans le cadre professionnel, ou de fréquence des voyages professionnels à l'étranger. Ainsi, paradoxalement, les professions les plus internationales en termes de recrutement sont parmi celles qui sont les plus régulées par l'État. À l'inverse, le recours à une main-d'œuvre immigrée se fait beaucoup plus discret au sein des professions qui se revendiquent d'une culture internationale mais dont les membres ne sont que très rarement nés et ayant grandi à l'étranger.

Une approche panoramique permet de repérer les groupes de professions supérieures les plus concernées par le recrutement d'une main-d'œuvre immigrée. De façon contre-intuitive, les groupes concernés – à savoir les professions libérales pour la France et les postes contractuels de l'enseignement et de la culture en Allemagne – se situent à des pôles de l'espace social distincts des professions les plus emblématiques de la culture internationale dans les représentations ordinaires. L'approche plus désagrégée permet d'isoler les cas limites de professions qui jouent le rôle de niches internationales. L'observation de la composition nationale des professions supérieures permet de mettre à jour des formes variées d'internationalisation à l'œuvre en haut de l'espace socioprofessionnel.

II.1 Niches internationales ou professions verrouillées : contrastes entre professions détaillées

Une analyse au cas par cas des professions détaillées est donc proposée pour le cas français. L'approche descriptive consiste à comparer les proportions de personnes immigrées (arrivées à l'âge adulte) au sein de chaque profession, afin de dégager les groupes qui placent le recrutement de per-

sonnes immigrées au cœur de leur fonctionnement, à l'inverse de celles qui ont un recrutement presque exclusivement national. Globalement, le taux de personnes ayant immigré en France est faible au sein des professions supérieures, puisque seule la moitié d'entre elles présente un taux supérieur à 5 %. Les professions atypiques, au sens où elles comptent une part nettement plus importante d'immigré-es sont révélatrices de logiques différenciées d'internationalisation.

En France, d'après la figure 5.5, une dizaine de professions se dégagent de cette analyse, avec un taux de personnes immigrées supérieur à 10 %. Parmi celles-ci, la catégorie regroupant les interprètes et les traducteur·ices se distingue très nettement, avec un taux supérieur à 40 %. Viennent ensuite des professions réglementées de la santé : les vétérinaires et les docteur·es hospitalier·ères, groupe numériquement plus important sur lequel nous reviendrons à l'aide d'entretiens dans la dernière section de ce chapitre. L'analyse permet également de confirmer la surreprésentation des personnes immigrées à l'âge adulte au sein des professions de la recherche et de l'enseignement supérieur⁴¹, ainsi que dans les professions culturelles et artistiques⁴². À l'inverse, les professions où la population immigrée est quasiment inexistante concernent les fonctions régaliennes de l'État, comme celle de magistrat·e ou d'officier·ère, ainsi que les fonctionnaires des services centraux (cadres de la Sécurité sociale, inspecteur·es, etc.).

Une anomalie apparaît dans cet ordonnancement, car on constate que les personnels de direction des services de l'État (catégorie 331a des PCS) présentent 13 % de personnes arrivées à l'âge adulte (voir intitulé « Directeur·ices fonction publique » en dixième position sur la figure 5.5), soit une proportion élevée au regard des restrictions nationales d'accès à ce type de fonction. Pour éclairer cette énigme, il faut effectuer enfin un découpage plus fin encore que celui proposé par les PCS au niveau 4, en croisant celle-ci avec la Nomenclature d'activités française (NAF), qui renseigne le secteur d'acti-

41. Voir par exemple Vinicius Kauê FERREIRA (2019). « Anthropologie politique de la vie académique. Ethnographie des circulations de chercheurs indiens en sciences sociales entre l'Inde et l'Europe ». Thèse de doct. École des hautes Etudes en Sciences sociales.

42. À ce sujet, voir le numéro thématique « La culture entre rationalisation et mondialisation » publié dans *Actes de la recherche en sciences sociales*. Gisèle SAPIRO, Jérôme PACOURET et Myrtille PICAUD (2015). « Transformations des champs de production culturelle à l'ère de la mondialisation ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–13.

FIGURE 5.5 – Classement des professions diplômées selon la proportion d'im-
migré-es arrivé-es à l'âge adulte (France)



Source : enquête Emploi 2005-2010.

Champ : membres des professions détaillées (PCS niveau 4) qui présentent un taux de diplômé-es du supérieur long supérieur à 50 %.

tivité au niveau détaillé. Cela permet de repérer certaines enclaves professionnelles susceptibles d'accueillir une main-d'œuvre immigrée plus nombreuse. Cette technique a déjà été mise en œuvre précédemment, notamment dans l'enquête de Lise Bernard consacrée aux agents immobiliers⁴³ et dans celle de Lucas Tranchant concernant les ouvriers de la logistique⁴⁴. Dans le cas qui nous intéresse, un tel croisement permet de repérer de nouvelles niches. Le croisement entre deux nomenclatures très détaillées (plusieurs centaines de modalités par variable) oblige à s'orienter en fonction d'indices repérés lors de l'exploration des données. Or lorsqu'on croise cette modalité avec les secteurs d'activité, on constate que la quasi-totalité des haut·es fonctionnaires immigré·es travaillent dans le secteur des « activités extra-territoriales », d'après la NAF. Au sein de ce groupe très spécifique, composé du personnel de direction des ambassades notamment, une majorité de personnes ont immigré en France à l'âge adulte, souvent en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne, et sans avoir été naturalisées françaises. Il s'agit donc certes de membres de la haute fonction publique qui travaillent en France, mais pour d'autres États que la France.

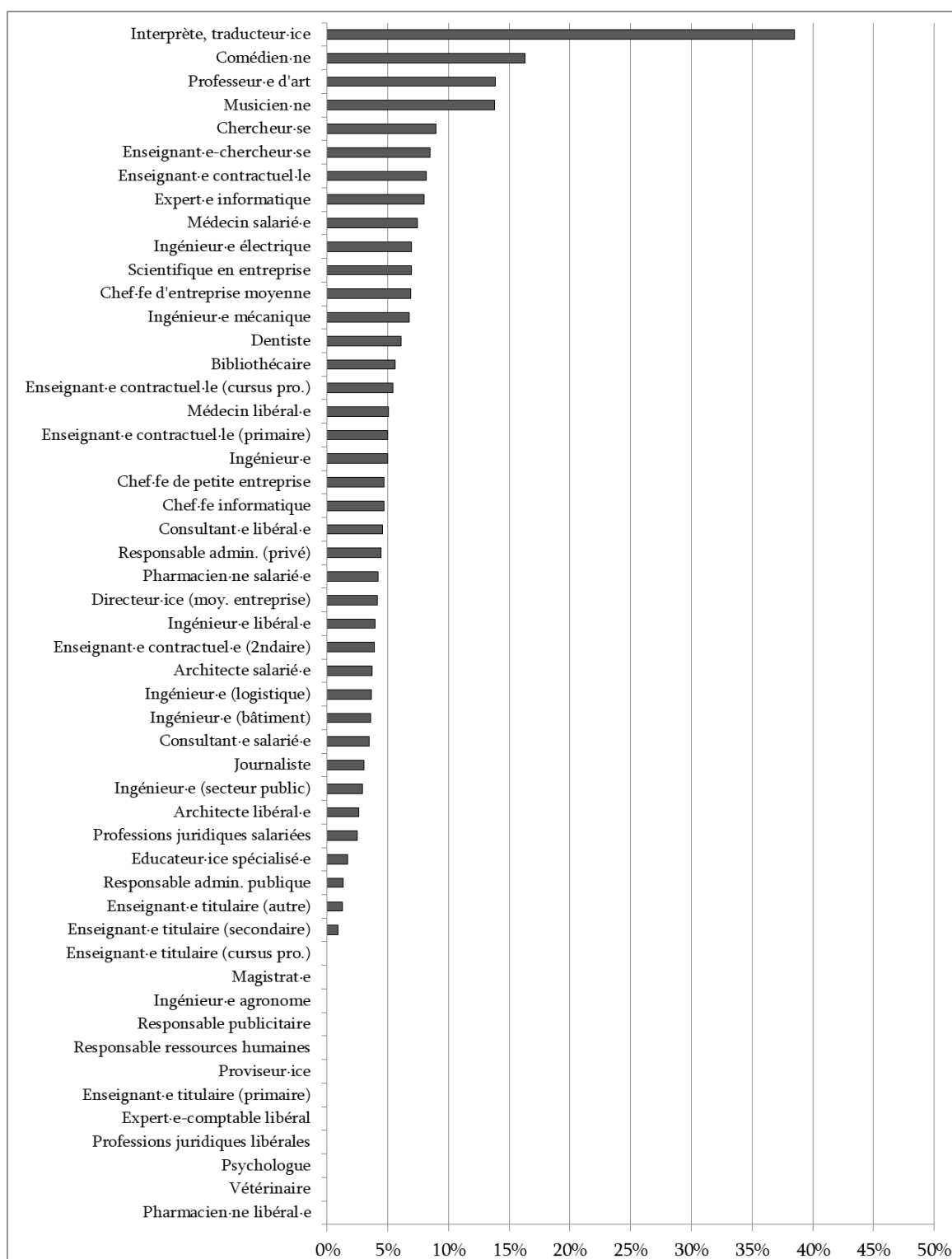
En Allemagne, on retrouve des tendances similaires. Ainsi, la profession de traducteur·ice-interprète présente un taux d'immigré·es (arrivé·es à l'âge adulte) de 43 %, soit nettement plus que toutes les autres professions détaillées. Les professions qui suivent sont celles de la culture et de la recherche, mais également de l'enseignement (avec un statut contractuel et non de fonctionnaire) et de la santé (médecins hospitalier·ères). Les catégories où les personnes immigrées sont quasiment absentes⁴⁵ correspondent comme en France aux professions de la haute fonction publique et aux professions juridiques (dont celles de juge et de magistrat·e). Elles comprennent également plusieurs professions libérales de la santé (pharmacien·ne, vétérinaire, psychologue) alors que celles-ci accueillent une part importante de personnes

43. Lise BERNARD (2017). *La précarité en col blanc : une enquête sur les agents immobiliers*. Paris, Presses Universitaires de France.

44. Lucas TRANCHANT (2019). « Les ouvriers du déplacement. Travail en entrepôt et recompositions du salariat populaire en France (1980-2018) ». Thèse de doct. Paris Sciences et Lettres.

45. Pour les enseignant·es titulaires et les autres professions situées en bas du classement, le taux exact (inférieur à 1 %) n'est pas renseigné car les données exhaustives du *Mikrozensus* (consultables dans des centres d'accès sécurisés) n'autorisent pas la sortie de résultats lorsque les effectifs sont inférieurs à 20 personnes par case.

FIGURE 5.6 – Classement des professions diplômées selon la proportion d’immigré-es arrivé-es à l’âge adulte (Allemagne)



Source : Mikrozensus 2005-2010.

Champ : membres des professions détaillées (CITP) qui présentent un taux de diplômé-es du supérieur long supérieur à 50 %.

d'origine étrangère en France. Enfin, les enseignant·es titulaires (cursus primaire, secondaire, et professionnel) sont quasiment toujours né·es en Allemagne (ou sont arrivé·es en bas âge).

D'après cette première analyse et de façon inattendue, la population immigrée (arrivée à l'âge adulte) est surreprésentée au sein de certaines professions libérales réglementées par l'État ou proches du secteur public. Ces milieux professionnels ne se caractérisent pourtant pas par une ambition de dépasser des frontières nationales et sont au contraire étroitement adossés à la puissance étatique.

Ces professions se distinguent des cadres du secteur privé, qui d'après diverses monographies mettent en scène une culture internationale, mais qui pourtant ne se distinguent pas par un taux d'immigré·es spécialement élevé. Au sujet des cadres expatrié·es en France, Anne-Catherine Wagner parle ainsi d'un *ethos* international au sens de Max Weber, expliquant que les personnes enquêtées présentent la « nécessité de vivre à l'étranger comme une fin en soi, une expérience valorisée pour elle-même »⁴⁶. Autre exemple, les cadres de la finance étudié·es par Jonathan V. Beaverstock⁴⁷ se caractérisent par des déplacements et télécommunications internationales fréquentes dans le cadre professionnel et anticipent de changer de place financière à intervalle régulier, d'où la centralité d'une « culture internationale » au sein de l'entreprise⁴⁸.

En France, ce sont les professions libérales qui recrutent le plus de personnes immigrées. Ces professions sont également caractérisées par une dotation plus forte en ressources scolaires et économiques. En Allemagne, la population immigrée a tendance à se placer plutôt du côté des professions salariées du secteur socioculturel. Autrement dit, l'insertion professionnelle de la population immigrée se fait à des pôles différents voire opposés de l'espace des professions supérieures en France et en Allemagne, mais qui ont pour point commun de voir leur accès fortement réglementé par les États. Comment rendre compte de ce paradoxe ? Pour ce faire, nous traiterons successivement du cas français puis du cas allemand.

46. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, op. cit., p. 143.

47. BEAVERSTOCK, « Transnational elites in the city : British highly-skilled inter-company transferees in New York city's financial district », op. cit.

48. *ibid.*, p. 264.

II.2 Une entrée dans les professions supérieures par la petite ou par la grande porte

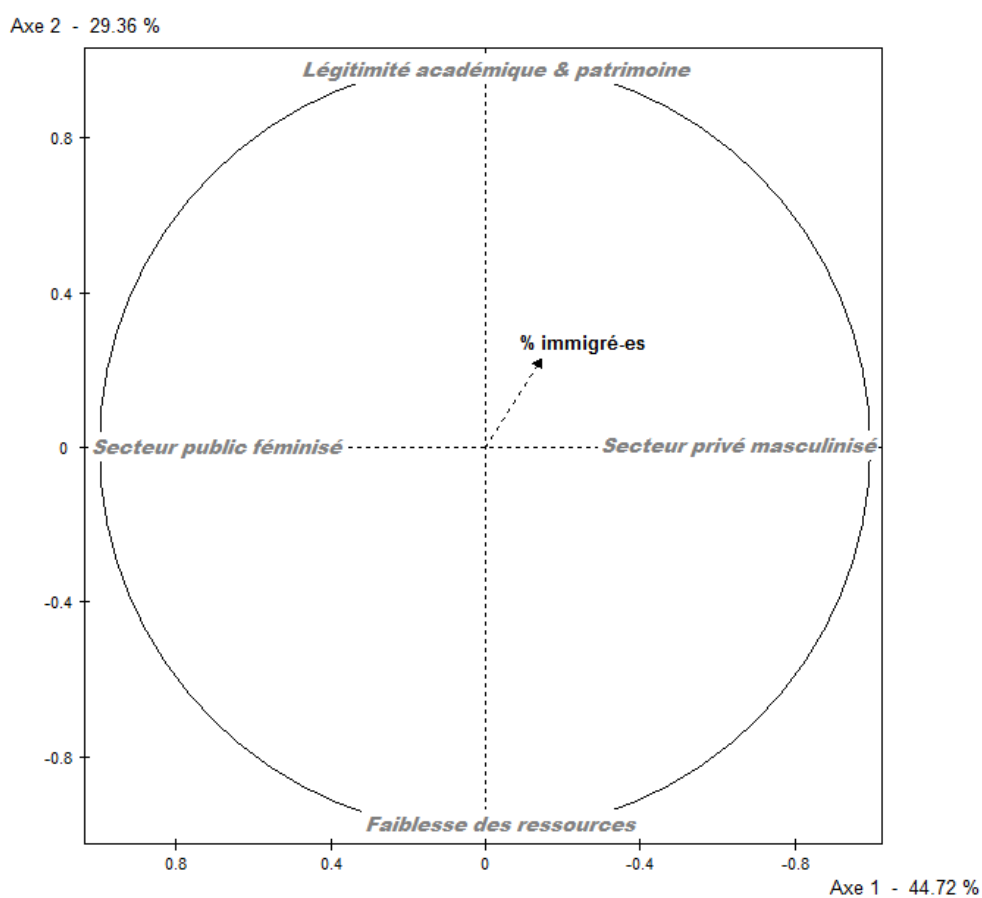
Les contrastes entre la France et l'Allemagne concernant la répartition de la population immigrée peuvent être synthétisés grâce à l'analyse géométrique des données. On considère à nouveau les espaces construits à l'aide des ACP, mais on s'intéresse à présent à la variable illustrative correspondant à la part de personnes ayant migré à l'âge adulte pour chaque profession. Il s'agit d'une variable dite illustrative ou supplémentaire, c'est-à-dire qui n'intervient pas dans la construction de l'espace. Cela explique que les vecteurs correspondant soient plus proches de l'origine. D'après les résultats, présentés dans la figure 5.3 et la figure 5.4, les immigré·es se répartissent de manière relativement homogène et ne se concentrent pas dans une fraction unique de l'espace des professions supérieures. Certains groupes de profession se caractérisent cependant par un taux d'immigré·es plus important. Il ne s'agit pas des mêmes zones de l'espace social en France et en Allemagne.

II.2.1 En France : une bourgeoisie des pays périphériques francophones dans les professions libérales

En France (voir figure 5.7), la population immigrée est plus présente dans la zone en haut à droite de l'espace social construit précédemment, où l'on retrouve principalement les professions libérales. Ces professions se caractérisent par des ressources sociales élevées, une masculinisation prononcée, la prévalence du statut d'indépendant sur celui de salarié, et du capital économique sur le capital culturel. La surreprésentation des personnes immigrées au sein du pôle est visible sur la figure 5.7, qui représente l'espace des fractions diplômées des classes supérieures construit précédemment (à l'aide des mêmes variables actives).

Autrement dit, et de façon contre-intuitive au regard des travaux antérieurs en sociologie de l'immigration, les immigré·es font leur entrée par le haut de l'espace des professions supérieures, au sein des catégories les mieux dotées en ressources et qui se caractérisent par une appartenance ancienne

FIGURE 5.7 – Part de personnes immigrées parmi les professions diplômées en France (Analyse en composantes principales : espace des variables supplémentaires, axes 1 et 2)



Source : Enquêtes Emploi 2005-2010.

Champ : professions détaillées (PCS niveau 4) où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

à la bourgeoisie. Le vecteur illustratif correspondant à la part d'immigré·es (représenté par une flèche en pointillés) se confond d'ailleurs quasiment avec la part de membres d'une profession dont le père occupait une position de cadre ou une profession intellectuelle supérieure (variable illustrative représentée dans la figure 5.3). Pourtant, les professions juridiques et médicales présentent des conditions d'accès très restrictives pour les immigré·es, en particulier pour les personnes qui ne sont pas originaires de l'Union européenne. Comme le rappellent Math et Spire⁴⁹, ces professions sont régies par des conditions de diplôme et de nationalité, sans compter les autres types de barrières dans l'installation à son compte, comme la nécessité de disposer d'un patrimoine et de s'insérer facilement dans un milieu d'interconnaissance permettant la constitution rapide d'une clientèle.

Plusieurs éléments permettent d'éclairer ce résultat contre-intuitif. D'abord, on compte au sein de la population immigrée des personnes originaires de pays communautaires qui ne sont pas soumises aux restrictions de nationalité dans l'accès aux professions libérales. Celles-ci peuvent en outre faire valoir leurs diplômes étrangers sur une partie de la période étudiée, grâce à l'entrée en vigueur de la Directive européenne du 7 septembre 2005, relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il faut néanmoins souligner le caractère minoritaire de ces situations. Par exemple, les ressortissant·es de l'UE à 15 représentent au plus un tiers des personnes ayant immigré en France à l'âge adulte dans le cas des avocat·es et des ingénieur·es en libéral, et leur proportion ne dépasse pas 20 % pour les docteur·es spécialistes et généralistes.

Soulignons ensuite, pour rendre compte de la surreprésentation des immigré·es au sein des professions libérales, que les positions sociales ont pu s'améliorer durant la période de résidence en France, notamment grâce à l'obtention de la nationalité française nécessaire à l'inscription à l'Ordre des médecins. D'après Marc-Olivier Déplaudé, plusieurs épisodes de régularisation du personnel de médecine étranger ont lieu au cours des années 1980 et 1990⁵⁰. Certains statuts salariés spécifiques permettent aux médecins de nationalité étrangère et/ou de diplôme étranger d'exercer sans être inscrit·es à

49. MATH et SPIRE, « Des emplois réservés aux nationaux? », op. cit.

50. DÉPLAUDE, « Une xénophobie d'État? Les "médecins étrangers" en France (1945-2006) », op. cit.

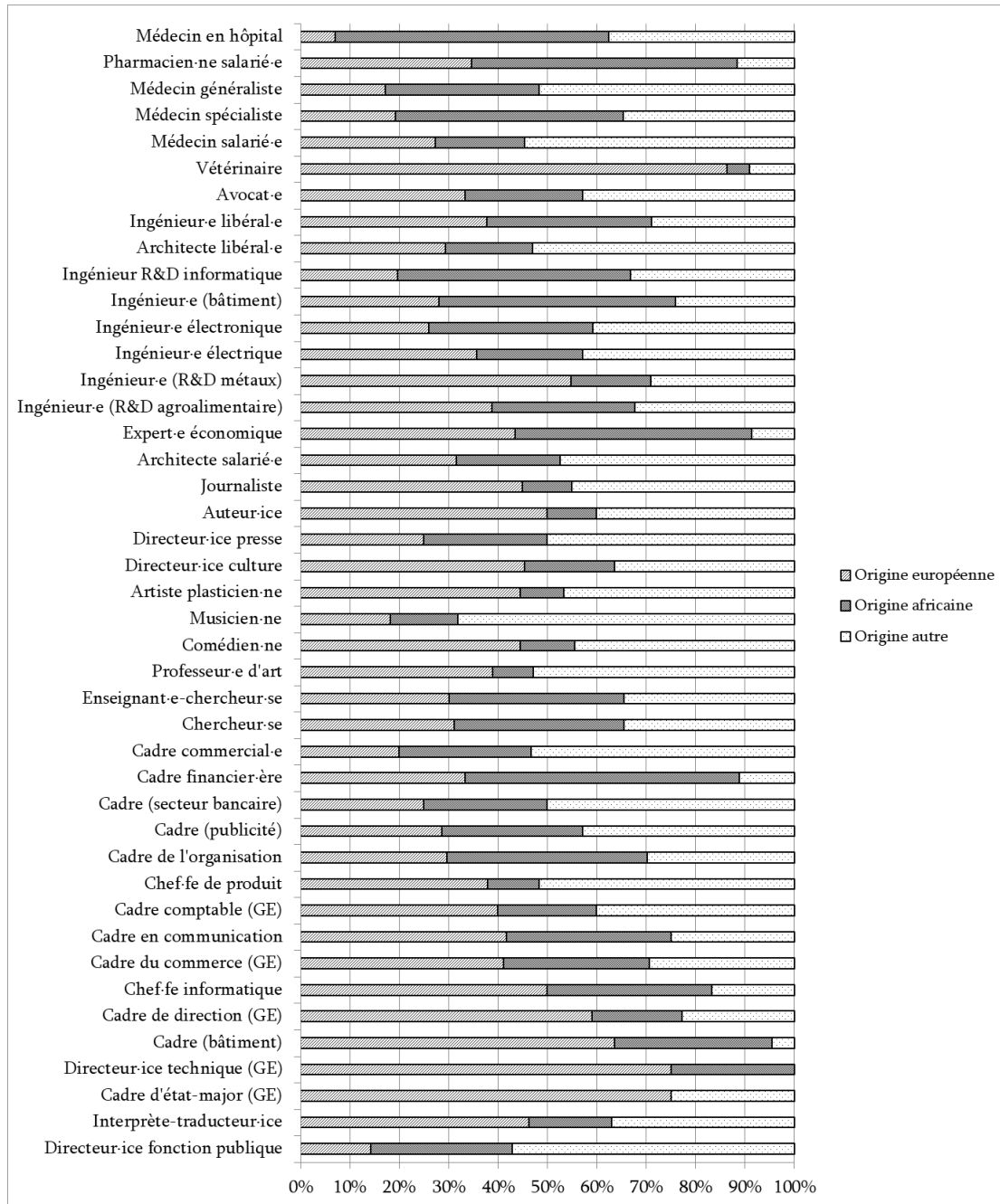
l'Ordre des médecins. Les recrutements à l'hôpital réalisés pour pallier les pénuries de personnel médical en France peuvent constituer une voie d'entrée — certes instable — dans la profession permettant, au terme d'une attente souvent longue, de s'inscrire à l'Ordre des médecins et de travailler dans le secteur libéral.

Une dernière hypothèse explicative renvoie aux ressources pré-migratoires des personnes diplômées originaires de territoires anciennement colonisés par la France, qui s'insèrent en priorité au sein du pôle dominant des professions supérieures malgré les obstacles. Ce point s'explique par l'appartenance de classe et de genre de cette immigration, dont nous avons fourni des éléments de description dans le chapitre 2 de la thèse (voir en particulier la revue de littérature proposée dans la section II). L'accès aux études francophones et françaises dans les anciennes colonies constitue un marqueur fort d'appartenance aux classes supérieures et il est plus souvent le fait des hommes que des femmes. La surreprésentation de cette immigration postcoloniale au sein des professions libérales françaises, par opposition aux fractions culturelles des classes supérieures, est donc cohérente avec les dispositions héritées par les immigré·es. Par exemple, la majorité des doctor·es (hospitalier·ères, salarié·es ou spécialistes à leur compte) ayant immigré en France à l'âge adulte sont d'origines maghrébine ou africaine.

La figure 5.8 va dans le sens des hypothèses avancées. Elle représente le recrutement des professions par origine géographique. Étant donnée la petite taille des effectifs, et au regard du régime migratoire propre à la France, on distingue trois grandes catégories agrégées : Europe, Afrique, et autre. Les professions libérales de la santé (à l'exception des vétérinaires), ainsi que plusieurs catégories d'ingénieur·es (notamment du bâtiment et de l'informatique) se caractérisent par une population immigrée en majeure partie d'origine africaine ou extra-européenne (voir moitié supérieure du graphique). D'autres professions économiques typiques des fractions dominantes présentent également une surreprésentation de ressortissant·es de pays africains, comme les cadres de la finance ou les expert·es économiques, ce qui correspond sans doute à l'orientation privilégiée des élites masculines d'origine maghrébine et subsaharienne vers la France.

On distingue par ailleurs un autre ensemble, composé des professions ar-

FIGURE 5.8 – Répartition par région d'origine des personnes immigrées membres des professions supérieures en France



Source : enquête Emploi 2005-2010.

Champ : personnes diplômées du supérieur long, ayant immigré en France à l'âge adulte, en emploi dans une profession où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

Note : seules les professions dont le taux d'immigré-es est supérieur à la moyenne (5 %) ont été retenues, afin de disposer d'effectifs suffisants. Les professions sont ordonnées en tenant compte des regroupements habituels des PCS au niveau 2, et de manière à rendre plus facilement lisibles les contrastes de recrutement géographique.

Légende : GE = grande entreprise, PME = petite ou moyenne entreprise.

tistiques et culturelles (auteur·ice, journaliste, directeur·ice d'établissement culturel, professeur·es d'art) où les immigré·es sont très rarement d'origine africaine, et réparti·es de façon équitable entre Européen·nes et ressortissant·es des continents américains et asiatiques. Or il s'agit des professions typiques du cadran sud-ouest de l'ACP présentée précédemment. Autrement dit, la surreprésentation des immigré·es au sein des professions libérales ne tient pas en priorité aux arrivées en provenance de l'Europe, mais bien davantage aux flux d'origine africaine et d'autres continents, notamment le Moyen-Orient⁵¹.

Enfin, certains groupes professionnels présentent des situations plus nuancées ou contrastées. C'est le cas des enseignant·es chercheur·ses, dont la distribution des membres immigré·es par origine géographique est similaire à la moyenne. Parmi les cadres du secteur privé, représentés en bas du graphique, on observe un dégradé de situations, avec des cadres immigré·es de l'organisation, de la publicité ou du secteur bancaire où la part d'Européen·es est assez modeste (20 à 30 %), par opposition aux postes les plus prestigieux (cadre d'état-major et cadre de direction de grandes entreprises, directeur·ice technique en grande entreprise) où la majeure partie des immigré·es sont d'origine européenne⁵².

Pour conclure, la surreprésentation des immigré·es au sein des professions libérales françaises (relativement aux autres professions diplômées) doit être mise en relation avec l'influence linguistique et symbolique exercée par la France sur les immigré·es diplômé·es issu·es de ses anciennes colonies et protectorats. Cette influence explique leur maintien prolongé sur le territoire français, pouvant donner lieu à des études en établissement francophones et/ou français, l'accès à la naturalisation, et finalement l'intégration à des professions au recrutement pourtant fortement régulé au niveau étatique. Ce mécanisme ne se retrouve pas en Allemagne, pays dont l'histoire impériale n'est pas la même. Dans ce pays, d'autres mécanismes sont à l'œuvre et les

51. Les professionnel·es de santé d'origine libanaise et syrienne sont présent·es en nombre dans les hôpitaux français, d'après un rapport de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) publié en 2016, intitulé « Les mobilités internationales des professions de santé : flux entrants et sortants des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et pharmaciens ».

52. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution, en raison de la taille réduite des effectifs

immigré·es tendent au contraire à se situer dans la zone opposée aux professions libérales, à savoir celle des professions salariées de la culture et de l'enseignement.

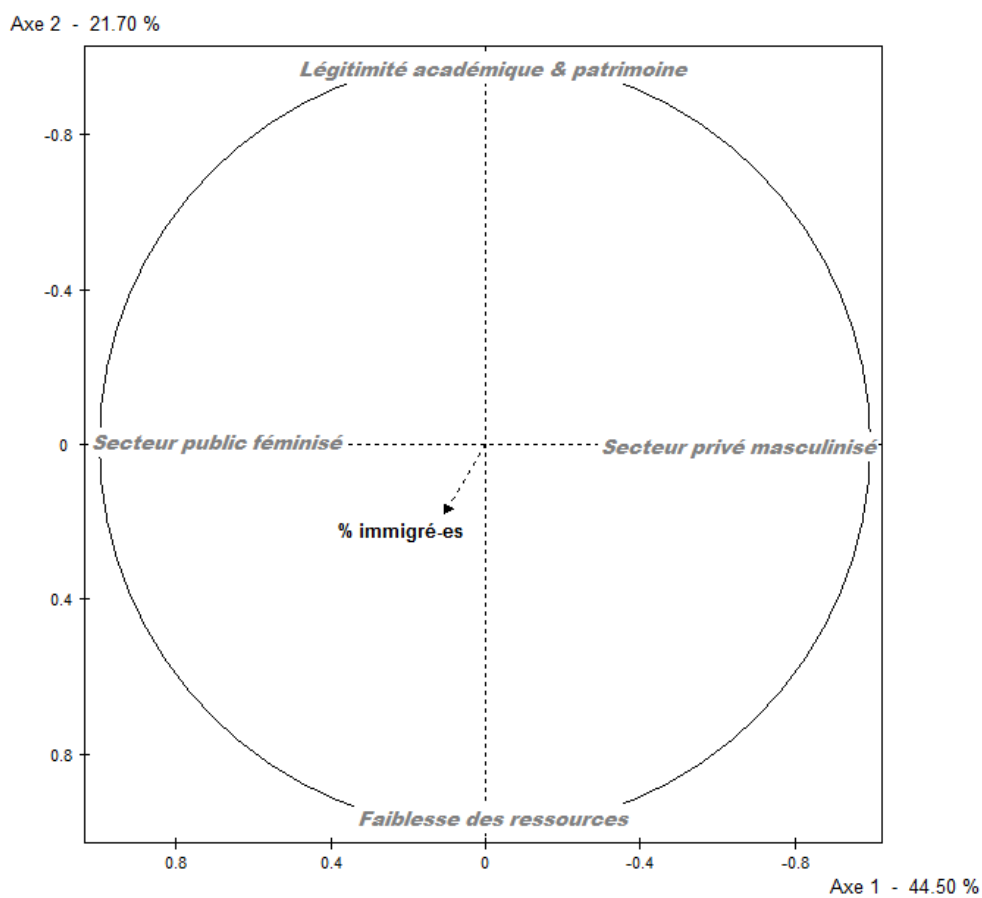
II.2.2 En Allemagne : une main-d'œuvre contractuelle immigrée dans la culture et l'enseignement

En Allemagne (voir figure 5.9), la population immigrée se situe en moyenne en bas à gauche de l'espace considéré, secteur caractérisé par la faiblesse des ressources, la prédominance du capital culturel et du salariat, une plus forte présence des femmes, et un ancrage dans le secteur public. Il s'agit en particulier des postes dans les secteurs de la culture et de l'enseignement primaire et secondaire, recouvrant des statuts divers hors de la fonction publique. Les professions du secteur public considérées correspondent souvent à des statuts d'*Angestellte* (contractuel·les), par opposition aux *BeamtenInnen* (fonctionnaires) qui bénéficient d'une plus grande sécurité de l'emploi et de niveaux de rémunération plus élevés. Autrement dit, en Allemagne, les immigré·es présent·es dans les fractions diplômées des classes supérieures se situent en priorité dans le bas de celles-ci, au sein de professions habituellement associées à des revenus inférieurs, des statuts plus instables, et à des études légèrement moins longues.

C'est particulièrement le cas des enseignant·es contractuel·les dans le primaire et le secondaire, professions féminisées du système d'éducation nationale allemand. Qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire général ou secondaire professionnel, la part d'immigré·es avoisine 5 % chez les contractuel·les alors qu'elle est quasiment nulle pour les fonctionnaires. Si ce taux de 5 % peut paraître modeste, il faut la mettre en lien avec le poids numérique très important du secteur éducatif au sein des fractions diplômées des classes supérieures⁵³. Les professions artistiques, situées à proximité des professions contractuelles de l'enseignement, sont moins nombreuses, mais elles présentent un taux d'immigré·es de 18 %, ce qui est nettement au-dessus de la moyenne. Notons que les éducateur·ices spécialisé·es (*SozialarbeiterInnen*),

53. Pour avoir un ordre de grandeur des effectifs par profession, se reporter au graphique présenté dans l'annexe où figure le nuage des professions (pour l'Allemagne, il s'agit de la figure D.3, p. 523) : le diamètre des points est proportionnel à l'effectif de la profession.

FIGURE 5.9 – Structure des professions diplômées en Allemagne (Analyse en composantes principales : espace des variables supplémentaires, axes 1 et 2)



Source : *Mikrozensus* 2005-2010.

Champ : professions détaillées (CITP au niveau 3) où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

bien qu'appartenant au pôle socioculturel salarié, ne comptent que très peu d'immigré-es (2 %) ⁵⁴.

Les différences avec le cas français s'expliquent par les spécificités du contexte migratoire allemand, et le poids d'une immigration diplômée féminine et d'origine européenne. La figure 5.10 présente la répartition des immigré-es par région d'origine au sein de chaque profession : deux tiers des enseignant-es sont d'origine européenne, en général ouest-européenne. De même, les professions artistiques sont composées pour un tiers de personnes d'origine ouest-européenne, et pour un autre tiers d'origine centre-est-européenne.

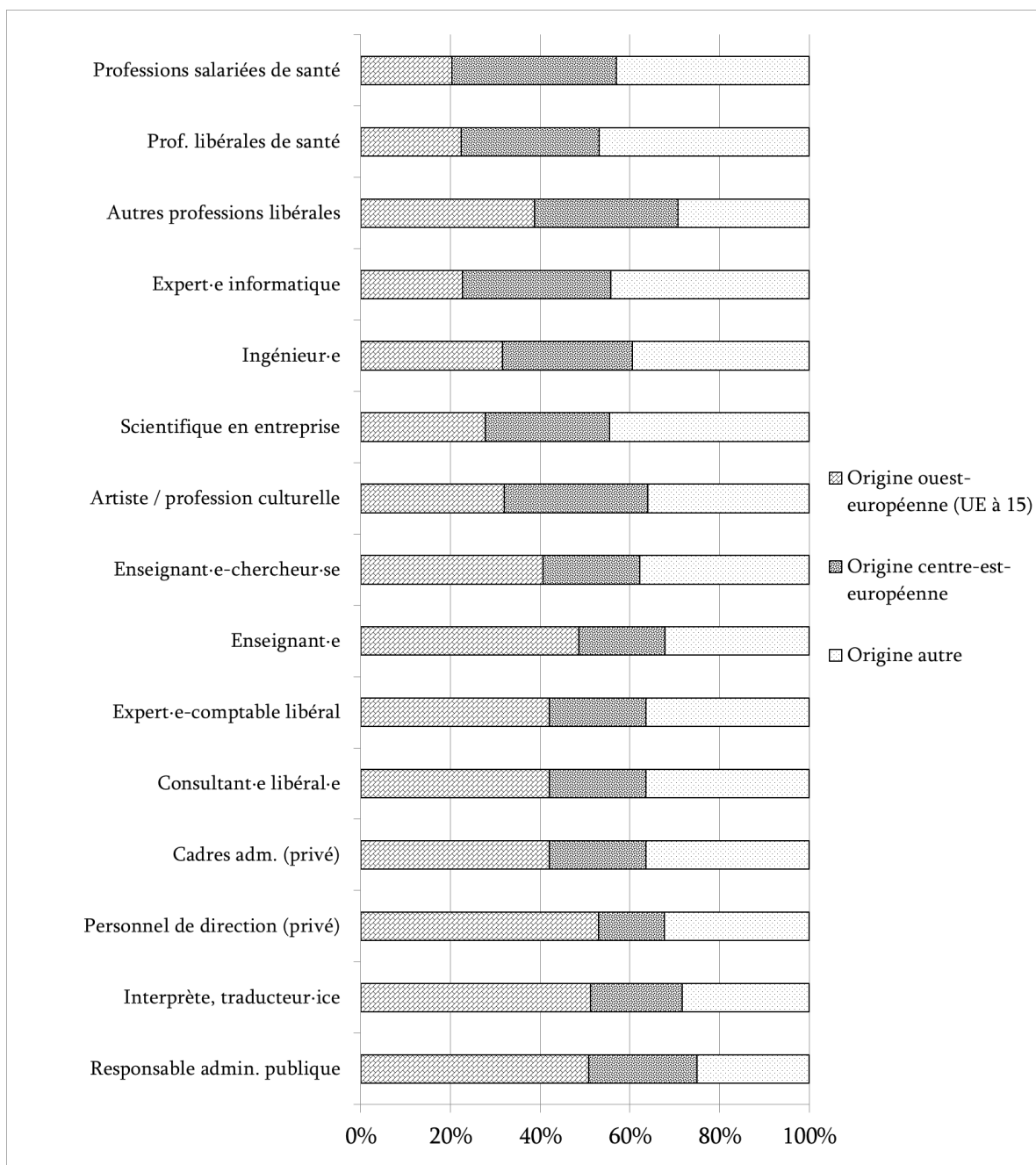
Par ailleurs, les facilités de circulation à l'intérieur de l'Union européenne et l'influence culturelle forte exercée par les pays anglo-saxons dans les pays centre-est-européen laissent penser que les Européen·nes du centre-est qui migrent en Allemagne sont moins sur-sélectionnées que les Maghrébin·es qui migrent en France. Cette hypothèse constituerait une explication supplémentaire d'une polarisation de la population immigrée au sein des professions les moins privilégiées des classes supérieures. Faute de données allemandes relatives à l'origine de classe de l'immigration est-européenne, elle reste pour l'instant à mettre à l'épreuve empiriquement ⁵⁵.

En conclusion, l'analyse de l'espace des fractions diplômées montre que les groupes socioprofessionnels qui comptent le plus d'immigré-es ne sont pas forcément ceux qui mettent le plus en scène leurs attributs internationaux. Certaines prénotions véhiculées dans la littérature experte de l'OCDE (voir chapitre 1) se trouvent invalidées. C'est notamment le cas de l'idée selon laquelle les professions les plus à même de jouer le rôle de creuset de la migration qualifiée se caractériseraient par une plus grande scientificité permettant la standardisation et une dépendance moindre aux spécificités nationales. Pour rappel, les rapports de l'OCDE parlent en effet de « *ressources humaines en sciences et techniques* » et privilégient les références aux ingénieur·es, informaticien·nes et chercheur·es, des professions où les hommes prédominent. L'observation des cas français et allemand invalide en partie ce *topos* de la

54. Malgré le poids numérique de cette profession, la configuration de l'espace n'est pas modifiée lorsque celle-ci est retirée des variables actives, ce qui signifie que le pôle constitué des contractuel·les de l'enseignement et des professions artistiques conservent une consistance sociale.

55. Des informations à ce sujet existent dans le panel socioéconomique allemand GSEOP, mais les effectifs sont trop faibles pour une analyse désagrégée par niveau de diplôme.

FIGURE 5.10 – Répartition par région d'origine des personnes immigrées membres des professions supérieures en Allemagne



Source : *Mikrozensus* 2005-2010.

Champ : personnes diplômées du supérieur long, ayant immigré à l'âge adulte sur l'actuel territoire de la République fédérale d'Allemagne, en emploi dans une profession où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

Note : les professions détaillées ont été regroupées afin d'obtenir des effectifs suffisants au regard des contraintes d'anonymisation posées par le *Statistisches Bundesamt* (plus de 20 personnes par case).

littérature ocdéenne, puisque c'est au sein d'autres types de professions qu'on trouve le plus d'immigré-es. C'est notamment les cas des professions libérales en France, et des professions contractuelles de la culture et de l'éducation en Allemagne. Il s'agit donc de professions assez éloignées également des images d'Epinal de la profession technique standardisée au niveau global, car elles se définissent par un contrôle national étroit de leur démographie, qui autorise pourtant – voire favorise en période de pénurie – l'entrée de personnes immigrées et qui cumulent diverses ressources françaises (complément d'études supérieures en France, familiarisation précoce à la langue française, nationalité en France, etc.) acquises au cours de leur séjour, et parfois en amont de la migration. À un niveau plus fin, certaines professions détaillées atypiques se distinguent par l'ampleur de leur recrutement à l'étranger, plus fréquent que la moyenne des professions supérieures. Nous proposons à présent de nous pencher plus en détail sur ces cas limites.

II.3 Deux cas limites révélateurs de la centralité de la langue dans les processus d'internationalisation

On considère à présent deux catégories professionnelles, celle d'interprètes/traducteur·ices (en France et en Allemagne) et celle de vétérinaire (en France uniquement), qui constituent des cas de « niches internationale » ayant un recours fréquent au recrutement de personnes immigrées à l'âge adulte. Les interprètes et traducteur·ices se distinguent de manière très nette dans nos analyses, avec un taux d'immigré-es (arrivé-es à l'âge adulte) de 38 % en Allemagne et de 43 % en France. Ces professionnel·les proviennent en majorité de pays européens (50 % des cas en France, 70 % en Allemagne) et se caractérisent par un recrutement à la fois très international et très féminisé. Cela permet de souligner le caractère déterminant des compétences linguistiques dans la mobilité internationale au sein des professions supérieures, alors même que celles-ci peuvent faire l'objet d'une dévalorisation et d'une déqualification, en tant que savoir-faire typiquement féminin. La question linguistique est également une clef essentielle pour comprendre la cas des vétérinaires en France, dont plus d'un cinquième est né et a grandi en Belgique. Or la familiarité des Belges de Wallonie avec la langue française a pu

faciliter la mise en place d'une filière migratoire franco-belge et combler la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur en France.

II.3.1 Traducteur·ices et interprètes : discrétion d'une profession internationale féminisée

Les interprètes et traducteur·ices, deux professions supérieures spécialisées dans les langues étrangères, présentent diverses caractéristiques qui les distinguent des professions qualifiées habituellement prises en exemple d'une internationalisation par le haut. Elles se singularisent d'abord par une part élevée de femmes (plus de 80 %) relativement aux autres professions supérieures. Ce résultat permet tout d'abord d'objectiver la dimension genrée de l'appétence pour les langues étrangères, qui n'est pas simplement un marqueur d'appartenance aux classes supérieures⁵⁶, mais aussi une caractéristique féminine. Ainsi, au sein des classes supérieures ouest-européennes, elle est nettement plus présente chez les femmes que chez les hommes. Cela invite à une réflexion plus approfondie sur l'articulation entre genre et compétences linguistiques.

La féminisation peut expliquer en partie la difficulté de ces spécialistes à se faire reconnaître comme des professionnel·les à part entière. Comme l'a démontré Keltoume Larchet dans son enquête auprès des interprètes judiciaires⁵⁷, les compétences linguistiques mobilisées dans les opérations de traduction ne sont que difficilement rapportées à un savoir-faire professionnel. On retrouve donc, au sein d'une profession fortement diplômée, des mécanismes proches de ceux décrits par l'historienne Michelle Perrot⁵⁸, à savoir la difficulté à reconnaître comme un « métier » des tâches qui sont habituellement réalisées par des femmes. Le classement dont ces professions font l'objet au sein de la nomenclature socioprofessionnelle française des PCS est symptomatique de cette faible légitimité. Les interprètes et traducteur·ices sont classé·es dans les professions intermédiaires, alors même que leur taux de

56. Sören CARLSON, Jürgen GERHARDS et Silke HANS (2017). « Educating children in times of globalisation : Class-specific child-rearing practices and the acquisition of transnational cultural capital ». In : *Sociology* 51.4, p. 749–765.

57. Keltoume LARCHET et Jérôme PÉLISSÉ (2009). « Une professionnalisation problématique : les experts judiciaires interprètes-traducteurs ». In : *Formation emploi* 108, p. 9–24.

58. PERROT, « Qu'est-ce qu'un métier de femme? », op. cit.

diplômé·es du supérieur est très élevé. En France, il s'agit de la catégorie la plus diplômée des professions intermédiaires, avec un taux de diplômé·es du supérieur long égal à 75 %. De plus, seule une dizaine de professions intermédiaires (sur les 114 recensées) présentent un taux supérieur à 50 %.

Les interprètes et traducteur·ices forment donc une niche au recrutement international -- avec des trajectoires souvent originaires des pays anglophones, et des pays limitrophes de la France et de l'Allemagne – mais qui se caractérise par leur relative invisibilité. Cette discrétion ne s'explique pas seulement par le faible poids numérique de ce groupe professionnel. Elle doit également être mise en lien avec son taux de féminisation élevé et un processus inachevé et « résistible »⁵⁹ de professionnalisation. L'analyse statistique permet de mettre à jour un exemple d'internationalisation feutrée et féminisée au sein des classes supérieures, voire d'interroger les représentations du professionnel international qualifié très souvent incarné par une figure masculine (voir chapitre 1).

II.3.2 Vétérinaires wallons dans les campagnes françaises : la conséquence d'une situation de pénurie

En France, les vétérinaires représentent la seconde profession supérieure la plus concernée par le recrutement à l'étranger, avec un taux de 22 % de personnes nées à l'étranger et ayant immigré à l'âge adulte sur la période 2005-2010. D'après les données de l'enquête Emploi, la quasi-totalité de ces vétérinaires sont originaires de Belgique et ont fait leurs études dans ce pays, francophone dans sa partie wallonne voisine de la France. Le cas des vétérinaires et de son recrutement structurel en Belgique est très éloigné des représentations courantes de ce que devrait constituer une profession internationale. À plus d'un titre, ce cas problématique est intéressant, car il révèle en creux les conditions permettant à une telle profession de se revendiquer comme internationale et qui ne sont pas satisfaites dans le cas des vétérinaires. Comme nous allons le voir, ces conditions sont loin de se limiter à la seule nationalité étrangère d'une part importante de ses membres.

59. Pour reprendre l'expression de Keltoume Larchet.

Une profession, pour être qualifiée d'internationale, doit voir la circulation transfrontalière de ses membres valorisée et encouragée au niveau institutionnel. Ce n'est pas le cas des vétérinaires, en témoignent les extraits d'un rapport ministériel daté de 2010, relatif à la pénurie de vétérinaires français dans le monde rural (cf. rapport pour le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche 2010). Le texte, qui cite divers experts, dont le président du conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires, mais aussi le doyen de la faculté vétérinaire de Liège (Belgique), révèle un enjeu de concurrence entre les établissements de formation belges et français. Plus fondamentalement, les experts se rejoignent sur un point, celui du caractère indésirable de la circulation transfrontalière de ces professionnel·les et sur la nécessité de former davantage de vétérinaires français·es afin de mieux répondre aux besoins et de limiter la venue de personnes de l'étranger. Le *numerus clausus* instauré en France est en effet inférieur au besoin de vétérinaires dans l'agriculture française. Cela explique que certain·es étudiant·es français·es ayant échoué au concours viennent se former en Belgique. Mais l'afflux de vétérinaires belge en France suggère en outre que la médecine rurale semble insuffisamment attractive aux yeux des vétérinaires français·es. L'internationalité du recrutement, loin d'être perçue comme un signe de qualité ou « d'attractivité » de la France, est ici considérée comme révélateur d'une crise nécessitant des mesures fortes — le doyen de la faculté de Liège prévenant à l'avance du caractère « déplaisant » de ses observations pour le gouvernement français, et le président de l'Ordre parlant de la nécessité d'un « *électrochoc* ». L'immigration étrangère permet ici de combler une pénurie de main d'œuvre. Ce phénomène se rapproche, dans sa logique, des immigrations de travail plus classiquement étudiées dans les mondes populaires⁶⁰. Mais le fait que la profession concernée bénéficie d'un certain prestige, et que le groupe national recruté soit francophone et peu exposé aux processus de racialisation explique l'altérisation puisse se faire de manière nettement plus atténuée.

Dans ce contexte, les vétérinaires belges en France peuvent mettre en place des stratégies de dissimulation de leurs attributs étrangers, leur évitant de faire l'objet d'un processus d'altérisation dans leurs interactions ordinaires, professionnelles et de voisinage. La question linguistique et de l'ac-

60. Voir par exemple PERDONCIN, « Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990) », op. cit.

cent joue un rôle important dans ce processus de dissimulation, au sein d'une population par ailleurs peut exposée à des processus de racialisation. L'entretien que j'ai mené avec Thibaut Leclercq, vétérinaire wallon installé à son compte dans un village de Champagne, montre comment divers attributs lui ont permis d'accéder à une forme de notabilité locale après quelques années d'installation seulement.

Thibaut Leclercq (beau-père boucher, mère coiffeuse) est ce qu'on pourrait appeler un immigré se faisant passer pour un notable local, dans la campagne française où il est installé depuis dix ans. Il est connu et reconnu dans le coin, par exemple dans le restaurant où nous nous rendons, dont le personnel accepte avec empressement qu'il ne règle sa note que lors de la prochaine visite. Cette reconnaissance est liée à la position de classe et au prestige dont bénéficie la profession de vétérinaire (« *les gens ont confiance en nous parce qu'on est véto, voilà, et puis ça représente quelque chose à leurs yeux* ») et s'explique par des échanges marchands de voisinage : fréquentation assidue des restaurants du coin, achat de poneys à un « *client devenu ami* », repas partagés avec la famille de ses associés. Thibaut parle aussi du « *calvaire* » des courses au supermarché où il croise beaucoup de client·es et doit faire à cette occasion un travail de sociabilité et de présentation de soi (« il faut se souvenir qu'on a soigné kiki le mois dernier »). La notabilité s'inscrit aussi dans le cadre du modèle familial hétérosexuel, Thibaut soulignant que l'arrivée de son épouse (belge également) dans la région a facilité la construction de liens amicaux sur place. Estelle Leclercq est notamment présidente du comité des fêtes du village et participe activement aux sociabilités locales, structurées autour des fêtes républicaines et catholiques. Elle consacre également une part importante de son temps à l'entretien et la gestion de chambres d'hôte dans leur village, activité qui implique la mise en scène d'un capital d'autochtonie, comme le souligne le sociologue Christophe Giraud⁶¹. Durant les premières années de résidence en France pourtant, la manière de parler de Thibaut a pu introduire une légère dissonance dans la façon dont il est perçu par sa clientèle.

Thibaut Leclercq — *j'ai pris un peu l'accent français et puis du coup heu... les gens me d'mandent plus d'où j'viens en fait et... c'est*

61. Christophe GIRAUD (2007). « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 14–31.

pas quelque chose qui me... caractérise j'pense le fait... ma BELGI-TUDE, je pense, me caractérise pas vraiment, sincèrement, donc non c'est pas un truc heu... Je n'en parle plus. Avant j'étais obligé d'en parler beaucoup parce que les gens m'disaient "ah bah tiens, vous êtes pas d'ici vous!", maintenant...

Dans un contexte d'interconnaissance où la mise en scène de l'ancrage local constitue un enjeu de réputation, il est révélateur que cet enquêté ait rapidement « *pris l'accent français* » et qu'il ne mentionne jamais ses origines belges dans le cadre de son travail.

En résumé, la profession de vétérinaire en France recrute une part importante de ses membres en Belgique, ce qui en fait une profession internationale au sens strict de la composition de son recrutement. Pourtant, cette ouverture vers l'étranger n'est pas revendiquée et semble se faire par défaut. Elle est même combattue — au moins dans les discours — au niveau institutionnel par le Ministère de l'Agriculture et l'Ordre des vétérinaires. Lors des interactions ordinaires, l'origine migratoire peut faire l'objet d'un camouflage, permettant d'être perçu comme ayant un ancrage local fort, comme dans le cas de Thibaut Leclercq. Cet exemple indique que les attributs internationaux ne sont pas systématiquement mis en avant au sein des classes supérieures, y compris au sein d'une profession qui en pratique fonctionne largement sur le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère.

Nous avons montré, à partir de deux cas limites, que la dimension linguistique constitue une clef de compréhension essentielle de l'internationalisation du recrutement en haut de l'espace social. Les métiers d'interprète et de traducteur·ice se définissent précisément par le fait de maîtriser plusieurs langues étrangères grâce à une formation spécialisée. Les vétérinaires wallon·nes se caractérisent, quant à elles·eux, par leur francophonie. Malgré leur faible taille, ces deux professions sont révélatrices de mécanismes à l'œuvre plus largement au sein des professions supérieures. Elles renvoient à un clivage entre des professions où la mobilité et la formation à l'étranger sont valorisées en tant que telles, voire participent à la définition même du métier, et celles où ces éléments sont au contraire passés sous silence voire peuvent être sources de discrédit.

* *

*

L'analyse de l'insertion de la population immigrée dans les professions supérieures a permis de mettre en avant des contrastes entre les deux pays d'arrivée. Dans le cas de l'Allemagne, la population immigrée s'insère en priorité dans les professions de la culture et l'enseignement, soit un ensemble plus fortement féminisé et très ancré dans les services publics. En France, ce sont les professions libérales qui sont prioritairement concernées par le recrutement d'une population immigrée, alors même que leur accès est réglementé au niveau étatique. On peut en conclure que dans la majorité des cas, ce n'est pas la nature des tâches effectuées (nécessitant ou non des compétences internationales) ni les modes de régulation (conditions d'accès) qui expliquent qu'une profession ait un recrutement plus ou moins international. C'est plutôt le type de main-d'œuvre qualifiée disponible sur place qui explique que certaines professions internationalisent leur recrutement. Les différences franco-allemandes de régime migratoire (mis en évidence dans le chapitre 2) viennent alors éclairer les positions différentes occupées par les immigré·es au sein des professions supérieures. Autrement dit, de même que dans les professions du bas de l'échelle sociale, l'internationalisation du recrutement d'une profession ne se fait pas hors-sol, mais dépend d'histoires migratoires qui prennent sens dans le temps long. En outre, la question linguistique apparaît déterminante pour comprendre l'ouverture relative d'une profession, et mérite un développement plus approfondi. Elle est placée au cœur de l'analyse qui suit, consacrée au soupçon d'incompétence et à la gestion du stigmate au sein de deux professions supérieures contrastées, à savoir les médecins et les ingénieur·es.

III Une altérité lisible, visible, audible? Articulation des stigmates dans les professions supérieures

Erving Goffman, dans le chapitre « Contrôle de l'information et identité personnelle » de son ouvrage *Stigmates*⁶², distingue quatre dimensions qui expliquent qu'un individu puisse passer du statut de « discréditable » à celui de « discrédité », en indexant ce passage à la situation d'interaction précise⁶³. Il mentionne premièrement la « visibilité » d'un stigmaté, autrement dit sa « plus ou moins grande aptitude à produire le moyen de faire savoir qu'il est possédé par tel individu »⁶⁴. Deuxièmement, les effets du stigmaté dépendent de sa « notoriété », c'est-à-dire du fait qu'il soit connu ou non des personnes qui côtoient la personne discréditable. Troisièmement, « l'importunité » du stigmaté, qui détermine le point auquel « il contrarie le flux de l'interaction » en « produisant un malaise ». Enfin, la visibilité du stigmaté doit être distinguée de son « foyer apparent »⁶⁵, c'est-à-dire du domaine de l'existence sociale au sein duquel le stigmaté agit et crée le trouble.

En France et en Allemagne, les immigré-es diplômé-es font l'objet de processus d'altérisation multiples, pouvant donner lieu à des stratégies de dissimulation contrastées. L'objectif est de distinguer les différences et analogies entre une marginalisation fondée sur l'apparence physique et celle qui relèverait davantage des pratiques langagières. Le caractère inopportun d'un stigmaté ne peut être défini dans l'absolu, il est indexé sur un contexte d'interaction donné. Or l'enjeu de cette section est de mettre en évidence le rôle déterminant joué par la langue dans les formes de racialisation à l'œuvre dans les milieux sociaux les plus diplômés, où les interactions mettant en jeu les compétences linguistiques sont plus fréquentes, et où le « foyer apparent » du stigmaté linguistique est donc plus élargi. Plutôt que de parler de « discrimination », nous privilégierons donc ici une analyse en termes de « stigmaté ». Une telle approche permet de rendre compte de l'articulation de différentes

62. GOFFMAN, *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*, op. cit.

63. *ibid.*, p. 57.

64. *ibid.*, p. 64.

65. *ibid.*, p. 66.

propriétés sociales possiblement liées à la trajectoire migratoire — la nationalité, les ressources linguistiques, le pays de diplôme, ou encore l'apparence physique — mais qui n'ont pas les mêmes effets sur les interactions sociales, c'est-à-dire qui « n'entachent » pas l'identité des personnes au même endroit, pour reprendre le vocabulaire goffmanien.

Dans un premier temps, l'approche se fonde sur l'analyse de données quantitatives relatives aux logiques d'altérisation de la population immigrée, qui varient selon la région géographique d'origine. Les pistes ainsi fournies sont approfondies dans un second temps à l'aide d'entretiens menés auprès de docteur·es en médecine et d'ingénieur·es aéronautiques afin d'approfondir la façon dont la stigmatisation fondée sur les pratiques langagières peut opérer au sein des classes supérieures.

III.1 Patronyme, couleur de peau et accent. Objectiver statistiquement une stigmatisation aux facettes multiples

Malgré des études longues, les immigré·es peuvent faire l'objet de diverses formes de racialisation, qu'il s'agit de distinguer. À la suite de Sarah Mazouz, nous défendons l'idée selon laquelle la racialisation d'une personne ne dépend pas seulement de caractéristiques physiques, mais également de la manière de parler et de s'habiller, ainsi que du statut social⁶⁶. Nous admettons donc que les caractéristiques physiques entrent pleinement en jeu dans ce processus de racialisation à partir du moment où des éléments phénotypiques sont encodés comme ayant une signification sociale et comme des signes informant sur la valeur des individus. En ce sens, il apparaît problématique d'opposer le physiologique et le social : c'est parce que des catégories sociales existent que des différences physiques deviennent socialement significatives. Nous reprenons ici la critique de l'opposition entre nature et social proposée par Christine Delphy, élaboré à partir du cas de la fausse opposition

66. La chercheuse, dans un texte intitulé explique qu'elle est plutôt « claire de peau » ce qui, combiné avec un accent parisien et le statut d'étudiante, la conduit à être perçue comme « blanche » par ses enquêté·es d'origine immigrée et populaire. Sarah MAZOUZ (2008). « Les mots pour le dire. La qualification raciale, du terrain à l'écriture ». In : *Les politiques de l'enquête : Épreuves ethnographiques*. Sous la dir. de Didier FASSIN et Alban BENSA.

entre « sexe » et « genre »⁶⁷.

D'autre part, l'analyse du stigmatisme langagier mérite d'être approfondie, afin de fournir un contre-point à la littérature sur la discrimination qui se centre souvent sur les stigmates « visibles » comme la couleur de peau et désigne comme « minorités visibles » les groupes les plus exposés à la racialisation⁶⁸. Le rôle du langage dans les processus de racialisation a déjà été souligné à diverses reprises. Goffman mentionne l'exemple du langage et de l'élocution afin de définir la notion d'importunité qui caractérise un stigmaté : dans le cadre d'une table de conférence, une personne en fauteuil roulant parviendra plus facilement à faire oublier son infirmité qu'une personne affligée d'un défaut d'élocution, alors même que cette dernière est bien moins handicapée que la précédente à divers points de vue. Le sociologue indique que le terme de visibilité, bien que parlant, présente des limites : « Etant donné que c'est le plus souvent à travers notre sens de la vue que le stigmaté des autres se manifeste, le terme de visibilité n'est sans doute pas trop erroné. Mais en réalité, un terme plus général comme "perceptibilité" ou "manifestation" serait plus approprié. Après tout, le fait de bégayer est une imperfection très "visible", mais d'abord par le son, par la vue. »⁶⁹. La linguiste Suzie Telep⁷⁰ parle des processus d'« accommodation langagière en contexte migratoire et post-colonial », conduisant certains hommes immigrés d'Afrique subsaharienne en France à « blanchir » leur usage du français dans certains contextes, pratique que les personnes interrogées désignent elles-mêmes par le verbe « whitiser ». D'autre part, l'article de Romane Blassel⁷¹ questionne la notion de « discrimination linguistique » au travers d'expériences quotidiennes d'universitaires dont la langue maternelle n'est pas le français. Les enquêtes de Suzie Telep et de Romane Blassel ont pour point commun de porter sur des enquêtés

67. Christine DELPHY (2001). *L'ennemi principal, 2. Penser le genre*. Paris, Editions Syllepse.

68. BEAUCHEMIN et al., « Les discriminations : une question de minorités visibles », op. cit.

69. Texte original : « Since it is through our sense of sight that the stigma of others most frequently becomes evident, the term visibility is perhaps not too misleading. Actually, the more general term, "perceptibility" would be more accurate, and "evidentness" more accurate still. A stammer after all, is a very "visible" defect, but in the first instance because of sound, not sight. » GOFFMAN, *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 48, je traduis.

70. TELEP, « "Moi je whitise jamais." Accent, subjectivité et processus d'accommodation langagière en contexte migratoire et postcolonial », op. cit.

71. BLASSEL, « "C'est mignon ton accent, tu viens d'où?" Pour une prise en compte des rapports sociaux dans l'étude des discriminations », op. cit.

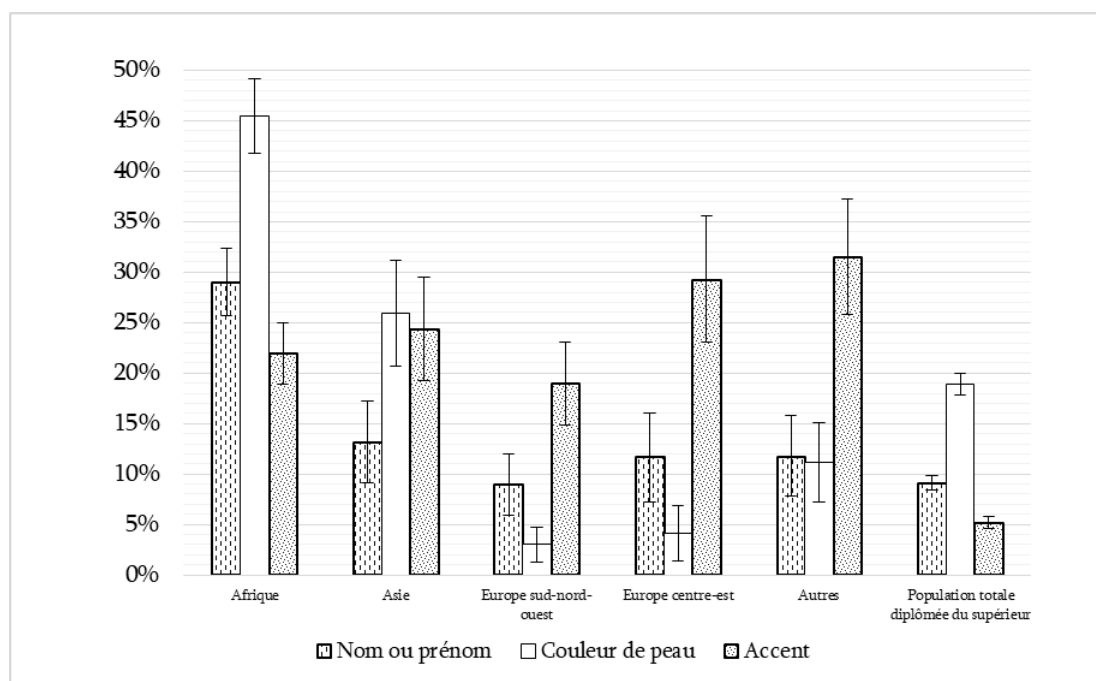
fortement diplômé·es, appartenant aux classes supérieures.

L'analyse de la racialisation – ou de l'altérisation pour prendre un terme plus englobant – doit donc tenir compte de cette complexité et de ces dimensions multiples. L'approche statistique permet de distinguer, de façon synthétique, trois types de facteur (physique, langagier et patronymique) que les personnes estiment à l'origine des insultes, propos ou attitudes racistes dont elles déclarent avoir été victimes (voir figure 5.11). Dans le questionnaire de l'enquête TeO 1, les trois facteurs possibles d'exposition aux actes ou propos racistes sont formulés de la façon suivante : « nom ou prénom » ; « couleur de peau » ; « accent ». Le graphique présente les réponses des immigré·es diplômé·es du supérieur et arrivé·es en France à l'âge adulte en fonction de l'origine. Il s'agit d'une source déclarative d'auto-victimation, utile pour approcher les logiques de catégorisation à l'œuvre dans les interactions ordinaires.

D'après les données, les personnes immigrées et diplômées du supérieur se déclarent fréquemment victimes d'insultes, propos ou attitudes racistes en France, avec des taux souvent proches de 20 % à 30 %. Ce premier point mérite d'être souligné, étant donné que la racialisation est habituellement pensée comme étroitement liée à une catégorisation fondée sur la classe sociale. L'enquête montre que les personnes immigrées ayant suivi des études supérieures, et disposant donc de ressources scolaires élevées, sont malgré tout très exposées à des processus de racialisation.

Les modalités de cette altérisation dépendent de la région d'origine des personnes interrogées. Les immigré·es diplômé·es d'origine maghrébine ou africaine se disent fortement exposé·es (20 % à 35 %) aux propos et attitudes racistes suscitées par le nom et prénom et l'accent, et encore plus fréquemment à des agissements se fondant sur la couleur de peau (40 % à 50 %). Les personnes d'origine asiatique mentionnent fréquemment l'apparence physique et l'accent (25 % pour chaque item) comme cause probable des agissements racistes dont ils et elles sont victimes. Un renversement s'opère pour les immigré·es d'origine ouest-européenne et centre-est-européenne. Pour ces dernier·es, le nom et l'apparence physique joue un rôle plus mineur, et c'est surtout l'« accent » qui est choisi comme cause probable des propos et attitudes racistes : 20 % dans le cas des Européen·nes du Sud et de l'Ouest, et 30 % chez les Européen·nes du centre-est. Dans ce cas, le sentiment d'être vic-

FIGURE 5.11 – Cause supposée des insultes, propos ou attitudes racistes dont l'enquêté-e a été victime en France, ou dont elle/il pense pouvoir être victime en France



Source : enquête Trajectoires et Origines (2008).

Champ : personnes immigrées arrivées à l'âge adulte, diplômées du supérieur (sauf pour la dernière ligne : toutes les personnes diplômées du supérieur).

Lecture : Parmi les immigré-es africain-es diplômé-es du supérieur, arrivé-es en France à l'âge adulte, 28 % disent avoir été victime ou être susceptible de racisme en France en raison de leur nom ou de leur prénom.

Note : effectifs pondérés ; intervalles de confiance au seuil de 10 %.

time d'une forme d'altérisation ne porte pas en priorité sur un stimate physique et donc « visible », mais plutôt sur un stimate « audible », celui d'un écart aux normes langagières dominantes dans le contexte d'arrivée.

Comme le souligne Romane Blassel⁷², le terme goffmanien de « visibilité » du stimate ne doit pas faire oublier que le stimate peut également être auditif, par exemple en ce qui concernant la stigmatisation liée au langage. Dans le cas des Européen·nes de l'Est, qui ont rarement fait leurs études en français du fait d'un déclin de l'influence culturelle française dans leurs pays d'origine, « l'anormalité » provient de leur usage de la langue et de leur accent, qui n'est pas conforme à celui habituellement attendu dans le cadre de leur métier. L'écart à la norme langagière relève bien ici d'une altérité nationale, plutôt que d'une altérité de classe sociale. En effet, les personnes interrogées se caractérisent par un rapport scolaire à la langue et donc une familiarité avec des formes langagières légitimes, du fait de leur socialisation dans le cadre d'études longues. Le franchissement des frontières nationales place les personnes dans le trouble à cause d'une vulnérabilité langagière, alors même que celles-ci pouvaient tirer des bénéfices symboliques de leur rapport dominant à la langue dans leur pays d'origine.

Les données de l'enquête Trajectoires et Origines permettent de quantifier le phénomène de stigmatisation fondée sur la langue en haut de la hiérarchie des diplômes et de montrer que l'ampleur du phénomène varie selon l'origine géographique. Elles montrent que des groupes géographiques peu exposés au racisme lié à la couleur de peau ou au nom et prénom peuvent déclarer être concernés par des comportements racistes liés à leur accent. Parmi les personnes diplômées du supérieur arrivées en France à l'âge adulte, c'est le cas de 18 % des personnes originaires d'Europe occidentale, et de 28 % des personnes originaires d'Europe centrale et orientale. Dans ce cas, le qualificatif « raciste » peut faire écho à des expériences de stigmatisation dans un sens plus large que celle qui se fonde sur l'apparence physique, même s'il n'est pas exclu que le questionnaire de l'enquête TeO ait en partie orienté les réponses des enquêté·es dans le choix du lexique. Il aurait par exemple été intéressant de voir si la mention d'éventuels propos ou attitudes « xénophobes » ait pu être privilégiée chez les personnes davantage soumises à des formes de caté-

72. *ibid.*

gorisation sur le plan linguistique que corporel.

Après avoir mis en évidence les modalités différenciées de stigmatisation qui touchent la population ayant immigré à l'âge adulte, nous proposons d'approfondir cette question à l'aide d'entretiens auprès de docteur·es en hôpital et d'ingénieur·es aéronautiques. Il s'agit d'analyser de manière plus fine les interactions et l'éventuelle porosité entre stigmates physiques et stigmates linguistiques. Par ailleurs, les entretiens menés montrent que les modalités de la stigmatisation langagière ne sont pas les mêmes selon le pays d'origine et sa position dans la structure internationale.

III.2 Des mécanismes d'infériorisation non réductibles à l'exclusion juridique : le cas des docteur·es en hôpital

La ségrégation selon l'origine migratoire va de pair avec une marginalisation interne à certains groupes professionnels qualifiés, comme l'illustre le cas emblématique du secteur de la santé. Différents types de stigmates, au sens goffmanien de signaux, peuvent « discréditer » les personnes immigrées et diplômées du supérieur dans le cadre de leur travail, c'est-à-dire révéler une identité dévalorisante et honteuse aux yeux de leur collègues. La focale est mise ici sur le cas des docteur·es en médecine qui exercent en secteur hospitalier⁷³. Rappelons qu'en France, il s'agit de l'une des professions qui présente le plus fort taux d'immigré·es (18 %). L'analyse se fonde sur des entretiens réalisés en France par mes soins, et sont comparés avec les résultats dégagés par la sociologue Julianne Klein en Allemagne⁷⁴. On souhaite ici observer les modalités variées de stigmatisation selon l'origine géographique, au sein d'une même profession. Les personnes interrogées en France sont souvent originaires de l'Algérie, du Maroc et du Liban, pays caractérisés pour leurs liens historiques de dépendance avec la France, ainsi que de Roumanie et de Serbie. La recherche de Julianne Klein se centre sur les docteur·es origi-

73. Dans cette section, nous utiliserons le terme « docteur·es » afin de désigner ces personnes, plutôt que celui de « médecin » qui présente l'inconvénient de ne pas pouvoir être décliné au féminin.

74. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit.

naires des pays communautaires de l'Europe centrale et orientale (Roumanie et Bulgarie comprise), mais apporte des éléments de comparaison avec les professionnel·les d'Afrique et du Moyen-Orient qui exercent dans les mêmes hôpitaux.

Nous examinerons deux catégories de stigmates qui pèsent différemment dans les interactions professionnelles et touchent inégalement les doctor·es selon leur origine géographique. Dans un premier temps seront abordés des critères de dévalorisation légitimés par le droit – la nationalité et le pays d'obtention du diplôme – qui pèsent dans les interactions professionnelles des doctor·es extra-communautaires. Puis nous mènerons une analyse des critères plus informels de dévalorisation, qu'il s'agisse de l'apparence physique ou des pratiques langagières. La stigmatisation fondée sur une différence linguistique apparaît déterminante pour les immigré·es diplômé·es du supérieur quelle que soit leur origine nationale, avec des variations entre celles et ceux qui ont suivi un cursus francophone avant la migration, pour lesquels le stigmatisme langagier est léger et donc plus facile à camoufler, et les autres dont l'assimilation linguistique nécessite plus de temps.

III.2.1 Nationalité et pays d'obtention du diplôme : deux formes de discrimination légale

On s'interroge d'abord sur le processus d'infériorisation sociale fondé sur la nationalité et le diplôme. Les doctor·es immigré·es en France constituent une catégorie exposée à plusieurs formes de « discrimination légale », en lien avec le pays de formation et la nationalité. En sociologie de la migration, l'analyse des inégalités de traitement dans le contexte professionnel s'est beaucoup nourrie d'une discussion de la notion de « discrimination », empruntée au droit. Dans un article devenu classique, Danièle Lochak définissait la discrimination en droit comme « la distinction ou la différence de traitement illégitime : illégitime parce qu'arbitraire, et interdite puisqu'illégitime »⁷⁵. Le cas des doctor·es ayant immigré en France ou en Allemagne à l'âge adulte permet justement de préciser les contours de la notion de discrimination, dont la

75. Danièle LOCHAK (1987). « Réflexion sur la notion de discrimination ». In : *Droit social* 11, cité par Laure BERENI et Vincent-Arnaud CHAPPE (2011). « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique ». In : *Politix* 2, p. 7–34.

signification est étroitement liée à un ancrage juridique, comme le rappellent Laure Bereni et Vincent-Arnaud Chappe⁷⁶ : « Il nous semble qu'une sociologie de la discrimination doit affronter la question de son ancrage juridique, faute de quoi elle risquerait de se réduire à une forme d'ingénierie sociale en support à la définition d'un problème public opéré par les législateurs ou les juristes. » Or la définition de la discrimination dans la loi ne suffit pas à rendre compte des processus d'exclusion de la profession médicale lors de l'arrivée en France.

D'un point de vue juridique, le personnel de santé immigré arrivé à l'âge adulte cumule différentes propriétés sociales qui empêchent la mise au jour d'une discrimination répréhensible par la loi. Les personnes interrogées ont effectué une partie ou l'entièreté de leurs études de médecine dans un pays étranger, parfois en dehors de l'Union européenne. Elles ne jouissent donc pas de la pleine reconnaissance de leur diplôme en France, et on peut, à ce titre parler d'une discrimination légale, au sens où les restrictions imposées dans l'exercice de la médecine sont fixées, et donc légitimées, par la loi. De plus, du fait d'une socialisation linguistique à l'étranger, ces personnes peuvent être entravées dans leur communication avec les patient·es et leurs collègues. Du point de vue de la loi française, la marginalisation dont elles peuvent faire l'objet peut être justifiée juridiquement par les contraintes et exigences liées à leur activité. En effet, un article du Code pénal indique que les sanctions à l'égard de comportements discriminatoires ne sont pas applicables dans le cas de « *discriminations fondées, en matière d'embauche, sur un motif mentionné à l'article 225-1 du présent code, lorsqu'un tel motif constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée* »⁷⁷. En ce sens, l'analyse des professionnel·les primo-arrivant·es ayant fait leurs études à l'étranger se prête moins bien à une analyse en termes de discrimination que les analyses consacrées au phénomène de discrimination des descendant·es d'immigré·es⁷⁸ ou à leur exposition à des formes de racisme.

76. *ibid.*, p. 11.

77. Lien vers l'article en question : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cid-Texte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000033461468&dateTexte=20200225>

78. BEAUCHEMIN et al., « Les discriminations : une question de minorités visibles », *op. cit.*

La notion sociologique de « discrimination légale » permet de caractériser la clôture de certaines professions fondée sur ces critères d'accès légitimés par le droit, à savoir notamment la nationalité et le pays d'obtention du diplôme. Cette expression consiste à renouer avec l'acceptation initiale du terme « discriminer », c'est-à-dire opérer une distinction, une différenciation, une séparation entre des objets. Elle consiste à tirer parti de la polysémie du terme, afin de souligner un éventuel paradoxe, ou du moins à mettre en question la légitimité des inégalités de traitement instituées dans le droit. Ainsi le personnel de santé immigré fait l'objet d'un traitement différencié selon sa nationalité et son pays de formation, dont les règles sont formalisées juridiquement. En ce sens, la loi ne condamne ni n'interdit cette inégalité de traitement, mais au contraire elle l'officialise.

Cet état de fait est le résultat d'une histoire ancienne. Gérard Noiriel décrit l'instauration de barrières légales en France, de la fin du XIX^e siècle aux années 1930, pour dissuader les personnes étrangères d'exercer la médecine en France⁷⁹. Du fait de la suppression d'un système des équivalences de diplôme, l'exercice de la médecine devient conditionné à la possession d'un diplôme français. En outre, une loi de 1933 pose la nationalité française comme condition, en plus de celle du diplôme. Après la Deuxième Guerre mondiale, ces restrictions demeurent et expliquent « le cantonnement des médecins originaires des ex-colonies et protectorats français à des emplois peu valorisés à l'intérieur du champ médical »⁸⁰. D'après Marc-Olivier Déplaupe, entre 1945 et 2006 :

« la condition de citoyenneté française a été vidée d'une partie de son contenu par la signature de nombreuses conventions avec des États étrangers. La condition de diplôme, elle, a été maintenue de manière nettement plus rigide. Elle oppose, à partir de 1977, les médecins ayant été formés dans un État membre de la [Communauté Economique Européenne], qui acquièrent en matière d'exercice des droits identiques à ceux des médecins ayant le diplôme d'État français, aux médecins à diplôme extracommunautaire qui

79. Gérard NOIRIEL (2004). « Professions de santé, professions protégées : un historique. » In : *Migrations société* 16.95, p. 65–67.

80. DÉPLAUPE, « Une xénophobie d'État? Les "médecins étrangers" en France (1945-2006) », op. cit.

doivent, pour bénéficier de ces mêmes droits, obtenir une autorisation préalable du ministère de la Santé. Or ces autorisations, accordées depuis 1975, le sont avec une grande parcimonie. Toutefois, ce cadre réglementaire laisse aux hôpitaux la possibilité de recruter des médecins ne satisfaisant pas aux conditions générales d'exercice de la médecine pour pourvoir certains types d'emplois, dont certains leur sont même statutairement réservés, comme ceux d'attaché associé et d'assistant associé. À partir des années 1980, plusieurs milliers de médecins à diplôme extracommunautaire sont ainsi embauchés dans les hôpitaux publics, où ils sont souvent cantonnés à des fonctions astreignantes et mal rémunérées. »⁸¹

Enfin, comme le souligne Christelle Fifaten Hounsou, « l'État français a lui-même transgressé le monopole dont bénéficient les professionnels français et à diplôme français pour l'exercice de la médecine, en organisant le recrutement par les hôpitaux publics de médecins étrangers "non autorisés" »⁸². Elle indique qu'en 2005, 6750 praticien·nes à diplôme hors Union européenne (Padhue) travaillent en France d'après les données de la Fédération des praticiens de la santé. Les hôpitaux ont pris l'habitude de recruter ces dernier·ères sous le statut de « faisant fonction d'interne », qui correspond aux docteur·es recruté·es à titre provisoire dans le cas où un poste d'interne n'a pas pu être pourvu. La sociologue précise que le nombre d'étranger·ères recruté·es est sous-déclaré en cas de situation locale illégale. Ces professionnel·les investissent surtout les spécialités et services en pénurie : anesthésie-réanimation, radiologie, chirurgie cardio-vasculaire, néphrologie ou urgences, et réalisent avant tout leur carrière dans le secteur hospitalier, sachant que les carrières médicales y sont devenues moins attractives, en raison du manque de personnel, des rythmes de travail accentués et des faibles rémunérations par comparaison au secteur libéral.

En termes de discrimination légale, un clivage apparaît dès les années 1970 entre les personnes ressortissant·es de l'espace communautaire et les

81. *ibid.*, p. 95.

82. Christelle Fifaten HOUNSOU (2018). « Les recompositions de la profession médicale en temps de globalisation et de néolibéralisme économiques : analyses à partir des mobilités internationales de médecins originaires d'Afrique de l'Ouest ». Thèse de doct. Université Sorbonne Paris Cité, voir résumé de la thèse.

autres : la reconnaissance d'équivalence entre pays communautaires pour les diplômes dans les professions réglementées, notamment dans le secteur médical, vient faciliter l'accès des professionnel·les de l'UE à un poste dans leur domaine de compétence au sein du pays d'arrivée. À l'inverse, les doctor·es formé·e en dehors de l'UE font l'objet de conditions statutaires différentes de celles des médecins français, ce qui les conduit bien souvent à occuper des postes moins bien rémunérés et à ne pas être autorisés à exercer leur profession de plein droit. Comme le souligne Julianne Klein, au sujet du recrutement dans les nouveaux pays membres de l'UE par les hôpitaux allemands, les procédures administratives ont été fortement allégées suite à l'intégration des pays d'origine dans la Communauté européenne, même s'il reste plus long pour les professionnel·les d'obtenir l'autorisation d'exercice pour les professionnel·les qui n'ont pas fait leurs études en Allemagne⁸³.

Dans les professions médicales, les traitements inégalitaires fondés sur la nationalité ou le pays de diplôme relèvent donc d'une discrimination légale, au sens où les différences de statut ne sont pas répréhensibles juridiquement. Cette consécration juridique peut faire que les inégalités qui en découlent apparaissent moins illégitimes que les discriminations fondées sur la couleur de peau, la religion ou l'accent, qui pour leur part sont condamnés par le droit. Une différence subsiste néanmoins entre le diplôme et la nationalité de ce point de vue. Dans une société où l'institution scolaire forme et transforme les individus par le biais d'une socialisation sur le temps long, la force sociale du diplôme devient incontestable dans le contexte d'exercice d'un métier. Au contraire, la nationalité peut apparaître comme une propriété sociale plus contingente dans ce contexte, même si elle garde une charge symbolique extrêmement forte⁸⁴. Historiquement, le pays d'obtention du diplôme tend à avoir une dimension plus restrictive que la nationalité dans l'accès aux professions médicales. Cette centralité du diplôme dans la légitimité au sein des professions supérieures peut être illustrée par le phénomène de suspicion qui pèse sur les doctor·es centre-est européen·nes qui, bien que bénéficiant de la citoyenneté européenne, sont constamment mis à l'épreuve parce qu'ils n'ont

83. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit., p. 99.

84. Didier FASSIN et Sarah MAZOUZ (2007). « Qu'est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d'institution républicain ». In : *Revue française de sociologie* 48.4, p. 723–750.

pas réalisé leurs études sur place⁸⁵.

III.2.2 La mise en doute de la compétence professionnelle

Chez les docteur·es interrogé·es, l'un des enjeux majeurs est de ne pas être discrédité·es et que leurs compétences professionnelles ne soient pas remises en question par les collègues et les patient·es. Cette question est centrale, sachant que cette hiérarchie des compétences selon l'origine migratoire est formalisée dans le droit français et communautaire. La confrontation répétée au soupçon d'incompétence est structurante dans l'expérience de ces professionnel·les, au point qu'elle a pu avoir des effets sur le déroulement des entretiens que j'ai menés. En particulier, les questions relatives à l'organisation du cursus de formation dans le pays d'origine ont souvent suscité des réactions défensives, comme celle de Tatiana Balasko, docteure hospitalière roumaine. Répondant à ma question sur l'organisation des études en Roumanie, elle me dit de façon laconique qu'il n'y a aucune différence avec le cursus français. De façon similaire, Anissa et Khalil Chibane — couple de médecins algériens installé·es en France — prennent soin de préciser que les examens d'équivalence préparés en France les ont conduit à réviser des connaissances que tou·tes deux avaient déjà apprises au cours de leur formation. Peut-être dans un souci de présentation de soi, Khalil m'informe de leur excellent rang d'entrée à la faculté de médecine en Algérie. C'est également le cas de Salima Mallouk, docteure libanaise arrivée dans les premiers rangs de la faculté de médecine au Liban.

Outre ces remarques relatives à la relation d'entretien, le récit des interactions avec les collègues révèle une impression récurrente d'être surveillé·e dans le contexte professionnel, avec des nuances selon le prestige de la spécialité exercée. Ainsi Anissa Chibane, qui exerce dans une spécialité délaissée et peu valorisée - la gériatrie - a le sentiment d'être moins sujette à cette surveillance que son mari Khalil, cardiologue, particulièrement marqué par les contrôles tatillons de ses collègues lors de son arrivée dans le service. Globalement, le pays d'obtention du diplôme constitue en tout cas un critère important de la réputation de compétence dans l'environnement professionnel.

85. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit.

— **Enquêtrice** : *Par rapport à la reconnaissance de tes compétences, est-ce qu'il y a aussi une reconnaissance plus informelle de tes compétences ?*

— **Khalil Chibane** : *Disons que... (...) c'est vrai au début tu dois faire preuve de tes compétences etc. parce que y a toujours cette... les préjugés initiaux comme on dit : (sur le ton de la rengaine) "nan tu viens de l'étranger, il vaut mieux être assisté!", ou... indirectement, on vous fait pas trop confiance, on doit d'abord voir comment tu travailles machin...*

— **Enquêtrice** : *Ouais.*

— **Anissa Chibane** : *Et c'est aussi parce que [dans le poste de Khalil] y a beaucoup de chirurgie aussi. C'est différent. On est plus méfiant. Moi en clinique, ils nous font plus confiance, on laisse plus... On est supervisé mais heu...*

— **Khalil Chibane** : *Nan mais officiellement parlant c'est ça. Après c'est vrai que une fois sur le terrain, ils nous voient, fin ils travaillaient une ou deux fois et après c'est bon et ils savent très bien que... (inaudible) (...) Le personnel soignant quand même, les infirmiers, les sage femmes, etc., à un moment donné on... on se sent vraiment surveillé quelque part, c'est dans l'sens... est-ce qu'ils peuvent nous faire confiance... C'est juste parce qu'on est diplômé étrangère. (...)*

— **Enquêtrice** : *Et comment tu l'sens cette méfiance-là ? Quels sont les signes qui montrent que y a une petite [méfiance] ?*

— **Khalil Chibane** : *Oui oui, nan c'est... on le sent parce que c'est au début parfois c'est... on voit quand même que les dossiers, ils sont re-contrôlés... alors qu'c'est des choses qu'on a vraiment dépassé quand on était interne, les gens c'est vrai ils contrôlaient nos dossiers, mais pas après. Et là on le sent, par exemple... les infirmières etc. quand on donne certaines conduites à tenir, on voit qu'elles recontactent d'autres médecins pour... pour vérifier est-ce que c'est vraiment les indications... à suivre.*

— **Anissa Chibane** : *ça moi aussi j'ai eu ça !*

— **Khalil Chibane** : *Et du coup ça on sent qu'ils nous font... (cherche*

ses mots) c'est pas... parce que là c'est pas le fait d'être nouveau dans l'service, parce que y a plusieurs médecins nouveaux qui sont diplômés... d'la faculté française, y ... ils ont pas vraiment cette tension derrière.

De même que le pays de formation, le fait d'être de nationalité étrangère peut contribuer à entacher la réputation et introduire le doute chez les collègues au sujet du niveau de compétence. Le doute peut également s'immiscer chez les personnes immigrées elles-mêmes qui, mises à l'épreuve de façon répétée dans le cadre de leur environnement professionnel, peuvent avoir le sentiment de perdre en assurance, comme le montre le cas d'Ines Boumaaza, qui exerce en France pendant plusieurs années avec la nationalité marocaine, avant d'être naturalisée française. Suite à sa validation de son internat au Maroc, elle a été reçue au sélectif concours de l'internat français ouvert aux ressortissant·es extra-communautaires. Malgré ses accréditations scolaires, la nationalité marocaine d'Ines pèse sur la façon dont elle perçoit ses propres compétences médicales, d'où son souhait d'obtenir la nationalité française. Ainsi, sa démarche de naturalisation, qui *a priori* n'a pas de rapport avec ses compétences professionnelles, la rassure et lui donne le sentiment de ne plus avoir à faire ses preuves.

— **Ines Boumaaza** : *Je suis plutôt contente d'être arrivée jusqu'ici, ça été un grand soulagement en fait.*

— **Enquêtrice** : *À quel moment tu as ressenti ça ?*

— **Ines Boumaaza** : *J crois que c'est quand j'ai reçu la lettre de nationalité [française], parce que t'as l'impression d'être moins un outsider et puis d'avoir vraiment ta place. Avant j'passais mon temps à m'excuser et puis t'as toujours peur que... quand tu fais une bêtise, fin au boulot, que ce soit parce que "ouais... elle est étrangère, elle est pas hyper rigoureuse".*

— **Enquêtrice** : *Ah oui, t'avais des fois ce...*

— **Ines Boumaaza** : *Ouais, c'est p'têt plutôt moi qui me fais une idée. Mais j'me le reprochais à moi-même, tu vois, j'me dis quand même... 'fin, montre que t'as un peu de... comment dire ? Montre que tu sais réfléchir comme... fin... tu vois j'me mettais la pression. Et*

puis du coup maintenant tu dis ben, depuis qu'je, fin depuis qu'je sais que je suis française, chuis beaucoup plus assise, chais pas comment te dire.

Le cas d'Ines Boumaaza révèle la complémentarité entre la légitimité conférée par l'appartenance nationale et celle qui peut être garantie par la certification scolaire. L'intériorisation d'une position d'infériorité, y compris sur le plan professionnel, du fait d'une altérité d'appartenance nationale, peut être mise en lien avec la notion de « politesse de l'étranger » décrite par Abdelmalek Sayad⁸⁶. Dans son chapitre intitulé « Immigration et pensée d'État », Sayad parle de « la loi non écrite qui impose la réserve, la neutralité (réelle ou feinte) qui sied à l'étranger. (...) Cette exigence de simple politesse, de bonnes manières, sans plus, est, en réalité, grosse de beaucoup de renoncements. » Il indique plus loin : « L'immigré, surtout de basse condition sociale, est tenu à une sorte d'hyper-correction sociale. » Outre ses implications en termes de niveau de rigueur professionnelle perçu par l'entourage, l'altérité nationale peut aussi avoir des effets sur la réputation morale des docteur-es immigré-es.

III.2.3 Le stigmate moral de la déloyauté envers son pays d'origine

À cet enjeu de la compétence se combine en effet un enjeu éthique autour du financement de la formation. Une enquêtée s'est par exemple vue reprocher par un patient de ne pas « rendre » à son pays d'origine ce que celui-ci lui avait donné, à savoir le financement de sa formation de médecine. Ces enjeux moraux, à l'œuvre dans les interactions quotidiennes, sont également au cœur des négociations entre États d'origine et d'arrivée pour la définition d'un seuil d'accès à la profession en France⁸⁷. Cette question éthique peut paradoxalement avoir pour effet de renforcer la stigmatisation dont les docteur-es étranger-ères font l'objet.

— **Ines Boumaaza** : *De temps en temps t'as un truc qui te paraît un peu déplacé ou... c'est genre...*

86. SAYAD, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, op. cit.

87. DÉPLAUDE, « Une xénophobie d'État? Les "médecins étrangers" en France (1945-2006) », op. cit.

— **Enquêtrice** : *Oui ? Par exemple ?*

— **Ines Boumaaza** : *« Ah, tu veux pas rentrer ? » ou genre... (elle réfléchit) qu'est-ce que j'avais eu ? Mais chais même pas... c'était genre « mais t'as pas l'impression qu'en fait... en étudiant au Maroc, ben tu leur rends pas c'qu'ils t'ont donné ? Fin en venant bosser en France et tout... » Et tu dis effectivement, j'ai une dette envers eux, mais j'ai envie d'la rembourser différemment, fin en f'sant d'l'humanitaire ou quelque chose comme ça. Donc c'est aussi un peu culpabilisant qu'aussi la personne elle.. elle pensait pas à mal. Tu vois ?*

On a donc mis en évidence les mécanismes d'exclusion juridique concernant les professions médicales, empêchant les docteur·es étranger·es et/ou diplômé·es à l'étranger d'exercer la médecine de plein droit. Pour autant, même dans les cas où cette exclusion juridique est dépassée, comme dans le cas de Khalil Chibane et Ines Boumaaza, grâce à la validation d'équivalences sur place, d'autres mécanismes de dévalorisation plus diffus interviennent. Ceux-ci peuvent conduire les enquêté·es à se voir reprocher des manquements, que ce soit sur le plan professionnel ou sur le plan moral. Autrement dit, la méfiance s'ancre dans une discrimination instituée par le droit, mais d'autres sources d'illégitimité, moins formalisées, pèsent également sur ce personnel.

III.2.4 Le stigmatisme langagier : un élément clef se déclinant différemment selon l'origine

Le terme « accent » est privilégié dans l'enquête Trajectoires et Origines pour désigner ce qui relève du stigmatisme langagier. Ce terme a l'avantage d'être assez générique et compréhensible par tous et toutes, ce qui est souhaitable dans le cadre d'une grande enquête par questionnaire. Venant compléter l'approche quantitative, les anecdotes rapportées dans les entretiens renseignent sur les situations où le caractère inopportun du stigmatisme est rendu manifeste et devient source de discrédit. Ce qu'on entend par « accent » renvoie alors à des formes très différenciées de rapport à la langue. En particulier, l'adaptation langagière n'est pas la même pour les personnes ayant suivi tout ou une partie de leur cursus dans les établissements français à l'étranger, et les personnes qui commencent à apprendre le français lors de leur arrivée.

Les entretiens menés avec des docteur·es venu·es de l'étranger qui travaillent en France permettent de démêler les facteurs à l'origine de processus différenciés d'altérisation et d'infériorisation, et d'approfondir l'analyse des stigmates langagiers dans ce processus. Lorsque la racialisation tient à des caractéristiques physiques, la mise en scène des corps est un enjeu crucial du contournement du stigmaté. De façon analogue, l'hostilité suscitée par la déviance langagière (accent) peut conduire à des stratégies de contournement du stigmaté au travers d'un travail sur la langue et de l'apprentissage de nouveaux codes langagiers.

Cette question a déjà été défrichée par Julianne Klein en Allemagne. Celle-ci montre que les ressources humaines des hôpitaux allemands considèrent les compétences en allemand comme étant le critère le plus déterminant dans le recrutement des docteur·es⁸⁸, considérant que la maîtrise de la langue favorise la reconnaissance des nouvelles recrues par leurs collègues et les autres personnels de l'hôpital. En outre, les patient·es interprèteraient les hésitations et erreurs langagières comme une incompetence médicale et comme le résultat d'un manque de qualification. Recruter des personnes qui maîtrisent bien l'allemand est donc présenté comme une manière de mettre en confiance la patientèle. Ainsi, la langue peut constituer un puissant facteur d'exclusion pour les personnes n'ayant pas été familiarisées à l'allemand pendant leur scolarité. Ce stigmaté langagier s'articule cependant différemment aux processus de racialisation opérés par les ressources humaines, selon l'origine géographique. D'après Julianne Klein, une différence est faite presque systématiquement entre les docteur·es d'origine européenne (y compris dans sa partie orientale) et celles et ceux qui viennent de pays africains et arabes. Les recruteur·es insistent sur la capacité supposée plus grande des médecins d'origine européenne à s'intégrer aux équipes locales, et à adopter une attitude adaptée avec la patientèle féminine, du fait du soupçon d'un machisme plus fort des professionnel·les non communautaires. Des frontières plus subtiles apparaissent néanmoins entre pays de l'espace communautaire, les personnes originaires des deux derniers pays accédants à l'UE – la Roumanie et la Bulgarie – étant représentées comme plus traditionalistes⁸⁹.

88. KLEIN, *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*, op. cit., p. 102.

89. *ibid.*, p. 101.

Ces représentations peuvent expliquer en partie que les Européen·nes soient avantagé·es par rapport aux autres immigré·es, malgré leurs difficultés langagières.

La situation est en partie différente en France, où les personnes originaires d'Afrique et du Moyen-Orient qui ont suivi des cursus francophones dans leur pays d'origine peuvent être avantagées par rapport aux Européen·nes de l'Est, malgré les processus de racialisation dont elles peuvent faire l'objet par ailleurs. La mise en regard d'extraits d'entretien avec Jovan Gospovic, docteur d'origine serbe installé en Allemagne puis en France, et d'Elizabeth Sahadi, pédiatre d'origine libanaise ayant exercé en France, permet de montrer deux rapports très contrastés à la langue du pays d'arrivée et les formes de gestion du stigmaté qui en découlent.

— **Enquêtrice** : *Et j'me demandais au niveau de la langue aussi... au moment où vous êtes parti là-bas [en Allemagne], est-ce que vous parliez allemand ?*

— **Jovan Gospovic** : *Ah bah c'était... quand je suis parti là-bas, en Allemagne, je connaissais deux trois mots. (...) je savais pas du tout, mais pour anesthésie vous avez pas besoin. (rires) (...)*

— **Enquêtrice** : *Ah oui. Et comment vous faisiez le... les premiers mois ?*

— **Jovan Gospovic** : *Bah je... je faisais anesthésie tout simple. (...) Je voyais pas les patients, je travaillais pas dans les soins intensifs. Du tout. Cette année-là, pas du tout. Seulement pendant les... les gardes de nuit.*

Ici, la gestion du stigmaté passe par la réalisation de tâches adaptées au faible niveau linguistique, à savoir celles qui ne nécessitent pas d'interactions langagières afin d'éviter le trouble lié au manque de maîtrise de la langue. De même, Tatiana Balasko, docteur urgentiste roumaine exerçant en France, indique « *l'impossibilité de tenir une conversation en français* » au moment où elle s'installe en France. Grâce aux proximités entre le français et le roumain dans le vocabulaire médical, elle parvient à passer les concours en France, malgré ses nombreuses fautes d'orthographe. Ce rapport à la langue contraste avec celui d'Elizabeth Sahadi, qui pour sa part a été socialisée à la

langue française dès son plus jeune âge, dans le cadre familial et scolaire au Liban. Voici comme elle décrit les ajustements qu'elle a dû opérer lors de son arrivée en France.

— **Elizabeth Sahadi** : *Quand on vient ici y a deux difficultés, y a trois difficultés majeures. La première (pause) c'est la musique de la langue. (...) Quand on arrive, on n'est pas habitué à la musique des Français parce que ils... ils lâchent les mots, ils avalent la moitié et... ils vont vite. Donc il faut des MOIS pour s'habituer à comprendre ce que l'autre, il dit. Faut l'faire répéter, même si on comprend c'que c'est l'mot mais on... on a du mal à l'capter. La deuxième, c'est s'exprimer dans une langue pure, c'est-à-dire (elle reprend sa respiration) ne pas utiliser un mot d'une langue étrangère parce que on n'arrive pas à l'trouver, parce que on a été habitué, parce qu'il le comprend pas, l'interlocuteur. Et la troisième, tout c'qui est... dialectal, français, c'est-à-dire, c'que j'dis dialectal, c'est-à-dire tout c'qui est... (Elle énumère :) verlan, argot, tout ça, on le connaît pas. C'est des mots... parler d'flotte... oui d'accord, mais « qu'est-ce qui flotte hein ? » ça il faut l'apprendre, aussi. Donc même si on est bilingue. Même si on maîtrise le français, même si on a un bac français et que... on connaît nos classiques plus qu'ici... pour parler il y a une petite difficulté.*

Dans ces extraits d'entretiens, les troubles langagiers ne renvoient pas au même type de stigmaté. Les enquêté-es n'utilisent d'ailleurs pas les mêmes termes pour en parler : Jovan utilise plutôt des verbes dans leur forme négative pour parler de son incapacité (« *je pouvais pas* ») à « *savoir* » (les mots de vocabulaire) et à « *comprendre* », tandis qu'Elizabeth utilise plus volontiers des qualificatifs de la langue distinctive : langue « *pure* », « *dialectale* » et évoque la « *musique* » de la langue. Dans le cas de Jovan, il s'agit d'acquérir les règles de base de la langue permettant de communiquer, sans attention particulière au registre de langue. Son apprentissage de la langue allemande en contexte hospitalier et en dehors du contexte scolaire a d'ailleurs pu le conduire à acquérir assez rapidement des termes savants, relevant d'une forme de langage légitime (exemple de la « *pré-médication* »), avant de maî-

triser certaines règles de grammaire élémentaires. L'enjeu pour Elizabeth est tout autre car elle a appris le français dans un contexte scolaire élitiste et dans un pays où la maîtrise de cette langue est le signe d'une appartenance aux classes supérieures. Il s'agit alors au contraire pour elle de déscolariser son usage de la langue, notamment en assimilant les usages plus informels et relâchés du français (verlan et argot). Elle explique ainsi que ce qu'elle a appris au Liban n'est pas à proprement parler le français, mais la « *langue de Montaigne* » comme elle la désigne, c'est-à-dire un registre de langue du français littéraire et parfois désuet. Or celui-ci expose à un désajustement aux codes qui régissent les interactions quotidiennes : elle évoque par exemple l'inadaptation des formules de salutation qu'elle utilisait auprès des commerçants à son arrivée, et qui pouvaient être interprétées comme une préciosité mal placée.

La pratique peu fréquente du français, y compris dans le cadre scolaire, dans les pays du centre et de l'est de l'Europe (voir chapitre 2) explique sans doute que les doctor·es issu·es de ces régions soient en moyenne davantage concerné·es par la stigmatisation linguistique que leurs collègues d'origine africaine. En outre, ces dernier·ères sont déjà accablé·es d'autres formes de stigmates plus rapidement « visibles » au sens de Goffman, et qui ont un « foyer apparent » plus étendu que la question linguistique. Les personnes d'origine africaine courent le risque d'être discréditées avant même d'avoir pris la parole. Le récit d'Ines Boumaaza conforte l'hypothèse d'une stigmatisation différenciée, langagière dans le cas des doctor·es est-européen·nes et fondée sur l'apparence dans le cas des doctor·es africain·es. Elle observe par exemple une certaine retenue dans les moqueries à l'égard des pratiques langagières des doctor·es venu·es de pays africains, réserve s'expliquant selon elle par le fait que le racisme s'exprime déjà, et de façon encore plus violente, sur d'autres plans (voir citation en exergue de ce chapitre). En revanche, des collègues roumaines qui ont le même statut qu'elle (faisant fonction d'interne) peuvent faire l'objet de traitements humiliants de la part des infirmières, du fait de leur accent.

— Ines Boumaaza : *Mais c'est marrant, [les collègues français] se basent vraiment sur le verbe et l'échange, sur l'accent. C'est fou hein !*

Pas sur les compétences (...) ils adorent faire des blagues sur la façon de parler, moi j'trouve ça (elle souffle d'agacement). (...) [Les] médecins roumains ou... (elle souffle) Ils prennent cher! (rire) (...) J'avais des co-internes roumaines parce que y a pas mal de postes qui sont pas attribués à Paris, et t'as plein de faisant fonction d'interne qui sont embauchés pour ça. (...) Et elles, elles étaient dans le même statut que moi. Et... bah ça va, j'pense qu'elles ont jamais eu de critiques en face sur ce qu'elles faisaient mais je pense qu'il y a des infirmières qui se sont autorisé des comportements qu'elles se seraient jamais autorisées avec un médecin français. J'me souviens notamment d'une... d'une co-interne, elle avait été appelée en fin de nuit (...) Et en fait l'infirmière elle a appelé toutes les demi-heures, en lui disant, et là tu dors? et là tu dors? et là tu dors? Et à huit heure elle était en larmes hein. Elle en pouvait plus.

Du fait de sa socialisation dans des établissements scolaires français au Maroc, puis dans le cadre de stages dans des hôpitaux français, Ines a un usage du français qui lui permet d'échapper à certains traitements réservés au personnel étranger. Moins exposée au discrédit que ses collègues sur le plan linguistique, Ines échappe aussi largement au stigmatisme physique, car elle a la peau claire avec des tâches de rousseur, les yeux bleus et les cheveux blonds.

La langue introduit donc un clivage entre les immigré-es ayant suivi leurs études de médecine en français, voire dans dans la faculté française (parfois délocalisée à l'étranger), comme c'est souvent le cas dans les anciennes colonies françaises, et les professionnel·les est-européen·nes. Cela peut conduire Elizabeth Sahadi, membre de la première catégorie à mettre à distance symboliquement ses collègues d'origine roumaine, en soulignant leur altérité linguistique et en jugeant leur niveau de compétence fragile ou inégal.

— Elizabeth Sahadi : *Alors il faut rentrer dans un hôpital, tous les anesthésistes maintenant, vu qu'il y a eu un creux sur les anesthésistes, ils en ont embauché, allez vous faire opérer dans un endroit, vous verrez l'anesthésiste qui s'amène avec bel accent roumain. Alors on a pas mal, on a pas mal de pédiatres à l'hôpital, de Roumains. Y en a qui sont bien... y en a dont le niveau n'est pas très*

sûr. Heu, c'est pas l'même niveau, mais c'est bon.

Ainsi, les frontières symboliques ne concernent pas seulement l'opposition entre Français·es et étranger·ères. Le cursus national de formation et les compétences langagières produisent des logiques de distinction plus subtiles entre médecins ayant immigré, avec un avantage symbolique des personnes originaires des territoires sous l'influence linguistique et éducative de la France, qui ont été socialisées en amont aux conventions françaises.

La comparaison de professionnelles francophones originaires d'anciennes colonies françaises (Maroc et Liban) avec le cas des docteur·es hospitalier·es d'origine centre-est-européenne en Allemagne⁹⁰ et en France est éclairante, car elle donne à voir une articulation différente des stigmates. On note que l'apprentissage précoce de la langue dans des établissements francophones, dont la présence s'explique par la domination passée de la France dans ces pays, conduit à atténuer les phénomènes d'altérisation par le langage lors de l'arrivée en France. Pour les personnes d'origine est-européenne en revanche, plus rarement familiarisées au français ou à l'allemand dans leur pays d'origine, la stigmatisation sur le plan langagier se déploie de manière plus forte dans le pays d'arrivée, alors même que les contraintes juridiques à l'autorisation d'exercer peuvent être allégées par l'appartenance à la Communauté européenne.

En conclusion, les ajustements interactionnels effectués par les individus dépendent donc de leur familiarité avec la langue du pays d'arrivée, et de la socialisation linguistique antérieure à la migration. Outre ces différences liées au degré de maîtrise des formes langagières légitimes, les « accents » sont associés à des représentations contrastées dans le pays d'arrivée. Ceux-ci renvoient à une hiérarchisation des valeurs associées aux langues nationales, en lien avec des rapports de pouvoir entre nations. De ce point de vue, les docteur·es hospitalier·es majoritairement issu·es de pays périphériques à la France et l'Allemagne, sont d'autant plus exposé·es à la stigmatisation de leurs écarts à la norme linguistique dominante. Les professions supérieures du secteur hospitalier se caractérisent par la part élevée des personnes originaires de ces pays périphériques. C'est moins le cas des professions de l'in-

90. *ibid.*, p. 109 et suivantes.

génierie, où la part de personnes arrivées à l'âge adulte est plus faible et comporte surtout des Européen·nes de l'Ouest. Il s'agit donc d'un cas au sein duquel la dévalorisation des personnes immigrées apparaît moins probable, mais où l'on observe pourtant des déplacements discrets qui se jouent dans le domaine linguistique.

III.3 La migration comme renversement des rapports de pouvoir linguistiques : le cas des ingénieurs aéronautiques

Cette section se fonde sur les entretiens menés auprès d'ingénieur·es⁹¹ en mobilité internationale au sein de l'entreprise aéronautique européenne Airbus. Elle explore plus en détail les entretiens menés avec des personnes ayant grandi et fait leurs études en Espagne, et travaillant de façon durable dans un site de production situé en Allemagne, que nous appellerons « site de Fritzburg ». Réalisés en français, anglais et allemand, les entretiens sont analysés comme des interactions langagières révélatrices du rapport que les personnes entretiennent avec les langues. Les entretiens sont donc moins appréhendés dans leur dimension informative que comme le lieu d'objectivation de la position sociale des enquêté·es. Cette position sociale est au « capital linguistique » détenu⁹². De plus, les extraits d'entretien sont interprétés à la lumière d'observations réalisées au sein d'espaces de sociabilité investis par les personnes interrogées.

III.3.1 Une périphérie interne à l'Europe de l'Ouest ? Le statut déclinant des ingénieurs espagnols

L'intérêt de ce matériau est de s'interroger sur un cas limite de profession masculine très prestigieuse et privilégiée en termes de rémunération, internationale au sens où elle recrute en priorité des personnes de pays cen-

91. Lorsque nous parlons du personnel ingénieur ou technicien de l'entreprise dans son ensemble, nous utilisons le genre masculin en raison de l'écrasante majorité d'hommes au sein du secteur aéronautique (1,5 % de femmes), même si notre corpus d'entretiens comprend trois femmes ingénieures.

92. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, op. cit.

traux d'Europe de l'Ouest. Il s'agit d'un exemple qui correspond assez bien aux cadres techniques d'entreprises multinationales où on sait que les attributs étrangers sont globalement valorisés et où les mobilités professionnelles transnationales sont fortement encouragées, par opposition aux professions médicales et du secteur public. Pourtant, nous tentons de montrer que la valorisation des attributs étrangers peut être contrariée à la marge par la nécessité de maîtriser, outre l'anglais, la langue du pays où est localisé le site, à savoir ici l'allemand. Cela conduit à des mécanismes subtils de mise à l'écart des professionnels espagnols ne maîtrisant pas l'allemand, et éventuellement mal l'anglais.

Les difficultés rencontrées dans l'apprentissage des langues, et notamment de l'anglais, chez les cadres des entreprises multinationales ont déjà été mises en évidence auparavant. Dans son enquête sur les nouvelles élites de la mondialisation, Anne-Catherine Wagner donne l'exemple de M. Thomet, un cadre français expatrié en Suède : « *Là-bas tout le monde parlait anglais. Nous, en bons Français, on avait de grosses lacunes, donc on a demandé des cours d'anglais.* » Anne-Catherine WAGNER (1998). *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Paris, Presses universitaires de France, p. 137. Denis Colombi parle d'une forme d'isolement social lié à la langue et l'accent, chez les Français-es expatrié-es à New York : « *Les Américains, on les fréquentait pas trop parce que... [hésite] il y a la langue, je pense, c'est une première raison, les gens qui viennent à New-York gardent un accent étranger et les Américains ne peuvent pas le supporter.* »⁹³. Ces exemples mettent en évidence ces déclassements sur le plan linguistique, qui se caractérisent pas leur discrétion et leur caractère temporaire, le temps de l'expatriation.

Le cas particulier des hommes ingénieurs espagnols à Fritzburg que j'ai rencontrés permet de poursuivre cette réflexion, en montrant que les mises à l'écart dans les réseaux de sociabilité en migration ne s'expliquent pas seulement par une *différence* linguistique, mais également par une *inégalité* dans la valeur associée aux langues occidentales : anglais, français et espagnol en l'occurrence. L'anthropologue Paul K. Kroskity s'intéresse ainsi aux « idéo-

93. COLOMBI, « Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France », op. cit., p. 158.

logies linguistiques »⁹⁴, c'est-à-dire à la manière dont les locuteur·ices perçoivent les différentes langues, au sein d'un groupe social donné. Cela renvoie à un ensemble de croyances, notamment concernant la supposée supériorité ou infériorité de certaines langues, croyances qui sont encadrées dans des systèmes socioculturels localisés⁹⁵. Or, dans le cas des locuteurs espagnols en Allemagne, il faut également tenir compte des hiérarchies symboliques entre nationalités, et donc entre langues parlées sur le site de production.

L'intérêt de mettre l'accent sur la nationalité espagnole est que celle-ci se caractérise par une relative ambivalence en termes de positionnement sur l'échiquier des rapports de pouvoir économique dans l'entreprise Airbus. Cette ambivalence est liée au contexte d'une forte augmentation du chômage dans ce pays après 2008, qui touche également les jeunes diplômé·es⁹⁶. Par comparaison aux ingénieurs français ou allemands, les ingénieurs espagnols expatriés à Fritzburg peuvent faire l'objet d'une catégorisation moins valorisante en raison des représentations associées à l'Espagne dans l'entreprise. Par exemple, une expatriée française à Fritzburg souligne que les ingénieurs espagnols d'Airbus qu'elle connaît (il s'agit uniquement d'hommes) ont des salaires plus faibles que leurs homologues allemands, car les grilles salariales sont ajustées aux salaires moyens et aux conventions syndicales du pays d'implantation. Si les personnes espagnoles installés plus durablement en Allemagne peuvent obtenir le statut de résidant et ne sont alors plus touchées par cette dévaluation salariale, cela peut cependant conduire à véhiculer une image globalement moins valorisante de cette nationalité. La crise économique explique aussi que certains hommes espagnols que j'ai rencontrés sont venus en Allemagne par leurs propres moyens, sans contrat préalable, et se font embaucher sur place comme ingénieurs intérimaires (*Leiharbeitskraft*), qui disposent de moins de droits sociaux que les employés d'Airbus à part entière. Parmi nos enquêté·es, c'est par exemple le cas de Camilo Torres sur lequel nous reviendrons. Cela conduit à un clivage, au sein de l'entreprise, entre Espagnols « immigrés » et « expatriés ». Cette différence est décrite par Ramiro Gomez, lui-même ingénieur d'Airbus expatrié en Allemagne au terme

94. Paul V. KROSKRITY (2004). « Language ideologies ». In : *A companion to linguistic anthropology*. Wiley Online Library, p. 496–517.

95. *ibid.*, p. 497.

96. MONTERO LANGE, « Innereuropäische Mobilität am Beispiel der neuen spanischen Arbeitsmigration nach Deutschland », *op. cit.*

d'un processus d'ascension sociale, mais qui eu auparavant des expériences migratoires peu concluantes en Roumanie et au Brésil où il s'était rendu sans contrat de travail préalable. Le récit a lieu à la suite d'un entretien enregistré :

« Avec la crise économique, les choses ont complètement changé : avant, les Espagnols qui partaient en Allemagne, cela voulait dire qu'ils avaient vraiment des conditions exceptionnelles, en termes économiques mais aussi en termes de frais de déplacement etc., ils étaient comme des rois. Maintenant les jeunes Espagnols qui partent en Allemagne, ils sont des immigrés, "immigrés" au sens usuel du terme, pas des expatriés. C'est à dire qu'ils arrivent en Allemagne avec leur valise et ils cherchent du boulot. Alors que les expatriés, ils arrivaient, ils avaient déjà leur contrat de travail. (...) [Il parle ensuite d'un processus de négociation entre des représentantes d'Airbus en Allemagne et des sous-traitants implantés dans le Sud de l'Espagne] À ce moment-là, les Allemands qui étaient là-bas leur ont dit : "mais pourquoi vous essayez de négocier comme ça ? Il est à combien le taux de chômage à Séville ?" et ils se sont servis de cet argument pour faire baisser les prix. (...) Donc tout le monde sait ce qu'est la situation du marché du travail en Espagne et cela modifie les conditions de négociation des contrats. »

(propos Ramiro Gomez transcrits de mémoire dans le journal de terrain, 25 août 2016).

Ramiro utilise également l'expression « *maquiladoras* » de l'Europe pour parler de l'Espagne dans les années 2010, c'est-à-dire un endroit où l'on délocalise la production pour avoir une main-d'œuvre à moindre coût, au même titre que les pays d'Europe de l'Est. La crise économique a donc conduit à une dégradation de la position de l'Espagne dans les rapports de pouvoir internationaux, qui peuvent influencer sur les interactions au sein de l'entreprise. En outre, l'entreprise Airbus a davantage été structurée historiquement par le partenariat franco-allemand et le siège de l'entreprise se trouve en France (Toulouse), ce qui explique que les expatrié-es français-es puissent être davantage valorisé-es sur le site de Fritzburg.

La catégorisation nationale joue donc un rôle important sur le site. Les

personnes sont identifiées en tant qu'allemandes, françaises ou espagnoles principalement, car il s'agit des nationalités les plus présentes. Cette catégorisation passe par la langue et l'accent, mais aussi parfois par des caractéristiques physiques, comme le montre cet extrait de journal de terrain, relatif à une conversation à la cantine du site Airbus de Fritzburg en compagnie de Ludivine Carrère, une ingénieure française de 28 ans (père ingénieur, mère commerçante) installée sur place depuis quelques années.

« Parfois j'arrive à reconnaître les Français sur le site avant même qu'ils ne parlent. » Elle donne l'exemple récent d'une femme qu'elle a aperçue, qui portait le cordon rouge des personnes en visite sur le site, des cheveux sombres, bronzée, habillée de manière chic avec une petite valise, une manière élégante de se tenir... « Je me suis dit : c'est une Française ! Juste après elle s'est mise à parler en français et j'étais très fière d'avoir deviné ! » Elle explique qu'elle déduit la nationalité de la couleur de peau, car la jeune femme aperçue avait un teint bronzé, ce qui pouvait indiquer qu'elle vivait sous un climat ensoleillé comme celui de Toulouse, mais elle n'avait pas le teint assez mat pour être espagnole. Ludivine avait exclu d'emblée la nationalité allemande de son raisonnement car, dit-elle, les Allemands ont généralement la peau pâle et rarement les cheveux sombres. (Anecdote racontée par Ludivine Carrère, transcrite dans le journal de terrain, 3 mai 2017)

Cet extrait indique que l'apparence physique peut jouer un rôle de distinction nationale entre cadres d'origine ouest-européenne. Les différences d'apparence physique, et notamment de couleur de la peau et des cheveux, sont implicitement hiérarchisées par l'enquêtée. Si elle devine la nationalité de la Toulousaine, c'est aussi du fait d'attributs vestimentaires et d'une posture qui font l'objet d'une description méliorative. Le « *chic* » et « *l'élégance* » serait donc pour elle un attribut français, par opposition à la nationalité espagnole qui apparaît en filigrane comme moins valorisante. Cette hiérarchie symbolique correspond également à l'organisation interne à l'entreprise. Sophie Masson, une autre ingénieure expatriée à Fritzburg (père ingénieur, mère pharmacienne), indique : « *C'est qu'on a tous compris ! Si tu veux monter en hiérarchie – dans Airbus hein – si tu veux monter en grade assez sérieusement, il faut*

passer par Toulouse. »

Malgré son caractère furtif, la catégorisation des corps nationaux par Ludvine fait écho, sous une forme plus euphémisée, à des phénomènes de racialisation qui touchent habituellement les personnes d'origine extra-européenne. Ce processus peut être analysé à l'aide d'outils conceptuels développés aux États-Unis dans le cadre d'enquêtes sur les groupes issus de l'immigration européenne. Comme le rappelle Margot Delon⁹⁷, ces enquêtes mettent en avant le poids du « privilège blanc » pour analyser les parcours des Irlandais et des Européens de l'Est, « qui n'ont pas toujours été considérés comme Blancs mais qui se sont progressivement intégrés dans cette catégorie »⁹⁸. Eduardo Bonilla-Silva propose ainsi de distinguer un système organisé en trois catégories principales hiérarchisées : entre les « Blancs » et le groupe du bas de cette hiérarchie (« collective black »), se situent les « Blancs honoraires », catégorie intermédiaire de plus en plus importante dans laquelle se situeraient les groupes autrefois dominés qui connaissent un processus de « blanchiment »⁹⁹. Or un parallèle peut être fait entre cette catégorie de « Blanc honoraire » et le statut ambivalent du groupe des hommes ingénieurs espagnols, légèrement déclassé dans l'entreprise par rapport aux autres nationalités occidentales, en raison de la structuration de l'entreprise européenne Airbus autour du siège toulousain, et parce que l'augmentation du chômage en Espagne après 2008 et la diminution des salaires peut toucher les personnes qui travaillent sur les sites d'Airbus.

Le statut ambigu et potentiellement discrédité des ingénieurs espagnols rencontrés à Fritzburg explique et renforce leur position désavantagée dans les échanges linguistiques sur le site. Cela se traduit concrètement par le fait que l'anglais et l'allemand y sont davantage utilisés que l'espagnol en tant que langue de communication.

97. Margot DELON (2019). « Des "Blancs honoraires"? Les trajectoires sociales des Portugais et de leurs descendants en France ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 4–28.

98. *ibid.*, p.6.

99. Eduardo BONILLA-SILVA (2004). « From bi-racial to tri-racial : Towards a new system of racial stratification in the USA ». In : *Ethnic and racial studies* 27.6, p. 931–950 cité par DELON, « Des "Blancs honoraires"? Les trajectoires sociales des Portugais et de leurs descendants en France », *op. cit.*

III.3.2 Pluralité et hiérarchisation des langues parlées sur le site Airbus de Fritzburg

L'anglais, langue officielle et ressource symbolique au sein de l'entreprise La maîtrise de l'anglais, langue officielle de l'entreprise, constitue un atout décisif dans les interactions quotidiennes au sein du site de Fritzburg. Tous les rapports écrits sont rédigés dans cette langue, ainsi qu'un certain nombre de documents d'information destinés à être diffusés largement. Cette présence de l'anglais s'illustre bien dans les entretiens réalisés en français et en allemand, où les enquêté·es ont souvent pour réflexe d'utiliser des termes anglais pour décrire leur travail (« *testing* », « *work-package* », « *design* » « *improvement* », « *manager* », « *steer comitty* » ; « *process* » ; « *flyer* » . . .). L'anglais est d'autant plus présent que la situation d'interaction est formelle et que les personnes en présence sont haut placées dans la hiérarchie du site. L'injonction à parler anglais peut creuser l'écart entre les ingénieur·es ayant incorporé cette langue tôt, grâce à des ressources sociales élevées, et celles et ceux d'origine plus modeste qui peinent à s'exprimer dans cette langue. Les ressources familiales, économiques notamment, ont alors un poids déterminant : plusieurs enquêtés parlent des séjours linguistiques estivaux ou d'une année d'études réalisée dans des pays anglophones.

La valorisation officieuse de l'allemand sur le site de production Cependant, l'enquête permet de montrer que la langue allemande est largement présente au sein de l'entreprise et qu'elle remplit de nombreuses fonctions au sein des échanges plus informels. Malgré la proportion non négligeable d'ingénieurs étrangers, français et espagnols notamment, sur le site, les échanges entre ingénieurs (à la cantine par exemple, dans le cadre de mails peu formalisés . . .) ont lieu en allemand. Cette omniprésence de l'allemand dans le cadre de la sociabilité professionnelle s'illustre par le fait que les personnes non germanophones peuvent avoir le réflexe de parler allemand entre elles. Par exemple, lors d'une sollicitation d'entretien de ma part, une enquêtée française contacte Hamza Farris par mail en me mettant en copie, et l'échange

se fait en allemand, alors que je me rends compte ensuite que ce dernier est nettement plus à l'aise en anglais.

Je remarque par ailleurs que lors des entretiens réalisés en français, les enquêté-es ont souvent le réflexe d'utiliser des termes allemands pour parler de ce qui concerne leurs droits sociaux au sein de l'entreprise, les organisations syndicales (*Betriebsrat*), les droits de retraite (*Betriebsrente*). Cela suggère que les discussions autour de ces questions se font principalement en allemand. Une enquêtée m'explique par exemple que les grilles de rémunération sur le site d'Airbus sont indexées sur celles de l'industrie métallurgique allemande (organisation syndicale IG Metall), rappelant l'importance du cadre national pour les négociations salariales. Il existe aussi une version allemande du journal de l'entreprise *One – Airbus news for Airbus people*. Enfin, les ingénieurs au contact de techniciens allemands moins diplômés et plus âgés sont souvent amenés à utiliser l'allemand pour faciliter la communication, car ces derniers sont souvent peu familiers avec la langue anglaise. Une ingénieure française qui assure des formations à destination de ces techniciens m'explique qu'elle utilise dans ce cadre la langue allemande.

Au final, les interactions langagières sur le site Airbus se singularisent par un plurilinguisme de fait, avec la particularité de deux modes d'unification du marché symbolique au sein du site Airbus : unification opérée par l'entreprise (à travers l'imposition de l'anglais comme langue officielle) et unification opérée par le système scolaire allemand, dont est issue la plupart des ingénieurs et personnels de direction du site. Nous nous demandons à présent quelles peuvent être les conséquences en termes de position sociale des individus, étant données les capacités différenciées à valoriser leurs ressources langagières en contexte migratoire.

III.3.3 Les troubles linguistiques au sein des espaces de sociabilité : une forme spécifique de déclassement symbolique

Le cas des ingénieurs espagnols à Fritzburg permet de montrer que la domination linguistique dont bénéficient habituellement les hommes hétérosexuels occidentaux de classe supérieure ne se reproduit pas mécaniquement dans la migration. Leur prestige social peut se trouver altéré par une gêne

linguistique qui subsiste malgré l'ampleur des ressources culturelles et économiques accumulées. La notion de « masculinité hégémonique » proposée par la sociologue australienne Raewyn Connell permet d'envisager le phénomène de hiérarchisation des masculinités¹⁰⁰. On s'intéresse à la langue comme fait social où ces logiques de distinction entre hommes peuvent se manifester.

Camilo Torres : une masculinité hégémonique écornée par l'injonction à parler allemand Camilo Torres (espagnol, 34 ans, père ingénieur, mère technicienne de laboratoire) est ingénieur détaché sur le site allemand de Fritzburg. Il a appris l'anglais au cours de son enfance et de sa scolarité et s'exprime aisément dans cette langue. Au contraire, son apprentissage de l'allemand a commencé quelques années seulement auparavant, lors de son arrivée en Allemagne, et il est beaucoup moins à l'aise dans cette langue. Il est le seul enquêté à ne pas avoir choisi, parmi les trois langues que je maîtrise (français, anglais, allemand), celle dans laquelle il se sent le plus à l'aise. Cela s'explique par son souhait de mettre à profit la situation d'entretien comme séance d'entraînement linguistique, choix qui peut être interprété comme le signe d'une « bonne volonté culturelle »¹⁰¹. L'interaction d'entretien me permet d'observer la métamorphose dans la manière d'être d'un individu cumulant un certain nombre de ressources, mais fragilisé par l'impératif de l'allemand, sachant qu'une telle situation est susceptible de se produire régulièrement dans le cadre de son travail.

Un fort contraste apparaît entre sa manière d'être lors des échanges informels que nous avons en anglais, et son comportement lors de l'entretien en allemand. En anglais, il fait preuve d'une grande aisance sociale, multipliant les traits d'humour, adopte une posture paternelle auprès de son collègue plus

100. « L'ordre du genre ne produit pas seulement la domination des hommes sur les femmes : il s'appuie aussi sur des hiérarchies entre les hommes. La "masculinité hégémonique" désigne le modèle de masculinité socialement et symboliquement en position dominante, à un moment donné et dans un contexte donné. Ce modèle se construit en opposition avec les femmes et le féminin mais aussi avec d'autres masculinités qui lui sont plus ou moins "subordonnées". L'asymétrie entre masculinités hégémoniques et masculinités subordonnées traduit les rapports de classe, de race et de sexualité qui traversent la société en général, et le groupe des hommes en particulier. » Robert William CONNELL (2005 [1995]). *Masculinities*. Polity Press, p. 20. Cité par BERENI et al., *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*, op. cit.

101. BOURDIEU, *La distinction : critique sociale du jugement*, op. cit.

jeune (le rassurant sur ses chances de prolonger sa mission en Allemagne), et ne manquant pas de mettre en œuvre une galanterie de forme à mon égard, qui lui permet de mettre en scène une hétérosexualité masculine : il insiste par exemple pour payer mon repas et se moque des couples allemands qui partagent la note en deux, il me présente à ses collègues en leur disant : « *who wants to do an interview with this beautiful girl?* ». Cette grande décontraction tranche avec le moment de l'entretien, au cours duquel il manifeste des signes de nervosité et d'impatience. Il fait par exemple remarquer, au bout d'une heure d'enregistrement, qu'on a dépassé le temps que j'avais annoncé à titre indicatif. Malgré ses efforts pour donner des signes d'aisance et de familiarité (il nous sert des bières, mange des cacahouètes, propose d'ouvrir une conserve d'olives espagnoles), l'échange enregistré est marqué par une tension, qui se traduit par ses efforts constants pour parler un allemand sans faute. Par exemple, il trébuche assez souvent dans la prononciation et s'interroge à voix haute lorsqu'il lui manque un terme de vocabulaire :

— « *sous-traitant, sous-traiteur? Sous-traitant... mmh [il donne la traduction anglaise :] supplier!* »¹⁰²

— « (...) *durée... est-ce que ça se dit « durée »?* »¹⁰³

— « *Pour les "blue collars" ou pour mh... comment ils s'appellent? Mh Mécaniciens ou électriciens crois-je [inversion verbe sujet par rapport à la forme habituelle].* »¹⁰⁴

Il se reprend aussi dès qu'il remarque que la phrase qu'il vient de prononcer n'est pas correcte au regard des règles scolaires (« *Oui donc je n'aimais pas... ou bien : oui, je n'ai pas voulu aller en Espagne* »¹⁰⁵). Il marque un temps de pause avant de prononcer une construction grammaticale complexe, afin de pouvoir la prononcer sans erreur (« *Les gens qui ne savent pas ce... ce qu'ils (pause pour réfléchir à la syntaxe) veulent faire* »¹⁰⁶).

102. Texte original : « *Zuliefer, Zuliefender? Zuliefer... mh supplier!* »

103. Texte original : « (...) *Dauer. Heisst das Dauer?* »

104. Texte original : « *Für blue collars oder für hm wie heissen sie? mh Mekaniker oder Elekriker ich glaube.* »

105. Texte original : « *ja also ich mochte nicht... oder ja ich habe nicht gewollt nach Spanien zu gehen* ».

106. Texte original : « *Die Leute, die nicht wissen, was... was sie (pause pour réfléchir à la syntaxe) tun wollen.* »

Cette tension contraste avec le brusque relâchement qui suit la fin de l'entretien formel : à peine le dictaphone éteint, Camilo se remet à parler en anglais puis, quelques secondes plus tard, en espagnol, oubliant que je ne parle pas cette langue. Le rapport laborieux de Camilo Torres à la langue allemande, qui contraste avec son aisance en anglais, peut être compris comme le signe d'une « hypercorrection » langagière habituellement plus caractéristique de la petite bourgeoisie que des classes supérieures¹⁰⁷. Ayant incorporé cette langue tardivement, celle-ci lui paraît étrangère voire hostile : il me confie avoir l'impression d'être grondé lorsqu'on lui parle allemand, langue dont il juge la sonorité rude et brutale. Du fait de cette fragilité, il perd aussi du terrain dans sa capacité à performer une identité virile par le biais d'une forme de paternalisme à mon égard (par exemple par des formules de politesse lorsque j'entre dans son appartement : « *do what your heart is saying* »). Ainsi, lorsque je souligne en fin d'entretien la qualité de son allemand, il apparaît incommodé par la posture d'évaluatrice que je me donne ainsi et me fait remarquer un peu sèchement qu'il est plus facile de poser les questions que d'y répondre. Etant donné ces différents signes de faiblesse, nous pouvons alors faire l'hypothèse que la nécessité professionnelle d'interagir en allemand peut conduire, malgré les efforts fournis, à une forme de déclassement symbolique sur le marché linguistique local, par comparaison aux postes qu'il a pu occuper auparavant en Espagne.

Luis Alvarez : le desserrement d'un entre-soi bourgeois en contexte d'expatriation Le cas du couple Alvarez permet de montrer que les ressources linguistiques sont par ailleurs déterminantes pour pouvoir maintenir un entre-soi de classe en contexte migratoire. Je rencontre Luis et Marisa Alvarez lors d'une soirée à laquelle je suis invitée à l'improviste par l'un de mes enquêtés. Luis Alvarez (espagnol, 36 ans, père ingénieur, mère haute fonctionnaire pour le gouvernement espagnol) est membre décisionnaire du comité de direction du site de Fritzburg, titulaire d'un *Master of Business Administration* (MBA) et d'une thèse en ingénierie. Il indique avoir eu plusieurs centaines de personnes sous sa direction au sein du site espagnol où

107. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, op. cit.

il travaillait auparavant, et que c'est également le cas à Fritzburg, bien que dans une moindre mesure. Sa trajectoire scolaire et professionnelle se caractérise donc par l'accumulation de ressources sociales, lui conférant une position formellement dominante au sein du site de Fritzburg. Marisa Alvarez (espagnole, 29 ans, père avocat, mère médecin) est diplômée de pédiatrie. Arrivée dans les premiers rangs du classement de son université, elle vient de rejoindre son mari en Allemagne après un stage de spécialisation réalisé au Royaume-Uni. Aucun des deux ne parle allemand au moment de l'entretien.

La soirée de la rencontre se déroule dans un quartier huppé de la ville, mais dans un parc à l'extérieur et elle est marquée par une certaine décontraction : les invité·es sont assis·es dans l'herbe et boivent des bières, et ce cadre rend sans doute plus acceptable mon intrusion à la dernière minute. Malgré ma présence, la plupart des conversations se déroulent en espagnol et mes deux voisins me traduisent par bribes ce qui se dit. Je note qu'il s'agit d'une situation d'entre-soi relatif du point de vue du genre, de la nationalité et de la profession : à part Marisa Alvarez et moi, les quatre autres participants sont tous des hommes de nationalité espagnole, travaillant chez Airbus en tant qu'ingénieurs. Cependant, la ressemblance entre les quatre hommes présents doit être nuancée. Leurs trajectoires sociales et professionnelles, que j'ai pu reconstituer grâce à des entretiens réalisés avant ou après la soirée en question, présentent en réalité des contrastes assez prononcés. Par rapport à la trajectoire de Luis Alvarez, les parcours des trois autres participants sont moins distinctifs. Alejandro Morales et Ramiro Gomez, ont grandi au sein de villages ruraux d'Espagne et leurs parents sont enseignant·es ou professeur·es des écoles. En mission de quelques mois à Fritzburg, tous les deux vivent leur séjour en Allemagne comme une parenthèse enchantée, bénéficiant des primes d'expatriation et d'un confort matériel qui suscite leur enthousiasme (voiture de fonction, service de ménage hebdomadaire). Camilo Torres, déjà évoqué, est également présent. Originaire de Madrid et de père ingénieur, il a un statut moins stable que ses collègues car il travaille pour Airbus en tant qu'ingénieur intérimaire (*Leiharbeitskraft*) alors que les autres sont employés d'Airbus. Enfin, Camilo Torres et Ramiro Gomez ont connu une carrière professionnelle relativement heurtée, travaillant dans différents secteurs industriels, et ayant vécu des périodes de chômage ou des déconvenues

lors d'emplois précédents dans lesquels ils ne sont pas parvenus à progresser et dont ils ont démissionné. Leurs tâtonnements se traduisent aussi par des tentatives avortées de rencontrer une réussite professionnelle dans des pays émergents ou en transition (Chine pour Camilo, Brésil et Roumanie pour Ramiro). Enfin, les trois collègues de Luis sont amenés dans leur travail à encadrer des ouvriers et techniciens, ce qui n'est pas le cas de Luis, dont le poste est plus haut placé dans la hiérarchie de l'entreprise.

Ainsi, cette hétérogénéité sociale – certes très relative puisque tous les ingénieurs présents ont des rémunérations au moins équivalentes à 3000 euros nets par mois – traduit une forme de relâchement de l'entre-soi bourgeois de Luis et Marisa Alvarez. Ce relâchement est rendu nécessaire par leur arrivée récente en Allemagne, par leur non maîtrise de l'allemand, mais aussi par leur relatif inconfort à s'exprimer en anglais que j'ai pu remarquer lors des entretiens individuels. Lorsqu'il parle anglais, Luis a certes tendance à m'en imposer par son hexis corporel, l'élégance de son logement, l'impassibilité de son visage, si bien que je me concentre surtout sur la qualité de mes phrases en lui posant des questions. Je réalise cependant à l'écoute de l'enregistrement que son langage est ponctué d'approximations grammaticales et d'hésitations qui dénotent ses propres efforts pour garder la face. Ses tentatives pour se corriger le conduisent parfois à faire une faute d'anglais supplémentaire (il remplace par exemple le « *all the time* » d'une première tentative par un « *all time* » un peu bancal).

D'autre part, Luis semble fortement agacé lorsque son épouse évoque dans son entretien avec moi les cours de langue allemande dont il bénéficie par le biais de son entreprise. Peu avant ce passage, Marisa décrit l'aide logistique fournie par l'entreprise lors du déménagement, notamment pour les démarches administratives. Elle demande à son mari – assis dans le canapé et qui fait mine de travailler – la traduction du terme « déménagement » en anglais sans que cela ait l'air de le troubler. Cependant, lorsque la conversation se déplace vers les questions de cours de langue, en partie financés par l'entreprise, Luis Alvarez semble bouillir intérieurement et finit par interrompre l'entretien, en me priant de ne pas poser de questions aussi détaillées, invoquant une obligation de réserve concernant le fonctionnement de l'entreprise.

- Marisa Alvarez : *L'entreprise... nous aide avec la langue avec un (elle hésite sur l'ordre des mots) cours de soixante heures.*
- Enquêtrice : *Ah ok ! Pour tous les deux ?*
- Marisa Alvarez : *Pour moi, et pour lui moins d'heures je pense. Oui.*
- Enquêtrice : *C'est parce que vous avez demandé ? Ou c'est quelque chose qu'ils vous ont suggéré ?*
- Marisa Alvarez : *Non c'est pour... pour les épouses (pause) (Elle demande du regard l'assentiment de son mari) Mmh ?*
- Luis Alvarez : *(D'un ton bougon) Mmh...*
- Marisa Alvarez : *Et après, mais c'est soixante heures (son mari se râcle la gorge bruyamment, comme pour signifier son mécontentement) et après heu... [je dois financer les cours] par moi-même. (...) Soixante heures pour commencer... un petit peu... oui. Et après, par moi-même... [je dois] chercher sur internet et (ton hésitant) demander dans différentes institutions.*
- Luis Alvarez : *Je suis désolé, je... (la syntaxe de la phrase qui suit est très confuse) Je [ne voudrais pas être] impoli mais... (d'un ton ferme) On ne peut pas faire référence [à] autant de détails [concernant] notre entreprise, mh ?¹⁰⁸*

Si cette interruption répond en partie à des logiques en lien avec les rapports de pouvoir asymétriques au sein du couple (voir chapitre 3), il n'est pas anodin d'observer qu'elle survient précisément au moment où la question linguistique est évoquée. L'affleurement pendant l'entretien d'une faille dans les compétences langagières conduit Luis à réagir avec véhémence et à hausser le ton afin de couper court à la conversation. Le trouble linguistique suscité par

108. — Marisa Alvarez : *the company... help us with the language with a (elle hésite sur l'ordre des mots) sixty hours language course.*

— Enquêtrice : *Ah ok ! For both of you ?*

— Marisa Alvarez : *For me, and for him less hours I think. Yeah.*

— Enquêtrice : *Is it because you asked for it ? Or it's like they suggested you to...*

— Marisa Alvarez : *No it's for... for wives. (pause) (Elle demande du regard l'assentiment de son mari) Mmh ?*

— Luis Alvarez : *(D'un ton bougon) Mmh...*

— Marisa Alvarez : *And then, but this is sixty hours (son mari se râcle la gorge bruyamment, comme pour signifier son mécontentement) and then hu... by myself.*

— Luis Alvarez : *I'm sorry, I... [la syntaxe de la phrase qui suit est très confuse] I [wouldn't like to be] unpolite but... [d'un ton ferme] We cannot refer [to] so many details [about] our company, mh ?*

l'expatriation peut donc créer des dissonances, et empêcher de performer une masculinité hégémonique normalement définie par l'aisance et la décontraction. Ces difficultés peuvent conduire à ouvrir son réseau de relations sociales à des compatriotes un peu moins dotés socialement.

Ces éléments étayés à partir du terrain allemand peuvent se retrouver sur les sites de production de l'entreprise situés en France. Ainsi, Milo Giacconi, ingénieur italien de 48 ans (père professeur de physique à l'université, mère professeure de sciences didactiques à l'université) qui a travaillé pour Airbus au Royaume-Uni puis sur un site français, souligne l'importance de la langue dans sa trajectoire migratoire, sachant qu'il maîtrise bien l'anglais (pendant ses études, il a passé plusieurs séjours dans des pays anglophones pour perfectionner sa langue) et le français (sa deuxième langue à l'école, dans laquelle il a pu progresser à l'occasion d'un séjour Erasmus en France). Il souligne l'importance de maîtriser la langue du pays où est localisé le site de production, notamment pour ce qui concerne la sociabilité entre collègues.

— Enquêtrice : *Et au niveau de la langue de travail, ici comment ça se passe ? Par rapport aux langues que tu utilises ?*

— Milo Giacconi : *Bon évidemment c'est français parce que les personnes sont français, donc si on peut arriver à parler français, ils préfèrent le français. Il y a des étrangers, donc si ils n'arrivent pas à parler la langue, il faut parler anglais. (...) En France, c'est français entre... nous entre guillemets, et anglais avec les étrangers. Les étrangers qui parlent pas le français.*

Ainsi, la langue, notamment celle qui est utilisée dans les échanges informels, réintroduit des spécificités nationales. Ainsi, la devise de l'entreprise Airbus (« *We are one* »), qui se veut le symbole d'une Europe unie et collaborative, masque des clivages nationaux et de subtiles logiques de hiérarchisation qui se jouent dans des interactions aussi banales que les moments de convivialité entre collègues.

Conclusion

Dans ce dernier chapitre, le regard s'est centré sur le haut de l'espace socioprofessionnel, et sur la façon dont les immigré·es s'y insèrent. En tenant compte des différences et similarités entre la France et l'Allemagne dans la façon dont les classes supérieures se structurent et font usage de la légitimité académique conférée par les études longues, on a pu mettre en évidence des formes différenciées de marginalisation matérielle et symbolique internes aux classes supérieures dans ces deux pays. Ne tenant le haut du pavé que de façon exceptionnelle, les immigré·es qui accèdent aux professions supérieures le font le plus souvent par la « petite porte ». La description de l'espace des professions supérieures au prisme de leur recrutement à l'étranger permet de mettre au jour de nouveaux contrastes entre la France et l'Allemagne, en lien avec des différences de filière migratoire. En Allemagne, les immigré·es sont surreprésenté·es dans les professions du bas des classes supérieures, celles de l'enseignement et de la culture, associées à des statuts d'emploi fragiles hors fonction publique. En France, les immigré·es exercent souvent dans des professions dominantes comme celle de docteur·es, *a fortiori* celles et ceux qui sont originaires du Maghreb et d'Afrique. Mais ces dernier·ères font l'objet de discriminations légales et de processus de racialisation qui les conduisent à se trouver infériorisé·es au sein de ces professions. Cette situation les conduit à composer avec des mécanismes de stigmatisation, en ce qui concerne leur pays de formation, leur nationalité, ou encore la gestion des écarts à la norme langagière dominante.

Cette dernière dimension, celle de la langue, semble tout à fait centrale pour comprendre les hiérarchies symboliques internes aux professions, comme le montrent les entretiens avec des docteur·es et ingénieur·es immigré·es. Sur ce plan, des renversements partiels et inattendus peuvent opérer. Ainsi les personnes venues des anciens pays colonisés par la France, qui apparaissent comme les plus exposés à la racialisation selon la couleur de peau, peuvent bénéficier d'un gain symbolique lié à leur socialisation précoce à la langue française. À l'inverse, les professionnel·les est-européen·nes apparaissent davantage stigmatisé·es sur le plan linguistique, mais avantagé·es en termes de réglementation et de reconnaissance des diplômes lorsqu'elles-ils

viennent de pays communautaires. Parmi les ingénieur-es aéronautiques, profession se revendiquant pourtant internationale, des logiques de distinction plus discrètes peuvent être à l'œuvre à l'égard des professionnel·les originaires d'Europe du Sud qui sont mal à l'aise avec la langue. De ce point de vue, la mobilité internationale, même lorsqu'elle donne lieu par ailleurs à des gains professionnels et matériels, peut se traduire par un déclassement linguistique. Cette perte fait alors paradoxalement écho à ce que décrit Hannah Arendt, à propos d'une dimension de l'exil politique, migration pourtant nettement plus contrainte que celle des cadres expatriés : « Nous avons perdu notre langue maternelle, c'est-à-dire le naturel de nos réactions, la simplicité de nos gestes, l'expression spontanée de nos sentiments »¹⁰⁹.

109. Hannah ARENDT (2013). « Nous autres réfugiés ». In : *Pouvoirs* 1, p. 5–16, voir p. 4.

Conclusion de la partie II

L'étude des migrations s'est souvent attachée à montrer en quoi celles-ci étaient au cœur des mutations sociales. La migration en tant qu'objet est un révélateur de phénomènes sociaux plus largement à l'œuvre dans la société. Dans cette perspective, l'accent avait été plutôt mis auparavant sur la migration de personnes peu scolarisées, et sur la façon dont celles-ci recomposent les rapports sociaux dans les mondes ouvriers et populaires. Il s'agit par exemple, pour Gérard Noiriel, de montrer « en quoi l'immigration a pu favoriser l'"accouchement" (douloureux) de la société industrielle »¹¹⁰. Ici, nous nous sommes proposée d'appliquer cette démarche à l'analyse de personnes davantage dotées en ressources scolaires, afin de montrer en quoi celles-ci occupent des positions sociales atypiques, relativement aux autres diplômés du supérieur. Ce pas de côté par rapport aux analyses adoptant l'hypothèse de sédentarité nous a permis d'approfondir la compréhension du phénomène d'expansion scolaire qui traverse les sociétés contemporaines, et de la montée en puissance du diplôme comme critère de stratification sociale.

Dans le chapitre 3, nous avons montré que la migration après la fin des études pouvait donner lieu à des difficultés à accéder à une activité professionnelle. Les obstacles dans le pays d'arrivée donnent lieu à une sortie fréquente des femmes du marché du travail, qui s'apparente dans bien des cas à une situation de chômage « en halo ». Cela conduit les femmes immigrées à dévier de la norme de l'emploi féminin, alors que celle-ci fait l'objet d'une valorisation croissante et d'une généralisation dans les classes supérieures françaises et allemandes. Le fait de travailler dans le cadre domestique et familial malgré des études longues peut être interprété comme une forme d'incohérence statutaire dans le pays d'arrivée. Cela est d'autant plus vrai en Allemagne, où l'écart de taux de fécondité entre femmes allemandes et immigrées est en moyenne plus important. Cela creuse les inégalités d'accès à l'emploi, dans

110. NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, op. cit., p. 297-298.

un pays où les infrastructures de garde font l'objet d'un investissement public moindre. Cette situation met en évidence la fragilité des rééquilibrages entre femmes et hommes diplômés en matière de répartition des tâches, dès lors que des difficultés d'accès à l'emploi apparaissent. Elle souligne aussi la force de l'influence des politiques familiales nationales sur la division du travail interne au ménage. Les sorties atypiques du marché du travail sont l'occasion d'observer la façon dont les compétences acquises dans le cadre scolaire et professionnel sont réinvesties dans le travail domestique sous ses différentes formes (travail émotionnel, de santé et d'éducation en particulier). Elles suggèrent ainsi l'existence de nouvelles formes de stratification sociale du travail domestique, liées à l'allongement des études des femmes des classes supérieures et à leur accès croissant aux filières scientifiques.

Dans le chapitre 4, nous avons examiné les dissonances fortes entre le diplôme et la profession, liés à l'occupation, malgré des études longues, de postes manuels requérant des savoirs non scolaires. Cela a permis de renforcer l'idée d'une pénalité pesant d'autant plus fortement sur les personnes ayant terminé leurs études avant d'arriver dans le pays de destination, ainsi que sur celles qui viennent des pays du Maghreb, d'Afrique, du Moyen-Orient, et d'Europe orientale. Les résultats ont fourni une preuve supplémentaire de l'inertie de l'ordre du genre lorsque les diplômés se démonétisent, puisque les professions peu qualifiées occupées par les femmes et les hommes diplômés du supérieur sont très conformes aux stéréotypes de genre. Les postes occupés peuvent être en fort décalage avec le type de compétences et de dispositions intériorisées au cours d'études longues. Or, cette incohérence semble permise par le processus de naturalisation des savoir-faire nécessaires à la réalisation des tâches typiques des fractions précaires des classes populaires : travail de nettoyage et de soin pour les femmes, travail de force et d'endurance physique pour les hommes. Ce point permet de rappeler la puissance du phénomène de « déqualification »¹¹¹ des compétences des groupes dominés, qu'il s'agisse des femmes et/ou des personnes immigrées des pays périphériques, malgré la certification croissante de ces compétences par des titres scolaires. En cela, l'incohérence statutaire dans la population immigrée présente des similarités avec la figure féminine par excellence d'une petitesse du statut malgré des

111. PERROT, « Qu'est-ce qu'un métier de femme? », op. cit.

études longues, de plus en plus fréquente en France au sein de la population sédentaire.

Enfin, dans le chapitre 5, nous nous sommes intéressée à la répartition de la population immigrée entre professions supérieures. Nous avons pu montrer que celle-ci constituait une dimension originale de la stratification du haut de l'espace social, et qu'elle mettait en relief des contrastes entre professions supérieures rarement soulignés habituellement. La valorisation croissante des savoir-faire internationaux s'opère de façon très différenciée selon la profession. On a pu mettre en évidence l'existence paradoxale de professions supérieures recrutant une main-d'œuvre immigrée sans revendiquer leur internationalité. En France, les professions libérales, règlementées dans le cadre étatique, sont finalement celles qui recrutent le plus de personnes immigrées. Ces dernières sont dans la majorité des cas originaires des pays africains, dont les attributs étrangers peuvent être sources de discrédit. En Allemagne, les catégories qui recrutent le plus de personnel immigré correspondent aux postes contractuels (*Angestellte*) des services publics féminisés de l'éducation et de la culture, moins stables et valorisant que les postes de fonctionnaire (*Beamte*). À l'inverse, les professions perçues plus ordinairement comme internationales dans les deux pays, en particulier parmi les professions supérieures techniques et administratives du secteur privé, accueillent une proportion très faible de personnes venues de l'étranger. Celles-ci sont alors en général originaires des pays d'Europe de l'Ouest. La valorisation des compétences internationales s'articule aussi à des logiques de genre. Les métiers féminisés de la traduction et de l'interprétariat, centrés sur la maîtrise des langues étrangères, accueillent une part importante de professionnelles étrangères, surtout d'origine européenne. Malgré l'internationalité des compétences qu'ils mettent en jeu, ces métiers font l'objet d'une dévalorisation, que reflète la convention statistique de les classer dans les professions intermédiaires. D'un autre côté, les ingénieurs aéronautiques étrangers, profession presque exclusivement masculine, peuvent se voir déstabilisés en raison d'un manque d'aisance dans les langues étrangères, d'où l'idée d'une « masculinité hégémonique »¹¹² écornée. Ainsi, les rapports de pouvoir internationaux, de classe et de genre, modèlent la façon dont les attributs étrangers sont définis

112. CONNELL, *Masculinities*, op. cit., cité par BERENI et al., *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*, op. cit.

en pratique comme des ressources internationales. Ces attributs peuvent être valorisés comme tels ou au contraire minimisés et invisibilisés, voire perçus comme de véritables stigmates. Tout cela permet d'éclairer des mécanismes d'exclusion internes aux classes supérieures, et de nuancer la prétention des membres de ces dernières au dépassement des clivages nationaux.

Conclusion générale

En nous penchant sur les trajectoires et positions sociales des personnes diplômées du supérieur ayant immigré en France et en Allemagne, nous nous sommes attachée à montrer comment les rapports de dépendance entre pays centraux et pays périphériques se matérialisent dans des pratiques concrètes de mobilité géographique. Cet objet de recherche nous a montré comment les hiérarchies de pouvoir internationales, habituellement perçues comme des constructions abstraites et intangibles, pouvaient avoir des effets très concrets et palpables dans les trajectoires individuelles. Cette perspective s'est organisée en deux grandes étapes.

Dans la première partie, on s'est intéressé à l'orientation migratoire vers un pays plutôt qu'un autre, en mettant en regard la France et de l'Allemagne en tant que pays de destination. Nous avons d'abord retracé la genèse du problème public de la « *course aux talents* » dans les organisations internationales et à l'échelle étatique, pour montrer comment les discours experts à ce sujet se sont diffusés à partir des années 1990. L'analyse de cette littérature savante et de son appareillage statistique a permis de montrer comment l'idée d'un choix du pays de destination obéissant à une logique de marché pouvait servir d'argument à la mise en concurrence entre deux pays voisins. Cela explique la mise en place en France et en Allemagne, au cours des années 2000 et 2010, de politiques migratoires se voulant « *attractives* » à l'égard des personnes dites « *hautement qualifiées* ». Nous avons ensuite mis en question cette notion de « choix » en mettant au jour des contraintes qui pèsent sur l'orientation migratoire des diplômé·es du supérieur. Pour cela, nous avons objectivé les flux migratoires en direction de la France et l'Allemagne et montré que les chemins qui mènent vers ces deux pays se croisent peu. Les données statistiques ont permis de dégager deux systèmes migratoires distincts et largement cloisonnés : d'Afrique subsaharienne et du Maghreb vers la France d'une part, d'Europe centrale orientale vers l'Allemagne d'autre part. Ceux-ci sont soutenus par des politiques asymétriques de coopération entre pays de départ

et d'arrivée, en matière éducative, linguistique, industrielle et commerciale. Nous avons choisi de qualifier de « périphériques » les principales régions de départ des migrations qualifiées repérées grâce aux données. Ces pays entretiennent un rapport de dépendance avec la France et l'Allemagne au sens où leurs ressortissant·es s'orientent en priorité vers l'un ou l'autre « centre » de destination et semblent contraint·es dans leur orientation géographique malgré leurs diplômes. Ces asymétries observées à l'époque contemporaine font écho aux héritages des périodes impériales passées, mais elles se déploient dans un contexte nouveau de forte expansion scolaire dans les pays d'origine. Les entretiens menés auprès d'immigré·es diplômé·es du supérieur montrent que l'orientation privilégiée pour la France ou pour l'Allemagne s'explique très concrètement par des goûts linguistiques, culturels ou religieux intériorisés de façon précoce dans le cadre scolaire en amont de la migration. Ces différents éléments ont finalement montré que les personnes originaires des pays périphériques restaient, malgré leurs ressources scolaires, dépendantes des liens historiquement établis entre pays à l'échelle internationale. Il s'agit d'une première manière de montrer comment les rapports de pouvoir entre pays se matérialisent dans la migration.

Dans la seconde partie, nous avons exploré un deuxième type de contraintes, à savoir celles qui pèsent dans l'insertion professionnelle au sein du pays d'arrivée, en particulier pour les personnes des pays périphériques ayant terminé leurs études avant d'immigrer. L'approche intersectionnelle constitue un fil rouge de cette partie, puisqu'on s'est attachée à montrer comment les attributs migratoires, et notamment le pays de formation, venaient s'articuler au genre au sein d'un groupe social se distinguant par des ressources scolaires élevées, caractéristiques des classes supérieures. Cette perspective a permis de mettre en lumière diverses formes d'incohérences statutaires dont l'existence a peu été prise en compte en sociologie jusqu'ici. Ces dissonances tiennent à un agencement atypique de propriétés sociales, conduisant les individus à être privilégiés du point de vue de la classe, mais défavorisés du point de vue de l'origine géographique pour ce qui concerne les ressortissant·es de pays périphériques. L'incohérence statutaire s'est déclinée dans trois domaines : 1) l'accès à l'emploi et le phénomène de retrait dans la sphère domestique à l'issue d'études longues, 2) l'occupation d'une profession peu qualifiée

à l'issue d'études longues, 3) l'occupation de professions supérieures valorisées par des personnes originaires de pays périphériques. Loin de constituer une dimension annexe, le genre est une clef de compréhension essentielle de ce phénomène d'incohérence statutaire. Celle-ci est centrale dans le cas des trajectoires de sortie du marché du travail, qui touchent en priorité les femmes. En outre, le processus de « déqualification » des ressources scolaires obtenues à l'étranger, en particulier dans les pays périphériques, fait écho à celui qu'on observe classiquement pour les compétences de *caring*, non reconnues comme telles parce que féminines ou validées dans des cursus scolaires féminisés. Enfin, le genre peut donner lieu à des phénomènes de compensation partielle des effets de l'origine géographique. Par exemple, les hommes immigrés et diplômés occupent moins souvent que leurs homologues féminines des postes en bas de l'échelle professionnelle, sachant qu'ils sont aussi moins directement touchés par les difficultés à trouver un emploi. D'autre part, la valorisation des compétences langagières internationales se fait plus discrète dans le cas des professions supérieures féminisées, comme les métiers de la traduction. En contrepartie, le fait d'entreprendre une mobilité de centre à centre (interne à l'Europe de l'Ouest) et d'avoir suivi un cursus d'études masculin peut permettre de surmonter des mécanismes de déclassement scolaire dans le pays d'origine. Enfin, le manque d'aisance dans la langue du pays d'arrivée peut empêcher certains hommes immigrés de performer une masculinité hégémonique.

Au final, les formes de contraintes développées dans les deux grands volets de la thèse, celles qui pèsent sur la mobilité géographique et celles qui concernent l'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée, sont toutes les deux révélatrices de rapports de pouvoir à l'échelle internationale. Si elles s'exercent de manière différente, elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. C'est précisément parce que les personnes diplômées sont contraintes, à des degrés divers, dans leurs déplacements et leur orientation dans l'espace, que leurs trajectoires de déclassement social dans la migration deviennent intelligibles. Outre les rapports de dépendance liés à la langue parlée ou aux liens économiques, on peut penser au caractère « très contraint voire forcé »¹¹³ de certaines mobilités de femmes en couple, et, de façon plus évidente, de si-

113. COSQUER, « "Expat" à Abu Dhabi. Blanchité et construction du groupe national chez les migrant-e-s français-e-s », op. cit., p. 233.

tuations d'exil consécutives à un conflit armé, comme dans le cas de Salima Mallouk et de sa belle-soeur, Elizabeth Sahadi.

Objectiver et spécifier les rapports de domination internationaux

L'entrée par les migrations qualifiées nous a permis d'adopter une analyse sociologique de la structure internationale des rapports de pouvoir. Les trajectoires migratoires de personnes diplômées du supérieur peuvent être prises comme le reflet de l'exercice de la domination culturelle ou économique s'exerçant à l'échelle internationale. Constaté les asymétries entre pays dans les processus de transnationalisation de constitue pas, en soi, un résultat de ce travail. D'autres objets que les migrations diplômées ont permis d'apporter des réponses à ces questions, en particulier dans le domaine de la circulation des biens culturels¹¹⁴ et des politiques publiques¹¹⁵. Ioana Cîrstocea s'intéresse par exemple aux « arènes féministes globalisées de l'après-Guerre froide » et analyse « le déploiement de normes technocratiques, discours experts, répertoires militants et savoirs académiques centrés sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dans le contexte postsocialiste et au-delà »¹¹⁶. Nous insisterons donc sur les points les plus novateurs apparus grâce à notre méthode d'enquête.

L'originalité de notre approche tient au fait d'envisager des migrations diplômées assez ordinaires, distinctes de celles des « professionnel·les de l'international »¹¹⁷, et de s'appuyer sur une comparaison systématique de la France et de l'Allemagne en tant que pays de destination. Ce dispositif d'enquête permet de dégager deux principaux apports.

114. Pour un recueil d'études sur les pratiques transnationales dans le monde littéraire, voir : Anna BOSCHETTI, éd. (2010). *L'espace culturel transnational*. Paris, Editions du Nouveau Monde.

115. Voir par exemple DEZALAY et GARTH, *La mondialisation des guerres de palais : La restructuration du pouvoir d'État en Amérique Latine, entre notables du droit et "Chicago Boys"*, op. cit.

116. Ioana CÎRSTOCEA (2019). *La fin de la femme rouge ? : fabriques transnationales du genre après la chute du Mur*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

117. Pour reprendre le titre d'un séminaire thématique « Les professionnels de l'international » co-organisé par Yasmine Bouagga, Romain Lecler et Yohann Morival en 2017-2018. Lien : <https://enseignements-2017.ehess.fr/2017/ue/1411/> (consulté le 3 mai 2020).

D'abord, la comparaison franco-allemande adoptée permet d'objectiver l'idée d'une influence culturelle et économique qui ne s'exerce pas dans les mêmes directions : plutôt vers le Sud pour la France, plutôt vers l'Est pour l'Allemagne. Cette différence est essentielle car permet de déconstruire, ou du moins de complexifier, les représentations de l'espace mondial sous la forme d'un marché. La notion de marché autorise certes l'idée de hiérarchies internationales entre les pays gagnants ou perdants de la compétition mondiale, mais elle ne permet pas d'envisager les phénomènes de cloisonnement partiel de ces logiques de pouvoir, dont le déploiement peut déborder des frontières nationales sans être mondial pour autant. Autrement dit, l'approche comparative de la France et de l'Allemagne permet de montrer que des systèmes de domination peuvent coexister parallèlement à l'époque contemporaine, alors que les discours sur la mondialisation tendant au contraire à surestimer l'unification des systèmes d'échanges, migratoires notamment, à l'échelle globale. Il devient alors possible de reformuler la problématique de l'attractivité des États et celle d'un « *marché global des talents* », en une question de zones d'influence en partie héritées de l'histoire. Cela nous a permis d'objectiver la force d'inertie des structures internationales, et la manière dont les influences linguistiques anciennes (surtout dans le cas français) ou des réseaux industriels et commerciaux installés (surtout dans le cas allemand) continuent d'avoir des effets sur les migrations contemporaines.

Ensuite, la comparaison permet de souligner les différences et les ressemblances entre les dominations française et allemande, qui se matérialisent par l'afflux de personnes diplômées du supérieur depuis l'étranger. Nous avons montré que les ressortissant·es des pays périphériques se positionnent de manière très similaire au sein de la stratification sociale française ou allemande. Cependant, les périphéries en question ne sont pourtant pas les mêmes : il s'agit plutôt des pays africains anciennement colonisés pour la France, et des pays est-européens sous influence économique pour l'Allemagne. L'homologie de position sociale entre Est-Européen·nes en Allemagne et Africain·es en France est relativement surprenante tant les histoires de ces migrations sont différentes – post-coloniale dans un cas, post-socialiste dans l'autre – et tant les logiques d'influence sous-jacentes sont contrastées – plutôt linguistique et culturelle dans le cas français, principalement industrielle et commerciale

dans le cas allemand. En outre, le degré de féminisation n'est pas le même selon la région d'origine, puisqu'il est plus élevé chez les immigré-es d'origine est-européenne que maghrébine, subsaharienne, et moyen-orientale. Enfin, le processus de marginalisation professionnelle présente des variations selon qu'il est fondé sur la langue ou sur la nationalité.

Ainsi la coopération française en matière éducative et linguistique avec ses anciennes colonies conduit au paradoxe d'une socialisation scolaire dans le pays d'origine qui peut permettre aux immigré-es de dissimuler plus facilement les stigmates de l'altérité sur le plan linguistique. À l'inverse, les diplômé-es d'Europe centrale et orientale en Allemagne se caractérisent par une plus faible familiarité avec l'allemand, qui peut compliquer leur insertion aux professions supérieures, malgré des facilités introduites par la réglementation européenne pour les ressortissant-es des pays communautaires dont ne bénéficient pas les immigré-es d'Afrique et du Moyen-Orient. Pourtant, au delà de ces différences, le phénomène d'exclusion du marché du travail ou de relégation dans les professions dites peu qualifiées se retrouve dans les deux pays d'arrivée. Ce résultat conforte l'utilisation des termes de pays « centraux » et « périphériques », malgré leur dimension abstraite. Dans le cas précis des migrations de personnes diplômées du supérieur, il s'agit d'une clef conceptuelle qui permet de dégager des analogies entre des systèmes migratoires pourtant contrastés. L'approche proposée s'est donc révélée fructueuse pour une réflexion sur les rapports de pouvoir à l'échelle internationale, et il nous semble qu'elle pourrait être prolongée de diverses manières.

Prolongements

Un premier parti-pris de la thèse a été d'insister sur l'inertie des rapports de pouvoir, en réponse aux discours institutionnels relatifs aux « *talents* », sachant que ceux-ci étaient marqués par un biais présentiste qui les conduisaient à négliger les héritages historiques et à surestimer les ruptures temporelles. Mais il serait néanmoins possible d'affiner l'analyse en s'intéressant davantage à la dimension dynamique des dominations internationales et aux phénomènes de déplacement des centres et des périphéries, autrement dit de la montée en puissance de certains pays et du recul d'autres. De telles

mutations peuvent survenir de façon progressive et sur le temps long, comme l'illustre le déclin relatif des puissances française et allemande par rapport à leur position du début du XX^e siècle. Cette recomposition est bien visible dans les entretiens des diplômé·es qui envisagent souvent d'autres destinations concurrentes, à commencer par les États-Unis, et optent dans bien des cas par défaut pour la France ou l'Allemagne. Mais on peut supposer que d'autres transformations interviennent sur un temps plus court, au gré de crises historiques. Sur le plan économique, l'instabilité du statut de centre ou de périphérie est bien illustrée par le cas ambigü des diplômé·es espagnol·es, dont l'émigration nombreuse suite à la crise économique de 2008 est interprétée par l'un de nos enquêtés (Ramiro Gomez) comme le signe d'une mise en périphérie de l'Espagne, devenue selon lui la *maquiladoras* de l'Europe de l'Ouest, à l'image des industries mexicaines d'exportation situées en zone frontalière des États-Unis et employant une main-d'œuvre bon marché. Il s'agit d'un exemple du caractère réversible de la définition d'un pays comme puissance « centrale ». Mais on peut penser à d'autres types de crise, en particulier dans le domaine climatique dans un contexte de dérèglement accroissant les risques de catastrophe naturelle ¹¹⁸, et dans le domaine sanitaire comme nous le montrent les bouleversements actuels liés à la pandémie du Covid-19.

Le deuxième parti-pris de notre recherche a été de mettre davantage l'accent sur la dimension professionnelle de la stratification sociale. Une autre manière de prolonger et d'approfondir la réflexion serait donc de décloisonner davantage les scènes de la mobilité sociale dans la migration. Certaines pistes nous sont données au détour d'entretiens, comme celui de Jovan Gospovic (voir chapitre 2) qui montre l'importance de la dimension résidentielle dans ses stratégies de mobilité géographique. Dans ce domaine, les données statistiques utilisées nous empêchent, de par leur plan de sondage, d'envisager les trajectoires de déclassement extrême en matière de logement. Les enquêtes sur lesquelles nous avons travaillées portent en effet sur la population résidant en logement ordinaire. Elle ne tient donc pas compte des cas de

118. Des dirigeants fortunés de la *Silicon Valley* ont par exemple récemment entrepris d'investir par anticipation dans l'immobilier en Nouvelle-Zélande, avec des motivations d'ordre climatique. Voir l'article « La Nouvelle-Zélande, ultime refuge des ultra-riches », publié dans *Courrier international* le 21 février 2017. Lien : <https://www.courrierinternational.com/article/enquete-la-nouvelle-zelande-ultime-refuge-des-ultra-riches> (consulté le 3 mai 2020).

personnes sans domicile. On sait pourtant, grâce à l'enquête Sans Domicile réalisée par l'Insee et l'Ined en 2012¹¹⁹, que 10 % des adultes sans domicile francophones ont validé un diplôme du supérieur. Parmi ces dernier·ères, 66 % sont né·es à l'étranger, particulièrement en Afrique.

L'élargissement à d'autres dimensions de la mobilité sociale permettrait également d'envisager des phénomènes de compensation et de rattrapage dans d'autres sphères sociales, permettant de nuancer les mécanismes de relégation professionnelle que nous avons pu observer. Nous avons vu au travers du cas de Salima Mallouk que le réinvestissement des capitaux scolaires dans la sphère familiale constituait un vecteur d'ascension sociale pour les enfants, qui ont accédé à des établissements supérieurs d'élite en France. La manière dont Hamza Farris raconte avoir négocié son titre de séjour auprès d'un agent de l'ambassade allemande en Jordanie indique par ailleurs que les ressources scolaires et symboliques peuvent être mises à profit dans la relation aux autorités en charge de la migration. En effet, les étranger·ères diplômé·es du supérieur ne sont pas épargné·es par les risques liées à l'irrégularité de séjour, comme le montrent les travaux de Hicham Jamid¹²⁰ en France et d'Anja Weiß¹²¹ en Allemagne. Une anecdote relatée par l'enquêtée roumaine Tatiana Balasko, médecin arrivée en France avec son mari en 1990, illustre particulièrement bien la manière dont l'aisance sociale dans les procédures administratives peut permettre de surmonter les obstacles liés à la régularisation, par le biais d'astucieux tours de passe-passe.

Tatiana Balasko : *En arrivant comme ça en France, (...) [mon mari] n'avait pas le droit de travailler. (...) Donc ça s'est résolu parce que... on lui a inventé un métier qui n'existait pas à l'ANPE¹²². (...) C'est connaître les règles du système pour comprendre comment on peut [le] contourner, parce que c'est comme ça. Et donc il a été déclaré*

119. Nicolas SEMBEL et Philippe CORDAZZO (2016). « Un "désordre" dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile ». In : *Économie et Statistique* 488.1, p. 69–85.

120. JAMID, « Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour », op. cit.

121. Anja WEISS (2010). « Die Erfahrung rechtlicher Exklusion. Hochqualifizierte MigrantInnen und das Ausländerrecht. » In : *Kulturelles Kapital in der Migration*. Springer, p. 123–137.

122. Agence nationale pour l'emploi, fusionnée en 2008 avec les Assédic dans un nouvel organisme nommé Pôle emploi.

en tant que "ingénieur en prestidigitation". Voilà ! [D'un ton pince-sans-rire :] Cela n'existe pas à l'ANPE, c'est un spécialiste mondial qui vient de la Roumanie fraîchement libérée et heu... y a personne comme lui [en France]. (...) Et effectivement l'entreprise qu'on avait trouvé, c'était "Académie de la magie, musée de la magie", donc le contrat, il était en accord avec l'emploi... [rire bref]

Il serait donc utile d'approfondir l'analyse de ces stratégies facilitées par des ressources liées à la position de classe dans le pays d'origine, et de décrire plus finement l'hétérogénéité sociale des étrangers face à l'administration.

Au-delà de la sphère familiale et administrative, la mobilisation des ressources scolaires pourrait être observée dans le cadre d'engagements associatifs et politiques. La difficulté des étrangers à résister aux pratiques abusives à leur égard a pu être mise en lien avec leurs ressources sociales et leur position de classe. D'après Alexis Spire, « face à des demandeurs d'asile ne disposant pas des ressources nécessaires pour contester les décisions prises, les responsables du centre peuvent couvrir les erreurs de leurs subordonnés sans craindre une prise de parole critique (*voice*) ou la moindre défection (*exit*) de la part des usagers »¹²³. Or les personnes ayant accumulé des ressources militantes, parfois liées à leur trajectoire scolaire, peuvent mobiliser celles-ci dans une démarche de contestation politique, par exemple en contexte d'enfermement dans les centres de rétention administrative. Anja Weiß¹²⁴ donne l'exemple d'un étudiant ayant participé dans le pays socialiste où il a grandi¹²⁵ à la résistance civile en contexte révolutionnaire. Exilé en Allemagne, il s'est vu retirer son titre de séjour, suite à un changement de discipline pourtant validé juridiquement par les services universitaires. Il se retrouve alors en situation irrégulière, puis est enfermé dans un centre de rétention où il entame une grève de la faim pour protester contre cette décision juridique. Les ressources accumulées en amont de la migration permettent ici de comprendre les engagements politiques dans le pays d'arrivée. Cette thématique s'inscrit dans un questionnement peu souvent adopté en sociolo-

123. Alexis SPIRE (2007). « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 4-21, voir p. 15.

124. WEISS, « Die Erfahrung rechtlicher Exklusion. Hochqualifizierte MigrantInnen und das Ausländerrecht. », op. cit., p. 124-125.

125. Celui-ci n'est pas précisé afin de renforcer l'anonymat de l'enquête.

gie de l'action collective concernant « les effets des mutations sociétales sur le coût de l'engagement, le capital militant, la disponibilité à s'engager et les attentes à l'égard du militantisme »¹²⁶. Il s'agirait donc de se demander en quoi l'extension du phénomène de « dominé-es aux études longues »¹²⁷ au sein de la population immigrée en France et en Allemagne pourrait donner lieu à de nouvelles formes d'action collective.

Enfin, sachant que nous avons montré comment les hiérarchies internationales peuvent s'actualiser dans les interactions langagières quotidiennes, une attention plus grande pourrait être portée à la sphère intime, et aux rapports sexuels et conjugaux, y compris dans leurs formes parfois violentes. Cette voie a été ouverte par Florence Lévy et Marylène Lieber¹²⁸ qui analysent les usages de la sexualité comme ressource migratoire chez les immigrées de Chine du Nord à Paris. Les femmes enquêtées, souvent diplômées du secondaire voire de l'université, se trouvent souvent contraintes au travail domestique clandestin et peuvent, pour sortir de cette situation, mettre en œuvre des « arrangements économique-sexuels ». Plus récemment, Florence Lévy propose d'analyser la reconfiguration des rapports de pouvoir au sein des couples sino-français liés à des mutations macroéconomiques et à la montée en puissance de la Chine¹²⁹. On peut également se demander quel est le rôle joué par les attributs migratoires dans le phénomène de harcèlement et de violences sexuelles dans le cadre professionnel. Une enquête collective qui devrait débiter en 2020-2021 à l'Université Paris 1 et l'École normale supérieure de Paris, avec la collaboration de Pierre Alayrac, Marianne Blidon, Lucia Direnberger et Florence Maillochon et dans le cadre du projet européen *Safer & Equal Research Environment* (SERE), sera l'occasion de creuser cette question si les financements nécessaires sont obtenus. Le but de cette enquête est d'étudier les phénomènes de harcèlement et de violence sexuelle

126. Frédéric SAWICKI et Johanna SIMÉANT (2009). « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». In : *Sociologie du travail* 51.1, p. 97–125. Voir paragraphe 34 de la version en ligne : <https://journals.openedition.org/sdt/16032#tocto2n5> (consulté le 7 mai 2020).

127. SCHWARTZ, *La notion de « classes populaires »*, op. cit.

128. Florence LÉVY et Marylène LIEBER (2009). « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris ». In : *Revue française de sociologie* 50.4, p. 719–746.

129. Cette idée est été formulée dans le cadre de la participation de cette chercheuse au colloque « Mobilités sociales et migrations internationales » organisé les 13 et 14 juin 2019 à l'École d'Économie de Paris.

dans le monde académique, avec une attention particulière portée aux personnes étrangères et aux minorités sexuelles, dans une perspective intersectionnelle.

À travers notre recherche, nous avons tenté d'apporter une contribution à la connaissance des mécanismes de hiérarchisation, d'invisibilisation et d'exclusion nationale et raciale internes aux fractions diplômées des classes supérieures françaises et allemandes. Nous espérons que l'éventuel prolongement de cette recherche pourra être réalisé non plus dans le cadre d'un travail individuel, mais en collaboration étroite avec des chercheur·ses exposé·es à ces logiques afin de mieux les dévoiler, et de permettre qu'en sciences sociales, les vies des personnes étrangères et racisées soient moins souvent « reléguées à l'espace mineur ouvert par des astérisques » qu'elles ne le sont actuellement ¹³⁰.

130. Collectif LKJ, « Vos astérisques sont trop étroits pour nos vécus. À propos du racisme dans l'enseignement supérieur et la recherche en France, et de son déni », 10 avril 2020. Lien : <http://lmsi.net/Vos-asterisques-sont-trop-etroits-pour-nos-vecus> (consulté le 6 mai 2020).

Bibliographie

- ACHIN, Catherine et Sandrine LÉVÊQUE (2007). « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes ». In : *Genèses* 2, p. 24–44.
- ALAOUI, Myriam Hachimi (2016). « L'immigration familiale : une obligation d'"intégration républicaine". Le cas du Contrat d'accueil et d'intégration ». In : *Recherches familiales* 1, p. 79–93.
- ALBOUY, Valérie et Thomas WANECQ (2003). « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ». In : *Économie et statistique* 361.1, p. 27–52.
- ALTORJAI, Szilvia (2013). *Over-qualification of immigrants in the UK*. Rapp. tech. ISER Working Paper Series.
- AMOSSÉ, Thomas (2004). « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 31–46.
- ANGELOFF, Tania (1999). « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 43–70.
- ANNEQUIN, Margot, Anne GOSSELIN et Rosemary DRAY-SPIRA (2017). « Trajectoires et mobilités professionnelles autour de la migration ». In : *Parcours de vie et de santé chez les immigrés africains vivant en France*. Paris, Editions La Découverte, p. 73–91.
- ARBOGAST, Mathieu (2017). *La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : enjeux et modalités pratiques*. Rapp. tech. Institut National d'Études Démographiques.
- ARENDT, Hannah (2013). « Nous autres réfugiés ». In : *Pouvoirs* 1, p. 5–16.
- ARIELI, Daniella (2007). « The task of being content : Expatriate wives in Beijing, emotional work and patriarchal bargain ». In : *Journal of International Women's Studies* 8.4, p. 18–31.
- ARROW, Kenneth J. et al. (1973). « Higher education as a filter ». In : *Journal of public economics* 2.3, p. 193–216.
- AVRIL, Christelle (2012). « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile. Spécifier une position sociale : quelles opérations de recherche ? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 86–105.

- AVRIL, Christelle et Marie CARTIER (2019). « Care, genre et migration. Pour une sociologie contextualisée des travailleuses domestiques dans la mondialisation ». In : *Genèses* 1, p. 134–152.
- BADIMON EMPERADOR, Montserrat (2007). « Diplômés chômeurs au Maroc : dynamiques de pérennisation d'une action collective plurielle ». In : *L'année du Maghreb* III, p. 297–311.
- BARBIAN, Nikolaus (2014). *Auswärtige Kulturpolitik und „Auslandsdeutsche“ in Lateinamerika 1949-1973*. Wiesbaden, Springer-Verlag.
- BARBIER, Jonathan et Antoine MANDRET-DEGEILH (2018). *Le travail sur archives : Guide pratique*. Paris, Armand Colin.
- BARBIER, Pascal (2012). « Contrainte relationnelle et résistance au travail. Les vendeurs des grands magasins ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 31–57.
- BARTHÉLÉMY, Pascale (2010). « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? » In : *Histoire de l'éducation* 4, p. 5–28.
- BARTSCH, Simone et al. (2014). « Leben, lernen, arbeiten - wie es Migranten in Deutschland geht ». In : *IAB Kurzbericht* 21, p. 1–36.
- BAUDELLOT, Christian et al. (2003). *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*. Paris, Fayard.
- BAUERNSCHUSTER, Stefan, Timo HENER et Helmut RAINER (2013). *Does the expansion of public child care increase birth rates? Evidence from a low-fertility country*. <https://www.econstor.eu/handle/10419/73789>. Ifo Working Paper, No. 158.
- BEAU, Anne-Sophie (2006). « Organisation du travail et emploi des femmes dans le grand commerce : l'exemple du Grand Bazar de Lyon, 1886-1974 ». In : *Le Mouvement social* 4, p. 11–31.
- BEAUCHEMIN, Cris et al. (2010). « Les discriminations : une question de minorités visibles ». In : *Population et sociétés* 466, p. 1–4.
- BEAUD, Stéphane (1996). « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" ». In : *Politix* 35, p. 226–257.
- (2000). « Jeunes ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des "enfants de la démocratisation" ». In : *Lien social et Politiques* 43, p. 103–112.
- (2002). *80% au bac... et après ? : Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris, La découverte.
- BEAUD, Stéphane et Michel PIALOUX (1999). *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*. Paris, La Découverte.

- BEAVERSTOCK, Jonathan V. (2005). « Transnational elites in the city : British highly-skilled inter-company transferees in New York city's financial district ». In : *Journal of ethnic and migration studies* 31.2, p. 245–268.
- BECK, Ulrich et Aurélie DUTHOO (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris, Aubier.
- BECKER, Gary S. (1962). « Investment in human capital : A theoretical analysis ». In : *Journal of political economy* 70.5, p. 9–49.
- BELKADI, Ahmed (2009). « L'adoption du LMD au Maroc : contexte et enjeux ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 187.
- BENCHENNA, Abdelfettah, Driss KSIKES et Dominique MARCHETTI (2017). « La presse au Maroc : une économie très politique ». In : *Questions de communication* 2, p. 239–260.
- BERBAGUI, Dalila (2006). « Trajectoires de travailleurs indépendants étrangers dans le département du Rhône : mobilités et statuts socioprofessionnels (seconde moitié du XX^e siècle) ». In : *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France XIX^e-XX^e siècles*. Sous la dir. d'Anne-Sophie BRUNO et Claire ZALC. Paris, Éditions Publibook.
- BERENI, Laure et Vincent-Arnaud CHAPPE (2011). « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique ». In : *Politix* 2, p. 7–34.
- BERENI, Laure et al. (2008). *Introduction aux gender studies : manuel des études sur le genre*. Brussel, De Boeck.
- BERG, Ivar (1970). *Education for Jobs. The Great Training Robbery*. New York, Praeger.
- BERGSTRÖM, Marie (2018). « De quoi l'écart d'âge est-il le nombre ? L'apport des *big data* à l'étude de la différence d'âge au sein des couples ». In : *Revue française de sociologie* 59.3, p. 395–422.
- BERNARD, Lise (2017). *La précarité en col blanc : une enquête sur les agents immobiliers*. Paris, Presses Universitaires de France.
- BERRIANE, Johara (2009). « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? » In : *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography* 113, p. 147–150.
- BERROUCHE, Zineddine (2009). « Mise en place du LMD en Algérie : entre nécessité et résistances ». In : *La mondialisation étudiante : le Maghreb entre nord et sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 161.
- BERTAUX, Daniel (2005). *Le récit de vie*. Paris, Armand Colin.

- BERTAUX-WIAME, Isabelle (1982). « L'installation dans la boulangerie artisanale ». In : *Sociologie du travail* 24.1, p. 8–23.
- (2006). « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité ». In : *Cahiers du genre* 2, p. 49–73.
- BIDET, Jennifer (2013). « Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens. Trajectoires, pratiques, appartenances ». Thèse de doct. Université Louis Lumière Lyon 2.
- (2017). « Habiter "à la française" ou "à l'algérienne"? Aménagement et appropriation de maisons construites en Algérie par des migrants et leurs enfants ». In : *Explorer la ville contemporaine par les transferts*. Sous la dir. de Susanna MAGRI et Sylvie TISSOT. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- (2018a). « Déplacements. Migrations et mobilités sociales en contexte transnational ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 225.5, p. 67–82.
- (2018b). « Les frontières du genre ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 7–34.
- BLANCHARD, Marianne et Joanie CAYOUILLE-REMBLIÈRE (2011). « Penser les choix scolaires ». In : *Revue française de pédagogie* 175, p. 5–14.
- BLANCHARD, Marianne, Sophie ORANGE et Arnaud PIERREL (2016). *Filles + sciences = une équation insoluble? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques*. Paris, Rue d'Ulm.
- BLASSEL, Romane (2018). « "C'est mignon ton accent, tu viens d'où?". Pour une prise en compte des rapports sociaux dans l'étude des discriminations ». In : *Les cahiers de la LCD* 3, p. 105–124.
- BLAVIER, Pierre (2016). « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 55–71.
- BOLTANSKI, Luc (1982). *Les cadres : la formation d'un groupe social*. Paris, Éditions de Minuit.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (2015 [1983]). « Comment s'orienter dans le monde social : une étude basée sur un jeu de cartes ». In : *Sociologie* 6.1, p. 5–30.
- BONILLA-SILVA, Eduardo (2004). « From bi-racial to tri-racial : Towards a new system of racial stratification in the USA ». In : *Ethnic and racial studies* 27.6, p. 931–950.

- BÖRJESSON, Mikael (2017). « The global space of international students in 2010 ». In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43.8, p. 1256–1275.
- BÖRJESSON, Mikael et al. (2011). « Étudiants et chercheurs suédois aux États-Unis et en France ». In : *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*. Sous la dir. de Michèle LECLERC-OLIVE, Grazia SCARFÒ GHELLAB et Anne-Catherine WAGNER. Paris, Éditions Karthala, p. 31–45.
- BOSCHETTI, Anna, éd. (2010). *L'espace culturel transnational*. Paris, Editions du Nouveau Monde.
- BOUCHET-VALAT, Milan, Camille PEUGNY et Louis-André VALLET (2016). « Inequality of educational returns in France : changes in the effect of education and social background on occupational careers ». In : *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*. Sous la dir. de Fabrizio BERNARDI et Gabrielle BALLARINO. Edward Elgar Publishing, p. 20–33.
- BOURDIEU, Pierre (1979a). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.
- (1979b). « Les trois états du capital culturel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 30.1, p. 3–6.
- (1982a). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- (1982b). « Les rites comme actes d'institution ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 43.1, p. 58–63.
- (1984). *Homo academicus*. Paris, Éditions de Minuit.
- (1986). « L'illusion biographique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 62.1, p. 69–72.
- (1989). *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*. Paris, Éditions de Minuit.
- (1993). « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 96.1, p. 49–62.
- BOURDIEU, Pierre et Luc BOLTANSKI (1975). « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.2, p. 95–107.
- BOURDIEU, Pierre et Yvette DELSAUT (1975). « Le couturier et sa griffe : contribution à une théorie de la magie ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.1, p. 7–36.

- BOURDIEU, Pierre et Loïc WACQUANT (1992). *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris, Éditions du Seuil.
- (1998). « Sur les ruses de la raison impérialiste ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 121.1, p. 109–118.
- BOURGUIGNON, Abigail et Martin CHABERT (2014). « Prendre au sérieux le genre en prépa ». In : *Regards croisés sur l'économie* 2, p. 117–120.
- BOZON, Michel et François HÉLAN (1987). « La découverte du conjoint : I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre ». In : *Population*, p. 943–985.
- BRADER, Doris et Julia LEWERENZ (2006). *Frauen in Führungspositionen : An der Spitze ist die Luft dünn*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.
- BRIARD, Karine (2017). « Continuer, réduire ou interrompre son activité professionnelle : le dilemme des mères de jeunes enfants ». In : *Revue française des affaires sociales* 2, p. 149–168.
- BRIGGS, John W (1986). « Fertility and cultural change among families in Italy and America ». In : *The American historical review* 91.5, p. 1129–1145.
- BROUSSE, Cécile, Wolff LOUP et Laurence COUTROT (2011). « Les "superviseurs" au cœur des débats sur la nomenclature européenne ESeC ». In : *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*. Paris, Armand Colin, p. 287–299.
- BRUBAKER, William Rogers (1990). « Immigration, citizenship, and the nation-state in France and Germany : A comparative historical analysis ». In : *International sociology* 5.4, p. 379–407.
- BRÜCKER, Herbert et al. (2014). *Die IAB-SOEP-Migrationsstichprobe : Leben, lernen, arbeiten-wie es Migranten in Deutschland geht*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.
- BRUNO, Anne-Sophie (2010). *Les chemins de la mobilité : migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- BRUNO, Isabelle (2008). *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*. Bellecombe-en-Bauge, Éditions du Croquant.
- BRUSSIG, Martin (2015). « Demografischer Wandel, Alterung und Arbeitsmarkt in Deutschland ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 67.1, p. 295–324.
- BURRIS, Val (1983). « The social and political consequences of overeducation ». In : *American Sociological Review*, p. 454–467.

- BUSCATTO, Marie et Catherine MARRY (2009). « "Le plafond de verre dans tous ses éclats". La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle ». In : *Sociologie du travail* 51.2, p. 170–182.
- CAPELLE, Jean (1990). *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1946-1958)*. Paris, Éditions Karthala.
- CARLSON, Sören, Jürgen GERHARDS et Silke HANS (2017). « Educating children in times of globalisation : Class-specific child-rearing practices and the acquisition of transnational cultural capital ». In : *Sociology* 51.4, p. 749–765.
- CARON, Louise (2016). « Immigration permanente ou migration temporaire ? L'indivisibilité des départs de France ». In : *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*. Sous la dir. de Cris BEAUCHEMIN et Mathieu ICHOU. Paris, Éditions Karthala.
- (2018). « De qui mesure-t-on l'intégration ? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France ». In : *Population* 73.3, p. 503–542.
- CARTIER, Marie, Muriel LETRAIT et Matéo SORIN (2018). « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? » In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 63–81.
- CARTIER, Marie et al. (2008). *La France des "petits-moyens". Enquête sur la banlieue pavillonnaire*. Paris, La Découverte.
- CAS, Centre d'analyse stratégique (2006). *Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire*. Paris, La Documentation Française.
- CÉZARD, Michel (1986). « Le chômage et son halo ». In : *Economie et Statistique* 193.1, p. 77–82.
- CHALOFF, Jonathan et Georges LEMAÎTRE (2009). « Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : Une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations dans les pays de l'OCDE ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 79.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude et Jean PRÉVOT (1973). « Le " métier d'enfant " : Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle ». In : *Revue française de sociologie*, p. 295–335.
- CHAMPAGNE, Clara, Ariane PAILHÉ et Solaz ANNE (2015). « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? » In : *Économie et statistique* 478–479.
- CHARIET, Mounira (2014). « L'insécurité linguistique en Algérie : les imprévus d'une politique des langues dans l'enseignement ». In : *Ela. Etudes de linguistique appliquée* 3, p. 317–329.

- CHARLE, Christophe (2003). « Les références étrangères des universitaires ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 8–19.
- CHARPIN, Agnès (2014). *Occupational downgrading of immigrants in France*. Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- CHASE-DUNN, Christopher et Peter GRIMES (1995). « World-systems analysis ». In : *Annual review of sociology* 21.1, p. 387–417.
- CHAUVEL, Louis (2010). *Le destin des générations : structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*. Paris, Presses universitaires de France.
- CHEN, Tse-Mei et George A. BARNETT (2000). « Research on International Student Flows from a Macro Perspective : A Network Analysis of 1985, 1989, and 1995 ». In : *Higher Education* 39.4, p. 435–453.
- CHENU, Alain (1997). « La descriptibilité statistique des professions ». In : *Sociétés contemporaines* 26.1, p. 109–137.
- CÎRSTOCEA, Ioana (2008). « "Between the past and the west" : le dilemme du féminisme en Europe de l'est postcommuniste ». In : *Sociétés contemporaines* 3, p. 7–27.
- (2019). *La fin de la femme rouge ? : fabriques transnationales du genre après la chute du Mur*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CÎRSTOCEA, Ioana, Dorota DAKOWSKA et Carole SIGMAN (2013). « Les transformations des espaces académiques centre-est-européens depuis 1989 ». In : *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest* 45.1.
- (2014). « Les transformations des espaces académiques centre-est-européens depuis 1989 ». In : *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 1, p. 5–19.
- CLAIR, Isabelle (2016). « La sexualité dans la relation d'enquête ». In : *Revue française de sociologie* 57.1, p. 45–70.
- COLOMBI, Denis (2016). « Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques.
- CONNELL, Robert William (2005 [1995]). *Masculinities*. Polity Press.
- CONRADSON, David et Alan LATHAM (2005). « Transnational urbanism : attending to everyday practices and mobilities ». In : *Journal of Ethnic and Migration studies* 31.2, p. 227–233.
- CONVERT, Bernard (2010). « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 14–31.

- COSQUER, Claire (2018). « "Expatrié" à Abu Dhabi. Blanchité et construction du groupe national chez les migrant·e·s français·e·s ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques.
- COULON, Alain et Saeed PAIVANDI (2003). *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. <http://www.ove-national.education.fr/publications/notes-rapports>.
- CRESSON, Geneviève (1991). « La santé, production invisible des femmes ». In : *Recherches féministes* 4.1, p. 31–44.
- DARLEY, Mathilde (2014). « Les coulisses de la nation. Assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 19–40.
- DARMON, Muriel (2010). *La socialisation : domaines et approches*. Paris, Armand Colin.
- (2013). *Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte.
- DATA, Lorraine (2009). *Le grand truquage. Comment le gouvernement manipule les statistiques*. Paris, La Découverte.
- DAVIE, Emma et Magali MAZUY (2010). « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement ». In : *Population* 65.3, p. 475–511.
- DE SAINT MARTIN, Monique, Garcia SCARFÒ GHELLAB et Kamal MELLAKH (2015). *Étudier à l'Est. Expériences de diplômés africains*. Paris, Éditions Karthala.
- DE SINGLY, François (1987). *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, Presses universitaires de France.
- DEAUVIEAU, Jérôme et al. (2014). « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français ». In : *Revue française de sociologie* 55.3, p. 411–457.
- DELESPIERRE, Adrien (2016). « L'internationalisation des grandes écoles d'ingénieurs françaises : une recomposition de la noblesse d'Etat ». Thèse de doct. Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1.
- DELON, Margot (2019). « Des "Blancs honoraires" ? Les trajectoires sociales des Portugais et de leurs descendants en France ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 4–28.
- DELPEUCH, Thierry et al. (2008). « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art ». In : *Questions de recherche* 27, p. 1–69.

- DELPHY, Christine (1998). *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Paris, Editions Syllepse.
- (2001). *L'ennemi principal, 2. Penser le genre*. Paris, Editions Syllepse.
- DENOUR, Linda et Rémi JUNKER (1999). « Médecins étrangers des hôpitaux publics : une reconnaissance progressive ». In : *Hommes & Migrations* 1221.1, p. 41–55.
- DÉPLAUDE, Marc-Olivier (2011). « Une xénophobie d'État? Les "médecins étrangers" en France (1945-2006) ». In : *Politix* 3, p. 207–231.
- DESROSIÈRES, Alain (2010 [1993]). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris, La Découverte.
- (1978). « Marché matrimonial et structure des classes sociales ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 20.1, p. 97–107.
- (2014). *Prouver et gouverner : Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris, La Découverte.
- DEVAUX, Julian (2015). « L'adolescence à l'épreuve de la différenciation sociale Une analyse de l'évolution des manières d'habiter de jeunes ruraux avec l'âge ». In : *Sociologie* 6.4, p. 339–358.
- DEZALAY, Yves (2004). « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–35.
- DEZALAY, Yves et Bryant GARTH (2002). *La mondialisation des guerres de palais : La restructuration du pouvoir d'État en Amérique Latine, entre notables du droit et "Chicago Boys"*. Paris, Éditions du Seuil.
- DIRENBERGER, Lucia (2014). « Genre, religion et nation au sein des ONG de prévention de violence domestique au Tadjikistan ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 69–92.
- DODDS, Anneliese (2004). « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France ». In : *Revue française d'administration publique* 3, p. 483–500.
- DRESSEN, Marnix (2000). *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine, 1967-1989*. Paris, Belin.
- DRUEZ, Elodie (2016). « Réussite, racisme et discrimination scolaires ». In : *Terrains travaux* 2, p. 21–41.
- DUCOURNAU, Claire (2015). « Qu'est-ce qu'un classique "africain"? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 34–49.

- DUMOULIN, Céline et Alexandra FILHON (2011). « La création du DEUG : professionnaliser l'Université ». In : *La Société des diplômés*. Sous la dir. de Mathias MILLET et Gilles MOREAU. Paris, La Dispute.
- DURU-BELLAT, Marie, Annick KIEFFER et David REIMER (2010). « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France ». In : *Économie et statistique* 433.1, p. 3–22.
- EDENSOR, Tim (2002). *National identity, popular culture and everyday life*. Bloomsbury Publishing.
- ERLICH, Valérie (1998). *Les nouveaux étudiants : Un groupe social en mutation*. Paris, Armand Colin.
- (2009). « Étudiants "expatriés" versus étudiants "résidents" ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala, p. 55–78.
- ETTE, Andreas et Lenore SAUER (2010). *Auswanderung aus Deutschland : Daten und Analysen zur internationalen Migration deutscher Staatsbürger*. Springer.
- EURIAT, Michel et Claude THÉLOT (1995). « Le recrutement social de l'élite scolaire en France : évolution des inégalités de 1950 à 1990 ». In : *Revue française de sociologie* 36.3, p. 403–438.
- FAGNANI, Jeanne (2013). « La politique familiale en Allemagne : un bilan mitigé ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 195–201.
- FASSIN, Didier et Sarah MAZOUZ (2007). « Qu'est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d'institution républicain ». In : *Revue française de sociologie* 48.4, p. 723–750.
- FERREIRA, Vinicius Kauê (2019). « Anthropologie politique de la vie académique. Ethnographie des circulations de chercheurs indiens en sciences sociales entre l'Inde et l'Europe ». Thèse de doct. École des hautes Etudes en Sciences sociales.
- FILHON, Alexandra et al. (2013). « Un projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne : une construction savante face aux variations nationales de représentation du monde social ». In : *Sociologie* 4.4, p. 373–393.
- FORTINO, Sabine (1999). « De la ségrégation sexuelle des postes à la mixité au travail : étude d'un processus ». In : *Sociologie du travail* 41.4, p. 363–384.

- FOUQUET, Annie (2004). « L'invention de l'inactivité ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 47–62.
- FOURCADE, Marion, Etienne OLLION et Yann ALGAN (2015). « The superiority of economists ». In : *Journal of economic perspectives* 29.1, p. 89–114.
- FRIEDAN, Betty (1963). *The Feminine Mystique*. New York.
- FROMENT, Jean-Charles (2014). *Droit et politique : La circulation internationale des modèles en question*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- GAYON, Vincent (2009). « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" ». In : *Sociologie du travail* 51.3, p. 324–342.
- (2013). « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements ». In : *Critique internationale* 2, p. 47–67.
- GEIGER, Theodor Julius (1945). *Aufgaben und Stellung der Intelligenz in der Gesellschaft*. Indiana University Press.
- GEISSER, Vincent, éd. (2000). *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Paris, CNRS Éditions.
- GEISSER, Vincent et Saïd Ben SEDRINE (2000). « Les diplômés tunisiens formés à l'étranger. Analyse des profils sociologiques et des projets de retour ». In : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Sous la dir. de Vincent GEISSER. Paris, CNRS Éditions, p. 203–225.
- GÉRARD, Etienne et al. (2008). *Mobilités étudiantes Sud-Nord : Trajectoires scolaires de marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. Paris, Publisud.
- GERHARDS, Jürgen et Silke HANS (2013). « Transnational human capital, education, and social inequality. Analyses of international student exchange ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 42.2, p. 99–117.
- GERHARDS, Jürgen, Silke HANS et Daniel DREWSKI (2017). « Zentrum und Peripherie im globalen Wissenschaftssystem ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 69.1, p. 131–147.
- GIRAUD, Christophe (2007). « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 14–31.

- GOBE, Eric, Catherine MARRY et Françoise CHAMOZZI (2013). « Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins de grandes écoles ». In : *SociologieS [online]*.
- GOFFMAN, Erving (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Paris, Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, Irving W. (1957). « Status Consistency and Preference for Change in Power Distribution ». In : *American Sociological Review* 22.3, p. 275–281.
- GOLLAC, Sibylle (2013). « Les ambiguïtés de l'aïnesse masculine ». In : *Revue française de sociologie* 54.4, p. 709–738.
- GRANOVETTER, Mark (1983). « The strength of weak ties : A network theory revisited ». In : *Sociological theory* 1, p. 201–233.
- GRÄTZ, Michael et Reinhard POLLAK (2016). « Legacies of the past : social origin, educational attainment and labour-market outcomes in Germany ». In : *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*. Edward Elgar Publishing, p. 34–48.
- GREEN, Nancy L. (1990). « L'histoire comparative et le champ des études migratoires ». In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 45.6, p. 1335–1350.
- GREEN, Nancy L. et Pap NDIAYE (1998). *Du Sentier à la 7e Avenue : la confectio et les immigrés Paris-New York, 1880-1980*. Paris, Éditions du Seuil.
- GRESLE, François (1981). *L'univers de la boutique : famille et métier chez les petits patrons du Nord (1920-1975)*. Lille, Presses universitaires de Lille.
- GRIGNON, Claude et Jean-Claude PASSERON (1989). *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris, Le Seuil.
- GROPPO, Bruno (1996). « Entre immigration et exil : les réfugiés politiques italiens dans la France de l'entre-deux-guerres ». In : *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 44.1, p. 27–35.
- GROS, Julien (2017). « Quantifier en ethnographe. Sur les enjeux d'une émancipation de la représentativité statistique ». In : *Genèses* 3, p. 129–147.
- GROSS, Stephen (2013). « The German Economy and East-Central Europe : The Development of Intra-Industry Trade from Ostpolitik to the Present ». In : *German Politics and Society* 31.3, p. 83.
- GROSS, Stephen G. (2016). *Export empire : German soft power in Southeastern Europe, 1890–1945*. Cambridge University Press.

- GRUSON, Pascale et Janina MARKIEWICZ-LAGNEAU (1983). *L'enseignement supérieur et son efficacité : France, États-Unis, URSS, Pologne*. Paris, Documentation française.
- GUBERT, Flore et Jean-Noël SENNE (2016). « Is the European Union attractive for potential migrants? An investigation of migration intentions across the world ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 188.
- GUEDJ, Hélène (2013). « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : des écarts plus marqués en équivalent temps plein ». In : *Insee Première* 1462.
- GUÉNIF-SOUILAMAS, Nacira et Eric MACÉ (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. Paris, Éditions de l'Aube.
- GUÉRAUT, Elie (2018). « Ascension et fragilisation d'une petite bourgeoisie culturelle. Une enquête ethnographique dans une ville moyenne en déclin ». Thèse de doct. Université Sorbonne Paris Cité.
- GUILLAUMIN, Colette (1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris-La Haye, Mouton.
- GUSFIELD, Joseph (2009 [1984]). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris, Economica.
- HAJJAT, Abdellali (2010). « Port du hijab et "défaut d'assimilation". Étude d'un cas problématique pour l'acquisition de la nationalité française ». In : *Sociologie* 1.4, p. 439–455.
- HAMMERSTEIN, Notker (1995). *Antisemitismus und deutsche Universitäten : 1871-1933*. Frankfurt am Main, Campus Verlag.
- HANNERZ, Ulf (1990). « Cosmopolitans and locals in world culture ». In : *Theory, culture & society* 7.2-3, p. 237–251.
- HANS, Silke (2010). *Assimilation oder Segregation? Anpassungsprozesse von Einwanderern in Deutschland*. Wiesbaden, Springer-Verlag.
- HARDILL, Irene et Sandra MACDONALD (1998). « Choosing to relocate : An examination of the impact of expatriate work on dual-career households ». In : *Women's Studies International Forum* 21.1, p. 21–29.
- HARTMANN, Michael (2011). « Internationalisation et spécificités nationales des élites économiques ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 10–23.
- HARTMANN, Michael et Johannes KOPP (2001). « Elitenselektion durch Bildung oder durch Herkunft? » In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 53.3, p. 436–466.

- HATZFELD, Claire, Mathieu BOIDÉ et Alain BAUMELOU (2009). « Professionnels de santé non citoyens européens et/ou à diplôme non communautaire. Leur difficile intégration dans le système français. Cas des médecins et des infirmiers ». In : *Hommes & migrations* 1282, p. 90–100.
- HENKELMANN, Yvonne (2012). *Migration, Sprache und kulturelles Kapital*. Wiesbaden, Springer-Verlag.
- HENRI-PANABIÈRE, Gaële (2010). « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la notion de transmission culturelle ». In : *Sociologie* 1.4, p. 457–477.
- HÉRAN, François (2017). « L'échec de la politique d'immigration choisie ». In : *Avec l'immigration : mesurer, débattre, agir*. Paris, La Découverte.
- HIRSCHMAN, Albert O. (1970). *Exit, voice, and loyalty : Responses to decline in firms, organizations, and states*. T. 25. Harvard University Press.
- HIRSCHMAN, Charles (2001). « The educational enrollment of immigrant youth : A test of the segmented-assimilation hypothesis ». In : *Demography* 38.3, p. 317–336.
- HOCHSCHILD, Arlie Russell (1979). « Emotion work, feeling rules, and social structure ». In : *American journal of sociology* 85.3, p. 551–575.
- HOCHSCHILD, Arlie et Anne MACHUNG (1990). *The second shift : Working Families and the Revolution at Home*. New York, Avon books.
- HONDAGNEU-SOTELO, Pierrette (1994). « Overcoming Patriarchal Constraints : The Reconstruction of Gender Relations among Mexican Immigrant Women and Men ». In : *Gender and Society* 6.3, p. 393–417.
- HOOGHE, Marc et al. (2008). « Migration to European countries : A structural explanation of patterns, 1980–2004 ». In : *International Migration Review* 42.2, p. 476–504.
- HOUNSOU, Christelle Fifaten (2018). « Les recompositions de la profession médicale en temps de globalisation et de néolibéralisme économiques : analyses à partir des mobilités internationales de médecins originaires d'Afrique de l'Ouest ». Thèse de doct. Université Sorbonne Paris Cité.
- HOUT, Michael et Thomas A. DIPRETE (2006). « What we have learned : RC28's contributions to knowledge about social stratification ». In : *Research in social stratification and mobility* 24.1, p. 1–20.
- HUGHES, Everett C. (1945). « Dilemmas and contradictions of status ». In : *American journal of Sociology* 50.5, p. 353–359.
- HUGRÉE, Cédric (2016). « Les sciences sociales face à la mobilité sociale ». In : *Politix* 2, p. 47–72.

- HUGRÉE, Cédric, Étienne PENISSAT et Alexis SPIRE (2015). « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe ». In : *Revue française de sociologie* 56.1, p. 47–73.
- HUGRÉE, Cédric et Laure de VERDALLE (2019). « Les mots pour (ne pas) le dire. L'expression des hiérarchies et des différences sociales ». In : *L'Année sociologique* 69.2, p. 479–509.
- ICHOU, Mathieu (2013). « Différences d'origine et origine des différences : les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège ». In : *Revue française de sociologie* 54.1, p. 5–52.
- (2014). « Who they were there : Immigrants' educational selectivity and their children's educational attainment ». In : *European sociological review* 30.6, p. 750–765.
- ICHOU, Mathieu, Anne GOUJON et al. (2017). « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine ». In : *Population & Sociétés* 541, p. 1–4.
- IGARASHI, Hiroki et Hiro SAITO (2014). « Cosmopolitanism as cultural capital : Exploring the intersection of globalization, education and stratification ». In : *Cultural Sociology* 8.3, p. 222–239.
- ISSERSTEDT, Wolfgang et Klaus SCHNITZER (2002). *Internationalisierung des Studiums : ausländische Studierende in Deutschland ; deutsche Studierende im Ausland*. Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft, Forschung und Technologie.
- JAMID, Hicham (2018). « Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour ». In : *Migrations Société* 1, p. 63–78.
- JARAUSCH, Konrad Hugo (1990). *The Unfree Professions : German lawyers, teachers, and engineers, 1900-1950*. Oxford, Oxford University Press.
- JAUNAIT, Alexandre et Sébastien CHAUVIN (2012). « Représenter l'intersection ». In : *Revue française de science politique* 62.1, p. 5–20.
- JOUNIN, Nicolas (2014). *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*. Paris, La Découverte.
- JOUNIN, Nicolas et al. (2015). « Le faciès du contrôle ». In : *Déviance et société* 39.1, p. 3–29.
- JOURDAIN, Alain et Tam PHAM (2017). « Mobilité spatiale des médecins en Europe, politique de santé et offre de soins ». In : *Santé Publique* 29.1, p. 81–87.

- KABBANJI, Lama et Sorana TOMA (2018). *Attirer les "meilleurs" étudiants étrangers : genèse d'une politique sélective*. <https://theconversation.com/attirer-les-meilleurs-etudiants-etrangers-genese-dune-politique-selective-108010>.
- KALUSZYNSKI, Martine et Renaud PAYRE (2013). *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*. Paris, Économica.
- KANE, Isabel (en cours). « Die Gewinnung hochqualifizierter Arbeitskräfte aus Drittstaaten in Deutschland und Frankreich ». Thèse de doct. Münster, Westfälische Wilhelms-Universität.
- KARADY, Victor (1998). « La république des lettres des temps modernes. L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux avant la Grande Guerre ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 121.1, p. 92–103.
- (2002). « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 47–60.
- KASTORYANO, Riva (2002). *Negotiating identities : States and immigrants in France and Germany*. Princeton University Press.
- KIEFFER, Annick (2007). « Les comparaisons statistiques des systèmes éducatifs en Europe : pour un usage raisonné des catégories indigènes ». In : *Revue internationale de politique comparée* 14.3, p. 425–435.
- KLEIN, Juliane (2016). *Transferring Professional Knowledge and Skills : The Case of Central and Eastern European Migrant Physicians in German Hospitals*. Barbara Budrich.
- KLEIST, J. Olaf (2016). *Political Memories and Migration. Belonging, Society, and Australia Day*. Springer.
- KOFMAN, Eleonore et Parvati RAGHURAM (2006). « Gender and global labour migrations : Incorporating skilled workers ». In : *Antipode* 38.2, p. 282–303.
- KOHN, Hans (1944). *The idea of nationalism : A study in its origins and background*. New York, The Macmillan Company.
- KONIETZKA, Dirk et Michaela KREYENFELD (2001). « Die Verwertbarkeit ausländischer Ausbildungsabschlüsse. Das Beispiel der Aussiedler auf dem deutschen Arbeitsmarkt ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 30.4, p. 267–282.
- KORTEWEG, Anna et Gökçe YURDAKUL (2009). « Islam, gender, and immigrant integration : Boundary drawing in discourses on honour killing in the Netherlands and Germany ». In : *Ethnic and Racial Studies* 32.2, p. 218–238.

- KRAIS, Beate (1980). « Der deutsche Akademiker und die Bildungsexpansion. oder : die Auflösung einer Kaste ». In : *Soziale Welt* 31.1, p. 68–87.
- (1992). « Pourquoi n’y a-t-il pas de cadres en Allemagne ? » In : *Sociologie du travail* 34.34, p. 497–506.
- KREYENFELD, Michaela, Dirk KONIETZKA et Sebastian BÖHM (2007). « Die Bildungsungleichheit des Erwerbsverhaltens von Frauen mit Kindern. Westdeutschland im Vergleich zwischen 1976 und 2004 ». In : *Zeitschrift für Soziologie* 36.6, p. 434–452.
- KROSKRITY, Paul V. (2004). « Language ideologies ». In : *A companion to linguistic anthropology*. Wiley Online Library, p. 496–517.
- LABDELAOUI, Hocine (1997). « La migration des étudiants algériens vers l’étranger : les effets pervers d’une gestion étatique ». In : *Cahiers de l’Urmis* 2-3, en ligne.
- LAGROYE, Jacques (2003). *La politisation*. Paris, Belin.
- LAHIRE, Bernard (1995). *Tableaux de famille. Échecs et réussites scolaires en milieu populaire*. Paris, Gallimard/Le Seuil.
- LAMBERT, Anne (2015). *"Tous propriétaires !". L'envers du décor pavillonnaire*. Paris, Éditions du Seuil.
- (2016). « Échapper à l’enfermement domestique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 56–71.
- (2018). « Les incidences biographiques du travail mobile. Configurations familiales et rapports de genre ». In : *L’Année sociologique* 68.2, p. 315–340.
- LARCHET, Keltoume et Jérôme PÉLISSE (2009). « Une professionnalisation problématique : les experts judiciaires interprètes-traducteurs ». In : *Formation emploi* 108, p. 9–24.
- LAURENS, Sylvain (2007). « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents des entretiens avec des imposants ». In : *Genèses* 4, p. 112–127.
- (2009). *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l’immigration en France (1962-1981)*. Paris, Belin.
- LE RENARD, Amélie (2014a). « On n’est pas formatés comme ça en Occident ». In : *Sociétés contemporaines* 2, p. 41–67.
- (2014b). « "On n’est pas formatés comme ça en Occident" : Masculinités en compétition, normes de genre et hiérarchies entre nationalités dans une multinationale du Golfe ». In : *Sociétés contemporaines* 94, p. 41–67.

- LÊ, Jérôme et Mahrez OKBA (2018). « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi ». In : *Insee Première*.
- LEBARON, Frédéric (2000). *La croyance économique : les économistes entre science et politique*. Paris, Éditions du Seuil.
- LEE, Everett S. (1966). « A theory of migration ». In : *Demography* 3.1, p. 47–57.
- LENDARO, Annalisa (2012). « Revisiter l'analyse sociétale aujourd'hui ». In : *Terrains & travaux* 2, p. 109–124.
- LETABLIER, Marie-Thérèse (2001). « Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 19–41.
- LÉVY, Florence et Marylène LIEBER (2009). « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris ». In : *Revue française de sociologie* 50.4, p. 719–746.
- LIEBIG, Thomas (2005). *A new phenomenon : the international competition for highly-skilled migrants and its consequences for Germany*. Bern, Haupt Verlag.
- LIEBIG, Thomas et Alfonso SOUSA-POZA (2005). « Taxation, Ethnic Ties and the Location Choice of Highly Skilled Immigrants ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 24.
- LOCHAK, Danièle (1987). « Réflexion sur la notion de discrimination ». In : *Droit social* 11.
- (2006). « Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? » In : *Écartés d'identité* 109.
- LOMBA, Cédric et Julian MISCHI (2013). « Ouvriers et intellectuels face à l'ordre usinier ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–19.
- LÖRZ, Markus et Steffen SCHINDLER (2009). « Educational expansion and effects on the transition to higher education ». In : *Expected and Unexpected Consequences of the Educational Expansion in Europe and USA*. Bern : Haupt, p. 97–110.
- MAC CON ULADH, Damian (2005). « "Studium bei Freunden?" Ausländische Studierende in der DDR bis 1970 ». In : *Ankunft - Alltag - Ausreise. Migration und interkulturelle Begegnung in der DDR-Gesellschaft*. Sous la dir. de Christian Th. MÜLLER et Patrice G. POUTRUS. Zentrum für Zeit-historische Forschung Potsdam, p. 175–220.
- MAHUT, David (2012). « Les Bamakois diplômés de Paris ». Thèse de doct. Université Paris Descartes.

- MANIÈRE, Laurent (2010). « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) ». In : *Histoire de l'éducation* 4, p. 163–190.
- MANN, Michael (2008). « Impérialisme économique et impérialisme militaire américains ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 20–39.
- MARKUS, Frederic (2011). *Zuwanderung von Hochqualifizierten nach Deutschland und in die USA*. Frankfurt am Main, Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien : Peter Lang.
- MARRY, Catherine (2004). *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*. Paris, Belin.
- MARRY, Catherine et Irène JONAS (2005). « Chercheuses entre deux passions ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 69–88.
- MARRY, Catherine et al. (1998). « France-Allemagne : Inégales avancées des femmes : évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 ». In : *Revue française de sociologie* 39.2, p. 353–389.
- MARUANI, Margaret (1996). « L'emploi féminin à l'ombre du chômage ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 115.1, p. 48–57.
- (2001). « L'emploi féminin dans la sociologie du travail : une longue marche à petits pas ». In : *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*. Paris, Presses Universitaires de France, p. 43–56.
- MATH, Antoine et Alexis SPIRE (1999). « Des emplois réservés aux nationaux ? » In : *Informations sociales* 78, p. 50–57.
- MATH, Antoine et al. (2006). « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) ». In : *La Revue de l'IRES* 1, p. 27–62.
- MATTES, Monika (2005). *"Gastarbeiterinnen" in der Bundesrepublik : Anwerbepolitik, Migration und Geschlecht in den 50er bis 70er Jahren*. Frankfurt am Main, Campus Verlag.
- MAURICE, Marc, François SELLIER et Jean-Jacques SILVESTRE (1979). « La production de la hiérarchie dans l'entreprise : recherche d'un effet social. Comparaison France-Allemagne ». In : *Revue française de sociologie* 20.2, p. 331–365.
- MAZOUZ, Sarah (2008). « Les mots pour le dire. La qualification raciale, du terrain à l'écriture ». In : *Les politiques de l'enquête : Épreuves ethnographiques*. Sous la dir. de Didier FASSIN et Alban BENSA.
- (2017). *La République et ses autres : Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*. Paris, ENS éditions.

- MAZZELLA, Sylvie (2009a). « Étudiants africains dans les universités privées tunisiennes : nouvelle figure de l'étudiant "international" ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA. Paris, Éditions Karthala.
- éd. (2009b). *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Paris, Éditions Karthala.
- MBEMBE, Achille et al. (2010). *Ruptures postcoloniales : Les nouveaux visages de la société française*. Paris, La Découverte.
- MCCALL, Leslie (2008). « The complexity of intersectionality ». In : *Intersectionality and Beyond. Law, Power and the Politics of Location*. Routledge-Cavendish, p. 65–92.
- MERLE, Pierre (2002). « Démocratisation ou accroissement des inégalités scolaires ? » In : *Population* 57.4, p. 633–659.
- MERON, Monique et al. (2016). « ESeG= European Socio Economic Groups. Nomenclature Socio-économique européenne ». In :
- METZ-GÖCKEL, Sigrid, Dobrochna KALWA et A Senganata MÜNST (2009). *Migration als Ressource : Zur Pendelmigration polnischer Frauen in Privathaushalte der Bundesrepublik*. Verlag Barbara Budrich.
- MICHAELS, Ed, Helen HANDFIELD-JONES et Beth AXELROD (2001). *The war for talent*. Harvard Business Press.
- MICHEL, Harald (1985). « Volkszählungen in Deutschland ». In : *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook* 26.2, p. 79–92.
- MONTERO LANGE, Miguel (2014). « Innereuropäische Mobilität am Beispiel der neuen spanischen Arbeitsmigration nach Deutschland ». In : *Arbeitsmigration nach Deutschland. Analysen zur Neuen Arbeitsmigration aus Spanien vor dem Hintergrund der Migrationsprozesse seit 1960*. Sous la dir. de Christian PFEFFER-HOFFMANN. Berlin, Mensch & Buch Verlag, p. 18–110.
- MOOD, Carina (2010). « Logistic regression : Why we cannot do what we think we can do, and what we can do about it ». In : *European sociological review* 26.1, p. 67–82.
- MÜLLER, Walter, Hildegard BRAUNS et Susanne STEINMANN (2002). « Expansion und Erträge tertiärer Bildung in Deutschland, Frankreich und im Vereinigten Königreich ». In : *Berliner Journal für Soziologie* 12.1, p. 37–62.
- NAUDIER, Delphine et Éric SORIANO (2010). « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie ». In : *Cahiers du genre* 1, p. 193–214.

- NAUZE-FICHET, Emmanuelle et Magda TOMASINI (2002). « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement ». In : *Économie et statistique* 354.1, p. 21–48.
- NOHL, Arnd-Michael et al. (2006). « Vergleichende Forschung zu hochqualifizierten Migrantinnen und Migranten. Lässt sich eine Klassenlage mittels qualitativer Interviews rekonstruieren? » In : *Forum qualitative Sozialforschung* 7.3, p. 14.
- NOIRIEL, Gérard (1988). *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*. Paris, Éditions du Seuil.
- (2004). « Professions de santé, professions protégées : un historique. » In : *Migrations société* 16.95, p. 65–67.
- NOWICKA, Magdalena (2013). « Positioning strategies of Polish entrepreneurs in Germany : Transnationalizing Bourdieu's notion of capital ». In : *International Sociology* 28.1, p. 29–47.
- NYE JR, Joseph S (2004). *Soft power : The means to success in world politics*. Public affairs.
- OBERMANN, Karl (1972). « Die Arbeitermigrationen in Deutschland im Prozess der Industrialisierung und der Entstehung der Arbeiterklasse in der Zeit von der Gründung bis zur Auflösung des Deutschen Bundes (1815 bis 1867) ». In : *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook* 13.1, p. 135–182.
- O'BOYLE, Lenore (1970). « The problem of an excess of educated men in Western Europe, 1800-1850 ». In : *The Journal of Modern History* 42.4, p. 471–495.
- OCDE (2002). *International Mobility of the Highly Skilled*. Paris.
- (2008a). *Attirer les talents : Les travailleurs hautement qualifiés au coeur de la concurrence internationale*. Paris.
- (2008b). *The global competition for talent : Mobility of the highly skilled*. Paris.
- ŒUVRARD, Françoise (1979). « Démocratisation ou élimination différée? Note sur l'évolution du recrutement social de l'enseignement secondaire en France, de 1958 à 1976 ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 30.1, p. 87–97.
- OK, Wooseok et Peter TERGEIST (2003). « Improving Workers' Skills ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 10.

- OLIVIER, Alice (2018). « Étudiants singuliers, hommes pluriels : orientations et socialisations masculines dans des formations "féminines" de l'enseignement supérieur ». Thèse de doct. Paris, Institut d'études politiques.
- ONG, Aihwa (1999). *Flexible citizenship : The cultural logics of transnationality*. Duke University Press.
- ONGLEY, Patrick et David PEARSON (1995). « Post-1945 International Migration : New Zealand, Australia and Canada Compared ». In : *International Migration Review* 29.3, p. 765–793.
- ORANGE, Sophie (2010). « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, p. 32–47.
- PAILHÉ, Ariane et Anne SOLAZ (2006). « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes ». In : *Population et sociétés* 426, p. 1–4.
- PALHETA, Ugo (2015). *La domination scolaire : sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*. Paris, Presses universitaires de France.
- PARIENTY, Arnaud (2018). *School business : comment l'argent dynamite le système éducatif*. Paris, La Découverte.
- PARK, Robert E (2013 [1928]). « The marginal man ». In : *Sociétés* 1, p. 57–58.
- (1928). « Human migration and the marginal man ». In : *American journal of sociology* 33.6, p. 881–893.
- PASSERON, Jean-Claude (1991). *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*. T. 1. Nathan, Paris.
- PAUL, Anju Mary (2011). « Stepwise international migration : A multistage migration pattern for the aspiring migrant ». In : *American Journal of Sociology* 116.6, p. 1842–1886.
- PAVLENKO, Aneta (2003). « 'Language of the enemy' : Foreign language education and national identity ». In : *International Journal of Bilingual Education and Bilingualism* 6.5, p. 313–331.
- PERDONCIN, Antonin (2018). « Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990) ». Thèse de doct. Université Paris-Saclay.
- PERROT, Michelle (1979). « Les classes populaires urbaines ». In : *Histoire économique et sociale de la France*. Sous la dir. de Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE. Paris, Presses universitaires de France, p. 454–534.
- (1987). « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? » In : *Le mouvement social*, p. 3–8.

- PETERSON, Richard (2004). « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives ». In : *Sociologie et sociétés* 36.1, p. 145–164.
- PEUGNY, Camille (2009). *Le déclassement*. Paris, Grasset.
- PFEUFFER, Andreas et Franz SCHULTHEIS (2002). « Quelques particularités allemandes dans la représentation statistique du monde social ». In : *Sociétés contemporaines* 1, p. 17–42.
- PICHT, Georg (1964). *Die deutsche Bildungskatastrophe : Analyse und Dokumentation*. T. 349. Walter-Verlag.
- PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT (2009). *Les Ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris, Éditions du Seuil.
- (2016). *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris, La Découverte.
- PITTI, Laure (2005). « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre ». In : *Histoire & mesure* 20.3/4, p. 69–101.
- PLAULT, Marion (2019). « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi ». Thèse de doct. Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- PLESSZ, Marie (2011). « Des dynamiques générationnelles sexuées : l'accès aux professions très qualifiées pendant la transformation postcommuniste en Hongrie ». In : *Revue française de sociologie* 52.4, p. 657–689.
- PORTES, Alejandro et Min ZHOU (1993). « The new second generation : Segmented assimilation and its variants ». In : *The annals of the American academy of political and social science* 530.1, p. 74–96.
- POULLAOUËC, Tristan (2004). « Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants ». In : *Économie et Statistique* 371.
- RADWAY, Janice (2000). « Lectures à "l'eau de rose". Femmes, patriarcat et littérature populaire ». In : *Politix* 13.51, p. 163–177.
- RAGHURAM, Parvati (2004). « The difference that skills make : gender, family migration strategies and regulated labour markets ». In : *Journal of ethnic and migration studies* 30.2, p. 303–321.
- RAPOPORT, Hillel (2018). *Repenser l'immigration en France : un point de vue économique*. Paris, Éditions de la rue d'Ulm.
- RASERA, Frédéric et Nicolas RENAHY (2013). « Virilités : au-delà du populaire ». In : *Travail, genre et sociétés* 1, p. 169–173.
- REID, Donald et Hélène Ramos MONTGOMERY (2015). « Le grand récit des établis (et ses multiples entrées) ». In : *Les temps modernes* 3, p. 34–53.

- RENARD, Léa (2019). « Socio-histoire de l'observation statistique de l'altérité : principes de classification coloniale, nationale et migratoire en France et en Allemagne (1880-2010) ». Thèse de doct. Université Grenoble Alpes.
- RESNIK, Julia (2006). « International organizations, the “education–economic growth” black box, and the development of world education culture ». In : *Comparative Education Review* 50.2, p. 173–195.
- ROGEL, Ophélie, Diane MARLAT et Elisabeth ALGAVA (2016). « Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale ». In : *Note d'information n° 16.09*.
- ROMER, Paul M. (1986). « Increasing returns and long-run growth ». In : *Journal of political economy* 94.5, p. 1002–1037.
- ROULLEAU-BERGER, Laurence (2015). *Migrer au féminin*. Paris, Presses universitaires de France.
- ROWELL, Jay (2016a). « L'emploi des handicapés en Europe. Le rôle de la quantification dans l'échec d'un nouveau problème public ». In : *Genèses* 2, p. 96–116.
- (2016b). « Une structure sociale illisible? Apports de la sociologie allemande contemporaine ». In : *Sociologie du travail* 58.2, p. 181–189.
- RYGIEL, Philippe (2008). *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939*. Paris, Éditions Publibook.
- SAFI, Mirna (2011). « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine ». In : *Sociologie* 2.2, p. 149–164.
- SALAS, Robert (2004). « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi ». In : *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*. Sous la dir. de Bénédicte ZIMMERMANN. Paris, Maison des sciences de l'Homme, p. 287–331.
- SALT, John (1997). « International movements of the highly skilled ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 3.
- SANDOZ, Laure (2019). *Mobilities of the Highly Skilled towards Switzerland : The Role of Intermediaries in Defining “Wanted Immigrants”*. Cham, Springer Nature.
- SANTELLI, Emmanuelle (1993). « La mobilisation des familles algériennes pour l'accession à la propriété : Le rôle décisif des fils ». In : *Les Annales de la recherche urbaine* 59.1, p. 73–78.

- SAPIRO, Gisèle, Jérôme PACOURET et Myrtille PICAUD (2015). « Transformations des champs de production culturelle à l'ère de la mondialisation ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1, p. 4–13.
- SASSEN, Saskia (1994). *Global city. The de-nationalizing of time and space*. Princeton, University Press Princeton.
- SAWICKI, Frédéric et Johanna SIMÉANT (2009). « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». In : *Sociologie du travail* 51.1, p. 97–125.
- SAYAD, Abdelmalek (2016 [1999]). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Éditions du Seuil.
- (1967). « Bilinguisme et éducation en Algérie ». In : *Education, Développement et Démocratie*. Paris-La Haye, Mouton.
- (1975). « Elghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.2, p. 50–66.
- (1977). « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 15.1, p. 59–79.
- (1986). « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 61.1, p. 79–82.
- SCHINDLER, Steffen et David REIMER (2011). « Differentiation and social selectivity in German higher education ». In : *Higher Education* 61.3, p. 261–275.
- SCHNAPPER, Dominique (1989). « La nation, les droits de la nationalité et l'Europe ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 5.1, p. 21–32.
- SCHOTTÉ, Manuel (2013). « Le don, le génie et le talent. Critique de l'approche de Pierre-Michel Menger ». In : *Genèses* 4, p. 144–164.
- SCHULTHEIS, Franz (1989). « Comme par raison-comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle ». In : *Droit et société* 11.1, p. 219–244.
- SCHWARTZ, Olivier (1998). *La notion de « classes populaires »*. Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- SCHWEITZER, Sylvie (2002a). « Les enjeux du travail des femmes ». In : *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 3, p. 21–33.
- (2002b). *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Odile Jacob.

- SCHWEITZER, Sylvie (2008). « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XX^e siècle ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 29–45.
- SEIBERT, Holger et Rüdiger WAPLER (2012). *Zuwanderung nach Deutschland : Aus dem Ausland kommen immer mehr Akademiker*. Rapp. tech. IAB-Kurzbericht.
- SEMBEL, Nicolas et Philippe CORDAZZO (2016). « Un "désordre" dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile ». In : *Économie et Statistique* 488.1, p. 69–85.
- SHINOZAKI, Kyoko (2014). « Career Strategies and Spatial Mobility among Skilled Migrants in Germany : The Role of Gender in the Work-Family Interaction ». In : *Tijdschrift voor economische en sociale geografie* 105.5, p. 526–541.
- SIMMEL, Georg (2013 [1908]). « Exkurs über den Fremden ». In : *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*. Verlag Duncker & Humblot Berlin.
- SIMON, Patrick (1998). « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës ». In : *Population* 53.3, p. 541–567.
- SIMON, Valérie (2000). « La migration des étudiants maghrébins en France. Une approche sociohistorique (1962-1994) ». In : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Sous la dir. de Vincent GEISSER. Paris, CNRS Éditions, p. 227–241.
- SKEGGS, Beverley (2015). *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*. Agone.
- SOROKIN, Pitirim (1998 [1927]). *Social mobility*. New York, Routledge.
- SPENCE, Andrew M. (1974). *Market signaling : Informational transfer in hiring and related screening processes*. Harvard University Press.
- SPIRE, Alexis (2005). *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris, Grasset.
- (2007). « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 4–21.
- (2009). « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France ». In : *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Sous la dir. de Sylvie MAZZELLA, p. 79.
- SPIRE, Alexis, Cédric HUGRÉE et Étienne PENISSAT (2017). *Les classes sociales en Europe : tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*. Agone.

- STEINMANN, Jan-Philip (2018). « One-way or return ? Explaining group-specific return intentions or recently arrived Polish and Turkish immigrants in Germany ». In : *Demography* 7.1, p. 1–35.
- (2019). « The paradox of integration : why do higher educated new immigrants perceive more discrimination in Germany? » In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 45.9, p. 1377–1400.
- SUNATA, Ulas (2011). *Highly skilled labor migration : the case of ICT specialists from Turkey in Germany*. Münster, LIT Verlag.
- SÜSSMUTH, Rita (2001). *"Zuwanderung gestalten, Integration fördern", Rapport pour le ministère allemand de l'Intérieur*. Berlin, Conrad.
- TAVAN, Chloé (2005). « Les immigrés en France : une situation qui évolue ». In : *INSEE Première* 1042.
- TELEP, Suzie (2018). « "Moi je whitise jamais." Accent, subjectivité et processus d'accommodation langagière en contexte migratoire et postcolonial ». In : *Langage et société* 3, p. 31–49.
- TENEY, Céline (2019). « Immigration of highly skilled European professionals to Germany : intra-EU brain gain or brain circulation? » In : *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, p. 1–25.
- THÉVENOT, Laurent (1979). « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 26.1, p. 3–18.
- (1983). « L'économie du codage social ». In : *Critiques de l'économie politique* 23.24, p. 188–222.
- THIBAUT, Martin (2008). « Agent RATP plutôt qu'ouvrier, la sécurité? » In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 34–39.
- TOMA, Sorana, Eleonora CASTAGNONE et Camille RICHOU (2015). « Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe? Les migrations sénégalaises entre la France, l'Italie et l'Espagne ». In : *Population* 70.1, p. 69–101.
- TOMASINI, Magda et Jérôme FABRE (2006). « Les étudiants étrangers en France et français à l'étranger ». In : *Données sociales - La société française*. INSEE, p. 109–116.
- TRANCHANT, Lucas (2019). « Les ouvriers du déplacement. Travail en entrepôt et recompositions du salariat populaire en France (1980-2018) ». Thèse de doct. Paris Sciences et Lettres.
- TRAPPE, Heike (2006). « Berufliche segregation im Kontext ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 58.1, p. 50–78.

- TRUPIER, Maryse (1987). « L'immigration dans la classe ouvrière en France ». Thèse de doct. Université de Nantes.
- TRONCHET, Guillaume (2010). « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) ». In : *Hypothèses* 14, p. 281–291.
- TRUAN, Naomi et Léa RENARD (2017). « Dire l'intégration. Les rapports français et allemands sur l'intégration entre injonction à la neutralité et volonté d'influence (1991-2014) ». In : *Mots. Les langages du politique* 2, p. 77–93.
- TUCCI, Ingrid (2010). « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? » In : *Revue française de sociologie* 51.1, p. 3–38.
- TUCCIO, Michele (2019). « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 229.
- VALLET, Louis-André (2007). « Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la fécondité de l'odds ratio ». In : *Courrier des statistiques* 121, p. 59–65.
- VAN DE VELDE, Cécile (2007). « Devenir adulte : quatre modèles européens ». In : *Agora-Débats/Jeunesse* 45, p. 22–31.
- VAN ZANTEN, Agnès (2010). « Déménager ou coloniser le collège du quartier ? Les choix résidentiels et scolaires des classes moyennes et supérieures dans la banlieue parisienne ». In : *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 149–167.
- (2015). *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*. Paris, Presses universitaires de France.
- VEBLEN, Thorstein (2017 [1998]). *The theory of the leisure class*. Routledge.
- VERDALLE, Laure de, Jérôme DEAUVEAU et Alexandra FILHON (2017). « Les logiques ordinaires de catégorisation de l'espace socioprofessionnel ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 116–141.
- VERMEREN, Pierre (2011). « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? » In : *Le Télémaque* 1, p. 53–66.
- VIENNOT, Éliane (2020). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*. Paris, Éditions iXe.
- VINCENT, Gayon (2013). « L'OCDE au travail. Contribution à une sociologie historique de la "coopération économique internationale" sur le chômage et l'emploi (1970-2010) ». Thèse de doct. Université Paris-Dauphine.

- VINCENT, Sandrine (2000). « Le jouet au cœur des stratégies familiales d'éducation ». In : *Sociétés contemporaines* 40.1, p. 165–182.
- VINOKUR, Annie (1995). « Réflexions sur l'économie du diplôme ». In : *Formation emploi* 52.1, p. 151–183.
- VON HAUSEN, Niki (2010). « Zum Verlauf der Statuspassage hochqualifizierter BildungsausländerInnen mit nachrangigem Arbeitsmarktzugang in den deutschen Arbeitsmarkt ». In : *Kulturelles Kapital in der Migration*. Sous la dir. de NOHL, ARND-MICHAEL AND SCHITTENHELM, KARIN AND SCHMIDTKE, OLIVER AND WEISS, ANJA. Springer, p. 138–150.
- WAGNER, Anne-Catherine (1998). *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Paris, Presses universitaires de France.
- (2007a). « La place du voyage dans la formation des élites ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 5, p. 58–65.
- (2007b). *Les classes sociales dans la mondialisation*. Paris, La Découverte.
- (2011). « Nouvelles formes d'intervention des organisations internationales sur les politiques éducatives en Afrique ». In : *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*. Sous la dir. de Michèle LECLERC-OLIVE, Grazia SCARFÒ GHELLAB et Anne-Catherine WAGNER. Paris, Éditions Karthala, p. 293–308.
- (2012). « La noblesse d'État et ses prolongements ». In : *Lectures de Pierre Bourdieu*. Paris, Ellipses, p. 169–192.
- (2016). « Attirer les talents internationaux ». In : *Savoir/Agir* 2, p. 33–38.
- WAGNER, Anne-Catherine et Bertrand RÉAU (2015). « Le capital international : un outil d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination ». In : *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*. Sous la dir. de Johanna SIMÉANT. Paris, CNRS Éditions, p. 33–46.
- WALLERSTEIN, Immanuel (2011). *The modern world-system I : Capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century*. T. 1. University of California Press.
- WEIL, Patrick (1997). *Rapport au Premier Ministre sur les législations de la nationalité et de l'immigration*. Paris, La Documentation française.
- WEISS, Anja (2010). « Die Erfahrung rechtlicher Exklusion. Hochqualifizierte MigrantInnen und das Ausländerrecht. » In : *Kulturelles Kapital in der Migration*. Springer, p. 123–137.

- WEISSER, Reinhard (2016). « Internationally mobile students and their post-graduation migratory behaviour. An analysis of determinants of student mobility and retention rates in the EU ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 186.
- WESTPHAL, Manuela (1999). « Familiäre und berufliche Orientierungen von Aussiedlerinnen ». In : *Aussiedler : deutsche Einwanderer aus Osteuropa*. Osnabrück : Universitätsverlag Rasch, p. 127–152.
- WIMMER, Andreas et Nina GLICK SCHILLER (2002). « Methodological nationalism and beyond : nation–state building, migration and the social sciences ». In : *Global networks* 2.4, p. 301–334.
- WOLFF, Stefan et Karl CORDELL (2003). « Ethnic Germans as a language minority in Central and Eastern Europe : Legislative and policy frameworks in Poland, Hungary and Romania ». In : *Minority Languages in Europe*. Springer, p. 99–119.
- ZIEFLE, Andrea (2017). « Der lange Arm der Bildungsexpansion : Die Bedeutung zunehmender elterlicher Bildungsressourcen für die Bildungsbe teiligung von Frauen in Deutschland ». In : *KZfSS Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 69.1, p. 51–77.
- ZOLESIO, Emmanuelle (2009). « Des femmes dans un métier d’hommes : l’ap prentissage de la chirurgie ». In : *Travail, genre et sociétés* 2, p. 117–133.
- ZUNIGO, Xavier (2010). « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d’insertion ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 58–71.

Annexe A

Tableau récapitulatif des caractéristiques des enquêtés

CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉ·ES TRAVAILLANT DANS UNE PROFESSION SUPÉRIEURE DE SANTÉ

Prénom et nom anonymisé	Âge au moment de l'entretien	Sexe	Pays de résidence	Pays de naissance	Pays de fin d'études	Autres pays de résidence (plus de 6 mois)	Nationalité	Profession et pays de résidence du père	Profession et pays de résidence de la mère	Spécialité de formation et secteur d'activité	Entourage (dans l'ordre : fratrie, conjoint·e, enfants, ami·es)	Langue parlée en entretien
Marisa Alvarez	28 ans	F	Allemagne	Espagne	Espagne	Royaume-Uni	Espagnole	Avocat	Médecin spécialiste	Pédiatrie	Mariée avec Luis Alvarez (voir tableau des ingénieur·es enquêté·es)	anglais
Tatiana Balasko	50 ans	F	France	Roumanie	Roumanie		Franco-roumaine	Médecin spécialiste en hôpital	Médecin en poste dans la haute fonction publique roumaine	Pneumologie	Fille unique. Mariée à un ingénieur né et rencontré en Roumanie. Deux enfants adolescents	français
Ines Boumaaza	31 ans	F	France	Maroc	Maroc (dont internat), puis stage et nouvel internat en France		Franco-marocaine	Médecin en hôpital universitaire	Médecin en hôpital universitaire	Cardiologie	Un frère cadet ingénieur au Québec. Célibataire	français
Livia Canuto	29 ans	F	France	Espagne	Espagne (après un cursus primaire et secondaire en lycée français)		Espagnole	Responsable d'une agence touristique	Médecin spécialiste en hôpital public	Neurologie	Sœur aînée ingénieure industrielle. En couple avec un médecin hospitalier né et rencontré en France	

CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS TRAVAILLANT DANS UNE PROFESSION SUPÉRIEURE DE SANTÉ (suite)

Prénom et nom anonymisé	Âge au moment de l'entretien	Sexe	Pays de résidence	Pays de naissance	Pays de fin d'études	Autres pays de résidence (plus de 6 mois)	Nationalité	Profession et pays de résidence du père	Profession et pays de résidence de la mère	Spécialité de formation et secteur d'activité	Entourage (dans l'ordre : fratrie, conjoint-e, enfants, ami-es)	Langue parlée en entretien
Anissa Chibane	28 ans	F	France	Algérie	Algérie	Finlande, Suède	Algéro-finlandaise	Agriculteur né en Algérie	Aide-soignante en gériatrie (née en Finlande, vit en Algérie)	Gériatrie	Un frère directeur informatique en France. En couple avec Khalil Chibane. Une fille de 1 an	français
Khalil Chibane	36 ans	M	France	Algérie	Algérie		Algérien	Technicien supérieur en électronique	Au foyer	Cardiologie	Cinq frères et sœurs (deux ingénieur-es, enseignante en mathématique, chercheur en physique installé en Suisse, chirurgienne-dentiste). En couple avec Anissa Chibane. Une fille de 1 an	français
Jovan Gospovic	69 ans	M	France et Serbie en alternance	Serbie	Serbie	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne	Franco-serbe	Avocat	Au foyer	Anesthésie	Marié à une psychologue née et rencontrée en Serbie. Sans enfant	français
Thibaut Leclercq (vétérinaire)	34 ans	M	France	Belgique	Belgique		Belge	Père décédé, beau-père boucher (oncles éleveurs)	Coiffeuse	Médecine vétérinaire	Marié à une cadre en communication et gestionnaire d'un gîte, née et rencontrée en Belgique. Deux enfants de 4 et 7 ans	français
Salima Mallouk	64 ans	F	France	Liban	Liban (faculté française)	Grèce	Franco-libanaise	Patron d'un atelier de broderie	Aide familiale	Pédiatrie	Plusieurs frères et sœurs, dont une infirmière. Mariée à un ingénieur hydraulique né et rencontré au Liban. Belle-sœur d'Elizabeth Sahadi	français
Elizabeth Sahadi	59 ans	F	France	Liban	Liban (faculté française)		Franco-libanaise	Pharmacien	Au foyer, immigration en France pendant la retraite	Pédiatrie	Un frère ingénieur qui vit en France et un frère chercheur en physique-chimie décédé (Khalil). Célibataire. Belle-sœur de Salima Mallouk	français

CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS TRAVAILLANT COMME INGÉNIEUR·ES (suite)

Prénom et nom anonymisé	Âge au moment de l'entretien	Sexe	Pays de résidence	Pays de naissance	Pays de fin d'études	Autres pays de résidence antérieurs (plus de 6 mois)	Nationalité	Profession et pays de résidence du père	Profession et pays de résidence de la mère	Spécialité de formation et secteur d'activité	Entourage (dans l'ordre : fratrie, conjoint·e, enfants, ami·es)	Langue parlée en entretien
Ramiro Gomez	41 ans	M	Allemagne	Espagne	Espagne	France, Brésil, Roumanie	Espagnol	Professeur des écoles	Professeure des écoles	Secteur aéronautique	En couple (épouse résidant en Espagne)	français
Violetta Goya	31 ans	F	Allemagne	Espagne	Espagne, puis Allemagne		Espagnole	Moniteur de conduite, puis directeur d'une agence d'assurance	Ouvrière dans une usine de chaussures, puis gérante d'une petite entreprise de couture	Ingénierie et logistique	Célibataire. Amie avec Carlota Velasco et Tania Cervantes	allemand
Amine Khaoulani	33 ans	M	France	En France d'un père marocain, arrivé au Maroc en bas âge	Etudes primaires et secondaires au Maroc, études supérieures en France		Franco-marocaine	Architecte, vit en France	Assistance sociale dans le secteur public, vit en France	Ecole d'ingénieur puis thèse. Secteur de l'énergie atomique	En couple avec une ingénieure française rencontrée en France. Deux enfants.	français
Sophie Masson	34 ans	F	Allemagne	France	France		Française	Ingénieur (promotion interne)	Pharmacienne	Secteur aéronautique	En couple avec un informaticien d'un pays africain francophone, rencontré en Allemagne	français
Alejandro Morales	28 ans	M	Allemagne	Espagne	Espagne		Espagnol	Enseignant	Enseignante	Secteur aéronautique	Célibataire. Ami proche de Camilo Torres	anglais
Aurélie Perrin	30 ans	F	Allemagne	France	France		Française	Agriculteur	Agricultrice	Secteur aéronautique puis secteur automobile	En couple avec un chercheur en électromécanique né et rencontré en Allemagne	français
Camilo Torres	34 ans	M	Allemagne	Espagne	Espagne	Royaume-Uni, Chine	Espagnol	Ingénieur	Technicienne de laboratoire	Secteur aéronautique	Célibataire, a été en couple avec une Italienne rencontrée en Allemagne. Ami proche d'Alejandro Morales	allemand
Carlota Velasco	33 ans	F	Allemagne	Espagne	Espagne	Royaume-Uni	Espagnole	Ingénieur	Au foyer	Ingénierie chimique. Secteur agroalimentaire	En couple avec un Allemand rencontré en Allemagne. Amie avec Tania Cervantes et Violetta Goya	allemand

Annexe B

Nomenclatures statistiques des pays. Deux manières de cartographier le monde

Les catégorisations des régions du monde réalisées par les équipes statisticiennes françaises et allemandes actuelles répondent à des injonctions pratiques liées au fonctionnement des institutions de production des données publiques, ce qui explique pourquoi elles diffèrent autant entre la France et l'Allemagne (voir Figures B.1 et B.2). Ainsi dans les enquêtes mobilisées, seuls les pays d'origine les plus courants dans la population immigrée sont renseignés en clair tandis que les autres sont regroupés dans un ensemble plus vaste. Ces arbitrages répondent à des choix pragmatiques liés au coût financier des opérations de codage, ainsi qu'aux contraintes d'anonymat. Pour cette raison, chaque système statistique national adapte ses regroupements aux flux migratoires observés habituellement. Les pays d'origine les plus courants dans la population immigrée ont plus de chance que les pays plus atypiques de faire l'objet d'un décompte détaillé. Or ces pays d'origine typiques sont souvent situés dans les zones d'influence culturelle et économique passées et actuelles respectivement de la France et l'Allemagne.

Pour l'Insee (France) et le Destatis (Allemagne), le choix de ne pas fournir d'information exhaustive sur le pays d'origine s'explique d'abord par un souci d'économie dans le codage de l'information. Dans ce contexte, la construction des questionnaires sont soumises à des contraintes en termes de nombre de modalités acceptables pour une question, un luxe de détail pouvant constituer une charge de travail superflue. En France par exemple, ce travail, réa-

FIGURE B.1 – Nomenclature utilisée dans l'enquête Emploi (extrait du dictionnaire des codes)

PNAI28
Pays de naissance en 28 postes

		%
	Non renseigné	0.0
10	France	87.8
11	Algérie	2.5
12	Tunisie	0.7
13	Maroc	1.6
14	Autres pays d'Afrique	1.5
15	Vietnam, Cambodge, Laos	0.4
21	Italie	0.7
22	Allemagne	0.4
23	Belgique	0.3
24	Pays-Bas	0.0
25	Luxembourg	0.0
26	Irlande	0.0
27	Danemark	0.0
28	Royaume-Uni	0.2
29	Grèce	0.0
31	Espagne	0.5
32	Portugal	1.1
41	Suisse	0.1
42	Autriche	0.0
43	Pologne	0.2
44	Yougoslavie	
45	Turquie	0.3
46	Norvège	0.0
47	Suède	0.0
48	Autres pays européens (y compris URSS)	0.4
51	Etats-Unis, Canada	0.1
52	Autres pays d'Amérique	0.3
60	Autres pays ou apatrides	0.7
	Ensemble	100.0

FIGURE B.2 – Nomenclature utilisée dans le *Mikrozensus* (extrait du dictionnaire des codes)

EF369 – 1. Staatsangehörigkeit				
Fragenummer	112a			
Fragetext	Welche ausländische/-n Staatsangehörigkeit/-en besitzen Sie?			
Bandsatzstelle	273 - 274			
Statistik				
Fallzahl (Miss.)	38726 (445696)			
Min/Max (Valid)	2 / 59			
Value	Value Label	Frequency	Total %	Valid %
2	Bosnien und Herzegowina	997	0.2	2.6
4	4/8/27: Dänemark(4); Finnland(8); Schweden(27)	292	0.1	0.8
9	Frankreich	758	0.2	2.0
10	Griechenland	1585	0.3	4.1
13	Italien	3084	0.6	8.0
14	Kroatien	1388	0.3	3.6
21	1/18/21: Belgien(1); Luxemburg(18); Niederlande(21)	816	0.2	2.1
22	Österreich	1037	0.2	2.7
23	Polen	2465	0.5	6.4
24	Portugal	611	0.1	1.6
25	3/25: Bulgarien(3); Rumänien(25)	801	0.2	2.1
26	Russische Föderation	2075	0.4	5.4
28	12/16/20/28: Island(12); Liechtenstein(16); Norwegen(20); Schweiz(28)	367	0.1	0.9
31	7/15/17/19/31/37: Estland(7); Lettland(15); Litauen(17); Malta(19); Slowenien(31); Zypern(37)	331	0.1	0.9
32	Spanien	621	0.1	1.6
33	30/33: Slowakei(30); Tschechische Republik(33)	371	0.1	1.0
34	Türkei	9813	2.0	25.3
35	Ungarn	282	0.1	0.7
36	11/36: Irland(11); Vereinigtes Königreich(36)	606	0.1	1.6
38	Sonstiges Osteuropa	496	0.1	1.3
39	Sonstiges Europa	221	0.0	0.6
40	Marokko	433	0.1	1.1
41	Sonstiges Nordafrika	325	0.1	0.8
42	Sonstiges Afrika (ohne Marokko)	666	0.1	1.7
43	Vereinigte Staaten von Amerika (USA)	665	0.1	1.7
45	44/45: Sonstiges Nordamerika [Kanada](44); Mittelamerika und Karibik(45)	316	0.1	0.8
46	Südamerika	451	0.1	1.2
47	Irak	316	0.1	0.8
48	Iran	480	0.1	1.2
49	Sonstiger Naher und Mittlerer Osten (ohne Iran)	855	0.2	2.2
50	Vietnam	419	0.1	1.1
51	Afghanistan	296	0.1	0.8
52	Sonstiges Süd- und Südostasien	844	0.2	2.2
53	China	265	0.1	0.7
54	Sonstiges Ostasien	262	0.1	0.7
55	55/98: Übrige Welt(55); Staatenlos(98)	368	0.1	1.0
56	Ukraine	723	0.1	1.9
57	Kasachstan	423	0.1	1.1
58	Serbien	1358	0.3	3.5
59	Montenegro	244	0.1	0.6
	Valid Total	38726	8	100
(M) 0	Entfällt (Deutsche ohne weitere Staatsangehörigkeit)	445696	92	
	Total	484422	100	

lisé principalement par des employées du bas de la hiérarchie, comporte une dimension répétitive qui présente des similarités avec le travail industriel,¹ a pu être automatisé grâce à des innovations récentes, comme le système de codage embarqué CAPI. L'objectif pour la statistique publique est d'opérer un regroupement de nationalité qui soit le plus clivant possible (c'est-à-dire que les individus soient répartis de façon relativement homogène entre catégories) tout en limitant le nombre de modalités pour des raisons de coût.

Par ailleurs, l'agrégation de certaines nationalités s'explique par le souci de respecter l'anonymat des personnes enquêtées. Ainsi les données du micro-recensement allemand sont accessibles en deux versions pour les chercheurs et chercheuses : les « *On-Site-Nutzung* » (fichiers consultables sur site) sont les plus complètes, mais leur accès est limité aux centres d'accès sécurisé de l'institut statistique allemand. Lors de mes séjours dans les centres d'accès sécurisé, j'ai noté l'exhaustivité des pays d'origine des enquêtés dans les données « *on site* », y compris pour les micro-États pour lesquels une identification aurait été aisée (l'État du Vatican, qui ne compte que 900 habitants, est ainsi inclus comme pays d'origine possible dans les données allemandes). Ce n'est pas le cas dans les données d'accès distant, les *Scientific Use Files*, sur lesquelles sont basées la plupart des analyses. Les pays y sont regroupés en régions d'origine, afin que le nombre d'occurrences au sein de chaque catégorie soit suffisamment élevé pour qu'il soit impossible d'identifier une personne en particulier.

Ces aspects pratiques permettent de donner sens aux différences de nomenclatures de pays d'origine entre les enquêtes françaises et allemandes. Trois exemples permettent de confirmer cette idée : le cas des regroupements des pays du Maghreb, celui relatifs aux pays de la péninsule balkanique, et enfin les pays d'Europe orientale, ayant anciennement appartenu à l'Union soviétique.

En Allemagne, les statistiques isolent les ressortissant·es du Maroc, alors qu'elles agrègent un groupe hétéroclite d'États d'Afrique du Nord – Algérie, Tunisie, Égypte et Lybie – dont la colonisation puis la prise d'indépendance s'inscrit dans des contextes distincts². La statistique française distingue au

1. THÉVENOT, « L'économie du codage social », op. cit.

2. Ainsi, l'histoire de l'Égypte est plutôt marquée par la colonisation de la puissance britannique, alors que les trois autres pays sont issues de l'empire français. L'Algérie, ancien

contraire l'Algérie, Maroc et Tunisie, sans les regrouper avec leurs voisins la Lybie et l'Égypte. Ce découpage prend tout son sens dans le contexte de l'immigration vers la France, étant donné le nombre important de personnes venues des pays d'Afrique du Nord anciennement colonisés par la France.

À l'inverse, les équipes statisticiennes allemandes attachent plus d'importance au détail des pays d'Europe centrale et orientale. Par exemple, les pays balkaniques sont éludés dans l'enquête française, alors qu'ils sont présents au complet dans la version allemande, y compris le Kosovo dont l'indépendance auto-proclamée date de 2008 et qui a été ajouté en 2009 dans le *Mikrozensus*. En France en revanche, ces pays ne semblent pas avoir fait l'objet d'une réflexion lors de la mise à jour du questionnaire en 2003 en France, puisque les républiques fédérées ayant fait sécession en 1992 (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine) n'y sont pas mentionnées. Seul subsiste l'intitulé « Yougoslavie », largement anachronique à partir de 2003, date à laquelle la Yougoslavie devient la Communauté des États de Serbie Monténégro).

De même, les pays d'Europe orientale, en particulier les États issus des ex-Républiques socialistes soviétiques, sont davantage détaillés dans les données allemandes que françaises. Le décompte exact est donné pour les ressortissant·es de la fédération de Russie, ainsi que pour des pays moins peuplés tels que l'Ukraine ou le Kazakhstan. En France au contraire, une catégorie englobante « Europe autre » inclut ces différents pays, ainsi que les États d'Europe centrale et orientale désormais membres de l'UE (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie depuis 2004; Roumanie et Bulgarie depuis 2007), à l'exception de la Pologne dont les ressortissant·es sont décompté·es dans une catégorie à part. La précision entre parenthèses « y compris URSS » témoigne d'une absence de mise à jour de la catégorie malgré la refonte du questionnaire en 2003 (la correction est apportée dans l'enquête Emploi de 2013).

Enfin, on constate dans les données françaises une forte imprécision concernant les pays asiatiques. Seuls les pays de l'ancienne Indochine (Vietnam, Laos et Cambodge) ont été désagrégés dans l'enquête Emploi. Globa-

département français qui obtient son indépendance au terme d'une guerre, est regroupé avec la Tunisie, ancien protectorat français dont l'histoire post-indépendance présente plus de similarités avec le Maroc, présenté dans une catégorie statistique séparée.

lement, les regroupements opérés dans les données agrégées sont cohérents avec l'histoire des migrations. Le découpage répond alors à une logique inductive, fondée sur les données statistiques : on désagrège les pays d'où sont originaires un nombre important d'immigré·es. Malgré tout, certains arbitrages isolés laissent transparaître une logique plus déductive, fondée sur les représentations politiques de l'espace mondial. Ceux-ci ne semblent pas prioritairement guidés par la taille relative des flux migratoires. Ainsi, l'enquête Emploi détaille tous les pays membres de l'Union européenne à 15, y compris les plus petits comme le Luxembourg, qui comptent peu de ressortissant·es en France. De même, le choix a été fait d'isoler la Norvège des pays « autres » de l'Europe, alors même que ce pays n'est pas membre de l'Union européenne et malgré son faible poids en termes d'immigration vers la France. Cela s'explique probablement par l'appartenance de ce pays à l'Association européenne de libre-échange (AELE). Dans ces cas particuliers, le détail accordé à certaines régions du monde dans la nomenclature (et le coût économique que ce détail représente) n'est pas proportionné à l'ampleur des flux migratoires originaires de ces régions, et semble donc bien correspondre à une logique politique et déductive plutôt que pragmatique et inductive.

FIGURE B.3 – Nomenclature utilisée dans l'enquête Trajectoires et Origines (extrait du dictionnaire des codes)

nationalités 1 position	Nationalités, 2 positions	Nationalités, 4 positions	libellés	
1. Française	10.Française (yc DOM -TOM)	1101	Française	
2.Afrique	21.Algérie	2101	Algérie	
	22.Maroc	2201	Maroc	
	23.Tunisie	2301	Tunisie	
	24.Afrique sahélienne	2401	2401	Sénégal
		2402	2402	Mauritanie
		2403	2403	Gambie
		2404	2404	Guinée Bisao
		2405	2405	Guinée
		2406	2406	Mali
		2407	2407	Burkina Faso
		2408	2408	Niger
	2409	2409	Tchad	
	25.Afrique centrale et golf de Guinée	2501	2501	Cote d'Ivoire
		2502	2502	Ghana
		2503	2503	Togo
2504		2504	Benin	
2505		2505	Nigeria	
2506		2506	Cameroun	
2507		2507	Rep. Centrafricaine	
2508		2508	Gabon	
2509		2509	Congo (Brazzaville)	
2510		2510	République Démocratique du Congo	
2511	2511	Guinée Equatoriale		
26.Autre Afrique	2601	2601	Autre Afrique	
3. Asie	31.Vietnam	3101	Vietnam	
	32.Cambodge	3201	Cambodge	
	33.Laos	3301	Laos	
	34.Turquie	3401	Turquie	
	35.autre Asie	3501	autre Asie	
	41.Portugal	4101	Portugal	
	42.Espagne	4201	Espagne	
	43.Italie	4301	Italie	
4. Europe	44.Autres pays de l'UE 15	4401	Grèce	
		4402	Autriche	
		4403	Allemagne	
		4404	Luxembourg	
		4405	Danemark	
		4406	Suède	
		4407	Finlande	
		4408	Royaume-Uni	
		4409	l'Irlande	
		4410	Belgique	
		4411	pays bas	
	45.Autres pays de l'UE 27	4501	Bulgarie	
		4502	Chypre	
		4503	Estonie	
4504		Hongrie		
4505		Lettonie		
4506		Lituanie		
4507		Malte		
4508	Pologne			
4509	République tchèque			
4510	Roumanie			
4511	Slovénie			
4512	Slovaquie			
47. suisse et AELE	4701	4701	Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein	
48.Autre Europe	4801	4801	Autres Europe	
5. Autres	51.autres pays	5103	Amérique du Nord	
		5104	Amérique Centrale	
		5105	Amérique du Sud	
		5106	Moyen Orient	
		5107	Océanie	
6. Apatrides	61. Apatrides	6101	Apatrides	
9.NSP	99.NSP	9999	NSP	

Annexe C

Nomenclatures

socioprofessionnelles utilisées

FIGURE C.1 – Nomenclature ESeG (intitulés anglais)

The European Socio-economic Groups (ESeG)

Groups and sub-groups, Based on ISCO_2008 and status (e=employee; se= self employed)
(version en cours de discussion à Eurostat et susceptible de quelques modifications)

1 Managers

- 1.1 Higher managerial self-employed (ISCO 11, 12, 13 and status=se)
- 1.2 Lower managerial self-employed (ISCO 14 and status=se)
- 1.3 Higher managerial employees (ISCO 11, 12, 13 and 01 and status=e)
- 1.4 Lower managerial employees (ISCO 14 and status=e)

2 Professionals

- 2.1 Science, engineering and information and communications technology (ICT) professionals (ISCO 21,25)
- 2.2 Health professionals (ISCO 22)
- 2.3 Business and administration professionals (ISCO 24)
- 2.4 Legal, social and cultural professionals (ISCO 26)
- 2.5 Teaching professionals (ISCO 23)

3 Technicians and associated professionals employees (status= e)

- 3.1 Science, engineering and ICT technicians and associated professionals (ISCO 31, 35)
- 3.2 Health associate professionals (ISCO 32)
- 3.3 Business and administration associate professionals (ISCO 33)
- 3.4 Legal, social and cultural associate professionals (ISCO 34)
- 3.5 Non-commissioned armed forces officers (ISCO 02)

4 Small entrepreneurs (status= se)

- 4.1 Skilled agricultural self-employed workers (ISCO 6)
- 4.2 Technicians, clerical support, services and sales self-employed workers (ISCO 3, 4, 5)
- 4.3 Craft and related trades self-employed workers (ISCO 7, 8, 9)

5 Clerks and skilled service employees (status=e)

- 5.1 General and numerical clerks and other clerical support employees (ISCO 41, 43, 44)
- 5.2 Customer services clerks (ISCO 42)
- 5.3 Personal care employees (ISCO 53)
- 5.4 Armed forced occupations and protective service employees (ISCO 03 and ISCO 54)

6 Industrial skilled employees (status= e)

- 6.1 Building and related trade employees (ISCO 71)
- 6.2 Food processing, wood working, garment employees (ISCO 75)
- 6.3 Metal, machinery, handicraft, printing, electrical and electronic trades employees (ISCO 72, 73, 74)
- 6.4 Stationary plant and machine operators and assemblers (ISCO 81, 82)
- 6.5 Drivers (ISCO 83)

7 Less skilled employees (status= e)

- 7.1 Personal services and sales employees (ISCO 51, 52)
- 7.2 Blue collar employees and food preparation assistants in elementary occupations (ISCO 92, 93, 94, 96)
- 7.3 Cleaners and helpers and services employees in elementary occupations (ISCO 91, 95)
- 7.4 Agricultural employees (ISCO 6)

8 Retired persons (and people 65 and over non-employed)

- 8.1 Retired Managers
- 8.2 Retired professionals
- 8.3 Retired technicians and associate professionals
- 8.4 Retired small entrepreneurs
- 8.5 Retired skilled white collars
- 8.6 Retired skilled blue-collars
- 8.7 Retired less skilled workers
- 8.8 Other inactive aged 65 or more

9 Other non-employed persons

- 9.1 Students
- 9.2 Permanently disabled
- 9.3 Unemployed not elsewhere classified
- 9.4 Other inactive aged less than 65 years

FIGURE C.2 – Nomenclature ESeG (intitulés français)

ESeG, Classification socio-économique européenne :

groupes (niveau agrégé) et sous-groupes (niveau détaillé) (version susceptible de quelques modifications)

ESeG_2014, basée sur la CIP (= Isco_2008) et le statut d'emploi (e=salarié/se=non-salarié)

1. Cadres dirigeants

- 1.1 Chefs d'entreprises, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 1.2 Chefs d'entreprises, hôtellerie, restauration, commerce
- 1.3 Cadres dirigeants salariés, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 1.4 Cadres dirigeants et gérants, hôtellerie, restauration, commerce

2. Professions intellectuelles et scientifiques

- 2.1 Ingénieurs et spécialistes des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 2.2 Médecins et professionnels de santé
- 2.3 Cadres administratifs, financiers et commerciaux
- 2.4 Professionnels de la justice, des sciences sociales et de la culture
- 2.5 Enseignants et professionnels de l'enseignement

3. Professions intermédiaires salariées

- 3.1 Professions intermédiaires des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 3.2 Professions intermédiaires salariées de la santé
- 3.3 Professions intermédiaires de finance, vente et administration
- 3.4 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
- 3.5 Sous-officiers des forces armées

4 Petits entrepreneurs (non-salariés)

- 4.1 Exploitants agricoles
- 4.2 Commerçants et assimilés
- 4.3 Artisans

5 Employés qualifiés

- 5.1 Employés de bureau et assimilés
- 5.2 Employés de réception, guichetiers et assimilés
- 5.3 Aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants
- 5.4 Personnels des services de protection et de sécurité et des armées

6, Ouvriers qualifiés salariés

- 6.1 Ouvriers qualifiés de la construction, sauf électriciens
- 6.2 Ouvriers qualifiés de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement
- 6.3 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique, de l'imprimerie, de l'électricité et de l'électronique
- 6.4 Conducteurs de machines et d'installations fixes, ouvriers qualifiés de l'assemblage
- 6.5 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles

7. Professions salariées peu qualifiées

- 7.1 Personnels de services et employés de commerces
- 7.2 Ouvriers peu qualifiés et manœuvres
- 7.3 Agents d'entretien
- 7.4 Ouvriers agricoles

8. Retraités et personnes hors du marché du travail de 65 ans ou plus

- 8.1 Cadres dirigeants retraités
- 8.2 Retraités des professions intellectuelles et scientifiques
- 8.3 Retraités des professions intermédiaires salariées
- 8.4 Petits entrepreneurs retraités
- 8.5 Employés qualifiés retraités
- 8.6 Ouvriers qualifiés retraités
- 8.7 Salariés peu qualifiés retraités
- 8.8 Autres personnes de 65 ans et plus, hors du marché du travail

9. Autres personnes sans emploi

- 9.1 Etudiants
- 9.2 personnes handicapées inaptes de moins de 65 ans
- 9.3 Chômeurs non classés dans une autre catégorie
- 9.4 Autres personnes hors du marché du travail et de moins de 65 ans

FIGURE C.3 – Nomenclature des PCS (niveau 2)

1. **Agriculteurs exploitants**
 - 11 Agriculteurs sur petite exploitation
 - 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
 - 13 Agriculteurs sur grande exploitation
2. **Artisans, commerçants et chefs d'entreprise**
 - 21 Artisans
 - 22 Commerçants et assimilés
 - 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3. **Cadres et professions intellectuelles supérieures**
 - 31 Professions libérales
 - 33 Cadres de la fonction publique
 - 34 Professeurs, professions scientifiques
 - 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
 - 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
 - 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
4. **Professions intermédiaires**
 - 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
 - 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
 - 44 Clergé, religieux
 - 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 - 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 - 47 Techniciens
 - 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
5. **Employés**
 - 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
 - 53 Policiers et militaires
 - 54 Employés administratifs d'entreprise
 - 55 Employés de commerce
 - 56 Personnels des services directs aux particuliers
6. **Ouvriers**
 - 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
 - 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
 - 64 Chauffeurs
 - 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 - 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
 - 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
 - 69 Ouvriers agricoles
7. **Retraités**
 - 71 Anciens agriculteurs exploitants
 - 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 - 74 Anciens cadres
 - 75 Anciennes professions intermédiaires
 - 77 Anciens employés
 - 78 Anciens ouvriers
8. **Autres personnes sans activité professionnelle**
 - 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
 - 83 Militaires du contingent
 - 84 Elèves, étudiants
 - 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
 - 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

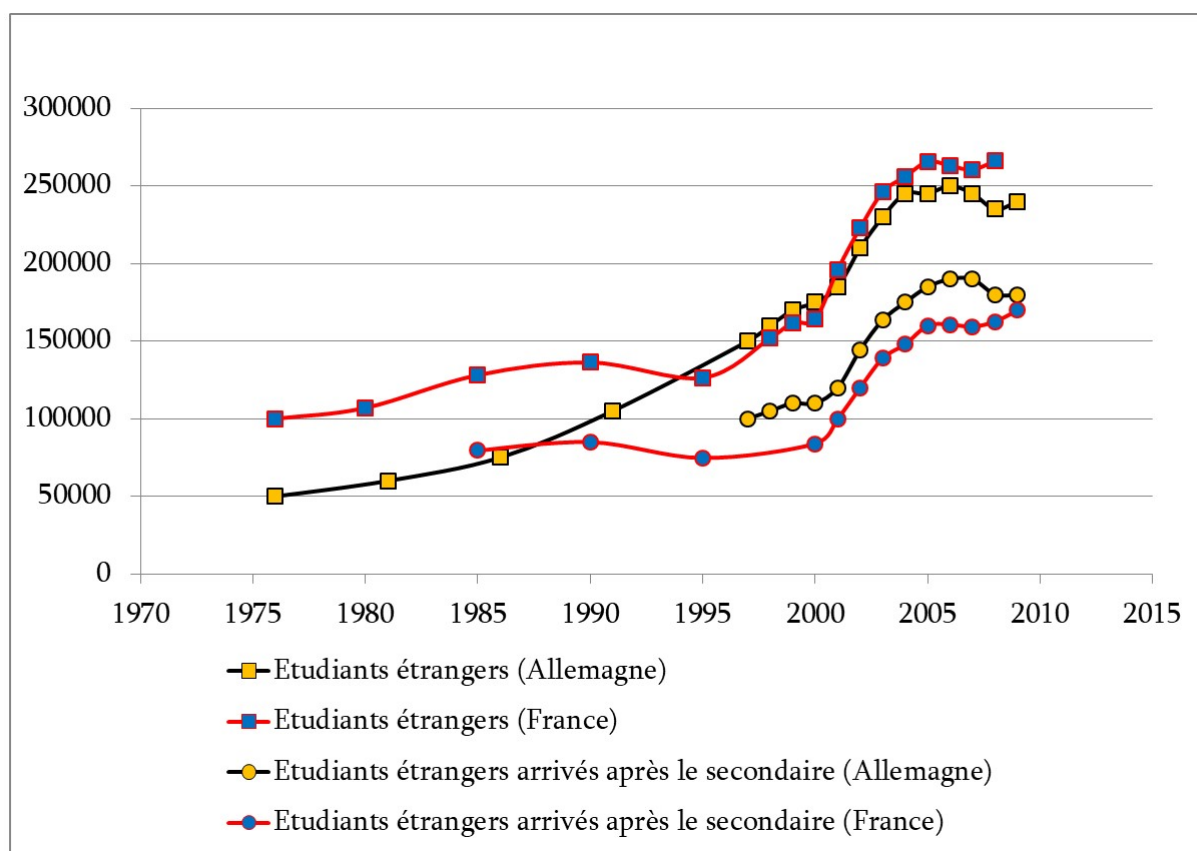
FIGURE C.4 – Nomenclature de la CITP fournie dans le *Mikrozensus* (niveau 3, uniquement pour les *managers* et les *professionals*)

114	Leitende Bedienstete von Interessenorganisationen
120	Geschäftsleiter und Geschäftsbereichsleiter in großen Unternehmen
121	Direktoren und Hauptgeschäftsführer
122	Produktions- und Operationsleiter
123	Sonstige Fachbereichsleiter
130	Leiter kleiner Unternehmen o.n.A.
131	Leiter kleiner Unternehmen
211	Physiker, Chemiker und verwandte Wissenschaftler
212	Mathematiker, Statistiker und verwandte Wissenschaftler
213	Informatiker
214	Architekten, Ingenieure und verwandte Wissenschaftler
221	Biowissenschaftler
222	Mediziner
231	Universitäts- und Hochschullehrer
232	Lehrer des Sekundarbereiches
233	Wissenschaftliche Lehrer des Primar- und Vorschulbereiches
234	Wissenschaftliche Sonderschullehrer
235	Sonstige wissenschaftliche Lehrkräfte
241	Unternehmensberatungs- und Organisationsfachkräfte
242	Juristen
243	Archiv-, Bibliotheks- und verwandte Informationswissenschaftler
244	Sozialwissenschaftler und verwandte Berufe
245	Schriftsteller, bildende oder darstellende Künstler
246	Geistliche, Seelsorger
247	Wissenschaftliche Verwaltungsfachkräfte des öffentlichen Dienstes

Annexe D

Analyses statistiques complémentaires

FIGURE D.1 – Évolution des effectifs d'étudiant·es étranger·ères inscrit·es en France et en Allemagne (période 1975-2009)



Sources - France : UNESCO, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Allemagne : DAAD.

FIGURE D.3 – ACP sur les professions supérieures en Allemagne : **nuage des professions** (axes 1 et 2)

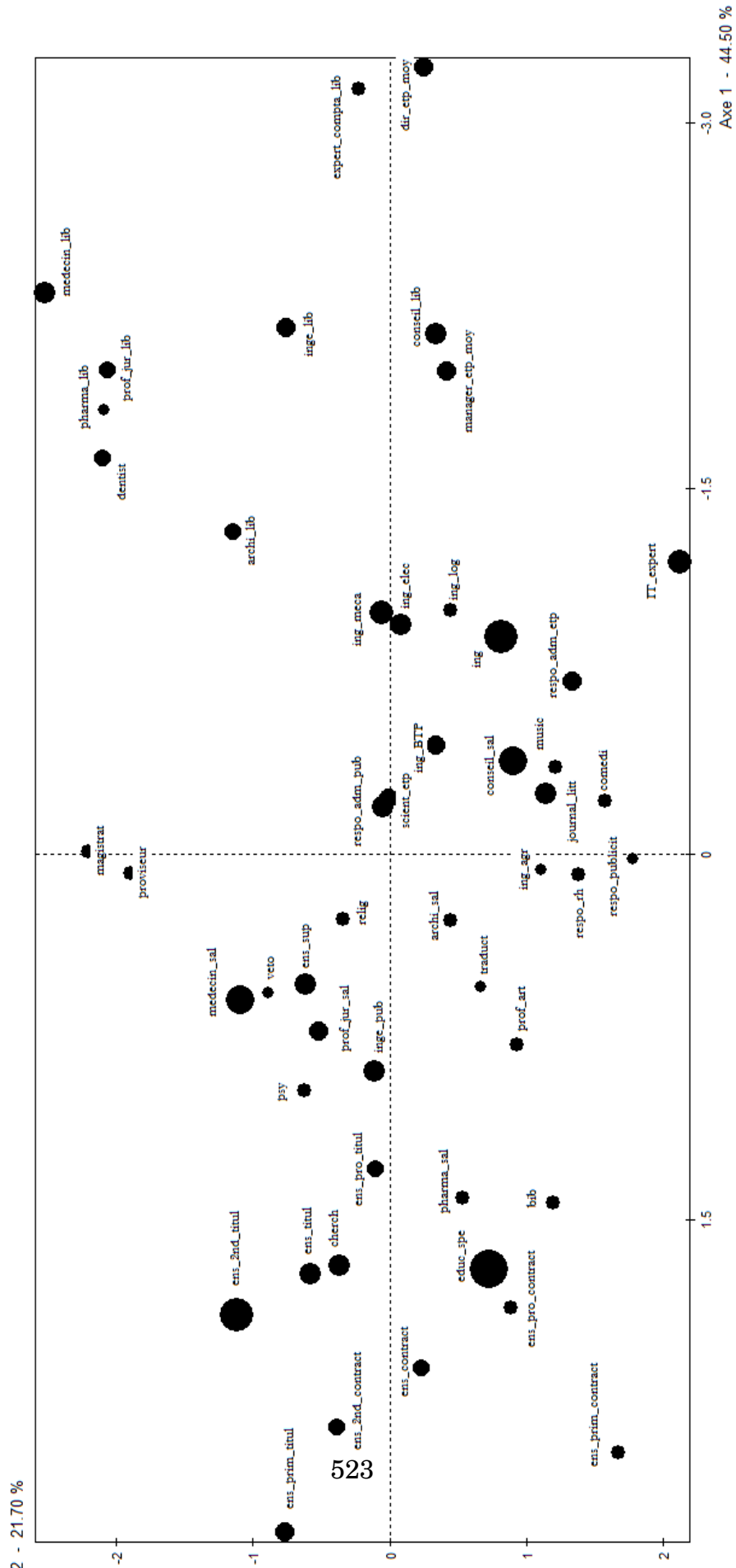
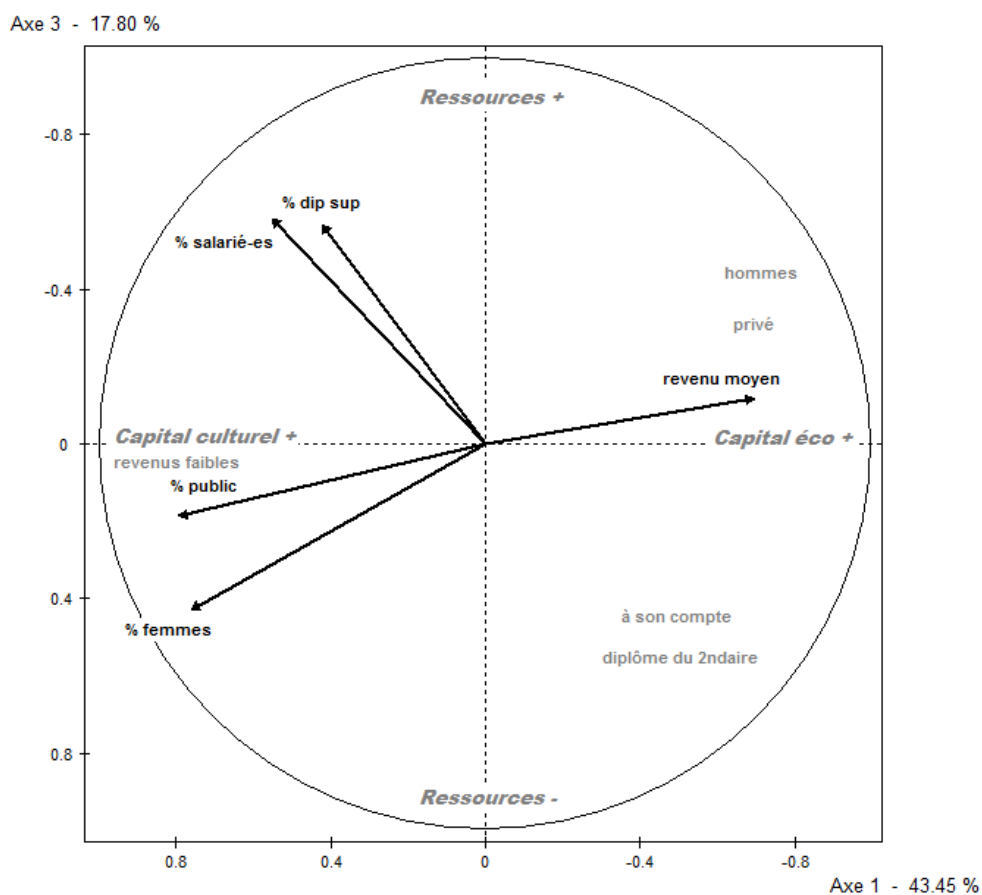


FIGURE D.4 – ACP sur les professions supérieures en Allemagne : projection des variables actives (axes 1 et 3)



Source : Mikrozensus 2005-2010.

Champ : professions détaillées (CITP au niveau 3 et KldB) où la part de diplômé-es du supérieur long est supérieure à 50 %.

Note : les variables actives sont indiquées par des vecteurs en traits pleins, tandis que les variables illustratives correspondent en vecteurs en pointillés.

Liste des documents de travail et rapports de l'OCDE consultés ¹

Documents de travail :

- John SALT (1997). « International movements of the highly skilled ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 3.
- Wooseok OK et Peter TERGEIST (2003). « Improving Workers' Skills ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 10.
- Thomas LIEBIG et Alfonso SOUSA-POZA (2005). « Taxation, Ethnic Ties and the Location Choice of Highly Skilled Immigrants ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 24.
- Jonathan CHALOFF et Georges LEMAÎTRE (2009). « Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : Une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations dans les pays de l'OCDE ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 79.
- Flore GUBERT et Jean-Noël SENNE (2016). « Is the European Union attractive for potential migrants? An investigation of migration intentions across the world ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 188.
- Reinhard WEISSER (2016). « Internationally mobile students and their post-graduation migratory behaviour. An analysis of determinants of student mobility and retention rates in the EU ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 186.
- Michele TUCCIO (2019). « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries ». In : *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* 229.

Rapports :

- OCDE (2002). *International Mobility of the Highly Skilled*. Paris.
- OCDE (2008b). *The global competition for talent : Mobility of the highly skilled*. Paris.
- Traduction française : OCDE (2008a). *Attirer les talents : Les travailleurs hautement qualifiés au coeur de la concurrence internationale*. Paris.

1. Tous les documents sont accessibles en ligne sur le site : <https://www.oecd-ilibrary.org>

Liste des sigles et abréviations utilisés²

- ACM : Analyse des correspondances multiples
- ACP : Analyse en composante principale
- Benelux : Belgique, Pays-Bas et Luxembourg
- BIT : Bureau international du travail (en anglais : *International Labour Organization*, ILO)
- Casmin : *Comparative analysis of social mobility in industrial nations* (nom d'une nomenclature européenne de niveau de diplôme)
- CITE : Classification internationale type de l'éducation (en anglais : *International Standard Classification of Education*, ISCED)
- CITP : Classification internationale type des professions (en anglais : *International Standard Classification of Occupation*, ISCO)
- DAAD : *Deutscher Akademischer Austauschdienst*
- Destatis : *Statistisches Bundesamt*
- ESeG : *European Socioeconomic Groups*
- FFI : Faisant fonction d'interne
- GE : Grandes entreprises
- Ined : Institut national d'études démographiques
- Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
- KldB : *Klassifikation der Berufe*
- MBA : *Master of Business Administration*
- NAF : Nomenclature d'activités française
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économique (en anglais : *Organisation for Economic Co-operation and Development*, OECD)
- OR : Odds ratio
- PME : Petites et moyennes entreprises
- RDA : République démocratique d'Allemagne (en allemand : *Demokratische Deutsche Republik*, DDR)
- RFA : République fédérale d'Allemagne (en allemand : *Bundesrepublik Deutschland*, BRD)
- RHST : Ressources humaines en sciences et techniques (en anglais : *Human Resources in Science and Technology*, HRST)
- SOEP : *German Socioeconomic Panel*
- TeO : Trajectoires et Origines
- THQ : Travailleurs hautement qualifiés
- URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

2. Dans le texte, la première occurrence de chaque sigle ou abréviation est accompagnée d'une explicitation en toutes lettres. Les sigles qui ne sont utilisés qu'une seule fois dans la thèse ne figurent pas dans la liste ci-dessus.

Table des matières

Remerciements	3
Avertissements de forme	7
Introduction	8
I Les raisons d'un impensé en sociologie de l'immigration	12
I.1 Une immigration laborieuse habituellement coupée de l'école	12
I.1.1 Du monde ouvrier à celui de la boutique : une histoire du travail immigré à distance des professions académiques	13
I.1.2 <i>Care</i> et force physique : les compétences non scolaires naturalisées de la main-d'œuvre étrangère	14
I.1.3 Un éclairage sur le désenclavement scolaire de la main-d'œuvre immigrée	16
I.2 Une intégration scolaire souvent pensée comme postérieure à la migration	17
I.2.1 Des diplômes étrangers mal pris en compte par le paradigme de l'assimilation	18
I.2.2 Une attention portée aux ressources scolaires pré-migratoires	20
II Un cas ambigu pour les théories de la stratification sociale	22
II.1 Les diplômes comme ressource dans la migration?	22
II.1.1 Des capitaux culturels transposables dans le pays d'arrivée	23

II.1.2	Centres et périphéries : des systèmes éducatifs inégaux	26
II.2	Des facteurs d'exclusion persistants	29
II.2.1	Nationalité	29
II.2.2	Langue	32
II.2.3	« Race »	34
III	Comparer en pratique : données et méthodes	38
III.1	Apports heuristiques de la comparaison	38
III.2	L'articulation de données empiriques hétérogènes	41
III.2.1	Des enquêtes statistiques nationales	41
III.2.2	Entretiens ethnographiques auprès d'une population éparpillée	45
III.3	Faire avec l'hétérogénéité des catégories migratoires françaises et allemandes	51
III.4	Focus sur un sous-groupe spécifique au sein de la population immigrée	54
III.4.1	Une population diplômée du supérieur long...	54
III.4.2	... arrivée à l'âge adulte...	55
III.4.3	... ayant repris ou non des études dans le pays d'arrivée	58
IV	Plan de la thèse	60

Première partie : Interroger le « choix » de la France ou de l'Allemagne **63**

1 Chapitre 1 : Des « talents » en apesanteur sociale? **70**

I	L'émergence de la problématique des « talents » à l'OCDE	72
I.1	Promotion de l'économie de la connaissance à l'échelle internationale	73
I.2	Des « talents » pour redorer le blason des thématiques migratoires dans l'organisation internationale	77
I.2.1	Des expert-es de la migration aux marges de l'institution ocdéenne...	78
I.2.2	... mais converti-es à la théorie du « capital humain »...	82

	I.2.3	... et se familiarisant aux méthodes d'étalonnage	84
I.3		Parti-pris théoriques des expert-es de la « course aux talents »	90
	I.3.1	Une interprétation détachée des contextes historiques et nationaux	91
	I.3.2	L'occultation des inégalités entre pays de départ et pays d'arrivée	94
	I.3.3	Une analyse qui invisibilise les femmes	98
II		Redéfinition de la « profitabilité » des politiques migratoires en France et en Allemagne	101
	II.1	Sélectionner selon le niveau d'éducation : un enjeu récent	103
	II.1.1	Des pays du Commonwealth pionniers en matière de politiques d'immigration qualifiée	103
	II.1.2	En France, une « logique de main-d'œuvre » pour les postes peu qualifiés	105
	II.1.3	Recrutement d'une force de travail « invitée » peu qualifiée dans les deux jeunes Républiques allemandes	107
	II.2	Importation de préconisations internationales à l'échelon national	108
	II.2.1	France : des préconisations internationales reprises dans les discours mais suivies de peu d'effets	109
	II.2.2	Allemagne : L'articulation de l'immigration qualifiée à des problématiques nationales	118
	II.3	Une réévaluation des politiques d'accueil des étudiant-es étranger-es au prisme de la « <i>course aux talents</i> »	121
	II.3.1	Un regain d'intérêt pour une politique ancienne visant au rayonnement universitaire	122
	II.3.2	Résistances et décalages entre discours et pratiques en France	124
2		Chapitre 2 : Deux mondes à part	131
I		Départs après la fin des études : des orientations migratoires structurées par les influences française et allemande	134

I.1	Une cartographie des pays d'origine	135
I.1.1	Le faible entrecroisement des chemins migra- toires vers la France et l'Allemagne	136
I.1.2	Une ségrégation nationale atténuée par le ni- veau de diplôme	141
I.2	Les déclinaisons du « soft power »	146
I.2.1	Maghreb-France : des échanges linguistiques in- égaux	147
I.2.2	Europe de l'Est-Allemagne : des échanges éco- nomiques inégaux	151
I.2.3	Littéraires en France et scientifiques en Alle- magne? Des spécialités de formation différenciées Europe de l'Est, Afrique et Asie : des contrastes liés à la spécialité de formation	152 153
	Le cas particulier des d'immigré-es d'Europe de l'Ouest : des différences sexuées entre la France et l'Allemagne	157 159
I.3	Le cœur et la raison : un médecin serbe tiraillé entre la France et l'Allemagne	160
I.3.1	Une trajectoire statistiquement atypique	161
I.3.2	Une enfance francophile suivie d'un départ in- opiné en Allemagne	163
I.3.3	L'arrivée à Paris et l'aspiration à une installa- tion durable	166
I.3.4	Une fin de carrière entre travail ascétique en Allemagne et pratiques culturelles distinctives à Paris	168
II	Départs pour compléter des études supérieures : le poids de l'en- cadrement étatique des mobilités internationales	171
II.1	Des différences présentes dans la composition nationale de la population étudiante...	172
II.1.1	France : la forte présence des étudiant-es des pays anciennement colonisés	172

II.1.2	Mobilités étudiantes vers l'Allemagne : le poids des pays de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient	175
II.2	... qui se confirment dans la sous-population installée à l'issue des études	177
II.3	Diplomaties éducatives et politiques d'accueil des étudiant·es étranger·es	180
II.3.1	Les politiques franco-africaines de coopération en matière éducative après les indépendances : un héritage colonial?	181
II.3.2	Une influence allemande durable mais concurrencée au Proche-Orient	187
II.3.3	Les mobilités estudiantines en provenance de l'Est dans les années 1990 : résurgence d'une pratique ancienne	189
III	Une intériorisation inégale des dispositions à venir et à rester	192
III.1	« Ça correspondait mieux à mon tempérament » : le cas d'Ines, médecin marocaine en France	193
III.1.1	Une inclination pour la France fortement ancrée	194
III.1.2	Genre, religion et classe : un agencement des appartenances multiples en lien avec la socialisation au sein de la mission française	195
III.1.3	Pluralisme linguistique et prédilection pour le français	201
204		
III.2.1	Un choix par défaut de l'enseignement supérieur allemand	205
III.2.2	Faire de nécessité vertu : éloge du modèle industriel allemand	207
	Conclusion de la partie I	215
	Deuxième partie : Incohérences statutaires	219
3	Chapitre 3 : (Se) mettre en retrait de la sphère professionnelle	226
I	Le retrait dans la sphère domestique : du privilège bourgeois au stigmate de l'altérité nationale	229

I.1	Une valorisation croissante de l'emploi féminin dans les classes supérieures occidentales	230
I.1.1	Allongement des études et évolution historique des normes de genre	230
I.1.2	Une lecture géographiquement située de l'émancipation par le travail salarié	231
I.1.3	Des obstacles persistants dans l'accès à l'emploi malgré les diplômes	232
I.2	Respectabilités féminines : construction de l'altérité sociale et raciale par les normes de genre	235
I.2.1	Stigmatisation de l'investissement domestique des femmes immigrées et précaires au sein des classes populaires	235
I.2.2	Décalages entre discours et pratiques chez les cadres expatrié-es	238
II	Derrière l'« inactivité », du travail domestique et des difficultés pour accéder à l'emploi	242
II.1	Une population immigrée et diplômée plus souvent comptée comme « inactive »	243
II.1.1	La double peine des femmes diplômées hors d'Europe	243
II.1.2	Une approche statistique de l'intersectionnalité	250
II.1.3	Des inégalités sexuées comparables à celles de la population non immigrée	253
II.2	Porosité entre les indicateurs d'« inactivité » et de « chômage »	256
II.2.1	Enjeux de définition et cécité statistique dans l'enregistrement du travail féminin	256
	Définition et limites de l'« inactivité »	256
	Un nouvel indicateur : le halo du chômage	258
	Mise en application pratique	259
II.2.2	Une dilatation du halo du chômage dans la population immigrée	261
II.3	Obstacles liés au travail parental et de soin aux enfants	265

II.3.1	Des différences dans le nombre d'enfants à charge selon l'origine géographique	265
II.3.2	Facteurs liés au pays d'arrivée : différences de langue et offre de service de garde	269
III	Quand la migration porte un coup d'arrêt à la carrière	273
III.1	Une analyse longitudinale des parcours d'emploi avant et après l'arrivée en France	274
III.1.1	Un creusement des inégalités de genre suite à l'épisode migratoire	274
III.1.2	La migration sous contrainte des femmes en couple	276
III.2	L'actualisation des dispositions professionnelles dans un cadre domestique	280
III.2.1	Au foyer au terme d'études scientifiques longues : une situation atypique	281
III.2.2	Un parcours au Liban marqué par l'excellence scolaire et l'intériorisation de la disponibilité permanente	283
III.2.3	La conversion de dispositions scientifiques dans le cadre domestique en France	285
	Le soin aux enfants comme activité de « <i>pédiatrie privée</i> »	285
	La transmission maternelle d'un héritage scientifique	287
	Discipline et maîtrise du temps dans la prise en charge d'un secrétariat domestique	288
	Une familiarité avec le monde académique mise à profit dans le travail de <i>caring</i>	290

4 Chapitre 4 : Décrochages entre le titre et le poste. Analyse d'une incohérence statutaire au prisme de la migration 297

I	Incohérence statutaire : une situation plus fréquente au sein de la population immigrée	299
I.1	Contrastes selon la région d'origine et le pays d'arrivée	301
I.2	Un déclassement conforme aux stéréotypes de genre et qui touche plus souvent les femmes que les hommes	304

I.3	Un déclassement souvent consécutif à la migration	311
II	La migration comme miroir grossissant de mécanismes internes aux sociétés d'arrivée	318
II.1	Une histoire oubliée : la figure de l'étranger dans la ge- nèse du concept de sur-éducation	319
II.1.1	La « théorie du signal » : le diplôme comme ré- vélateur de compétences innées	320
II.1.2	L'approche économique hétérodoxe : le déclasse- ment scolaire comme résultante d'un rapport de force	321
II.1.3	L'approche sociologique critique : le déclassement scolaire comme obsolescence des mécanismes de promotion anciens	321
II.1.4	Rôle clef des études migratoires dans la circu- lation du concept : un héritage éludé dans les ouvrages ultérieurs	323
II.2	Expansion universitaire et déclassement scolaire dans la population née en France et en Allemagne	325
II.2.1	Un allongement des études plus rapide en France qu'en Allemagne depuis les années 1980	326
II.2.2	Petitesse du statut malgré des études longues : une position de classe plus fréquente en France	330
II.2.3	Allemagne : des diplômes académiques toujours fortement rentables	333
II.3	Nuances franco-allemandes dans le déclassement scolaire des populations immigrées	337
II.3.1	Devenir employée malgré des études longues : le partage d'une condition féminine au-delà des différences migratoires	338
II.3.2	La reprise d'études dans le pays d'arrivée : une protection plus manifeste en Allemagne qu'en France	339
III	Dissonances dans la trajectoire d'une Espagnole diplômée en ingénierie et ouvrière qualifiée en Allemagne	344

III.1	En Espagne : les origines d'un engagement ouvrier improbable	348
III.1.1	Des origines familiales et scolaires typiques des femmes en études d'ingénieur combinées à une sociabilité amicale populaire	348
III.1.2	Les difficultés à trouver un emploi en Espagne dans un contexte de crise économique	350
III.2	En Allemagne : l'expérience durable d'un déclassement professionnel	353
III.2.1	Pénibilité physique et ennui au travail	354
III.2.2	Distance de classe avec les collègues	356
III.2.3	Une promotion interne à l'entreprise pour contourner le déclassement scolaire	358
III.3	La migration comme moyen de sortir du déclassement scolaire, un cas typique des femmes ouest-européennes	361

5 Chapitre 5 : Accéder aux professions supérieures : (In)visibilité et gestion des stigmates 367

I	Une comparaison franco-allemande de l'espace des professions supérieures	369
I.1	L'usage différencié de la légitimité académique en haut de l'espace social	370
I.1.1	Consécration scolaire des professions d'encadrement en France	371
I.1.2	Des classes supérieures allemandes clivées par les études universitaires	373
I.2	Cadres versus <i>Akademiker</i> : la comparaison européenne à l'épreuve des catégorisations nationales	377
I.2.1	Catégorisations d'État	378
I.2.2	Catégorisations ordinaires	381
I.3	Homologies entre fractions diplômées des classes supérieures françaises et allemandes	384
II	Répartition des immigré-es entre professions supérieures	390

II.1	Niches internationales ou professions verrouillées : contrastes entre professions détaillées	391
II.2	Une entrée dans les professions supérieures par la petite ou par la grande porte	397
II.2.1	En France : une bourgeoisie des pays périphériques francophones dans les professions libérales	397
II.2.2	En Allemagne : une main-d'œuvre contractuelle immigrée dans la culture et l'enseignement . . .	403
II.3	Deux cas limites révélateurs de la centralité de la langue dans les processus d'internationalisation	407
II.3.1	Traducteur·ices et interprètes : discrétion d'une profession internationale féminisée	408
II.3.2	Vétérinaires wallons dans les campagnes françaises : la conséquence d'une situation de pénurie	409
III	Une altérité lisible, visible, audible? Articulation des stigmates dans les professions supérieures	414
III.1	Patronyme, couleur de peau et accent. Objectiver statistiquement une stigmatisation aux facettes multiples . .	415
III.2	Des mécanismes d'infériorisation non réductibles à l'exclusion juridique : le cas des docteur·es en hôpital	420
III.2.1	Nationalité et pays d'obtention du diplôme : deux formes de discrimination légale	421
III.2.2	La mise en doute de la compétence professionnelle	426
III.2.3	Le stigmate moral de la déloyauté envers son pays d'origine	429
III.2.4	Le stigmate langagier : un élément clef se déclinant différemment selon l'origine	430
III.3	La migration comme renversement des rapports de pouvoir linguistiques : le cas des ingénieurs aéronautiques .	437
III.3.1	Une périphérie interne à l'Europe de l'Ouest? Le statut déclinant des ingénieurs espagnols . .	437
III.3.2	Pluralité et hiérarchisation des langues parlées sur le site Airbus de Fritzburg	443
	L'anglais, langue officielle et ressource symbolique au sein de l'entreprise	443

La valorisation officieuse de l'allemand sur le site de production	443
III.3.3 Les troubles linguistiques au sein des espaces de sociabilité : une forme spécifique de déclasse- ment symbolique	444
Camilo Torres : une masculinité hégémonique écor- née par l'injonction à parler allemand .	445
Luis Alvarez : le desserrement d'un entre-soi bour- geois en contexte d'expatriation	447
Conclusion générale	460
Bibliographie	472
Annexes	503
A Tableau récapitulatif des caractéristiques des enquêté·es	503
B Nomenclatures statistiques des pays. Deux manières de carto- graphier le monde	508
C Nomenclatures socioprofessionnelles utilisées	515
D Analyses statistiques complémentaires	520
Liste des documents et rapports de l'OCDE consultés	525
Liste des sigles et abréviations utilisé·es	526
Table des matières	528
Table des figures	539
Résumé de la thèse	543

Table des figures

1	Effectifs non pondérés présents dans les enquêtes statistiques .	43
2	Distribution de l'âge d'arrivée des immigré-es résidant en France	56
3	Distribution de l'âge d'arrivée des immigré-es résidant en Allemagne	56
1.1	Trajectoires d'études et professionnelles des auteur-ices des documents de l'OCDE relatifs aux migrations qualifiées	79
1.2	Option 1 : Restituer le caractère hétéroclite des données. Extrait du document de travail « International Movements of the Highly Skilled » (1997)	87
1.3	Option 2 : Lisser l'hétérogénéité des produits statistique pour construire un palmarès facilement lisible. Extrait du rapport <i>The Global Competition for Talent</i> (2008)	88
1.4	Définition des « <i>ressources humaines en sciences et techniques</i> » par l'OCDE (extrait du rapport de 2002)	89
1.5	Une rhétorique qui passe sous silence les effets négatifs des migrations qualifiées sur les pays de départ	95
1.6	Couverture d'un rapport de l'OCDE. Une « <i>immigration hautement qualifiée</i> » appréhendée comme masculine par défaut . . .	99
1.7	Graphique extrait d'un rapport de l'OCDE reproduit dans un rapport pour le Premier Ministre français	112
2.1	Pays d'origine des immigré-es arrivé-es en France ou en Allemagne après la fin de leurs études supérieures	137
2.2	Contrastes entre pays d'origine selon la répartition de leurs émigré-es qualifié-es entre la France et l'Allemagne	139
2.3	Origines géographiques de la population immigrée en France et en Allemagne, en fonction du niveau de diplôme	142

2.4	Origines géographiques détaillées de la population immigrée en France et en Allemagne, en fonction du niveau de diplôme . . .	143
2.5	Spécialités de formation selon la région de départ et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)	154
2.6	Ratio femmes-hommes selon la région de départ et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)	155
2.7	Fréquence des étapes migratoires entre le pays d'origine et la France	162
2.8	Répartition des étudiant·es étranger·es en France selon le continent d'origine	173
2.9	Répartition des étudiant·es étranger·es en Allemagne selon le continent d'origine	176
2.10	Pays d'origine des immigré·es arrivé·es en France ou en Allemagne avant la fin de leurs études supérieures	179
2.11	Fréquentation d'établissements scolaires français à l'étranger .	182
2.12	Part de femmes parmi les immigré·es diplômé·es du supérieur et résidant en France	197
3.1	Taux d' « inactivité » selon le sexe et la trajectoire migratoire (France)	244
3.2	Taux d' « inactivité » selon le sexe et la trajectoire migratoire (Allemagne)	246
3.3	Taux d' « inactivité » selon le sexe, le niveau de diplôme, et la trajectoire migratoire (France)	248
3.4	Taux d' « inactivité » selon le sexe, le niveau de diplôme, et la trajectoire migratoire (Allemagne)	249
3.5	Modélisation log-linéaire de l'interaction des effets du sexe et de la trajectoire migratoire sur l'accès au marché du travail (France)	254
3.6	Modélisation log-linéaire de l'interaction des effets du sexe et de la trajectoire migratoire sur l'accès au marché du travail (Allemagne)	255
3.7	Indicateurs variés du chômage selon le sexe et la trajectoire migratoire (France)	262
3.8	Indicateurs variés du chômage selon le sexe et la trajectoire migratoire (Allemagne)	263

3.9	Nombre d'enfant(s) de moins de 18 ans à charge au sein du ménage (France)	267
3.10	Nombre d'enfant(s) de moins de 18 ans à charge au sein du ménage (Allemagne)	268
3.11	Modélisation de la probabilité des femmes d'être hors du marché du travail en France et en Allemagne (régression logistique, présentation des <i>marginal partial effects</i>)	271
3.12	Comparaison des situations professionnelles durant l'année qui précède la migration et durant la première année de résidence en France	275
3.13	Situation professionnelle durant la première année en France en fonction du sexe et de la situation matrimoniale avant la migration	277
3.14	Nombre d'années écoulées entre l'arrivée en France et l'obtention du premier emploi en France	279
3.15	Spécialités de formation selon le sexe et le pays d'arrivée (France ou Allemagne)	282
4.1	Distribution socioprofessionnelle des diplômé-es du supérieur immigré-es à l'âge adulte selon la région d'origine	302
4.2	Distribution socioprofessionnelle de la population diplômée du supérieur en emploi selon le sexe et le moment de la migration (France)	306
4.3	Distribution socioprofessionnelle de la population diplômée du supérieur en emploi selon le sexe et le moment de la migration (Allemagne)	308
4.4	Table de mobilité intragénérationnelle entre l'emploi occupé avant la migration et le <i>premier</i> emploi occupé en France (d'après la nomenclature ESeG)	313
4.5	Taux de déclassement et d'ascension sociale lors du premier emploi en France selon le sexe et l'origine géographique	314
4.6	Répartition des personnes diplômées du supérieur long entre groupes socioéconomiques (France)	331
4.7	Répartition des personnes diplômées du supérieur long entre groupes socioéconomiques (Allemagne)	334

4.8	V de Cramer relatif à l'association entre la possession d'un diplôme du supérieur long et la position socioéconomique (ESeG au niveau agrégé)	336
4.9	Régression logistique modélisant la probabilité d'être déclassé scolairement suite à la migration (présentation des <i>average marginal effects</i>)	341
4.10	Taux d'ascension sociale lors du premier emploi en France selon le sexe et l'origine géographique	362
5.1	Part de personnes diplômées du supérieur long par catégorie détaillée de la nomenclature ESeG (France)	374
5.2	Part de personnes diplômées du supérieur long par catégorie détaillée de la nomenclature ESeG (Allemagne)	376
5.3	Structure des professions diplômées en France (Analyse en composantes principales : espace des variables actives, axes 1 et 2)	387
5.4	Structure des professions diplômées en Allemagne (Analyse en composantes principales : espace des variables actives, axes 1 et 2)	388
5.5	Classement des professions diplômées selon la proportion d'immigré-es arrivé-es à l'âge adulte (France)	393
5.6	Classement des professions diplômées selon la proportion d'immigré-es arrivé-es à l'âge adulte (Allemagne)	395
5.7	Part de personnes immigrées parmi les professions diplômées en France (Analyse en composantes principales : espace des variables supplémentaires, axes 1 et 2)	398
5.8	Répartition par région d'origine des personnes immigrées membres des professions supérieures en France	401
5.9	Structure des professions diplômées en Allemagne (Analyse en composantes principales : espace des variables supplémentaires, axes 1 et 2)	404
5.10	Répartition par région d'origine des personnes immigrées membres des professions supérieures en Allemagne	406
5.11	Cause supposée des insultes, propos ou attitudes racistes dont l'enquêté-e a été victime en France, ou dont elle/il pense pouvoir être victime en France	418

B.1	Nomenclature utilisée dans l'enquête Emploi (extrait du dictionnaire des codes)	509
B.2	Nomenclature utilisée dans le <i>Mikrozensus</i> (extrait du dictionnaire des codes)	510
B.3	Nomenclature utilisée dans l'enquête Trajectoires et Origines (extrait du dictionnaire des codes)	514
C.1	Nomenclature ESeG (intitulés anglais)	516
C.2	Nomenclature ESeG (intitulés français)	517
C.3	Nomenclature des PCS (niveau 2)	518
C.4	Nomenclature de la CITP fournie dans le <i>Mikrozensus</i> (niveau 3, uniquement pour les <i>managers</i> et les <i>professionals</i>)	519
D.1	Évolution des effectifs d'étudiant·es étranger·ères inscrit·es en France et en Allemagne (période 1975-2009)	521
D.2	ACP sur les professions supérieures en France : nuage des professions (axes 1 et 2)	522
D.3	ACP sur les professions supérieures en Allemagne : nuage des professions (axes 1 et 2)	523
D.4	ACP sur les professions supérieures en Allemagne : projection des variables actives (axes 1 et 3)	524

Abstract

Title : Deskilled immigrants. Higher educated people at the periphery of the French and German upper occupations

This doctoral dissertation in sociology aims to renew the analysis of contemporary migrations and of the international hierarchies that underlie them through the case of higher educated migrants. It studies specifically the case of people who migrated to France or Germany in adult life and who live in these countries by the late 2000s. This rapidly growing population is subject to mechanisms of legal and symbolic exclusion in the country of arrival that could offset the advantages due to a large amount of educational resources and international skills. This ambivalence is the starting point of this research, that is grounded on empirical data that combines statistical surveys (French and German *Labor Force Survey*, *Trajectoires et Origines* survey) and ethnographic interviews with immigrant doctors and engineers.

In the first part puts the notion of "choice" in the migratory orientation under scrutiny. First, it analyses how expert and political discourses have contributed to spread the theoretical scheme of a global market for "talents" that would turn towards the most "attractive" countries. Then it highlights the existence of two main systems of circulation that are widely separated : Africa towards France on the one hand, Eastern Europe towards Germany on the other. The first system relies on the French linguistic and educative influence on formerly colonized countries while the second system is grounded on the old economic exchanges between Germany and Eastern Europe, recently facilitated by the European integration.

The second part is focused on employment and occupations in the country of arrival. The struggle to access upper occupations explains why immigrants are often in a contradiction of status compared to the social stratification of the other higher educated people. Moreover, they experience frequently a downward occupational mobility after migration. The phenomenon of deskilling varies with nationality, country of education, language and "race". It is different in France and Germany and contributes to transform gender relations. Hence, the opposition between central and peripheral countries is objectified and specified through the analysis of two contrasted contemporary systems of migration.

Keywords : immigration ; higher education ; upper occupation ; deskilling ; downward social mobility ; gender ; center ; periphery ; French-German comparison.

Résumé

Titre : Une immigration déqualifiée. Diplômé-es d'études longues à la périphérie des professions supérieures françaises et allemandes

Cette thèse de sociologie vise à renouveler l'analyse des migrations contemporaines et des hiérarchies internationales qui les sous-tendent à travers le cas des migrant·es diplômé·es du supérieur. Elle s'arrête plus précisément sur les personnes ayant immigré en France ou en Allemagne à l'âge adulte et qui résident dans ces pays à la fin des années 2000. En expansion rapide, cette population est exposée à des mécanismes d'exclusion juridiques et symboliques qui peuvent contrebalancer les avantages liés aux ressources scolaires élevées et aux compétences internationales. Partant de cette ambivalence, la recherche s'appuie sur un dispositif empirique qui combine des enquêtes statistiques (*Enquête Emploi, Trajectoires et Origines* et *Mikrozensus*) et des entretiens ethnographiques auprès d'immigré·es médecins et ingénieur·es.

Dans la première partie, la notion de « choix » dans l'orientation migratoire est déconstruite. Nous analysons d'abord comment les discours experts et politiques ont contribué à diffuser le schéma théorique d'un marché global de « talents » qui s'orienteraient en fonction de « l'attractivité » des pays. Nous dégageons ensuite deux espaces de circulation majeurs et largement cloisonnés : de l'Afrique vers la France d'une part, de l'Europe orientale vers l'Allemagne d'autre part. L'influence linguistique et éducative de la France sur des pays autrefois colonisés est à la base du premier système, tandis que les échanges économiques anciens entre l'Allemagne et les pays de l'Est, récemment facilités par l'Union européenne, servent de fondement au second.

Dans la deuxième partie, on s'intéresse à l'emploi dans le pays d'arrivée. Du fait d'obstacles dans l'accès aux professions supérieures, la situation des immigré·es relève souvent d'une incohérence statutaire au regard de la stratification sociale des autres diplômé·es du supérieur. En outre, elles-ils font souvent l'expérience d'un déclasserement professionnel consécutif à la migration. Le phénomène de déqualification varie selon la nationalité, le pays de formation, la langue et la « race ». Il se décline différemment en France et en Allemagne et contribue à recomposer les rapports de genre. Ainsi, l'opposition entre pays centraux et périphériques est objectivée et spécifiée grâce à l'analyse de deux systèmes migratoires contemporains aux logiques contrastées.

Mots-clés : immigration ; études supérieures ; professions supérieures ; déqualification ; déclasserement social ; genre ; centre ; périphérie ; comparaison franco-allemande.